Banque Royale du Canada

Rapport Annuel 2018

Notre objectif

Aider nos clients et leurs collectivités à prospérer

Inspirés par **notre vision** de compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde et par **notre objectif**, nous voulons être :

> Au Canada, le chef de file incontesté en matière de prestation de services financiers

> Aux États-Unis, le partenaire privilégié des grandes entreprises, des institutions et des clients fortunés

> Dans des centres financiers mondiaux ciblés, un partenaire privilégié en matière de services financiers, réputé pour son expertise

Nous sommes guidés par **nos valeurs :**

> Le client avant tout

> Collaboration

> Responsabilisation

> Diversité et inclusion

> Intégrité

Retrouvez-nous sur :

facebook.com/rbc

instagram.com/rbc

twitter.com/@RBC

www.youtube.com/user/RBC

linkedin.com/company/rbc

À propos de la page couverture

Notre raison d'être nous pousse chaque jour à faire de notre mieux et à miser sur notre imagination et nos connaissances pour construire un avenir meilleur pour nos clients et leurs collectivités. Anika et Arjun, en vedette sur notre page couverture, sont créatifs et voient grand. Les enfants d'Anish Rastogi, employé de RBC, ont écrit au chef de la direction de RBC, Dave McKay, pour lancer l'idée d'ouvrir la première succursale bancaire sur Mars. Nous ne verrons pas de succursale dans l'espace de sitôt, mais nous reconnaissons chez ces enfants l'esprit ambitieux qui anime RBC depuis 150 ans.

Qui sommes-nous?

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 84 000 employés qui concrétisent notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, RBC est la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 16 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 34 autres pays.

La façon de réussir est aussi importante que la réussite en soi. Outre nos résultats financiers de cette année, vous apprendrez dans ce rapport comment nous plaçons le client au cœur de tout ce que nous faisons, créons une expérience exceptionnelle pour les employés et favorisons le dynamisme de nos collectivités.

Pourquoi investir?

> Notre modèle d'affaires est diversifié et repose sur une clientèle de premier ordre

> Nous sommes un chef de file doté d'une stratégie axée sur la croissance

> Nous possédons une solidité financière appuyée par une gestion prudente des coûts et des risques

> L'innovation fait partie intégrante de notre philosophie

> Nous sommes une société citoyenne responsable de premier plan

Table des matières

Faits saillants de 2018 2

Message du chef de la direction 4

Message de la présidente du conseil 5

Les événements qui ont marqué la dernière année

Créer de la valeur pour les clients et les collectivités 6

L'inclusion au service de l'innovation 8

Expertise et connectivité incomparables 9

Accélérer la croissance dans notre deuxième marché national 10

Montrer la voie pour un avenir meilleur 11

Rapport de gestion 12
Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements 129
Rapports et états financiers consolidés 130
Analyse statistique des dix derniers exercices 241
Glossaire 243
Renseignements à l'intention des actionnaires 247

Faits saillants de 2018

Clients

AU SERVICE DE

16 millions de clients

UTILISATEURS ACTIFS DE NOTRE TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE[1]

6,7 millions

DISTINCTION

Marque ayant la plus grande valeur au Canada

selon Brand Finance

DISTINCTION

Indice de satisfaction clientèle le plus élevé

parmi les cinq grandes banques pour les conseils bancaires et les services bancaires mobiles en 2018 selon J.D. Power

PRÉSENCE MONDIALE

80 %

des honoraires des services de banque d'investissement à l'échelle mondiale[2]

EXPERTISE MONDIALE

Parmi les 5 plus grands

gestionnaires de patrimoine du monde[3]

PRISE FERME D'OBLIGATIONS VERTES

2,6 G$ US

Nous avons aidé nos clients à mobiliser des capitaux pour des projets écologiquement durables

Employés

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Plus de 84 000

Nous avons des employés dans 36 pays différents

LA DIVERSITÉ À L'ŒUVRE

45 % de femmes à la haute direction[4]
18 % de jeunes[5]

DISTINCTION

Figure à

l'Indice des 100 entreprises les plus diversifiées et inclusives

de Thomson Reuters à l'échelle mondiale

PERCEPTION DES EMPLOYÉS

86 %

des employés perçoivent RBC comme un milieu de travail inclusif[6]

SALAIRES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

13,8 G$

Nous offrons des carrières stimulantes et une rémunération et des avantages concurrentiels

OPINION DES EMPLOYÉS

95 %

des employés se disent fiers de faire partie de RBC[7]

Collectivités

INVESTISSEMENTS DANS LES COLLECTIVITÉS TOTALISANT

115 millions de dollars

Dons à plus de 6 250 organismes de bienfaisance à l'échelle mondiale au moyen de dons en argent et d'investissements dans les collectivités[8]

HEURES de BÉNÉVOLAT

Plus de 135 000

Nous avons mobilisé près de 5 millions de dollars d'investissements dans les collectivités sous forme de dons à titre de bénévole à des organismes de bienfaisance dans neuf pays[9]

IMPÔTS

5,0 G$

Nous soutenons les collectivités en tant que l'un des contribuables les plus importants au Canada, et à titre de contribuable dans les pays où nous exerçons des activités[10]

OBJECTIF AVENIR RBC[MC]

46 millions de dollars

Nous avons rejoint plus de 1,4 million de jeunes Canadiens par l'intermédiaire de quelque 400 programmes offerts en partenariat

CAMPAGNE DE COLLECTE DE FONDS PAR LES EMPLOYÉS

19,8 millions de dollars

ont été amassés au Canada par des employés et des retraités au profit de plus de 4 000 organismes de bienfaisance

(1) Représente les clients actifs sur 90 jours dans le secteur Services bancaires canadiens.
(2) Thomson Reuters Global Investment Banking Review, premier semestre de 2018.
(3) Classement Global Private Banking Benchmark de Scorpio Partnership, 2018.
(4) Selon nos données sur l'équité en matière d'emploi au 31 octobre 2018, pour nos entités canadiennes visées par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
(5) Équivalents temps plein de moins de 30 ans à l'échelle mondiale, ce qui reflète notre engagement à attirer, à retenir et à développer les jeunes talents dans le cadre de notre stratégie visant à offrir aux jeunes des programmes et des possibilités de développement de carrière.
(6) L'indice de diversité et d'inclusion 2018 évalue l'équité, l'ouverture, le soutien à l'égard de la diversité et la souplesse présents à RBC, selon les résultats de notre sondage annuel auprès des employés.
(7) Sondage auprès des employés 2018.
(8) Comprend les dons à titre de bénévole et les dons en nature ainsi que les contributions à des organismes de bienfaisance non enregistrés. Les chiffres n'incluent pas les commandites.
(9) Comprend les employés du monde entier et les retraités canadiens.
(10) Voir la page 101 pour connaître la cotisation fiscale totale de RBC.

Actionnaires

BÉNÉFICE PAR ACTION DILUÉ

8,36 $

en hausse par rapport à 7,56 $ en 2017

CROISSANCE RENTABLE

17,6 %

rendement des capitaux propres, en hausse par rapport à 17,0 % en 2017

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

11,5 %

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1), en hausse par rapport à 10,9 % en 2017

RENDEMENT POUR LES ACTIONNAIRES

3,77 $

Les dividendes déclarés par action ont augmenté de 0,29 $ depuis 2017

58 %

de notre bénéfice a été distribué à nos actionnaires par la voie de dividendes[1] et de rachats d'actions

EN PRÉVISION DE L'AVENIR

5,2 G$

Tranche de notre bénéfice disponible pour être réinvesti dans l'entreprise en vue de notre croissance future

Solide bénéfice

Bénéfice net (en G$ CA)

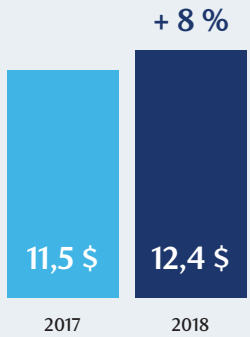

Bénéfice par secteur d'exploitation[2]

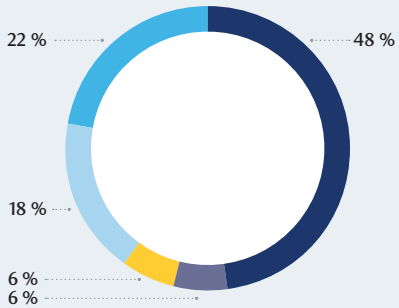

- Services bancaires aux particuliers et aux entreprises
- Marchés des Capitaux
- Gestion de patrimoine
- Assurances
- Services aux investisseurs et de trésorerie

Hausse annualisée du dividende de :

8 % un an

7 % dix ans[3]

Mesures de performance financière[4]

	Objectifs à moyen terme	Résultats de 2018
Croissance du bénéfice dilué par action	7 %+	10,6 %
Rendement des capitaux propres	16 %+	17,6 %
Ratio de fonds propres (CET 1)	Élevé	11,5 %
Ratio de distribution	40 %–50 %	45 %

Rendement total pour les actionnaires[5]

	RBC	Moyenne mondiale des pairs
Sur trois ans	13 %	9 %
Sur cinq ans	11 %	8 %

(1) Comprend les dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les dividendes sur les actions ordinaires s'élèvent à 5,4 milliards de dollars, ceux sur les actions privilégiées, à 0,3 milliard de dollars.
(2) À l'exclusion des Services de soutien généraux.
(3) Taux de croissance annuel composé.
(4) Notre objectif est de maximiser le rendement total pour les actionnaires en visant un rendement dans la tranche supérieure du groupe de pairs à l'échelle mondiale à moyen terme (de 3 à 5 ans), ce qui, à notre avis, témoigne de notre souci de maintenir un rendement financier solide et constant à long terme.
(5) Le rendement total annualisé pour les actionnaires est calculé selon l'appréciation du cours de l'action ordinaire à la TSX, majorée des dividendes réinvestis. Source : Bloomberg, au 31 octobre 2018. RBC est comparée au groupe mondial de pairs. La moyenne du groupe de pairs ne tient pas compte de RBC. La liste des pairs est indiquée dans la section de notre rapport de gestion de 2018 portant sur nos objectifs en matière de rendement financier.

Message de Dave McKay

Au nom de mes collègues à RBC, j'ai l'honneur de vous présenter les faits saillants de notre exceptionnel exercice 2018, au cours duquel nous avons continué à créer de la valeur pour nos clients, les collectivités et les actionnaires.

En 2018, nous avons enregistré un bénéfice record de 12,4 milliards de dollars, en hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Nous avons atteint ou dépassé tous nos objectifs à moyen terme, affiché une croissance de 11 % du bénéfice par action, majoré notre dividende de 8 % et versé 1,5 milliard de dollars de capital à nos actionnaires au moyen de rachats d'actions. Nous avons également rehaussé notre ratio CET1, qui est passé à 11,5 %.

Notre rendement financier témoigne du fait que nous bâtissons des relations à long terme avec la clientèle et que nous affichons un excellent rendement des capitaux propres, et ce, tout en investissant dans la création de la banque de l'avenir ainsi que dans notre stratégie de croissance ciblée au Canada, aux États-Unis et dans nos principaux marchés mondiaux. Notre rendement financier illustre également la solidité de notre modèle d'affaires diversifié et la rigueur dont nous faisons preuve dans le contrôle des coûts, le déploiement des capitaux et la gestion du risque tout au long du cycle.

Mais surtout, notre rendement record démontre à quel point il est bénéfique de rallier tous nos collègues autour d'un objectif commun, soit contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités.

Création de valeur à une époque de changement sans précédent

Au cours de la dernière année, j'ai affirmé à plusieurs reprises que notre secteur traverse une période prometteuse marquée par des changements sans précédent. Les médias sociaux, les appareils mobiles et l'informatique en nuage ont tous contribué à l'érosion des cloisons traditionnellement présentes entre les secteurs, et de nouveaux joueurs, grands et petits, répondent aux besoins des consommateurs et des entreprises. Ces bouleversements transforment les attentes des clients et leurs interactions avec les fournisseurs de services.

À l'approche de notre 150e anniversaire, nous sommes conscients que les facteurs ayant assuré notre succès dans le passé n'offrent aucune garantie de réussite pour l'avenir. C'est pourquoi nous continuons d'investir massivement dans le numérique et les stratégies d'innovation au sein de tous nous secteurs, en misant sur la force de nos actifs de premier plan, pour offrir une valeur accrue aux clients.

Par exemple, notre compétence en intelligence artificielle (IA) de calibre mondial nous permet de bonifier les stratégies de négociation d'actions proposées à nos clients institutionnels au moyen d'Aiden et d'offrir une fonction d'épargne automatique et de l'information plus pertinente aux clients des Services bancaires canadiens grâce à NOMI. Au moyen de notre institut d'apprentissage machine, Borealis AI, nous nous assurons de rester à l'avant-garde de la recherche fondamentale et appliquée et de pouvoir créer de nombreux produits novateurs.

Forts de ces innovations, nous offrons une valeur accrue pour nos clients, rehaussons la satisfaction de la clientèle et gagnons des parts de marché au Canada. Dans notre marché national, notre taille constitue déjà un avantage considérable. Nous détenons le premier ou le deuxième rang en ce qui concerne tous les principaux produits bancaires. Nous sommes le plus important gestionnaire d'actifs et de patrimoine et le premier assureur détenu par une banque au pays, et nous sommes le chef de file des marchés des capitaux, des services d'administration d'actifs et des transactions bancaires.

Par ailleurs, notre leadership en technologie est également un atout pour attirer les meilleurs talents dans le domaine. Nos résultats s'en trouvent améliorés, tout comme notre efficience opérationnelle, et nous pouvons ainsi offrir une expérience client exceptionnelle. Comme la confiance et la sécurité sont plus importantes que jamais, nous misons sur ce leadership pour mettre davantage l'accent sur la cybersécurité et la protection des données de nos clients.

Redéfinir notre rôle dans la vie des clients

Accorder une place de choix aux nouvelles technologies et offrir une expérience numérique exceptionnelle aux clients ne constituent que quelques éléments de notre stratégie. Nous sommes d'avis que, pour demeurer pertinents aux yeux des clients et rester connectés avec eux, il nous faudra redéfinir le rôle que nous jouons dans leur vie.

En juin, nous avons profité de la Journée des investisseurs pour lancer notre stratégie inédite visant à créer de nouveaux liens plus pertinents et plus étroits avec les Canadiens et Canadiennes. Grâce à RBC Ventures et à notre plateforme de récompenses et de fidélisation unique, nous nous manifestons plus tôt et plus souvent dans la vie des Canadiens et Canadiennes en créant des services qui sont accessibles à tous, qu'ils soient clients de RBC ou non.

Grâce à notre position de chef de file au Canada, nous disposons de nombreux atouts majeurs que d'autres auraient du mal à reproduire : nos liens étroits avec les clients, notre taille, notre avantage en termes de sécurité des données et d'IA, la force de nos partenariats et la confiance à l'égard de notre marque.

Nous sommes très enthousiastes quant à la transformation que cela peut représenter pour nos Services bancaires canadiens. Ainsi, nous nous sommes fixé l'ambitieux objectif de gagner 5 millions de nouvelles relations et de tripler notre taux actuel d'acquisition de nouveaux clients, ce qui représenterait plus de 2,5 millions de nouveaux clients d'ici 2023.

Gains réalisés aux États-Unis et sur nos principaux marchés mondiaux

Je suis particulièrement fier de ce que nous avons accompli aux États-Unis au cours de l'exercice, la région ayant représenté 23 % de nos revenus. Les bénéfices ont grimpé de 13 %, à la faveur de facteurs favorables comme les hausses de taux d'intérêt, les réductions d'impôt et les fondamentaux solides. Nous avons ainsi pu investir sur des marchés urbains dynamiques comme New York, Washington D.C. et Los Angeles. Nous avons embauché des collègues chevronnés dans l'ensemble de nos plateformes pour accélérer notre croissance et nous rapprocher de notre objectif, à savoir devenir le partenaire de prédilection des entreprises clientes, des clients institutionnels et des clients fortunés dans notre deuxième marché national.

Aux États-Unis et dans les centres financiers mondiaux du Royaume-Uni, d'Europe et d'Asie, nous nous engageons à offrir aux clients une expérience distinctive adaptée à leurs besoins particuliers. Nous comptons approfondir davantage les relations avec les clients et miser sur la stabilité et l'envergure de RBC pour mettre à leur disposition de l'information et une valeur qu'ils ne pourraient trouver nulle part ailleurs.

Montrer la voie pour un avenir meilleur

Nous profitons de l'envergure de notre organisation pour contribuer à créer un impact social positif et durable dans nos collectivités du monde entier, qu'il s'agisse de soutenir la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone ou de comprendre les nouvelles aptitudes dont

ont besoin les jeunes avec Objectif avenir RBC[MC]. Je me suis entretenu récemment avec des jeunes, des dirigeants d'entreprise et des leaders communautaires, et plusieurs m'ont parlé de l'occasion collective qui se présente à nous, soit celle de mieux exploiter le potentiel des jeunes et de les aider à se préparer au nouveau monde du travail et à s'y intégrer.

Nos employés : l'inclusion au service de l'innovation

Au cours de cette année, nous avons trop souvent été témoins de situations où des personnes ont dû se battre pour avoir accès à l'égalité et à la dignité. La diversité et l'inclusion ont toujours été au cœur des valeurs de RBC et nous nous engageons à appuyer l'inclusion comme catalyseur du changement dont la société a besoin. L'inclusion constitue également un avantage concurrentiel pour nous. Elle fait partie intégrante de notre modèle de leadership, ce qui nous aide à développer une culture plus audacieuse et agile et à favoriser l'esprit d'entreprise à l'échelle de RBC grâce à une équipe de direction talentueuse et diversifiée.

Les employés de RBC relèvent continuellement le défi en proposant tous les jours des idées nouvelles et novatrices. Les résultats sont éloquents : la mobilisation des employés a atteint un niveau sans précédent et plus de 95 % de nos collègues affirment qu'ils sont fiers de faire partie de l'équipe RBC.

Merci

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues du monde entier. Ce rapport ne présente que quelques-unes des façons dont ils ont marqué l'année en servant nos clients et les collectivités où nous vivons et travaillons. Leur conviction, leur passion et leur imagination demeurent des sources d'inspiration pour moi.

Je tiens aussi à offrir mes sincères remerciements aux 16 millions de clients qui continuent de faire confiance à RBC. Comme toujours, j'apprécie les conseils et points de vue de Katie Taylor et du conseil d'administration. Et quant aux actionnaires, je tiens à vous remercier de votre soutien et à réitérer notre engagement à générer une solide croissance des bénéfices tout en respectant notre raison d'être.

David McKay,
président et chef de la direction

Message de Katie Taylor

Chers actionnaires,

Les occasions et les défis continuent de se présenter en grand nombre dans le secteur des services financiers, les entreprises faisant face à des perturbations liées à l'évolution des attentes des clients, aux nouvelles sources de concurrence et aux technologies émergentes.

Votre Conseil d'administration assume une responsabilité clé dans la surveillance et la gérance de l'orientation stratégique de RBC, et aide ainsi à innover, à grandir et à bâtir la banque de l'avenir. Nous orientons la direction à mesure qu'elle investit dans des secteurs de croissance stratégique, tout en évaluant continuellement ses plans pour veiller à ce qu'ils s'inscrivent réellement dans les limites de l'appétit de la banque pour le risque. Nos résultats financiers record de 2018 reflètent cette priorité et permettent à RBC d'être plus à même de réaliser ses objectifs à moyen terme.

Bien entendu, nos employés sont au cœur même de notre succès continu. C'est pourquoi nous faisons de la gestion des talents une priorité. Le Conseil adopte une approche globale en matière de planification de la relève pour les postes de la haute direction. En adéquation avec les valeurs de diversité et d'inclusion prônées par la Banque, nous veillons à ce que le bassin de talents comprenne une grande diversité d'expériences, de points de vue et d'antécédents nécessaires pour porter RBC vers l'avenir.

Le Conseil collabore aussi étroitement avec la direction à l'établissement et à la promotion d'une culture d'ouverture et de transparence qui rayonne sur chacun des échelons de RBC, tant au sein de l'organisation qu'à l'externe pour les relations avec les clients, les partenaires communautaires et les autres parties prenantes. En particulier, nous encourageons nos employés à oser prendre la parole et à remettre en question tout comportement qui ne cadre pas avec nos valeurs. Non seulement est-ce la bonne chose à faire, mais c'est aussi un moyen essentiel pour protéger et valoriser la réputation de la Banque et réaliser sa vision qui consiste à être l'une des institutions financières les plus fiables au monde.

Le Conseil croit fermement que la croissance durable va au-delà de l'accroissement du bénéfice, et que RBC a un rôle important à jouer en tant que citoyen d'entreprise pleinement engagé auprès de chacune des collectivités au sein desquelles elle mène ses activités. Nous reconnaissons tout particulièrement que le

changement climatique constitue *la* question urgente de l'heure et nous surveillons l'approche prise par RBC à l'échelle de l'entreprise pour stimuler une croissance économique propre et favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2018, nous avons été heureux de recevoir deux prix en reconnaissance de notre travail de gouvernance, qui nous ont été remis par l'organisme *Governance Professionals of Canada*; il s'agit du prix pour la meilleure gouvernance générale et du prix pour les meilleures pratiques visant à augmenter la diversité au sein du Conseil. Ces prix viennent confirmer notre attachement à la saine gouvernance et notre engagement envers les clients, les collectivités et les investisseurs, qui sont indissociables de la réussite continue de la Banque. Cette reconnaissance souligne aussi notre détermination à continuer de diversifier la représentation au sein du Conseil ainsi qu'à l'échelle de RBC.

Au nom de l'ensemble des membres du Conseil, j'aimerais remercier Dave McKay et les membres de son équipe de direction pour leur constant dévouement envers les clients de RBC, leurs collègues et les collectivités. Nous souhaitons aussi remercier chacun des employés de RBC pour leur détermination à réaliser l'objectif de RBC de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités.

Kathleen Taylor
Présidente du Conseil

Les événements qui ont marqué la dernière année

Créer de la valeur pour les clients et les collectivités

Notre croissance est alimentée par la valeur que nous apportons à nos clients et à nos collectivités, dans un monde en constante évolution. Nous nous démarquons par la taille et l'envergure de la Banque et par notre façon de faire. Nous cultivons la confiance et la fidélité auprès de nos clientèles de choix en pensant différemment afin de refléter la diversité et les objectifs des personnes que nous servons.

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Premier ou deuxième rang selon la part de marché dans les principales catégories de produits bancaires au Canada, et présence dans les Antilles et aux États-Unis

Bienvenue chez vous!

Le Canada accueille un nombre grandissant de nouveaux arrivants chaque année. Nos activités continuent de progresser parce que nous entrons rapidement en contact avec ces nouveaux arrivants et bâtissons avec eux des relations durables en les aidant à se familiariser avec les services bancaires au Canada, en les accompagnant dans l'achat d'une propriété et en créant des liens au sein de leurs collectivités.

C'est à cette fin que nous avons créé RBC Meeting Place, une succursale unique en son genre dont les employés, souvent eux-mêmes de nouveaux arrivants, incarnent la richesse culturelle et la diversité et font ainsi preuve d'une grande empathie à l'égard de ces clients. En outre, nous avons établi un partenariat avec des organismes communautaires, dont ACCES Employment, afin d'aider les nouveaux arrivants à trouver un emploi enrichissant et à obtenir des conseils.

Avec RBC Ventures, nous avons fait un pas de plus. Créé par de nouveaux arrivants pour de nouveaux arrivants, le programme Arrive offre des conseils personnalisés, en personne et en ligne, pour aider les nouveaux arrivants à planifier leur venue au Canada et faciliter leur installation. La co-fondatrice d'Arrive, Shikha Bhuchar, s'est même déjà rendue à l'aéroport pour accueillir des familles Arrive et a tenu ces propos : « *C'est extraordinaire de pouvoir prendre part aux tout premiers moments de ces familles au Canada.* »

Dans le cas des arrivées plus complexes, nos équipes transfrontalières travaillent en collaboration pour mettre les nouveaux arrivants en contact avec des ressources locales spécialisées, leur offrir du soutien linguistique et leur fournir les conseils dont ils ont besoin pour arriver à bon port et faciliter leur installation. « *Nous avons fait connaissance avec RBC bien avant notre arrivée au pays. Notre conseiller est devenu l'un des meilleurs amis de la famille. Il a vraiment fait en sorte que nous nous sentions chez nous* », a déclaré Louise Chang, une cliente de RBC Gestion de patrimoine.

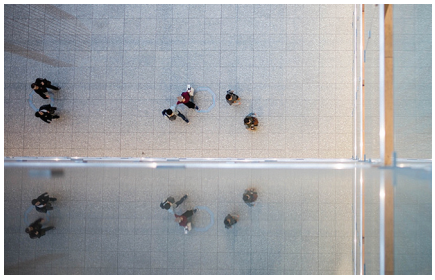

Lancement de RBC Ventures

Nous allons au-delà des services bancaires pour concevoir des solutions ingénieuses permettant de résoudre des problèmes de la vie courante auxquels sont confrontés les consommateurs et les entreprises du Canada, créant ainsi pour eux une valeur unique. Il s'agit de la nouvelle partie de RBC qui se comporte comme une jeune pousse tout en bénéficiant de l'appui de toutes les ressources d'une banque. Nous avons pour objectif d'attirer cinq millions d'utilisateurs au cours des cinq prochaines années et de transformer 10 % d'entre eux en clients de la banque. En 2018, nous avons lancé dix projets Ventures sur le marché et d'autres sont en cours de développement.

Distinctions

Premier rang en matière de satisfaction de la clientèle en 2018 selon J.D. Power

- Études sur la satisfaction à l'égard des applications bancaires canadiennes
- Étude sur les conseils en services bancaires de détail au Canada
- Étude sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail au Canada

Tour du chapeau grâce au programme RBC Récompenses® à la remise des prix des relations clientèle Loyalty360

- Prix Platine dans la catégorie de l'expérience client et de l'engagement clientèle
- Prix Bronze dans la catégorie de la fidélisation et de la défense d'intérêts
- Prix Loyalty360 de l'innovation en service à la clientèle

Meilleure banque en Amérique du Nord du secteur détail

Reconnue par le magazine *Retail Banker International* pour son excellente performance financière, pour sa stratégie clientèle et pour l'innovation et le leadership.

Marchés des Capitaux

Onzième banque d'investissement en importance à l'échelle mondiale[1] offrant une expertise dans les marchés des capitaux, les services bancaires et la finance aux entreprises, aux investisseurs institutionnels, aux gouvernements et aux banques centrales.

Green for life, une transaction tournée vers l'avenir

Nos équipes au Canada et aux États-Unis ont gagné la confiance de Green for Life (GFL), l'une des principales entreprises de services environnementaux d'Amérique du Nord et parmi celles qui connaissent la plus forte croissance. Nous avons agi à titre de conseiller financier principal dans le cadre du processus de fusion et acquisition et de PAPE, en plus d'être l'unique banque d'investissement retenue pour le PAPE, la recapitalisation et le financement. Nos capacités transfrontalières et notre approche définie par notre raison d'être ont permis de créer les assises qui permettront à GFL de poursuivre sa croissance et d'offrir des solutions et des services environnementaux diversifiés à sa clientèle grandissante qui compte déjà 2,5 millions de ménages.

« Il s'agit de l'une des nombreuses transactions qui illustrent bien notre puissance mondiale et l'approche axée sur le client qui fait la renommée de RBC », a déclaré Peter Buzzi, cochef mondial, fusions et acquisitions, RBC Marchés des Capitaux.

Gestion de patrimoine

Gestionnaire d'actifs et de patrimoine mondial de premier ordre offrant des conseils éclairés et des solutions judicieuses aux particuliers, aux familles et aux clients institutionnels.

Insuffler une dimension sociale aux valeurs familiales

L'égalité des genres et les nouvelles générations redéfinissent les notions de patrimoine, de planification successorale et de dons. Nous mettons à profit l'information recueillie à l'échelle mondiale sur l'évolution de ces notions, y compris une étude menée à notre demande cette année par The Economist Intelligence Unit, pour transformer la façon dont nous servons nos clients. Grâce à une expertise plus diversifiée et à des connaissances approfondies, nous aidons nos clients à faire fructifier leur patrimoine, à le protéger et à atteindre leurs objectifs personnels et financiers.

« Depuis que j'ai des enfants, léguer un patrimoine prend davantage d'importance. Je fais partie de la troisième génération de mères qui travaillent et je tiens à transmettre à mes enfants la valeur du travail et l'importance de faire du bien autour de soi », affirme Carmyn Aleshka, cliente de RBC Dominion valeurs mobilières.

Services aux investisseurs et de trésorerie

Fournisseur spécialisé de services d'administration de l'actif figurant parmi les principaux services de gestion de trésorerie et de transactions bancaires au Canada, et fournisseur de services de trésorerie destinés aux clients institutionnels du monde entier.

Attirer de nouveaux clients

Tout comme la façon dont nos clients investissent se transforme, nos activités évoluent. Grâce à nos investissements continus dans la technologie, nous répondons au nombre grandissant de demandes de gestionnaires pour lancer des fonds négociés en Bourse (FNB). Notre approche axée sur le client et notre souci d'offrir des produits et expériences de premier ordre nous ont permis de remporter quatre nouveaux mandats de FNB, dont First Block Capital, en 2018.

« Comme nous sommes de nouveaux venus dans le monde des FNB, il était essentiel de nous associer à une équipe dont la plateforme collaborative, la culture professionnelle et la technologie de pointe viennent compléter nos ambitions à l'égard des FNB, » a déclaré Bill Stormont, chef de l'exploitation, First Block Capital.

Assurances

Parmi les plus importants assureurs détenus par une banque au Canada; plus de quatre millions de clients à l'échelle mondiale.

Vous pouvez compter sur nous

En 2018, nos équipes chargées des demandes de règlement d'assurances vie, maladie et voyage ont traité environ 115 000 cas. Nos clients ont accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à une équipe de plus de 400 spécialistes et 20 infirmiers et infirmiers gestionnaires, qui les aideront à composer avec les imprévus. Qu'il s'agisse de faire appel à un service international d'ambulances aériennes, de comprendre la terminologie médicale complexe ou de s'orienter dans un système de santé local, nous vous soutenons avec compassion et vous rassurons afin que vous puissiez vous concentrer sur l'essentiel.

« En tant qu'infirmier, j'adore m'appuyer sur mes connaissances médicales pour aider les clients à accéder aux traitements et aux ressources qui leur permettront de se remettre sur pied le plus rapidement possible », a affirmé Rommel Asprer, spécialiste clinique, demandes de règlement d'assurance vie et maladie, RBC.

(1) Dealogic, d'après les honoraires des banques d'investissement mondiales, exercice 2018.

Les événements qui ont marqué la dernière année

L'inclusion au service de l'innovation

Nos employés sont notre avantage concurrentiel. Une organisation de l'envergure de la nôtre s'appuie sur son actif le plus important, soit plus de 84 000 employés pour concrétiser ses objectifs. Nous comprenons la valeur de la diversité, des opportunités et de l'expérience, et nous réunissons tous ces éléments pour créer un milieu de travail hors pair.

Notre culture allie les affaires et la technologie, en plus d'englober l'imagination et l'innovation. En tant qu'employeur de choix, nous attirons, inspirons et motivons nos employés en leur donnant des occasions d'apprendre, de se développer et de devenir un moteur de changement. C'est à cette fin que nous avons bonifié nos initiatives visant à favoriser davantage la culture entrepreneuriale et l'inclusion au sein de la banque et ailleurs. Pour y parvenir, nous misons sur la formation, le mentorat, les groupes-ressources d'employés, les défis d'innovation, des séries de conférences uniques comme RBC Disruptors® et sur la chance de créer des technologies d'avant-garde.

Pour RBC, la diversité et l'inclusion sont bien plus que de simples valeurs. Elles sont au cœur de la création, pour tous les employés, d'opportunités équitables leur permettant de réaliser leur plein potentiel. Lorsque nous nous mettons au défi de créer un environnement où chacun peut faire une différence, nous stimulons l'engagement, et c'est ainsi que nous favorisons l'innovation et la croissance.

Les meilleurs talents en technologie

Dans la période de grands bouleversements que connaissent notre secteur et l'environnement où nous évoluons, nous devons embaucher des personnes capables de bousculer l'ordre établi et de définir l'avenir du secteur financier, et travailler en collaboration avec elles. Nous transformons l'expérience client et modifions notre façon de penser et de travailler en nous appuyant sur des technologies et des idées nouvelles mises au point dans nos laboratoires d'innovation et de données. À l'échelle mondiale, ces idées se sont traduites par plus de 225 brevets déposés ou en instance pour le compte de RBC.

Nous engageons des employés possédant des compétences de pointe dans des domaines comme l'analytique de données, l'informatique en nuage, l'apprentissage machine et les chaînes de blocs. Nous avons également été la première banque canadienne à inviter des innovateurs à se connecter et à transformer leurs idées en logiciels en lançant RBC Developers^MC, notre portail d'interfaces de programmation à l'intention des développeurs.

Comme l'intelligence artificielle (IA) joue un rôle de plus en plus grand dans la prise de décisions de la banque, nous avons élargi l'équipe d'universitaires et de scientifiques curieux qui forment l'Institut de recherche RBC Borealis AI. Nous avons également établi des partenariats pour promouvoir la formation, accroître l'étendue des recherches et faire naître de nouveaux talents en IA. Tout en situant l'IA dans un cadre éthique et responsable, nous repoussons les frontières de l'apprentissage machine pour favoriser l'expansion de nos activités et contribuer à garder le Canada à l'avant-garde de l'innovation mondiale.

Distinctions

Distinctions en matière de ressources humaines

Nous offrons un milieu de travail exceptionnel nous démarquant invariablement comme employeur au chapitre de la diversité et de la culture.

- Indice d'égalité des sexes Bloomberg 2018
- Prix de réalisation pour l'équité en emploi en 2018 décerné par le Gouvernement du Canada
- Palmarès des meilleures entreprises de 2018 au Canada selon LinkedIn
- Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada selon Mediacorp Canada

Distinctions dans l'univers numérique

- La stratégie d'acquisition de connaissances des services numériques par nos employés a remporté le prix de la catégorie « Productivité des employés » (prix Model Bank)
- Prix de la meilleure banque privée pour les communications numériques avec les clients en Amérique du Nord attribué pour la façon dont la technologie transforme notre modèle d'affaires (prix Global Wealth Tech Awards)

Les événements qui ont marqué la dernière année

Expertise et connectivité incomparables

Nous voyons ce que les autres ne voient pas. Nous misons sur notre envergure, sur notre équipe et sur les données pour offrir aux clients davantage d'information, de conseils personnalisés et de solutions judicieuses.

Une première au Canada : jumelage de deux programmes de fidélisation

Notre partenariat novateur avec Petro-Canada permet aux Canadiens d'économiser instantanément sur l'essence, d'accumuler plus rapidement des points RBC Récompenses et de bénéficier d'offres exclusives. Depuis le lancement de ce partenariat en octobre 2017, plus de 744 000 clients ont lié leurs cartes, et nous avons ouvert plus de 15 800 nouvelles cartes de crédit en réponse à des demandes reçues par voie numérique. Dans 71 % des cas, il s'agit de nouvelles relations RBC.

Les données du succès

Nous avons instauré de nouvelles façons de fournir des informations éclairantes à nos clients du secteur Marchés des Capitaux. L'équipe de RBC Elements™ utilise les données et l'IA pour fournir à nos clients de l'information pertinente et des études de marché. De même, l'outil Aiden a recours à l'apprentissage par renforcement en temps réel pour la négociation de transactions sur capitaux propres, ce qui accroît la qualité d'exécution des transactions pour nos clients à l'échelle mondiale – les transactions ont représenté plus de 10 milliards de dollars depuis le lancement d'Aiden au début de l'année.

La plateforme de gestion financière la plus utilisée au Canada

Un nombre grandissant de Canadiens utilisent l'application mobile RBC pour effectuer leurs opérations bancaires au moment et à l'endroit qui leur conviennent. Par rapport à l'année dernière, le volume de transactions bancaires mobiles a augmenté de 32 %. Forte de plus de 3,8 millions d'utilisateurs réguliers[1], l'application figure au sommet de plusieurs palmarès à l'échelle mondiale et en Amérique du Nord pour ce qui est de la qualité de l'expérience mobile offerte aux clients.

Gain de temps

La participation au projet NORA, un bot contrôlé par IA et géré par l'équipe de la gestion de patrimoine, était limitée au Royaume-Uni, mais a été étendue au Canada, aux États-Unis et à Singapour. Grâce aux données et aux techniques d'intégration de NORA, nous réduisons en moyenne de 6,5 heures le temps de préparation pour chaque client. Cela permet à nos conseillers d'offrir un service supérieur à nos clients propriétaires de grandes entreprises et de leur fournir rapidement des conseils pertinents.

La joie de découvrir un trésor caché

Nous savons qu'une petite somme supplémentaire peut nous mener loin. Nous avons été la première banque en Amérique du Nord à offrir des données et perspectives financières pilotées par IA ainsi qu'une solution d'épargne automatisée grâce à NOMI^MC^. Jusqu'à présent, nos clients ont utilisé plus de 400 millions de perspectives éclairantes pour la gestion de leurs finances au quotidien. Nos clients du programme TrouvÉpargne NOMI^MC^ ont épargné plus de 35 millions de dollars, les clients actifs épargnant en moyenne 140 $ par mois. Perspectives NOMI^MC^ et TrouvÉpargne NOMI^MC^ ont obtenu des prix Model Bank dans la catégorie « Expérience de services financiers aux particuliers » cette année.

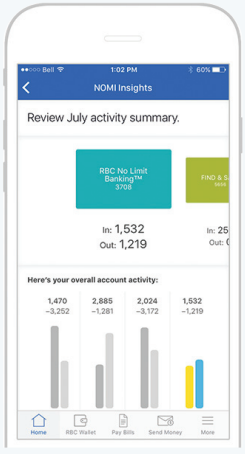

L'avenir de la technologie, c'est ici

Grâce à FutureMakers, nous réunissons des professionnels de la technologie, tant externes qu'internes, pour qu'ils partagent leurs connaissances et discutent des principales avancées du secteur. L'équipe a effectué 34 partenariats externes et parrainé, animé ou organisé plus de 50 événements réunissant plus de 10 000 professionnels du secteur des technologies.

Pour la protection de nos clients

La sécurité de nos clients et de leurs renseignements personnels est au cœur de nos préoccupations. Au cours des quatre dernières années, nous avons doublé les sommes consacrées à la cybersécurité et embauché plus de 400 spécialistes dans le cadre de nos efforts pour élaborer des outils de protection des renseignements personnels et promouvoir le talent et le savoir-faire dans ce domaine névralgique. Cette année, nous avons établi un partenariat avec l'Université de Waterloo et l'Université Ben-Gurion, en Israël, et investi plus de 3,5 millions de dollars pour évaluer les risques et créer de nouveaux mécanismes de protection. Nous avons recours aux meilleures pratiques du secteur et collaborons avec nos pairs et avec des experts pour permettre aux clients d'effectuer leurs transactions financières en toute confiance.

Visée mondiale

Par l'intermédiaire du programme Expérience client évoluée – l'un de nos investissements en technologie parmi les plus importants – nous concevons et développons des produits et services en format numérique, qui transforment la façon dont nous interagissons avec nos clients du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie. Au cours de la dernière année, nous avons élargi le programme à l'extérieur du Canada afin d'aider nos clients en Europe et en Australie à faire progresser leurs entreprises.

(1) Représente le nombre d'utilisateurs actifs sur 90 jours des applications bancaires mobiles au sein des Services bancaires canadiens seulement.

Les événements qui ont marqué la dernière année

Accélérer la croissance dans notre **deuxième marché national**

Depuis près de 120 ans, nous offrons des services aux clients tant au Canada qu'aux États-Unis. Nous jouissons de la capacité combinée de nos secteurs Marchés des Capitaux, Gestion de patrimoine – États-Unis, y compris City National Bank (CNB), et RBC Bank.

En 2018, près du quart de nos revenus ont été générés aux États-Unis. Nos activités solidement établies et en croissance accroissent la valeur des grandes entreprises, des clients institutionnels et des clients fortunés. Puisant dans nos capacités transfrontalières et internationales bien ancrées, nous avons la possibilité d'échanger des références, de prendre des engagements importants et de remporter des mandats importants pour augmenter la plus-value pour nos clients. Grâce à notre marque et à notre culture, ainsi qu'à nos investissements ciblés dans la main-d'œuvre et la technologie, nous sommes en bonne position pour consolider nos relations avec nos clients actuels, pour attirer de nouveaux clients et pour stimuler la croissance à long terme dans cet important marché.

Faire notre marque

Transactions de grande envergure : Le secteur Marchés des Capitaux a pris part à un certain nombre de transactions de grande envergure en 2018, notamment à titre de co-chef de file dans le cadre de l'émission d'obligations de 11,5 milliards de dollars américains de Vodafone ainsi qu'à titre de co-promoteur du financement par emprunt de 36 milliards de dollars américains visant à soutenir l'acquisition par Walt Disney d'actifs sélectionnés de l'entreprise Twenty First Century Fox.

Investissement d'impact : Le secteur RBC Gestion mondiale d'actifs fournit aux clients de 49 États et du District de Columbia des possibilités d'investissement visant à générer des effets sociaux et environnementaux positifs en plus d'offrir un rendement financier. Au cours de l'exercice 2018, nous avons lancé une stratégie axée sur les obligations « à impact social » pour aider les clients à mieux adapter leur portefeuille de titres à revenu fixe à l'impact souhaité, qu'il s'agisse d'énergie propre ou encore d'accès aux soins de santé, à des logements abordables ou aux études postsecondaires.

L'union fait la force : Il y a quelques années, un important fournisseur de services d'infonuagique a demandé de l'aide à Marchés des Capitaux relativement à ses contrats de location-acquisition, mais nous n'avions pas les capacités pour le faire aux États-Unis. L'entrée de CNB a changé cela. En combinant ses activités de filiale en location de matériel à notre force financière, CNB a financé au total des contrats de location de plus de 1 milliard de dollars depuis juillet 2016.

EN CHIFFRES :

Plus de 13 000 employés dans l'ensemble de nos activités aux États-Unis

23 % du total de nos revenus ont été générés aux États-Unis

11e banque d'investissement en importance aux États-Unis[1], soit 36 bureaux dans 23 États

Plus de 1 800 conseillers dans le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis, dans 42 États

Comptant des actifs de plus de 50 milliards de dollars américains City National dispose de centres bancaires à service complet dans 6 États en plus du District de Columbia

Notre groupe de gestion privée est la septième société de conseil en gestion de patrimoine en importance aux États-Unis

(1) Dealogic, d'après les honoraires des banques d'investissement mondiales, exercice 2018.

Événements marquants

Pour une huitième année, nos activités aux États-Unis figurent au classement des **meilleurs employeurs au chapitre de l'égalité pour les personnes LGBT** de la fondation Human Rights Campaign.

Notre secteur Marchés des Capitaux s'est classé au huitième rang, notre meilleur résultat à ce jour, du sondage de recherche sur les **meilleurs investisseurs institutionnels pour les Amériques,** pour les informations exclusives et le service exceptionnel que nous fournissons à nos clients par l'entremise de la plateforme de recherche de RBC.

RBC Correspondent and Advisor Services a remporté le prix de l'industrie de la gestion de patrimoine 2018 pour la **meilleure technologie en matière de courtage,** et a été désignée **meilleure solution client innovante** dans le cadre de la cinquième édition des Family Wealth Report Awards, en 2018.

RBC Bank offre des services bancaires aux États-Unis pour les Canadiens ayant des besoins transfrontaliers, notamment des retraités, des étudiants et des clients des services bancaires. La plateforme en ligne pour le secteur de détail, qui dessert les clients des 50 États américains, a dépassé les 315 000 clients cette année, soit près du double du nombre atteint lors de notre lancement en 2012.

Montrer la voie pour un avenir meilleur

Nous croyons en l'avenir de cette génération et de celles qui suivront. En tant que société définie par sa raison d'être, nous savons que la démarche ne se résume pas à l'apport de fonds. Nous mettons nos capacités à profit pour créer une influence positive, pour stimuler l'opinion publique et pour construire des partenariats hautement efficaces qui préparent notre économie, notre société et notre environnement pour l'avenir.

Préparer la prochaine génération

Nous faisons plus que simplement ouvrir des comptes de banque pour les jeunes. Pour les préparer à l'avenir, nous aidons les jeunes à acquérir les compétences nécessaires qui constituent le fondement du bien-être physique et émotionnel et de la santé financière.

Au Canada, nous nous attachons à outiller les jeunes pour les emplois d'avenir, grâce à notre programme Objectif avenir RBC^MC^. Au cours des dix prochaines années, nous utiliserons 500 millions de dollars pour aider les jeunes à obtenir des emplois intéressants, et ce, par l'expérience de travail, le perfectionnement des compétences et le réseautage. Au-delà d'un apport de fonds, nous travaillons avec des jeunes, avec des partenaires ayant le souci des jeunes, avec des établissements d'enseignement et avec des collaborateurs des secteurs privé, public et social à créer conjointement des solutions à long terme accessibles. Nous continuerons à mener des conversations sur la situation de l'emploi des jeunes, sur l'économie fondée sur les compétences et sur l'avenir du monde du travail au moyen de rapports de recherche exclusifs tel le rapport Humains recherchés que nous avons publié.

Nous collaborons avec nos entreprises et nos collectivités pour réellement contribuer à faire changer les choses, en encourageant l'acquisition de connaissances et en concevant de nouvelles possibilités pour les jeunes. Voici quelques exemples de nos initiatives :

> Des programmes d'apprentissage en milieu de travail tels que RBC amplifie^MC^, notre programme intensif d'été, qui expose les étudiants aux vrais défis auxquels l'entreprise fait face, et leur permet de rencontrer les dirigeants de RBC. Ce programme nous aide aussi à constituer un important bassin de talents. Plus de 80 % des étudiants ayant fait partie du stage de 2018 ont ensuite reçu une offre de la part de RBC.

> Nous encourageons l'étude des sciences et l'acquisition de compétences techniques et informatiques grâce à notre programme RBC Teaching Youth to Code, une formation à laquelle ont participé 6 000 étudiants à l'échelle mondiale grâce à plus de 40 000 heures de formation depuis 2015.

> Nous soutenons également le bien-être des enfants et des jeunes grâce à la Course pour les enfants RBC, une emballante série de 15 courses qui se tiennent dans 9 pays différents. Depuis son instauration, cette course a attiré 210 000 participants et permis de recueillir plus de 47 millions de dollars.

Chef de file sur le plan environnemental

Les changements climatiques comptent parmi les problèmes les plus criants de notre époque. Pour préserver notre prospérité, nous devons accélérer la croissance vers une économie propre et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et résistante au changement climatique. Nous montrons la voie en fournissant à nos parties prenantes une meilleure compréhension de notre façon d'évaluer les risques et occasions liés au climat. Nous avons été la première institution financière canadienne ayant publié une déclaration sur le climat qui tenait compte des recommandations du groupe de travail TCFS portant sur les divulgations en matière de changement climatique (« Task Force on Climate-related Financial Disclosures »).

Notre rôle en tant que chef de file des conseillers financiers, des preneurs fermes et des leaders d'opinion sur le marché des obligations vertes ne constitue qu'un exemple de notre engagement. En 2018, RBC a été le 13e preneur ferme en importance des obligations vertes à l'échelle mondiale, ayant souscrit pour un montant total de 2,6 milliards de dollars américains dans le cadre de 19 transactions. Nous avons également tenu notre cinquième colloque annuel sur les obligations vertes à Toronto et publié notre plus récent rapport de recherche sur le marché mondial de ces obligations.

Nous continuons de viser en priorité à disposer de politiques adéquates, à comprendre le risque et à concevoir et à mettre en œuvre des réponses stratégiques pour fournir à nos clients et à nos collectivités un avantage durable.

Pour en savoir plus, consultez notre **Rapport aux investisseurs – Environnement, société et gouvernance**, disponible à l'adresse www.rbc.com/collectivites-durabilite/.

Événements marquants

Nous avons lancé un nouveau FNB visant à faire progresser la diversité des genres au Canada. Nous sommes aussi l'un des signataires du « 30 % Club », un organisme mondial ayant pour objectif de faire augmenter la proportion des femmes siégeant à des conseils d'administration. À l'heure actuelle, Nous comptons une représentation féminine de 38 % au sein de notre Conseil d'administration.

Nous avons célébré le **projet Eau Bleue RBC^MC^**, un engagement de 50 millions de dollars pris depuis dix ans à l'échelle mondiale qui a réuni deux millions de personnes et contribué à protéger l'accès des générations futures à de l'eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche.

Le **portail Impact sur la collectivité et la société RBC** a été lancé pour démontrer comment nous concrétisons notre objectif et équilibrons nos initiatives et nos investissements.

RBC a été inscrite à l'**indice FTSE4Good pour une 17e année.**

Rapport de gestion

Le rapport de gestion a pour objectif de permettre au lecteur d'évaluer nos résultats d'exploitation et notre situation financière pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à l'exercice précédent. Le présent rapport de gestion, daté du 27 novembre 2018, doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés annuels de 2018 et les notes annexes. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens et sont basés sur nos états financiers établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Des renseignements additionnels à notre sujet, y compris notre notice annuelle 2018, sont disponibles gratuitement sur notre site Web à l'adresse rbc.com/investisseurs, sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse sedar.com et dans la section EDGAR du site Web de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse sec.gov.

L'information fournie dans les sites Web susmentionnés ou pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie du présent rapport. Tous les renvois à des sites Web contenus dans le présent rapport sont inactifs et ne sont indiqués qu'à titre informatif.

Table des matières

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives 12

Vue d'ensemble et perspectives 13
- Faits saillants financiers et autres 13
- À propos de la Banque Royale du Canada 14
- Vision et objectifs stratégiques 14
- Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives 14
- Mesure du succès par le rendement total pour les actionnaires 15

Rendement financier 17
- Vue d'ensemble 17
- Incidence du change 17
- Total des revenus 18
- Dotation à la provision pour pertes de crédit 19
- Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance 19
- Frais autres que d'intérêt 20
- Impôt sur le résultat et autres taxes 20
- Actifs des clients 21

Résultats des secteurs d'exploitation 22
- Résultats par secteur d'exploitation 22
- Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation 23
- Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR 23
- Services bancaires aux particuliers et aux entreprises 26
- Gestion de patrimoine 31
- Assurances 37
- Services aux investisseurs et de trésorerie 41
- Marchés des Capitaux 43
- Services de soutien généraux 47

Information financière trimestrielle 48
- Rendement du quatrième trimestre 48
- Analyse des résultats trimestriels et des tendances 49

Situation financière 51
- Bilans résumés 51
- Arrangements hors bilan 52

Gestion du risque 55
- Vue d'ensemble 55
- Risques connus et risques émergents 57
- Gestion du risque d'entreprise 59

Facteurs de risque d'ordre transactionnel/positionnel 64
- Risque de crédit 64
- Risque de marché 76
- Risque de liquidité et de financement 83
- Risque d'assurance 95

Facteurs de risque liés à l'exécution 95
- Risque opérationnel 95
- Risque de non-conformité à la réglementation 97

Facteurs de risque stratégiques 97
- Risque stratégique 97
- Risque de réputation 97
- Risque lié au cadre juridique et réglementaire 98
- Risque lié à la concurrence 99

Facteurs de risque macroéconomiques 100
- Risque systémique 100

Aperçu d'autres risques 100

Gestion des fonds propres 103

Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation 115

Questions en matière de comptabilité et de contrôle 117
- Méthodes et estimations comptables critiques 117
- Contrôles et procédures 121

Transactions entre parties liées 121

Renseignements supplémentaires 122

Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements 129

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

À l'occasion, nous faisons des déclarations prospectives verbalement ou par écrit au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis, et de toute loi sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent rapport annuel 2018, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, dans d'autres rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, les déclarations relatives à nos objectifs en matière de rendement financier, à notre vision et à nos objectifs stratégiques, à l'examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et aux perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale, au contexte réglementaire au sein duquel nous exerçons nos activités, aux sections Priorités stratégiques et Perspectives pour chacun de nos secteurs d'exploitation, et au contexte de gestion des risques, y compris le risque de liquidité et de financement, ainsi que les déclarations du président et chef de la direction. L'information prospective contenue dans le présent document est présentée afin d'aider les détenteurs de nos titres et les analystes financiers à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation aux dates présentées et pour les périodes closes à ces dates, ainsi que nos objectifs en matière de rendement financier, notre vision et nos objectifs stratégiques, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les mots « croire », « s'attendre à », « prévoir », « se proposer », « estimer », « planifier », « viser », « projeter », « devoir » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, et que nos objectifs en matière de rendement financier, notre vision et nos objectifs stratégiques ne se matérialisent pas. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prévoir les répercussions, comprennent les risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement, de réputation, d'assurance et de non-conformité à la réglementation, les risques liés au cadre juridique et réglementaire et à la concurrence, ainsi que les risques systémique, opérationnel et stratégique et d'autres risques qui sont expliqués aux rubriques portant sur le risque de notre rapport annuel pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (le rapport annuel 2018), y compris l'incertitude mondiale, le prix des maisons au Canada et l'endettement des ménages, les technologies de l'information et le cyber-risque, les changements de réglementation, l'innovation et les changements numériques, les risques liés aux données et aux tierces parties, les changements climatiques, les activités et la conjoncture économique dans les secteurs géographiques où nous exerçons nos activités, l'incidence des modifications des politiques budgétaires, monétaires et autres de gouvernements, le risque fiscal et la transparence, ainsi que les risques environnementaux et sociaux.

Nous avertissons nos lecteurs que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions ayant trait à la Banque Royale du Canada doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels. Les hypothèses économiques significatives qui sous-tendent les déclarations prospectives du présent rapport annuel 2018 sont présentées à la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives et, pour chaque secteur d'exploitation, aux sections Priorités stratégiques et Perspectives. Sauf si la loi l'exige, nous ne nous engageons pas à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, que nous pouvons faire ou qui peut être faite pour notre compte à l'occasion.

Des renseignements sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis aux rubriques portant sur le risque de notre rapport annuel 2018.

Faits saillants financiers et autres

Tableau 1

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, les nombres et les pourcentages) (1)	2018	2017	2018 par rapport à 2017 Augmentation (diminution)	
Total des revenus	42 576 $	40 669 $	1 907 $	4,7 %
Dotation à la provision pour pertes de crédit (2)	1 307	1 150	157	13,7 %
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 676	3 053	(377)	(12,3)%
Frais autres que d'intérêt	22 833	21 794	1 039	4,8 %
Bénéfice avant impôt	15 760	14 672	1 088	7,4 %
Bénéfice net	12 431 $	11 469 $	962 $	8,4 %
Secteurs – bénéfice net				
Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	6 028 $	5 755 $	273 $	4,7 %
Gestion de patrimoine	2 265	1 838	427	23,2 %
Assurances	775	726	49	6,7 %
Services aux investisseurs et de trésorerie	741	741	–	0,0 %
Marchés des Capitaux	2 777	2 525	252	10,0 %
Services de soutien généraux	(155)	(116)	(39)	n.s.
Bénéfice net	12 431 $	11 469 $	962 $	8,4 %
Données financières sommaires				
Bénéfice par action – de base	8,39 $	7,59 $	0,80 $	10,5 %
– dilué	8,36	7,56	0,80	10,6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (3), (4)	17,6 %	17,0 %	n.s.	60 p.b.
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (3)	68 900 $	65 300 $	3 600 $	5,5 %
Marge nette d'intérêt (selon la moyenne des actifs productifs, montant net) (3)	1,66 %	1,72 %	n.s.	(6) p.b.
Dotation à la provision pour pertes de crédit en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (5)	0,23 %	0,21 %	n.s.	2 p.b.
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (5)	0,20 %	0,21 %	n.s.	(1) p.b.
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations (6), (7)	0,37 %	0,46 %	n.s.	(9) p.b.
Ratio de liquidité à court terme (8)	123 %	122 %	n.s.	100 p.b.
Ratios de fonds propres et ratio de levier (9)				
Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1)	11,5 %	10,9 %	n.s.	60 p.b.
Ratio de fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,3 %	n.s.	50 p.b.
Ratio du total des fonds propres	14,6 %	14,2 %	n.s.	40 p.b.
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	n.s.	– p.b.
Principales données figurant au bilan et autres renseignements (10)				
Total de l'actif	1 334 734 $	1 212 853 $	121 881 $	10,0 %
Titres, déduction faite de la correction de valeur applicable	222 866	218 379	4 487	2,1 %
Prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts	576 818	542 617	34 201	6,3 %
Actifs liés aux dérivés	94 039	95 023	(984)	(1,0)%
Dépôts	837 046	789 635	47 411	6,0 %
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	73 552	67 416	6 136	9,1 %
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres	496 459	474 478	21 981	4,6 %
Biens sous gestion	671 000	639 900	31 100	4,9 %
Biens administrés (11)	5 533 700	5 473 300	60 400	1,1 %
Information sur les actions ordinaires				
Actions en circulation (en milliers) – moyenne de base	1 443 894	1 466 988	(23 094)	(1,6)%
– moyenne diluée	1 450 485	1 474 421	(23 936)	(1,6)%
– à la fin de la période (12)	1 438 794	1 452 535	(13 741)	(0,9)%
Dividendes déclarés par action ordinaire	3,77 $	3,48 $	0,29 $	8,3 %
Rendement de l'action (13)	3,7 %	3,8 %	n.s.	(10) p.b.
Cours de l'action ordinaire (RY sur TSX) (14)	95,92 $	100,87 $	(4,95)$	(4,9)%
Capitalisation boursière (TSX) (14)	138 009	146 554	(8 545)	(5,8)%
Renseignements généraux liés aux activités				
Nombre d'employés (équivalent temps plein)	81 870	78 210	3 660	4,7 %
Nombre de succursales	1 333	1 376	(43)	(3,1)%
Nombre de guichets automatiques bancaires (GAB)	4 537	4 630	(93)	(2,0)%
Moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en $ US pour la période (15)	0,776 $	0,765 $	0,011 $	1,4 %
Équivalent de 1,00 $ CA en $ US à la fin de la période	0,760 $	0,775 $	(0,015)$	(1,9)%

(1) Le 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9). Dans le présent rapport annuel 2018, les résultats des périodes antérieures au 1er novembre 2017 sont présentés conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Pour plus de détails sur les répercussions de l'adoption d'IFRS 9, y compris la description des méthodes comptables choisies, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.
(2) En vertu d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit est liée essentiellement aux prêts, aux acceptations et aux engagements ainsi qu'à tous les actifs financiers sauf ceux qui sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit était uniquement liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39) et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux, au sens d'IAS 39). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risque de crédit et à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.
(3) Les moyennes sont calculées à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période. Elles ont trait à la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires utilisée pour calculer le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.
(4) Ces mesures pourraient ne pas avoir de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) et elles pourraient ne pas être comparables aux mesures analogues présentées par d'autres institutions financières. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.
(5) La dotation à la provision pour pertes de crédit représente la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux représente la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39. La dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, en vertu d'IFRS 9, est composée des pertes de crédit pour la durée de vie des prêts, acceptations et engagements dépréciés.
(6) Depuis le 1er novembre 2017, le montant brut des prêts douteux exclut un montant de 229 millions de dollars lié aux prêts dépréciés acquis (PDA) obtenus dans le cadre de l'acquisition de City National Bank (City National), prêts qui sont depuis redevenus productifs. Au 31 octobre 2018, était incluse dans le montant brut des prêts douteux une tranche de 21 millions de dollars au titre des PDA qui étaient toujours dépréciés. Au 31 octobre 2017, le montant brut des prêts douteux incluait un montant de 256 millions de dollars lié au portefeuille de PDA obtenu dans le cadre de l'acquisition de City National. Les PDA inclus dans le montant brut des prêts douteux avaient fait croître de 5 p.b. le ratio du montant brut des prêts douteux en 2017. Pour plus de détails, voir la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.
(7) Le 1er novembre 2017, la définition du montant brut des prêts douteux a été abrégée pour certains produits afin que nos critères définissant une défaillance correspondent à la définition donnée dans IFRS 9, selon laquelle une créance est en défaut si elle est en souffrance depuis au moins 90 jours. Cela a donné lieu à une augmentation du montant brut des prêts douteux de 134 millions de dollars.
(8) Le ratio de liquidité à court terme se calcule conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité de l'accord de Bâle III. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Risque de liquidité et de financement.
(9) Les ratios de fonds propres et de levier présentés ci-dessus sont calculés selon la méthode « tout compris ». Le ratio de levier est une mesure réglementaire en vertu du cadre de l'accord de Bâle III. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Gestion des fonds propres.
(10) Représente les soldes au comptant à la fin de la période.
(11) Les biens administrés comprennent des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts sur cartes de crédit titrisés de respectivement 16,7 milliards de dollars et 9,6 milliards (18,4 milliards et 8,4 milliards en 2017).
(12) Le nombre d'actions ordinaires en circulation a été ajusté pour tenir compte de l'incidence des actions propres.
(13) Dividende par action ordinaire divisé par la moyenne des cours extrêmes pour la période visée.
(14) Selon le cours de clôture à la TSX à la fin de la période.
(15) Les moyennes sont calculées selon les cours du change au comptant à la fin du mois pour la période.
n.s. non significatif

À propos de la Banque Royale du Canada

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 84 000 employés qui concrétisent notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 16 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 34 autres pays. Pour en savoir plus, visitez le site rbc.com.

Nos secteurs d'exploitation sont décrits ci-dessous.

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Ce secteur fournit un vaste éventail de produits et services financiers au Canada, dans les Antilles et aux États-Unis. La qualité de nos relations avec plusieurs de nos clients repose sur l'étendue des produits et des compétences de tous nos secteurs d'activité.
Gestion de patrimoine	Ce secteur offre des services aux clients aisés, fortunés ou ultrafortunés dans les principaux centres financiers, principalement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie, y compris une gamme complète de solutions de placements, de services de fiducie, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine. Nous offrons également aux institutions et aux particuliers faisant partie de notre clientèle des produits de gestion d'actifs, par l'entremise de nos réseaux de distribution et de tiers distributeurs.
Assurances	Ce secteur offre un vaste éventail de conseils et solutions en matière d'assurance vie, maladie, habitation, automobile et voyage, de rentes, de patrimoine et de réassurance, ainsi que des services d'assurance crédit et entreprise à une clientèle composée de particuliers, d'entreprises et de groupes.
Services aux investisseurs et de trésorerie	Ce secteur agit à titre de fournisseur spécialisé de services d'administration d'actifs ainsi que fournisseur de services de gestion de la trésorerie, de transactions bancaires et de services de trésorerie destinés aux clients institutionnels du monde entier. Nous offrons également des services de gestion de la trésorerie en dollar canadien, de correspondants bancaires et de négociation à des institutions financières partout dans le monde, ainsi que des services de gestion des liquidités et du financement à court terme pour la Banque.
Marchés des Capitaux	Ce secteur offre son expertise dans les services bancaires, la finance et les marchés des capitaux aux sociétés, aux investisseurs institutionnels, aux gestionnaires d'actifs, aux gouvernements et aux banques centrales du monde entier. Nous servons les clients de 70 bureaux situés dans 15 pays en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Asie et dans d'autres régions.
Services de soutien généraux	Ce secteur est composé du groupe Technologie et Exploitation, qui fournit l'infrastructure technologique et opérationnelle nécessaire à la prestation efficace de produits et de services à nos clients, ainsi que le groupe Fonctions, qui regroupe les fonctions de finances, de ressources humaines, de gestion du risque, d'audit interne et d'autres fonctions générales.

Vision et objectifs stratégiques

Nos stratégies et nos activités sont guidées par notre vision : **« Compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde »**. Nos trois objectifs stratégiques sont les suivants :

- au Canada, être le chef de file incontesté en matière de prestation de services financiers;
- aux États-Unis, être le partenaire privilégié des grandes entreprises, des institutions et des clients disposant d'un avoir net élevé, dans le cadre de leurs activités;
- dans des centres financiers mondiaux ciblés, être l'un des principaux partenaires en matière de services financiers qui est réputé pour son expertise.

Voir la rubrique Résultats des secteurs d'exploitation pour les progrès réalisés en 2018 relativement à nos stratégies commerciales et à nos objectifs stratégiques.

Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives – données au 27 novembre 2018

Les projections et prévisions de la présente rubrique sont fondées sur des informations et hypothèses fournies par des sources que nous considérons comme fiables. Si ces informations ou ces hypothèses se révèlent inexactes, les perspectives économiques réelles pourraient différer de façon significative des perspectives présentées dans la présente rubrique.

Canada

L'économie canadienne devrait progresser de 2,1 % au cours de l'année civile 2018, en baisse de 3,0 % par rapport à l'année civile précédente. Le taux de chômage d'octobre s'est établi à 5,8 %, en baisse par rapport à celui de 6,3 % il y a un an. La croissance économique a délaissé les consommateurs, ceux-ci devant adapter leurs habitudes de consommation à la hausse des taux d'intérêt et au ralentissement du marché de l'habitation. Les dépenses de consommation devraient toutefois afficher une croissance modérée, et ce, grâce à la hausse des salaires et à un solide marché de l'emploi. Couronnées de succès, les négociations commerciales entre les États-Unis, le Canada et le Mexique (AEUMC) ont permis de dissiper quelque peu l'incertitude entourant les échanges commerciaux, qui avait auparavant miné la confiance des entreprises. L'AEUMC devrait inciter les entreprises à investir afin d'alléger les pressions exercées sur la capacité et d'améliorer la productivité. En octobre, la

Banque du Canada a relevé de 25 points de base son taux de financement à un jour pour le porter à 1,75 %, sa cinquième hausse en 15 mois. Pour l'année civile 2019, nous nous attendons à ce que l'économie croisse à un rythme plus modéré.

États-Unis
Selon les estimations, l'économie américaine devrait progresser de 2,9 % au cours de l'année civile 2018, contre 2,2 % un an plus tôt. Les dépenses de consommation ont été motivées par un solide marché de l'emploi, une hausse des salaires et une forte confiance des consommateurs. Les investissements des entreprises ont progressé, soutenus par une forte demande nationale, des conditions financières encore accommodantes, ainsi que les incitatifs fiscaux. La hausse des tarifs à l'importation n'a pas eu une incidence importante sur la croissance, mais la montée du sentiment protectionniste pèse toujours sur les perspectives. En novembre, la Réserve fédérale (la Fed) a maintenu la fourchette des fonds fédéraux entre 2,0 % et 2,25 %, compte tenu des perspectives qui restaient « équilibrées ». Les dépenses budgétaires devant se poursuivre pendant l'année civile 2019 et le taux de chômage étant faible, nous anticipons une croissance ralentie pendant l'année civile 2019, mais à un rythme supérieur à la tendance.

Europe
L'économie de la zone euro devrait avoir crû à un rythme de 1,9 % pendant l'année civile 2018, en deçà des 2,5 % enregistrés pour l'année civile précédente. Les échanges commerciaux ont été affectés par un ralentissement des exportations vers les marchés émergents, quoique, du fait des taux de chômage et d'intérêt bas, la demande intérieure a suffi à soutenir la croissance. Un fort niveau d'incertitude subsiste toujours à l'égard de l'avenir des relations commerciales Royaume-Uni – Union européenne (UE) en raison de l'approche de la date butoir du Brexit, en mars 2019. Alors que les indicateurs économiques laissent entrevoir une augmentation graduelle de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé son intention de mettre fin à son programme d'achat d'actifs en décembre. Nous prévoyons que la croissance ralentira légèrement pendant l'année civile 2019, car certaines économies ont atteint leur capacité limite et la conjoncture commence à se serrer.

Marchés financiers
Les marchés boursiers mondiaux ont été marqués pour une forte volatilité pendant l'exercice. À la mi-janvier, plusieurs indices ont affiché des sommets jamais atteints, les marchés ayant adhéré aux perspectives optimistes de croissance. La montée des taux d'intérêt, les préoccupations inflationnistes, les baisses récentes des prix des marchandises et les tensions commerciales mondiales, notamment la menace de guerres commerciales avec les États-Unis, ont entraîné le repli des marchés boursiers. Le mois d'octobre a pour sa part été marqué par d'importantes corrections attribuables au fléchissement de près de 7 % de l'indice S&P 500, à savoir sa pire performance mensuelle en sept ans, et au recul de 7,4 % de l'Indice MSCI Monde. Les hausses de taux d'intérêt à court terme de la Fed se sont maintenues et, par le fait même, les courbes de rendement aux États-Unis se sont aplaties. Avec l'économie mondiale qui poursuit son expansion, nous nous attendons à ce que les banques centrales du Canada, des États-Unis et de la zone euro continuent de relever les taux d'intérêt en 2019.

Contexte réglementaire
Nous continuons de surveiller de près l'évolution de la réglementation et de nous y préparer de manière à assurer le respect des nouvelles exigences qui pourraient nous être imposées, tout en atténuant, dans la mesure du possible, les répercussions défavorables d'ordre commercial ou financier. Ces répercussions pourraient découler de l'application de lois ou de règlements nouveaux ou modifiés et des attentes de ceux qui les mettent en œuvre. Les faits nouveaux importants comprennent les changements qui continuent d'être apportés aux normes visant les fonds propres et la liquidité à l'échelle mondiale et au Canada, les accords commerciaux internationaux, les modifications législatives touchant la confidentialité des données, l'abandon du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) au profit d'autres taux « sans risque » ainsi que la réforme réglementaire aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe.

Pour une analyse des facteurs de risque découlant de ces réformes et d'autres faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient se répercuter sur nos activités et nos résultats financiers, se reporter aux rubriques sur le risque. Pour plus de détails sur notre cadre et nos activités de gestion des risques, se reporter aux rubriques sur les risques et la gestion des fonds propres.

Mesure du succès par le rendement total pour les actionnaires

Nous visons à maximiser le rendement total pour les actionnaires par la réalisation d'un rendement à moyen terme (3 à 5 ans) se situant dans la tranche supérieure de la moyenne du groupe mondial de pairs, ce qui à notre avis reflète notre souci de maintenir un rendement financier solide et constant.

L'optimisation du rendement total pour les actionnaires s'aligne sur les trois objectifs stratégiques dont il est fait mention plus haut, et nous sommes d'avis qu'il représente la mesure la plus appropriée de la création de valeur pour les actionnaires. Le rendement total pour les actionnaires est une mesure utilisée pour comparer le rendement de nos actions ordinaires sur une période donnée et tient compte de la plus-value des actions ainsi que des dividendes versés aux actionnaires ordinaires. La valeur absolue du rendement total pour les actionnaires fluctue en fonction de la conjoncture des marchés, et la position relative de la banque reflète la perception du marché à l'égard de notre performance par rapport à nos pairs sur une période donnée.

Les objectifs en matière de rendement financier servent à évaluer nos progrès dans l'atteinte de nos objectifs de rendement total à moyen terme. Nous les revoyons et révisons régulièrement de manière à ce qu'ils reflètent l'évolution de l'économie, des marchés et du contexte réglementaire. Cette attention particulière accordée aux objectifs à moyen terme dans nos décisions nous permet, à notre avis, d'être en bonne position pour assurer une croissance durable du bénéfice et de solides rendements pour nos actionnaires ordinaires.

Le tableau suivant présente un sommaire de notre rendement pour 2018 par rapport à nos objectifs de rendement financier à moyen terme.

Rendement financier de 2018 par rapport à nos objectifs à moyen terme — **Tableau 2**

	Résultats de 2018
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	10,6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 16 % et plus	17,6 %
Ratios de fonds propres (CET1) élevés (1)	11,5 %
Ratio de distribution de 40 % à 50 %	45 %

(1) Pour une analyse plus détaillée du ratio CET1, voir la rubrique Gestion des fonds propres.

Pour 2019, nos objectifs de rendement financier à moyen terme demeureront les mêmes.

Nous comparons notre rendement total pour les actionnaires à celui d'un groupe mondial de pairs approuvé par notre Conseil d'administration (le Conseil). Ce groupe est le même qu'à l'exercice précédent et se compose des dix institutions financières suivantes :

- **Institutions financières canadiennes :** Banque de Montréal, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Société Financière Manuvie, Banque Nationale du Canada, Corporation Financière Power, La Banque de Nouvelle-Écosse et La Banque Toronto-Dominion
- **Banques américaines :** JPMorgan Chase & Co. et Wells Fargo & Company
- **Banques internationales :** Westpac Banking Corporation

Objectifs à moyen terme – Rendement total pour les actionnaires sur trois et cinq ans par rapport à la moyenne du groupe de pairs **Tableau 3**

	Rendement total pour les actionnaires sur trois ans (1)	Rendement total pour les actionnaires sur cinq ans (1)
Banque Royale du Canada	13 % Tranche supérieure	11 % Tranche supérieure
Moyenne du groupe de pairs (excluant RBC)	9 %	8 %

(1) Le rendement total pour les actionnaires annualisé sur trois ans et sur cinq ans représente la somme de la plus-value de nos actions ordinaires, selon leur cours de clôture à la TSX, et des dividendes réinvestis pour les périodes du 31 octobre 2015 au 31 octobre 2018 et du 31 octobre 2013 au 31 octobre 2018, respectivement.

Information sur les actions ordinaires et sur les dividendes **Tableau 4**

Pour l'exercice clos le 31 octobre	**2018**	2017	2016	2015	2014
Cours de clôture de l'action ordinaire (RY sur TSX), à la fin de la période	**95,92 $**	100,87 $	83,80 $	74,77 $	80,01 $
Dividendes versés par action	**3,70**	3,40	3,20	3,04	2,76
Hausse (baisse) du cours de l'action	**(4,9)%**	20,4 %	12,1 %	(6,5)%	14,3 %
Rendement total pour les actionnaires	**(1,0)%**	25,0 %	16,8 %	(3,0)%	19,0 %

Rendement financier

Vue d'ensemble

2018 par rapport à 2017

Le bénéfice net s'est établi à 12 431 millions de dollars, en hausse de 962 millions, ou 8 %, par rapport à il y a un an. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 8,36 $, en hausse de 0,80 $, ou 11 %, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'est chiffré à 17,6 %, en hausse de 60 p.b. par rapport à 17,0 % un an plus tôt. Notre ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1) correspond à 11,5 %, en hausse de 60 p.b. par rapport à un an plus tôt.

Nos résultats reflètent notre forte croissance du bénéfice des secteurs Gestion de Patrimoine, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Marchés des Capitaux. La hausse des résultats du secteur Assurances a aussi contribué à l'augmentation, et le bénéfice du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie est resté le même qu'à l'exercice précédent.

Le bénéfice du secteur Gestion de patrimoine a augmenté en raison surtout d'une croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, d'une hausse du revenu net d'intérêt et de la réduction du taux d'imposition effectif découlant de la réforme fiscale américaine. Ces facteurs ont été atténués par une augmentation de la rémunération variable découlant de résultats supérieurs, par une hausse des coûts liés à l'expansion des activités et aux initiatives technologiques et par l'accroissement des coûts liés à la réglementation.

Les résultats du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ont progressé en raison surtout d'un élargissement des écarts, de la croissance des volumes et de l'augmentation des revenus sur cartes. Ces facteurs ont été atténués par notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris Solutions Corporation (Moneris) à l'exercice précédent, la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit du secteur Services bancaires canadiens découlant essentiellement de l'adoption d'IFRS 9 ainsi que par une hausse des coûts liés au personnel.

Les résultats du secteur Marchés des Capitaux ont affiché une hausse du fait essentiellement d'une réduction du taux d'imposition effectif découlant des changements à la composition des bénéfices et de la réforme fiscale américaine, ainsi que de la hausse des revenus tirés des secteurs Grande entreprise et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'augmentation des coûts liés à la réglementation, les recouvrements sur litiges à l'exercice précédent et la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités.

Les résultats du secteur Assurances ont augmenté en majeure partie du fait d'une hausse de la sinistralité favorable liée aux placements et des renégociations concernant le contrat de rétrocession vie. Ces facteurs ont été atténués par des révisions à la baisse d'hypothèses actuarielles annuelles favorables, une hausse du volume des sinistres et une hausse des coûts liés à la croissance des ventes et aux activités de service à la clientèle.

Les résultats du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie sont demeurés inchangés du fait que l'amélioration des marges et la croissance des dépôts des clients, et la hausse des revenus tirés des services d'administration d'actifs ont été neutralisées par le recul des revenus tirés des activités de financement et de gestion des liquidités, la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités et l'augmentation des investissements dans la technologie.

La perte nette des Services de soutien généraux s'est établie à 155 millions de dollars, reflétant principalement la réforme fiscale américaine dont les effets, qui se sont chiffrés à 178 millions, avaient principalement trait à la réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé, atténuée par les mesures de gestion actif-passif. La perte nette était de 116 millions de dollars en 2017 du fait principalement des indemnités de départ et des frais connexes, du montant net des ajustements fiscaux défavorables et des frais juridiques, facteurs neutralisés en partie par des mesures de gestion actif-passif.

Pour plus de détails sur les résultats sectoriels et sur le ratio CET1, se reporter respectivement aux rubriques Résultats des secteurs d'exploitation et Gestion des fonds propres.

Incidence du change

Le tableau ci-après reflète l'incidence estimative du change sur les principaux postes de l'état du résultat net.

Tableau 5

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2018 par rapport à 2017 (1)
Augmentation (diminution) :	
Total des revenus	(53)$
Dotation à la provision pour pertes de crédit	6
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–
Frais autres que d'intérêt	(29)
Impôt sur le résultat	(15)
Bénéfice net	(15)
Incidence sur le bénéfice par action	
De base	(0,01)$
Dilué	(0,01)

(1) Le 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9 *Instruments financiers*. Les résultats des périodes antérieures au 1er novembre 2017 sont présentés conformément à *IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Pour plus de détails sur les répercussions de l'adoption d'IFRS 9, y compris la description des méthodes comptables choisies, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Le tableau ci-après présente les taux de change moyens pertinents qui influent sur nos activités.

Tableau 6

(moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en devises) (1)	2018	2017
Dollar américain	0,776	0,765
Livre sterling	0,578	0,596
Euro	0,654	0,686

(1) Les moyennes sont calculées selon les cours du change au comptant à la fin du mois pour la période.

Total des revenus

Tableau 7

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Revenus d'intérêt	33 021 $	26 904 $
Frais d'intérêt	14 830	9 764
Revenu net d'intérêt	18 191 $	17 140 $
Marge nette d'intérêt	1,66 %	1,72 %
Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires	4 279 $	4 566 $
Revenus tirés des activités de négociation	911	806
Commissions de gestion de placements et de services de garde	5 377	4 803
Revenus tirés des fonds communs de placement	3 551	3 339
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 372	1 416
Frais bancaires	1 800	1 770
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils	2 053	2 093
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	1 098	974
Revenus sur cartes	1 054	933
Commissions de crédit	1 394	1 433
Profits nets sur les titres de placement (1)	147	172
Quote-part des bénéfices (pertes) des coentreprises et des entreprises associées	21	335
Autres	1 328	889
Revenus autres que d'intérêt	24 385 $	23 529 $
Total des revenus	42 576 $	40 669 $

(1) Selon IFRS 9, le profit net sur les titres de placement correspond aux profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sur les titres de créance au coût amorti. Selon IAS 39, le profit net sur les titres de placement correspond aux profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de créance et les titres de participation disponibles à la vente.

2018 par rapport à 2017

Le total des revenus a augmenté de 1 907 millions de dollars, ou 5 %, en raison surtout de la hausse du revenu net d'intérêt. L'augmentation des commissions de gestion de placements et de services de garde, des autres revenus et des revenus tirés des fonds communs de placement a aussi contribué à la hausse. Ces facteurs ont été annulés en partie par un repli de la quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées et par une baisse des primes d'assurance, revenus de placement et honoraires (revenus tirés des activités d'assurance).

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 1 051 millions de dollars, ou 6 %, en raison d'abord et avant tout de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et de la croissance des volumes des secteurs Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par un recul du revenu tiré des activités de financement et de gestion de liquidités.

La marge nette d'intérêt a reculé de 6 p.b. par rapport à il y a un an, du fait essentiellement des changements à la composition de la moyenne des actifs productifs, la croissance des volumes touchant surtout des titres à faible marge achetés en vertu de conventions de revente. Ces facteurs ont été atténués par une amélioration des écarts sur les dépôts du secteur Services bancaires canadiens et sur les prêts du secteur Gestion de patrimoine, ce qui rend compte de la tendance haussière des taux d'intérêt.

Les commissions de gestion de placements et de services de garde ont augmenté de 574 millions de dollars, ou 12 %, en raison d'abord et avant tout de la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés qui rend compte des ventes nettes et l'appréciation du capital.

Les autres revenus ont augmenté de 439 millions de dollars, ou 49 %, du fait surtout de la hausse des profits sur les dérivés non détenus à des fins de transaction dans nos activités de financement et de gestion des liquidités, qui ont été plus que compensés dans le revenu net d'intérêt, et de profits nets dans nos portefeuilles de placements autres que de négociation.

Les revenus tirés des fonds communs de placement ont progressé de 212 millions de dollars, ou 6 %, essentiellement par suite de l'augmentation de la moyenne des actifs liés aux services tarifés attribuable aux ventes nettes et à la reprise du marché, et de l'augmentation des soldes donnant lieu à une hausse des frais de placement liés aux fonds communs de placement du secteur Services bancaires canadiens.

La quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées a diminué de 314 millions de dollars, ou 94 %, en raison surtout de notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris à l'exercice précédent et d'une perte liée à un placement dans une coentreprise de gestion d'actifs internationale.

Les revenus tirés des activités d'assurance ont fléchi de 287 millions de dollars, ou 6 %, résultat qui tient d'abord et avant tout à la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance en grande partie compensée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance. Cette baisse a été atténuée par l'expansion des activités et l'incidence des contrats d'assurance vie internationaux restructurés, qui a été compensée en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Renseignements supplémentaires liés aux activités de négociation

		Tableau 8
(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017
Total des revenus tirés des activités de négociation		
Revenu net d'intérêt	**2 199 $**	2 370 $
Revenus autres que d'intérêt	**911**	806
Total des revenus tirés des activités de négociation	**3 110 $**	3 176 $
Total des revenus tirés des activités de négociation par produit		
Taux d'intérêt et crédit	**1 573 $**	1 796 $
Titres de participation	**1 014**	895
Contrats de change et sur marchandises	**523**	485
Total des revenus tirés des activités de négociation	**3 110 $**	3 176 $
Revenus tirés des activités de négociation (majorés au montant imposable équivalent) par produit		
Taux d'intérêt et crédit	**1 573 $**	1 796 $
Titres de participation	**1 332**	1 221
Contrats de change et sur marchandises	**523**	485
Total des revenus tirés des activités de négociation (majorés au montant imposable équivalent)	**3 428 $**	3 502 $
Revenus tirés des activités de négociation (majorés au montant imposable équivalent) par produit – Marchés des Capitaux		
Taux d'intérêt et crédit	**1 303 $**	1 466 $
Titres de participation	**1 415**	1 251
Contrats de change et sur marchandises	**377**	331
Total des revenus tirés des activités de négociation (majorés au montant imposable équivalent) – Marchés des Capitaux	**3 095 $**	3 048 $

2018 par rapport à 2017
Le total des revenus tirés des activités de négociation, qui se compose des revenus tirés des activités de négociation comptabilisés dans le revenu net d'intérêt et dans les revenus autres que d'intérêt, s'est établi à 3 110 millions de dollars, en baisse de 66 millions, ou 2 %, par suite surtout de la baisse des revenus tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe, surtout aux États-Unis et en Europe, annulée pour l'essentiel par une hausse des revenus tirés des activités de négociation de titres de participation en Amérique du Nord.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

2018 par rapport à 2017
Le total de la dotation à la provision pour pertes de crédit a augmenté de 157 millions de dollars par rapport à il y a un an.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts a augmenté de 133 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à il y a un an, du fait surtout de l'adoption d'IFRS 9 le 1er novembre 2017 ainsi que de l'accroissement des dotations du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est accru de 2 p.b.

Pour plus de détails sur la dotation à la provision pour pertes de crédit, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit de la rubrique Risque de crédit.

Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance

2018 par rapport à 2017
Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de 2 676 millions de dollars ont diminué de 377 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à il y a un an, écart qui tient principalement à la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, largement compensée dans les revenus, à la hausse de la sinistralité favorable liée aux placements et aux renégociations concernant les contrats de rétrocession vie. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par des révisions à la baisse d'hypothèses actuarielles annuelles favorables, en lien surtout avec la longévité, la mortalité et l'économie. Les contrats d'assurance vie internationaux restructurés, qui sont pour l'essentiel compensés dans les revenus, l'augmentation des volumes de sinistres des secteurs Assurances – Canada et Assurances – International et l'expansion des activités ont aussi atténué la baisse des indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Frais autres que d'intérêt

Tableau 9		
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018**	2017
Salaires	**6 077 $**	5 936 $
Rémunération variable	**5 597**	5 203
Avantages du personnel et conservation du personnel	**1 779**	1 792
Rémunération fondée sur des actions	**323**	399
Ressources humaines	**13 776 $**	13 330 $
Matériel	**1 593**	1 434
Frais d'occupation	**1 558**	1 588
Communications	**1 049**	1 011
Honoraires	**1 379**	1 214
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**1 077**	1 015
Autres	**2 401**	2 202
Frais autres que d'intérêt	**22 833 $**	21 794 $
Ratio d'efficience (1)	**53,6 %**	53,6 %
Ratio d'efficience ajusté (2)	**53,1 %**	53,5 %

(1) Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêt divisés par le total des revenus.
(2) Les mesures ont été ajustées en excluant la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance. Ces mesures sont des mesures hors PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

2018 par rapport à 2017

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 1 039 millions de dollars, ou 5 %, du fait essentiellement de la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités et d'une augmentation des coûts liés à la technologie et des coûts connexes, notamment le numérique, ainsi que d'une augmentation des coûts liés au personnel, notamment la rémunération variable découlant de résultats supérieurs. L'accroissement des coûts liés à la réglementation et les frais de commercialisation et les recouvrements sur litiges à l'exercice précédent ont aussi contribué à cette augmentation.

Notre ratio d'efficience s'est établi à 53,6 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. Compte non tenu de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, notre ratio d'efficience de 53,1 % est en baisse de 40 p.b. par rapport à il y a un an en raison d'abord et avant tout de la hausse des revenus dans la plupart des secteurs, atténuée par des charges généralement plus élevées, comme l'indiquent les facteurs ci-dessus.

Le ratio d'efficience excluant la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance est une mesure hors PCGR. Pour plus de détails, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

Impôt sur le résultat et autres taxes

Tableau 10		
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018**	2017
Impôt sur le résultat	**3 329 $**	3 203 $
Autres taxes		
Taxes sur les produits et services et taxes de vente	**468 $**	446 $
Cotisations sociales	**687**	643
Taxes sur le capital	**80**	88
Taxes foncières	**132**	140
Taxes sur les primes d'assurance	**29**	30
Taxes d'affaires	**37**	46
	1 433 $	1 393 $
Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes	**4 762 $**	4 596 $
Bénéfice avant impôt	**15 760 $**	14 672 $
Taux d'imposition canadien prévu par la loi (1)	**26,5 %**	26,5 %
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales (2)	**(4,8)%**	(3,5)%
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	**(1,8)%**	(2,0)%
Modification du taux d'imposition	**0,9 %**	(0,1)%
Autres	**0,3 %**	0,9 %
Taux d'imposition effectif	**21,1 %**	21,8 %
Taux d'imposition effectif total (3)	**27,7 %**	28,6 %

(1) Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi.
(2) Comme la baisse des taux d'imposition découlant de la réforme fiscale américaine est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, le taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales inclut le taux combiné de l'exercice 2018 pour les filiales américaines.
(3) Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes en pourcentage du bénéfice avant impôt et autres taxes.

2018 par rapport à 2017
La charge d'impôt a augmenté de 126 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à un an plus tôt, en raison surtout du bénéfice avant impôt. La réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé, découlant de l'incidence de la réforme fiscale américaine, a été plus que neutralisée par une baisse du taux d'imposition des entreprises sur les résultats aux États-Unis.

Le taux d'imposition effectif de 21,1 % a diminué de 70 p.b. du fait principalement d'une augmentation du montant net des ajustements fiscaux favorables, de la hausse des revenus provenant de territoires moins imposés et de l'incidence nette de la réforme fiscale américaine, la réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé ayant été plus qu'atténuée par la baisse du taux d'imposition des entreprises sur les résultats aux États-Unis. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'incidence de notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris à l'exercice précédent.

Les autres taxes ont augmenté de 40 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à 2017, en raison d'abord et avant tout de la hausse des cotisations sociales versées attribuable à une augmentation des frais liés au personnel.

Actifs des clients

Biens administrés
Les biens administrés sont des biens que nous administrons et qui sont la propriété effective de nos clients. Nous fournissons des services de nature administrative, dont des services de garde, de recouvrement des revenus de placement, de règlement des opérations de vente et d'achat, et de tenue de registres. Les stratégies de placement sous-jacentes des biens administrés sont déterminées par nos clients et n'ont en général aucune incidence sur les frais d'administration que nous recevons. Ces frais peuvent varier selon des facteurs tels que des modifications apportées au niveau d'évaluation des actifs en raison des fluctuations des marchés, les types de services administrés, les volumes de transactions, les secteurs géographiques, et la tarification sur mesure selon les volumes ou les services multiples.

Le secteur Services aux investisseurs et de trésorerie est le principal secteur d'activité responsable de biens administrés, puisqu'il revendique à lui seul environ 77 % du total au 31 octobre 2018, suivi par les secteurs Gestion de patrimoine et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, avec respectivement environ 18 % et 5 % du total des biens administrés.

2018 par rapport à 2017
Les biens administrés ont augmenté de 60 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent, résultat qui reflète essentiellement les ventes nettes et l'incidence du change.

Le tableau suivant présente un sommaire des biens administrés par secteur géographique et par catégorie d'actifs.

Biens administrés par secteur géographique et par catégorie d'actifs — **Tableau 11**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Canada (1)		
Titres du marché monétaire	31 800 $	33 100 $
Titres à revenu fixe	706 800	730 100
Titres de participation	635 700	765 800
Actifs multiples et autres	934 500	774 900
Total – Canada	2 308 800 $	2 303 900 $
États-Unis (1)		
Titres du marché monétaire	33 000 $	35 400 $
Titres à revenu fixe	133 900	124 500
Titres de participation	264 800	238 100
Actifs multiples et autres	64 800	57 500
Total – États-Unis	496 500 $	455 500 $
Autres pays (1)		
Titres du marché monétaire	43 900 $	43 300 $
Titres à revenu fixe	356 000	387 500
Titres de participation	871 700	867 600
Actifs multiples et autres	1 456 800	1 415 500
Total – autres pays	2 728 400 $	2 713 900 $
Total – biens administrés	5 533 700 $	5 473 300 $

(1) L'information par secteur géographique est basée sur l'établissement à partir duquel les services sont fournis à nos clients.

Biens sous gestion
Les biens sous gestion sont des biens que nous gérons et qui sont la propriété effective de nos clients. Des honoraires de gestion sont payés par les fonds de placement pour les compétences en placement d'un gestionnaire de placements, et ils peuvent également comprendre les frais liés aux services administratifs. Les honoraires de gestion peuvent être calculés quotidiennement, mensuellement ou trimestriellement, en pourcentage des biens sous gestion, selon le réseau de distribution, les produits et les stratégies de placement. En règle générale, les stratégies liées aux titres de participation sont assorties d'honoraires plus élevés que celles liées aux titres à revenu fixe et du marché monétaire. Les honoraires varient également selon la composition des actifs et la tarification sur mesure dans le cas des clients qui ont recours à des services multiples. Les actifs comportant un risque plus élevé donnent généralement lieu à des honoraires plus élevés, tandis que les clients qui ont recours à des services multiples peuvent bénéficier de synergies qui réduisent les honoraires qui leur sont facturés. Certains fonds prévoient des honoraires liés au rendement qui sont comptabilisés lorsque certaines cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont atteintes. Ces facteurs pourraient entraîner des écarts relatifs dans les honoraires reçus par produit, et il se pourrait donc que le rendement net par catégorie d'actifs varie, et ce, même si la moyenne des biens sous gestion est similaire. Comptant environ 99 % du total des biens sous gestion, le secteur Gestion de patrimoine est le principal secteur d'exploitation.

2018 par rapport à 2017
Les biens sous gestion ont augmenté de 31 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à 2017, du fait surtout des ventes nettes.

Le tableau suivant présente la variation des biens sous gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Actifs des clients – Biens sous gestion — **Tableau 12**

	2018					2017
(en millions de dollars canadiens)	Titres du marché monétaire	Titres à revenu fixe	Titres de participation	Actifs multiples et autres	Total	Total
Biens sous gestion, solde au début	36 900 $	200 900 $	128 700 $	273 400 $	639 900 $	586 300 $
Entrées institutionnelles	52 100	38 400	6 600	7 500	104 600	69 300
Sorties institutionnelles	(52 800)	(34 700)	(7 600)	(3 500)	(98 600)	(77 800)
Flux des particuliers, montant net	3 100	1 700	7 100	18 500	30 400	31 600
Total des flux, montant net	2 400	5 400	6 100	22 500	36 400	23 100
Incidence de marché	300	(3 100)	(2 100)	(4 300)	(9 200)	42 400
Acquisitions/cessions	–	–	–	–	–	(4 000)
Change	600	600	1 300	1 400	3 900	(7 900)
Total de l'incidence de marché, des acquisitions/cessions et du change	900	(2 500)	(800)	(2 900)	(5 300)	30 500
Biens sous gestion, solde à la fin de l'exercice	40 200 $	203 800 $	134 000 $	293 000 $	671 000 $	639 900 $

Résultats des secteurs d'exploitation

Résultats par secteur d'exploitation

Tableau 13

	2018							2017
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) (1)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux (2)	Services de soutien généraux (2)	Total	Total
Revenu net d'intérêt	11 776 $	2 602 $	– $	297 $	3 567 $	(51)$	18 191 $	17 140 $
Revenus autres que d'intérêt	5 140	8 324	4 279	2 294	4 831	(483)	24 385	23 529
Total des revenus	16 916 $	10 926 $	4 279 $	2 591 $	8 398 $	(534)$	42 576 $	40 669 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit (3)	1 273	(15)	–	1	48	–	1 307	1 150
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2 676	–	–	–	2 676	3 053
Frais autres que d'intérêt	7 526	8 070	602	1 617	4 960	58	22 833	21 794
Bénéfice net avant impôt	8 117 $	2 871 $	1 001 $	973 $	3 390 $	(592)$	15 760 $	14 672 $
Charge d'impôt	2 089	606	226	232	613	(437)	3 329	3 203
Bénéfice net	6 028 $	2 265 $	775 $	741 $	2 777 $	(155)$	12 431 $	11 469 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (4)	27,6 %	16,3 %	39,3 %	23,5 %	13,0 %	n.s.	17,6 %	17,0 %
Moyenne de l'actif	442 500 $	89 600 $	15 800 $	132 100 $	576 300 $	38 600 $	1 294 900 $	1 186 600 $

(1) Le 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9). Dans le présent rapport annuel 2018, les résultats des périodes antérieures au 1er novembre 2017 sont présentés conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Pour plus de détails sur les répercussions de l'adoption d'IFRS 9, y compris la description des méthodes comptables choisies, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(2) Le revenu net d'intérêt, les revenus autres que d'intérêt, le total des revenus, le bénéfice net avant impôt et l'impôt sur le résultat du secteur Marchés des Capitaux sont majorés au montant imposable équivalent. La majoration au montant imposable équivalent est éliminée dans le secteur Services de soutien généraux. Pour une analyse plus détaillée, voir la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

(3) En vertu d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit est liée essentiellement aux prêts, aux acceptations et aux engagements ainsi qu'à tous les actifs financiers sauf ceux qui sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit était uniquement liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39) et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux, au sens d'IAS 39). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risque de crédit et à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(4) Cette mesure pourrait ne pas avoir de définition normalisée en vertu des PCGR et ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres institutions financières. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

n.s. non significatif

Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement de chacun de nos secteurs d'exploitation comme s'il exerçait ses activités de façon autonome, et il reflète la façon dont nous gérons nos secteurs d'exploitation. Cette démarche vise à s'assurer que les résultats de nos secteurs d'exploitation comprennent tous les revenus et charges pertinents à la conduite des activités des secteurs et elle reflète la perception de la direction à l'égard de ces résultats.

Principales méthodes
La direction revoit périodiquement les principales méthodes et hypothèses ci-dessous utilisées aux fins de notre cadre d'information de gestion afin de s'assurer de leur validité.

Attribution des charges et de l'impôt
Afin de nous assurer que les résultats de nos secteurs d'exploitation comprennent les charges liées à la conduite de leurs activités, nous ventilons les coûts engagés ou les services fournis par les groupes Technologie et Exploitation et Fonctions, lorsque ceux-ci sont engagés ou fournis directement pour le compte du secteur d'exploitation. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à nos secteurs d'exploitation, notamment les coûts indirects et les autres charges indirectes, nous utilisons notre cadre d'information de gestion pour attribuer ces coûts à chaque secteur d'exploitation de manière à refléter les avantages sous-jacents. En 2018, le secteur Services de soutien généraux tenait compte de l'incidence de la réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé liée à la réforme fiscale américaine. En 2017, nous avons maintenu une partie des indemnités de départ et coûts connexes dans le secteur Services de soutien généraux.

Attribution du capital
Notre cadre d'information de gestion sert également à déterminer l'attribution du capital à nos secteurs d'exploitation, d'une manière visant à mesurer de façon constante les coûts économiques et à les harmoniser avec les avantages et risques sous-jacents aux activités de chaque secteur d'exploitation. Le montant attribué à chaque secteur d'exploitation constitue le capital attribué. Le capital non attribué et les charges nettes connexes sont présentés dans le secteur Services de soutien généraux. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique Gestion des fonds propres.

Prix de cession interne de fonds
Le prix de cession interne de fonds représente le prix des emprunts ou des prêts intragroupe aux fins de l'information de gestion. Nous utilisons une méthode de tarification des cessions internes de fonds afin de pouvoir préparer des informations sectorielles de gestion qui soient ajustées en fonction des risques. Cette méthode établit les coûts et les revenus liés aux emprunts et aux prêts de fonds intragroupe en tenant compte de nos objectifs de gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité, ainsi que des exigences réglementaires applicables.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
Le 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9, qui instaure un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues, lequel diffère du modèle des pertes subies prescrit par IAS 39. Une dotation à la provision pour pertes de crédit est comptabilisée pour tenir compte des pertes de crédit attendues sur la totalité des actifs financiers, sauf les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lesquels ne sont pas soumis à un test de dépréciation. Pour de plus amples renseignements sur notre méthode de comptabilisation de la correction de valeur pour pertes de crédit, voir la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

La dotation à la provision pour pertes de crédit est prise en compte dans les résultats de chaque secteur d'exploitation afin de tenir pleinement compte des charges pertinentes aux activités de chacun de ceux-ci. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux était incluse dans le secteur Services de soutien généraux.

En plus des principales méthodes décrites ci-dessus, les aspects importants de la gestion de nos secteurs d'exploitation et de la présentation de l'information sectorielle sont présentés ci-après :

- Les résultats présentés par le secteur Gestion de patrimoine comprennent des chiffres libellés en dollars américains, essentiellement pour le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) puisque nous examinons et gérons les résultats de ce secteur en grande partie en fonction des montants libellés dans cette devise.
- Les résultats présentés par le secteur Marchés des Capitaux sont majorés au montant imposable équivalent, ce qui signifie que le revenu total provenant de certaines sources fiscalement avantageuses (dividendes imposables de sociétés canadiennes et crédits d'impôt à l'investissement des États-Unis) est majoré au montant imposable équivalent, et un montant compensatoire correspondant est comptabilisé dans la charge d'impôt. Nous comptabilisons l'élimination de la majoration au montant imposable équivalent dans le secteur Services de soutien généraux. Nous estimons qu'il est utile d'effectuer ces majorations afin de mieux refléter la façon dont le secteur Marchés des Capitaux gère ses activités, car elles accroissent la comparabilité des revenus et des ratios connexes relatifs à nos revenus imposables et à nos principales sources de revenus avec avantage fiscal. Il se pourrait toutefois que les mesures et les majorations au montant imposable équivalent ne soient pas comparables à des mesures analogues prévues par les PCGR ou à des majorations semblables présentées par d'autres institutions financières.
- Les résultats du secteur Services de soutien généraux comprennent les résultats de toutes les activités mises en œuvre au profit de l'entreprise dans son ensemble qui ne sont pas classées dans l'un ou l'autre de nos cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement des entreprises, la titrisation, les charges nettes liées au capital non attribué ainsi que les ajustements de consolidation, y compris les écritures d'élimination des montants de majoration au montant imposable équivalent.

Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR

Mesures de rendement
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
Nous mesurons et évaluons le rendement de nos activités consolidées et de chacun de nos secteurs d'exploitation en fonction d'un certain nombre de paramètres financiers, dont le bénéfice net et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Nous utilisons le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, tant sur une base consolidée que par secteur d'exploitation, à titre de mesure du rendement du total du capital investi dans nos secteurs. La direction considère la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par secteur comme une mesure utile pour appuyer les prises de décisions relatives aux investissements et à l'attribution des ressources parce qu'elle permet d'effectuer des ajustements en fonction de certains éléments qui pourraient avoir une incidence sur la comparabilité entre nos secteurs d'exploitation et certains de nos concurrents.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires consolidé est égal au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de chaque secteur d'exploitation est égal au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur divisé par la moyenne du capital attribué à ce secteur pour la période. Pour chaque secteur, la moyenne du capital attribué tient compte du capital nécessaire pour contrer les divers risques, comme il est décrit à la rubrique Gestion des fonds propres, et des montants investis dans le goodwill et les immobilisations incorporelles.

L'attribution du capital suppose le recours à des hypothèses, à des jugements et à des méthodes qui sont régulièrement examinés et révisés par la direction, selon les besoins. Toute modification de ces hypothèses, jugements et méthodes peut avoir une incidence significative sur l'information relative au rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par secteur d'activité que nous présentons. D'autres sociétés qui présentent des renseignements semblables sur les mesures d'attribution et de rendement connexes peuvent faire appel à d'autres hypothèses, jugements et méthodes.

Le tableau ci-après présente un sommaire des calculs du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Calcul du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires — **Tableau 14**

	2018							2017
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total	Total
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires	5 931 $	2 209 $	767 $	728 $	2 692 $	(212)$	12 115 $	11 128 $
Total de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (1), (2)	21 500	13 500	1 950	3 100	20 700	8 150	68 900	65 300
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (3)	27,6 %	16,3 %	39,3 %	23,5 %	13,0 %	n.s.	17,6 %	17,0 %

(1) Les chiffres ayant trait au total de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires sont arrondis.
(2) Les montants se rapportant aux différents secteurs d'exploitation sont désignés à titre de capital attribué.
(3) Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires est fondé sur les soldes réels de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires avant leur arrondissement.
n.s. non significatif

Mesures hors PCGR

Nous sommes d'avis que certaines mesures hors PCGR décrites ci-dessous sont plus représentatives de nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de mieux comprendre le point de vue de la direction à l'égard de notre performance. Ces mesures accroissent la comparabilité de notre rendement financier pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 par rapport aux résultats de l'exercice précédent, et, en ce qui concerne le bénéfice économique, servent à évaluer l'apport relatif à la valeur pour les actionnaires. Les mesures hors PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et ne sont pas nécessairement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres institutions financières.

L'analyse qui suit décrit les mesures hors PCGR que nous utilisons pour évaluer nos résultats d'exploitation.

Bénéfice économique

Le bénéfice économique représente le bénéfice net à l'exclusion de l'incidence après impôt de l'amortissement des autres immobilisations incorporelles, moins une charge de capital liée à l'utilisation du capital attribué. Il permet d'évaluer le rendement généré par nos secteurs d'exploitation en sus de notre coût des capitaux propres, ce qui permet aux utilisateurs de l'information financière de connaître l'apport relatif à la valeur pour les actionnaires.

La charge de capital comprend une charge au titre des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et des actions privilégiées. Pour 2018, le coûts des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires était inchangé à 8,5 %.

Le tableau ci-après présente un sommaire de notre bénéfice économique.

Bénéfice économique — **Tableau 15**

	2018						
(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total
Bénéfice net	6 028 $	2 265 $	775 $	741 $	2 777 $	(155)$	12 431 $
Ajouter : Participations ne donnant pas le contrôle	(8)	–	–	(1)	–	(22)	(31)
Incidence après impôt de l'amortissement des autres immobilisations incorporelles	12	193	–	14	–	–	219
Bénéfice net (perte nette), montant ajusté	6 032 $	2 458 $	775 $	754 $	2 777 $	(177)$	12 619 $
Moins : Charge de capital	1 918	1 205	174	276	1 845	726	6 144
Bénéfice (perte) économique	4 114 $	1 253 $	601 $	478 $	932 $	(903)$	6 475 $

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total
	2017						
Bénéfice net	5 755 $	1 838 $	726 $	741 $	2 525 $	(116)$	11 469 $
Ajouter : Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	–	–	(1)	–	(35)	(41)
Incidence après impôt de l'amortissement des autres immobilisations incorporelles	11	179	–	15	–	1	206
Bénéfice net (perte nette), montant ajusté	5 761 $	2 017 $	726 $	755 $	2 525 $	(150)$	11 634 $
Moins : Charge de capital	1 791	1 206	154	286	1 690	722	5 849
Bénéfice (perte) économique	3 970 $	811 $	572 $	469 $	835 $	(872)$	5 785 $

Résultats excluant l'élément précisé

Aucun élément précisé n'a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Nos résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2017 reflétaient l'élément précisé ci-dessous :

- Notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de notre coentreprise de traitement des opérations de paiement Moneris à Vantiv, Inc., qui s'est élevée à 212 millions de dollars (avant et après impôt) et qui a été comptabilisée dans le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Les tableaux suivants présentent les calculs de nos résultats et mesures par secteur d'exploitation excluant l'élément précisé.

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises — **Tableau 16**

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2017 Données présentées	2017 Élément exclu – Profit tiré de la vente de Moneris (1)	2017 Données ajustées
Total des revenus	15 863 $	(212)$	15 651 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit	1 054	–	1 054
Frais autres que d'intérêt	7 176	–	7 176
Bénéfice net avant impôt	7 633 $	(212)$	7 421 $
Bénéfice net	5 755 $	(212)$	5 543 $
Autres renseignements			
Frais autres que d'intérêt	7 176 $	– $	7 176 $
Total des revenus	15 863	(212)	15 651
Ratio d'efficience	45,2 %		45,9 %
Taux de croissance des revenus	5,7 %		4,3 %
Taux de croissance des frais autres que d'intérêt	3,5 %		3,5 %
Levier d'exploitation	2,2 %		0,8 %

(1) Tient compte du change.

Services bancaires canadiens — **Tableau 17**

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2017 Données présentées	2017 Élément exclu – Profit tiré de la vente de Moneris (1)	2017 Données ajustées
Total des revenus	14 877 $	(212)$	14 665 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit	1 016	–	1 016
Frais autres que d'intérêt	6 423	–	6 423
Bénéfice net avant impôt	7 438 $	(212)$	7 226 $
Bénéfice net	5 571 $	(212)$	5 359 $
Autres renseignements			
Frais autres que d'intérêt	6 423 $	– $	6 423 $
Total des revenus	14 877	(212)	14 665
Ratio d'efficience	43,2 %		43,8 %
Taux de croissance des revenus	6,2 %		4,7 %
Taux de croissance des frais autres que d'intérêt	3,8 %		3,8 %
Levier d'exploitation	2,4 %		0,9 %

(1) Tient compte du change.

Ratio d'efficience exclusion faite de la variation de la juste valeur des placements dans le secteur Assurances
Notre ratio d'efficience reflète la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, présentée dans les revenus et en grande partie compensée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Le tableau suivant présente les calculs de notre ratio d'efficience consolidé, compte non tenu de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance.

Ratio d'efficience consolidé hors PCGR — **Tableau 18**

	2018			2017		
		Élément exclu			Élément exclu	
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Données présentées	Variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance	Données ajustées	Données présentées	Variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance	Données ajustées
Total des revenus	42 576 $	435 $	43 011 $	40 669 $	58 $	40 727 $
Frais autres que d'intérêt	22 833	–	22 833	21 794	–	21 794
Ratio d'efficience	53,6 %		53,1 %	53,6 %		53,5 %

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises offre un vaste éventail de produits et services financiers aux particuliers et aux entreprises pour leurs opérations bancaires quotidiennes, leurs besoins en matière de placement et de financement. Nous entretenons des relations significatives avec un grand nombre de nos clients, soulignées par notre expérience client exceptionnelle, l'étendue de nos produits et de notre champ de compétences dans l'ensemble de nos secteurs.

Plus de 13 millions
de clients

Plus de 6 millions
d'utilisateurs actifs des produits numériques au Canada

35 573
employés

Revenus par secteur d'activité

- 72 % Services bancaires aux particuliers
- 22 % Services bancaires aux entreprises
- 6 % Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis

Nos activités sont regroupées en deux secteurs : Services bancaires canadiens et Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis. Le secteur Services bancaires canadiens dessert notre marché résidentiel au Canada, où nous sommes systématiquement un chef de file (occupant le premier ou deuxième rang) en part de marché, dans ce contexte compétitif, pour toutes les principales catégories de produits financiers destinés aux particuliers et aux entreprises. Nous possédons le plus important réseau de succursales, le plus grand nombre de guichets automatiques (GAB) et l'un des plus grands réseaux de ventes mobiles au Canada. Le secteur des services bancaires aux Antilles et aux États-Unis offre, quant à lui, une vaste gamme de produits et services financiers dans des marchés ciblés.

Au Canada, nos concurrents sont des banques de l'annexe I, des sociétés de fiducie indépendantes, des banques étrangères, des coopératives d'épargne et de crédit et des caisses populaires, ainsi que des sociétés de financement automobile.

Dans les Antilles, nos concurrents sont des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de gestion de placements qui offrent des services aux particuliers, aux entreprises et aux institutions publiques. Aux États-Unis, nos concurrents sont principalement d'autres institutions bancaires canadiennes exerçant des activités aux États-Unis.

Contexte d'exploitation 2018

- La solide croissance économique et le faible taux de chômage ont continué de stimuler la confiance des consommateurs au Canada, ce qui s'est traduit par une forte croissance des volumes.
- La Banque du Canada a continué de majorer les taux d'intérêt tandis que l'économie progressait vers sa pleine capacité, ce qui a favorisé nos marges nettes d'intérêt.
- Le marché de l'habitation a ralenti dans un contexte de changement de réglementation et de hausse des taux d'intérêt, ce qui a freiné la croissance des volumes de prêts hypothécaires.
- La croissance des soldes de nos produits de placement a été entraînée par les rendements du marché boursier et par l'activité accrue dans le secteur des placements pendant la majeure partie de l'année, mais elle a été compensée en partie par la conjoncture défavorable au dernier trimestre.
- L'amélioration des conditions du crédit s'est poursuivie en raison de la hausse des salaires et de la baisse du chômage au pays.
- Les attentes des clients continuent d'évoluer et nous poussent vers la transformation numérique de nos activités. En conséquence, nous avons poursuivi nos investissements dans des solutions numériques en vue d'améliorer l'expérience client et de fournir des conseils personnalisés.
- Les problèmes économiques sous-jacents ont persisté dans certaines régions des Antilles, avec pour conséquence un ralentissement de la croissance de nos soldes de prêts.

Priorités stratégiques

NOTRE STRATÉGIE	PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018	PRIORITÉS POUR 2019
Transformer la façon dont nous servons nos clients.	Nous avons continué d'offrir une expérience client exceptionnelle et sécurisée sur les plateformes numériques tout en continuant de lancer des fonctionnalités importantes sur notre appli Mobile RBC. Nous avons continué d'améliorer notre réseau de succursales, notamment par l'ajout de formules pour les étudiants et les nouveaux arrivants.	Offrir à nos clients, dans tous les canaux, des solutions faisant l'intégration harmonieuse de fonctions mobiles et de services numériques, et accessibles en tout lieu et en tout temps. Continuer de réinventer notre réseau de succursales pour répondre aux besoins changeants de nos clients.
Accélérer notre croissance.	Nous avons continué d'offrir des conseils personnalisés et des solutions bancaires judicieuses à des clientèles nouvelles et existantes, dont des groupes à croissance rapide clés tels que les retraités, les jeunes, les nouveaux arrivants et les propriétaires d'entreprises.	Axer l'action sur des clientèles clés à fort potentiel de croissance, en vue de bâtir de nouvelles relations et de resserrer nos liens existants et d'assurer notre position de tête sur le plan de la croissance des volumes.
Offrir rapidement à nos clients des solutions numériques.	Nous avons lancé la fonction d'ouverture de compte chèque et épargne et l'accès aux cartes de crédit au moyen de l'appli Mobile RBC, en plus d'améliorer le contrôle des cartes de crédit. Nous avons lancé le projet pilote client InvestEase, service automatisé de conseil en placements et de gestion de portefeuille. Nous avons amélioré Perspectives NOMI^MC et TrouvÉpargne NOMI^MC, ce qui a bonifié l'expérience utilisateur et offert aux clients de l'information financière numérique plus personnalisée et un service d'épargne entièrement automatisé. Nous avons poursuivi le déploiement de MonConseiller®, service en ligne qui permet au client de se mettre en relation avec un conseiller à distance.	Lancer des fonctionnalités plus personnalisées en vue d'améliorer l'expérience client tout en continuant de simplifier et de numériser les opérations bancaires au quotidien. Améliorer l'expérience numérique pour la petite entreprise et les commerces, de manière qu'il soit plus facile pour eux de faire affaire avec nous.
Innover afin de devenir une banque plus agile et efficace.	Nous avons continué de faire des investissements stratégiques visant à simplifier, à numériser et à automatiser davantage nos activités et processus à l'intention de notre clientèle comme de nos employés.	Investir dans de nouveaux outils et fonctionnalités et chercher proactivement des moyens de simplifier les processus internes et l'expérience client.
Dans les Antilles	Nous avons continué d'investir dans nos plateformes bancaires numériques tout en continuant de rationaliser notre réseau de succursales.	Transformer nos activités en investissant dans notre réseau de distribution prenant appui sur l'innovation numérique, le libre-service, des succursales repensées et une force de vente mobile et proactive, afin d'accroître et de fidéliser nos clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises petites, moyennes ou grandes.
Aux États-Unis	Nous avons poursuivi le développement de l'activité de la clientèle transfrontalière aux États-Unis par le perfectionnement de nos processus bancaires numériques, accentuant ainsi l'engagement de la clientèle.	Poursuivre la numérisation intégrale du processus d'ouverture de compte, tout en continuant de rechercher des partenariats ciblés en matière de commercialisation, de contenu et de services, et d'améliorer davantage l'expérience bancaire numérique pour aller chercher de nouveaux clients et générer une croissance des volumes.

Perspectives

L'économie canadienne devrait croître de 2,1 % pendant l'année civile 2018 et à un rythme plus modéré pendant l'année civile 2019. Les tendances ayant pris naissance en 2018, notamment l'augmentation des investissements d'entreprises et des exportations, atténuée par un ralentissement de la croissance des dépenses de consommation et du marché de l'habitation, devraient se poursuivre au cours de l'année civile 2019. Depuis juillet 2017, la Banque du Canada a rehaussé de 125 p.b. son taux de financement à un jour, et nous nous attendons à de nouvelles hausses au cours de la prochaine année civile, lesquelles auront une incidence favorable sur les marges nettes d'intérêt, facteurs contrebalancés par les pressions concurrentielles sur les prix. Le marché de l'habitation a ralenti pendant la première moitié de l'année civile 2018 du fait des mesures réglementaires mises en place par le gouvernement fédéral en janvier 2018, avant de reprendre légèrement pendant la seconde moitié de l'année. La hausse des taux d'intérêt et la difficulté d'accéder à la propriété dans les grands marchés continueront de nuire à la croissance des volumes de prêts hypothécaires, les ventes de maisons ne devant afficher, selon nos prévisions, que de modestes hausses. Nous continuons de viser une position de tête sur le plan de la croissance des volumes en axant nos efforts sur la transformation des réseaux et l'efficacité opérationnelle pour parvenir, à terme, à notre objectif d'incarner une banque relationnelle à l'ère numérique.

Dans les Antilles, nous continuerons de chercher surtout à transformer nos activités afin d'être la banque par excellence pour notre clientèle de détail et de petites et grandes entreprises, en établissant une organisation à réseaux de distribution multiples soutenue par l'innovation numérique.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, voir la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises		Tableau 19
(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres et les pourcentages et sauf indication contraire)	**2018**	2017
Revenu net d'intérêt	**11 776 $**	10 787 $
Revenus autres que d'intérêt	**5 140**	5 076
Total des revenus	**16 916**	15 863
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs (1)	**115**	
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés (2)	**1 158**	1 054
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit	**1 273**	1 054
Frais autres que d'intérêt	**7 526**	7 176
Bénéfice avant impôt	**8 117**	7 633
Bénéfice net	**6 028 $**	5 755 $
Revenus par secteur d'activité		
Services bancaires canadiens	**15 970 $**	14 877 $
Services bancaires aux particuliers	**12 237**	11 520
Services bancaires aux entreprises	**3 733**	3 357
Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis	**946**	986
Principaux ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**27,6 %**	28,3 %
Marge nette d'intérêt	**2,78 %**	2,68 %
Ratio d'efficience	**44,5 %**	45,2 %
Levier d'exploitation	**1,7 %**	2,2 %
Levier d'exploitation ajusté (3)	**3,2 %**	0,8 %
Principales données figurant au bilan		
Moyenne du total de l'actif	**442 500 $**	421 100 $
Moyenne des actifs productifs, montant net	**423 100**	403 100
Moyenne des prêts et des acceptations, montant net	**423 700**	402 500
Moyenne des dépôts	**361 700**	344 400
Autres renseignements		
Biens administrés (4), (5)	**266 500 $**	264 800 $
Moyenne des biens administrés	**271 800**	252 300
Biens sous gestion (5)	**4 700**	4 600
Nombre d'employés (équivalent temps plein) (6)	**35 573**	34 601
Taux d'imposition effectif	**25,7 %**	24,6 %
Information relative au crédit		
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations (7)	**0,37 %**	0,36 %
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (2)	**0,26 %**	0,26 %
Autres renseignements – Services bancaires canadiens		
Bénéfice net	**5 860 $**	5 571 $
Marge nette d'intérêt	**2,73 %**	2,62 %
Ratio d'efficience	**42,5 %**	43,2 %
Levier d'exploitation	**1,5 %**	2,4 %
Levier d'exploitation ajusté (8)	**3,1 %**	0,9 %
Taux d'imposition effectif	**26,0 %**	25,1 %

(1) La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 pour tous les actifs productifs, au sens d'IFRS 9, à l'exception de ceux classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs correspondait à la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux et était incluse dans le secteur Services de soutien généraux.

(2) La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés inclut la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts dépréciés, aux acceptations et aux engagements (dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux) et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers dépréciés. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39. La dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, est composée des pertes de crédit pour la durée de vie de tous les actifs financiers dépréciés, à l'exception de ceux classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(3) Ces mesures sont des mesures hors PCGR. Les mesures ont été ajustées en excluant notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris de 212 millions de dollars (avant et après impôt) au premier trimestre de 2017. Pour plus de détails, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

(4) Les biens administrés comprennent des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts sur cartes de crédit titrisés, respectivement, de 16,7 milliards de dollars et 9,6 milliards au 31 octobre 2018 (18,4 milliards et 8,4 milliards au 31 octobre 2017).

(5) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

(6) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

(7) Le 1er novembre 2017, la définition du montant brut des prêts douteux a été abrégée pour certains produits afin que nos critères définissant une défaillance correspondent à la définition donnée dans IFRS 9, selon laquelle une créance est en défaut si elle est en souffrance depuis au moins 90 jours.

(8) Ces mesures sont des mesures hors PCGR. Le ratio de levier d'exploitation de l'exercice clos le 31 octobre 2018 de 1,5 % pour le secteur Services bancaires canadiens a subi l'incidence de notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris de 212 millions de dollars (avant et après impôt) pendant l'exercice clos le 31 octobre 2017, qui était un élément précisé. Pour plus de détails, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR. Les taux de croissance des revenus et des frais de l'exercice clos le 31 octobre 2018 pour le secteur Services bancaires canadiens se sont établis respectivement à 7,3 % et à 5,8 %. Compte non tenu de notre quote-part du profit tiré de la vente de Moneris mentionnée plus haut, le taux de croissance des revenus ajustés de l'exercice clos le 31 octobre 2018 était de 8,9 %.

Rendement financier

2018 par rapport à 2017

Le bénéfice net a grimpé de 273 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice de 2017 tenant compte de notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris de 212 millions de dollars (avant et après impôt). Exclusion faite de notre quote-part du profit, le bénéfice net a grimpé de 485 millions de dollars, ou 9 %, hausse qui reflète essentiellement un accroissement des écarts, de la croissance des volumes et de l'augmentation des revenus sur cartes. Ces facteurs ont été atténués par une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit du secteur Services bancaires canadiens attribuable essentiellement à une nouvelle dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs financiers productifs découlant de l'adoption d'IFRS 9 ainsi que par une hausse des coûts liés au personnel.

Le total des revenus a affiché une hausse de 1 053 millions de dollars, ou 7 %. Exclusion faite de notre quote-part du profit tiré de la vente de Moneris, le total des revenus a augmenté de 1 265 millions de dollars, ou 8 %, du fait de l'amélioration des écarts et de la croissance des

volumes de 5 % à l'égard des prêts et des dépôts dans le secteur Services bancaires canadiens. La croissance des volumes d'achats ayant entraîné l'augmentation des revenus sur cartes et l'augmentation des soldes moyens donnant lieu à un accroissement des frais de placement liés aux fonds communs de placement ont également contribué à la hausse.

La marge nette d'intérêt a augmenté de 10 p.b., en raison essentiellement de l'amélioration des écarts liés aux dépôts dans le secteur Services bancaires canadiens, ce qui reflète la tendance haussière des taux d'intérêt, atténuée par l'incidence des pressions concurrentielles sur les prix.

Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux est resté le même, rendant ainsi compte de la stabilité généralisée de la qualité du crédit. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés s'est accrue de 104 millions de dollars et comprend la restructuration des portefeuilles à la Barbade. Pour plus de détails sur la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs et dépréciés, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit de la rubrique Risque de crédit.

Les frais autres que d'intérêt ont grimpé de 350 millions de dollars, ou 5 %, en raison surtout de l'accroissement des coûts liés au personnel dans le secteur Services bancaires canadiens et d'une augmentation des coûts liés à la technologie et des coûts connexes, notamment le numérique. La hausse des frais de commercialisation a également contribué à cette augmentation.

La moyenne des prêts et des acceptations a augmenté de 21 milliards de dollars, ou 5 %, grâce, en grande partie, à la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.

La moyenne des dépôts a progressé de 17 milliards de dollars, ou 5 %, résultat qui reflète la croissance des dépôts des entreprises et des particuliers.

Les résultats excluant l'élément précisé dont il est déjà fait mention sont des mesures hors PCGR. Pour plus de détails, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

Analyse des secteurs d'activité

Au 1er novembre 2017, les secteurs d'activité au sein des Services bancaires canadiens ont été réorganisés de façon à mettre l'accent sur notre stratégie axée sur les clients. Les secteurs Services financiers aux particuliers et Solutions cartes et paiements, qui étaient présentés séparément, sont dorénavant regroupés sous le nom de Services bancaires aux particuliers, et le nom du secteur Services financiers aux entreprises a été changé pour celui de Services bancaires aux entreprises. Ces changements n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la période antérieure.

Services bancaires aux particuliers

Le secteur Services bancaires aux particuliers offre une gamme complète de produits visant à répondre aux besoins individuels de nos clients canadiens à toutes les étapes de leur vie au moyen d'un vaste éventail de produits et de services de financement et de placement tels que des produits de financement sur valeur nette, des prêts aux particuliers, des comptes-chèques et comptes d'épargne, des services de gestion privée, des prêts indirects (y compris du financement automobile), des fonds communs de placement et des comptes de courtage autogéré, des certificats de placement garantis (CPG), des cartes de crédit et les solutions et produits de paiement.

Nous occupons le premier ou le deuxième rang en parts de marché pour les principaux produits bancaires destinés aux particuliers au Canada, et possédons le plus vaste réseau de services bancaires de détail avec 1 203 succursales et 4 194 GAB au pays. Nous avons plus de 7 millions de comptes de cartes de crédit et détenons au Canada une part de marché d'environ 23 % du volume d'achats par cartes de crédit.

Rendement financier

Le total des revenus a augmenté de 717 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. Compte non tenu de notre quote-part du profit susmentionnée, les revenus ont grimpé de 929 millions de dollars, ou 8 %, en raison d'abord et avant tout de l'amélioration des écarts et de la croissance des volumes des prêts hypothécaires résidentiels et des dépôts. La croissance des volumes d'achats ayant entraîné l'augmentation des revenus sur cartes et l'augmentation des soldes moyens donnant lieu à un accroissement des frais de placement liés aux fonds communs de placement ont également contribué à la hausse.

La moyenne des prêts hypothécaires résidentiels a augmenté de 6 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'abord et avant tout d'une activité solide mais modérée sur le marché résidentiel.

La moyenne des dépôts a crû de 4 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui rend surtout compte de l'acquisition de nouveaux clients et de l'intensification des activités des clients existants. La reprise du marché et les ventes nettes se sont traduites par une croissance soutenue des soldes moyens des fonds communs de placement.

Les résultats excluant l'élément précisé dont il est déjà fait mention sont des mesures hors PCGR. Pour de plus amples renseignements, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

Faits saillants — **Tableau 20**

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres)	2018	2017
Total des revenus	**12 237 $**	11 520 $
Autres renseignements (moyenne)		
Moyenne des prêts hypothécaires résidentiels	**235 700**	222 500
Moyenne des autres prêts et des acceptations, montant net	**80 200**	81 400
Moyenne des dépôts (1)	**202 800**	195 700
Moyenne des soldes de cartes de crédit	**18 100**	17 000
Volumes des achats sur cartes de crédit	**117 900**	106 600
Soldes des fonds communs de placement – succursales (2)	**147 900**	148 400
Moyenne des soldes des fonds communs de placement – succursales	**151 500**	140 100
Biens administrés – courtage autogéré (2)	**82 900**	79 600
Nombre de :		
Succursales	**1 203**	1 235
GAB	**4 194**	4 290

(1) Comprend les soldes des CPG.
(2) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des prêts hypothécaires résidentiels, prêts personnels et dépôts (en millions de dollars canadiens)

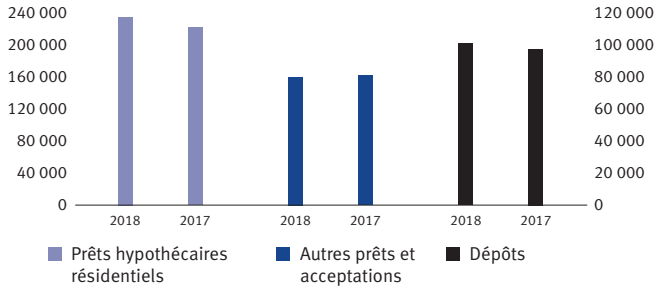

Services bancaires aux entreprises

Le secteur Services bancaires aux entreprises offre une vaste gamme de produits et services de prêt, de crédit-bail, de dépôt, de placement, de change, de gestion de trésorerie, de financement aux concessionnaires automobiles et de négociation aux petites et moyennes entreprises dans l'ensemble du Canada. Notre réseau de services bancaires possède la plus importante équipe de directeurs des relations et de spécialistes du secteur bancaire. Notre engagement ferme envers nos clients nous a permis de nous hisser au premier rang du marché des dépôts et des prêts aux entreprises.

Rendement financier

Le total des revenus a augmenté de 376 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent, hausse qui reflète essentiellement un accroissement des écarts et une croissance moyenne des volumes de 9 %.

La moyenne des prêts et acceptations a augmenté de 11 %, et la moyenne des dépôts, de 8 %, en raison surtout de l'acquisition de nouveaux clients et de la consolidation de nos relations existantes.

Faits saillants — **Tableau 21**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus	**3 733 $**	3 357 $
Autres renseignements (moyenne)		
Prêts et acceptations, montant net	**80 800**	72 500
Dépôts (1)	**140 600**	130 400

(1) Comprend les soldes des CPG.

Moyenne des prêts et acceptations et des dépôts des entreprises (en millions de dollars canadiens)

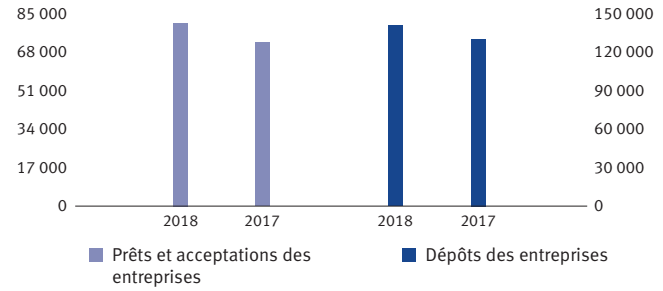

Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis

Nos services bancaires dans les Antilles proposent une gamme complète de produits et services bancaires, ainsi que de services de financement international et de services de promotion commerciale, offerts par l'entremise d'un vaste réseau de succursales et de GAB, et de services bancaires en ligne et mobiles.

Grâce à nos services transfrontaliers, nous répondons aux besoins bancaires de nos clients, qu'ils soient des particuliers ou des petites entreprises, qui sont situés au Canada et dans les 50 États des États-Unis.

Rendement financier

Le total des revenus a affiché un repli de 40 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de la baisse des volumes dans le secteur Services bancaires dans les Antilles et de l'incidence du change.

La moyenne des prêts et acceptations a reculé de 2 %, ce qui est surtout attribuable à la diminution des activités des clients et à l'incidence du change. La moyenne des dépôts est restée inchangée.

Faits saillants — **Tableau 22**

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres et les pourcentages)	2018	2017
Total des revenus	946 $	986 $
Autres renseignements		
Marge nette d'intérêt	3,95 %	3,85 %
Moyenne des prêts et des acceptations, montant net	8 900 $	9 100 $
Moyenne des dépôts	18 300	18 300
Biens administrés (1)	7 700	8 400
Moyenne des biens administrés	8 200	8 400
Biens sous gestion (1)	4 700	4 600
Nombre de :		
Succursales	57	67
GAB	269	266

(1) Représentent les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des prêts et dépôts (en millions de dollars canadiens)

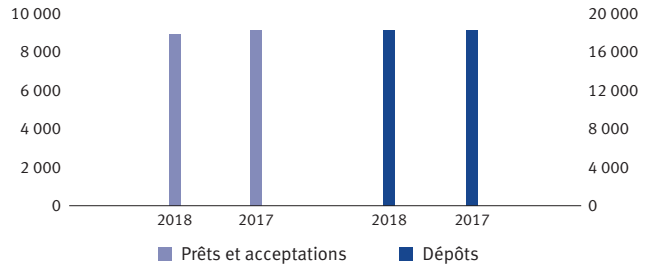

Gestion de patrimoine

Le secteur Gestion de patrimoine est un secteur mondial qui sert des clients dans les principaux centres financiers du monde. Nous offrons à des clients institutionnels et à des particuliers fortunés et ultrafortunés une gamme complète de solutions et stratégies financières fondées sur les services-conseils pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers.

10,9 milliards de dollars
de revenus

Plus de 5 000 conseillers
en contact direct avec les clients

Plus de 30 milliards de dollars
de flux nets des biens administrés

Biens administrés

- 89 % Particuliers
- 10 % Clients institutionnels
- 1 % Fonds communs de placement

Biens sous gestion

- 37 % Particuliers
- 32 % Clients institutionnels
- 31 % Fonds communs de placement

Le secteur Gestion de patrimoine regroupe la Gestion de patrimoine – Canada, la Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), la Gestion mondiale d'actifs (GMA) et la Gestion de patrimoine – International.

- Gestion de patrimoine – Canada est la plus importante entreprise de services-conseils traditionnels en gestion de patrimoine du Canada pour ce qui est du volume de ses biens administrés à des clients fortunés et ultrafortunés.
- Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) comprend le groupe de services de gestion privée et City National. Le groupe de services de gestion privée arrive au septième rang des sociétés de services-conseils traditionnels en matière de gestion de patrimoine aux États-Unis pour ce qui est du nombre de conseillers. City National est une banque privée et commerciale de premier ordre des États-Unis ayant pour clientèles des entreprises et des clients fortunés et ultrafortunés.
- GMA est la plus importante société de fonds communs de placement au Canada et l'un des principaux gestionnaires d'actifs institutionnels.
- Gestion de patrimoine – International sert des clients fortunés et ultrafortunés, principalement dans des grands centres financiers d'Europe, du Royaume-Uni et d'Asie.

Contexte d'exploitation 2018

- La Banque du Canada et la Fed ont continué de relever les taux d'intérêt, tandis que l'économie revenait vers sa pleine capacité et que l'inflation atteignait les niveaux ciblés.
- Le secteur de la gestion de patrimoine demeure confronté au défi consistant à s'adapter à un contexte technologique en rapide évolution, au resserrement de la réglementation, à l'apparition de produits sans frais et à l'évolution démographique. Les ventes ont ralenti dans le secteur des fonds communs de placement en raison de la volatilité observée sur les marchés à la fin de l'exercice 2018 et de la hausse des taux d'intérêt.
- L'accroissement des actifs de nos clients s'explique essentiellement par des rentrées nettes de fonds attribuables à notre réseau de conseillers axé sur la relation-clientèle, à l'envergure de nos activités de distribution et à la notoriété de notre marque.
- Les activités aux États-Unis ont bénéficié du relèvement des taux d'intérêt, de la réforme fiscale américaine, d'un fort accroissement des volumes et d'une hausse marquée des marchés.
- Nous avons continué d'investir dans des solutions numériques pour préserver notre avantage concurrentiel et accroître l'efficience dans un contexte où les préférences des clients et les exigences réglementaires évoluent rapidement.

Priorités stratégiques

NOTRE STRATÉGIE	PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018	PRIORITÉS POUR 2019
Au Canada, être le fournisseur de services par excellence pour les clients fortunés et ultrafortunés.	Nous avons conservé notre position de chef de file du secteur en matière de services de gestion privée traditionnels. Nous avons continué de nous concentrer sur la planification successorale globale, notamment par la formation de conseillers sur le transfert de patrimoine entre les générations et les entreprises (p. ex., programmes Argent en mouvement et Littératie financière). Nous avons lancé le service RBC Premier Banking afin d'approfondir les relations bancaires avec les clients de Gestion de patrimoine. Nous avons amélioré nos compétences en numérique et en données afin d'accroître la satisfaction de notre clientèle et la productivité des conseillers.	Continuer de conserver et d'attirer les meilleurs conseillers afin de de multiplier le talent au sein de l'équipe. Offrir une expérience client différente grâce à de riches interactions conseiller-client et à d'attrayantes expériences numériques. Élargir et approfondir les relations clients en tirant parti des forces de chacun dans tous les secteurs d'exploitation. Rationaliser et simplifier les affaires afin de continuer d'améliorer l'efficience et la productivité des conseillers.
Aux États-Unis, devenir le chef de file des banques privées et des banques commerciales ainsi que des gestionnaires de patrimoine, dans nos marchés clés.	Nous avons continué d'investir dans les compétences, la technologie et les talents pour favoriser la croissance de RBC Gestion de patrimoine – États-Unis. Nous avons poursuivi l'expansion des activités existantes de City National en plus d'étendre, grâce à une solide présence de RBC Gestion de patrimoine et de Marchés des Capitaux, de façon marquée notre offre de produits et services à certains marchés à forte croissance, dont Washington et Minneapolis.	Continuer de s'efforcer d'offrir une expérience client exceptionnelle aux secteurs des services bancaires aux clients fortunés et ultrafortunés ainsi qu'aux moyennes et grandes entreprises. Mettre à profit les forces combinées de Gestion de patrimoine aux États-Unis (y compris City National) et Marchés des Capitaux, en vue d'accélérer la croissance aux États-Unis.
Dans des centres financiers mondiaux ciblés, devenir la banque privée régionale la plus fiable.	Nous avons créé une couverture client et des propositions plus personnalisées pour les principaux segments parmi nos clientèles fortunées et ultrafortunées. Nous avons axé nos efforts sur la prestation d'une expérience client unique en tirant parti de nos capacités mondiales.	Continuer d'optimiser notre offre de produits pour répondre aux besoins changeants de nos clients. Continuer d'améliorer nos capacités de distribution et mettre à profit les forces mondiales pour offrir une expérience client exceptionnelle.
En gestion d'actifs, être un chef de file en gestion d'actifs diversifiés, axé sur les clients institutionnels mondiaux et les clients du secteur de détail en Amérique du Nord.	Nous avons conservé le premier rang au chapitre de la part de marché des fonds communs de placement sous gestion au Canada. Nous avons lancé un nouveau service d'examen de portefeuilles, à savoir un outil numérique d'avant-garde qui tire parti de l'expertise de GMA dans la recherche de fonds communs de placement afin d'offrir un examen complet des actifs détenus par un client potentiel. Nous avons restructuré notre division institutionnelle afin d'adopter une approche plus unifiée à l'échelle mondiale.	Continuer d'améliorer nos produits afin de répondre aux besoins des clients existants tout en augmentant notre capacité à atteindre un plus vaste réseau de distribution. Mettre sur pied une division institutionnelle mondiale durable et unique qui contribue de façon significative au succès de GMA.

Perspectives

Les économies mondiales devraient continuer de subir les effets de la volatilité des marchés boursiers, alors que les banques centrales du Canada et des États-Unis devraient maintenir leur position ferme en l'absence d'événements économiques majeurs. Bien que les taux de chômage demeurent à un faible niveau, la hausse des taux d'intérêt et l'endettement élevé des ménages auront une incidence sur les dépenses des consommateurs. Toutefois, nous estimons que nous sommes bien positionnés pour bénéficier des efforts que nous continuons d'axer sur la prestation d'une expérience client de calibre mondial, sur la notoriété de notre marque, sur le recrutement et le maintien en poste des meilleurs conseillers et sur l'investissement continu dans la technologie pour favoriser un modèle économique numérique à coût réduit, tout en gagnant des parts de marché auprès de la clientèle fortunée et ultrafortunée à l'échelle mondiale.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, voir la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

Gestion de patrimoine — **Tableau 23**

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres et les pourcentages et sauf indication contraire)	2018	2017
Revenu net d'intérêt	2 602 $	2 248 $
Revenus autres que d'intérêt		
Revenus tirés des services tarifés	6 447	5 799
Revenus tirés des transactions et autres revenus	1 877	2 028
Total des revenus	10 926	10 075
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs (1)	(19)	
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés (2)	4	34
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit	(15)	34
Frais autres que d'intérêt	8 070	7 611
Bénéfice avant impôt	2 871	2 430
Bénéfice net	2 265 $	1 838 $
Revenus par secteur d'activité		
Gestion de patrimoine – Canada	3 048 $	2 815 $
Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)	5 419	4 891
Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) (en millions de dollars américains)	4 209	3 744
Gestion mondiale d'actifs	2 092	1 994
Gestion de patrimoine – International	367	375
Principaux ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	16,3 %	13,2 %
Marge nette d'intérêt	3,45 %	3,02 %
Marge avant impôt (3)	26,3 %	24,1 %
Principales données figurant au bilan et autres renseignements		
Moyenne du total de l'actif	89 600 $	88 100 $
Moyenne des prêts et des acceptations, montant net	55 500	51 500
Moyenne des dépôts	92 300	93 100
Capital attribué	13 500	13 450
Autres renseignements		
Revenu par conseiller (en milliers) (4)	1 454 $	1 353 $
Biens administrés (5), (6)	970 500	929 200
Biens sous gestion (5)	664 900	634 100
Moyenne des biens administrés	962 600	898 500
Moyenne des biens sous gestion	664 500	600 400
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (2)	0,01 %	0,07 %
Nombre d'employés (équivalent temps plein) (7)	17 975	16 946
Nombre de conseillers (8)	5 042	4 884

Incidence estimative, sur les principaux postes de l'état du résultat net, de la conversion de montants libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)	2018 par rapport à 2017
Augmentation (diminution) :	
Total des revenus	(56)$
Frais autres que d'intérêt	(43)
Bénéfice net	(11)
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en dollars américains	1 %
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en livres sterling	(3)%
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en euros	(5)%

(1) La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 pour tous les actifs productifs, au sens d'IFRS 9, à l'exception de ceux classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs correspondait à la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux et était incluse dans le secteur Services de soutien généraux.

(2) La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés inclut la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts dépréciés, aux acceptations et aux engagements (dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux) et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers dépréciés. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39. La dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, est composée des pertes de crédit pour la durée de vie de tous les actifs financiers dépréciés, à l'exception de ceux classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(3) La marge avant impôt s'entend du bénéfice avant impôt, divisé par le total des revenus.

(4) Comprend les conseillers en placement et les conseillers financiers au sein de nos services de courtage traditionnel au Canada et aux États-Unis.

(5) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

(6) En plus des biens administrés des groupes Gestion de patrimoine – Canada, Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) et Gestion de patrimoine – International, les montants comprennent aussi des biens administrés de 5 800 millions de dollars (6 600 millions en 2017) relativement au secteur GMA.

(7) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

(8) Comprend les conseillers ayant un contact direct avec les clients au sein de tous nos services de gestion de patrimoine.

Actifs des clients – Biens administrés		Tableau 24
(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Biens administrés, solde au début	929 200 $	875 300 $
Entrées d'actifs	292 600	274 300
Sorties d'actifs	(261 600)	(254 800)
Total des flux, montant net	31 000	19 500
Incidence de marché	5 600	82 700
Acquisitions/cessions	(5 700)	(28 200)
Change	10 400	(20 100)
Total de l'incidence de marché, des acquisitions/cessions et du change	10 300	34 400
Biens administrés, solde à la fin de l'exercice	970 500 $	929 200 $

Actifs des clients – Biens sous gestion						Tableau 25
	2018					2017
(en millions de dollars canadiens)	Marché monétaire	Titres à revenu fixe	Titres de participation	Actifs multiples et autres	Total	Total
Biens sous gestion, solde au début	37 000 $	198 900 $	128 700 $	269 500 $	634 100 $	580 700 $
Entrées institutionnelles	52 100	38 300	6 600	7 500	104 500	68 900
Sorties institutionnelles	(52 800)	(34 600)	(7 600)	(3 500)	(98 500)	(77 300)
Flux des particuliers, montant net	3 100	1 700	7 100	18 300	30 200	31 400
Total des flux, montant net	2 400	5 400	6 100	22 300	36 200	23 000
Incidence de marché	300	(3 100)	(2 100)	(4 300)	(9 200)	42 100
Acquisitions/cessions	–	–	–	–	–	(4 000)
Change	500	600	1 300	1 400	3 800	(7 700)
Total de l'incidence de marché, des acquisitions/cessions et du change	800	(2 500)	(800)	(2 900)	(5 400)	30 400
Biens sous gestion, solde à la fin de l'exercice	40 200 $	201 800 $	134 000 $	288 900 $	664 900 $	634 100 $

Biens administrés par secteur géographique et par catégorie d'actifs		Tableau 26
(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Canada (1)		
Titres du marché monétaire	20 500 $	21 600 $
Titres à revenu fixe	35 400	35 700
Titres de participation	86 700	94 300
Actifs multiples et autres	225 300	208 700
Total – Canada	367 900 $	360 300 $
États-Unis (1)		
Titres du marché monétaire	32 600 $	35 100 $
Titres à revenu fixe	133 900	124 500
Titres de participation	264 900	238 100
Actifs multiples et autres	51 500	45 000
Total – États-Unis	482 900 $	442 700 $
Autres pays (1)		
Titres du marché monétaire	16 100 $	17 000 $
Titres à revenu fixe	12 300	11 400
Titres de participation	49 100	50 100
Actifs multiples et autres	42 200	47 700
Total – autres pays	119 700 $	126 200 $
Total – biens administrés	970 500 $	929 200 $

(1) L'information par secteur géographique est basée sur l'établissement à partir duquel les services sont fournis à nos clients.

Rendement financier
2018 par rapport à 2017

Le bénéfice net a grimpé de 427 millions de dollars, ou 23 %, en raison surtout d'une croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, d'une hausse du revenu net d'intérêt et de la réduction du taux d'imposition effectif découlant de la réforme fiscale américaine. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par une augmentation de la rémunération variable découlant de résultats supérieurs, par une hausse des coûts liés à l'expansion des activités et aux initiatives technologiques et par l'accroissement des coûts liés à la réglementation.

Le total des revenus a augmenté de 851 millions de dollars, ou 8 %, hausse qui s'explique surtout par la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, laquelle a bénéficié de l'appréciation des ventes nettes et des marchés, et par l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et de la croissance des volumes, qui ont fait grimper le revenu net d'intérêt. Ces facteurs ont été annulés en partie par les variations de la juste valeur de la couverture liée à notre régime de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, lesquelles ont été pour l'essentiel compensées dans les frais autres que d'intérêt.

Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liées aux prêts douteux s'est amélioré de 6 p.b. du fait surtout de la baisse des dotations liées aux prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National). Pour plus de détails sur la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs et dépréciés, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit de la rubrique Risque de crédit.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 459 millions de dollars, ou 6 %, en raison essentiellement de la hausse de la rémunération variable découlant de résultats supérieurs, de l'accroissement des coûts liés à l'expansion des activités et aux initiatives technologiques et de l'augmentation des coûts liés à la réglementation. Ces facteurs ont été atténués par la fluctuation de la juste valeur de notre régime de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, laquelle a été compensée en grande partie dans les revenus.

Les biens administrés se sont accrus de 41 milliards de dollars, ou 4 %, hausse qui s'explique principalement par les ventes nettes.

Les biens sous gestion ont augmenté de 31 milliards de dollars, ou 5 %, ce qui rend compte d'abord et avant tout des ventes nettes.

Analyse des secteurs d'activité

Gestion de patrimoine – Canada

Le secteur Gestion de patrimoine – Canada, qui comprend nos services-conseils traditionnels en matière de gestion de patrimoine au pays, est le chef de file canadien par le volume de ses biens administrés. Il regroupe plus de 1 750 conseillers en placement proposant des solutions financières complètes aux clients fortunés et ultrafortunés. Il fournit par ailleurs des services de gestion de placements discrétionnaires et des services successoraux et fiduciaires, s'appuyant sur environ 80 conseillers en placement et plus de 100 spécialistes des services de fiducie, partout au Canada.

Nos concurrents dans ce secteur sont les banques et sociétés de fiducie canadiennes, les sociétés de conseils en placement, les services de courtage traditionnels et maisons de courtage spécialisées appartenant à des banques, les sociétés de fonds communs de placement et les banques de gestion privée mondiales. Au Canada, les sociétés de gestion de patrimoine détenues par des banques restent les principaux acteurs sur ce marché.

Rendement financier

Les revenus ont augmenté de 233 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent, hausse qui s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients qui rend compte des ventes nettes.

Faits saillants — **Tableau 27**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus	**3 048 $**	2 815 $
Autres renseignements		
Moyenne des prêts et des acceptations, montant net	**3 600**	3 300
Moyenne des dépôts	**17 300**	17 400
Biens administrés (1)	**368 900**	359 600
Biens sous gestion (1)	**100 200**	90 400
Moyenne des biens administrés	**370 300**	344 900
Moyenne des biens sous gestion	**97 900**	83 700

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens administrés et des biens sous gestion
(en millions de dollars canadiens)

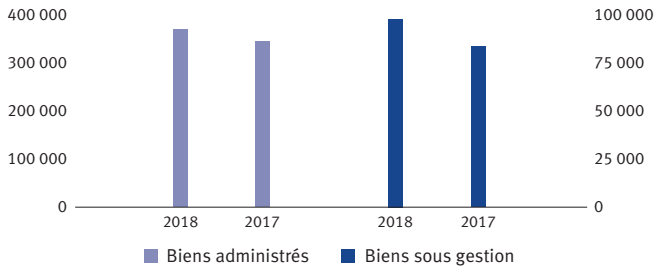

Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)

Le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) comprend le groupe de services de gestion privée et City National. Fort de plus de 1 900 conseillers, notre groupe de services de gestion privée est la septième société de conseil en gestion de patrimoine traditionnel en importance aux États-Unis. De plus, dans le cadre de nos services de correspondants bancaires et de conseil, nous offrons des services de compensation et d'exécution aux courtiers en valeurs mobilières indépendants de petite et moyenne taille ainsi qu'aux conseillers en placement inscrits. City National offre une gamme complète de solutions financières aux personnes fortunées, aux entrepreneurs et aux professionnels, ainsi qu'à leurs entreprises et à leurs familles, et une expérience bancaire et financière de premier ordre grâce à un modèle de service de classe supérieure, à des conseils proactifs et à des solutions financières. City National propose une vaste gamme de produits et de services, liés notamment aux prêts, aux dépôts, à la gestion de trésorerie, aux services bancaires internationaux, à la gestion de patrimoine et au financement d'équipement. Aux États-Unis, nous exerçons nos activités dans un marché fragmenté et très compétitif, où nous entrons en concurrence avec d'autres courtiers, banques commerciales et institutions financières qui servent des particuliers fortunés et ultrafortunés et des entrepreneurs, ainsi que leurs entreprises.

Rendement financier
Les revenus ont augmenté de 528 millions de dollars, ou 11 %, hausse qui s'explique d'abord et avant tout par la croissance des volumes et l'amélioration des marges, ce qui fait grimper le revenu net d'intérêt, et par la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, laquelle a profité de l'appréciation des ventes nettes et des marchés. Ces facteurs ont été annulés en partie par les variations de la juste valeur de la couverture liée à notre régime de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, lesquelles ont été pour l'essentiel compensées dans les frais autres que d'intérêt.

Faits saillants — **Tableau 28**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017
Total des revenus	**5 419 $**	4 891 $
Autres renseignements (en millions de dollars américains)		
Total des revenus	**4 209**	3 744
Moyenne des prêts, des garanties et des lettres de crédit, montant net	**37 300**	33 500
Moyenne des dépôts	**48 600**	47 500
Biens administrés (1)	**367 100**	343 200
Biens sous gestion (1)	**102 900**	92 200
Moyenne des biens administrés	**366 100**	319 100
Moyenne des biens sous gestion	**100 600**	83 500

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens administrés et des biens sous gestion
(en millions de dollars américains)

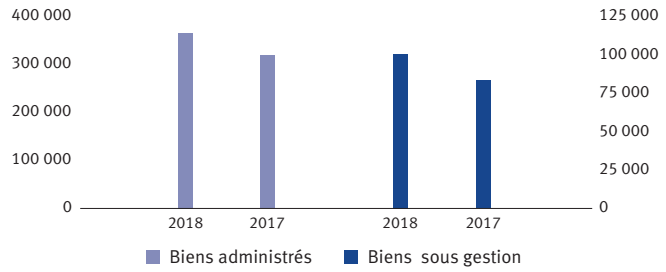

Gestion mondiale d'actifs

Le secteur Gestion mondiale d'actifs fournit des services et des solutions de gestion de placements mondiaux aux investisseurs particuliers et institutionnels au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Nous fournissons un vaste éventail de services de gestion de placements, par l'entremise de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fonds privés, de comptes sur honoraires et de portefeuilles séparément gérés. Nous diffusons nos solutions de placement aux clients individuels soit directement, soit par l'intermédiaire de notre vaste réseau de succursales bancaires et de nos activités de courtage autogéré et de plein exercice, ou par l'entremise de conseillers indépendants et de banques privées. Nous fournissons également directement des solutions de placement aux clients institutionnels, dont des régimes de retraite, des compagnies d'assurance, de grandes sociétés ainsi que des fonds de dotation et des fondations.

Nous sommes la plus importante société de fonds communs de placement au Canada et l'un des principaux gestionnaires d'actifs institutionnels. Nous y entrons en concurrence avec des banques, des compagnies d'assurance et des entreprises de gestion d'actifs. Le secteur canadien de la gestion de fonds est vaste et bien établi, mais demeure relativement fragmenté.

Aux États-Unis, nos services de gestion d'actifs offrent des solutions et des services de gestion de placements essentiellement aux investisseurs institutionnels. Nos concurrents sont des sociétés de gestion d'actifs indépendantes, des sociétés intégrées à des banques nationales et internationales, et des compagnies d'assurance.

Dans les autres pays, de par l'envergure internationale de BlueBay et de RBC Gestion mondiale d'actifs®, nous proposons des services de gestion de placements aux institutions et, par l'entremise de banques privées notamment RBC Gestion de patrimoine®, nous desservons également des investisseurs fortunés et ultrafortunés. Nos concurrents sont les gestionnaires d'actifs rattachés aux banques internationales, ainsi que les gestionnaires d'actifs exerçant leurs activités à l'échelle nationale et régionale, dans les secteurs géographiques où nous sommes présents.

Rendement financier
Les revenus ont augmenté de 98 millions de dollars, ou 5 %, hausse qui reflète l'augmentation de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients attribuable aux ventes nettes, facteurs atténués par la variation de la juste valeur des investissements du capital de démarrage et par une perte liée à un placement dans une coentreprise de gestion d'actifs internationale.

Faits saillants — **Tableau 29**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus	**2 092 $**	1 994 $
Autres renseignements		
Ventes nettes de fonds communs de placement à long terme au Canada (1)	**5 908**	10 689
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement du marché monétaire au Canada (1)	**562**	240
Biens sous gestion (2)	**421 100**	415 200
Moyenne des biens sous gestion	**428 200**	398 300

(1) Information fournie à l'Institut des fonds d'investissement du Canada. Comprend toutes les ventes par prospectus effectuées par le secteur GMA au Canada.
(2) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens sous gestion
(en millions de dollars canadiens)

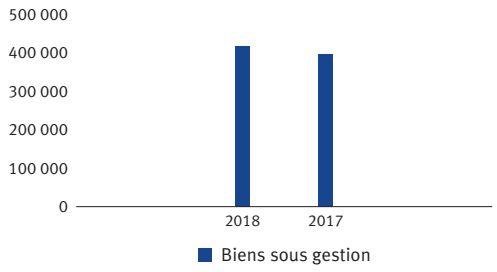

Gestion de patrimoine – International

Le secteur Gestion de patrimoine – International regroupe les établissements d'Europe, du Royaume-Uni et d'Asie. Ce secteur fournit, sous une forme personnalisée et intégrée, des services fiduciaires, des services bancaires et des solutions de crédit et de placement aux clients fortunés et ultrafortunés ainsi qu'aux grandes entreprises dans de grands centres financiers d'Europe, du Royaume-Uni et d'Asie. À l'échelle internationale, nos concurrents comprennent des sociétés de gestion de patrimoine mondiales, des banques de gestion privée traditionnelles étrangères et des sociétés de gestion de patrimoine canadiennes.

Rendement financier
Les revenus ont diminué de 8 millions de dollars, ou 2 %, baisse qui reflète essentiellement la diminution de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients.

Faits saillants — **Tableau 30**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus	**367 $**	375 $
Autres renseignements		
Moyenne des prêts, des garanties et des lettres de crédit, montant net	**4 800**	5 300
Moyenne des dépôts	**12 500**	13 700
Biens administrés (1)	**112 800**	120 300
Biens sous gestion (1)	**8 300**	9 400
Moyenne des biens administrés	**114 300**	130 500
Moyenne des biens sous gestion	**8 800**	9 300

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens administrés et des biens sous gestion
(en millions de dollars canadiens)

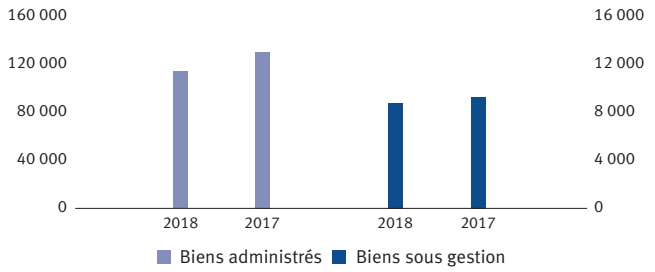

Assurances

RBC Assurances® offre un vaste éventail de services-conseils et de solutions en matière d'assurance vie, maladie, habitation, automobile et voyage, de patrimoine, de rentes et de réassurance, ainsi que des services d'assurance crédit et entreprise à une clientèle composée de particuliers, d'entreprises et de groupes.

4,3 milliards de dollars
de revenus

Plus de 4 millions
de clients

2 964
employés

Primes et dépôts

- 54 % Assurance vie et maladie
- 43 % Rentes et dépôts des fonds distincts
- 3 % Assurance IARD

Le secteur Assurances exerce ses activités au Canada et à l'échelle mondiale, et se divise en deux segments, Assurances – Canada et Assurances – International.

Au Canada, nous offrons des produits et services d'assurance par l'entremise de nos propres canaux de distribution composés de notre équipe de vente, de centres de conseils et de services en ligne, ainsi que par l'entremise de conseillers indépendants en assurance et de relations d'affinité.

À l'extérieur du Canada, nous exerçons des activités de réassurance et de rétrocession à l'échelle mondiale et offrons des produits de réassurance dans les secteurs de l'assurance vie, invalidité et longévité.

Contexte d'exploitation 2018

- Les défis, tout comme les occasions, continuent de se présenter dans l'industrie de l'assurance, notamment les changements à la réglementation, l'évolution des préférences et attentes des clients ainsi que la présence grandissante de la technologie, notamment numérique et mobile, dans toutes les sphères d'activité. Les assureurs affinent également leurs produits et leurs réseaux de distribution pour améliorer l'efficience opérationnelle et gérer les dépenses. Pour relever ces défis et saisir ces occasions, nous avons continué d'investir dans le numérique pour améliorer l'accès et la convivialité, réduire les coûts et accroître la valeur pour les clients au-delà des produits d'assurance traditionnels.
- Dans un secteur en rapide évolution, nous continuons de nous adapter afin de maintenir notre présence sur le marché en offrant une gamme de solutions d'assurance complètes à nos clients.
- Notre division Assurances – International continue de composer avec la diminution de situations de rétrocession vie et les compressions des marges relativement à la longévité, le marché étant devenu hautement compétitif.
- Notre secteur des rentes collectives continue de bénéficier des sociétés qui transfèrent leur risque touchant les régimes à prestations définies vers les compagnies d'assurance vie afin de centrer leurs efforts et leurs capitaux sur leurs stratégies commerciales de base et réduire la volatilité des coûts de leurs régimes de retraite. Nous avons continué d'enregistrer une croissance solide en 2018 au sein d'un contexte hautement concurrentiel.

Priorités stratégiques

NOTRE STRATÉGIE	PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018	PRIORITÉS POUR 2019
Accroître l'efficacité et l'efficience de notre réseau de distribution.	Notre groupe d'assurance vie a fait des progrès auprès de la clientèle sous-assurée pour qu'elle ait la possibilité d'obtenir l'assurance vie dont elle a besoin. Avec le groupe d'assurance collective, nous avons continué d'investir dans notre infrastructure afin de jeter les bases d'une croissance future. Nous avons lancé le programme Bien-être offert à titre de valeur ajoutée aux clients d'assurance maladie collective. Les ventes d'assurance habitation ont été élevées. L'assurance habitation et automobile destinée à la clientèle fortunée (Assurance privée RBC®), qui a été lancée en avril.	Continuer d'accroître l'efficience et l'efficacité de notre réseau de distribution en améliorant nos canaux de distribution exclusifs et en nous concentrant sur la prestation de solutions technologiques et opérationnelles.
Approfondir nos relations avec les clients.	Le 1er juillet 2018 marque le deuxième anniversaire de notre partenariat avec Aviva Canada Inc. (Aviva). Grâce à cette relation, nos conseillers ont eu accès à une nouvelle gamme de solutions d'assurance automobile, ont accru la portée des solutions d'assurance habitation pour les clients fortunés et les propriétaires d'entreprises, en plus d'accéder à une nouvelle technologie et à de nouveaux outils pour offrir des solutions d'assurance à nos clients. En 2018, RBC Assurances s'est classé au premier rang en matière de satisfaction de la clientèle selon l'étude de J.D. Power sur le marché de l'assurance habitation au Canada. Notre groupe d'assurance de patrimoine continue de gagner du terrain et la croissance des Fonds de placement garanti RBC en tant que fournisseur de fonds distincts est demeuré parmi les plus rapides au Canada.	Approfondir nos relations clients en demeurant un fournisseur innovateur, axé sur le client, d'une gamme complète de produits d'assurance destinée à une clientèle massive mal desservie, aisée ou fortunée.
Simplification. Agilité. Innovation.	En 2018, RBC Assurances a mis en œuvre des outils d'évaluation et de mise en application des besoins en matière d'assurance vie et invalidité afin d'offrir une expérience client améliorée sur le site RBCAssurances.com. Nous avons également lancé une application complète qui permet le traitement direct pour Assurance vie temporaire Simplifiée et certains produits d'invalidité.	Simplifier et innover en accélérant le délai de commercialisation de nos initiatives numériques, en améliorant la qualité et en réduisant les coûts.
Tirer parti d'occasions à l'échelle internationale dans le but d'accroître nos activités de réassurance.	La direction continue de mettre en œuvre des stratégies pour améliorer la rentabilité des activités de réassurance vie. Les transactions sur les rentes globales au Royaume-Uni se sont accrues, ce qui devrait se traduire par une croissance des activités de réassurance longévité en 2019.	Tirer parti des occasions se présentant à l'international en respectant notre appétit pour le risque, dans le but d'accroître nos activités de réassurance de base.

Perspectives

Le secteur de l'assurance devrait continuer de subir de profondes transformations et perturbations au cours du prochain exercice. Les joueurs classiques verront leur part de marché rétrécir s'ils ne parviennent pas à s'adapter aux forces du changement comme l'évolution des attentes et préférences des consommateurs, les conditions démographiques et les profils des clients, les transformations technologiques dans toutes les sphères d'activité, les nouveaux modèles de distribution, l'arrivée de compétiteurs d'un type nouveau et l'augmentation des exigences de conformité.

2018 a été une autre excellente année pour les transactions d'atténuation du risque lié aux régimes de retraite au Royaume-Uni. En règle générale, les régimes de retraite étaient entièrement capitalisés en 2018, et le prix concurrentiel des rentes collectives a rendu attrayant le transfert de risque pour les promoteurs de régimes. Bon nombre de compagnies d'assurance vie continuent de rechercher la réassurance du risque de longévité afin de soutenir leurs transactions sur les rentes collectives. Nous continuerons de miser sur nos capacités, d'élargir notre portefeuille de solutions liées à la longévité et de diversifier nos sources de risque lié à l'assurance longévité afin de tirer parti des occasions de croissance de réassurance du risque de longévité en 2019 et au-delà.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, voir la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

Assurances		Tableau 31
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)	**2018**	2017
Revenus autres que d'intérêt		
Primes acquises, montant net	**4 032 $**	3 875 $
Revenus de placement (1)	**30**	453
Honoraires	**217**	238
Total des revenus	**4 279**	4 566
Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance (1)	**2 391**	2 787
Coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	**285**	266
Frais autres que d'intérêt	**602**	584
Bénéfice avant impôt	**1 001**	929
Bénéfice net	**775 $**	726 $
Revenus par secteur d'activité		
Assurances – Canada	**2 213 $**	2 569 $
Assurances – International	**2 066**	1 997
Principaux ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**39,3 %**	41,8 %
Principales données figurant au bilan et autres renseignements		
Moyenne du total de l'actif	**15 800 $**	14 300 $
Capital attribué	**1 950**	1 700
Autres renseignements		
Primes et dépôts (2)	**4 647 $**	4 546 $
Assurances – Canada	**2 584**	2 496
Assurances – International	**2 063**	2 050
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	**10 000 $**	9 676 $
Variations de la juste valeur des placements garantissant les obligations au titre des polices d'assurance (1)	**(435)**	(58)
Nombre d'employés (équivalent temps plein)	**2 964**	2 691

(1) Les revenus de placement peuvent être exposés à la volatilité découlant des fluctuations de la juste valeur des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à l'appui des provisions techniques sont principalement des actifs à revenu fixe désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net, et sont en grande partie neutralisées par les variations de la juste valeur des provisions techniques, dont l'incidence est reflétée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

(2) Le poste Primes et dépôts comprend les primes liées aux produits d'assurance et de rente fondés sur le risque, ainsi que les dépôts des fonds distincts individuels et collectifs, conformément aux pratiques du secteur des assurances.

Rendement financier
2018 par rapport à 2017

Le bénéfice net a augmenté de 49 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de la hausse de la sinistralité favorable liée aux placements et de la renégociation de contrats de rétrocession vie. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par les révisions à la baisse d'hypothèses actuarielles annuelles favorables, par une augmentation des volumes de sinistres et par l'accroissement des coûts liés à la croissance des ventes et aux activités de service à la clientèle.

Le total des revenus a diminué de 287 millions de dollars, ou 6 %, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, qui est compensée en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, comme il est indiqué ci-après. Ce facteur a été atténué par l'expansion des activités et l'incidence des contrats d'assurance vie internationaux restructurés, en grande partie compensée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont diminué de 377 millions de dollars, ou 12 %, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, de la hausse de la sinistralité favorable liée aux placements et de la renégociation de contrats de rétrocession vie. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par des révisions à la baisse des hypothèses actuarielles annuelles favorables, lesquelles ont principalement trait aux données sur l'économie, la mortalité et la longévité. Les contrats d'assurance vie internationaux restructurés, la hausse des volumes des sinistres dans les secteurs Assurances – Canada et Assurances – International et l'expansion des activités ont également contrebalancé en partie la diminution des indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 18 millions de dollars, ou 3 %, du fait essentiellement de la hausse des coûts liés à la croissance des ventes et aux activités de service à la clientèle et aux initiatives stratégiques.

Analyse des secteurs d'activité

Assurances – Canada

Nous offrons des produits d'assurance vie, maladie, voyage, habitation et automobile (en partenariat avec Aviva), ainsi que des produits d'épargne et nous versons des rentes à des particuliers, des groupes, à des clients fortunés et à des clients d'affaires dans tout le Canada. Notre portefeuille d'assurance vie et maladie se compose de produits d'assurance vie universelle, d'assurance vie temporaire, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance invalidité et de régimes collectifs d'avantages sociaux, ainsi que de régimes d'assurances maladie et dentaire. Nos produits d'assurance voyage comprennent l'assurance frais médicaux hors province et hors pays ainsi que des produits d'assurances annulation et interruption de voyage.

Notre groupe dédié aux rentes collectives aide les promoteurs des régimes à prestations définies à mieux gérer et contrôler le risque. RBC Assurances dispose d'un éventail de stratégies et d'initiatives dont l'objectif est de créer une dynamique et de bien nous positionner pour croître dans une gamme de produits pour laquelle les entreprises cherchent de plus en plus à transférer aux compagnies d'assurance les risques associés à leurs obligations au titre des prestations, que ce soit au moyen de contrats de rentes collectives ou de produits de swap de longévité.

Au Canada, la majorité de nos concurrents se spécialisent soit dans les produits d'assurance vie et maladie, soit dans le groupe de l'assurance IARD. Nous sommes un chef de file sur le marché de l'assurance invalidité, nous occupons une place importante dans le groupe des produits d'assurance vie et voyage, et nous accentuons notre empreinte dans les groupes de la gestion de patrimoine et des assurances habitation et automobile grâce à notre entente de distribution avec Aviva.

Rendement financier

Le total des revenus a diminué de 356 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à un an plus tôt, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, variation qui a été en grande partie compensée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance. Ce facteur a été atténué par l'expansion des activités, sous l'effet essentiellement de la hausse des revenus tirés de nos activités d'assurance vie et maladie.

Les primes et dépôts ont augmenté de 88 millions de dollars, ou 4 %, hausse qui s'explique par la croissance de nos activités liées aux fonds distincts et à l'assurance vie et maladie, en partie compensée par le recul des ventes de rentes collectives.

Faits saillants — **Tableau 32**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus	**2 213 $**	2 569 $
Autres renseignements		
Primes et dépôts		
Assurance vie et maladie (1)	**1 280**	1 270
Assurance IARD	**126**	119
Rentes et dépôts des fonds distincts (1)	**1 178**	1 107
Variations de la juste valeur des placements garantissant les obligations au titre des polices d'assurance	**(434)**	(63)

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Primes et dépôts (en millions de dollars canadiens)

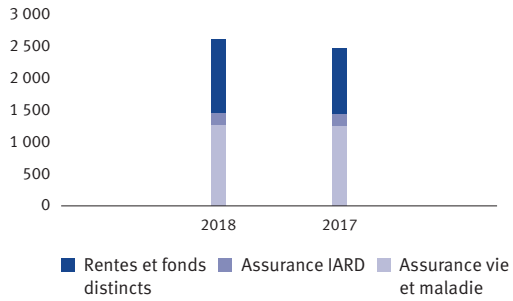

Assurances – International

Le secteur Assurances – International se compose principalement de nos activités de réassurance, qui consistent à assurer les risques d'autres compagnies d'assurance et de réassurance. Nous offrons des produits de réassurance vie, invalidité et longévité.

Une poignée de grandes sociétés dominent le marché mondial de la réassurance, qui est très compétitif, ces sociétés étant surtout présentes aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe.

Rendement financier

Le total des revenus a augmenté de 69 millions de dollars, ou 3 %, en raison surtout de l'incidence des contrats d'assurance vie internationaux restructurés, qui a été compensée en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, ainsi qu'à l'expansion des activités de réassurance longévité.

Les primes et dépôts se sont accrus de 13 millions de dollars, ou 1 %, l'incidence des contrats d'assurance vie internationaux restructurés et l'expansion des activités de réassurance longévité ayant été en bonne partie contrebalancées par la diminution des primes de rétrocession vie.

Faits saillants — **Tableau 33**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus	**2 066 $**	1 997 $
Autres renseignements		
Primes et dépôts		
Assurance vie et maladie	**1 225**	1 276
Assurance IARD	**(5)**	(1)
Rentes	**843**	775
Variations de la juste valeur des placements garantissant les obligations au titre des polices d'assurance	**(1)**	5

Services aux investisseurs et de trésorerie

Le secteur Services aux investisseurs et de trésorerie est spécialisé dans la prestation de services d'administration d'actifs et est un chef de file canadien des services de gestion de trésorerie et de transactions bancaires, en plus d'offrir des services de trésorerie aux clients institutionnels à l'échelle mondiale.

4,3 billions de dollars
en biens administrés

23,5 %
de rendement des capitaux propres

58,6 milliards de dollars
Moyenne des dépôts des clients

Revenus par secteur géographique

- 45 % Amérique du Nord
- 31 % Europe (sauf le Royaume-Uni)
- 14 % Royaume-Uni
- 10 % Asie-Pacifique

Nous offrons, dans plusieurs pays et territoires, des services d'administration d'actifs, de transactions bancaires, de trésorerie et autres services visant à protéger les actifs des clients, à maximiser les liquidités et à gérer les risques. Bien que nous rivalisions avec les principales entreprises mondiales assurant des services de garde, nous demeurons un fournisseur spécialisé dont le but premier est de fournir les meilleurs services d'administration d'actifs aux gestionnaires d'actifs dans les marchés spécialisés et en rapide évolution des services liés aux d'actifs. Nous évoluons dans certains pays en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni et en Asie-Pacifique.

Nous continuons de nous spécialiser et de créer des produits et services numériques axés sur les clients. Nous disposons de produits mondiaux de premier ordre dans le secteur de la garde internationale, de la comptabilité de fonds et de l'immobilier, ainsi que d'un des plus vastes réseaux d'agences de transfert sur le marché. Nous sommes un fournisseur de premier plan de services de gestion de trésorerie en dollars canadiens, de correspondants bancaires et de financement de transactions commerciales aux institutions financières du monde entier, et nous fournissons des services de gestion des liquidités et de financement à court terme pour la Banque.

Contexte d'exploitation 2018

- Nous avons continué à attirer de nouveaux clients et à retenir des clients importants dans l'environnement hautement concurrentiel du secteur mondial des services d'administration d'actifs.
- L'expansion des activités et les investissements dans la technologie visant à améliorer l'expérience client et notre efficience ont fait grimper les coûts.

Priorités stratégiques

NOTRE STRATÉGIE	PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018	PRIORITÉS POUR 2019
Être le nº 1 au Canada – Être le chef de file incontesté des services d'administration d'actifs, de transactions bancaires et de gestion de trésorerie au Canada.	Nous avons attiré 30 % de nouveaux clients de plus qu'à l'exercice précédent et avons retenu plusieurs clients importants, ce qui nous a permis d'accroître les revenus et les biens administrés des services d'administration d'actifs canadiens.	Accroître le bénéfice et la part de marché au Canada, auprès des gestionnaires d'actifs, des conseillers en placement et des régimes de retraite, des compagnies d'assurance et des transactions bancaires.
Être le chef de file dans certains marchés à croissance rapide des services d'administration d'actifs. Livrer concurrence dans les marchés des services d'administration d'actifs du Luxembourg, de l'Irlande et de l'Australie afin de soutenir la croissance des clients.	Nous avons réalisé des ventes annuelles record au Luxembourg et en Australie et avons accru les revenus des services d'administration d'actifs au Luxembourg, en Irlande et en Australie.	Continuer à développer des partenariats à long terme avec des gestionnaires d'actifs habiles et en pleine expansion.
Offrir aux clients les meilleurs produits, services et expériences numériques de leur catégorie. Innover, automatiser et collaborer afin de s'adapter aux besoins changeants des clients et à la conjoncture.	Nous avons continué d'investir dans des solutions technologiques axées sur le client et dans des initiatives visant à accroître l'efficience, notamment l'Expérience client évoluée et l'automatisation robotique des processus. Nous avons poursuivi l'expansion de notre plateforme liée à l'immobilier et aux fonds privés afin de répondre à la demande grandissante. Nous avons restructuré notre réseau mondial de services de sous-dépositaire afin d'élargir notre réseau de partenaires, de bonifier notre offre de services et de mieux protéger les actifs de nos clients.	Continuer d'automatiser et d'adapter nos activités afin de soutenir les ambitions de croissance de nos clients. Concevoir et livrer des produits et services prenant appui sur le numérique afin de transformer la façon dont nous interagissons avec nos clients. Miser sur de judicieuses pratiques en matière de gestion du risque et sur des données commerciales pertinentes afin de limiter les risques inhérents à la recherche d'une croissance profitable. Inspirer et former le personnel pour favoriser son ouverture au changement.

Perspectives

En 2019, nous chercherons à imprimer une forte croissance aux revenus en tablant sur notre position au Canada, sur nos capacités reconnues sur les marchés extraterritoriaux de services d'administration de fonds ainsi que sur nos nouvelles capacités en Australie pour attirer de nouveaux clients et approfondir nos relations clients existantes. Nous poursuivons la réalisation de nos programmes stratégiques et de nos

programmes de technologies afin de rehausser l'expérience client, tandis que nous adaptons nos activités pour soutenir les ambitions de croissance de nos clients. Nous nous attendons à ce que le marché des services d'administration d'actifs mondiaux demeure difficile à court terme, mais nos produits et services spécialisés restent bien positionnés pour progresser dans un contexte d'exploitation en pleine évolution.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, voir la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

Services aux investisseurs et de trésorerie — **Tableau 34**

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)	**2018**	2017
Revenu net d'intérêt	**297 $**	679 $
Revenus autres que d'intérêt	**2 294**	1 756
Total des revenus	**2 591**	2 435
Frais autres que d'intérêt	**1 618**	1 466
Bénéfice net avant impôt	**973**	969
Bénéfice net	**741 $**	741 $
Principaux ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**23,5 %**	22,7 %
Principales données figurant au bilan		
Moyenne du total de l'actif	**132 100 $**	138 100 $
Moyenne des dépôts	**161 200**	132 800
Moyenne des dépôts des clients	**58 600**	54 400
Moyenne des dépôts liés au financement de gros	**102 600**	78 400
Capital attribué	**3 100**	3 200
Autres renseignements		
Biens administrés (1)	**4 283 100 $**	4 266 600 $
Moyenne des biens administrés	**4 377 300**	4 044 800
Nombre d'employés (équivalent temps plein)	**4 846**	4 771

Incidence estimative, sur les principaux postes de l'état du résultat net, de la conversion de montants libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018 par rapport à 2017**
Augmentation (diminution) :	
Total des revenus	**48 $**
Frais autres que d'intérêt	**38**
Bénéfice net	**9**
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en dollars américains	**1 %**
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en livres sterling	**(3)%**
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en euros	**(5)%**

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de la période.

Rendement financier
2018 par rapport à 2017

Le revenu net d'intérêt est resté inchangé. L'amélioration des marges et la croissance des dépôts des clients ainsi que la hausse des revenus tirés des services d'administration d'actifs ont été en partie annulées par la diminution du revenu tiré des activités de financement et de gestion de liquidités, par l'accroissement des coûts pour soutenir l'expansion des activités et par l'augmentation des investissements dans la technologie.

Le total des revenus a augmenté de 156 millions de dollars, ou 6 %, en raison surtout de l'amélioration des marges et de la croissance des dépôts des clients, ainsi que de l'augmentation des revenus tirés des services d'administration d'actifs attribuable à une intensification des activités des clients et de la volatilité des marchés. L'incidence du change a également contribué à cette hausse. Ces facteurs ont été atténués par la diminution du revenu tiré des activités de financement et de gestion de liquidités.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 152 millions de dollars, ou 10 %, en raison essentiellement de la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités, coûts qui traduisent surtout l'accroissement des coûts liés au personnel, de la hausse des investissements dans la technologie afin d'accroître l'efficience et de l'incidence du change.

Marchés des Capitaux

RBC Marchés des Capitaux® est une banque d'investissement mondiale de premier rang qui offre son expertise dans les services bancaires, la finance et les marchés des capitaux aux sociétés, investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, gouvernements et banques centrales à l'échelle mondiale. Nos professionnels veillent à ce que les clients reçoivent des conseils, produits et services qui répondent à leurs besoins d'affaires depuis 70 bureaux situés dans 15 pays. Nous sommes présents en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe et en Australie, Asie et autres régions.

Plus de 14 000
clients

11e rang
aux Global league rankings[1]

4 162
employés

Revenus par secteur géographique

- 51 % États-Unis
- 27 % Canada
- 16 % Royaume-Uni et Europe
- 6 % Australie, Asie et autres régions

Nous exerçons nos activités dans deux grandes divisions, à savoir le secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement et le secteur Marchés mondiaux. Notre portefeuille existant, dont nous nous sommes en bonne partie départis, est classé dans le secteur Autres.

En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et services, notamment des services à la grande entreprise et des services de banque d'investissement, l'origination et la distribution de prêts et de titres de participation ainsi la vente et la négociation. Au Canada, nous sommes un chef de file et comptons sur une présence stratégique dans toutes les sphères liées aux marchés des capitaux. Aux États-Unis, nous assurons toute la gamme des services de banque d'investissement et devons soutenir la concurrence d'importantes banques d'investissement américaines et internationales et celle de plus petites sociétés régionales. Nous avons également des capacités de premier ordre dans les domaines suivants : titres d'emprunt, titres en pension, financement municipal, titres à revenu fixe, marchandises, devises et titres de participation.

Hors du continent nord-américain, nous exerçons certaines activités choisies au Royaume-Uni, en Europe et en Australie, Asie et autres régions. Nous proposons des services diversifiés dans nos principaux domaines de compétence, à savoir l'énergie, les mines et les infrastructures, les produits industriels, les biens de consommation, les soins de santé et la technologie en Europe. Au Royaume-Uni et en Europe, nous avons poursuivi le recrutement de cadres de haut niveau, et devons soutenir la concurrence de banques d'investissement mondiales et régionales dans nos grands domaines de compétence. En Australie et en Asie, nous devons rivaliser avec des banques d'investissement mondiales et régionales pour certains produits, comme la distribution de titres à revenu fixe et les opérations de change, le financement garanti et les services à la grande entreprise et services de banque d'investissement.

Contexte d'exploitation 2018

- Le contexte de négociation du début de l'exercice 2018 a été caractérisé par la faible volatilité et l'activité modérée des clients, phénomènes présents depuis le deuxième semestre de l'exercice 2017. Vers la fin du premier trimestre de l'exercice, la volatilité a augmenté sous l'effet des tensions commerciales avec les États-Unis et des craintes inflationnistes, ce qui a créé des conditions favorables pour nos opérations sur titres de participation. Les marchés du crédit sont quant à eux demeurés difficiles en raison des fluctuations des taux d'intérêt et de l'incertitude accrue régnant sur les marchés en raison des tensions commerciales.
- Le total mondial des commissions des services de banque d'investissement a reculé de 2 % [1] au cours de l'exercice, comparativement à l'exercice précédent, en raison de la diminution de l'origination de prêts et de titres de participation. Le marché a été marqué par les valorisations élevées des actions, par la montée des taux d'intérêt et par l'accroissement des risques géopolitiques et commerciaux à l'échelle mondiale. Nous avons toutefois constaté une augmentation des syndications de prêts pendant la deuxième moitié de l'exercice, et nous prévoyons une intensification des activités de fusion et acquisition et de services-conseils à l'approche de l'exercice 2019.
- Le contexte favorable du crédit et les embellies qu'ont connus les secteurs du pétrole et du gaz et de l'immobilier ont permis d'abaisser la dotation à la provision pour pertes de crédit.

[1] Source : Dealogic, selon les honoraires des banques d'investissement mondiales, exercice 2018.

Priorités stratégiques

NOTRE STRATÉGIE	PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018	PRIORITÉS POUR 2019
Conserver notre position de chef de file au Canada.	Nous avons resserré les relations clients clés dans le groupe des services à la grande entreprise et services de banque d'investissement, afin de générer des revenus additionnels. Nous avons à nouveau remporté des mandats importants, notamment un mandat conjoint avec l'Office d'investissement du RPC à l'émission d'obligations vertes de 1,5 milliard de dollars. Il s'agit d'une première à l'échelle mondiale : jamais un régime de retraite n'avait émis d'obligation verte. Nous avons été le conseiller exclusif de Canadian Real Estate Investment Trust dans le cadre de la vente à Choice Properties.	Continuer de nous employer à resserrer les relations avec nos clients et de remporter des mandats d'envergure en tant que partenaire de confiance novateur.
Accroître et renforcer nos relations avec les clients aux États-Unis, mettre à profit nos forces et capacités principales au Royaume-Uni et en Europe et optimiser notre performance en Australie, Asie et autres régions.	Nous avons accru la présence du secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement et continué de cibler les principaux utilisateurs de produits de Marchés des Capitaux. Nous avons à nouveau remporté des mandats importants en participant au financement par emprunt de 38 milliards de dollars américains de T-Mobile visant à soutenir la fusion avec Sprint, mandat dans le cadre duquel nous avons notamment agi à titre de co-syndicataire chef de file et de co-chef de file. Nous avons été désignés comme co-syndicataire chef de file pour le financement par emprunt engagé de 35,7 milliards de dollars américains contracté par The Walt Disney Company pour soutenir son acquisition de certains actifs de Twenty First Century Fox, chiffrée à 85,1 milliards de dollars américains. Nous avons agi en qualité de conseiller auprès de Sempra pour son acquisition d'Energy Fortune Holdings, la plus grosse acquisition de son histoire, chiffrée à 9,6 milliards de dollars. Au Royaume-Uni et en Europe, nous avons poursuivi notre élan tout au long de l'exercice et amélioré notre rentabilité en repositionnant nos activités à revenu fixe ainsi qu'en accentuant la présence de notre secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement sur les marchés clés. Nous avons joué notre plus important rôle de conseiller industriel en Europe dans le cadre de l'acquisition de GKN plc par Melrose, chiffrée à 14,5 milliards de dollars. En Australie, Asie et autres régions, nous avons continué de nous concentrer sur nos services à la grande entreprise et services de banque d'investissement, ainsi que sur nos capacités de distribution liées aux opérations sur titres à revenu fixe et aux opérations de change.	Continuer d'agrandir et de renforcer nos équipes sectorielles spécialisées aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe. Cibler les clients qui sont de grands utilisateurs de Marchés des Capitaux (ceux qui paient le plus d'honoraires) et resserrer les relations avec eux. Poursuivre notre collaboration avec les autres secteurs et diriger les clients vers une solution RBC unique, plus précisément en ce qui concerne Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National). Stimuler l'innovation technologique dans le secteur Marchés mondiaux au moyen de l'électronification, de la négociation algorithmique, de l'intelligence artificielle et d'autres initiatives. Accroître notre présence à Francfort et à Paris afin de servir nos clients en Europe.
Optimiser les capitaux utilisés pour tirer, des actifs et capitaux propres, de bons rendements ajustés en fonction des risques.	Nous avons continué d'axer nos efforts sur l'attribution efficiente de nos capitaux et sur la croissance de nos activités, en nous départissant d'actifs improductifs et en réattribuant les capitaux aux activités à rendement plus élevé et à rentabilité accrue.	Optimiser les capitaux utilisés pour générer des rendements élevés ajustés en fonction des risques, à la fois en maintenant un équilibre entre les revenus tirés des services de banque d'investissement et ceux tirés des activités de négociation, et en appliquant une démarche disciplinée à la gestion des risques et des coûts liés à nos activités.

Perspectives

Nous prévoyons qu'en 2019, nos services de banque d'investissement bénéficieront des investissements soutenus effectués dans le but d'accroître notre présence dans divers secteurs aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe et que nous tirerons parti de notre position de chef de file au Canada. La croissance des revenus devrait découler des honoraires tirés des fusions et acquisitions. Nous prévoyons une croissance modérée de notre portefeuille de prêts renforçant la stratégie de croissance du secteur Marchés des Capitaux visant à accroître la part de marché en ajoutant de nouveaux clients et en offrant plus à nos clients existants. Nos activités de négociation devraient poursuivre sur leur lancée en 2019, et ce, malgré les difficultés engendrées par la compression des marges. Découlant des réformes bancaires à l'échelle mondiale, les exigences accrues en matière de réglementation et de fonds propres ont pour effet d'accroître les investissements dans les technologies ainsi que les pressions baissières qu'exerce sur les rendements une base de capital à la hausse, l'optimisation des coûts demeurera toutefois un élément central et les investissements en question continueront de générer une valeur stratégique.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, voir la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

Faits saillants financiers du secteur Marchés des Capitaux		Tableau 35
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)	2018	2017
Revenu net d'intérêt (1)	3 567 $	3 565 $
Revenus autres que d'intérêt (1)	4 831	4 617
Total des revenus (1)	8 398	8 182
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs (2)	(13)	
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés (3)	61	62
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit	48	62
Frais autres que d'intérêt	4 960	4 719
Bénéfice net avant impôt	3 390	3 401
Bénéfice net	2 777 $	2 525 $
Revenus par secteur d'activité		
Grande entreprise et services de banque d'investissement	4 113 $	4 000 $
Marchés mondiaux	4 496	4 466
Autres	(211)	(284)
Principaux ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	13,0 %	12,9 %
Principales données figurant au bilan et autres renseignements		
Moyenne du total de l'actif	576 300 $	494 400 $
Moyenne des titres détenus à des fins de transaction	95 800	91 800
Moyenne des prêts et des acceptations, montant net	85 000	83 400
Moyenne des dépôts	70 800	60 200
Capital attribué	20 700	18 850
Autres renseignements		
Nombre d'employés (équivalent temps plein)	4 162	3 970
Information relative au crédit		
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations	0,41 %	0,63 %
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (3)	0,07 %	0,07 %

Incidence estimative, sur les principaux postes de l'état du résultat net, de la conversion de montants libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)	2018 par rapport à 2017
Augmentation (diminution) :	
Total des revenus	(34)$
Frais autres que d'intérêt	(15)
Bénéfice net	(20)
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en dollars américains	1 %
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en livres sterling	(3)%
Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en euros	(5)%

(1) La majoration au montant imposable équivalent pour 2018 s'élève à 542 millions de dollars (548 millions pour 2017). Pour une analyse plus détaillée, voir la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

(2) La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 pour tous les actifs productifs, au sens d'IFRS 9, à l'exception de ceux classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs correspondait à la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux et était incluse dans le secteur Services de soutien généraux.

(3) La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés inclut la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts dépréciés, aux acceptations et aux engagements (dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux) et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers dépréciés. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39. La dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, est composée des pertes de crédit pour la durée de vie de tous les actifs financiers dépréciés, à l'exception de ceux classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Revenu par région (en millions de dollars canadiens)

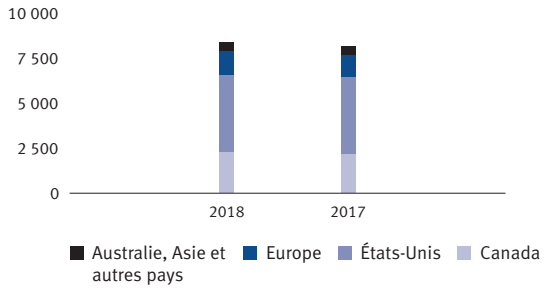

Rendement financier

2018 par rapport à 2017

Le bénéfice net a augmenté de 252 millions de dollars, ou 10 %, en raison d'abord et avant tout d'une réduction du taux d'imposition effectif découlant des changements à la composition des bénéfices et de la réforme fiscale américaine, ainsi que de la hausse des revenus tirés des secteurs Grande entreprise et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux. Ces facteurs ont été atténués par une hausse des coûts réglementaires, des recouvrements sur litiges un an plus tôt et la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités.

Le total des revenus a augmenté de 216 millions de dollars, ou 3 %, en raison essentiellement de la hausse des revenus tirés des activités de négociation de titres de participation principalement en Amérique du Nord, de l'augmentation des revenus tirés des activités de prêts dans toutes les régions et de l'intensification des activités de syndication de prêts, d'origination de prêts et de fusion et acquisition en Europe. Les gains réalisés dans nos portefeuilles américains existants, la croissance des revenus tirés des activités de négociation de marchandises et la hausse des profits tirés de la vente de certains titres sont autant de facteurs qui ont contribué à la hausse. Ces facteurs ont par ailleurs été annulés en partie par une diminution des revenus tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe essentiellement aux États-Unis et en Europe ainsi que par la baisse des activités de syndication de prêts, d'origination de prêts et de fusion et acquisition aux États-Unis.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux est restée la même. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 241 millions de dollars, ou 5 %, du fait essentiellement de la hausse des coûts réglementaires, des recouvrements sur litiges un an plus tôt et de la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités. L'accroissement des coûts liés aux changements au calendrier de rémunération différée, l'augmentation des coûts liés à la technologie et des coûts connexes ainsi que la hausse de la rémunération découlant de résultats supérieurs ont également contribué à la hausse.

Analyse des secteurs d'activité

Grande entreprise et services de banque d'investissement

Le secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement assure les activités de prêts aux grandes entreprises, de syndication de prêts, d'origination de prêts et de titres de participation, de services-conseils liés aux activités de fusion et d'acquisition et de titrisation, ainsi que les activités de crédit mondial. En ce qui concerne les activités d'origination de prêts ou de titres de participation, les revenus sont répartis entre les secteurs Grande entreprise et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux, en fonction de l'apport de chaque secteur, conformément à l'entente conclue.

Rendement financier

Les revenus du secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement se sont établis à 4 113 millions de dollars, soit une hausse de 113 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus des services de banque d'investissement ont fléchi de 33 millions de dollars, ou 2 %, du fait surtout de la baisse des activités de syndication de prêts, d'origination de prêts et de fusion et acquisition aux États-Unis. Ces facteurs ont été atténués par une intensification des activités de syndication de prêts, d'origination de prêts et de fusion et acquisition en Europe ainsi que par un accroissement de l'activité bancaire municipale.

Les revenus tirés des activités de prêts et autres activités ont augmenté de 146 millions de dollars, ou 8 %, reflétant la croissance des prêts et l'amélioration des conditions de crédit.

Faits saillants — **Tableau 36**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus (1)	**4 113 $**	4 000 $
Répartition des revenus (1)		
Services de banque d'investissement	**2 107**	2 140
Prêts et autres activités (2)	**2 006**	1 860
Autres renseignements		
Moyenne de l'actif	**74 400**	67 900
Moyenne des prêts et des acceptations, montant net	**61 100**	60 500

(1) La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élève à 224 millions de dollars (229 millions au 31 octobre 2017). Pour une analyse plus détaillée, voir la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

(2) Ce poste se compose des prêts aux grandes entreprises, des transactions de titrisation auprès de clients et du groupe Crédits mondiaux.

Répartition du total des revenus (en millions de dollars canadiens)

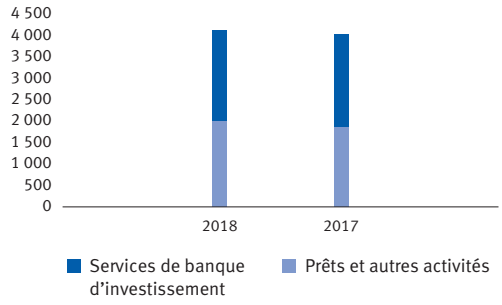

Marchés mondiaux

Le secteur Marchés mondiaux a pour activités la vente et la négociation de titres à revenu fixe, de devises et de titres de participation, ainsi que les mises en pension de titres, le financement garanti et les opérations sur marchandises.

Rendement financier

Le total des revenus s'est établi à 4 496 millions de dollars, en hausse de 30 millions.

Les revenus tirés des opérations sur titres à revenu fixe, devises et marchandises ont diminué de 131 millions de dollars, ou 6 %, en raison principalement de la baisse des revenus tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe principalement en Europe et aux États-Unis.

Les revenus tirés des opérations sur titres de participation ont augmenté de 52 millions de dollars, ou 5 %, en raison principalement de la hausse des revenus tirés des activités de négociation de titres de participation en Amérique du Nord, annulée en partie par la réduction du volume d'activités d'investissement en actions aux États-Unis.

Les revenus tirés des transactions de mise en pension de titres et services de financement garanti ont augmenté de 108 millions de dollars, ou 10 %, en raison principalement de l'intensification de l'activité des clients.

Faits saillants		Tableau 37
(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Total des revenus (1)	4 496 $	4 466 $
Répartition des revenus (1)		
Titres à revenu fixe, devises et marchandises	2 122	2 253
Titres de participation	1 136	1 084
Transactions de mise en pension de titres et services de financement garanti (2)	1 238	1 129
Autres renseignements		
Moyenne de l'actif	508 900	435 500

(1) La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élève à 318 millions de dollars (319 millions au 31 octobre 2017). Pour une analyse plus détaillée, voir la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.
(2) Ce poste se compose de nos activités de financement garanti pour le compte de nos secteurs d'activité internes et de clients externes.

Répartition du total des revenus (en millions de dollars canadiens)

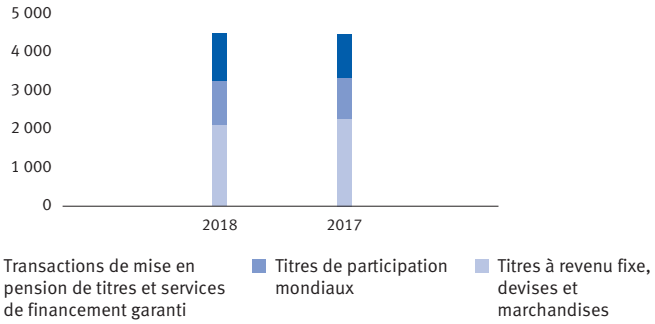

Autres

Le secteur Autres inclut notre portefeuille existant, qui comprend essentiellement nos titres adossés à des créances hypothécaires commerciales aux États-Unis et nos contrats de taux structurés en Asie. Au cours des derniers exercices, nous avons considérablement réduit la taille de plusieurs de nos portefeuilles existants. Nos actifs existants ont diminué de 48 % par rapport à l'exercice précédent.

Rendement financier
Les revenus ont augmenté de 73 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison d'abord et avant tout de profits dans nos portefeuilles de titres américains existants.

Services de soutien généraux

Le secteur Services de soutien généraux comprend la division Technologie et Exploitation, qui fournit l'infrastructure technologique et opérationnelle nécessaire à la prestation efficace de produits et de services à nos clients, ainsi que la division Fonctions, qui regroupe les fonctions de finances, de ressources humaines, de gestion du risque, d'audit interne et d'autres fonctions générales. Les résultats présentés pour le secteur Services de soutien généraux reflètent essentiellement certaines activités de suivi et de surveillance des activités de l'entreprise qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation. Le secteur Services de soutien généraux regroupe aussi la fonction Trésorerie générale. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

Services de soutien généraux		Tableau 38
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017
Revenu net (perte nette) d'intérêt (1)	(51)$	(139)$
Revenus (pertes) autres que d'intérêt (1)	(483)	(313)
Total des revenus (1)	(534)	(452)
Frais autres que d'intérêt	58	238
Bénéfice net (perte nette) avant impôt (1)	(592)	(690)
Charge (économie) d'impôt (1)	(437)	(574)
Bénéfice net (perte nette) (2)	(155)$	(116)$

(1) Majoration au montant imposable équivalent.
(2) Le bénéfice net reflète le bénéfice attribuable aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 est de 22 millions de dollars (35 millions au 31 octobre 2017).

En raison de la nature des activités et des ajustements de consolidation présentés pour ce secteur, nous estimons qu'une analyse comparative de la période n'est pas utile. Les renseignements qui suivent portent sur les éléments significatifs qui ont eu une incidence sur les résultats présentés pour chaque période.

Le total des revenus et la charge (l'économie) d'impôt de chaque période comptabilisés dans le secteur Services de soutien généraux tiennent compte de la déduction des ajustements liés à la majoration au montant imposable équivalent des revenus provenant des dividendes imposables de sociétés canadiennes et provenant des crédits d'impôt à l'investissement des États-Unis, qui est comptabilisée dans le secteur Marchés des Capitaux. Le montant porté en déduction des revenus a été compensé par une augmentation équivalente de la charge (l'économie) d'impôt.

Le montant de la majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'est établi à 542 millions de dollars, comparativement à 548 millions un an plus tôt.

Les renseignements qui suivent portent sur les éléments significatifs, outre l'incidence de la majoration au montant imposable équivalent déjà mentionnée, qui ont eu une incidence sur les résultats présentés pour chaque période.

2018
La perte nette s'est chiffrée à 155 millions de dollars, reflétant principalement la réforme fiscale américaine dont les effets, qui se sont chiffrés à 178 millions, avaient principalement trait à la réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé, atténuée par des mesures de gestion actif-passif.

2017
La perte nette s'est chiffrée à 116 millions de dollars, résultat qui reflète essentiellement les indemnités de départ et les frais connexes, les ajustements fiscaux nets défavorables et les frais juridiques. Ces facteurs ont été partiellement neutralisés par des mesures de gestion actif-passif.

Information financière trimestrielle

Rendement du quatrième trimestre

Quatrième trimestre de 2018 par rapport au quatrième trimestre de 2017
Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est établi à 3 250 millions de dollars, en hausse de 413 millions, ou 15 %, par rapport au quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 2,20 $, en hausse de 0,32 $, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a grimpé de 100 p.b., pour se situer à 17,6 %. Notre bénéfice du quatrième trimestre s'est accru en raison de l'amélioration des résultats des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Marchés des Capitaux, Gestion de patrimoine et Assurances. Le bénéfice du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie est demeuré relativement stable en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le total des revenus a augmenté de 146 millions de dollars, ou 1 %, en raison surtout du revenu net d'intérêt, ce qui reflète l'incidence de la montée des taux d'intérêt et la croissance des volumes des secteurs Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés reflétant les ventes nettes, l'incidence du change ainsi que de la hausse des revenus tirés des activités de négociation de titres de participation en Amérique du Nord. La hausse des ventes de rentes collectives, qui a été contrebalancée en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance et la progression des revenus sur cartes ont également contribué à la hausse. Ces facteurs ont été annulés en partie par la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, ce qui est contrebalancé en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, et par la variation de la juste valeur de la couverture liée à notre régime de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, facteur qui a été annulé en grande partie dans les frais autres que d'intérêt.

Le total de la dotation à la provision pour pertes de crédit s'est accru de 119 millions de dollars, tandis que le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est établi à 23 p.b., en hausse de 6 p.b. sur un an, ce qui a découlé surtout de la hausse des dotations des secteurs Marchés des Capitaux et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises par suite de l'adoption d'IFRS 9 le 1er novembre 2017 ainsi que de l'augmentation des dotations liées aux prêts douteux du secteur Marchés des Capitaux, des recouvrements ayant été constatés l'exercice précédent.

Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont fléchi de 643 millions de dollars, ce qui reflète surtout la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, qui est compensée en grande partie par les revenus, une meilleure sinistralité favorable liée aux placements et les renégociations de contrats de rétrocession vie. Ces facteurs ont été annulés en partie par une baisse de l'incidence positive de l'actualisation annuelle des hypothèses actuarielles en lien surtout avec les données sur l'économie, la mortalité et la longévité, ainsi que par la hausse des ventes de rentes collectives, ce qui a été contrebalancé en grande partie dans les revenus.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 271 millions de dollars, ou 5 %, reflétant essentiellement la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités, ainsi que les coûts liés à la technologie et coûts connexes, notamment le numérique. La progression des coûts liés au personnel, notamment la rémunération variable découlant de résultats supérieurs, et l'incidence du change ont également contribué à la hausse de ces frais. Ces facteurs ont été annulés en partie par la variation de la juste valeur de notre régime de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, élément qui a été compensé en grande partie dans les revenus.

La charge d'impôt a baissé de 14 millions de dollars par rapport à il y a un an malgré l'augmentation du bénéfice avant impôt. Le taux d'imposition effectif est passé de 19,9 % en 2017 à 17,5 % en raison de la réforme fiscale aux États-Unis, de changements dans la composition du bénéfice et de l'augmentation du montant net des ajustements fiscaux favorables.

Quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018
Le bénéfice net, d'un montant de 3 250 millions de dollars, s'est amélioré de 141 millions, ou 5 %, en regard du trimestre précédent, grâce aux renégociations de contrats de rétrocession vie dans le secteur Assurances, à l'amélioration du bénéfice du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises en raison de l'élargissement des écarts et de la croissance moyenne des volumes à l'égard prêts et des dépôts du secteur Services bancaires canadiens et à la baisse de la rémunération découlant de résultats inférieurs du secteur Marchés des Capitaux. La hausse du montant net des ajustements fiscaux favorables; la hausse de la sinistralité favorable liée aux placements et l'incidence positive de l'actualisation annuelle des hypothèses actuarielles du secteur Assurances, ainsi que la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés reflétant les ventes nettes du secteur Gestion de patrimoine ont aussi contribué au renforcement du bénéfice net. Ces facteurs ont été annulés en partie par le recul des revenus tirés de la négociation de titres à revenu fixe, et ce, surtout en Amérique du Nord, et par l'accroissement des frais de commercialisation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et des coûts pour soutenir l'expansion des activités du secteur Gestion de patrimoine.

Analyse des résultats trimestriels et des tendances

Nos résultats trimestriels subissent l'action de tendances et de facteurs récurrents divers, qui comprennent le caractère saisonnier de certaines activités, la conjoncture générale et les conditions du marché, de même que les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises. Le tableau ci-après présente un sommaire de nos résultats pour les huit derniers trimestres (la période).

Résultats trimestriels (1) — **Tableau 39**

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et les pourcentages)	2018				2017			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	**4 364 $**	4 284 $	4 103 $	4 165 $	4 019 $	3 970 $	3 798 $	4 076 $
Gestion de patrimoine	**2 740**	2 798	2 605	2 783	2 562	2 547	2 481	2 485
Assurances	**1 039**	1 290	806	1 144	1 612	1 009	1 448	497
Services aux investisseurs et de trésorerie	**624**	620	671	676	602	594	608	631
Marchés des Capitaux (2)	**2 056**	2 157	2 010	2 175	1 954	2 040	2 117	2 071
Services de soutien généraux (2)	**(154)**	(124)	(141)	(115)	(226)	(72)	(40)	(114)
Total des revenus	**10 669 $**	11 025 $	10 054 $	10 828 $	10 523 $	10 088 $	10 412 $	9 646 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit (3)	**353**	346	274	334	234	320	302	294
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	**494**	925	421	836	1 137	643	1 090	183
Frais autres que d'intérêt	**5 882**	5 858	5 482	5 611	5 611	5 537	5 331	5 315
Bénéfice net avant impôt	**3 940 $**	3 896 $	3 877 $	4 047 $	3 541 $	3 588 $	3 689 $	3 854 $
Impôt sur le résultat	**690**	787	817	1 035	704	792	880	827
Bénéfice net	**3 250 $**	3 109 $	3 060 $	3 012 $	2 837 $	2 796 $	2 809 $	3 027 $
Bénéfice par action – de base	**2,21 $**	2,10 $	2,06 $	2,02 $	1,89 $	1,86 $	1,86 $	1,98 $
– dilué	**2,20**	2,10	2,06	2,01	1,88	1,85	1,85	1,97
Bénéfice net (perte nette) par secteur								
Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	**1 538 $**	1 510 $	1 459 $	1 521 $	1 404 $	1 399 $	1 360 $	1 592 $
Gestion de patrimoine	**553**	578	537	597	491	486	431	430
Assurances	**318**	158	172	127	265	161	166	134
Services aux investisseurs et de trésorerie	**155**	155	212	219	156	178	193	214
Marchés des Capitaux	**666**	698	665	748	584	611	668	662
Services de soutien généraux	**20**	10	15	(200)	(63)	(39)	(9)	(5)
Bénéfice net	**3 250 $**	3 109 $	3 060 $	3 012 $	2 837 $	2 796 $	2 809 $	3 027 $
Taux d'imposition effectif	**17,5 %**	20,2 %	21,1 %	25,6 %	19,9 %	22,1 %	23,9 %	21,5 %
Moyenne de l'équivalent de 1,00 $ CA en dollars américains pour la période	**0,767 $**	0,767 $	0,778 $	0,794 $	0,792 $	0,770 $	0,746 $	0,752 $

(1) Les fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises ont eu une incidence sur nos résultats consolidés pour la période.
(2) Majoration au montant imposable équivalent. Pour une analyse plus détaillée, voir la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.
(3) En vertu d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit est liée essentiellement aux prêts, aux acceptations et aux engagements ainsi qu'à tous les actifs financiers sauf ceux qui sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit était uniquement liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39) et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux, au sens d'IAS 39). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risque de crédit et à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Fluctuations saisonnières

Des facteurs saisonniers pourraient se répercuter sur les résultats de certains trimestres. Le premier trimestre a été historiquement celui au cours duquel le secteur Marchés des Capitaux a affiché ses meilleurs résultats. Le deuxième trimestre compte quelques jours de moins que les autres, ce qui donne généralement lieu à une diminution du revenu net d'intérêt et de certains éléments de charges. Les troisième et quatrième trimestres comprennent les mois estivaux au cours desquels les activités sur les marchés ralentissent, ce qui peut affaiblir les résultats des activités de courtage du secteur Marchés des Capitaux et des activités de gestion de placements du secteur Gestion de patrimoine.

Éléments précisés s'étant répercutés sur nos résultats consolidés

- Pour le premier trimestre de 2017, nos résultats tenaient compte de notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris de 212 millions de dollars (avant et après impôt).

Analyse des tendances

Le bénéfice a, de façon générale, été à la hausse au cours de la période. Le change influe également sur le bénéfice trimestriel.

Une forte croissance des volumes, l'amélioration des écarts depuis la seconde moitié de 2017 et la progression des revenus tirés des services tarifés ont accru les revenus du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Tel qu'il est indiqué ci-dessus, notre quote-part du profit tiré de la vente de Moneris a influé sur les résultats du premier trimestre de 2017.

En règle générale, les revenus du secteur Gestion de patrimoine ont affiché des hausses essentiellement en raison de la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, qui a bénéficié des ventes nettes ainsi que de l'appréciation des marchés, et de l'incidence de la montée des taux d'intérêt et de la croissance des volumes, ces facteurs ayant favorisé la hausse du revenu net d'intérêt depuis la première moitié de 2017. Les résultats des deuxième et quatrième trimestres de 2018 ont été affaiblis par la variation de la juste valeur de la couverture liée à notre régime de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, ce qui a été contrebalancé en grande partie dans les frais autres que d'intérêt.

Les revenus du secteur Assurances ont fluctué tout au long de la période, et ce, en raison surtout de l'incidence des variations de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance. Les revenus ont également été soutenus par l'incidence de nouveaux contrats de rentes collectives et contrats d'assurance vie internationaux restructurés, qui sont en grande partie compensés dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Les revenus du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie ont été stables tout au long de la période, mais ils se sont accrus dans le premier semestre de 2018 en raison de la plus grande volatilité des marchés, de la croissance des dépôts des clients, de l'intensification des activités des clients de nos services d'administration d'actifs ainsi que de l'amélioration des résultats des activités de financement et de liquidité, qui ont été portés par l'élargissement des écarts, ce qui se produit habituellement au premier trimestre de chaque exercice.

Les revenus du secteur Marchés des Capitaux dépendent fortement des conditions de marché et des activités de négociation de titres de participation, et les résultats du premier trimestre sont généralement meilleurs que ceux des autres trimestres. Dans le deuxième trimestre de 2018, les activités d'origination de titres de participation ont été moins nombreuses à cause d'un ralentissement des activités sur les marchés, les activités de négociation de titres à revenu fixe ont diminué dans toutes les régions et les revenus tirés de la négociation de titres de participation aux États-Unis ont fléchi. Quant au recul enregistré au quatrième trimestre de 2018, il a découlé surtout de la diminution des revenus tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe principalement en Amérique du Nord.

Dans l'ensemble, la dotation à la provision pour pertes de crédit s'est améliorée en 2017 du fait d'un repli des dotations et de l'augmentation des reprises dans les portefeuilles des secteurs Marchés des Capitaux et Services bancaires canadiens. Le 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9, ce qui a mené à la constatation d'une dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs financiers productifs, laquelle a été neutralisée en partie par la diminution de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux des secteurs Marchés des Capitaux et Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) pendant la majeure partie de 2018. Cependant, les résultats du quatrième trimestre de 2018 ont été affaiblis par l'augmentation des dotations liées aux prêts douteux du secteur Marchés des Capitaux et par la restructuration de portefeuilles à la Barbade.

Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles, lesquelles reflètent la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, l'incidence des ventes de rentes collectives et les contrats d'assurance vie internationaux restructurés, facteurs qui sont en grande partie compensés dans les revenus. Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont aussi augmenté en raison de l'expansion des activités et ont été touchés par la sinistralité liée aux placements et les volumes de sinistres au cours de la période. Les résultats sont également touchés par les ajustements actuariels, qui surviennent habituellement au quatrième trimestre de l'exercice.

Même si nous continuons de porter une attention soutenue à nos activités de gestion de l'efficience, les frais autres que d'intérêt ont, de façon générale, été à la hausse au cours de la période. La croissance de ces frais rend surtout compte de l'augmentation de la rémunération variable découlant de résultats supérieurs des secteurs Gestion de patrimoine et Marchés des Capitaux, ainsi que de l'accroissement des coûts afin de soutenir l'expansion des activités et de nos investissements continus dans la technologie, notamment le numérique. Les résultats du premier trimestre de 2017 tenaient compte d'une perte de valeur liée aux propriétés détenues en vue de la vente, alors que ceux du troisième trimestre de 2017 avaient été touchés par la hausse des indemnités de départ. L'accroissement des coûts liés à la réglementation et à la conformité a également influé sur les chiffres de l'exercice 2018. En outre, la baisse enregistrée dans le deuxième et le quatrième trimestres de 2018 reflète principalement la variation de la juste valeur de notre régime de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, laquelle a été en grande partie compensée dans les revenus.

Notre taux d'imposition effectif a fluctué au cours de la période, reflétant principalement une proportion variable des bénéfices déclarés dans des territoires où les taux d'imposition sont différents, ainsi que des bénéfices variables provenant de sources fiscalement avantageuses et divers niveaux d'ajustements fiscaux. Le premier trimestre de 2018 a ressenti les effets négatifs de la réforme fiscale américaine, laquelle a donné lieu à une réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé. Cependant, ce facteur a été plus qu'annulé par la baisse continue du taux d'imposition des sociétés pendant l'exercice 2018. Au cours de la période, notre taux d'imposition effectif a, de façon générale, été touché par l'augmentation d'ajustements fiscaux favorables, par le repli des revenus exonérés d'impôt et par des changements dans la composition du bénéfice.

Situation financière

Bilans résumés

Tableau 40

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Actif		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	30 209 $	28 407 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	36 471	32 662
Titres, déduction faite de la correction de valeur applicable (1)	222 866	218 379
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	294 602	220 977
Prêts		
Prêts de détail	399 452	385 170
Prêts de gros	180 278	159 606
Correction de valeur pour pertes sur prêts	(2 912)	(2 159)
Autres – Dérivés	94 039	95 023
– Autres (2)	79 729	74 788
Total de l'actif	1 334 734 $	1 212 853 $
Passif		
Dépôts	837 046 $	789 635 $
Autres – Dérivés	90 238	92 127
– Autres (2)	318 364	247 398
Débentures subordonnées	9 131	9 265
Total du passif	1 254 779	1 138 425
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	79 861	73 829
Participations ne donnant pas le contrôle	94	599
Total des capitaux propres	79 955	74 428
Total du passif et des capitaux propres	1 334 734 $	1 212 853 $

(1) Comprend les titres de placement et les titres de négociation. Selon IFRS 9, les titres de placement englobent les titres d'emprunt et les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les titres d'emprunt au coût amorti, déduction faite de la correction de valeur applicable. Selon IAS 39, les titres de placement comprenaient les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à leur échéance. Pour plus de détails sur les répercussions de l'adoption d'IFRS 9, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(2) Les postes Autres – Autres dans les actifs et passifs comprennent respectivement l'actif net des fonds distincts ou le passif net des fonds distincts.

2018 par rapport à 2017

Le total de l'actif a augmenté de 122 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport à celui au 31 octobre 2017, et le change l'a accru de 15 milliards.

La trésorerie et les montants à recevoir de banques ont grimpé de 2 milliards de dollars, ou 6 %, en raison principalement de l'augmentation des dépôts auprès de banques centrales, ce qui rend compte de nos besoins en matière de gestion de la trésorerie.

Les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques ont monté de 4 milliards de dollars, ou 12 %, résultat qui provient surtout de la hausse des dépôts auprès de banques centrales, ce qui reflète nos activités de gestion de la trésorerie.

Les titres, déduction faite de la correction de valeur applicable, ont progressé de 4 milliards de dollars, ou 2 %, ce qui a résulté surtout d'un changement, par suite de l'adoption d'IFRS 9, au classement de certains titres qui étaient comptabilisés dans les prêts et créances et qui le sont désormais dans les titres de placement et de l'incidence du change. Ces facteurs ont été atténués par la diminution des titres d'emprunt d'État, ce qui reflète nos besoins en matière de gestion de la trésorerie et de liquidité.

Les actifs achetés en vertu de conventions de revente et les titres empruntés se sont élargis de 74 milliards de dollars, ou 33 %, et ce, en raison principalement de l'intensification des activités des clients.

Les prêts (déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts) ont augmenté de 34 milliards de dollars, ou 6 %, en raison principalement de la croissance des volumes, ce qui a contribué à accroître les prêts de gros et les prêts hypothécaires résidentiels. Ce facteur a été en partie neutralisé par le reclassement, dans les titres de placement, de certains titres qui étaient comptabilisés dans les prêts et créances, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les actifs dérivés ont fléchi de 1 milliard de dollars, ou 1 %.

Les autres actifs ont monté de 5 milliards de dollars, ou 7 %.

Le total du passif a crû de 116 milliards de dollars, ou 10 %, depuis le 31 octobre 2017, et le change l'a alourdi de 15 milliards.

Les dépôts ont augmenté 47 milliards de dollars, ou 6 %, en raison essentiellement de la hausse des dépôts d'entreprises et des dépôts de détail qu'a permise l'augmentation de la demande émanant des clients, de l'accroissement du nombre d'émissions de billets à terme fixe attribuable aux exigences de financement, ainsi que de l'augmentation des dépôts bancaires causée par l'intensification des activités des clients.

Les passifs dérivés ont fléchi de 2 milliards de dollars, ou 2 %, ce qui est essentiellement attribuable à une baisse de la juste valeur des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt, baisse neutralisée en partie par l'incidence du change.

Les autres passifs ont augmenté de 71 milliards de dollars, ou 29 %, du fait principalement de la hausse des obligations liées aux conventions de rachat, hausse découlant des activités des clients.

Le total des capitaux propres a monté de 6 milliards de dollars, ou 7 %, ce qui rend compte du bénéfice, déduction faite des dividendes et des rachats d'actions, facteur annulé en partie par l'adoption d'IFRS 9, laquelle a donné lieu à une diminution des capitaux propres de 637 millions de dollars. Pour plus de détails sur les répercussions de l'adoption d'IFRS 9, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Arrangements hors bilan

Nous nous livrons, dans le cours normal de nos activités, à diverses transactions financières qui, aux fins comptables, ne sont pas inscrites dans nos bilans consolidés. Les transactions hors bilan sont généralement effectuées aux fins de gestion des risques, des fonds propres et du financement, à la fois pour notre propre compte et pour celui des clients. Il peut s'agir en l'occurrence de transactions avec des entités structurées et de l'émission de garanties. Ces transactions donnent lieu à des risques divers tels que les risques de marché, de crédit, de liquidité et de financement, à l'égard desquels une analyse est présentée à la rubrique Gestion du risque.

Nous avons recours à des entités structurées pour titriser nos actifs financiers ainsi que pour aider nos clients à titriser leurs actifs financiers. Ces entités ne sont pas des entités en exploitation, n'ont généralement aucun effectif et peuvent être prises en compte ou non dans nos bilans consolidés.

Nous nous livrons également, dans le cours normal de nos activités, à diverses transactions financières qui pourraient être admissibles à la décomptabilisation. Nous appliquons les règles de décomptabilisation pour déterminer si nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou du contrôle inhérents aux actifs financiers à un tiers. Si la transaction satisfait à des critères précis, elle pourrait faire l'objet d'une décomptabilisation complète ou partielle dans nos bilans consolidés.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous procédons périodiquement à la titrisation de créances sur cartes de crédit et de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux principalement afin de diversifier nos sources de financement et d'améliorer notre position de liquidité ainsi qu'aux fins des fonds propres. Nous titrisons également des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux dans le cadre de nos activités de vente et de négociation.

Nous titrisons nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une entité structurée consolidée, sur une base renouvelable. Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels grevant des maisons individuelles et des immeubles d'habitation dans le cadre du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Programme des titres hypothécaires LNH). La majorité de nos activités de titrisation sont comptabilisées dans nos bilans consolidés puisque nous ne remplissons pas les critères de décomptabilisation. Au 31 octobre 2018, nous avions décomptabilisé des prêts hypothécaires totalisant 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard au 31 octobre 2017), car les instruments issus de la titrisation de ces prêts dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH et les intérêts résiduels dans ces prêts avaient été vendus à des tiers, ce qui a donné lieu au transfert de la quasi-totalité des risques et avantages qui y étaient inhérents. Pour plus de détails, se reporter aux notes 6 et 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Nous titrisons périodiquement des prêts hypothécaires résidentiels liés au programme d'habitation sociale du Canada par l'entremise du Programme des titres hypothécaires LNH, qui sont sortis de nos bilans consolidés lorsqu'ils sont vendus à des tiers investisseurs. En 2018, nous n'avons titrisé aucun prêt hypothécaire résidentiel lié au programme d'habitation sociale du Canada (13 millions de dollars au 31 octobre 2017).

Nous titrisons aussi périodiquement des prêts hypothécaires commerciaux en les vendant, sous forme de groupes de créances garanties satisfaisant à certains critères de diversification, de levier financier et de couverture de la dette, à des entités structurées dont une est parrainée par nous. Les prêts hypothécaires commerciaux titrisés sont décomptabilisés de nos bilans consolidés, car nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons titrisé des prêts hypothécaires commerciaux d'un montant de 352 millions de dollars (407 millions au 31 octobre 2017). Les liens qui subsistent avec les actifs transférés se limitent à la prestation de services de gestion à l'égard de certains prêts hypothécaires commerciaux sous-jacents vendus. Au 31 octobre 2018, l'encours des prêts hypothécaires commerciaux titrisés que nous continuons de gérer par suite de ces activités de titrisation s'élevait à 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard au 31 octobre 2017).

Participations dans des entités structurées non consolidées

Nous nous livrons, dans le cours normal de nos activités, à diverses transactions financières par l'entremise d'entités structurées afin de soutenir les besoins de nos clients en matière de financement et d'investissement. Nous procédons notamment à la titrisation de leurs actifs financiers, et nous créons des produits de placement et d'autres types de financement structuré.

Nous pouvons avoir recours à des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que des garanties offertes par des tiers, des swaps sur défaillance et des biens affectés en garantie, qui nous permettent d'atténuer les risques assumés dans le cadre des transactions de titrisation et de retitrisation. Le processus mis en œuvre pour surveiller la qualité du crédit liée à nos transactions de titrisation et retitrisation nécessite, notamment, l'examen du rendement des actifs sous-jacents. Nous confirmons nos notations chaque trimestre, et confirmons officiellement ou attribuons une nouvelle notation au moins une fois l'an. Pour plus de détails sur nos activités de gestion du risque, se reporter à la rubrique Gestion du risque.

Nous fournissons ci-après une description de nos activités liées à certaines entités structurées non consolidées importantes. Pour une analyse complète de nos participations dans des entités structurées consolidées et non consolidées, voir la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Conduits multicédants gérés par RBC

Nous administrons des conduits multicédants qui servent principalement à titriser des actifs financiers de nos clients. Nos clients ont essentiellement recours à nos conduits multicédants pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts en tirant parti de garanties de grande qualité. Ces conduits nous rapportent des revenus et un rendement corrigé du risque appréciables.

Nous fournissons aux conduits multicédants certains services tels que des services de structuration des transactions, des services d'administration, ainsi que des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement partiel de crédit. Les revenus tirés de ces services se sont élevés à 262 millions de dollars pour l'exercice (287 millions au 31 octobre 2017).

Le total de nos engagements au titre des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit pour ces conduits est présenté ci-après. Le montant total de ces engagements est supérieur au montant total des actifs que les conduits pourraient être tenus d'acheter en vertu des conventions d'achat. Par conséquent, le risque de perte maximal attribuable aux facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit est inférieur au montant total de l'engagement correspondant.

Facilités de liquidités et de rehaussement de crédit — **Tableau 41**

	2018				2017			
Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	**Valeur nominale des engagements** (1)	**Valeur nominale attribuable**	**Prêts en cours** (2)	**Risque de perte maximal** (3)	Valeur nominale des engagements (1)	Valeur nominale attribuable	Prêts en cours (2)	Risque de perte maximal (3)
Facilités de garantie de liquidités	**38 342 $**	**36 193 $**	**– $**	**36 193 $**	38 622 $	35 981 $	371 $	36 352 $
Facilités de rehaussement de crédit	**2 149**	**2 149**	**–**	**2 149**	2 270	2 270	–	2 270
Total	**40 491 $**	**38 342 $**	**– $**	**38 342 $**	40 892 $	38 251 $	371 $	38 622 $

(1) Selon le plafond de financement engagé.
(2) Déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts et des sorties du bilan.
(3) Ne figurent pas dans le tableau ci-dessus les actifs dérivés, d'une juste valeur de néant (17 millions de dollars au 31 octobre 2017), qui sont une composante du risque de perte maximal découlant de nos participations dans les conduits multicédants. Pour de plus amples renseignements, voir la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Au 31 octobre 2018, la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités que nous avions accordées avait diminué de 280 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. La baisse, sur un an, de la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités fournies aux conduits multicédants reflète essentiellement le recul de leurs actifs titrisés en cours, facteur atténué par l'incidence du change. La valeur nominale des facilités de rehaussement partiel de crédit que nous avons consenties a baissé de 121 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La diminution des facilités de rehaussement de crédit s'explique par leur moins grande utilisation de la part des clients. Le total des prêts accordés aux conduits multicédants en vertu des facilités de garantie de liquidités a diminué de 371 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et ce, principalement en raison des remboursements de capital.

Risque de perte maximal par type d'actifs des clients — **Tableau 42**

	2018			2017		
Au 31 octobre (en millions de dollars)	**$ US**	**$ CA**	**Total ($ CA)**	$ US	$ CA	Total ($ CA)
Actifs titrisés en cours						
Prêts sur cartes de crédit	**4 406 $**	**510 $**	**6 308 $**	4 058 $	510 $	5 745 $
Prêts automobiles et crédit-bail automobile	**10 726**	**2 148**	**16 260**	10 597	3 113	16 783
Prêts aux étudiants	**1 707**	**–**	**2 246**	1 747	–	2 253
Créances clients	**2 220**	**–**	**2 921**	2 358	–	3 042
Titres adossés à des actifs	**–**	**–**	**–**	287	–	371
Créances sur matériel	**1 581**	**–**	**2 080**	1 402	–	1 809
Prêts à la consommation	**1 387**	**–**	**1 825**	1 267	–	1 634
Créances sur financement des stocks des concessionnaires	**833**	**852**	**1 948**	939	852	2 064
Créances sur financement de flottes	**614**	**306**	**1 113**	766	306	1 294
Primes d'assurance	**122**	**194**	**355**	134	163	336
Prêts hypothécaires résidentiels	**–**	**1 377**	**1 377**	–	1 377	1 377
Financement au secteur des transports	**1 335**	**153**	**1 909**	1 346	179	1 914
Total	**24 931 $**	**5 540 $**	**38 342 $**	24 901 $	6 500 $	38 622 $
Montant équivalent en dollars canadiens	**32 802 $**	**5 540 $**	**38 342 $**	32 122 $	6 500 $	38 622 $

Notre risque global a diminué de 1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par une diminution des actifs titrisés en cours des conduits multicédants, atténuée par l'incidence du change. Parallèlement, le total de l'actif des conduits multicédants a reculé de 281 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à il y a un an, essentiellement en raison des baisses enregistrées pour les prêts automobiles et crédit-bail automobile, les titres adossés à des actifs et les créances sur financement de flottes, lesquelles baisses ont été annulées en partie par les hausses des prêts sur cartes de crédit et des créances sur matériel. Comme dans l'exercice précédent, la totalité des actifs des conduits multicédants étaient assortis d'une notation interne supérieure ou égale à A. Une notation interne est attribuée à toutes les transactions financées par les conduits multicédants non consolidés, notation qui est déterminée au moyen d'un système qui est, dans l'ensemble, conforme à ceux utilisés par les agences de notation externes.

Plusieurs agences de notation de crédit indépendantes évaluent l'ensemble des transactions effectuées par les conduits multicédants. Les agences de notation Moody's Investors Service (Moody's), Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings (Fitch) évaluent les transactions financées par deux conduits multicédants aux États-Unis. Les transactions effectuées par les conduits multicédants au Canada sont évaluées par DBRS et Moody's. Chacune de ces agences de notation examine également, mensuellement, le rendement des transactions et peut publier des rapports présentant de l'information détaillée sur le portefeuille et le programme liés aux conduits.

Au 31 octobre 2018, le total du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par ces conduits s'élevait à 24,9 milliards de dollars, en hausse de 107 millions, ou 0,4 %, sur un an. Cette augmentation tient essentiellement à l'incidence du change. Une tranche de 71 % (70 % au 31 octobre 2017) de l'ensemble de ce PCAA a obtenu une notation parmi les plus élevées octroyées par les agences de notation concernées, et la tranche restante de ce papier a obtenu une notation se situant dans la deuxième catégorie en importance prévue par ces agences de notation.

Entités de financement structuré
Nous investissons dans les titres à enchères de certaines fiducies qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Le risque de perte maximal lié à ces titres à enchères s'élevait à 176 millions de dollars au 31 octobre 2018 (443 millions au 31 octobre 2017). La diminution du risque de perte maximal auquel nous sommes exposés tient principalement aux ventes à des tiers et aux rachats.

Nous fournissons également des facilités de liquidités à certaines fiducies d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales dans lesquelles nous détenons des participations, mais que nous ne consolidons pas du fait que les certificats résiduels émis par ces fiducies sont détenus par des tiers. Au 31 octobre 2018, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à ces fiducies d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales et non consolidées se chiffrait à 2,4 milliards de dollars (1,7 milliard au 31 octobre 2017). L'augmentation par rapport à il y a un an tient principalement à l'ajout de nouvelles fiducies d'obligations encaissables par anticipation.

Nous fournissons du financement sur stocks de premier rang à des entités structurées non liées et distinctes créées par des tiers et dont le but est l'acquisition de prêts et l'émission de titres garantis par des prêts à terme. Une part du produit de la vente des titres garantis par des prêts à terme sert à rembourser intégralement le financement sur stocks de premier rang que nous accordons. Au 31 octobre 2018, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés en raison des facilités de financement sur stocks de premier rang en cours se chiffrait à 837 millions de dollars (263 millions au 31 octobre 2017). L'augmentation de ce risque sur un an provient de l'ajout de nouvelles facilités de financement. Nous fournissons du financement de premier rang à des entités structurées non liées aux fins de l'acquisition de prêts. Au 31 octobre 2018, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à l'encours des facilités de financement de premier rang se chiffrait à 1,8 milliard de dollars (1,2 milliard au 31 octobre 2017). La hausse s'explique par l'ajout de nouvelles facilités de financement.

Fonds de placement
Nous investissons dans des fonds de couverture surtout pour offrir aux clients l'exposition qu'ils souhaitent avoir à des fonds référencés. Lorsque nous investissons dans les fonds de référence, l'exposition aux fonds est simultanément transférée aux clients au moyen de transactions sur dérivés. Notre risque de perte maximal dans les fonds de référence se limite à nos placements dans ceux-ci. Au 31 octobre 2018, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés se chiffrait à 2,7 milliards de dollars (2,9 milliards au 31 octobre 2017).

Nous fournissons également des facilités de liquidités à certains fonds de placement de tiers. Les fonds émettent des actions privilégiées à taux variable non garanties et investissent dans des portefeuilles d'obligations exonérées d'impôt. Au 31 octobre 2018, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à ces fonds se chiffrait à 275 millions de dollars (268 millions au 31 octobre 2017). L'augmentation de ce risque par rapport à il y a un an tient essentiellement à l'incidence du change.

Entités de titrisation de tiers
Nous détenons des participations dans certaines entités de titrisation non consolidées mises en place par des tiers, qui constituent des entités structurées. À l'instar d'autres institutions financières, nous sommes tenus de fournir à ces entités un financement n'excédant pas notre engagement maximal, et nous sommes exposés aux pertes de crédit à l'égard des actifs sous-jacents, compte tenu des divers rehaussements de crédit. Au 31 octobre 2018, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à ces entités se chiffrait à 10,2 milliards de dollars (6,1 milliards au 31 octobre 2017). L'augmentation de notre risque de perte maximal par rapport à il y a un an reflète une croissance des actifs titrisés par ces entités et l'incidence du change. Le revenu d'intérêt et les revenus autres que d'intérêt sur ces placements se sont élevés à 126 millions de dollars (87 millions au 31 octobre 2017).

Garanties, engagement envers la clientèle de détail et engagements commerciaux
Nous fournissons à nos clients des garanties et des engagements qui nous exposent aux risques de liquidité et de financement. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs à nos garanties et à nos engagements s'établissait à 392,7 milliards de dollars au 31 octobre 2018, comparativement à 348,8[1] milliards un an plus tôt. L'augmentation vient principalement de la croissance des engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres, des autres engagements de crédit et de l'incidence du change. Pour plus de détails sur nos garanties et sur nos engagements, voir la rubrique Risque de liquidité et risque de financement ainsi que la note 24 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

[1] Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Gestion du risque

Vue d'ensemble

Nous avons à gérer les risques inhérents au secteur des services financiers, notre objectif à cet égard étant de générer une valeur maximale pour nos actionnaires, nos clients, nos employés et les collectivités auprès desquelles nous œuvrons. La gestion des risques constitue une compétence fondamentale de la banque; elle repose sur un code de conduite et une culture solides ainsi que sur une méthode de gestion hautement efficace. Nous définissons le risque comme étant la possibilité que notre bénéfice fléchisse ou que notre résilience diminue en raison de pertes ou d'un résultat indésirable sur le plan des variations du bénéfice réel par rapport au bénéfice prévu, de l'adéquation des fonds propres ou de la liquidité. Notre organigramme et nos processus de gouvernance permettent d'assurer que la fonction Gestion des risques du Groupe maintient son indépendance par rapport aux activités qu'elle soutient.

Nous nous assurons que nos activités commerciales et nos opérations assurent un équilibre adéquat entre le rendement obtenu et les risques assumés et restent dans les limites de notre appétit pour le risque. L'appétit pour le risque est géré à l'échelle de RBC par une adhésion collective au Cadre d'appétit pour le risque. Nos principaux risques sont les risques de crédit, de marché et de liquidité, d'assurance, de non-conformité et de réputation, les risques opérationnel, stratégique, systémique ainsi que les risques liés à la concurrence, et au cadre juridique et réglementaire.

Objectifs

- Identifier, apprécier et évaluer notre exposition à des risques individuels, collectifs et émergents significatifs.
- S'assurer que la prise de risques et l'exposition aux risques restent dans les limites de risque et d'appétit pour le risque autorisées par le Conseil d'administration et respectent les besoins de capital et de liquidités correspondants.
- Veiller au maintien et à l'amélioration continue du Cadre de gestion des risques d'entreprise.
- Assurer une surveillance indépendante et objective de la gestion des risques découlant de nos activités et, s'il y a lieu, remettre en question les décisions qui suscitent des risques significatifs.
- Maintenir un processus de gestion des risques efficace à l'échelle de l'entreprise en collaborant avec les différents groupes de l'entreprise.
- Assurer l'amélioration continue des processus, des outils et des pratiques de gestion des risques.

Principes de gestion des risques

- Parvenir à un juste équilibre risque-rendement de sorte à permettre une croissance durable.
- La gestion des risques et une responsabilité partagée.
- Ne prendre que les risques que nous comprenons. Nos décisions à cet égard sont réfléchies et orientées vers l'avenir.
- Toujours défendre notre raison d'être et notre vision et respecter nos valeurs et notre code de conduite de sorte à préserver notre réputation et la confiance de nos clients, collègues et collectivités.
- Maintenir un environnement de contrôle sain et rigoureux afin de protéger nos parties prenantes.
- Faire preuve de jugement et de bon sens.
- Que ce soit sur le plan opérationnel ou de la résilience financière, veiller à toujours être en mesure de faire face à une crise.

Pyramide des risques

Notre pyramide des risques nous permet d'identifier les principaux risques auxquels nous sommes exposés et d'utiliser un langage commun et de faire preuve de rigueur dans la définition et l'évaluation des risques liés à nos activités actuelles ou à venir, à nos produits, à nos initiatives, à nos acquisitions et à nos alliances. Cette pyramide est maintenue par la Gestion des risques du Groupe et fait l'objet d'examens réguliers visant à assurer que tous les risques clés sont adéquatement répertoriés et classés. Le classement des principaux risques dans la pyramide repose sur deux critères principaux : les facteurs de risque et le niveau de contrôle et d'influence.

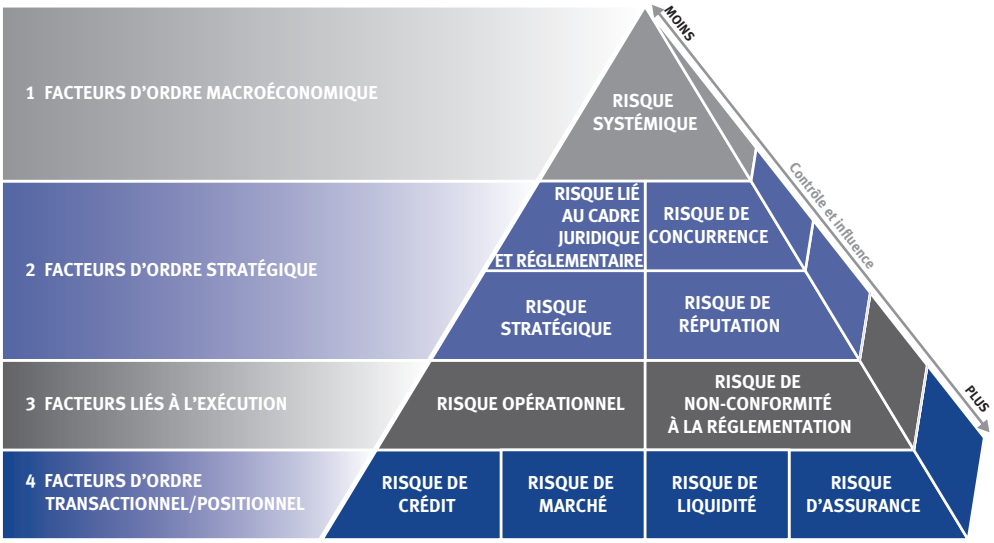

Facteurs de risque

Les facteurs de risque sont les principaux facteurs qui pourraient faire en sorte qu'un ou plusieurs risques se concrétisent, et ils comprennent les suivants :

1. Facteurs d'ordre macroéconomique : Des changements défavorables dans le contexte macroéconomique peuvent entraîner un effondrement partiel ou total de l'économie réelle ou du système financier dans l'une des régions où nous exerçons des activités. Il peut s'agir, par exemple, d'une détérioration du marché résidentiel au Canada, de changements soudains dans le contexte géopolitique ou d'accords commerciaux internationaux non avantageux. De tels événements peuvent avoir comme conséquences une perte de revenus, ainsi que la matérialisation d'un risque de crédit, d'un risque de marché ou d'un risque opérationnel.
2. Facteurs d'ordre stratégique : La stratégie commerciale constitue un élément important de notre appétit pour le risque, et nos choix stratégiques et la répartition de nos fonds propres ont une incidence directe sur notre profil de risque. Ces choix comprennent, par exemple, les acquisitions, notre réaction à la concurrence non traditionnelle et notre réponse aux changements réglementaires proposés. Ces choix ont aussi un effet sur la composition de nos revenus, puisqu'ils ont une incidence sur la fluctuation de notre résultat et sur notre capacité à absorber les pertes.
3. Facteurs liés à l'exécution : La complexité et l'étendue de nos activités à l'échelle mondiale nous exposent au risque opérationnel et au risque de non-conformité à la réglementation, y compris la fraude, la lutte contre le blanchiment de capitaux, la cybersécurité ainsi que le risque déontologique et fiduciaire.
4. Facteurs d'ordre transactionnel/positionnel : Ces facteurs sont plus traditionnels; ils englobent notamment le risque de crédit ou les pertes de marché découlant des opérations de prêts et des opérations de bilan que nous effectuons quotidiennement.

Contrôle et influence

Les types de risque sont classés verticalement, de haut en bas de la pyramide, selon le degré relatif de contrôle et d'influence que nous considérons exercer sur chaque facteur de risque.

Les catégories de risques situées au bas de notre pyramide des risques sont celles sur lesquelles nous exerçons le niveau le plus élevé de contrôle et d'influence. Nous avons une bonne compréhension de ces risques et ils nous permettent de générer des revenus. Ces risques incluent le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance. Le risque opérationnel et le risque de non-conformité à la réglementation sont classés plus haut dans la pyramide, bien qu'ils soient considérés comme des risques sur lesquels nous exerçons un niveau plus élevé de contrôle et d'influence. Ce classement reflète le degré de contrôle associé au personnel, aux systèmes et aux événements externes.

En règle générale, un risque stratégique se pose lorsque nous optons pour une mauvaise stratégie ou que nous exécutons mal une bonne stratégie. Tant le risque stratégique que celui de réputation se situent au centre de la pyramide, ce qui indique que le niveau de contrôle et d'influence que nous pouvons exercer à leur égard est assez élevé comparativement à d'autres risques. Quant aux risques liés au cadre juridique et réglementaire et à la concurrence, nous les maîtrisons dans une certaine mesure, car nous pouvons exercer une influence en notre qualité de personne morale et en tant que membre actif du secteur des services financiers au Canada et à l'échelle mondiale.

Le risque systémique se trouve en haut de notre pyramide des risques, car nous jugeons qu'il s'agit du risque que nous maîtrisons le moins dans le contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités. Nous avons toutefois mis en place des contrôles d'atténuation de l'incidence du risque systémique, notamment la diversification de nos modèles d'affaires et de nos sources de financement, ainsi que de nos produits et secteurs géographiques, les stratégies et protocoles de gestion des crises financières et les simulations de crise.

Risques connus et risques émergents

Notre perception des risques n'est pas statique. L'un des aspects les plus importants de notre méthode de gestion des risques consiste à nous assurer que les risques connus ainsi que les risques émergents sont, au fil de leur évolution, détectés, gérés et pris en compte dans nos processus d'appréciation, d'évaluation, de surveillance et d'escalade hiérarchique des risques. Ces pratiques permettent à la direction d'anticiper les risques susceptibles de se poser.

L'identification des risques connus et des risques émergents survient dans le cadre du développement d'affaires et s'inscrit dans les responsabilités de surveillance des risques de ceux chargés de leur gestion et des parties prenantes responsables de leur suivi.

Un risque connu est un risque qui a été identifié, qui est clairement défini et qui pourrait influer fortement sur nos résultats financiers, notre réputation, notre modèle d'affaires ou notre stratégie à court et moyen terme.

Risques connus	Description
Risque lié aux technologies de l'information et cyber-risques	Les risques liés aux technologies de l'information (TI) et les cyber-risques demeurent importants, et ce, non seulement pour le secteur des services financiers, mais aussi pour d'autres secteurs partout dans le monde. En raison de l'importance, de l'ampleur et de la nature mondiale de nos activités, de notre forte dépendance envers l'Internet dans la conduite de nos affaires quotidiennes et de notre infrastructure technologique à la fois complexe et changeante, nous sommes exposés à des risques qui augmentent sans cesse et qui peuvent prendre la forme de cyberattaques, d'atteintes à la protection des données, de cyberextorsions et d'autres situations comparables. Le fait de recourir à des fournisseurs de services externes, lesquels sont aussi exposés à ces risques, augmente notre risque d'une attaque, d'une violation de données ou d'une perturbation vu que nous pouvons difficilement surveiller leurs activités informatiques. De plus, l'utilisation, par nos clients, d'appareils personnels peut causer des incidents de cette nature puisque la Banque a peu de contrôle, voire pas du tout, sur la sécurité de ces appareils. Le nombre et la sophistication des cyberattaques continuent de croître et pourraient causer l'interruption des activités ou des services, des pertes financières, le vol de propriété intellectuelle et de renseignements confidentiels, des litiges, une attention accrue et des sanctions de la part des organismes de réglementation ainsi qu'une atteinte à notre réputation. De plus, l'adoption de technologies émergentes, telles que l'infonuagique, l'intelligence artificielle et la robotique, nécessite une attention et des investissements constants afin de bien gérer nos risques. Pour plus de détails sur notre mode de gestion de ces risques, se reporter à la rubrique Risque opérationnel.
Risque lié à l'incertitude mondiale	L'incertitude mondiale est demeurée un risque important tout au long de 2018. L'administration américaine a continué de prôner des changements de politiques, et ce, surtout en ce qui a trait aux échanges commerciaux, ce qui a accentué l'incertitude et la volatilité à l'échelle mondiale. L'économie canadienne demeure exposée à des risques spécifiques du fait de l'évolution du cadre commercial. Les retombées sociales, politiques et économiques du paysage politique en mutation en Europe, ce qui englobe l'issue finale des négociations du Brexit, suscitent toujours des craintes. En outre, la perspective d'un ralentissement économique dans les marchés émergents à cause des fuites de capitaux vers les marchés développés et le relèvement attendu des taux d'intérêt se font de plus en plus préoccupants. Les tensions géopolitiques entre les États-Unis, la Russie, la Chine et dans l'ensemble des pays du Moyen-Orient sont demeurées fortes.
Risque lié au marché résidentiel canadien et à l'endettement des ménages	Même si l'économie canadienne a poursuivi son essor et les taux de chômage ont été faibles au cours de l'exercice, le marché résidentiel est demeuré préoccupant pour le système financier canadien, quoique moins inquiétant. Les prix des habitations étaient toujours élevés et l'accès à la propriété, toujours difficile. Les mesures qu'ont instaurées le gouvernement canadien et les organismes de réglementation au cours des deux dernières années dans le but de protéger les acheteurs de maison et les institutions financières ont eu les effets escomptés, c'est-à-dire ralentir le marché et remettre en équilibre les conditions régissant l'offre et la demande. Les majorations annuelles des prix ont chuté à moins de 10 % dans certains marchés clés, soit surtout ceux du Grand Toronto et du Grand Vancouver. Cependant, la Banque du Canada entend toujours hausser graduellement les taux d'intérêt, ce qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour le crédit à la consommation, le niveau d'endettement des ménages étant actuellement élevé.
Risque lié aux modifications réglementaires	Comme nous exerçons des activités dans de nombreux territoires, l'adoption constante de nouveaux règlements et la modification de ceux existants font en sorte qu'il est nécessaire de déployer, à l'échelle de l'entreprise, encore plus d'efforts pour combler les exigences réglementaires de plus en plus contraignantes qui nous sont imposées dans divers marchés. Les réformes financières et autres qui ont cours dans plusieurs territoires posent toujours leur lot de défis et influent sur nos activités et nos stratégies.

Un risque émergent est un risque qui pourrait avoir un impact important sur nos résultats financiers, notre réputation, notre modèle d'affaires ou notre stratégie, mais qui n'est pas bien compris sur le plan de ses probabilités, de ses conséquences, du moment où il surviendra ou de l'étendue de ses répercussions éventuelles. Nous effectuons une gestion active des risques émergents, notamment les suivants :

Risques émergents	Description
Risque lié aux perturbations numériques et à l'innovation	L'évolution du comportement des consommateurs, la popularité croissante du magasinage en ligne et l'émergence de nouveaux perturbateurs créent des pressions concurrentielles dans nombre de secteurs. En outre, des entreprises technologiques bien établies, de nouveaux concurrents et des changements d'ordre réglementaire continuent d'engendrer des modèles d'affaires novateurs qui pourraient menacer les banques et les produits financiers dits conventionnels. Le recours à de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation robotisée des processus et la chaîne de blocs, pourrait entraîner des risques à la fois nouveaux et complexes qu'il nous faudrait parvenir à bien gérer. Nous décelons, évaluons et gérons les risques que posent les nouvelles technologies avant de commencer à les utiliser.
Risque lié aux données et aux tierces parties	Les questions liées à la gestion, à l'utilisation et à la protection des données revêtent de plus en plus d'importance, et ce, surtout en raison de l'adoption du *Règlement général de la protection des données* (RGPD) par l'Union européenne et de son entrée en vigueur en 2018, ainsi que de la prolifération attendue de cadres réglementaires comparables dans d'autres territoires. De plus, comme notre collaboration avec des tierces parties s'accentue sans cesse, notre exposition potentielle au risque de non-conformité à la réglementation, au risque opérationnel et au risque de réputation s'accroît. Pour plus de détails sur notre mode de gestion de ces risques, se reporter à la rubrique Risque opérationnel.
Risque lié aux changements climatiques	Des événements météorologiques extrêmes et le passage, à l'échelle mondiale, à une économie sobre en carbone pourraient avoir de multiples conséquences, notamment une exposition aux risques stratégiques et structurels ainsi qu'aux risques de réputation et autres risques liés au crédit, et ce, tant pour nous que pour nos clients des secteurs sensibles au climat. Pour plus de détails sur notre mode de gestion de ces risques, se reporter aux rubriques Risque opérationnel et Risques environnementaux et sociaux.

Gestion du risque d'entreprise

Sous la responsabilité du Conseil d'administration et de la haute direction, notre cadre de gestion des risques d'entreprise réunit l'ensemble des programmes mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise pour gérer les risques, et notamment pour identifier, apprécier, évaluer, contrôler, surveiller et communiquer les risques importants auxquels nous sommes exposés. Bien que notre appétit pour le risque définisse la nature et l'ampleur des risques que nous sommes disposés à assumer, c'est notre code de conduite et notre culture de gestion des risques qui dictent la manière dont nous devons le faire.

Risque de gouvernance

Notre modèle de gouvernance est bien établi. Le Conseil d'administration supervise la mise en œuvre de notre cadre de gestion des risques, tandis que les membres du personnel à tous les échelons de l'entreprise sont responsables de la gestion des risques découlant de leurs activités quotidiennes. Comme il est illustré ci-après, notre modèle de gouvernance compte trois lignes de défense.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES | COMITÉ D'AUDIT | COMITÉ DE GOUVERNANCE | COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

- Le Conseil d'administration (le Conseil) donne les grandes orientations, approuve le niveau d'appétit pour le risque, assure une surveillance et s'acquitte de son mandat de gestion des risques, principalement par l'entremise de ses comités, notamment le Comité de gestion des risques, le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et le Comité des ressources humaines.
- Le Comité de gestion des risques supervise notre programme de gestion des risques en s'assurant que les politiques, procédures et contrôles utilisés par la direction sont suffisants pour maintenir les risques dans nos limites de l'appétit pour le risque. Le rôle de supervision du Comité de gestion des risques vise à s'assurer que la fonction de gestion des risques est suffisamment indépendante des fonctions dont elle examine les activités. Ses activités de surveillance comprennent l'évaluation de la progression de la Gestion des risques du Groupe par rapport à ses priorités et l'examen du mandat du chef de la Gestion des risques, de la structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe ainsi que du budget et des ressources des fonctions.
- Le Comité d'audit assiste le Conseil dans sa surveillance i) de l'intégrité de nos états financiers; ii) des qualifications, de la performance et de l'indépendance de nos auditeurs externes; iii) de la performance de notre fonction d'audit interne et de nos contrôles internes; et iv) de la conformité aux exigences juridiques et réglementaires.
- Le Comité de la gouvernance recommande des candidats à élire ou à réélire au Conseil, supervise le processus d'évaluation des membres du Conseil et agit comme comité d'examen de la déontologie. Il est également chargé i) d'élaborer et de recommander des cadres, principes et politiques de gouvernance au Conseil; ii) de superviser les questions liées à la responsabilité sociale de l'entreprise; iii) de surveiller les développements sur le plan de la gouvernance d'entreprise et l'adoption de pratiques exemplaires; et iv) d'étudier les propositions d'actionnaires et de formuler des recommandations au Conseil.
- Le Comité des ressources humaines seconde le Conseil dans la surveillance des politiques et programmes de rémunération, de la rémunération du chef de la direction et de la haute direction, ainsi que dans la gestion du risque de rémunération. Il surveille aussi nos régimes de retraite, nos principales stratégies et pratiques de gestion des talents ainsi que les plans de relève de la direction.

HAUTE DIRECTION ET COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE

- Détermine activement l'appétit pour le risque et présente ses recommandations au Conseil d'administration pour approbation.
- Donne les orientations, communique le niveau d'appétit pour le risque en y apportant un soutien concret, et s'assure que les ressources et les compétences nécessaires à une surveillance adéquate sont en place.
- Assure que la planification stratégique, la planification financière et celle des fonds propres tiennent compte de l'appétit pour le risque.
- Par l'intermédiaire du Comité de surveillance de la gestion des risques de rémunération, supervise la conception des principaux programmes de rémunération pour s'assurer qu'ils respectent des principes rigoureux de gestion des risques et que les risques qui ne sont pas complètement pris en compte dans notre rendement financier le soient dans les régimes de rémunération variable, notamment en ce qui concerne le profil de risque d'entreprise par rapport à l'appétit pour le risque. Le Comité de surveillance de la gestion des risques de rémunération s'assure que nos programmes de rémunération sont conformes aux principes du Conseil de stabilité financière concernant les saines pratiques de rémunération et les normes d'application connexes ainsi que d'autres directives d'applications et meilleures pratiques.

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE

ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

- Secteurs d'exploitation et fonctions de soutien intégrées à ces secteurs
- Responsabilités :
  - Identification
  - Appréciation
  - Atténuation
  - Surveillance
  - Rapports sur le niveau de risque par rapport aux politiques et à l'appétit pour le risque

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE

SURVEILLANCE DES RISQUES

GESTION DU RISQUE | CONFORMITÉ MONDIALE

- Établissement des pratiques de gestion des risques et orientations
- Surveillance de l'efficacité des pratiques de gestion des risques de la première ligne
- Suivi et rapport indépendant sur le niveau de risque par rapport à l'appétit pour le risque

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE

CERTIFICATION INDÉPENDANTE

- Audit interne
- Opinion indépendante sur l'efficacité des pratiques de gestion des risques adressée à la direction et au conseil d'administration

Appétit pour le risque

Une saine gestion des risques exige de définir clairement notre appétit pour le risque et la façon dont nous gérerons notre profil de risque compte tenu de cet appétit. Notre Cadre d'appétit pour le risque établit la nature et le niveau des risques que nous sommes disposés à assumer afin d'atteindre nos objectifs commerciaux. Il souligne les aspects fondamentaux de notre approche à cet égard, sert à formuler les énoncés s'y rapportant ainsi que les mesures les étayant et les contraintes qui y sont associées, oriente la conception et la mise en œuvre de tout ce qui concerne l'appétit pour le risque et définit les rôles et les responsabilités quant à sa mise en œuvre et à sa surveillance. Il indique également comment évaluer notre position à risque, ce qui permet à nos secteurs d'énoncer avec précision l'incidence qu'auront les priorités stratégiques et les facteurs externes sur notre profil de risque. La mise en œuvre efficace du Cadre d'appétit pour le risque contribue à nous protéger d'une perte inacceptable ou d'un résultat défavorable pour ce qui est de la fluctuation du bénéfice, de l'adéquation des fonds propres ou de la liquidité, du risque de réputation ou d'autres risques tout en soutenant et en favorisant l'application de notre stratégie d'entreprise.

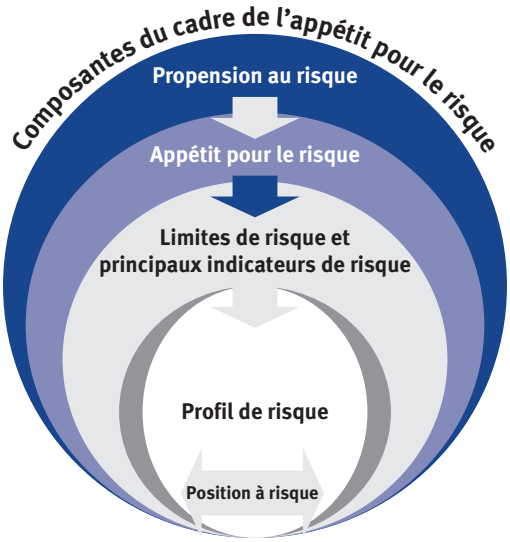

L'appétit pour le risque est intégré aux processus stratégiques et financiers et à ceux de planification des fonds propres que nous employons périodiquement ainsi qu'aux procédés continus de prise de décisions d'affaires, et il est examiné une fois l'an par la haute direction qui en recommande ensuite l'approbation au Conseil. Nos énoncés relatifs à l'appétit pour le risque sont structurés de manière qu'ils puissent être appliqués à l'échelle de l'entreprise, des secteurs d'exploitation, des unités fonctionnelles et des entités juridiques.

Nos activités mettent inévitablement en jeu une prise de risques, mais nous maintenons l'équilibre entre le risque et le rendement de sorte à assurer la viabilité de notre entreprise à long terme, et nous respectons les limites de notre appétit pour le risque. Celui-ci s'articule autour d'un certain nombre d'énoncés qualitatifs et quantitatifs complémentaires.

Énoncés fondamentaux relatifs à l'appétit pour le risque

Énoncés quantitatifs

- Gérer la fluctuation du résultat et le risque de perte future dans des conditions normales et des conditions de crise.
- Éviter une concentration excessive de risques.
- Assurer une gestion rigoureuse du risque de non-conformité à la réglementation et du risque opérationnel.
- Assurer l'adéquation des fonds propres et une saine gestion des risques de liquidité et de financement.
- Maintenir des notations élevées et un profil de risque qui nous positionnent parmi les meilleurs dans notre groupe d'entreprises analogues.

Énoncés qualitatifs

- Ne prendre que les risques que nous comprenons. Nos décisions à cet égard sont réfléchies et orientées vers l'avenir.
- Parvenir à un juste équilibre risque-rendement de sorte à permettre une croissance durable.
- Maintenir un environnement de contrôle sain et rigoureux afin de protéger nos parties prenantes.
- Toujours défendre notre raison d'être et notre vision et respecter nos valeurs et notre code de conduite de sorte à préserver notre réputation et la confiance de nos clients, collègues et collectivités.
- Que ce soit sur le plan opérationnel ou de la résilience financière, veiller à toujours être en mesure de faire face à une crise.

Nos énoncés quantitatifs relatifs à l'appétit pour le risque s'appuient sur des mesures de gestion connexes ainsi que sur les contraintes qu'elles posent afin d'établir les limites de la prise de risques. Quant à nos énoncés qualitatifs, ils sont en harmonie avec nos principes généraux de gestion de risques et visent à préciser les motifs justifiant la prise ou l'évitement de risques autres que financiers et moins aisément quantifiables.

Évaluation du risque

Notre capacité à évaluer les risques est une composante clé de nos processus de gestion des risques et des fonds propres à l'échelle de l'entreprise. Certaines méthodes d'évaluation peuvent s'appliquer à plusieurs types de risques, tandis que d'autres ne s'appliquent qu'à un seul type. Bien que l'évaluation quantitative des risques soit importante, nous nous appuyons également sur des facteurs qualitatifs. Pour les types de risques difficiles à quantifier, nous accordons une plus grande importance aux facteurs de risque qualitatifs et à l'évaluation des activités afin d'apprécier le niveau de risque général et de nous assurer qu'il s'aligne sur notre appétit pour le risque. Des méthodes d'évaluation fondées sur le jugement sont élaborées, et des techniques telles que les simulations de crise et les analyses de scénarios et de sensibilité peuvent être utilisées pour apprécier et mesurer les risques. Nos principales méthodes de calcul des risques comprennent ce qui suit :

- Quantification des pertes attendues : Sert à évaluer le bénéfice à risque et représente les pertes susceptibles de se produire sur une période donnée, dans le cours normal des affaires, selon les prévisions statistiques;
- Quantification des pertes imprévues : Sert à évaluer les fonds propres à risque dans des périodes de tension et représente une estimation statistique de l'écart entre les résultats réels et les résultats attendus sur un horizon donné;
- Simulation de crise : Permet de poser un regard sur l'avenir et d'évaluer les conséquences potentielles d'un ensemble de changements spécifiques des facteurs de risque, ce qui correspond à des événements défavorables, certes exceptionnels mais plausibles, qui pourraient toucher l'économie et les marchés financiers;

- Contrôles ex post : Comparent les valeurs réalisées aux estimations, afin de nous assurer que les paramètres du calcul des fonds propres réglementaires et du capital économique demeurent appropriés.

Simulations de crise

Les simulations de crise constituent un volet important de notre cadre de gestion des risques. Les résultats de ces simulations servent à :

- suivre l'évolution de notre profil de risque, en termes de bénéfice et de fonds propres à risque, relativement à notre appétit pour le risque;
- établir des limites;
- identifier les principaux risques relatifs à nos niveaux de fonds propres et de liquidité, et à notre situation financière, et les variations possibles;
- mieux comprendre les mesures d'atténuation qui peuvent être utilisées en cas d'événements défavorables;
- évaluer l'adéquation de nos niveaux de fonds propres et de liquidité cibles.

Les simulations de crise que nous effectuons à l'échelle de l'entreprise consistent à évaluer les principales répercussions des risques auxquels nous sommes exposés, ainsi que des variations du résultat, sur le bilan, l'état du résultat, le levier financier, les fonds propres et la liquidité. Le Conseil ou ses comités, le Comité de gestion des risques et les comités de gestion des risques de la haute direction utilisent les résultats obtenus pour comprendre nos facteurs de performance en période de tensions et pour comparer nos ratios de fonds propres, de levier financier et de liquidité en période de tensions aux seuils réglementaires et à nos objectifs internes. Les résultats sont également pris en compte dans notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et dans notre processus de planification des fonds propres.

Nous évaluons annuellement un certain nombre de scénarios de crise à l'échelle de l'entreprise sur un horizon pluriannuel et selon divers degrés de gravité. Notre Conseil ou ses comités revoient les scénarios recommandés, et la Gestion des risques du Groupe dirige le processus d'évaluation des scénarios. Les résultats des différentes unités fonctionnelles sont ensuite réunis afin d'analyser les répercussions sur l'ensemble de l'entreprise, avec l'aide des experts de la Gestion des risques du Groupe et des fonctions Trésorerie générale, Finances et Économie. Les scénarios qui ont récemment été évalués portaient entre autres sur les récessions mondiales, les corrections des marchés boursiers, les tensions géopolitiques, le protectionnisme, de nouvelles hausses de taux d'intérêt, les corrections des prix de l'immobilier, ainsi que les chocs touchant les écarts de taux et les marchandises.

Les simulations de crise et les analyses de scénarios s'appliquant aux types de risques spécifiques, tels que le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt structurel, le risque de crédit de détail et de gros, le risque opérationnel et le risque d'assurance, complètent et étayent nos analyses à l'échelle de l'entreprise. Les résultats découlant de ces analyses spécifiques sont utilisés dans le cadre de divers processus de prise de décisions, y compris la fixation des limites de risque, la composition des portefeuilles, l'établissement de l'appétit pour le risque et la mise en œuvre des stratégies commerciales.

Outre les simulations de crise globales ou spécifiques à chaque risque, nous utilisons aussi des simulations de crise ad hoc et des simulations de crise inversées pour approfondir notre connaissance des risques auxquels nous sommes exposés. Les simulations de crise ad hoc sont des analyses uniques qui servent à étudier une situation en développement ou à effectuer des tests plus approfondis sur un portefeuille donné. Les simulations de crise inversées, dont le point de départ est une issue grave, consistent à remonter jusqu'aux scénarios pouvant mener à une telle issue. Elles permettent d'identifier les risques et de comprendre les limites du rapport risque-rendement.

Au-delà des simulations de crise internes, nous nous livrons, sur une base régulière, à un certain nombre d'autres simulations de crise exigées par les autorités de réglementation dans plusieurs pays.

Gouvernance et validation des modèles

Nous recourons à des modèles à diverses fins, incluant sans toutefois s'y limiter, l'évaluation de produits financiers, l'identification, l'évaluation et la gestion de différents types de risque, les simulations de crise, l'appréciation de l'adéquation des fonds propres, la prise de décisions éclairées concernant l'entreprise et les risques, l'évaluation de la conformité aux limites internes, le respect des exigences en matière de présentation de l'information financière et des exigences réglementaires et la communication d'informations auprès du public.

Le risque lié aux modèles s'entend du risque que leur simple utilisation ou un usage incorrect à toute étape de leur cycle de vie entraînent des conséquences négatives sur le plan financier ou réputationnel, et nous le gérons par la structure de gouvernance et de surveillance établie à son égard. Cette structure, laquelle est instaurée par voie de notre modèle de gouvernance en trois lignes de défense, repose sur le principe que la gestion du risque lié aux modèles est une responsabilité partagée par ces trois lignes, et ce, à toutes les étapes du cycle de vie des modèles en cause.

Avant d'être utilisés, les modèles font l'objet d'une évaluation indépendante et d'une approbation de la part de notre fonction générale de gestion du risque lié aux modèles, c'est-à-dire une équipe de spécialistes de la modélisation dont les rapports hiérarchiques n'ont aucun lien avec ceux des responsables, des concepteurs et des utilisateurs des modèles. La validation permet d'assurer que les modèles sont bien conçus et peuvent servir aux fins auxquelles ils sont destinés. En plus de valider de manière indépendante les modèles avant leur utilisation, la fonction générale de gestion du risque lié aux modèles assure un contrôle pendant tout leur cycle de vie, ce qui englobe des procédures de gestion des changements qui y sont apportés, les exigences à remplir en vue d'assurer une surveillance continue et des évaluations annuelles visant à garantir que chaque modèle demeure pertinent.

Contrôle des risques
Notre gestion des risques d'entreprise s'appuie sur un processus exhaustif de contrôle des risques à l'échelle de l'entreprise.

Ces contrôles des risques sont définis dans nos cadres de gestion des risques d'entreprise et de gestion des risques spécifiques, lesquels servent à l'élaboration et à la communication de politiques, à la mise en œuvre de processus officiels d'examen et d'approbation des risques, ainsi qu'à la délégation des pouvoirs et à la fixation des limites de risque. La mise en œuvre de contrôles des risques solides nous permet d'optimiser le rapport risque-rendement de chaque portefeuille et de chaque opération.

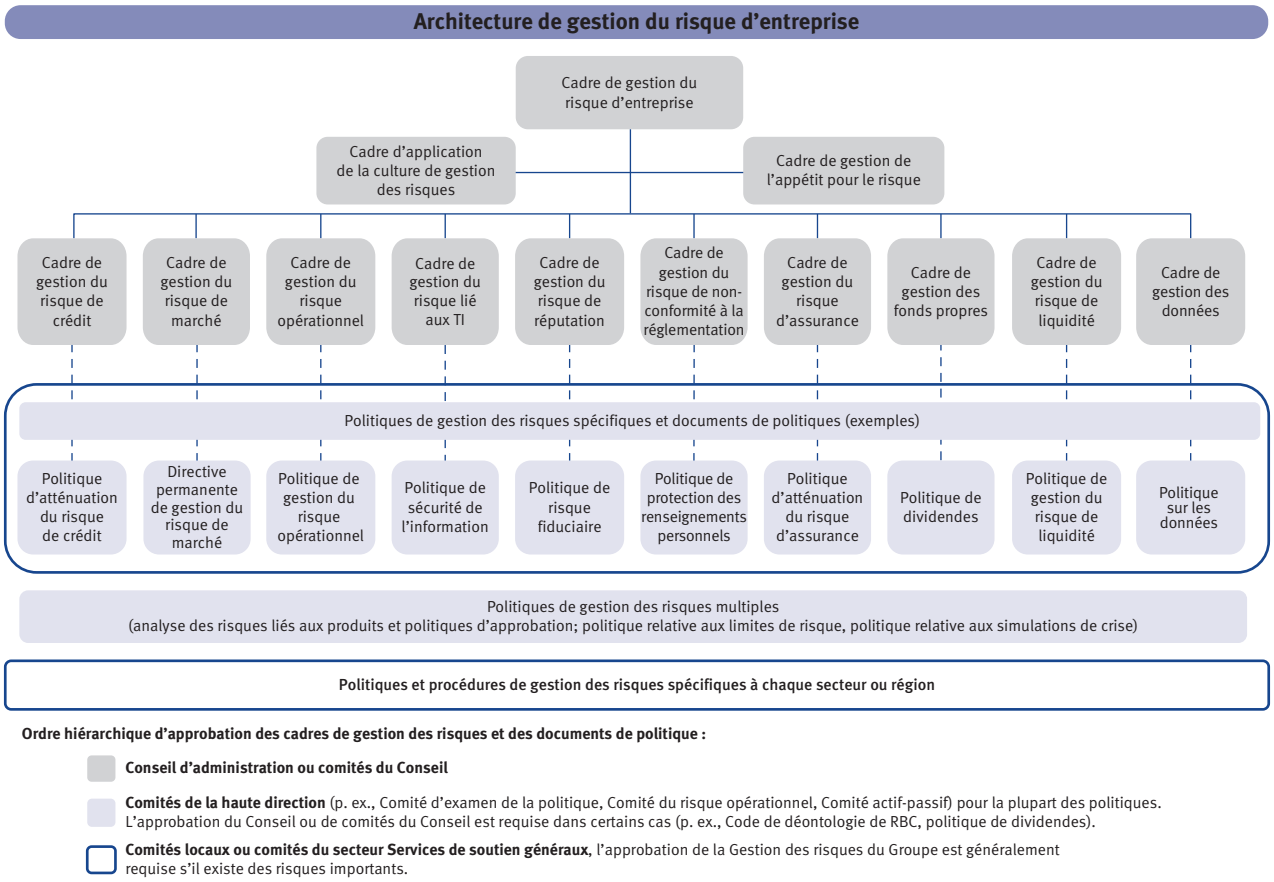

Processus d'analyse et d'approbation des risques
Les processus d'analyse et d'approbation des risques sont élaborés par la Gestion des risques du Groupe, en fonction de la nature, de l'importance et de la complexité du risque visé. En règle générale, une personne, un groupe ou un comité indépendant procède à une analyse formelle des risques et donne son approbation. Les pouvoirs d'approbation sont délégués et répartis selon les catégories suivantes : opérations, projets et initiatives, et nouveaux produits et services.

Pouvoirs et limites
Le Conseil délègue aux membres de la haute direction des pouvoirs relatifs au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'assurance. Afin de faciliter les activités commerciales quotidiennes, ces dirigeants peuvent eux aussi déléguer une partie ou l'ensemble de leurs pouvoirs. En vertu des pouvoirs qui leur sont accordés, ces dirigeants peuvent approuver l'exposition aux risques à l'échelle d'une entreprise, d'un secteur géographique (pays et région), d'un secteur d'activité, d'un produit ou d'un portefeuille, selon des paramètres définis, afin de gérer le risque de concentration, établir des limites en matière de prise ferme et de placement pour ce qui est des activités de négociation et des services de banque d'investissement et fixer les seuils de tolérance du risque de marché. Les transactions qui dépassent les limites d'approbation des hauts dirigeants doivent être approuvées par le Comité de gestion des risques du Conseil.

Information sur les risques
Le processus de suivi et d'information sur les risques à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation constitue des composantes essentielles de notre programme de gestion des risques d'entreprise et permettent à la haute direction et au Conseil d'assumer efficacement leurs responsabilités de gestion et de surveillance. Nous publions également des rapports externes sur les risques afin de nous conformer aux normes réglementaires. Chaque trimestre, la haute direction et le Comité de gestion des risques du Conseil reçoivent le rapport sur les risques d'entreprise, lequel décrit notamment les risques connus et les risques émergents, notre profil de risque par rapport à notre appétit pour le risque, les paramètres de la qualité des portefeuilles et l'éventail de risques auxquels nous faisons face et renferme une analyse des enjeux et tendances connexes. Tous les ans, nous effectuons un examen comparatif de notre situation par rapport à celle de nos homologues à l'aide de diverses mesures de risque et d'un tableau multifactoriel qui permet d'analyser objectivement où nous nous situons par rapport à eux. Au-delà de la surveillance régulière des risques, d'autres rapports concernant certains risques spécifiques connus ou émergents, ou les variations de notre profil de risque, sont présentés à la haute direction ainsi qu'au Conseil et à ses comités et sont discutés avec eux.

Conduite et culture de gestion des risques
Nos valeurs donnent le ton à notre culture d'entreprise et se traduisent par les comportements souhaités, tels qu'ils sont énoncés dans notre code de conduite et exprimés par notre modèle de leadership. Nos principes en matière de gestion des risques servent à définir ces comportements à la lumière des risques, ce qui nous permet de mettre l'accent sur un sous-ensemble de résultats et de comportements qui, ensemble, dictent notre conduite. Nous percevons celle-ci comme étant l'expression de notre culture par les comportements, les jugements, les

décisions et les mesures de notre entreprise et des membres de son personnel. Notre orientation organisationnelle établit les résultats qu'une saine conduite devrait engendrer, ce qui constitue alors la norme opérationnelle que doivent suivre l'entreprise, tous ses employés ainsi que les fournisseurs de services externes qui agissent en son nom. Cette conduite se traduit par de bons résultats pour nos clients, nos employés, nos parties prenantes et les marchés financiers tout en préservant notre réputation. Nous nous conformons aux normes de conduite les plus strictes qui soient afin de gagner la confiance de nos clients, de nos investisseurs, de nos collègues et de la collectivité. L'application efficace des pratiques en matière de conduite et de culture de gestion des risques s'aligne sur nos valeurs et vient étayer nos énoncés relatifs à l'appétit pour le risque.

La culture de gestion des risques est un volet de notre culture d'entreprise et influe sur la façon dont, individuellement et collectivement, nous prenons des risques et les gérons. Elle nous aide à les repérer, à les comprendre et à en discuter ouvertement ainsi qu'à réagir aux risques actuels et à ceux qui pourraient se poser à l'avenir. Les pratiques qui sous-tendent notre culture de gestion des risques, lesquelles sont en phase avec les quatre pratiques fondamentales de la culture de gestion des risques du Conseil de stabilité financière (CSF), sont les suivantes :

- l'orientation donnée par les dirigeants;
- la responsabilité;
- la remise en question efficace;
- les incitatifs et la gestion de la performance.

Ces pratiques sont profondément enracinées dans nos politiques et protocoles actuels de gestion des risques et des ressources humaines et, conjuguées à un leadership efficace et à nos valeurs, elles constituent une référence à partir de laquelle la culture et la conduite à l'égard des risques peuvent être évaluées, surveillées, préservées et continuellement améliorées.

La direction transmet régulièrement aux employés ses attentes en matière de comportement, mettant ainsi l'accent sur la conduite et les valeurs. En outre, notre modèle de leadership favorise et encourage une saine remise en question de la part des secteurs et des fonctions responsables de la gestion des risques. Ces attentes sont décrites dans de nombreux outils et ressources en ligne, dont notre code de conduite, qui visent à aider nos employés à intégrer nos valeurs, à signaler tout manquement et à faire part de leurs préoccupations, incluant celles qui pourraient avoir des conséquences sur le plan de l'éthique. En vertu de notre code de conduite, c'est à chaque employé que revient la responsabilité d'être intègre, de respecter autrui et de se conformer aux lois, aux règlements et à nos politiques. Quiconque transgresse notre code de conduite ou omet de signaler toute violation, qu'elle soit réelle ou potentielle, fait l'objet de mesures correctives ou disciplinaires, lesquelles peuvent aller d'un simple blâme au licenciement et influent sur les évaluations du rendement et la rémunération.

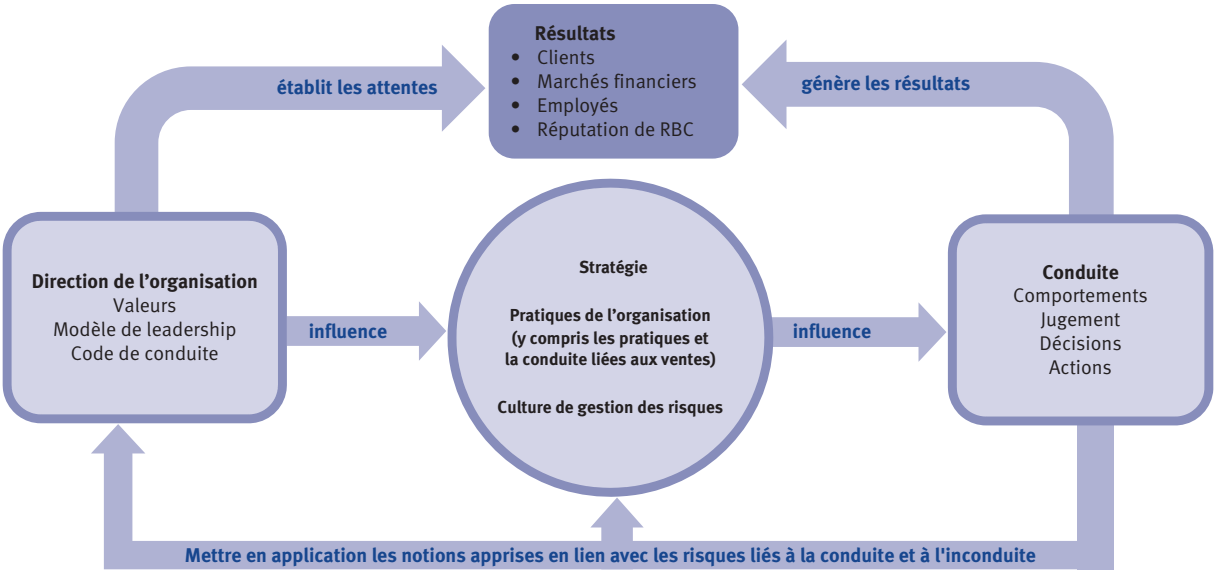

Le texte ombré et les tableaux marqués d'un astérisque (*) qui figurent dans les sections suivantes du rapport de gestion présentent les informations sur les risques de crédit et de marché et sur les risques de liquidité et de financement fournies conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*. Ils présentent également nos méthodes d'évaluation des risques et les objectifs, politiques et méthodologies de gestion de ces risques. Le texte ombré et les tableaux marqués d'un astérisque font partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Facteurs de risque d'ordre transactionnel/positionnel

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte causée par l'incapacité possible ou la réticence d'un débiteur à s'acquitter de ses obligations contractuelles au moment opportun. Le risque de crédit peut être direct et découler du risque de défaillance d'un débiteur principal (p. ex., émetteur, débiteur, contrepartie, emprunteur ou titulaire de police), être indirect et associé à un débiteur secondaire (p. ex., garant ou réassureur) et relever d'un risque hors bilan, d'un risque de crédit éventuel ou d'un risque transactionnel. Le risque de crédit comprend le risque de contrepartie qui découle à la fois des activités de négociation et des activitiés autres que de négociation.

La responsabilité de la gestion du risque de crédit est répartie entre les trois lignes de défense du modèle de gouvernance. Le Conseil, par l'entremise de son Comité de gestion des risques, délègue les pouvoirs d'approbation du risque de crédit au président et chef de la direction et au chef de la Gestion des risques du Groupe. Les transactions de crédit dépassant les limites autorisées doivent être approuvées par le Comité de gestion des risques. Afin de faciliter la tenue des activités commerciales quotidiennes, le chef de la Gestion des risques du Groupe est autorisé à déléguer des pouvoirs d'approbation du risque de crédit à d'autres personnes au sein de cette fonction, des secteurs d'exploitation et des unités fonctionnelles, selon ce qui convient.

Afin d'assurer un équilibre entre les risques et le rendement, nous fixons les objectifs suivants pour la gestion du risque de crédit :

- Nous nous assurons que la qualité du crédit n'est pas compromise au détriment de la croissance;
- Nous réduisons les risques de crédit liés aux transactions, aux relations et aux portefeuilles;
- Nous utilisons nos systèmes d'évaluation ou de classement du risque de crédit, ou d'autres méthodes, politiques ou outils approuvés;
- Nous établissons nos prix en fonction des risques de crédit encourus;
- Nous utilisons des systèmes et des contrôles efficaces pour détecter et prévenir le risque de crédit inapproprié;
- Nous utilisons des méthodes uniformes pour l'évaluation de notre risque de crédit;
- Nous assurons une surveillance et une gestion permanentes de notre risque de crédit;
- Nous transférons les risques de crédit à des tiers au moyen de techniques d'atténuation des risques approuvées, lorsque cela est approprié (p. ex., opérations de vente, de couverture, d'assurance et de titrisation);
- Nous évitons les activités qui ne cadrent pas avec nos valeurs, notre code de conduite ou nos politiques.

Nous avons un cadre de gestion du risque de crédit, ainsi que des politiques qui définissent clairement les rôles et les responsabilités, les pratiques acceptables, les limites et les contrôles clés. Le cadre de gestion du risque de crédit décrit les principes, méthodes, systèmes, rôles et responsabilités ainsi que les rapports et contrôles servant à la gestion du risque de crédit à la Banque.

Évaluation du risque de crédit

Nous quantifions le risque de crédit, au niveau du débiteur individuel et de l'ensemble du portefeuille, de façon à gérer les pertes de crédit attendues et limiter ainsi la volatilité du résultat et les pertes imprévues et d'avoir une bonne capitalisation.

Nous utilisons une variété de méthodes d'évaluation et de quantification du risque de crédit pour nos portefeuilles de prêts de gros et de détail. Le portefeuille de gros comprend des prêts aux entreprises, aux organismes souverains, aux entités du secteur public, aux banques et autres institutions financières, ainsi que certains prêts aux particuliers et aux petites entreprises. Le portefeuille de détail comprend les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux petites entreprises. Nos systèmes de notation du risque de crédit ont été élaborés afin d'évaluer et de quantifier les risques liés aux activités de prêt de manière précise et uniforme. Les notations qui en résultent sont ensuite utilisées dans la prise de décisions sur le risque – tant au chapitre des transactions qu'au chapitre des clients – ainsi que comme données clés de l'évaluation du risque et du calcul des fonds propres.

Évaluation des fonds propres réglementaires et du capital économique

Deux approches peuvent être utilisées pour évaluer le risque de crédit et déterminer les fonds propres réglementaires : l'approche fondée sur les notations internes et l'approche standard. Nous utilisons la première pour la plupart de nos risques de crédit.

Le risque de crédit associé à nos activités bancaires dans les Antilles et à City National est évalué selon l'approche standard et l'actif pondéré en fonction des risques est calculé au moyen des facteurs de pondération du risque de crédit prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Le capital économique, qui correspond à notre propre quantification du risque, est utilisé pour évaluer la performance, établir les limites et déterminer l'adéquation des fonds propres internes.

Les principaux paramètres d'évaluation du risque de crédit aux fins du calcul du capital économique et des fonds propres réglementaires sont les suivants :

- Probabilité de défaillance (PD) : pourcentage estimatif qui représente la probabilité de défaillance d'un débiteur dans un délai donné et pour une notation ou un portefeuille de prêts donné.
- Exposition en cas de défaillance (ECD) : montant qui serait dû par un débiteur au moment de la défaillance.
- Perte en cas de défaillance (PCD) : pourcentage estimatif de l'ECD considéré comme non recouvrable malgré les processus de perception et de recouvrement.

Ces paramètres sont déterminés à partir de l'historique des données des systèmes de notation internes, conformément aux normes de surveillance, et ils sont validés par des experts indépendants et mis à jour régulièrement.

Chaque facilité de crédit reçoit un taux de PCD fondé pour une large part sur les facteurs qui détermineront l'ampleur de la perte en cas de défaillance, à savoir notamment le rang de la dette, les sûretés qui y sont assorties et le secteur d'activité de l'emprunteur. Les taux estimatifs de PCD s'appuient essentiellement sur un historique interne des défauts de paiement. Si ces données internes sont limitées, nous nous appuyons sur des données externes appropriées pour compléter notre estimation. Les taux estimatifs de PCD reflètent également les conditions susceptibles de prévaloir en période de ralentissement économique, avec un supplément de prudence pour tenir compte des limitations des données et des incertitudes statistiques identifiées pendant le processus d'estimation.

L'ECD est basée sur l'ensemble du crédit accordé à l'emprunteur et sur l'évolution éventuelle de ce montant selon des facteurs tels que la nature de l'engagement de la banque. Comme pour la PCD, les taux sont estimés de façon à tenir compte d'un ralentissement économique, en appliquant le même principe de prudence pour tenir des incertitudes statistiques relevées dans le processus de modélisation.

Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont mises à jour, puis validées et testées par contrôle ex post chaque année par une équipe de validation indépendante au sein de la banque. Elles font également l'objet d'un suivi et d'un contrôle ex post trimestriel par l'équipe d'estimation elle-même. Ces notations et évaluations du risque nous permettent de déterminer notre perte attendue, ainsi que notre capital économique, nos fonds propres réglementaires, nos limites de risque, de même que les prix de nos produits et nos services de gestion de portefeuille.

Divergences entre les évaluations financières et les évaluations réglementaires

Les modèles de pertes attendues sont utilisés aux fins des fonds propres réglementaires et aux fins comptables. Selon les deux modèles, les pertes attendues correspondent au produit de la PD, de la PCD et de l'ECD. Les cadres actuels de présentation de Bâle et d'IFRS 9 comportent toutefois certaines différences importantes qui pourraient donner lieu à des estimations des pertes attendues très différentes, notamment :

- Les PD du modèle de Bâle sont fondées sur les moyennes à long terme sur un cycle économique complet, tandis que les PD du modèle d'IFRS 9 reposent sur les conditions actuelles, ajustées pour tenir compte des estimations des conditions futures qui auront un effet sur les PD selon des scénarios macroéconomiques établis par pondération probabiliste.
- Les PD du modèle de Bâle portent sur les 12 mois à venir. Par contre, dans le modèle d'IFRS 9, elles portent sur les 12 prochains mois uniquement pour les instruments du niveau 1. Les pertes de crédit attendues pour les instruments du niveau 2 sont calculées au moyen de la PD sur la durée de vie.
- Dans le modèle de Bâle, les PCD sont basées sur des conjonctures économiques défavorables graves, mais plausibles. Dans le modèle d'IFRS 9, les PCD reposent sur les conditions actuelles, ajustées pour tenir compte des estimations des conditions futures qui auront un effet sur les PCD selon des scénarios macroéconomiques établis par pondération probabiliste.

Pour plus de détails concernant IFRS 9, se reporter à la rubrique Méthodes et estimations comptables critiques.

Risque de crédit brut

Le risque de crédit brut est calculé en fonction des définitions énoncées dans le cadre de l'accord de Bâle III. En vertu de cette méthode, l'ECD est calculée sans tenir compte des sûretés, mais à partir d'une estimation des variations futures possibles de ce risque de crédit. Le risque de crédit brut est classé dans les risques liés aux prêts et autres risques ou dans les risques liés aux activités de négociation.

Les risques liés aux prêts et les autres risques comprennent :

- Les prêts et acceptations en cours, les engagements inutilisés ainsi que d'autres expositions, notamment les passifs éventuels tels que les lettres de crédit et les garanties, les titres d'emprunt constatés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti (titres disponibles à la vente en vertu d'IAS 39) et les dépôts auprès d'institutions financières. Les engagements inutilisés représentent une estimation du montant contractuel susceptible d'être utilisé au moment de la défaillance d'un débiteur.

Les risques liés aux activités de négociation comprennent :

- Les transactions de mise en pension de titres, lesquelles incluent des conventions de rachat et des conventions de revente, ainsi que des emprunts et prêts de titres. En ce qui concerne les transactions de mise en pension de titres, le risque brut correspond au montant du financement initial des titres, compte non tenu des sûretés.
- Le montant des dérivés qui représente le montant de l'équivalent-crédit, lequel est défini par le BSIF comme la somme du coût de remplacement et du montant supplémentaire au titre du risque de crédit éventuel.

Évaluation du risque de crédit

Risque de crédit lié aux prêts de gros

Le système de notation du crédit de gros sert à évaluer le risque de crédit inhérent à nos activités de crédit de gros.

Une notation du risque de l'emprunteur (NRE) est attribuée à chaque débiteur, ce qui reflète une appréciation de sa solvabilité. Associée à une PD calibrée, la NRE différencie le risque rattaché à ce débiteur et reflète notre évaluation de sa capacité et de sa volonté de satisfaire à ses obligations contractuelles dans les délais fixés, sur un horizon de trois ans. La NRE est fondée sur une évaluation des risques commerciaux et financiers du débiteur et s'appuie sur une analyse fondamentale du crédit. La PD associée à chaque NRE est essentiellement fondée sur un historique interne des défauts de paiement qui remonte au début des années 2000; elle constitue une représentation prudente de notre expérience au cours d'un cycle économique comprenant des périodes de ralentissement.

Notre système de notation compte 22 niveaux. Le tableau suivant présente nos 22 notations et leur correspondance avec les systèmes de S&P et de Moody's.

Notations internes* **Tableau 43**

Notations	Taux de probabilité de défaillance		Notation de l'emprunteur	S&P	Moody's	Description
	Entreprises et banques	Organismes souverains				
1	0,0000 % – 0,0300 %	0,0000 % – 0,0155 %	1+	AAA	Aaa	Qualité investissement
2	0,0000 % – 0,0300 %	0,0156 % – 0,0265 %	1H	AA+	Aa1	
3	0,0301 % – 0,0375 %	0,0266 % – 0,0375 %	1M	AA	Aa2	
4	0,0376 % – 0,0490 %		1L	AA-	Aa3	
5	0,0491 % – 0,0650 %		2+H	A+	A1	
6	0,0651 % – 0,0810 %		2+M	A	A2	
7	0,0811 % – 0,1120 %		2+L	A-	A3	
8	0,1121 % – 0,1800 %		2H	BBB+	Baa1	
9	0,1801 % – 0,2620 %		2M	BBB	Baa2	
10	0,2621 % – 0,3845 %		2L	BBB-	Baa3	
11	0,3846 % – 0,6480 %		2-H	BB+	Ba1	Qualité inférieure
12	0,6481 % – 0,9625 %		2-M	BB	Ba2	
13	0,9626 % – 1,4070 %		2-L	BB-	Ba3	
14	1,4071 % – 2,1785 %		3+H	B+	B1	
15	2,1786 % – 3,4210 %		3+M	B	B2	
16	3,4211 % – 5,2775 %		3+L	B-	B3	
17	5,2776 % – 7,9410 %		3H	CCC+	Caa1	
18	7,9411 % – 11,4475 %		3M	CCC	Caa2	
19	11,4476 % – 19,6535 %		3L	CCC-	Caa3	
20	19,6536 % – 99,9990 %		4	CC	Ca	
21	100 %		5	C	C	Douteux
22	100 %		6	D	C	

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une partie avec laquelle la banque a conclu un contrat financier ou non financier ne satisfasse pas à ses obligations contractuelles, et manque à ses engagements de paiement. Ce risque est évalué non seulement en fonction de sa valeur actuelle, mais aussi en fonction de la variation possible de cette valeur selon l'évolution des conditions du marché. Le risque de contrepartie est généralement associé aux opérations sur dérivés et aux transactions de mises en pension. Les opérations sur dérivés peuvent porter sur des instruments financiers (contrats à terme de gré à gré ou standardisés, swaps et options) ou non financiers (métaux précieux et marchandises). Pour plus de détails sur nos instruments dérivés et nos méthodes de gestion du risque de crédit, se reporter à la note 8 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Les activités de négociation qui engendrent un risque de contrepartie sont menées de façon à respecter les exigences du cadre de gestion du risque de crédit et de celui du risque de marché, conformément aux documents énonçant nos politiques en matière de gestion du risque de crédit, et sont approuvées par ceux qui, grâce aux pouvoirs qui leur ont été délégués, sont en droit de le faire.

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie généré par les activités de négociation sont la compensation avec déchéance du terme et la remise de garanties. La compensation avec déchéance du terme sert à établir la valeur nette d'obligations contractuelles entre les contreparties lorsque survient une situation de défaillance, réduisant ainsi le risque de crédit global. Il y a remise d'une garantie lorsqu'un emprunteur cède des biens en guise de sûreté, ce qui donne au prêteur un droit de recours advenant un défaut. Les politiques que nous avons adoptées en lien avec la constatation de l'atténuation des risques que permettent ces techniques prévoient diverses mesures, dont les suivantes :

- Le recours à des accords standards, tels que les conventions-cadres et les annexes de soutien au crédit de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA);
- Le fait de restreindre les garanties admissibles à des actifs liquides de grande qualité, soit essentiellement de la trésorerie et des titres d'État jouissant de notations élevées, sous réserve des décotes appropriées;
- L'utilisation d'ententes sur les marges initiales et les marges de variation conformément aux exigences réglementaires et aux normes internes établies à l'égard des risques.

De même, aux fins des activités de négociation mettant en jeu le financement ou la mise en pension de titres, nous atténuons le risque de contrepartie au moyen de contrats de financement de titres standards et par l'acceptation de garanties, lesquelles sont généralement sous forme de titres liquides admissibles.

Nous réduisons également ce risque en faisant appel à des contreparties centrales. Ces entités, par ailleurs fortement réglementées, agissent comme intermédiaires dans le cadre d'opérations réalisées par des contreparties bilatérales, atténuent le risque de crédit en ayant recours à des marges initiales et à des marges de variation et sont en mesure de compenser sur une base nette de telles opérations. La structure et la capitalisation, ce qui englobe les ententes concernant les fonds propres d'urgence, de chaque contrepartie centrale sont analysées au moment de l'attribution d'une notation du risque de contrepartie à l'interne et de l'établissement des limites appropriées de ce risque.

Risque de corrélation défavorable

Le risque de corrélation défavorable est le risque qu'une exposition à une contrepartie soit inversement corrélée à la solvabilité de cette contrepartie. Il existe deux types de risque de corrélation défavorables :

- Le risque spécifique de corrélation défavorable lorsqu'il existe une corrélation positive entre notre exposition à une contrepartie spécifique et la probabilité de défaillance de cette contrepartie en raison de la nature de nos transactions avec elle (p. ex., des prêts garantis par des actions ou un emprunt émis par la contrepartie ou une partie liée). Les opérations sur dérivés hors cote qui engendrent un risque spécifique de corrélation défavorable ne sont réalisées qu'exceptionnellement et ne sont autorisées que si la Gestion des risques du Groupe les a expressément approuvées au préalable. Les facteurs à prendre en compte aux fins de l'analyse de ces opérations comprennent la solvabilité de la contrepartie, la nature du ou des biens sous-jacents au dérivé et l'existence de mesures d'atténuation du risque.

- Le risque général de corrélation défavorable lorsqu'il existe une corrélation positive entre la probabilité de défaillance des contreparties et la conjoncture générale de l'économie ou des marchés. Ce risque est généralement associé aux dérivés (notamment lorsque le volume d'exposition augmente) ou aux opérations assorties de sûretés (p. ex., lorsque la valeur de la sûreté diminue). Nous surveillons ce risque au moyen de divers paramètres, dont des scénarios de crise, la concentration des stratégies d'investissement, la capacité des contreparties à générer de la trésorerie et des liquidités, la liquidité des sûretés et les modalités de financement.

Risque de crédit lié aux prêts de détail
L'attribution de notations est le principal système utilisé par la banque pour évaluer le risque associé à un débiteur et à une transaction sur le marché de détail. Les modèles d'attribution des notations sont fondés sur des données internes et externes pour évaluer et attribuer une note aux emprunteurs, prévoir le rendement futur et gérer les limites en ce qui concerne les prêts existants et les activités de recouvrement. Les notations sont l'un des éléments qui entrent en jeu dans l'acquisition de nouveaux clients et la gestion des comptes existants. La notation de l'emprunteur sert à évaluer le risque de crédit prévu pour chaque intervention d'acquisition ou de gestion de compte, menant à une décision ou à des directives automatisées pour le décideur. La notation de crédit améliore la qualité de la décision, la rapidité et la cohérence du processus de décision et facilite la tarification fondée sur les risques.

Pour obtenir une notation du risque lié aux prêts de détail, les notations attribuées aux emprunteurs sont classées en catégories et reliées aux PD afin de les regrouper en sous-catégories de notation.

Le tableau suivant présente les fourchettes des PD et les niveaux de risque lié aux prêts de détail correspondants.

Notations internes* **Tableau 44**

Fourchettes des PD	Description
0,000 % – 1,718 %	Risque faible
1,719 % – 6,430 %	Risque moyen
6,431 % – 99,99 %	Risque élevé
100 %	Prêts douteux/défaillance

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Atténuation du risque de crédit

Nos politiques en matière d'atténuation du risque de crédit font partie intégrante de notre cadre de gestion du risque de crédit et stipulent les exigences minimales aux fins de l'atténuation du risque de crédit.

Montages financiers
Les exigences relatives aux montages financiers sont établies au moyen de politiques et procédures précises en matière de gestion du risque de crédit. Les facteurs d'atténuation des risques comprennent les garanties, les sûretés, le rang de la dette, les exigences en matière de ratio prêt-valeur ainsi que les clauses restrictives. Chaque produit est assorti de lignes directrices propres qui décrivent les étapes du montage visé ainsi que les critères relatifs aux clients et aux garants.

Sûretés
Dans le cadre d'un prêt, nous obligeons souvent les débiteurs à céder des biens à titre de sûreté. La mesure dans laquelle les sûretés atténuent les risques dépend de la valeur, du type et de la qualité de biens en question. Les exigences liées à l'évaluation et à la gestion des sûretés sont précisées dans nos politiques de gestion du risque de crédit. Les types de sûretés servant à garantir les facilités de crédit ou celles servant à l'exécution d'opérations varient. Par exemple, nos activités de financement de titres et celles mettant en jeu des dérivés hors cote grevés de sûretés sont essentiellement garanties par de la trésorerie et des titres hautement liquides et de grande qualité émis par l'État et des organismes gouvernementaux. Les prêts de gros à des clients commerciaux sont souvent garantis par le nantissement d'actifs de l'entreprise comme les débiteurs, les stocks, les actifs d'exploitation et les biens immobiliers commerciaux. En ce qui a trait aux secteurs Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine, les sûretés se composent habituellement d'une charge grevant un bien immobilier ou d'un portefeuille de titres d'emprunt et de participation cotés sur une bourse reconnue.

- Nous avons recours à une approche fondée sur le risque pour évaluer les propriétés. Nos méthodes d'évaluation des propriétés comprennent des modèles d'évaluation automatisés et des estimations. Les modèles d'évaluation automatisés servent à estimer la valeur d'une propriété en fonction des données du marché, dont les ventes de propriétés comparables et les tendances des prix dans la zone statistique métropolitaine où se trouve la propriété évaluée. Nous avons également recours, dans le cadre d'une approche fondée sur le risque, à des méthodes d'évaluation, dont des estimations à partir d'un véhicule et des estimations complètes sur place.
- Nous continuons de gérer activement l'intégralité de notre portefeuille de prêts hypothécaires et effectuons des simulations de crise fondées sur une hausse du taux de chômage, conjuguée à des hausses de taux d'intérêt et à un ralentissement des marchés immobiliers.
- Nous respectons les exigences réglementaires qui régissent les pratiques en matière de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, y compris les paramètres relatifs au ratio prêt-valeur et les exigences en matière d'évaluation immobilière.

Nos politiques de gestion des risques qui concernent les sûretés ou la qualité des sûretés détenues n'ont fait l'objet d'aucun changement important au cours de l'exercice.

Approbation du risque de crédit

Le Conseil et ses comités, la haute direction, le Comité de gestion des risques du Groupe et les autres comités de gestion des risques de la haute direction travaillent ensemble pour assurer qu'un cadre de gestion du risque de crédit, ainsi que des politiques, processus et procédures sont en place pour gérer le risque de crédit et approuver les seuils d'acceptation. Le Conseil, le Comité de gestion des risques du Groupe et la haute direction reçoivent des rapports décrivant notre profil de risque, les tendances et les principaux problèmes en la matière, ainsi que l'évolution des risques auxquels nous sommes exposés, de sorte que soient prises les mesures nécessaires, le cas échéant. Nos politiques de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise énoncent les exigences minimales aux fins de la gestion du risque de crédit en fonction de divers contextes liés aux emprunteurs, aux transactions et à la gestion de portefeuilles.

Approbation des transactions
Les transactions de crédit sont approuvées conformément aux pouvoirs d'approbation du risque de crédit qui ont été délégués et sont assujetties à notre politique sur les règles de crédit, laquelle énonce les normes minimales à respecter pour la gestion du risque de crédit à l'échelle des clients ou des transactions.

Approbation des produits
Les propositions de produits et services de crédit font l'objet d'un examen approfondi, sont approuvées en fonction d'un cadre d'évaluation des risques et sont assujetties aux pouvoirs d'approbation, lesquels augmentent au fur et à mesure que le niveau de risque s'accroît. Les produits nouveaux ou modifiés doivent être examinés à la lumière de l'ensemble des facteurs composant notre pyramide des risques, notamment le risque de crédit. Tous les produits existants font l'objet d'un examen périodique d'après une méthode d'évaluation fondée sur les risques.

Limites du risque de crédit
- Le risque de concentration s'entend du risque découlant d'une exposition significative, soit à des emprunteurs regroupés dans une ou plusieurs entreprises ou encore dans un même secteur ou pays, soit à des produits au sein d'un même portefeuille, dont la corrélation est telle que l'évolution de la conjoncture économique ou politique ou d'autres inducteurs de risque peut avoir des répercussions analogues sur la capacité de respecter les obligations contractuelles.
- Nous gérons les risques et les limites de crédit de sorte qu'ils concordent avec notre appétit pour le risque, que l'assortiment de nos activités demeure selon la proportion voulue et que soit évitée toute concentration excessive du risque. Les plafonds de concentration du risque de crédit font l'objet d'un examen régulier qui tient compte de la conjoncture, notamment économique, ainsi que des cadres financier et réglementaire.
- Les limites du risque de crédit sont établies par le Conseil et tiennent compte à la fois des contraintes réglementaires et des jugements posés aux fins de la gestion interne des risques. Nous établissons des limites à l'égard d'une entreprise donnée (capital notionnel et capital économique), d'un secteur géographique (pays et région), d'un secteur d'activité (capital notionnel et capital économique), des produits et des portefeuilles, de même que des activités de prise ferme et de distribution. Ces limites sont appliquées à l'ensemble des secteurs, des portefeuilles, des transactions et des produits.

Gestion du risque de crédit
En date du 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9, qui établit un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui diffère sensiblement du modèle fondé sur les pertes subies selon IAS 39 et qui se traduit par la comptabilisation anticipée des pertes de crédit. Selon IAS 39, des corrections de valeur pour pertes de crédit étaient appliquées aux prêts, acceptations et engagements. Selon IFRS 9, ces corrections de valeur sont appliquées à tous les actifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et des titres de participation qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La rubrique Méthodes et estimations comptables critiques renferme une description de nos modèles de dépréciation fondés sur les pertes de crédit attendues, en vertu d'IFRS 9 et d'IAS 39.

Tolérance à l'égard de certains prêts
Dans le cadre de la gestion globale de nos relations avec les emprunteurs, nous devons à l'occasion, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, faire preuve de tolérance à l'égard de certains clients en ce qui a trait aux conditions initiales de leur prêt. Nous disposons de groupes spécialisés et de politiques officielles qui encadrent la gestion des prêts en retard ou en défaillance. Nous nous efforçons de repérer rapidement les emprunteurs en difficulté financière et de modifier les conditions de leur prêt afin de maximiser le recouvrement et d'éviter les saisies, les reprises de possession ou d'autres recours judiciaires. L'emprunteur peut alors obtenir des allégements auxquels il n'aurait pas droit normalement. Les allégements dans le cas des prêts de détail peuvent comporter la réduction du taux d'intérêt, la renonciation au principal et la prolongation de la durée à l'échéance. Les allégements dans le cas des prêts de gros peuvent comprendre la restructuration du contrat de prêt, la modification des conditions initiales du contrat ou l'assouplissement des clauses restrictives. En ce qui concerne les prêts de détail aussi bien que les prêts de gros, les mesures correctrices appropriées dépendent de la situation de l'emprunteur, de notre politique ainsi que de la volonté et de la capacité du client à respecter la nouvelle entente.

Risque de crédit brut par portefeuille, par secteur et par secteur géographique — Tableau 45

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2018 — Risques liés aux prêts et autres risques — Prêts et acceptations — En cours (1)	Engagements inutilisés (2)	Autres (3)	Risques liés aux activités de négociation — Mise en pension de titres	Dérivés (4)	Risque total (5)	Aux 31 octobre 2017* — Risques liés aux prêts et autres risques — Prêts et acceptations — En cours (1)	Engagements inutilisés (2)	Autres (3)	Risques liés aux activités de négociation — Mise en pension de titres	Dérivés (4)	Risque total (5)
Par portefeuille												
Prêts hypothécaires résidentiels	282 471 $	759 $	317 $	– $	– $	283 547 $	270 348 $	818 $	269 $	– $	– $	271 435 $
Prêts aux particuliers	92 700	103 583	201	–	–	196 484	92 294	88 120	176	–	–	180 590
Prêts sur cartes de crédit	19 415	26 524	–	–	–	45 939	18 035	21 826	–	–	–	39 861
Prêts aux petites entreprises (6)	4 866	7 284	6	–	–	12 156	4 493	6 888	6	–	–	11 387
Prêts de détail	399 452 $	138 150 $	524 $	– $	– $	538 126 $	385 170 $	117 652 $	451 $	– $	– $	503 273 $
Prêt aux entreprises (6)												
Exploitations agricoles	8 312 $	1 762 $	74 $	– $	45 $	10 193 $	7 380 $	1 338 $	78 $	– $	63 $	8 859 $
Industrie automobile	8 726	6 435	438	–	488	16 087	8 248	6 026	376	–	417	15 067
Biens de consommation	12 012	10 046	669	–	481	23 208	11 387	8 872	605	–	525	21 389
Énergie												
Pétrole et gaz	6 027	10 379	1 544	–	1 707	19 657	6 743	10 322	1 810	–	960	19 835
Services publics	8 090	17 309	3 318	–	2 394	31 111	5 614	14 867	3 689	37	1 347	25 554
Produits financiers	7 938	1 449	397	1 753	445	11 982	6 556	2 062	425	730	628	10 401
Produits forestiers	1 100	933	90	–	23	2 146	911	635	85	–	16	1 647
Services de santé	6 982	5 612	2 910	–	415	15 919	6 998	4 602	1 800	1	522	13 923
Sociétés de portefeuille et d'investissement	8 883	909	542	60	149	10 543	8 803	929	566	–	203	10 501
Produits industriels	7 509	7 991	640	–	509	16 649	5 581	7 533	447	–	692	14 253
Mines et métaux	1 301	3 758	984	–	120	6 163	1 113	3 816	1 027	–	101	6 057
Services financiers non bancaires	16 157	19 970	11 939	476 881	47 898	572 845	10 744	14 263	15 597	329 214	38 477	408 295
Autres services	16 908	9 709	3 074	1 058	435	31 184	14 757	7 529	4 024	950	654	27 914
Immobilier et autres	51 563	13 073	1 917	2	499	67 054	46 197	11 267	1 603	3	443	59 513
Technologie et média	11 506	17 132	1 332	409	3 500	33 879	8 890	14 129	633	305	2 456	26 413
Transport et environnement	6 318	6 220	2 191	–	1 066	15 795	5 950	5 712	3 300	–	841	15 803
Autres secteurs	5 551	383	1 905	–	632	8 471	4 570	17	4 694	3 018	563	12 862
Organismes souverains (6)	5 884	13 160	122 805	60 597	12 625	215 071	11 362	11 406	110 581	35 228	14 356	182 933
Banques (6)	5 173	2 710	136 142	117 340	24 065	285 430	4 261	1 423	132 644	106 346	23 735	268 409
Prêts de gros	195 940 $	148 940 $	292 911 $	658 100 $	97 496 $	1 393 387 $	176 065 $	126 748 $	283 984 $	475 832 $	86 999 $	1 149 628 $
Risque total	595 392 $	287 090 $	293 435 $	658 100 $	97 496 $	1 931 513 $	561 235 $	244 400 $	284 435 $	475 832 $	86 999 $	1 652 901 $
Par secteur géographique (7)												
Canada	490 229 $	188 170 $	116 423 $	86 800 $	29 370 $	910 992 $	458 963 $	156 249 $	100 740 $	68 279 $	24 018 $	808 249 $
États-Unis	80 509	74 680	69 616	336 311	17 145	578 261	73 137	64 439	79 782	258 883	14 333	490 574
Europe	10 859	19 746	79 639	113 085	43 598	266 927	13 979	17 934	80 319	87 158	43 312	242 702
Autres pays	13 795	4 494	27 757	121 904	7 383	175 333	15 156	5 778	23 594	61 512	5 336	111 376
Risque total	595 392 $	287 090 $	293 435 $	658 100 $	97 496 $	1 931 513 $	561 235 $	244 400 $	284 435 $	475 832 $	86 999 $	1 652 901 $

* Les résultats au 31 octobre 2017 font partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(1) Correspond aux soldes en cours sur les prêts et acceptations.

(2) Les engagements inutilisés représentent une estimation du montant contractuel susceptible d'être utilisé advenant un cas de défaillance par un débiteur.

(3) Tient compte des montants en équivalent-crédit liés aux passifs éventuels tels que les lettres de crédit et les garanties, les montants en cours liés aux titres d'emprunt comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (titres d'emprunt disponibles à la vente en vertu d'IAS 39), des dépôts auprès d'institutions financières et d'autres actifs.

(4) Montant en équivalent-crédit, compte tenu des conventions-cadres de compensation.

(5) Le risque de crédit brut est présenté compte non tenu de la correction de valeur pour pertes sur prêts. Les risques liés aux catégories d'actifs Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles et Autres expositions sur la clientèle de détail prévues par l'accord de Bâle III sont en grande partie inclus dans les risques liés aux prêts aux particuliers et aux prêts sur cartes de crédit, tandis que les risques liés aux marges de crédit sur valeur nette sont inclus dans les risques liés aux prêts aux particuliers.

(6) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(7) Le profil géographique est déterminé en fonction du pays de résidence de l'emprunteur.

2018 par rapport à 2017

Le risque de crédit brut total s'est accru de 279 milliards de dollars, ou 17 %, sur un an, résultat qui tient principalement à l'augmentation des transactions de mise en pension de titres et des prêts et acceptations ainsi qu'à l'incidence du change.

Le risque de crédit lié aux prêts de détail a augmenté de 35 milliards de dollars, ou 7 %, ce qui est surtout imputable à la croissance des engagements inutilisés en lien avec les prêts aux particuliers et les cartes de crédit ainsi qu'à l'essor des prêts hypothécaires résidentiels.

Le risque de crédit lié aux prêts de gros s'est alourdi de 244 milliards de dollars, ou 21 %, surtout en raison de la croissance des transactions de mise en pension de titres, ce qui est survenu surtout dans le secteur des services financiers non bancaires, de la progression des prêts et acceptations et de l'incidence du change. Le taux d'utilisation des prêts de gros a été de 38 %, contre 39 % un an plus tôt.

Le profil géographique de notre risque de crédit brut a quelque peu changé en regard de ce qu'il était l'exercice précédent. Notre risque lié au Canada, aux États-Unis, à l'Europe et aux autres pays s'établissait respectivement à 47 %, 30 %, 14 % et 9 % (respectivement à 49 %, 30 %, 15 % et 6 % au 31 octobre 2017).

Le risque auquel nous sommes exposés au Canada s'est accru de 103 milliards de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent, en grande partie à cause de la croissance des prêts et acceptations et des transactions de mise en pension de titres.

Le risque auquel nous sommes exposés aux États-Unis s'est accru de 88 milliards de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des transactions de mise en pension de titres et des prêts et acceptations, ainsi que de l'incidence du change.

Le risque auquel nous sommes exposés en Europe a augmenté de 24 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, à cause essentiellement de la hausse des transactions de mise en pension de titres.

Le risque auquel nous sommes exposés dans les autres pays s'est accru de 64 milliards de dollars, ou 57 %, en raison surtout de hausse des transactions de mise en pension de titres.

Risque net lié à l'Europe par pays et par type de client (1), (2) **Tableau 46**

	31 octobre 2018								31 octobre 2017 (3)
	Type d'actif				Type de client				
(en millions de dollars canadiens)	Prêts en cours	Titres (4)	Mise en pension de titres	Dérivés	Institutions financières	Organismes souverains	Grandes entreprises	Total	Total
Royaume-Uni	7 975 $	10 393 $	271 $	1 439 $	11 226 $	1 644 $	7 208 $	20 078 $	19 824 $
Allemagne	1 259	7 846	1	311	4 413	3 349	1 655	9 417	13 167
France	619	9 576	1	472	1 273	8 482	913	10 668	10 762
Total Royaume-Uni, Allemagne, France	9 853 $	27 815 $	273 $	2 222 $	16 912 $	13 475 $	9 776 $	40 163 $	43 753 $
Irlande	728 $	59 $	125 $	19 $	158 $	15 $	758 $	931 $	623 $
Italie	534	114	–	29	98	14	565	677	319
Portugal	–	3	30	–	30	–	3	33	25
Espagne	101	1 327	–	15	1 311	–	132	1 443	767
Total – pays périphériques (5)	1 363 $	1 503 $	155 $	63 $	1 597 $	29 $	1 458 $	3 084 $	1 734 $
Luxembourg (6)	1 460 $	7 475 $	18 $	47 $	888 $	7 179 $	933 $	9 000 $	6 596 $
Pays-Bas (6)	918	1 510	96	291	1 816	–	999	2 815	3 309
Norvège	167	1 642	51	11	1 558	127	186	1 871	4 048
Suède	298	3 975	25	10	2 555	1 525	228	4 308	4 240
Suisse	510	6 008	116	201	993	5 566	276	6 835	3 548
Autres	1 491	2 075	66	163	1 444	1 015	1 336	3 795	3 331
Total – autres pays d'Europe	4 844 $	22 685 $	372 $	723 $	9 254 $	15 412 $	3 958 $	28 624 $	25 072 $
Risque net lié à l'Europe (7)	16 060 $	52 003 $	800 $	3 008 $	27 763 $	28 916 $	15 192 $	71 871 $	70 559 $

(1) Le profil géographique est basé sur le pays où survient le risque, ce qui reflète notre évaluation du risque géographique associé à un risque donné. Il s'agit en général du lieu de résidence de l'emprunteur.
(2) Les risques sont calculés selon la juste valeur, déduction faite de la valeur des sûretés, lesquelles représentent 111,1 milliards de dollars donnés en garantie à l'égard des mises en pension de titres (77,7 milliards au 31 octobre 2017) et 11,6 milliards à l'égard des dérivés (12,6 milliards au 31 octobre 2017).
(3) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.
(4) Les titres comprennent des titres détenus à des fins de transaction de 16,2 milliards de dollars (17,3 milliards au 31 octobre 2017), des dépôts de 23,3 milliards (19,7 milliards au 31 octobre 2017) et des titres d'emprunt comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 12,5 milliards (titres d'emprunt disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 de 14,8 milliards au 31 octobre 2017).
(5) Le risque de crédit brut lié aux pays périphériques d'Europe était de 26,8 milliards de dollars pour l'Irlande (19,3 milliards au 31 octobre 2017), de 0,9 milliard pour l'Italie (0,4 milliard au 31 octobre 2017), de 0,5 milliard pour le Portugal (néant au 31 octobre 2017) et de 0,8 milliard pour l'Espagne (1,0 milliard au 31 octobre 2017).
(6) Exclut un risque de 2,5 milliards de dollars (1,8 milliards au 31 octobre 2017) lié aux organismes supranationaux.
(7) Reflète une tranche de 1,2 milliard de dollars au titre de l'atténuation des risques au moyen de swaps sur défaillance, qui sont régulièrement utilisés pour couvrir les risques liés à une seule entreprise et le risque de marché (1,4 milliard au 31 octobre 2017).

2018 par rapport à 2017

Le risque de crédit net lié à l'Europe a augmenté de 1,3 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, et ce, en raison surtout de l'accroissement du risque en Suisse et au Luxembourg, ce qui a été atténué par une diminution du risque en Allemagne et en Norvège. Le risque net lié aux pays périphériques d'Europe, dont l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne, s'est accru de 1,4 milliard de dollars au cours de l'exercice, pour atteindre 3,1 milliards.

Notre portefeuille de prêts aux grandes entreprises en Europe est géré à l'échelle mondiale, et les normes en matière de souscription revêtent la même approche que celle adoptée au Canada et aux États-Unis pour ce qui est de l'utilisation de notre bilan. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts comptabilisée à l'égard de ce portefeuille a fléchi, et ce, essentiellement en raison d'une baisse des dotations à l'égard d'un prêt douteux qui est redevenu productif. Le ratio du montant brut des prêts douteux de ce portefeuille de prêts a été de 10 p.b., contre 100 p.b. l'exercice précédent, ce qui a résulté surtout du fait qu'un prêt est redevenu productif.

Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette (assurés et non assurés)
Les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur valeur nette sont garantis par des immeubles résidentiels. Le tableau ci-après présente la répartition par secteur géographique.

Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette **Tableau 47**

	Au 31 octobre 2018					
	Prêts hypothécaires résidentiels					Marges de crédit sur valeur nette
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Assurés (1)		Non assurés		Total	Total
Secteur géographique (2)						
Canada						
Provinces de l'Atlantique	7 616 $	54 %	6 398 $	46 %	14 014 $	1 926 $
Québec	13 045	41	18 911	59	31 956	3 730
Ontario	38 708	33	77 649	67	116 357	16 811
Alberta	20 615	55	16 738	45	37 353	6 706
Saskatchewan et Manitoba	9 007	51	8 503	49	17 510	2 534
Colombie-Britannique et territoires	15 452	32	33 189	68	48 641	8 436
Total – Canada (3)	104 443 $	39 %	161 388 $	61 %	265 831 $	40 143 $
États – Unis (4)	1	–	13 492	100	13 493	2 099
Autres pays (4)	7	–	3 140	100	3 147	1 513
Total – autres pays	8 $	– %	16 632 $	100 %	16 640 $	3 612 $
Total	104 451 $	37 %	178 020 $	63 %	282 471 $	43 755 $

	Au 31 octobre 2017					
	Prêts hypothécaires résidentiels					Marges de crédit sur valeur nette
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Assurés (1)		Non assurés		Total	Total
Secteur géographique (2)						
Canada						
Provinces de l'Atlantique	7 670 $	57 %	5 848 $	43 %	13 518 $	1 986 $
Québec	15 089	48	16 557	52	31 646	3 964
Ontario	42 610	39	66 549	61	109 159	16 823
Alberta	21 820	58	15 702	42	37 522	6 950
Saskatchewan et Manitoba	9 305	54	7 932	46	17 237	2 627
Colombie-Britannique et territoires	17 169	37	29 521	63	46 690	8 620
Total – Canada (3)	113 663 $	44 %	142 109 $	56 %	255 772 $	40 970 $
États-Unis (4)	1	–	11 448	100	11 449	1 557
Autres pays (4)	9	–	3 091	100	3 100	1 992
Total – autres pays	10 $	– %	14 539 $	100 %	14 549 $	3 549 $
Total	113 673 $	42 %	156 648 $	58 %	270 321 $	44 519 $

(1) Les prêts hypothécaires résidentiels assurés sont des prêts hypothécaires pour lesquels le risque de défaillance auquel nous sommes exposés est atténué par l'assurance souscrite auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou d'autres sociétés d'assurance indépendantes.
(2) Le secteur géographique est déterminé selon l'adresse où se trouve la propriété grevée d'un prêt hypothécaire. Les provinces de l'Atlantique comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; la Colombie-Britannique et les territoires comprennent la Colombie-Britannique, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
(3) Le total consolidé des prêts hypothécaires résidentiels au Canada de 266 milliards de dollars (256 milliards en 2017) comprend essentiellement des prêts hypothécaires résidentiels de 243 milliards (231 milliards en 2017) et des prêts hypothécaires commerciaux de 7 milliards (6 milliards en 2017), dont une tranche de 4 milliards (4 milliards en 2017) est garantie, tous dans le secteur Services bancaires canadiens, ainsi que des prêts hypothécaires résidentiels de 16 milliards (19 milliards en 2017) dans le secteur Marchés des Capitaux, qui sont détenus à des fins de titrisation.
(4) Les marges de crédit sur valeur nette comprennent les prêts à terme garantis par des prêts hypothécaires résidentiels.

Les marges de crédit sur valeur nette ne sont pas assurées et sont présentées dans les prêts aux particuliers. Au 31 octobre 2018, les marges de crédit sur valeur nette du secteur Services bancaires canadiens se chiffraient à 40 milliards de dollars (41 milliards en 2017). Environ 98 % de ces marges de crédit (98 % en 2017) sont garanties à l'aide d'un privilège de premier rang grevant la propriété, et seulement 7 % (7 % en 2017) du total des clients qui utilisent une marge de crédit sur valeur nette acquittent uniquement les paiements d'intérêts prévus.

Prêts hypothécaires résidentiels par période d'amortissement
Le tableau ci-après présente un sommaire du pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels qui sont classés dans les périodes d'amortissement restantes selon les paiements effectués par les clients, qui comprennent des paiements plus élevés que le montant contractuel minimal ou des paiements plus fréquents.

Prêts hypothécaires résidentiels par période d'amortissement — **Tableau 48**

	Aux					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
	Canada	**États-Unis et autres pays**	**Total**	Canada	États-Unis et autres pays	Total
Période d'amortissement						
25 ans ou moins	**70 %**	**40 %**	**68 %**	73 %	43 %	71 %
De 25 à 30 ans	**23**	**60**	**25**	24	57	26
De 30 à 35 ans	**5**	**–**	**5**	3	–	3
Plus de 35 ans	**2**	**–**	**2**	–	–	–
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	100 %	100 %	100 %

Ratio prêt-valeur moyen concernant les nouveaux prêts hypothécaires résidentiels, les prêts hypothécaires résidentiels non assurés acquis et les produits de la gamme Marge Proprio
Le tableau ci-après présente un sommaire du ratio prêt-valeur moyen des nouveaux prêts hypothécaires résidentiels, des prêts hypothécaires résidentiels non assurés acquis et des produits de la gamme Marge Proprio, par secteur géographique.

Ratio prêt-valeur moyen — **Tableau 49**

	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
	Non assurés		Non assurés	
	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	**Produits de la gamme Marge Proprio** (2)	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	Produits de la gamme Marge Proprio (2)
Secteur géographique (3)				
Provinces de l'Atlantique	**73 %**	**74 %**	74 %	74 %
Québec	**72**	**73**	72	73
Ontario	**70**	**67**	70	67
Alberta	**73**	**71**	73	72
Saskatchewan et Manitoba	**74**	**74**	74	74
Colombie-Britannique et territoires	**67**	**64**	69	65
États-Unis	**71**	**n.s.**	73	n.s.
Autres pays	**60**	**n.s.**	62	n.s.
Moyenne des nouveaux prêts et des prêts acquis pour la période (4), (5)	**70 %**	**68 %**	70 %	68 %
Total du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires canadiens (6)	**55 %**	**49 %**	53 %	49 %

(1) Les prêts hypothécaires résidentiels excluent les prêts hypothécaires résidentiels faisant partie des produits de la gamme Marge Proprio.
(2) Les produits de la gamme Marge Proprio comprennent des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit sur valeur nette.
(3) Le secteur géographique est déterminé selon l'adresse où se trouve la propriété grevée d'un prêt hypothécaire. Les provinces de l'Atlantique comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; la Colombie-Britannique et les territoires comprennent la Colombie-Britannique, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
(4) Nous calculons le ratio prêt-valeur moyen concernant les nouveaux prêts hypothécaires résidentiels, les prêts hypothécaires résidentiels non assurés acquis et les produits de la gamme Marge Proprio sur une base pondérée, selon le montant du prêt hypothécaire lors de l'origination.
(5) En ce qui a trait aux nouveaux prêts hypothécaires et aux produits de la gamme Marge Proprio, le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des produits de la gamme Marge Proprio divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.
(6) Pondéré selon les soldes des prêts hypothécaires et ajusté pour tenir compte des valeurs des propriétés basées sur l'indice composite de prix des maisons Teranet – Banque Nationale.
n.s. non significatif

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Les tableaux et analyses suivants, qui portent sur le rendement au chapitre de la qualité du crédit, fournissent de l'information sur les prêts, lesquels englobent les prêts, acceptations et engagements.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes de crédit — **Tableau 50**

	IFRS 9	IAS 39
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018**	2017
Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	**1 245 $**	1 054 $
Gestion de patrimoine	**(15)**	34
Marchés des Capitaux	**52**	62
Services de soutien généraux et autres	**1**	–
Dotation à la provision pour pertes de crédit – prêts	**1 283 $**	1 150 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit – autres actifs financiers	**24**	
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit	**1 307 $**	1 150 $
Prêts de détail	**116 $**	
Prêts de gros	**7**	
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (1)	**123 $**	– $
Prêts de détail	**1 011 $**	932 $
Prêts de gros	**149**	218
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (2)	**1 160 $**	1 150 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit – prêts	**1 283 $**	1 150 $
Ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit – prêts (3)	**0,23 %**	0,21 %
Ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (4)	**0,20 %**	0,21 %
Information supplémentaire par secteur géographique		
Canada (5)		
Prêts hypothécaires résidentiels	**44 $**	33 $
Prêts aux particuliers	**458**	413
Prêts sur cartes de crédit	**456**	426
Prêts aux petites entreprises	**30**	32
Prêts de détail	**988**	904
Prêts de gros	**80**	95
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (2)	**1 068 $**	999 $
États-Unis (5)		
Prêts de détail	**4 $**	3 $
Prêts de gros	**64**	117
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (2)	**68 $**	120 $
Autres pays (5)		
Prêts de détail	**19 $**	25 $
Prêts de gros	**5**	6
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (2)	**24 $**	31 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (2)	**1 160 $**	1 150 $

(1) Représente la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 sur les prêts, acceptations et engagements aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts qui n'ont pas encore été désignés comme prêts douteux selon IAS 39.

(2) Représente la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3 aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

(3) Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit – prêts est calculé à partir de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts en tant que pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations.

(4) Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux est calculé à partir de la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts douteux en tant que pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux représente la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3 liée aux prêts, acceptations et engagements selon IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

(5) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2018 par rapport à 2017

Le total de la dotation à la provision pour pertes de crédit a été de 1 307 millions de dollars. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est chiffrée à 1 283 millions de dollars, ayant augmenté de 133 millions, ou 12 %, par rapport à un an plus tôt, ce qui a résulté surtout de l'adoption d'IFRS 9 le 1er novembre 2017 ainsi que de la hausse des dotations du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est établi à 23 p.b., s'étant élargi de 2 p.b.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs, d'un montant de 123 millions de dollars depuis l'adoption d'IFRS 9, a découlé en partie de l'essor des volumes. Même si nos projections économiques de base sont, dans l'ensemble, demeurées les mêmes, nous avons tenu compte de l'accroissement des risques externes sur le plan macroéconomique aux fins du calcul de nos dotations, ce qui a également contribué à leur augmentation. Ces facteurs ont été atténués par l'actualisation des modèles et des paramètres.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, soit 1 160 millions de dollars, a augmenté de 10 millions en raison surtout de la hausse des dotations du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, ce qui a été en grande partie annulé par la baisse de celles du secteur Gestion de patrimoine.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers, d'un montant de 24 millions de dollars, est en grande partie attribuable à la restructuration de portefeuilles à la Barbade.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises s'est accrue de 191 millions de dollars, et ce, en raison surtout de l'adoption d'IFRS 9, ce qui a mené à la hausse des dotations constatées à l'égard des prêts productifs des portefeuilles des services bancaires aux particuliers canadiens tel qu'il est indiqué ci-dessus, mais a été atténué par la baisse des dotations liées aux prêts productifs des portefeuilles des services bancaires dans les Antilles par suite de l'actualisation des modèles et des paramètres. La hausse des dotations liées aux prêts douteux des portefeuilles des services bancaires aux particuliers canadiens a également contribué à l'accroissement.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Gestion de patrimoine a reculé de 49 millions de dollars, ce qui a découlé essentiellement de la diminution des dotations liées aux prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), diminution s'expliquant surtout par le fait que des prêts sont redevenus productifs.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Marchés des Capitaux a diminué de 10 millions de dollars, ce qui reflète principalement le recul des dotations liées aux prêts productifs.

Montant brut des prêts douteux — **Tableau 51**

	IFRS 9	IAS 39
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018**	2017
Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	**1 605 $**	1 500 $
Gestion de patrimoine (1)	**203**	549
Marchés des Capitaux	**375**	527
Services aux investisseurs et de trésorerie	**–**	–
Services de soutien généraux et autres	**–**	–
Total du montant brut des prêts douteux (1), (2)	**2 183 $**	2 576 $
Canada (3)		
Prêts de détail	**723 $**	559 $
Prêts de gros	**396**	426
Montant brut des prêts douteux	**1 119**	985
États-Unis (1), (3)		
Prêts de détail	**23 $**	59 $
Prêts de gros	**401**	736
Montant brut des prêts douteux	**424**	795
Autres pays (3)		
Prêts de détail	**327 $**	345 $
Prêts de gros	**313**	451
Montant brut des prêts douteux	**640**	796
Total du montant brut des prêts douteux (1), (2)	**2 183 $**	2 576 $
Prêts douteux, solde d'ouverture	**2 576 $**	3 903 $
Classés comme douteux au cours de la période (nouveaux prêts douteux) (4)	**2 228**	2 269
Remboursements nets (4)	**(615)**	(1 192)
Montants radiés	**(1 444)**	(1 425)
Autres (1), (2), (4), (5)	**(562)**	(979)
Prêts douteux, solde à la fin de la période	**2 183 $**	2 576 $
Ratio du montant brut des prêts douteux (6)		
Ratio du total du montant brut des prêts douteux	**0,37 %**	0,46 %
Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	**0,37 %**	0,36 %
Services bancaires canadiens	**0,26 %**	0,24 %
Services bancaires dans les Antilles	**6,36 %**	6,33 %
Gestion de patrimoine	**0,34 %**	1,04 %
Marchés des Capitaux	**0,41 %**	0,63 %

(1) Depuis le 1er novembre 2017, le montant brut des prêts douteux exclut les PDA de 229 millions de dollars obtenus dans le cadre de l'acquisition de City National, prêts qui sont depuis redevenus productifs. Au 31 octobre 2018, était incluse dans le montant brut des prêts douteux une tranche de 21 millions de dollars au titre des PDA qui étaient toujours dépréciés. Au 31 octobre 2017, le montant brut des prêts douteux incluait un montant de 256 millions de dollars lié au portefeuille de PDA obtenu dans le cadre de l'acquisition de City National. Les PDA inclus dans le montant brut des prêts douteux avaient fait croître de 5 p.b. le ratio du montant brut des prêts douteux au 31 octobre 2017. Pour plus de détails, voir la note 5 de nos états financiers consolidés annuels.

(2) Le 1er novembre 2017, la définition du montant brut des prêts douteux a été abrégée pour certains produits afin que nos critères définissant une défaillance correspondent à la définition donnée dans IFRS 9, selon laquelle une créance est en défaut si elle est en souffrance depuis au moins 90 jours, ce qui a augmenté de 134 millions de dollars le montant brut des prêts douteux.

(3) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

(4) Certaines variations du montant brut des prêts douteux liées aux portefeuilles de prêts de détail et de prêts de gros du secteur Services bancaires canadiens sont généralement attribuées aux nouveaux prêts douteux, car il n'est pas raisonnablement possible de déterminer les montants relatifs aux prêts de nouveau productifs, aux prêts nets remboursés, aux prêts vendus et aux variations du taux de change et autres variations. Certaines variations du montant brut des prêts douteux liées aux portefeuilles de prêts de détail et de prêts de gros du secteur Services bancaires dans les Antilles sont généralement attribuées aux remboursements nets et aux nouveaux prêts douteux, car les montants relatifs aux prêts de nouveau productifs, aux prêts vendus et aux variations du taux de change et aux autres variations ne peuvent pas être raisonnablement déterminés.

(5) Tient compte des prêts de nouveau productifs pour la période, des reprises au titre des prêts et des avances radiés précédemment, des prêts vendus et des variations du taux de change et autres variations.

(6) Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations connexes.

2018 par rapport à 2017

Le total du montant brut des prêts douteux s'est chiffré à 2 183 millions de dollars, ayant fléchi de 393 millions, ou 15 %, par rapport à il y a un an, tandis que le ratio total du montant brut des prêts douteux, à savoir 37 p.b., s'est amélioré de 9 p.b., ce qui rend essentiellement compte de la diminution des prêts douteux des secteurs Gestion de patrimoine et Marchés des Capitaux. Cette diminution a été atténuée par l'accroissement des prêts douteux du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Le montant brut des prêts douteux du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises a augmenté de 105 millions de dollars, ou 7 %, ce qui provient surtout d'un changement dans la définition du terme « déprécié » en vertu d'IFRS 9 eu égard à certains produits des portefeuilles des services bancaires aux particuliers canadiens. Cette baisse a été annulée en partie par une diminution des prêts douteux dans nos portefeuilles des Services bancaires aux entreprises canadiens.

Le montant brut des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine a diminué de 346 millions de dollars, ce qui reflète la baisse des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) en raison de l'exclusion des PDA de 229 millions qui sont redevenus productifs depuis notre acquisition de City National, d'une modification apportée à la définition du terme « déprécié » relativement à certains produits en date du 1er novembre 2017 et des remboursements effectués durant l'exercice.

Le montant brut des prêts douteux du secteur Marchés des Capitaux a reculé de 152 millions de dollars, ou 29 %, par suite essentiellement des remboursements dans les secteurs autres services et pétrole et gaz.

Correction de valeur pour pertes de crédit — **Tableau 52**

	IFRS 9	IAS 39
(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017
Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	**2 536 $**	497 $
Gestion de patrimoine	**202**	80
Marchés des Capitaux	**347**	160
Services aux investisseurs et de trésorerie	**2**	–
Services de soutien généraux et autres (1)	**1**	1 513
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts	**3 088 $**	2 250 $
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers	**71**	
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit	**3 159 $**	2 250 $
La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts comprend ce qui suit :		
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (2)	**2 388 $**	1 513 $
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (3)	**700**	737
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts		
Prêts de détail	**1 753 $**	
Prêts de gros	**635**	
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (2)	**2 388 $**	1 513 $
Canada (4)		
Prêts de détail	**168 $**	141 $
Prêts de gros	**92**	124
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (3)	**260 $**	265 $
États-Unis (4)		
Prêts de détail	**1 $**	1 $
Prêts de gros	**164**	150
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (3)	**165 $**	151 $
Autres pays (4)		
Prêts de détail	**166 $**	168 $
Prêts de gros	**109**	153
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (3)	**275 $**	321 $
Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (3)	**700 $**	737 $

(1) Les montants de la période antérieure du secteur Soutien aux services généraux et autres comprennent essentiellement la correction de valeur liée aux prêts qui n'ont pas encore été désignés comme douteux. Selon IFRS 9, les corrections de valeur pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 sont comptabilisées dans leur secteur d'exploitation respectif. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

(2) Représente les corrections de valeur pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 liées aux prêts, acceptations et engagements selon IFRS 9 et la correction de valeur pour prêts qui n'ont pas encore été désignés comme dépréciés selon IAS 39.

(3) Représente la correction de valeur pour pertes de crédit de niveau 3 liée aux prêts, acceptations et engagements selon IFRS 9 et la correction de valeur pour prêts douteux selon IAS 39.

(4) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2018 par rapport à 2017

Le total de la correction de valeur pour pertes de crédit s'est établi à 3 159 millions de dollars, accusant ainsi une hausse de 909 millions par rapport à un an plus tôt, ce qui reflète une augmentation de 838 millions de la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts et l'inclusion de 71 millions au titre de celle liée aux autres actifs financiers, et ce, en raison surtout de l'adoption d'IFRS 9.

La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts productifs, d'un montant de 2 388 millions de dollars, s'est accrue de 875 millions par rapport à celle liée aux prêts non encore désignés comme douteux et s'établissant à 1 513 millions à l'exercice précédent. La hausse est attribuable en grande partie à l'adoption d'IFRS 9 et à la croissance des volumes, ce qui rend essentiellement compte de l'augmentation de la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux de 700 millions de dollars s'est contractée de 37 millions sur un an, ce qui provient essentiellement de la diminution de la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Gestion de patrimoine.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend de l'incidence des prix du marché sur notre situation financière, notamment les profits ou les pertes potentiels découlant des fluctuations de variables déterminées par le marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les prix des marchandises, les taux de change et les volatilités implicites.

Les mesures de la situation financière touchées par le risque de marché sont les suivantes :

1. Les positions pour lesquelles les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les revenus, qui comprennent :
   a) les variations de la juste valeur des instruments classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net;
   b) l'inefficacité de la couverture.
2. Les fonds propres CET1, qui comprennent :
   a) tous les éléments ci-dessus; plus
   b) les variations de la juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour lesquels les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global;
   c) les variations de la valeur en dollars canadiens des participations dans des filiales étrangères, déduction faite des couvertures, découlant de la conversion des devises;
   d) les réévaluations des régimes d'avantages du personnel, notamment dans le cas d'actifs de régimes de retraite peu performants qui entraînent un déficit et rendent volatil l'écart entre les passifs au titre du régime de retraite et les actifs des régimes de retraite, ou encore dans le cas de paramètres actuariels estimatifs qui ne se matérialisent pas, facteur qui entraîne un excédent des passifs au titre du régime de retraite en regard des actifs des régimes de retraite.
3. Le ratio CET1, qui comprend :
   a) tous les éléments ci-dessus; plus
   b) les variations de l'actif pondéré en fonction des risques découlant des variations des risques de marché liés aux activités de négociation;
   c) les variations de la valeur en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques découlant de la conversion des devises.
4. La valeur économique de la banque, qui comprend :
   a) tous les éléments des points 1 et 2 ci-dessus; plus
   b) les variations de la valeur des autres positions liées aux activités autres que les activités de négociation dont la valeur est fonction des risques de marché.

Contrôles du risque de marché – Positions évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net
Comme le risque de marché est visé par le Cadre d'appétit pour le risque à l'échelle de l'entreprise, le Conseil approuve nos restrictions globales liées à ce risque. La Gestion des risques du Groupe crée et gère la structure de contrôle des positions évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, en vue de s'assurer que nos activités sont conformes aux exigences du Conseil. La fonction Gestion des risques de marché et de crédit commercial, qui fait partie de la Gestion des risques du Groupe, est responsable de la création et de la gestion des contrôles et procédures de gouvernance, lesquels permettent de faire cadrer les risques avec les contraintes en matière d'appétit pour le risque établies par le Conseil. Ces contrôles prévoient des plafonds relatifs aux mesures probabilistes servant à déterminer les pertes potentielles, comme la valeur à risque et la valeur à risque en période de tensions pour lesquelles une analyse est présentée ci-dessous.

La **Valeur à risque (VAR)** est une mesure statistique permettant d'estimer la perte potentielle visant un portefeuille financier, selon un coefficient de confiance précis et une période de détention déterminée. Nous évaluons la VAR en fonction du 99e centile du coefficient de confiance relativement aux fluctuations des prix sur une période de détention de un jour, à l'aide d'une simulation axée sur les deux derniers exercices pour lesquels il existe des données de marché équipondérées. Ces calculs sont révisés quotidiennement en fonction des positions à risque courantes, hormis certaines positions moins significatives qui ne sont pas négociées activement et pour lesquelles les calculs sont révisés au moins une fois par mois.

La **VAR en période de tensions** est calculée de la même manière que la VAR, si ce n'est que les calculs sont fondés sur une période historique de volatilité extrême d'un an et sur la situation inverse, au lieu des données des deux derniers exercices. La période de tensions utilisée va de septembre 2008 à août 2009. La VAR en période de tensions est calculée quotidiennement pour tous les portefeuilles, sauf en ce qui concerne certaines positions moins significatives qui ne sont pas négociées activement et pour lesquelles les calculs sont révisés au moins une fois par mois.

La VAR et la VAR en période de tensions sont des estimations statistiques fondées sur des données du marché historiques. Il faut donc les interpréter en tenant compte de leurs limites, notamment les suivantes :

- La VAR et la VAR en période de tensions ne sont pas indicatrices de pertes futures si les variations effectives du marché diffèrent sensiblement de celles des périodes historiques ayant servi au calcul.
- La VAR et la VAR en période de tensions permettent de projeter les pertes potentielles sur une période de détention de un jour, sans toutefois permettre de prévoir les pertes potentielles pour les positions à risque détenues plus longtemps.
- La VAR et la VAR en période de tensions sont évaluées à l'aide de positions à la fermeture des bureaux et ne tiennent pas compte de l'incidence des activités de négociation sur une journée.

Nous vérifions nos évaluations de la VAR et de la VAR en période de tensions de différentes façons, notamment au moyen d'un processus d'examen et de validation des modèles d'évaluation par un groupe indépendant de concepteurs de modèles et d'un contrôle ex post de la VAR par rapport aux revenus quotidiens évalués à la valeur du marché, afin de repérer et d'examiner les cas où les revenus tirés des activités de négociation réels excèdent les projections de la VAR.

Simulations de crise – Notre programme de simulation de crises liées au risque de marché sert à repérer et à maîtriser le risque découlant de variations importantes des cours et des taux. Nous effectuons des simulations de crise tous les jours pour les positions évaluées à la valeur du marché. Les simulations de crise reproduisent des événements passés aussi bien qu'hypothétiques, de nature grave et durable. Les scénarios passés sont fondés sur des événements réels ayant touché les marchés, d'une durée d'au plus 90 jours, comme l'effondrement des marchés boursiers de 1987 et la crise financière mondiale de 2008. Les scénarios hypothétiques présentent de façon prospective des crises du marché graves, mais plausibles. Nous évaluons et peaufinons continuellement ces scénarios en fonction de l'évolution de la conjoncture. Les résultats des simulations de crise sont calculés en présumant une réévaluation instantanée de nos positions sans intervention de la direction.

Les calculs relatifs à ces mesures sont effectués pour toutes les positions qui sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net aux fins de la présentation de l'information financière, sauf les positions faisant partie d'une relation de couverture désignée et les positions liées à nos activités d'assurance.

Évaluations du risque de marché – Positions évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

VAR et VAR en période de tensions

Le tableau ci-après présente les chiffres ayant trait à la VAR liée à la gestion du risque de marché et la VAR en période de tensions liée à la gestion du risque de marché pour 2018 et 2017.

VAR liée à la gestion du risque de marché* **Tableau 53**

	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
		Pour l'exercice clos				Pour l'exercice clos		
(en millions de dollars canadiens)	Au	Moyenne	Haut	Bas	Au	Moyenne	Haut	Bas
Titres de participation	34 $	14 $	40 $	6 $	10 $	12 $	26 $	6 $
Change	12	4	12	2	3	4	6	3
Marchandises	2	2	3	1	3	3	6	2
Taux d'intérêt (1)	15	17	30	10	16	17	25	13
Risque de crédit spécifique (2)	5	5	6	4	4	4	5	4
Effet de diversification (3)	(29)	(17)	n.s.	n.s.	(18)	(18)	n.s.	n.s.
VAR liée à la gestion du risque de marché	**39 $**	**25 $**	**44 $**	**13 $**	18 $	22 $	35 $	15 $
VAR en période de tensions liée à la gestion du risque de marché	**91 $**	**79 $**	**149 $**	**40 $**	43 $	53 $	95 $	34 $

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.
(1) Le risque lié à l'écart de taux général et le risque lié à l'écart de financement associé aux dérivés non garantis sont inclus dans la VAR liée aux taux d'intérêt.
(2) Le risque spécifique de crédit tient compte de la volatilité de l'écart de taux lié à chaque émetteur.
(3) La VAR liée à la gestion du risque de marché est inférieure à la somme des VAR individuelles par facteur de risque, en raison de la diversification du portefeuille.
n.s. non significatif

2018 par rapport à 2017

La moyenne de la VAR liée à la gestion du risque de marché s'est établie à 25 millions de dollars, une augmentation de 3 millions par rapport à il y a un an qui a résulté surtout d'un changement, par suite de l'adoption d'IFRS 9, du mode de classement de certains portefeuilles qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente et qui le sont désormais comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les activités des clients sur les marchés volatils des dérivés sur actions ont également accentué la fluctuation de ce paramètre durant l'exercice.

La moyenne de la VAR en période de tensions s'est établie à 79 millions de dollars, ayant augmenté de 26 millions sur un an, ce qui s'explique surtout par l'adoption d'IFRS 9, tel qu'il est indiqué ci-dessus, et par l'incidence du change. L'arrivée à échéance et les remboursements de certains instruments de couverture de notre portefeuille de négociation de dérivés sur actions ont aussi accru la volatilité de cet élément durant l'exercice.

Le graphique ci-après illustre nos profits et pertes de négociation quotidiens (graphique à barres), ainsi que notre VAR quotidienne liée à la gestion du risque de marché (graphique linéaire). En 2018, nous n'avons enregistré aucune perte nette, contre une journée de pertes totalisant 2 millions de dollars en 2017, montant qui n'a pas dépassé la VAR cette journée-là.

Revenus tirés des activités de négociation et VAR (en millions de dollars canadiens)

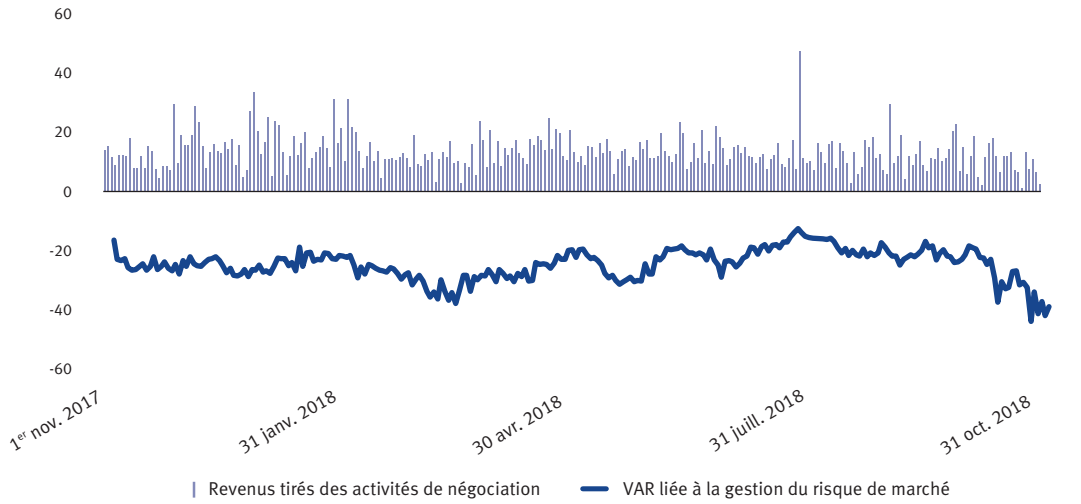

Le graphique ci-dessous indique la distribution des profits et pertes de négociation quotidiens en 2018 et en 2017. Aucune perte quotidienne n'a été enregistrée en 2018. Le profit déclaré le plus élevé a été de 47 millions de dollars, le profit quotidien moyen se chiffrant à 13 millions.

Revenus tirés des activités de négociation pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (majoration au montant imposable équivalent)

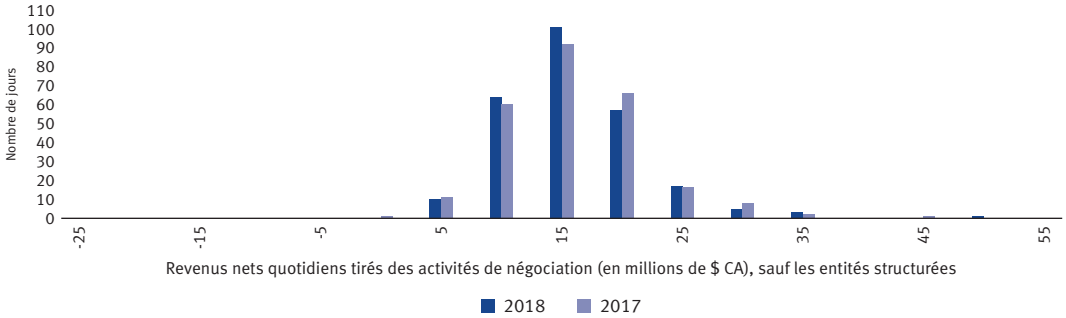

Évaluations du risque de marché – Autres positions évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net – Actifs et passifs de RBC Assurances
Nous offrons une vaste gamme de produits d'assurance à nos clients et détenons des placements afin de pouvoir respecter nos obligations futures au titre des polices d'assurance. Les placements à l'appui des provisions techniques sont principalement des actifs à revenu fixe désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et sont en grande partie neutralisées par les variations de la juste valeur des provisions techniques, dont l'incidence est reflétée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance. Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs aux obligations au titre des polices d'assurance se chiffraient à 10,0 milliards de dollars, en hausse par rapport à 9,7 milliards à l'exercice précédent, et les actifs à l'appui des passifs se situaient à 8,1 milliards, en hausse par rapport à 7,7 milliards un an plus tôt.

Contrôles du risque de marché – Positions liées au risque de taux d'intérêt structurel[1]
Le risque de taux d'intérêt structurel découle des produits bancaires traditionnels, comme les dépôts et les prêts. Il est assujetti à des limites et à des contrôles. Les mesures du risque de taux d'intérêt structurel tiennent également compte des couvertures connexes ainsi que du risque de taux d'intérêt lié aux titres détenus aux fins de la gestion de la liquidité. Les facteurs engendrant le risque de taux d'intérêt structurel incluent la non-concordance entre la date de modification des taux des actifs et celle des passifs, les modifications des taux des actifs en regard de celles des passifs, et les autres caractéristiques des produits qui pourraient influer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options de remboursement anticipé de prêts ou de remboursement des dépôts à terme avant l'échéance contractuelle.

Le Conseil approuve l'appétit pour le risque lié au risque de taux d'intérêt structurel, et le Comité actif-passif, de concert avec la Gestion des risques du Groupe, assure la gouvernance continue de l'évaluation et de la gestion de ce risque au moyen de politiques, de limites, de normes en matière d'exploitation et d'autres contrôles. Les rapports concernant le risque de taux d'intérêt structurel sont revus régulièrement par la Gestion des risques du Groupe, par le Comité actif-passif, par le Comité de gestion des risques, par le Comité de gestion des risques du Conseil, ainsi que par le Conseil.

Le tableau 55 donne des détails sur les risques liés aux activités autres que de négociation qui sont pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.

[1] Nos positions liées au risque de taux d'intérêt structurel tiennent compte de l'incidence des dérivés utilisés dans des relations de couverture comptable et des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global utilisés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

Mesure du risque lié au taux d'intérêt structurel

Afin d'assurer la surveillance et le contrôle du risque de taux d'intérêt structurel, nous évaluons deux principaux paramètres, soit le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres, en fonction d'une variété de chocs sur les marchés, de scénarios et d'horizons temporels. Les scénarios touchant le marché englobent des variations parallèles et non parallèles de la courbe de rendement liées aux devises ainsi que des chocs relatifs à la volatilité des taux d'intérêt.

En vue de mesurer le risque lié au revenu net d'intérêt, nous recourons à des simulations dynamiques des activités structurelles détaillées figurant aux bilans et aux états du résultat net, de manière à déterminer l'incidence des scénarios de crises sur le revenu net d'intérêt prévu. Les positions liées aux actifs et aux passifs et les positions hors bilan sont simulées à l'aide d'une gamme d'horizons temporels. Les simulations tiennent compte des échéances des produits, des renouvellements et des taux de croissance, ainsi que du comportement en matière de remboursement anticipé et de remboursement. Les prix et les volumes des produits sont estimés en fonction de l'expérience passée et des attentes liées à un scénario donné de crise sur le marché. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres tient compte de la sensibilité à la valeur de marché des positions structurelles découlant des variations des taux. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres est évalué en soumettant les données détaillées concernant les positions au comptant à des techniques d'évaluation déterministes (scénario unique) et stochastiques (scénarios multiples). Le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres sont évalués en fonction de divers scénarios de crise liés au risque de marché comportant des variations extrêmes, mais plausibles, des taux sur le marché et de la volatilité des taux d'intérêt. Cette évaluation du risque de taux d'intérêt structurel ne comprend pas de décisions de la direction.

Le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres sont gérés de façon complémentaire au soutien des efforts que nous déployons pour générer un revenu net d'intérêt durable d'excellente qualité. Pour des unités données, ces deux risques sont évalués chaque jour, chaque semaine ou chaque mois, selon l'importance, la complexité et la stratégie de couverture.

Un certain nombre d'hypothèses visant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux sous-tendent les modèles utilisés pour mesurer le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres. Les principales hypothèses ont trait aux profils en matière de financement prévus liés aux engagements au titre des taux des prêts hypothécaires, le comportement en matière de remboursement anticipé lié aux prêts à taux fixe, le comportement en matière de remboursement des dépôts à terme et le traitement des dépôts sans échéance. Toutes les hypothèses sont formulées de façon empirique en fonction des comportements passés des clients et des prix des produits antérieurs, en plus de tenir compte des changements plausibles à venir. La Gestion des risques du Groupe surveille de façon indépendante les modèles et les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel.

Évaluations du risque de marché – Sensibilités au risque de taux d'intérêt structurel

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt sur notre bilan structurel d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 p.b. et de 200 p.b. des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres prévus sur une période de 12 mois, en présumant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée. Dans le cas de scénarios de baisse des taux, des taux planchers sont appliqués, et ceux-ci sont établis en fonction des mouvements de taux à l'échelle mondiale. Les mesures du risque de taux d'intérêt sont fondées sur les risques de taux d'intérêt à un moment donné et elles changent continuellement en raison de nos activités commerciales et des mesures prises par la direction.

Risque de marché – Évaluations du risque de taux d'intérêt structurel* — **Tableau 54**

	2018						2017	
	Risque lié à la valeur économique des capitaux propres			Risque lié au revenu net d'intérêt (1)				
(en millions de dollars canadiens)	Incidence – dollar canadien	Incidence – dollar américain (2)	Total	Incidence – dollar canadien	Incidence – dollar américain (2)	Total	Risque lié à la valeur économique des capitaux propres	Risque lié au revenu net d'intérêt (1)
Incidence avant impôt d'une :								
augmentation des taux de 100 p.b.	(1 103)$	(37)$	(1 140)$	330 $	175 $	505 $	(1 215)$	451 $
diminution des taux de 100 p.b.	1 023	(268)	755	(398)	(184)	(582)	638	(604)
Incidence avant impôt d'une :								
augmentation des taux de 200 p.b.	(2 217)	(190)	(2 407)	579	344	923	(2 507)	825
diminution des taux de 200 p.b.	2 046	(979)	1 067	(952)	(418)	(1 370)	1 003	(1 007)

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.
(1) Représente le risque lié au revenu net d'intérêt sur 12 mois découlant d'une variation instantanée et soutenue des taux d'intérêt.
(2) Représente l'incidence sur le risque de taux d'intérêt structurel des portefeuilles détenus par City National et nos services bancaires aux États-Unis.

Au 31 octobre 2018, un choc immédiat et soutenu constituant une diminution de 100 p.b. aurait eu une incidence négative de 582 millions de dollars sur notre revenu net d'intérêt, contre 604 millions à l'exercice précédent. Un choc immédiat et soutenu constituant une augmentation de 100 p.b. au 31 octobre 2018 aurait eu une incidence négative de 1 140 millions de dollars sur la valeur économique de nos capitaux propres, contre 1 215 millions il y a un an. La sensibilité, d'un exercice à l'autre, du revenu net d'intérêt aux majorations de taux s'est accentuée en raison du positionnement du bilan et de la croissance. En 2018, le risque lié au revenu net d'intérêt et celui lié à la valeur économique des capitaux propres sont demeurés largement dans les limites approuvées.

Évaluations du risque de marché concernant les autres portefeuilles d'activités autres que de négociation significatifs

Titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global que nous détenons s'établissaient à 48,5 milliards de dollars au 31 octobre 2018. Au 31 octobre 2017, nous détenions des titres disponibles à la vente de 75,9 milliards de dollars. La baisse, d'un exercice à l'autre, s'explique principalement par un changement du mode de classement de certains portefeuilles par suite de

l'adoption d'IFRS 9 le 1er novembre 2017. Nous détenons des titres d'emprunt comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global principalement à des fins de placement, ainsi que de gestion du risque de liquidité et de couverture du risque de taux d'intérêt liés à nos activités bancaires autres que de négociation dans notre bilan. Au 31 octobre 2018, notre portefeuille de titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global était sensible aux fluctuations des taux d'intérêt, les autres éléments du résultat global pourraient ainsi subir l'incidence d'une variation de valeur avant impôt de 7 millions de dollars, ce qui correspondait à la variation de la valeur des titres découlant d'une augmentation parallèle d'un point de base des rendements. Le portefeuille nous exposait également au risque lié à l'écart de taux, lequel représentait une variation de valeur avant impôt de 19 millions de dollars, ce qui correspondait à la variation de la valeur découlant de l'élargissement d'un point de base des écarts de taux. La valeur des titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pris en compte dans l'évaluation du risque de taux d'intérêt structurel au 31 octobre 2018 s'établissait à 7,1 milliards de dollars. Nos titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprenaient également des positions en capitaux propres de 0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2018. Au 31 octobre 2017, nos titres disponibles à la vente comprenaient des positions en capitaux propres de 1,2 milliard de dollars.

Dérivés liés aux activités autres que de négociation

Nous avons aussi recours à des dérivés pour couvrir les risques de marché non liés à nos activités de négociation. Au total, les actifs dérivés non liés aux activités de négociation s'établissaient à 2,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en baisse par rapport à 3,2 milliards à pareille date en 2017, et les passifs dérivés se chiffraient à 2,9 milliards au 31 octobre 2018, contre 3,2 milliards de dollars un an plus tôt.

Dérivés non détenus à des fins de transaction dans le cadre de relations de couverture comptable

Les actifs et passifs dérivés décrits ci-dessus comprennent des actifs dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture comptable désignée et s'établissant à 1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2018, en hausse par rapport à 1,3 milliard au 31 octobre 2017, ainsi que des passifs dérivés de 2,1 milliards au 31 octobre 2018, en hausse par rapport à 1,5 milliard un an plus tôt. Ces actifs et passifs dérivés sont pris en compte dans l'évaluation du risque de taux d'intérêt structurel et dans les évaluations du risque de marché concernant les activités internes autres que de négociation. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque lié au taux d'intérêt structurel ainsi que pour les activités de financement et d'investissement. Dans la mesure où ces swaps sont considérés comme efficaces, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le risque de taux d'intérêt lié aux swaps désignés comme couvertures des flux de trésorerie, qui correspond à la variation de la juste valeur des dérivés découlant d'une augmentation parallèle d'un point de base des rendements, s'élevait à 7 millions de dollars au 31 octobre 2018, en regard de 8 millions au 31 octobre 2017.

Nous avons aussi recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variation de la juste valeur de certains instruments à taux fixe. Les variations de la juste valeur des instruments couverts qui sont liées aux fluctuations des taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt correspondants sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

Nous utilisons aussi des dérivés de change pour gérer le risque relativement aux placements en titres de participation dans des filiales qui sont libellés en devises, particulièrement ceux qui sont libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros. Les variations de la juste valeur de ces couvertures et les écarts de conversion cumulés liés à notre risque de change structurel sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

Autres dérivés non détenus à des fins de transaction

Nous avons recours à des dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt et des dérivés de change, qui ne sont pas utilisés dans une relation de couverture comptable désignée, afin de gérer les risques liés aux dérivés non détenus à des fins de transaction. Les variations de la juste valeur de ces derniers sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net. Les actifs dérivés s'établissaient à 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2018, en baisse par rapport à 1,9 milliard au 31 octobre 2017, et les passifs dérivés se chiffraient à 0,8 milliard au 31 octobre 2018, ayant baissé en regard de 1,7 milliard à l'exercice précédent.

Risque de change lié aux activités autres que de négociation

Le risque de change correspond à l'incidence défavorable possible des fluctuations des taux de change sur le bénéfice et la valeur économique. Nos revenus, nos charges et notre bénéfice libellés en devises autres que le dollar canadien sont assujettis aux fluctuations de la moyenne du dollar canadien par rapport à la moyenne de chacune de ces devises. Notre exposition la plus importante concerne le dollar américain, en raison des activités que nous exerçons aux États-Unis et de nos autres opérations conclues en dollars américains. Nous sommes également considérablement exposés à la livre sterling et à l'euro, du fait de nos activités dans ces monnaies à l'échelle mondiale. L'appréciation ou la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou à l'euro pourrait accroître ou contracter, selon le cas, la valeur convertie de nos revenus, charges et bénéfices libellés en devises et avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation. Nous sommes aussi exposés au risque de change découlant de nos placements dans des établissements étrangers. Dans le cas des placements en titres de participation qui ne font pas l'objet d'une opération de couverture, lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport à d'autres monnaies, les pertes de change latentes sur les placements étrangers nets donnent lieu à une diminution de nos capitaux propres, par l'entremise des autres composantes des capitaux propres, et à une réduction de la valeur de conversion de l'actif pondéré en fonction des risques relativement aux actifs libellés en devises. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à des devises. Nous tenons donc compte de ces répercussions lorsque nous déterminons le niveau approprié de nos placements dans des établissements étrangers qui doivent faire l'objet d'une opération de couverture.

Lien entre le risque de marché et les principales données figurant au bilan

Le tableau ci-après illustre le lien entre les principales données figurant au bilan et les positions incluses dans les informations fournies à l'égard du risque de marché lié aux activités de négociation et du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, ce qui illustre la façon dont nous gérons le risque de marché lié à nos actifs et passifs à l'aide de différentes évaluations du risque.

Lien entre le risque de marché et les principales données figurant au bilan — **Tableau 55**

	Au 31 octobre 2018			
		Évaluation du risque de marché		
(en millions de dollars canadiens)	Montant figurant au bilan	Risque lié aux activités de négociation (1)	Risque lié aux activités autres que de négociation (2)	Risque principal associé aux activités autres que de négociation
Actifs exposés au risque de marché				
Trésorerie et montants à recevoir de banques (3)	30 209 $	– $	30 209 $	Taux d'intérêt
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques (4)	36 471	20 277	16 194	Taux d'intérêt
Titres				
Titres détenus à des fins de transaction (5)	128 258	120 163	8 095	Taux d'intérêt, écart de taux
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable (6)	94 608	–	94 608	Taux d'intérêt, écart de taux, cours des actions
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés (7)	294 602	219 108	75 494	Taux d'intérêt
Prêts				
Prêts de détail (8)	399 452	4 307	395 145	Taux d'intérêt
Prêts de gros (9)	180 278	9 128	171 150	Taux d'intérêt
Correction de valeur pour pertes sur prêts	(2 912)	–	(2 912)	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts (10)	1 368	–	1 368	Taux d'intérêt
Dérivés	94 039	91 275	2 764	Taux d'intérêt, écart de change
Autres actifs (11)	71 655	2 259	69 396	Taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché (12)	6 706			
Total de l'actif	1 334 734 $	466 517 $	861 511 $	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts (13)	837 046 $	82 281 $	754 765 $	Taux d'intérêt
Passif des fonds distincts (14)	1 368	–	1 368	Taux d'intérêt
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	32 247	32 247	–	
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés (15)	206 814	201 839	4 975	Taux d'intérêt
Dérivés	90 238	87 352	2 886	Taux d'intérêt, écart de change
Autres passifs (16)	72 116	7 661	64 455	Taux d'intérêt
Débentures subordonnées	9 131	–	9 131	Taux d'intérêt
Passifs non exposés au risque de marché (17)	5 819			
Total du passif	1 254 779 $	411 380 $	837 580 $	
Total des capitaux propres	79 955 $			
Total du passif et des capitaux propres	1 334 734 $			

(1) Le risque lié aux activités de négociation comprend les positions qui sont classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les positions pour lesquelles les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les revenus. Les évaluations du risque de marché liées à la VAR et à la VAR en période de tensions et les simulations de crise servent de contrôles des risques pour le risque lié aux activités de négociation.

(2) Le risque lié aux activités autres que de négociation comprend les positions utilisées aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel et d'autres portefeuilles d'activités autres que de négociation. Les autres portefeuilles d'activités autres que de négociation significatifs comprennent les positions liées à RBC Assurances et les titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable, non pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.

Les notes ci-dessous fournissent des renseignements additionnels sur les montants associés au risque lié aux activités autres que de négociation :

(3) La trésorerie et les montants à recevoir de banques comprennent un montant de 14 278 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Un montant additionnel de 15 931 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(4) Des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques de 16 194 millions de dollars sont pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.

(5) Les titres détenus à des fins de transaction comprennent des titres d'un montant de 8 095 millions de dollars utilisés aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances.

(6) Comprend des titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 48 499 millions de dollars et des titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable, comptabilisés au coût amorti de 46 109 millions de dollars. Une tranche de 53 190 millions de dollars du total des titres est prise en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Des titres additionnels d'un montant de 2 070 millions de dollars sont détenus par RBC Assurances. La tranche restante, soit 39 348 millions de dollars, est prise en compte dans la présentation des autres risques de marché liés aux activités internes autres que de négociation.

(7) Les actifs achetés en vertu de conventions de revente comprennent un montant de 33 335 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Un montant additionnel de 42 159 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(8) Les prêts de détail comprennent un montant de 382 300 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel et un montant de 285 millions est utilisé aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances. Un montant additionnel de 12 560 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(9) Les prêts de gros comprennent un montant de 169 152 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Un montant additionnel de 1 998 millions de dollars est utilisé aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances.

(10) Les placements pour le compte de détenteurs de fonds distincts sont pris en compte dans les évaluations des risques de RBC Assurances.

(11) Les autres actifs comprennent un montant de 43 428 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel et un montant de 2 372 millions est utilisé aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances. Un montant additionnel de 23 596 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(12) Les actifs non exposés au risque de marché comprennent un montant de 6 706 millions de dollars au titre des immobilisations corporelles et d'autres actifs.

(13) Les dépôts comprennent un montant de 673 249 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. La tranche restante de 81 516 millions de dollars est prise en compte dans la présentation des autres risques de marché liés aux activités internes autres que de négociation.

(14) Les contrats d'assurance et de placement pour le compte de détenteurs de fonds distincts sont pris en compte dans les évaluations des risques de RBC Assurances.

(15) Les engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés comprennent un montant de 4 975 millions de dollars pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(16) Les autres passifs comprennent un montant de 42 604 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel et un montant de 10 669 millions de passifs de RBC Assurances. Un montant additionnel de 11 182 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(17) Les passifs non exposés au risque de marché comprennent des passifs liés à la paie et d'autres passifs d'un montant de 5 819 millions de dollars.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017			
		Évaluation du risque de marché		
	Montant figurant au bilan	Risque lié aux activités de négociation (1)	Risque lié aux activités autres que de négociation (2)	Risque principal associé aux activités autres que de négociation
Actifs exposés au risque de marché				
Trésorerie et montants à recevoir de banques (3)	28 407 $	– $	28 407 $	Taux d'intérêt
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques (4)	32 662	20 792	11 870	Taux d'intérêt
Titres				
Titres détenus à des fins de transaction (5)	127 657	119 815	7 842	Taux d'intérêt, écart de taux
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable (6)	90 722	–	90 722	Taux d'intérêt, écart de taux, cours des actions
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés (7)	220 977	141 532	79 445	Taux d'intérêt
Prêts				
Prêts de détail (8)	385 170	7 638	377 532	Taux d'intérêt
Prêts de gros (9)	159 606	4 217	155 389	Taux d'intérêt
Correction de valeur pour pertes sur prêts	(2 159)	–	(2 159)	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts (10)	1 216	–	1 216	Taux d'intérêt
Dérivés	95 023	91 791	3 232	Taux d'intérêt, écart de change
Autres actifs (11)	68 545	2 006	66 539	Taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché (12)	5 027			
Total de l'actif	1 212 853 $	387 791 $	820 035 $	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts (13)	789 635 $	78 194 $	711 441 $	Taux d'intérêt
Passif des fonds distincts (14)	1 216	–	1 216	Taux d'intérêt
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	30 008	30 008	–	
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés (15)	143 084	136 371	6 713	Taux d'intérêt
Dérivés	92 127	88 919	3 208	Taux d'intérêt, écart de change
Autres passifs (16)	65 565	4 275	61 290	Taux d'intérêt
Débentures subordonnées	9 265	–	9 265	Taux d'intérêt
Passifs non exposés au risque de marché (17)	7 525			
Total du passif	1 138 425 $	337 767 $	793 133 $	
Total des capitaux propres	74 428 $			
Total du passif et des capitaux propres	1 212 853 $			

(1) Le risque lié aux activités de négociation comprend les positions qui sont classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les positions pour lesquelles les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les revenus. Les évaluations du risque de marché liées à la VAR et à la VAR en période de tensions et les simulations de crise servent de contrôles des risques pour le risque lié aux activités de négociation.

(2) Le risque lié aux activités autres que de négociation comprend les positions utilisées aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel et d'autres portefeuilles d'activités autres que de négociation. Les autres portefeuilles d'activités autres que de négociation significatifs comprennent les positions liées à RBC Assurances et les titres disponibles à la vente non pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.

Les notes ci-dessous fournissent des renseignements additionnels sur les montants associés au risque lié aux activités autres que de négociation :

(3) La trésorerie et les montants à recevoir de banques comprennent un montant de 15 895 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Un montant additionnel de 12 512 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(4) Des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques de 11 870 millions de dollars sont pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.

(5) Les titres détenus à des fins de transaction comprennent des titres d'un montant de 7 706 millions de dollars utilisés aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances. Un montant additionnel de 136 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(6) Comprend des titres disponibles à la vente de 75 877 millions de dollars et des titres détenus jusqu'à leur échéance de 14 845 millions. Une tranche de 51 269 millions de dollars du total des titres est prise en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Des titres additionnels d'un montant de 1 946 millions de dollars sont détenus par RBC Assurances. La tranche restante, soit 37 507 millions de dollars, est prise en compte dans la présentation des autres risques de marché liés aux activités internes autres que de négociation.

(7) Les actifs achetés en vertu de conventions de revente comprennent un montant de 32 541 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Un montant additionnel de 46 904 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(8) Les prêts de détail comprennent un montant de 366 928 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel et un montant de 241 millions est utilisé aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances. Un montant additionnel de 10 363 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(9) Les prêts de gros comprennent un montant de 153 829 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. Un montant additionnel de 1 560 millions de dollars est utilisé aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances.

(10) Les placements pour le compte de détenteurs de fonds distincts sont pris en compte dans les évaluations des risques de RBC Assurances.

(11) Les autres actifs comprennent un montant de 37 999 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel et un montant de 2 428 millions est utilisé aux fins des mesures de gestion actif-passif de RBC Assurances. Un montant additionnel de 26 112 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(12) Les actifs non exposés au risque de marché comprennent un montant de 5 027 millions de dollars au titre des immobilisations corporelles et d'autres actifs.

(13) Les dépôts comprennent un montant de 650 841 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel. La tranche restante de 60 600 millions de dollars est prise en compte dans la présentation des autres risques de marché liés aux activités internes autres que de négociation.

(14) Les contrats d'assurance et de placement pour le compte de détenteurs de fonds distincts sont pris en compte dans les évaluations des risques de RBC Assurances.

(15) Les engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés comprennent un montant de 6 713 millions de dollars pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(16) Les autres passifs comprennent un montant de 36 019 millions de dollars pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel et un montant de 10 318 millions de passifs de RBC Assurances. Un montant additionnel de 14 953 millions de dollars est pris en compte dans les autres contrôles des risques.

(17) Les passifs non exposés au risque de marché comprennent des passifs liés à la paie et d'autres passifs d'un montant de 7 525 millions de dollars.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement (risque de liquidité) est le risque que nous ne soyons pas en mesure de générer en temps opportun et de façon rentable la trésorerie et les équivalents de trésorerie nécessaires pour satisfaire à nos engagements lorsqu'ils deviennent exigibles. Le risque de liquidité résulte de la non-concordance de l'échéancier et de la valeur des flux de trésorerie, en ce qui concerne tant les éléments figurant au bilan que ceux hors bilan.

Notre profil de liquidité est structuré de manière à nous procurer les liquidités suffisantes pour satisfaire aux engagements courants et éventuels en temps normal et en période de crise. Afin d'atteindre cet objectif, nous nous sommes dotés d'un cadre de gestion du risque de liquidité exhaustif et d'une politique de mise en gage. Nous utilisons aussi des stratégies d'atténuation de plusieurs risques de liquidité qui visent :

- l'établissement d'un équilibre approprié entre le niveau de risque admissible en fonction de notre appétit connexe et les coûts engagés pour atténuer ce risque;
- le maintien d'un vaste accès à des sources de financement, ce qui signifie notamment le maintien et l'accroissement d'un volume fiable de dépôts de base de clients, ainsi qu'un accès continu à des sources diversifiées de financement de gros;
- un programme exhaustif de simulations de crise touchant les liquidités, un plan d'urgence et de résolution de problèmes ainsi qu'un processus de suivi permettant de s'assurer que nous disposons d'un volume suffisant de titres négociables non grevés et de la capacité avérée de monétiser des catégories d'actif précises;
- la gouvernance des activités de mise en gage au moyen de limites et de réserves d'actifs liquides en vue d'éventuelles activités de mise en gage;
- l'utilisation de données granulaires, en temps opportun, aux fins de l'évaluation des risques;
- le recours à un processus transparent aux fins de l'établissement des prix de transfert des liquidités et de la répartition des coûts;
- l'emploi des trois lignes de défense d'un modèle de gouvernance.

Contrôle des risques

Nos objectifs, politiques et méthodes en matière de gestion du risque de liquidité sont revus régulièrement et mis à jour en fonction de l'évolution des conditions du marché et de la composition des activités, ce qui implique notamment de s'assurer de leur conformité au cadre réglementaire local. Nous continuons de maintenir une position de liquidité et de financement qui est appropriée aux fins de l'exécution de notre stratégie. Le risque de liquidité auquel nous sommes exposés demeure largement dans les limites de notre appétit pour le risque.

Le Conseil approuve annuellement les pouvoirs d'approbation du risque de liquidité délégués aux cadres supérieurs. Le Comité de gestion des risques du Conseil approuve annuellement le cadre de gestion du risque de liquidité et la politique de mise en gage, et il en assure la surveillance. Le Conseil, le Comité de gestion des risques, le Comité de la politique de prêt et le Comité actif-passif revoient régulièrement les rapports concernant notre position de liquidité à l'échelle de l'entreprise. Le Comité de la politique de prêt, le Comité d'examen de la politique et/ou le Comité actif-passif assurent également l'examen des documents sur la position de liquidité préparés à l'intention du Conseil ou de ses comités.

- Le Comité d'examen de la politique approuve annuellement la politique de gestion du risque de liquidité qui énonce les éléments de contrôle minimaux du risque en fonction de l'appétit pour le risque et du cadre de gestion du risque de liquidité approuvés par le Conseil.
- Le Comité actif-passif approuve annuellement le plan d'urgence relatif aux liquidités et assure l'encadrement et l'orientation stratégiques de la Trésorerie générale, ainsi que d'autres fonctions et secteurs d'exploitation, aux fins de la gestion des liquidités.

Ces politiques s'appuient sur des directives visant les activités, les services et les produits permettant de mettre en œuvre les éléments de contrôle comme les paramètres, les méthodologies, ainsi que les limites et pouvoirs en matière de gestion qui régissent l'évaluation et la gestion des liquidités. Nous avons aussi recours à des simulations de crise pour évaluer la robustesse du cadre de contrôle et étayer les plans d'urgence relatifs aux liquidités.

Évaluation du risque

Nous mesurons le risque de liquidité à l'aide d'un scénario fondé sur des hypothèses que nous appliquons à nos actifs et passifs et aux engagements hors bilan, de manière à établir les profils relatifs aux flux de trésorerie prévus sur divers horizons temporels. Par exemple, les obligations d'État peuvent généralement être converties rapidement et aisément en trésorerie sans perte de valeur importante, et ce, quelle que soit leur échéance contractuelle. De même, bien que les dépôts à vue fondés sur des relations puissent, sur une base contractuelle, être immédiatement retirés, leurs soldes peuvent constituer, dans les faits et selon divers facteurs, tels que la nature du client et leur utilisation prévue, une source de financement relativement stable. Nous passons en revue et confirmons régulièrement les méthodes de gestion des risques et les hypothèses sous-jacentes afin de nous assurer qu'elles cadrent avec le contexte opérationnel, la conjoncture et les conditions du marché prévues, les préférences des agences de notation, les exigences des organismes de réglementation et les pratiques reconnues.

Afin de gérer le risque de liquidité en fonction de notre appétit pour le risque, nous établissons des plafonds relatifs à divers paramètres compte tenu d'une gamme d'horizons temporels et de degrés de gravité des périodes de tensions, puis élaborons des plans d'urgence, de reprise et de résolution des problèmes. Nos activités aux fins de la mesure et du contrôle du risque de liquidité sont divisées en trois catégories, comme suit :

Risque de liquidité structurel (long terme)

Pour encadrer nos activités de financement de gros à terme garanti et non garanti, nous avons recours à un paramètre interne qui sert à gérer et à contrôler la concordance structurelle entre les actifs illiquides à long terme et le financement à plus long terme provenant d'investisseurs de gros ainsi que les dépôts de base.

Risque de liquidité stratégique (court terme)

Pour gérer les risques immédiats liés aux flux de trésorerie auxquels nous pouvons être exposés en période de tensions, nous établissons des limites précisant le niveau maximal de flux de trésorerie nets à court terme afin de gérer le risque inhérent aux principales unités, filiales et devises et nous procédons à des évaluations par simulation de crise. Nos positions liées aux flux de trésorerie nets sont établies par l'application d'hypothèses et de paramètres internes aux flux de trésorerie connus et prévus qui sont associés à tous les principaux actifs non grevés, aux passifs et aux activités hors bilan. Les actifs grevés ne sont pas considérés comme une source de liquidités disponibles.

Nous contrôlons également le risque de liquidité stratégique en respectant, à l'échelle de l'entreprise et à celle de chaque unité fonctionnelle, des normes prescrites par les organismes de réglementation, comme le ratio de liquidité à court terme.

Risque de liquidité éventuel
Le processus de planification relatif au risque de liquidité éventuel permet d'évaluer l'incidence d'événements soudains entraînant des tensions ainsi que les interventions que nous prévoyons mettre de l'avant. Notre plan d'urgence relatif aux liquidités, que la Trésorerie générale maintient et administre, a été élaboré afin de guider les mesures que nous pourrions prendre en cas de crise de liquidité. Sous la gouverne de la Trésorerie générale, des équipes affectées à la gestion des crises de liquidité, à l'échelle locale ou à celle de l'entreprise, se réunissent régulièrement afin d'évaluer nos liquidités et d'approuver notre plan d'urgence à cet égard et, en période de tensions, fournissent de précieux renseignements aux fonctions de première ligne et de gestion des risques en guise de soutien au processus de gestion des crises. Ces équipes comprennent des membres des principaux secteurs d'exploitation, de la Gestion des risques du Groupe et des fonctions Finances, Exploitation et Communications qui sont des spécialistes en la matière.

Nos simulations de crise, qui font appel à des éléments de scénarios et d'analyses de sensibilité, permettent d'évaluer notre exposition prospective à des événements systémiques et à des événements touchant RBC. Ces tests couvrent une période s'échelonnant sur plusieurs semaines. Différents degrés de gravité sont pris en considération relativement à chaque type de crise, et certains scénarios tiennent compte de révisions à la baisse de plusieurs crans des notations qui nous sont attribuées.

Le processus de planification relatif au risque de liquidité éventuel permet de déterminer les besoins éventuels en matière de financement (p. ex., les prélèvements sur les lignes de crédit et de liquidités engagées, l'accroissement des garanties requises et les retraits de dépôts) et les sources (p. ex., les ventes d'actifs liquides en cas d'urgence et la capacité supplémentaire de financement de gros) en fonction de différents scénarios d'événements de tensions. Par conséquent, il permet d'établir les exigences liées à nos portefeuilles d'actifs liquides non grevés réservés.

Nos portefeuilles d'actifs liquides non grevés se composent d'un groupe diversifié de titres négociables et liquides assortis de notations élevées, de conventions de revente à un jour de titres gouvernementaux et de dépôts auprès de banques centrales. Ces portefeuilles doivent satisfaire à des critères minimaux en matière de qualité des actifs et, le cas échéant, à d'autres critères d'admissibilité (p. ex., des critères en matière d'échéance, de diversification et d'admissibilité aux avances consenties par les banques centrales), de manière à garantir un accès maximal immédiat à des liquidités supplémentaires au besoin. Ces titres, lorsqu'ils sont ajoutés aux autres actifs liquides non grevés que nous détenons par suite d'activités sur les marchés financiers ou autres, enrichissent notre réserve de liquidités et sont pris en compte dans les informations sur les charges grevant les actifs qui sont fournies ci-dessous.

Réserve de liquidités et charges grevant les actifs
Les tableaux ci-après présentent des sommaires de notre réserve de liquidités ainsi que des charges grevant nos actifs. Dans les deux tableaux, les actifs non grevés représentent dans la plupart des cas une source de financement à laquelle nous avons rapidement accès. Les actifs grevés comprennent : i) les actifs liquides détenus par la banque qui sont donnés en garantie (p. ex., financement de rachat et dérivés donnés en garantie) ou qui ne peuvent être utilisés librement en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes (p. ex., ils sont affectés au maintien d'une réserve obligatoire ou au respect d'exigences locales en matière d'adéquation des fonds propres, ainsi qu'au maintien de l'accès continu aux systèmes de paiement et de règlement); ii) les titres qui ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de financement de titres et sur dérivés et qui sont grevés d'une seconde charge lorsque cela est autorisé (p. ex., pour obtenir un financement à l'aide de conventions de rachat ou pour couvrir des titres vendus à découvert), ou qui n'ont aucune valeur de liquidité s'ils ne peuvent être grevés d'une seconde charge; iii) les actifs illiquides qui ont été titrisés et vendus sur le marché ou qui ont été donnés en garantie à l'appui d'entités de financement à terme structuré. Conformément à notre cadre et à notre politique en matière de gestion des liquidités, les actifs grevés ne sont pas considérés comme une source de liquidités. Les actifs non grevés représentent l'écart entre le total des actifs et les actifs grevés, qu'ils figurent au bilan ou non.

Réserve de liquidités
Dans le tableau de la réserve de liquidités, les actifs liquides disponibles comprennent la trésorerie et les portefeuilles de titres figurant au bilan, ainsi que les titres reçus en garantie dans le cadre des transactions de financement de titres (conventions de revente et swaps de garanties hors bilan) et des transactions sur dérivés. Les actifs liquides disponibles constituent une source de liquidités à laquelle nous pouvons avoir rapidement accès. Les autres éléments de notre réserve de liquidités sont constitués essentiellement de facilités de crédit non engagées et inutilisées consenties par des banques centrales, auxquelles nous pouvons accéder dans des circonstances exceptionnelles, dans la mesure où certaines conditions préalables sont respectées et lorsque des avances sont appuyées par des actifs admissibles (p. ex., certains prêts non grevés) qui ne sont pas compris dans la catégorie des actifs liquides.

Les fluctuations des activités bancaires des clients (p. ex., les actifs liquides détenus peuvent varier afin de refléter l'évolution des soldes de dépôts des clients), les activités et les stratégies relatives aux marchés financiers, ainsi que les délais entre les émissions de titres d'emprunt et l'affectation du financement sont les principaux facteurs qui influent sur la réserve de liquidités.

Réserve de liquidités — Tableau 56

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2018				
	Actifs liquides détenus par la banque	Titres reçus en garantie dans le cadre des transactions de financement de titres et des transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et montants à recevoir de banques	30 209 $	– $	30 209 $	2 573 $	27 636 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	36 471	–	36 471	366	36 105
Titres émis ou garantis par des organismes souverains, des banques centrales ou des banques multilatérales de développement (1)	188 911	261 119	450 030	297 681	152 349
Autres titres	78 090	126 209	204 299	84 589	119 710
Lignes de crédit inutilisées accordées par des banques centrales (2)	9 988	–	9 988	–	9 988
Autres actifs admissibles à titre de garanties pour obtenir un escompte (3)	99 120	–	99 120	–	99 120
Autres actifs liquides (4)	19 758	–	19 758	19 406	352
Total des actifs liquides	462 547 $	387 328 $	849 875 $	404 615 $	445 260 $

(en millions de dollars canadiens) (5)	Au 31 octobre 2017				
	Actifs liquides détenus par la banque	Titres reçus en garantie dans le cadre des transactions de financement de titres et des transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et montants à recevoir de banques	28 407 $	– $	28 407 $	3 044 $	25 363 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	32 662	–	32 662	409	32 253
Titres émis ou garantis par des organismes souverains, des banques centrales ou des banques multilatérales de développement (1)	181 351	167 966	349 317	209 528	139 789
Autres titres	76 464	110 300	186 764	57 746	129 018
Lignes de crédit inutilisées accordées par des banques centrales (2)	12 007	–	12 007	–	12 007
Autres actifs admissibles à titre de garanties pour obtenir un escompte (3)	94 207	–	94 207	–	94 207
Autres actifs liquides (4)	20 606	–	20 606	19 524	1 082
Total des actifs liquides	445 704 $	278 266 $	723 970 $	290 251 $	433 719 $

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017 (5)
Banque Royale du Canada	219 197 $	232 674 $
Succursales à l'étranger	73 015	65 237
Filiales	153 048	135 808
Total des actifs liquides non grevés	445 260 $	433 719 $

(1) Inclut les titres liquides émis par des gouvernements provinciaux et des entités parrainées par le gouvernement américain et dont le gouvernement fédéral des États-Unis est le curateur (p. ex., la Federal National Mortgage Association et la Federal Home Loan Mortgage Corporation).

(2) Inclut les prêts qui sont admissibles à titre de garanties pour la facilité d'escompte dont nous disposons à la Federal Reserve Bank of New York (FRBNY). Les montants sont présentés à la valeur nominale et pourraient être assujettis aux exigences en matière de marges de nantissement appliquées par la FRBNY afin de déterminer la valeur de la garantie ou la capacité d'emprunt. L'accès au programme d'emprunt sur la facilité d'escompte est tributaire du respect des exigences établies par la FRBNY. En outre, il est entendu que les emprunts sont rares et attribuables à des circonstances inhabituelles nécessitant des arrangements temporaires.

(3) Représente notre portefeuille de prêts autres qu'hypothécaires non grevés en dollars canadiens (à la valeur nominale) qui pourrait, sous réserve du respect des conditions préalables à l'emprunt et de l'application des exigences en matière de marges de nantissement prescrites, être donné en garantie à la Banque du Canada en vue d'obtenir des avances en vertu de son programme d'aide d'urgence. Représente également nos prêts hypothécaires non grevés qui sont admissibles à titre de garanties auprès d'une Federal Home Loan Bank (FHLB). Le programme d'aide d'urgence et les FHLB ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles dans notre profil de risque de liquidité normal, mais pourraient, dans des circonstances exceptionnelles, lorsque la liquidité normale sur le marché est gravement perturbée, nous permettre, ainsi qu'à d'autres banques, de monétiser les actifs admissibles à titre de garanties afin de satisfaire aux exigences et d'atténuer toute perturbation supplémentaire des liquidités sur le marché.

(4) Le montant des actifs liquides grevés représente les garanties en espèces et les dépôts de garantie obligatoires en espèces qui ont été fournis en lien avec des transactions visant des dérivés négociés hors cote et en Bourse.

(5) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

2018 par rapport à 2017

Le total des actifs liquides a augmenté de 126 milliards de dollars, ou 17 %, résultat qui provient surtout d'une forte hausse des titres reçus en garantie aux termes de conventions de revente et de transactions sur swaps de garantie. L'augmentation des garanties obtenues a cependant été annulée par la hausse de celles accordées en lien avec des actifs liquides grevés en raison de transactions de rachat et de swaps de garantie.

Charges grevant les actifs

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la trésorerie, des titres et des autres actifs, et indique ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui sont disponibles à la vente ou qui peuvent être donnés à titre de garantie dans le cadre de transactions de financement garanti. Les autres actifs, tels que les prêts hypothécaires et les créances sur cartes de crédit, peuvent aussi être monétisés, mais cela nécessite un plus long délai d'exécution que pour les titres négociables. Au 31 octobre 2018, nos actifs non grevés et pouvant être donnés en garantie représentaient 29 % du total des actifs (32 % au 31 octobre 2017).

Charges grevant les actifs — **Tableau 57**

	Aux									
	31 octobre 2018					31 octobre 2017 (1)				
	Actifs grevés		**Actifs non grevés**			Actifs grevés		Actifs non grevés		
(en millions de dollars canadiens)	**Donnés en garantie**	**Autres** (2)	**Pouvant être donnés en garantie** (3)	**Autres** (4)	**Total**	Donnés en garantie	Autres (2)	Pouvant être donnés en garantie (3)	Autres (4)	Total
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**– $**	**2 573 $**	**27 636 $**	**– $**	**30 209 $**	– $	3 044 $	25 363 $	– $	28 407 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**–**	**366**	**36 105**	**–**	**36 471**	–	409	32 253	–	32 662
Titres										
Titres détenus à des fins de négociation	**40 640**	**–**	**84 270**	**3 348**	**128 258**	36 844	–	86 781	4 032	127 657
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable	**12 195**	**–**	**82 351**	**62**	**94 608**	10 018	–	80 704	–	90 722
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés (5)	**348 597**	**22 188**	**53 590**	**5 722**	**430 097**	232 125	23 131	56 820	6 570	318 646
Prêts										
Prêts de détail										
Titres hypothécaires	**34 286**	**–**	**36 234**	**–**	**70 520**	35 883	–	34 542	–	70 425
Prêts hypothécaires	**36 959**	**–**	**17 784**	**157 208**	**211 951**	37 041	–	14 737	148 145	199 923
Prêts autres qu'hypothécaires	**8 553**	**–**	**59 611**	**48 817**	**116 981**	7 543	–	60 959	46 320	114 822
Prêts de gros	**–**	**–**	**32 478**	**147 800**	**180 278**	–	–	30 518	129 087	159 605
Correction de valeur pour pertes sur prêts	**–**	**–**	**–**	**(2 912)**	**(2 912)**	–	–	–	(2 158)	(2 158)
Actif net des fonds distincts	**–**	**–**	**–**	**1 368**	**1 368**	–	–	–	1 216	1 216
Autres – Dérivés	**–**	**–**	**–**	**94 039**	**94 039**	–	–	–	95 023	95 023
– Autres (6)	**19 406**	**–**	**352**	**58 603**	**78 361**	19 524	–	1 082	52 967	73 573
Total de l'actif	**500 636 $**	**25 127 $**	**430 411 $**	**514 055 $**	**1 470 229 $**	378 978 $	26 584 $	423 759 $	481 202 $	1 310 523 $

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.
(2) Inclut les actifs qui ne peuvent pas être utilisés pour obtenir un financement garanti en raison de restrictions juridiques ou d'autre nature.
(3) Inclut les prêts qui pourraient être utilisés afin de garantir les avances consenties par les banques centrales. Notre portefeuille de prêts autres qu'hypothécaires non grevés en dollars canadiens (à la valeur nominale) pourrait, sous réserve du respect des conditions préalables à l'emprunt et de l'application des exigences en matière de marges de nantissement prescrites, être donné en garantie à la Banque du Canada en vue d'obtenir des avances en vertu de son programme d'aide d'urgence. Représente également nos prêts hypothécaires non grevés qui sont admissibles à titre de garanties auprès d'une FHLB. Nous déposons également en garantie des prêts qui sont admissibles à titre de garanties au titre de la facilité d'escompte dont nous disposons à la FRBNY. Le programme d'aide d'urgence, les FHLB et d'autres facilités de la banque centrale ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles dans notre profil de risque de liquidité normal. Toutefois, en période de crise exceptionnelle et aiguë de liquidités sur le marché, les banques pourraient monétiser des actifs qui remplissent les conditions de sûreté.
(4) Les autres actifs non grevés ne sont assujettis à aucune restriction en ce qui a trait à leur recours pour obtenir du financement ou à leur utilisation à titre de garantie, mais ils ne seront pas considérés comme facilement disponibles, car ils pourraient ne pas être acceptables par les banques centrales ou conformément à d'autres programmes de prêts.
(5) Inclut les actifs liquides détenus par la banque et les titres reçus en garantie dans le cadre de financement de titres hors bilan, de transactions sur dérivés et de prêts sur marges. Comprend des garanties de 22,2 milliards de dollars (23,1 milliards au 31 octobre 2017) reçues dans le cadre de conventions de revente qui ne peuvent pas être redonnées en gage dans leur forme juridique actuelle.
(6) Le montant des actifs donnés en garantie représente les garanties en espèces et les dépôts de garantie obligatoires qui ont été fournis en lien avec des transactions visant des dérivés négociés hors cote et en Bourse.

Financement

Stratégie de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs liés au financement de gros à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts de particuliers et, dans une moindre mesure, de dépôts d'entreprises et de dépôts institutionnels, constitue l'assise de notre position de liquidité structurelle.

Profil des dépôts et du financement

Au 31 octobre 2018, les dépôts fondés sur les relations, qui constituent la principale source de financement des prêts de détail et des prêts hypothécaires, s'établissaient à 545 milliards de dollars, ou 50 % du total du financement (525 milliards, ou 54 %, au 31 octobre 2017). La tranche restante est composée de financement de gros à court terme et à long terme.

Le financement des actifs très liquides se compose principalement d'un financement de gros à court terme qui reflète la période de monétisation des actifs. Le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs de gros qui sont moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

Pour plus de détails sur le financement de gros, se reporter au tableau de la composition du financement de gros ci-dessous.

Émission de titres d'emprunt à long terme
En 2018, nous avons de nouveau profité de taux et d'un accès au financement de gros non garanti plus avantageux que ceux de nombreux homologues à l'échelle mondiale. Nous avons également continué d'accroître notre capacité de financement à long terme non garanti en émettant de façon sélective, soit directement, soit par l'entremise de nos filiales, du financement à terme de 36,0 milliards de dollars dans diverses monnaies et sur divers marchés. Le total du financement à long terme non garanti en cours s'est accru de 6,2 milliards de dollars sur un an en raison de l'augmentation du nombre d'émissions, ce qui a été atténué par les arrivées à échéance.

Nous utilisons principalement des programmes de titrisation de créances hypothécaires résidentielles et de créances sur cartes de crédit à titre de source supplémentaire de financement et aux fins de la gestion des liquidités ainsi que des actifs et passifs. Le total de notre financement à long terme garanti comprend les titres adossés à des créances hypothécaires en cours vendus, les obligations sécurisées qui sont garanties par des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les titres adossés à des cartes de crédit.

En regard de 2017, nos titres adossés à des créances hypothécaires en cours vendus, nos obligations sécurisées et nos créances sur cartes de crédit titrisées sont demeurés pour ainsi dire les mêmes.

Pour plus de détails, voir la rubrique Arrangements hors bilan.

Sources de financement à long terme* — **Tableau 58**

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2018	Aux 31 octobre 2017
Financement à long terme non garanti	**102 325 $**	96 112 $
Financement à long terme garanti	**64 843**	64 758
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales vendus	**1 535**	1 366
Débentures subordonnées	**9 397**	9 362
	178 100 $	171 598 $

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Nos activités de financement de gros sont bien diversifiées tant sur le plan géographique que sur le plan des secteurs d'investissement, des instruments, des devises, de la structure et des échéances. Nous maintenons notre présence dans différents marchés de financement, ce qui nous permet de surveiller continuellement les faits nouveaux et les tendances qui se manifestent, de manière à cibler les opportunités ou les risques et à prendre sans délai les mesures qui s'imposent. Nous avons recours à des programmes enregistrés d'émission de titres d'emprunt à plus long terme. Le tableau ci-après présente un sommaire de ces programmes et des plafonds autorisés, par secteur géographique.

Programmes par secteur géographique — **Tableau 59**

Canada	États-Unis	Europe/Asie
• Prospectus préalable de base au Canada – 25 milliards de dollars	• Prospectus préalable de base enregistré auprès de la SEC – 40 milliards de dollars US	• Programme européen d'émission de titres d'emprunt – 40 milliards de dollars US • Programme mondial d'obligations sécurisées – 32 milliards d'euros • Programmes d'émission au Japon – 1 billion de yens

Nous obtenons également du financement à long terme à l'aide de billets de dépôt canadiens, de titres adossés à des créances hypothécaires aux termes du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada), d'obligations hypothécaires du Canada, de titres adossés à des créances sur cartes de crédit, d'obligations kangourou (émises sur le marché australien par des firmes étrangères) et de certificats de dépôt Yankee (émis sur le marché américain par des firmes étrangères). Nous évaluons continuellement les possibilités de percer de nouveaux marchés et des secteurs d'investissement inexploités, car la diversification nous donne une plus grande souplesse du financement de gros, elle réduit la concentration du financement et la dépendance envers ce dernier, et donne généralement lieu à des réductions des coûts de financement. Comme l'indiquent les graphiques ci-dessous, notre profil actuel de la dette à long terme est bien diversifié en ce qui concerne chaque monnaie et chaque produit. Le maintien de notations compétitives est aussi un élément essentiel du financement rentable.

Composition du financement de la dette à long terme (1) – par monnaie d'émission
(139 milliards de dollars au 31 octobre 2018)

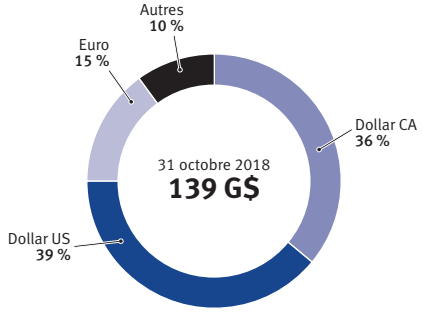

(1) Selon une durée à l'échéance initiale supérieure à un an.

Composition du financement de la dette à long terme (1) – par produit
(139 milliards de dollars au 31 octobre 2018)

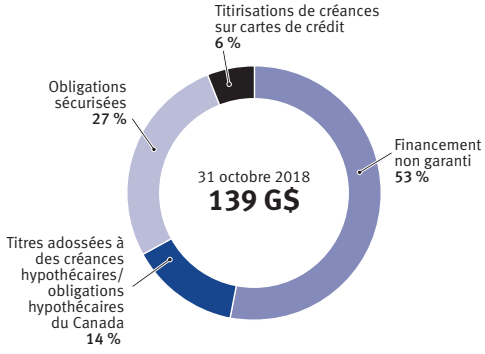

(1) Selon une durée à l'échéance initiale supérieure à un an.

Le tableau ci-après montre la composition de notre financement de gros selon la durée à courir jusqu'à l'échéance.

Composition du financement de gros (1) **Tableau 60**

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2018							
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Moins de 1 an Sous-total	De 1 à 2 ans	2 ans et plus	Total
Dépôts provenant de banques (2)	4 507 $	10 $	42 $	– $	4 559 $	– $	– $	4 559 $
Certificats de dépôt et papier commercial	3 658	9 000	20 994	14 926	48 578	197	132	48 907
Papier commercial adossé à des actifs (3)	1 908	2 581	5 877	6 197	16 563	–	–	16 563
Billets à moyen terme non garantis de premier rang (4)	122	6 132	7 424	8 090	21 768	23 125	33 513	78 406
Obligations structurées non garanties de premier rang (5)	185	215	353	693	1 446	2 603	5 608	9 657
Titrisation de prêts hypothécaires	–	2 473	527	1 099	4 099	3 027	12 193	19 319
Obligations sécurisées/titres adossés à des actifs (6)	–	21	4 641	5 409	10 071	8 581	26 861	45 513
Passif subordonné	–	–	–	1 103	1 103	2 993	5 301	9 397
Autres (7)	7 639	1 658	419	1 189	10 905	4	9 122	20 031
Total	18 019 $	22 090 $	40 277 $	38 706 $	119 092 $	40 530 $	92 730 $	252 352 $
Comprend :								
– Financement garanti	8 292 $	5 666 $	11 045 $	12 706 $	37 709 $	11 608 $	39 054 $	88 371 $
– Financement non garanti	9 727	16 424	29 232	26 000	81 383	28 922	53 676	163 981

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017							
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Moins de 1 an Sous-total	De 1 à 2 ans	2 ans et plus	Total
Dépôts provenant de banques (2)	5 054 $	39 $	47 $	13 $	5 153 $	– $	– $	5 153 $
Certificats de dépôt et papier commercial	1 092	8 801	14 194	13 501	37 588	1 549	39	39 176
Papier commercial adossé à des actifs (3)	997	1 385	4 300	5 555	12 237	–	–	12 237
Billets à moyen terme non garantis de premier rang (4)	–	2 625	3 402	16 691	22 718	17 311	38 695	78 724
Obligations structurées non garanties de premier rang (5)	188	192	980	1 545	2 905	1 332	6 270	10 507
Titrisation de prêts hypothécaires	–	571	1 310	1 549	3 430	4 094	12 650	20 174
Obligations sécurisées/titres adossés à des actifs (6)	–	2 685	1 777	6 179	10 641	10 017	23 925	44 583
Passif subordonné	–	–	–	–	–	1 106	8 256	9 362
Autres (7)	4 669	2 005	173	1 488	8 335	5	5 344	13 684
Total	12 000 $	18 303 $	26 183 $	46 521 $	103 007 $	35 414 $	95 179 $	233 600 $
Comprend :								
– Financement garanti	5 265 $	5 541 $	7 388 $	13 283 $	31 477 $	14 111 $	36 575 $	82 163 $
– Financement non garanti	6 735	12 762	18 795	33 238	71 530	21 303	58 604	151 437

(1) Ne tient pas compte des acceptations bancaires ni des conventions de rachat.
(2) Ne tient pas compte des dépôts liés aux services que nous fournissons aux banques (p. ex., services de garde, gestion de la trésorerie).
(3) Inclut seulement le passif consolidé, y compris notre programme de papier commercial garanti par des créances.
(4) Inclut les billets de dépôt.
(5) Inclut les billets pour lesquels le résultat est fonction des fluctuations du taux de change, des marchandises et des titres de participation.
(6) Inclut les prêts sur cartes de crédit et les prêts hypothécaires.
(7) Inclut les obligations encaissables par anticipation (garanties) de 6 978 millions de dollars (5 168 millions au 31 octobre 2017), les billets de dépôt au porteur (non garantis) de 4 084 millions (3 342 millions au 31 octobre 2017) et d'autres dépôts structurés à long terme (non garantis) de 8 969 millions (5 176 millions au 31 octobre 2017).

Notations

Notre capacité à accéder aux marchés du financement non garanti et à mener, de façon rentable, certaines activités de titrisation dépend principalement du maintien de notations concurrentielles. Les notations et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent le point de vue de ces dernières et leurs méthodes. Les notations font l'objet de modifications, en raison de facteurs comprenant, notamment, notre solidité financière, notre situation concurrentielle, nos liquidités ainsi que d'autres facteurs qui sont en partie indépendants de notre volonté.

Le tableau ci-après présente nos principales notations[1].

Notations — **Tableau 61**

	Au 27 novembre 2018			
	Dette à court terme	Dette à long terme de premier rang existante (2)	Dette à long terme de premier rang (3)	Perspective
Moody's (4)	P-1	Aa2	A2	stable
Standard & Poor's (5)	A-1+	AA-	A	stable
Fitch Ratings (6)	F1+	AA	AA	stable
DBRS (7)	R-1 (élevée)	AA	AA (faible)	positive

(1) Les notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente, ni la détention d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent à l'occasion et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par une agence de notation en tout temps.

(2) Comprend la dette à long terme de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 ainsi que celle émise à cette date ou par la suite, laquelle est ignorée aux fins du régime de recapitalisation interne des banques canadiennes.

(3) Comprend la dette à long terme de premier rang émise le 23 septembre 2018 ou après cette date, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne.

(4) Le 16 juillet 2018, Moody's a relevé de deux crans la notation de notre dette à long terme de premier rang existante et a révisé notre perspective, la faisant passer de négative à stable. À cette même date, Moody's a également annoncé avoir attribué la notation A2 à notre dette à long terme de premier rang.

(5) Le 27 juin 2018, S&P a révisé notre perspective, la faisant passer de négative à stable. Le 16 août 2018, S&P a annoncé avoir attribué la notation A à notre dette à long terme de premier rang.

(6) Le 21 juin 2018, Fitch Ratings a annoncé que la notation de notre dette à long terme de premier rang sera la même que celle attribuée à notre dette de premier rang existante vu que cette agence ne s'attendait pas à des changements immédiats des notations par suite du régime de recapitalisation interne. Le 22 octobre 2018, Fitch Ratings a confirmé nos notations et une perspective stable.

(7) Le 26 juin 2018, DBRS a révisé notre perspective, la faisant passer de stable à positive. Le 19 avril 2018, DBRS a annoncé avoir attribué la notation AA (faible) à notre dette à long terme de premier rang.

Obligations contractuelles supplémentaires découlant de révisions à la baisse des notations

Nous sommes tenus de donner des biens en garantie à certaines contreparties dans l'éventualité où nos notations actuelles baisseraient. Le tableau ci-après présente les obligations additionnelles au titre des garanties susceptibles d'être requises à la date de clôture advenant une révision à la baisse d'un cran, de deux crans ou de trois crans de nos notations. Ces obligations additionnelles au titre des garanties constituent des exigences supplémentaires pour chaque révision à la baisse consécutive et elles ne représentent pas l'incidence cumulative de multiples révisions à la baisse. Les montants présentés varient périodiquement en raison de plusieurs facteurs, dont le transfert d'activités de négociation à des infrastructures du marché financier ayant fait l'objet d'une compensation centrale et à des Bourses, l'expiration de transactions mettant en jeu des événements susceptibles de déclencher des révisions à la baisse, l'application de limites internes aux nouveaux accords afin d'exclure les événements susceptibles de déclencher des révisions à la baisse, ainsi que le passage de position négative à positive des positions évaluées à la valeur de marché dans le cours normal des activités. Aucun titre d'emprunt de premier rang en circulation sur le marché ne comporte de modalités faisant en sorte qu'une révision des notations déclencherait un remboursement anticipé du capital.

Obligations contractuelles supplémentaires découlant de révisions à la baisse des notations — **Tableau 62**

	Aux					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens)	Révision à la baisse de 1 cran	Révision à la baisse de 2 crans	Révision à la baisse de 3 crans	Révision à la baisse de 1 cran	Révision à la baisse de 2 crans	Révision à la baisse de 3 crans
Exigences contractuelles liées au financement des dérivés ou aux marges	125 $	45 $	191 $	61 $	102 $	307 $
Autres exigences contractuelles liées au financement ou aux marges (1)	185	176	–	231	100	–

(1) Comprennent les CPG émis dans le cadre de nos activités sur les marchés des obligations municipales à New York.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est une mesure prévue par l'accord de Bâle III utilisée pour évaluer la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux besoins de liquidités sur une période de 30 jours advenant une grave crise de liquidité. Le ratio de liquidité à court terme minimal exigé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le BSIF est de 100 % à l'heure actuelle.

Le BSIF exige que les banques canadiennes communiquent le ratio de liquidité à court terme selon le modèle de déclaration prévu par l'accord de Bâle, calculé à partir de la moyenne des positions quotidiennes liées au ratio de liquidité à court terme enregistrées au cours du trimestre.

Ratio de liquidité à court terme (1) — **Tableau 63**

	Pour les trimestres clos			
	le 31 octobre 2018		le 31 juillet 2018	
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)				
	Valeur non pondérée totale (moyenne) (2)	**Valeur pondérée totale (moyenne)**	Valeur non pondérée totale (moyenne) (2)	Valeur pondérée totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité				
Total des actifs liquides de haute qualité		**212 818**		219 719
Sorties de trésorerie				
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**252 514**	**19 398**	252 338	19 458
Dépôts stables (3)	**83 611**	**2 508**	82 520	2 476
Dépôts moins stables	**168 903**	**16 890**	169 818	16 982
Financement de gros non garanti, dont :	**285 140**	**129 249**	282 184	127 647
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives (4)	**126 889**	**30 276**	127 159	30 351
Dépôts non opérationnels	**136 572**	**77 294**	130 873	73 144
Dettes non garanties	**21 679**	**21 679**	24 152	24 152
Financement de gros garanti		**29 837**		24 595
Exigences supplémentaires, dont :	**260 417**	**79 668**	257 140	80 032
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**61 154**	**42 867**	63 454	43 804
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	**6 232**	**6 232**	5 708	5 708
Facilités de crédit et de liquidité	**193 031**	**30 569**	187 978	30 520
Autres obligations de financement contractuelles (5)	**26 811**	**26 811**	43 563	43 563
Autres obligations de financement conditionnelles (6)	**420 344**	**7 557**	427 781	7 369
Total des sorties de trésorerie		**292 520**		302 664
Entrées de trésorerie				
Prêts garantis (p. ex., conventions de revente)	**233 784**	**49 183**	218 333	44 388
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**14 345**	**10 156**	15 153	10 646
Autres entrées de trésorerie	**59 683**	**59 683**	64 995	64 995
Total des entrées de trésorerie		**119 022**		120 029
		Total de la valeur ajustée		Total de la valeur ajustée
Total des actifs liquides de haute qualité		**212 818**		219 719
Total des sorties de trésorerie nettes		**173 498**		182 635
Ratio de liquidité à court terme		**123 %**		120 %

(1) Le ratio de liquidité à court terme est calculé conformément à la Ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, laquelle reflète à son tour les normes de liquidité publiées par le CBCB. Le ratio de liquidité à court terme pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 correspond à une moyenne de 63 positions quotidiennes.

(2) À l'exception des autres obligations de financement conditionnelles, les entrées et sorties non pondérées représentent des éléments venant à échéance ou remboursables par anticipation dans 30 jours tout au plus. Les autres obligations de financement conditionnelles comprennent aussi les titres d'emprunt dont la durée restante jusqu'à l'échéance dépasse 30 jours.

(3) Selon la définition du CBCB, les dépôts stables de détail et de petites entreprises constituent des dépôts qui sont assurés et qui sont soit détenus dans des comptes courants, soit ceux de clients avec lesquels la banque entretient des relations durables, ce qui rend les retraits improbables.

(4) Les dépôts opérationnels de clients qui ne sont pas des dépôts de détail ou des dépôts de petites ou moyennes entreprises constituent des dépôts que les clients doivent laisser à la banque afin d'y accéder plus aisément et d'être en mesure d'utiliser les systèmes de paiement et de règlement, principalement pour la compensation, la garde et la gestion de trésorerie.

(5) Les autres obligations de financement contractuelles comprennent principalement les sorties liées aux opérations sur valeur non réglées et les sorties liées aux engagements afférents à des titres vendus à découvert.

(6) Les autres obligations de financement conditionnelles comprennent les sorties liées à d'autres facilités hors bilan dont le facteur de retrait du ratio de liquidité à court terme est faible (de 0 % à 5 %).

Nous gérons notre position liée au ratio de liquidité à court terme en fonction d'une fourchette cible qui reflète notre tolérance à l'égard du risque de liquidité et qui tient compte de la composition des activités et des actifs ainsi que des capacités en matière de financement. Cette fourchette est revue périodiquement à la lumière des modifications apportées aux exigences internes et des faits nouveaux externes.

Nous détenons des actifs liquides de haute qualité libellés dans les principales monnaies, dont l'étendue du marché et l'envergure sont fiables. Nos pratiques de gestion de la trésorerie permettent de nous assurer que les différents niveaux d'actifs liquides de haute qualité sont gérés activement, de manière à atteindre les objectifs cibles en matière de ratio de liquidité à court terme. Nos actifs de niveau 1, calculés en

respectant la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF et les exigences du CBCB concernant le ratio de liquidité à court terme, représentent 83 % du total des actifs liquides de haute qualité. Ces actifs comprennent la trésorerie, les placements auprès de banques centrales et les titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements, par des banques centrales ou par des entités supranationales.

Le ratio de liquidité à court terme tient compte des flux de trésorerie provenant des activités au bilan et hors bilan qui sont prévus ou qui pourraient être enregistrés dans un délai de 30 jours advenant une sévère crise de liquidité. Les sorties de trésorerie découlent de l'application de facteurs de retrait et de non-renouvellement aux dépôts à terme et à vue, et sont classées par type de client (prêts de gros, prêts de détail et petites et moyennes entreprises). Les sorties de trésorerie découlent aussi des activités commerciales qui donnent lieu à des exigences en matière de financement conditionnel et de garanties, comme le financement de rachat, les dérivés, la vente de titres à découvert et les engagements en matière de crédit et de liquidité consentis aux clients. Les entrées de trésorerie résultent principalement de l'arrivée à échéance de prêts garantis, de prêts interbancaires et de titres qui ne font pas partie des actifs liquides de haute qualité.

Le ratio de liquidité à court terme ne reflète pas la capacité de financement sur le marché qui, à notre avis, pourrait être disponible advenant une crise. Un taux de sortie de 100 % est appliqué à tous les titres d'emprunt de gros arrivant à échéance aux fins du calcul du ratio de liquidité à court terme.

Quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018

La moyenne du ratio de liquidité à court terme du trimestre clos le 31 octobre 2018 s'est établie à 123 %, contre 120 % au trimestre précédent, ce qui correspond à un excédent d'environ 39 milliards de dollars. L'augmentation de cet excédent en regard de ce qu'il était au trimestre précédent reflète une baisse du montant net des sorties de trésorerie par suite d'un changement dans la composition et le profil des échéances des actifs et des passifs.

Échéances contractuelles des actifs financiers, des passifs financiers et des éléments hors bilan

Les tableaux ci-après présentent le profil des échéances contractuelles résiduelles liées à tous nos actifs, passifs et éléments hors bilan, en fonction de leur valeur comptable (c'est-à-dire le coût amorti ou la juste valeur), à la date du bilan. Les éléments hors bilan sont répartis selon la date d'échéance du contrat.

Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information aux fins de la gestion du risque de liquidité. Ces renseignements détaillés servent notamment à modéliser un bilan préparé selon l'approche de la comptabilité behavioriste et qui est basé sur les échéances réelles, de manière à calculer les mesures du risque de liquidité. Pour plus de détails, se reporter à la section Évaluation du risque.

Échéances contractuelles des actifs financiers, des passifs financiers et des éléments hors bilan — Tableau 64

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2018									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	5 ans et plus	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès des banques	64 201 $	2 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	2 477 $	66 680 $
Titres										
Titres détenus à des fins de transaction (1)	86 551	20	22	16	1	52	72	6 982	34 542	128 258
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable (2)	3 529	6 855	1 419	2 593	2 399	12 989	25 061	39 396	367	94 608
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	168 810	66 854	28 828	10 298	11 692	552	–	–	7 568	294 602
Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable	22 534	14 967	21 079	26 753	25 271	122 687	211 768	44 191	87 568	576 818
Autres										
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 774	4 788	94	1	–	5	–	–	(21)	15 641
Dérivés	6 070	10 179	4 930	4 032	3 030	11 130	18 067	36 581	20	94 039
Autres actifs financiers	25 670	873	938	78	157	112	231	1 758	2 120	31 937
Total des actifs financiers	388 139 $	104 538 $	57 310 $	43 771 $	42 550 $	147 527 $	255 199 $	128 908 $	134 641 $	1 302 583 $
Autres actifs non financiers	1 809	1 268	590	364	559	971	1 352	1 125	24 113	32 151
Total de l'actif	389 948 $	105 806 $	57 900 $	44 135 $	43 109 $	148 498 $	256 551 $	130 033 $	158 754 $	1 334 734 $
Passif et capitaux propres										
Dépôts (3)										
Emprunts non garantis	46 793 $	33 849 $	47 209 $	30 511 $	36 116 $	34 641 $	50 792 $	15 693 $	440 246 $	735 850 $
Emprunts garantis	2 340	6 571	9 321	5 433	4 232	7 135	23 388	5 902	–	64 322
Obligations sécurisées	–	–	2 579	1 499	2 982	10 022	16 360	3 432	–	36 874
Autres										
Acceptations	10 775	4 787	94	1	–	5	–	–	–	15 662
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	32 247	–	–	–	–	–	–	–	–	32 247
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	146 205	44 248	9 030	91	–	–	–	–	7 240	206 814
Dérivés	5 998	8 585	4 650	4 176	3 311	9 808	17 205	36 496	9	90 238
Autres passifs financiers	27 414	1 003	582	233	414	154	522	6 784	733	37 839
Débentures subordonnées	–	–	–	–	103	–	318	8 710	–	9 131
Total des passifs financiers	271 772 $	99 043 $	73 465 $	41 944 $	47 158 $	61 765 $	108 585 $	77 017 $	448 228 $	1 228 977 $
Autres passifs non financiers	992	5 095	346	183	157	765	868	9 449	7 947	25 802
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	79 955	79 955
Total du passif et des capitaux propres	272 764 $	104 138 $	73 811 $	42 127 $	47 315 $	62 530 $	109 453 $	86 466 $	536 130 $	1 334 734 $
Éléments hors bilan										
Garanties financières	532 $	2 026 $	1 647 $	2 696 $	1 337 $	1 910 $	4 179 $	1 125 $	50 $	15 502 $
Engagements en vertu de baux	66	131	194	199	194	695	1 517	2 814	–	5 810
Engagements de crédit	4 122	3 417	8 736	9 667	11 406	33 030	168 071	23 899	269	262 617
Autres engagements liés au crédit	577	795	1 586	1 498	1 324	478	680	148	107 499	114 585
Autres engagements	141	–	–	–	–	–	–	–	556	697
Total des éléments hors bilan	5 438 $	6 369 $	12 163 $	14 060 $	14 261 $	36 113 $	174 447 $	27 986 $	108 374 $	399 211 $

(1) Les titres d'emprunt détenus à des fins de transaction et classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont pris en compte dans la catégorie Moins de 1 mois, car nous ne prévoyons pas détenir ces actifs jusqu'à leur échéance contractuelle.

(2) Selon IFRS 9, les titres de placement englobent les titres d'emprunt et les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les titres d'emprunt au coût amorti, déduction faite de la correction de valeur applicable. Selon IAS 39, les titres de placement comprenaient les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à leur échéance. Pour plus de détails sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(3) Une grande partie des dépôts basés sur les relations sont remboursables à vue ou moyennant un court préavis selon les conditions du contrat; toutefois, dans les faits, ces soldes de clients procurent les fonds de base nous permettant de répondre à nos besoins en matière d'exploitation et de liquidité comme il est expliqué à la section Profil des dépôts et du financement plus haut.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	5 ans et plus	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès des banques	58 675 $	27 $	22 $	4 $	– $	– $	– $	– $	2 341 $	61 069 $
Titres										
Titres détenus à des fins de transaction (1)	88 083	9	72	3	12	91	61	6 374	32 952	127 657
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable (2)	1 748	4 690	4 145	2 552	1 545	9 608	24 445	40 772	1 217	90 722
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	106 342	47 726	26 207	13 696	14 327	6 624	–	–	6 055	220 977
Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable	15 228	16 024	23 572	27 220	24 086	104 059	206 201	40 028	86 199	542 617
Autres										
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 825	5 541	77	–	–	11	5	–	–	16 459
Dérivés	5 619	10 004	4 530	3 290	2 849	9 351	19 459	39 919	2	95 023
Autres actifs financiers	24 577	767	523	90	88	183	184	1 697	1 243	29 352
Total des actifs financiers	311 097 $	84 788 $	59 148 $	46 855 $	42 907 $	129 927 $	250 355 $	128 790 $	130 009 $	1 183 876 $
Autres actifs non financiers	1 820	1 204	92	337	229	745	1 814	986	21 750	28 977
Total de l'actif	312 917 $	85 992 $	59 240 $	47 192 $	43 136 $	130 672 $	252 169 $	129 776 $	151 759 $	1 212 853 $
Passif et capitaux propres										
Dépôts (3)										
Emprunts non garantis	40 373 $	24 425 $	33 825 $	35 891 $	30 641 $	34 737 $	48 980 $	14 709 $	429 152 $	692 733 $
Emprunts garantis	1 156	3 989	6 289	5 799	4 064	10 178	20 495	7 659	–	59 629
Obligations sécurisées	–	1 898	1 107	1 331	4 862	7 118	19 732	1 225	–	37 273
Autres										
Acceptations	10 825	5 541	77	–	–	11	5	–	–	16 459
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	30 008	–	–	–	–	–	–	–	–	30 008
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	98 409	32 026	4 374	–	93	–	12	–	8 170	143 084
Dérivés	5 765	9 436	4 787	3 388	3 038	9 410	16 924	39 378	1	92 127
Autres passifs financiers	25 137	1 118	466	222	296	138	366	3 532	574	31 849
Débentures subordonnées	–	–	–	–	–	106	207	8 952	–	9 265
Total des passifs financiers	211 673 $	78 433 $	50 925 $	46 631 $	42 994 $	61 698 $	106 721 $	75 455 $	437 897 $	1 112 427 $
Autres passifs non financiers	835	3 910	312	135	180	2 747	920	9 170	7 789	25 998
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	74 428	74 428
Total du passif et des capitaux propres	212 508 $	82 343 $	51 237 $	46 766 $	43 174 $	64 445 $	107 641 $	84 625 $	520 114 $	1 212 853 $
Éléments hors bilan										
Garanties financières (4)	535 $	3 030 $	1 613 $	2 750 $	1 426 $	1 276 $	4 906 $	713 $	46 $	16 295 $
Engagements en vertu de baux	63	125	182	181	181	720	1 471	2 859	–	5 782
Engagements de crédit (4)	4 532	3 808	7 634	10 706	9 197	26 126	140 985	13 935	6 966	223 889
Autres engagements liés au crédit (4)	526	818	1 252	1 635	1 278	409	661	134	101 864	108 577
Autres engagements	38	–	–	–	–	–	–	–	442	480
Total des éléments hors bilan	5 694 $	7 781 $	10 681 $	15 272 $	12 082 $	28 531 $	148 023 $	17 641 $	109 318 $	355 023 $

(1) Les titres d'emprunt détenus à des fins de transaction et classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont pris en compte dans la catégorie Moins de 1 mois, car nous ne prévoyons pas détenir ces actifs jusqu'à leur échéance contractuelle.

(2) Selon IFRS 9, les titres de placement englobent les titres d'emprunt et les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les titres d'emprunt au coût amorti, déduction faite de la correction de valeur applicable. Selon IAS 39, les titres de placement comprenaient les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à leur échéance. Pour plus de détails sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(3) Une grande partie des dépôts basés sur les relations sont remboursables à vue ou moyennant un court préavis selon les conditions du contrat; toutefois, dans les faits, ces soldes de clients procurent les fonds de base nous permettant de répondre à nos besoins en matière d'exploitation et de liquidité comme il est expliqué à la section Profil des dépôts et du financement plus haut.

(4) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Échéances contractuelles des passifs financiers et des éléments hors bilan – Base non actualisée

Les tableaux suivants contiennent une analyse des échéances contractuelles résiduelles de nos passifs financiers et éléments hors bilan. Les montants présentés dans le tableau suivant représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels liés à tous les passifs financiers (p. ex., la valeur nominale ou le montant payable à l'échéance). Les montants ne peuvent pas être rapprochés directement avec ceux présentés dans nos bilans consolidés, car le tableau tient compte seulement des flux de trésorerie liés aux paiements à l'échéance et ne présente pas les primes, les escomptes ou les ajustements à la valeur de marché inclus dans les valeurs comptables des instruments à la date de clôture. Les passifs financiers sont fondés sur la première période au cours de laquelle ils doivent être réglés. En ce qui concerne les éléments hors bilan, les flux de trésorerie non actualisés qui pourraient être payables aux termes des garanties financières et des engagements de crédit sont classés en fonction de la première date à laquelle ceux-ci peuvent être exigés.

Échéances contractuelles des passifs financiers et des éléments hors bilan – Base non actualisée* Tableau 65

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2018					
	À vue	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	5 ans et plus	Total
Passifs financiers						
Dépôts (1)	382 847 $	287 928 $	52 108 $	91 154 $	25 089 $	839 126 $
Autres						
Acceptations	–	15 657	5	–	–	15 662
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	32 222	–	–	–	32 222
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	7 240	199 574	–	–	–	206 814
Autres passifs	1 753	28 568	98	383	6 851	37 653
Débentures subordonnées	–	103	–	318	8 710	9 131
	391 840	564 052	52 211	91 855	40 650	1 140 608
Éléments hors bilan						
Garanties financières (2)	15 502 $	– $	– $	$	– $	15 502 $
Engagements en vertu de baux	–	784	695	1 517	2 814	5 810
Engagements de crédit (2)	224 058	38 528	2	29	–	262 617
	239 560	39 312	697	1 546	2 814	283 929
Total des passifs financiers et des éléments hors bilan	631 400 $	603 364 $	52 908 $	93 401 $	43 464 $	1 424 537 $

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017					
	À vue	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	5 ans et plus	Total
Passifs financiers						
Dépôts (1)	372 108 $	253 825 $	52 026 $	89 456 $	22 280 $	789 695 $
Autres						
Acceptations	–	16 443	10	6	–	16 459
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	30 009	–	–	–	30 009
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	8 171	134 904	–	12	–	143 087
Autres passifs	1 124	26 730	78	261	3 553	31 746
Débentures subordonnées	–	–	106	207	8 952	9 265
	381 403	461 911	52 220	89 942	34 785	1 020 261
Éléments hors bilan						
Garanties financières (2), (3)	16 118 $	177 $	– $	– $	– $	16 295 $
Engagements en vertu de baux	–	732	720	1 471	2 859	5 782
Engagements de crédit (2), (3)	185 569	38 309	10	1	–	223 889
	201 687	39 218	730	1 472	2 859	245 966
Total des passifs financiers et des éléments hors bilan	583 090 $	501 129 $	52 950 $	91 414 $	37 644 $	1 266 227 $

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(1) Une grande partie des dépôts basés sur les relations sont remboursables à vue ou moyennant un court préavis selon les conditions du contrat; toutefois, dans les faits, ces soldes de clients procurent les fonds de base nous permettant de répondre à nos besoins en matière d'exploitation et de liquidité comme il est expliqué à la section Profil des dépôts et du financement plus haut.

(2) Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la quasi-totalité de ces garanties et engagements soit prélevée ou réglée à l'intérieur d'une période d'un an. Il est possible que les contrats arrivent à échéance sans prélèvement ou règlement. La gestion du risque de liquidité associé aux engagements potentiels de liquidités est expliquée à la section Évaluation du risque plus haut.

(3) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance s'entend du risque lié à la perte financière susceptible de survenir lorsque le montant, le calendrier ou la fréquence des prestations ou des primes versées en vertu de contrats d'assurance ou de réassurance diffèrent des prévisions. Le risque d'assurance ne comprend pas les autres risques couverts par d'autres éléments de notre cadre de gestion des risques (p. ex., le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel) lorsque ces risques sont accessoires ou connexes au transfert des risques. Les quatre risques secondaires sont les suivants : morbidité, mortalité, longévité et voyage.

Notre cadre de gestion du risque d'assurance fournit une vue d'ensemble des processus et des outils nous permettant de déterminer, d'évaluer, de gérer, de limiter et de communiquer les risques d'assurance auxquels nous sommes exposés. Ces processus sont également soutenus par notre modèle de gouvernance qui compte trois lignes de défense.

Facteurs de risque liés à l'exécution

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte ou de préjudice imputable au facteur humain, à l'insuffisance ou à la défaillance de processus et de systèmes ainsi qu'à la conjoncture externe. Ce risque est inhérent à toutes nos activités, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour gérer les autres risques. Le défaut de gérer le risque opérationnel pourrait entraîner une perte financière directe ou indirecte, une atteinte à notre réputation, des sanctions de la part des autorités de réglementation ou l'incapacité à gérer d'autres risques comme le risque de crédit ou le risque de marché.

Notre gestion du risque opérationnel se fonde sur notre modèle de gouvernance composé de trois lignes de défense. Ce modèle regroupe les rôles et les responsabilités organisationnels, de manière à assurer une gestion coordonnée du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise. Pour plus de détails, voir la section Gestion du risque d'entreprise, à la rubrique Gestion du risque.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Nous avons mis en œuvre un cadre de gestion du risque opérationnel d'entreprise qui repose sur les principes de notre cadre de gestion des risques d'entreprise et qui établit les processus visant à cerner, à évaluer, à gérer, à surveiller et à signaler le risque opérationnel. Les processus sont mis en œuvre dans le cadre des programmes principaux suivants :

- Événements internes : Les événements internes sont des faits précis dans le cadre desquels le risque opérationnel entraîne, ou aurait pu entraîner, des répercussions identifiables imprévues. Le programme relatif aux événements internes prévoit une démarche uniforme et structurée aux fins de la collecte et de l'analyse de données connexes, qui facilite l'analyse des événements donnant lieu à un risque opérationnel.
- Événements externes : Les événements externes sont des faits entraînant un risque opérationnel qui se répercutent sur des institutions autres que nous-mêmes. La surveillance et l'analyse des événements externes au sein de l'industrie sont cruciales pour connaître les antécédents ainsi que les nouvelles tendances en la matière.
- Évaluations des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne : Ces évaluations rehaussent la prise de décisions commerciales en permettant de cerner les principaux risques ainsi que les forces et les faiblesses du contrôle interne. Les principaux processus liés aux évaluations des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne sont les suivants : les autoévaluations des risques et des contrôles relatifs à l'entreprise et aux secteurs d'exploitation, les initiatives liées au changement et les évaluations des produits nouveaux ou modifiés afin de bien comprendre comment s'équilibrent risques et avantages dans le cadre des initiatives (p. ex., les nouveaux produits, les acquisitions, les modifications apportées aux processus opérationnels, la mise en œuvre de nouvelles technologies) et le fait que nous n'assumons pas les risques ne cadrant pas avec notre appétit pour le risque.
- Analyse des scénarios : L'analyse des scénarios est un processus structuré et rigoureux qui permet d'effectuer des évaluations raisonnables d'événements graves et rares, mais plausibles, qui entraînent un risque opérationnel. En mesurant notre vulnérabilité à l'égard de ces « risques extrêmes », nous pouvons instaurer des mesures d'atténuation et fixer des seuils de risque opérationnel connexes qui délimitent notre appétit pour le risque opérationnel.
- Surveillance des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne : Nous surveillons continuellement les facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne au moyen d'indicateurs de risque clés et d'autres programmes d'assurance ou de surveillance (p. ex., surveillance des unités fonctionnelles, surveillance de la deuxième ligne de défense, résultats des audits).

Les conclusions tirées des programmes de gestion du risque opérationnel nous permettent de comprendre ce qui s'est passé, de jauger si l'événement en question pouvait se reproduire dans un autre secteur de la banque et de repérer les contrôles à instaurer ou à modifier. Ces conclusions aident à définir l'appétit pour le risque opérationnel et à déterminer le niveau de risque opérationnel global auquel nous sommes exposés, en vue d'établir le profil de risque opérationnel. Ce profil tient compte des risques opérationnels importants auxquels nous sommes exposés, des risques et tendances possibles, qu'ils soient nouveaux ou émergents, ainsi que des conclusions générales relativement au contexte de contrôle et aux perspectives en matière de risque. Nous cernons et étudions de manière proactive les solutions d'assurance avantageuses en vue d'atténuer l'incidence future éventuelle du risque opérationnel.

Nous évaluons les risques et les avantages afin de trouver l'équilibre entre l'acceptation des pertes possibles et les coûts à engager aux fins de l'atténuation des risques, cet équilibre correspondant à notre appétit pour le risque opérationnel. Établi par le Conseil, cet appétit vise l'ensemble de nos secteurs d'exploitation.

La communication de rapports préparés par les gestionnaires à divers échelons assure une gestion proactive du risque opérationnel et favorise la transparence relativement aux risques auxquels nous sommes exposés. Ces rapports périodiques fournissent des renseignements détaillés sur les principaux inducteurs et tendances en matière de risque pour chaque secteur d'exploitation et pour la banque dans son ensemble. De plus, les modifications apportées au profil de risque opérationnel qui ne correspondent pas à notre stratégie commerciale ou à notre appétit pour le risque opérationnel sont mises en évidence et analysées.

Dans le cadre de nos activités, nous sommes exposés à différents risques opérationnels qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers. La liste qui suit n'est pas exhaustive, car d'autres facteurs pourraient également influer de façon négative sur nos résultats.

Risque	Description
Risque lié aux technologies de l'information et cyber-risques	Étant donné que nos activités commerciales font de plus en plus appel à la numérisation, l'utilisation, la propriété, l'exploitation et l'adoption des technologies de l'information au sein de notre entreprise posent des cyber-risques. Comme il est indiqué dans la rubrique du présent rapport qui traite des risques connus et des risques émergents, une cyberattaque pourrait avoir de lourdes conséquences pour nous ainsi que pour nos clients. Afin de gérer le risque lié aux technologies et à la cybersécurité, nous avons instauré, à l'échelle de l'entreprise, un cadre de gestion du risque lié aux technologies de l'information qui sert à définir les rôles et responsabilités ainsi qu'une gouvernance appropriée en ce qui a trait à la gestion de ce risque. De plus, nous continuons de perfectionner nos techniques de cyberdéfense et d'accroître notre résilience en investissant dans notre personnel, nos processus et nos technologies, l'objectif étant de soutenir notre modèle d'affaires, de protéger nos systèmes et de rehausser l'expérience client à l'échelle mondiale.
Risque lié aux tierces parties 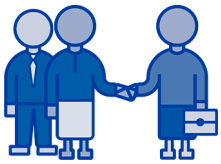	Nous continuons de porter attention au risque lié aux tierces parties puisque nous faisons de plus en plus appel à des tiers pour accroître notre capacité opérationnelle. Le fait de ne pas guider ou de ne pas gérer comme il se doit nos fournisseurs de services pourrait occasionner une interruption des services et des pertes financières et poser d'autres risques. Nous avons instauré un cadre qui définit les lignes directrices sur la façon de réduire au minimum l'incidence et la fréquence des risques auxquels nous exposent nos relations avec des tierces parties, ce qui met en jeu des évaluations régulières des risques, une surveillance constante et l'examen des pratiques concernant les contrats et l'approvisionnement de sorte à assurer que des outils de protection adéquats sont en place.
Risque lié au blanchiment d'argent 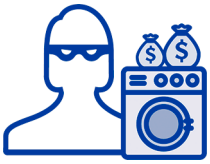	Nous avons instauré à l'échelle de l'entreprise, un programme visant à prévenir, détecter et signaler toute opération présumée de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Le groupe Conformité à la réglementation, Lutte anti-blanchiment mondiale a pour mission d'élaborer et de tenir à jour des politiques, des lignes directrices ainsi que des outils et modèles de formation et d'évaluation des risques hautement performants en vue d'aider nos employés à gérer les risques que posent le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, risques qui évoluent sans cesse.
Risque lié à la confidentialité	Le risque lié à la confidentialité s'entend d'une utilisation inappropriée d'informations personnelles ou de l'incapacité à préserver le caractère confidentiel des renseignements sur nos clients, nos employés et notre entreprise. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour protéger les informations personnelles qui nous sont confiées. Cet engagement est un volet essentiel de notre mode de conduite des affaires et se reflète dans nos politiques en matière de confidentialité et dans la formation que nous dispensons à l'échelle de l'entreprise. Les mesures visant à assurer la confidentialité demeurent au cœur de nos préoccupations, car nous voulons avant tout garantir la protection des informations personnelles tout au long de nos processus, et ce, dès qu'elles nous sont transmises.
Risque lié aux changements climatiques	Les changements climatiques continuent d'influer sur la fréquence et l'intensité des événements météorologiques. Même si de tels événements n'ont pas eu de répercussions néfastes importantes au cours de l'exercice, nous avons mis en place un programme de gestion de la continuité des opérations afin d'assurer notre résilience advenant des conditions météorologiques extrêmes et ainsi faire en sorte qu'elles aient peu de conséquences pour nos clients et pour nos activités. En outre, nous mettons au point des produits et des services et offrons des conseils afin d'aider nos clients à passer à une économie à faible émission de carbone et à accroître leur résilience financière face aux changements climatiques.

Fonds propres liés au risque opérationnel

Le BSIF nous a autorisés, le 10 mai 2016, à utiliser l'approche de mesure avancée pour calculer les fonds propres liés au risque opérationnel à condition d'appliquer un plancher basé sur l'approche standard. Selon l'approche standard, les fonds propres liés au risque opérationnel sont calculés selon un pourcentage, établi par le BSIF, de la moyenne du revenu brut sur trois ans pour certaines activités commerciales standardisées et prédéterminées du secteur. Selon l'approche de mesure avancée, les fonds propres liés au risque opérationnel sont calculés au moyen de notre système interne de mesure du risque opérationnel, lequel tient compte des données sur les pertes internes et externes, d'une analyse des scénarios et des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne. RBC Bank (Georgia), RBC Caribbean et City National continueront d'employer l'approche standard. RBC Assurances (y compris les recouvrements au titre des assurances) est exclue des calculs des fonds propres liés au risque opérationnel. Nous ne tenons pas compte de la réduction des risques au moyen de l'assurance ni des autres mécanismes de transfert de risques dans notre approche de mesure avancée. En vertu des dernières réformes de Bâle III, nous prévoyons instaurer la nouvelle approche de mesure standard aux fins du calcul des fonds propres liés au risque opérationnel au premier trimestre de 2021. Cette approche met en jeu une composante d'indicateurs économiques, soit une approximation du risque opérationnel fondée sur les états financiers, et un multiplicateur des pertes internes, qui est un facteur scalaire fondé sur la moyenne des pertes internes passées et la composante précitée. Une fois adoptée, la nouvelle approche standard remplacera l'ancienne ainsi que l'approche de mesure avancée que prescrivait le cadre de l'accord de Bâle II.

Pertes liées au risque opérationnel
En 2018, nous n'avons subi aucune perte significative liée au risque opérationnel. Pour plus de détails sur les éventualités, y compris les litiges, se reporter aux notes 24 et 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation désigne le risque d'un possible non-respect des lois, des règles, des règlements et des pratiques prescrits dans les territoires où nous exerçons nos activités. Les enjeux liés à la conformité aux lois et aux règlements peuvent toucher bon nombre de domaines au sein d'une grande institution financière complexe comme la banque. Ces enjeux découlent souvent de l'insuffisance ou de la défaillance des processus et des systèmes internes, outre le facteur humain.

Des lois et des règlements sont en vigueur afin de protéger les intérêts financiers et autres de nos clients, des investisseurs et du public. En tant qu'institution financière d'envergure mondiale, nous devons respecter un important cadre légal et réglementaire en constante évolution, mis en œuvre par des organismes gouvernementaux, des autorités de contrôle et des organismes d'autoréglementation au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans d'autres pays où nous exerçons des activités. Au cours des dernières années, l'ampleur et la complexité de ce cadre réglementaire n'ont cessé d'augmenter. Par ailleurs, la réglementation est appliquée avec une rigueur croissante. Le règlement de dossiers récents visant d'autres institutions financières à l'échelle mondiale s'est traduit par le paiement de pénalités importantes, la conclusion d'ententes ayant trait aux activités futures des institutions visées, la mise en œuvre de mesures visant le personnel concerné et des reconnaissances de culpabilité à des accusations criminelles.

Comme nous exerçons nos activités dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe et pour lequel la mise en application est de plus en plus rigoureuse, nous sommes régulièrement parties à diverses procédures judiciaires, y compris des poursuites civiles, des accusations criminelles, des examens, enquêtes, audits et demandes de renseignements de la part de divers organismes de réglementation gouvernementaux et d'autorités chargées de l'application des lois dans divers territoires. Nous nous attendons à ce que nos activités commerciales continuent de donner lieu à des procédures semblables à l'avenir. Des modifications aux lois, notamment aux lois, règlements et politiques de réglementation en matière de fiscalité, y compris en ce qui a trait à leur interprétation, mise en œuvre ou exécution, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, par exemple en réduisant les entraves à l'accès aux marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, en augmentant les coûts liés à la conformité aux lois, règlements ou politiques, ou en limitant nos activités ainsi que la mise en œuvre de nos plans stratégiques. En outre, rien ne garantit que nous nous conformerons toujours à ces lois, règlements ou politiques, ou serons réputés nous y conformer. Il est par conséquent possible qu'un tribunal ou une autorité de réglementation prononce un jugement ou rende une décision qui pourrait se traduire par des amendes, des dommages-intérêts, des pénalités ou d'autres frais, injonctions, condamnations pénales, pertes de permis ou d'enregistrements qui pourraient ternir notre réputation et avoir une incidence négative sur notre résultat et sur notre capacité à mener certaines de nos activités. Nous sommes également parties à des litiges dans le cours normal de nos activités. Tout règlement défavorable de litige pourrait avoir une incidence préjudiciable importante sur nos résultats, ou pourrait nuire gravement à notre réputation, facteur qui pourrait influer sur nos perspectives commerciales futures.

Le groupe de conformité a élaboré un cadre de gestion de la conformité à la réglementation, qui énonce comment gérer et atténuer les risques de non-conformité à la réglementation découlant de l'incapacité de se conformer ou de s'adapter aux lois et aux règlements en vigueur ou récemment adoptés dans les territoires où nous exerçons nos activités.

Les risques de non-conformité à la réglementation s'entendent des risques liés aux crimes financiers (notamment le blanchiment d'argent, la corruption et les sanctions), à la confidentialité, aux pratiques du marché, à la protection des consommateurs, au comportement commercial, aux exigences prudentielles et aux autres exigences non financières d'application générale. Des politiques, procédures et cadres relatifs à la conformité à la réglementation sont en place pour gérer les risques de non-conformité à la réglementation.

Facteurs de risque stratégiques

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que l'entreprise ou l'un de ses secteurs d'exploitation effectue des choix stratégiques inappropriés ou soit incapable d'assurer la mise en œuvre fructueuse de stratégies précises ou de plans et décisions connexes. La stratégie commerciale constitue un élément important de notre appétit pour le risque. Par conséquent, l'évolution de notre profil de risque est tributaire des choix stratégiques relativement à la composition de nos activités.

Le choix et la mise en œuvre fructueuse des stratégies commerciales incombent aux chefs de chaque secteur d'activité. La surveillance du risque stratégique relève des chefs des secteurs d'exploitation et de leurs comités administratifs, du groupe Stratégie d'entreprise, de la haute direction et du Conseil. Le groupe Stratégie d'entreprise appuie le processus de gestion du risque stratégique au moyen du processus de planification stratégique (qui s'inscrit dans le cadre de notre politique de planification de la stratégie d'entreprise), afin d'harmoniser nos activités de planification des affaires, des finances, du capital et des risques.

Nos processus annuels d'examen de notre portefeuille commercial et de demande d'approbation de projets nous aident à identifier et à atténuer le risque stratégique en veillant à ce que les stratégies visant de nouvelles initiatives, les secteurs d'activité et l'entreprise dans son ensemble cadrent bien avec notre appétit pour le risque et notre position à risque. La Gestion des risques du Groupe assure la surveillance du risque stratégique par l'examen indépendant de ces processus, l'établissement des cadres de gestion des risques d'entreprise et la surveillance indépendante et la communication du niveau de risque établi, par rapport à nos critères d'appétit pour le risque, conformément à notre modèle de gouvernance à trois lignes de défense.

Pour plus de détails sur les principales priorités stratégiques de nos secteurs d'exploitation, voir la rubrique Résultats des secteurs d'exploitation.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque que l'image que les parties prenantes se font de la banque soit entachée en raison i) de l'une des activités de la banque, de ses représentants, de ses fournisseurs de services (tierces parties ou à l'interne) ou de ses clients, ou ii) de l'opinion publique concernant un enjeu à l'échelle mondiale ou sectorielle. Notre réputation est tributaire de la perception de nos parties prenantes, et la confiance et la loyauté qu'elles nous accordent constituent la pierre angulaire de notre raison d'être en tant que société de services financiers. En règle générale, le fait de jouir d'une excellente réputation favorise l'élargissement de notre part de marché, réduit le coût du capital, augmente la valeur pour nos actionnaires, renforce notre résilience et nous aide à recruter et fidéliser le personnel le plus talentueux qui soit.

À l'inverse, une atteinte à notre réputation peut se solder par une baisse du cours de nos actions et de notre capitalisation boursière, accroître le coût du capital, réduire notre souplesse sur le plan stratégique, bloquer notre entrée sur de nouveaux marchés ou freiner notre expansion sur des marchés existants, réduire la loyauté des clients et nous en faire perdre et causer l'imposition d'amendes et sanctions réglementaires. Les facteurs générant un risque de réputation sont nombreux puisque ce risque peut survenir en lien avec les risques de crédit, le risque lié au cadre juridique et réglementaire et le risque opérationnel. Le fait de ne pas parvenir à maintenir un cadre de contrôle efficace, de ne pas avoir une conduite exemplaire et de ne pas adopter d'excellentes pratiques en matière de gestion des risques peut également poser un risque de réputation.

La gestion du risque de réputation fait partie intégrante de notre culture d'entreprise et de notre approche globale de gestion des risques d'entreprise, et elle constitue une priorité pour notre personnel et pour notre Conseil. Le cadre de gestion du risque de réputation que celui-ci a approuvé donne un aperçu de la méthode que nous employons pour détecter, évaluer, gérer, suivre et signaler le risque de réputation. Ce cadre décrit les pouvoirs, rôles et responsabilités en matière de gouvernance ainsi que les contrôles et mécanismes servant à gérer ce risque, ce qui inclut notre culture axée sur l'intégrité, le respect de notre code de conduite et la tenue d'activités en accord avec les limites de notre appétit pour le risque.

La gouvernance de notre risque de réputation constitue une démarche globale et vise à donner une vision d'ensemble de toutes les questions qui concernent la réputation et qui peuvent se poser partout dans l'entreprise. Cette structure de gouvernance permet d'assurer que la responsabilité et la reddition de comptes à l'égard du risque de réputation sont comprises par tous, que les décisions le concernant sont à la fois proactives et réactives et sont communiquées à un comité de la haute direction en vue de leur analyse et de leur évaluation et que les informations sur ce risque sont à la fois complètes et cohérentes.

Risque lié au cadre juridique et réglementaire

Le risque lié au cadre juridique et réglementaire est le risque que des lois ou règlements nouveaux ou modifiés, et l'interprétation ou l'application de ces lois et règlements, nuisent à l'exercice de nos activités au Canada et à l'étranger. L'incidence intégrale de certaines de ces réformes sur nos activités demeure inconnue tant que les règles définitives n'auront pas été mises en œuvre et que les pratiques du marché n'auront pas évolué en conséquence. Nous continuons de réagir à ces réformes et à l'évolution de la conjoncture en cherchant à atténuer le plus possible les répercussions néfastes d'ordre commercial ou économique qu'elles pourraient avoir. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation qui pourraient accroître nos coûts, nuire à notre rentabilité et accroître la complexité de nos activités.

Accords commerciaux internationaux

Les tensions commerciales à l'échelle mondiale demeurent fortes, des changements, certains positifs, certains négatifs, s'étant produits dans les derniers mois. Au début d'octobre 2018, les États-Unis, le Mexique et le Canada ont réussi à mener à bien leurs négociations concernant leurs échanges commerciaux. La nouvelle entente qui est proposée, soit l'Accord États-Unis-Mexique-Canada, prévoit la reconduction de la disposition concernant le règlement des différends, interdit l'imposition de tarifs dans le secteur automobile et atténue les incertitudes concernant les futures relations commerciales en Amérique du Nord. Par contre, certaines concessions ont été faites (comme celles touchant l'industrie laitière) et les tarifs sur l'acier et l'aluminium ont été maintenus. Concurremment, les tensions entre les États-Unis et la Chine se sont accentuées en raison de l'instauration de tarifs supplémentaires et du peu de progrès accompli en vue d'une solution négociée. Dans son rapport semestriel sur les perspectives économiques, le Fonds monétaire international a signalé que les tensions commerciales étaient en partie responsables des révisions à la baisse des projections de croissance mondiale pour 2018 et 2019.

Protection des consommateurs

Le gouvernement fédéral canadien accorde une attention soutenue aux enjeux concernant la protection des consommateurs. Par exemple, des organismes de réglementation canadiens ont entrepris l'examen des pratiques de vente des banques canadiennes. Le 20 mars 2018, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a publié un rapport sur son examen de ces pratiques. Le 13 septembre 2018, nous avons reçu de la part de l'ACFC une lettre d'encadrement décrivant les recommandations et observations de l'organisme découlant de son examen des pratiques de vente au détail de la Banque au pays. Bien qu'aucun manquement généralisé n'ait été relevé, plusieurs points à améliorer ont été soulevés. Le 29 octobre 2018, le gouvernemental fédéral a déposé les changements législatifs qu'il se propose d'apporter aux dispositions de protection des consommateurs s'appliquant aux banques, changements qui englobent des améliorations dans plusieurs domaines, tels la gouvernance d'entreprise, la conduite des affaires, la présentation d'informations et la transparence, ainsi que l'élargissement des pouvoirs de l'ACFC.

Confidentialité

Nous suivons de près les avancées législatives en matière de confidentialité des données qui ont cours depuis l'entrée en vigueur du RGPD. La Californie a été le premier État à entériner une loi en ce sens après l'adoption de ce règlement. Cette loi, qui entrera en vigueur en janvier 2020, précise les droits des citoyens ainsi que les normes à respecter en ce qui a trait à la vente de données. Au Canada, les dispositions sur la déclaration obligatoire des atteintes à la vie privée sont entrées en vigueur le 1er novembre 2018, et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) a recommandé d'actualiser la législation en raison du rythme des percées technologiques, ce qui signifie notamment l'habiliter à procéder à des vérifications d'entreprises et à imposer des amendes. Comme les lois européennes sur la protection de la vie privée sont en voie d'être modifiées en fonction du RGPD, on peut s'attendre à ce que l'évolution des lois et de la réglementation s'accélère partout dans le monde.

Marché résidentiel et endettement des consommateurs au Canada

Le gouvernement du Canada et plusieurs provinces ont instauré des mesures visant à atténuer les préoccupations que soulèvent le niveau et la viabilité de l'endettement des ménages canadiens. Les risques en ce domaine continuent d'être surveillés de près, et il se pourrait que d'autres actions réglementaires soient prises, selon la conjoncture du marché et toute autre inquiétude que cette question pourrait soulever.

Questions liées aux paiements

Le gouvernement fédéral mène plusieurs projets qui pourraient se répercuter sur le système de paiements au Canada, ce qui inclut des amendements à la *Loi canadienne sur les paiements* concernant la gouvernance de Paiements Canada et les questions d'accès, la mise au point d'un cadre de surveillance réglementaire du système des paiements de détail et l'analyse d'initiatives visant à le moderniser.

Taux interbancaire offert à Londres (LIBOR)
Le LIBOR est le taux d'intérêt de référence le plus utilisé au monde pour ce qui est des dérivés, des obligations, des prêts et d'autres instruments à taux variable. Cependant, les organismes de réglementation incitent de plus en plus les marchés à délaisser le LIBOR au profit d'autres taux, sans risque ou quasiment sans risque, établis en fonction de réelles transactions à un jour. Le principal catalyseur de changement a été la déclaration, par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni l'an dernier, selon laquelle la FCA ne cherchera plus, après 2021, à inciter ni n'obligera les banques membres du panel à procéder aux estimations requises pour le calcul du LIBOR. En conséquence, les organismes de réglementation du Royaume-Uni et des États-Unis ont averti les membres du secteur qu'ils devaient se préparer à l'abandon du LIBOR à la fin de 2021. Les dérivés, les billets à taux variable et autres contrats financiers qui échoient après 2021 et dont le taux de référence est le LIBOR seront touchés par ces changements.

Autres projets de réglementation concernant les services financiers au Canada
Plusieurs projets sont en cours ou envisagés. Dans le cas du gouvernement fédéral, cela comprend des consultations au sujet des mérites d'un système bancaire ouvert au pays, d'une économie axée sur le numérique et les données et des résultats de son examen du régime de l'assurance-dépôt ainsi que des propositions de changements au cadre réglementaire du régime de lutte contre le blanchiment d'argent au Canada. À l'échelle des provinces, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont entrepris un processus de consultation sur l'inscription et les règles d'éthique commerciale en ce qui a trait aux produits dérivés hors cote, ce qui englobe les activités des banques en ce domaine.

Initiatives de réglementation aux États-Unis
Aux États-Unis, les décideurs commencent à envisager la réforme de diverses réglementations qui pourraient, à terme, réduire la complexité du cadre réglementaire américain et diminuer les coûts de conformité. Il est notamment question d'éventuelles réformes de la règle Volcker; des normes de conduite proposées par la SEC à l'intention des courtiers et des conseillers (en l'occurrence, la réglementation les obligeant à agir au mieux des intérêts de leurs clients); de la réglementation concernant les dérivés hors cote; et des principaux aspects du cadre de gestion des fonds propres, de l'endettement, de la liquidité et de la surveillance aux États-Unis (p. ex., normes prudentielles accrues applicables aux banques étrangères; programme d'examen et d'analyse détaillés des fonds propres (Comprehensive Capital Analysis and Review) de la Réserve fédérale; et règles de capacité totale d'absorption des pertes). Ces initiatives pourraient donner lieu à une réforme de la réglementation financière dont l'ampleur, le calendrier et l'incidence demeurent inconnus pour l'instant.

Réforme fiscale américaine
En décembre 2017, la loi américaine *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale americaine) a été promulguée. La plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur au début de 2018 pour les exercices ouverts à compter de 2018. Cette loi réduit les taux d'imposition des particuliers et des sociétés et permet de passer en charges plusieurs dépenses d'investissement. Elle abolit également les déductions au titre des primes de la Federal Deposit Insurance Corporation et resserre les règles de déductibilité des frais de repas et de représentation ainsi que de certains coûts de règlement. En outre, une partie des salaires des cadres versés aux États-Unis n'est plus déductible. Avec prise d'effet pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2017, cette loi établit aussi un impôt visant à contrer les abus et l'érosion de la base d'imposition, ce qui pourrait avoir une incidence sur les paiements transfrontaliers entre parties liées. Les règlements instaurant ou clarifiant certains aspects de cette loi sont publiés en continu.

Réforme réglementaire au Royaume-Uni et en Europe
La révision de la directive concernant les marchés d'instruments financiers II (la directive MIF II) et du règlement s'y rattachant (le règlement MIF) est entrée en vigueur en janvier 2018 et a d'importantes répercussions d'ordre technologique ou procédural sur les entités exerçant des activités sur le territoire de l'Union européenne. Notamment, les réformes donneront lieu à des changements liés à la transparence antérieure et postérieure aux activités de négociation, à la structure du marché, à la présentation des transactions et des négociations, à la négociation algorithmique et à la conduite des activités.

Le Royaume-Uni est toujours en train de négocier son retrait de l'Union européenne, qui est prévu pour le 29 mars 2019. Les parties ont convenu d'une période de transition, laquelle se prolongera jusqu'au 31 décembre 2020. Cependant, la légalité de cette période ne sera confirmée qu'à la ratification de l'accord de retrait, lequel est toujours en cours de négociation. Jusqu'à la date de son retrait ou, si une période de transition est accordée et jusqu'à ce que celle-ci expire, le Royaume-Uni demeurera un État membre de l'Union européenne et assujetti à la totalité de ses lois.

Les autres projets à venir en matière de réglementation comprennent l'application, en décembre 2019, du régime à l'intention des cadres supérieurs à toutes les entreprises réglementées au Royaume-Uni, la divulgation des opérations de financement de titres, ce qui devrait entrer en vigueur au premier trimestre civil de 2019, et l'instauration de nouvelles mesures de règlement, dont une procédure de rachat obligatoire, qui sont destinées aux membres des dépositaires centraux de titres en Europe et qui devraient prendre effet en septembre 2020.

Pour plus de détails sur les fonds propres réglementaires et les exigences connexes, voir les rubriques Gestion des fonds propres et Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence s'entend du risque lié à l'incapacité d'avoir ou de maintenir un atout concurrentiel durable sur un ou plusieurs marchés et englobe la possibilité d'une érosion de la part du marché parce que des concurrents offrent des produits ou services de qualité supérieure. Le risque lié à la concurrence peut provenir du secteur financier ou même d'autres secteurs et peut émaner de concurrents dits conventionnels ou non conventionnels, et ce, à l'échelle nationale ou mondiale. La concurrence est vive entre les entreprises de services financiers qui œuvrent sur les marchés où nous exerçons nos activités. La loyauté et la fidélisation de la clientèle dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont les nouvelles technologies qu'utilisent nos concurrents ou les nouveaux services qu'ils proposent, leurs gammes de services et leurs barèmes tarifaires en regard des nôtres, ainsi que les caractéristiques des produits et services, notre réputation, les initiatives de nos concurrents ainsi que le respect des lois sur la concurrence et des lois antitrust. De plus en plus, des sociétés comme des compagnies d'assurance ou des sociétés non financières proposent des services qui jusqu'alors n'étaient offerts que par des banques. Cette concurrence accrue pourrait également comprimer le revenu net d'intérêt et les commissions, en plus de nuire à nos résultats.

Nous identifions et évaluons le risque posé par la concurrence dans le cadre de notre processus global de gestion des risques en comparant régulièrement nos produits et services à ceux de nos concurrents actuels et éventuels. Nous examinons en outre régulièrement le risque lié à nos produits, services, fusions et acquisitions, en plus de veiller au respect des lois sur la concurrence et des lois antitrust. Le processus annuel d'établissement de notre stratégie fait aussi partie intégrante de notre gestion du risque lié à la concurrence.

Facteurs de risque macroéconomiques

Risque systémique

Le risque systémique s'entend du risque que l'ensemble ou une grande partie du système financier d'un pays, d'une région ou du monde entier soit exposé à un danger réel et immédiat d'effondrement ou de graves perturbations de nature à causer de grands préjudices à l'économie ainsi qu'à exposer la Banque à des risques financiers, des risques de réputation, des risques juridiques et d'autres risques.

Le contexte commercial et la conjoncture économique des régions où nous exerçons nos activités ont une incidence importante sur notre bénéfice. Ces facteurs incluent les habitudes d'épargne et de dépense des consommateurs, de même que leurs habitudes d'emprunt et de remboursement, les investissements des entreprises, les dépenses publiques, les taux de change, les risques liés à l'endettement d'États souverains, le niveau d'activité et la volatilité des marchés financiers, la vigueur de l'activité économique et l'inflation. Ainsi, une prolongation du repli économique pourrait entraîner une hausse du chômage, une baisse du revenu des ménages ainsi qu'une diminution des bénéfices des grandes entreprises, des investissements commerciaux et des dépenses de consommation, facteurs qui pourraient nuire à la demande de crédit et autres produits, en plus d'entraîner une hausse de nos dotations à la provision pour pertes de crédit. Compte tenu de l'importance de nos activités au Canada, un ralentissement de l'économie au Canada, ou un repli aux États-Unis, se répercuterait principalement sur le crédit aux particuliers et aux entreprises du secteur Services bancaires canadiens et, notamment, sur les prêts hypothécaires et les prêts sur cartes de crédit, ce qui pourrait nuire considérablement à nos résultats d'exploitation.

Nos bénéfices sont également sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, taux qui ont augmenté au Canada et aux États-Unis au cours de la dernière année, mais qui demeurent à un creux historique. La faiblesse persistante des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale pourrait faire en sorte que la compression des écarts liés principalement à nos secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Gestion de patrimoine nuise à notre revenu net d'intérêt. Même si une nouvelle remontée des taux d'intérêt profitait à nos secteurs, une hausse trop marquée pourrait en revanche nuire au bilan des ménages, ce qui ne manquerait pas d'entraîner une détérioration du crédit qui pourrait avoir un effet néfaste sur nos résultats financiers, particulièrement dans certaines activités des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Gestion de patrimoine.

Le repli des marchés financiers mondiaux pourrait occasionner une volatilité nuisible au secteur Marchés des Capitaux, alors que, en ce qui concerne le secteur Gestion de patrimoine, la dégradation des conditions du marché pourrait réduire la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients et les volumes de transactions. Une détérioration des marchés financiers et des conditions du crédit risquerait en outre d'entraver notre accès aux marchés financiers à des conditions favorables et de comprimer nos liquidités, ce qui ferait augmenter nos coûts de financement et baisser les volumes de transactions des secteurs Marchés des Capitaux et Services aux investisseurs et de trésorerie.

Le risque systémique est considéré comme le risque sur lequel la Banque a le moins d'emprise. Hormis les initiatives existant dans le cadre de mécanismes de collaboration avec les principaux participants de l'industrie et, le cas échéant, le secteur public, notre capacité d'atténuer ce risque dans le cadre de nos activités se limite à en réduire la fréquence et l'incidence. Les deux principales mesures d'atténuation sont la diversification et la simulation de crise.

La diversification de notre modèle d'affaires et de nos portefeuilles, produits, activités et sources de financement nous aide à atténuer les répercussions possibles du risque systémique. Nous controns en outre ce risque en nous fixant des plafonds qui assurent la diversité de notre portefeuille et en maîtrisant le risque de concentration de manière qu'il cadre avec notre appétit pour le risque.

Les simulations de crise font intervenir des variations simultanées de plusieurs facteurs de risque. En nous permettant d'évaluer l'incidence possible du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et du risque opérationnel sur nos activités en cas de conjoncture défavorable, ces tests nous aident à nous assurer de la solidité de nos stratégies commerciales et de notre processus de planification du capital. Notre programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise sert à examiner les répercussions éventuelles d'un ensemble de changements précis aux facteurs de risque, ce qui correspond à des événements défavorables certes exceptionnels, mais néanmoins plausibles, qui peuvent toucher l'économie ou les marchés financiers. Nous évaluons ces scénarios et en intégrons les résultats afin de dégager un aperçu global, à l'échelle de l'entreprise, des répercussions qu'ils pourraient avoir sur nos résultats financiers et nos besoins en capital. Pour plus de détails sur nos simulations de crise, voir la rubrique Gestion du risque – Gestion du risque d'entreprise.

Aperçu d'autres risques

Outre les risques décrits à la rubrique Gestion du risque, il existe d'autres facteurs de risque, présentés ci-après, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers. L'analyse qui suit n'est pas exhaustive, car d'autres facteurs pourraient également influer de façon négative sur nos résultats.

Politiques budgétaires, monétaires et autres

Les politiques monétaires qu'adoptent la Banque du Canada, la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque centrale européenne de l'Union européenne et les autorités monétaires d'autres pays et territoires où nous exerçons nos activités, ainsi que les politiques budgétaires des gouvernements du Canada, des États-Unis, d'Europe et de ces pays et territoires, ont une incidence sur nos activités et nos bénéfices. Ces politiques peuvent également avoir des répercussions négatives sur les activités de nos clients et contreparties au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, ce qui peut accroître le risque de défaillance de ces clients et contreparties.

Risque fiscal et transparence

Le risque fiscal s'entend du risque de pertes lié à des passifs d'impôt imprévus. Les lois et régimes fiscaux qui s'appliquent à la banque sont aussi nombreux que complexes. Aussi faisons-nous en sorte que toute décision ou mesure de fiscalité tienne nécessairement compte de notre évaluation des coûts à long terme et des risques en jeu, y compris de leur incidence sur nos relations avec les clients, les actionnaires et les autorités de réglementation, sans omettre notre réputation.

Notre démarche en matière de fiscalité repose sur les principes énoncés dans notre code de conduite, est régie par notre politique fiscale et par notre cadre de gestion des risques et reflète les éléments fondamentaux de notre pyramide de risques. La surveillance de notre politique fiscale et la gestion du risque fiscal incombent à la haute direction du Groupe, au chef des finances ainsi qu'au vice-président principal, Fiscalité. Avec le Comité d'audit, nous abordons régulièrement notre position fiscale et notre stratégie fiscale, les questions de stratégie faisant également l'objet d'entretiens avec le Comité de gestion des risques.

Conforme à notre vision et à nos valeurs, notre stratégie fiscale a pour objet d'assurer la transparence et d'appuyer nos stratégies commerciales. Comme nous cherchons à maximiser la valeur pour les actionnaires, nous vérifions l'efficience fiscale de la structure de nos secteurs d'activité, tout en nous conformant aux lois et règlements en vigueur compte tenu du risque de réputation. Notre cadre de gestion vise à nous assurer que :

- nous agissons avec intégrité, franchise, ouverture et honnêteté dans toute question d'intérêt fiscal;
- notre stratégie fiscale concorde avec notre stratégie commerciale, laquelle préconise la conclusion des seules transactions effectuées de bonne foi et reposant sur un objectif commercial économiquement bien fondé;
- nous veillons à ce que les transactions intragroupe soient conclues dans des conditions de concurrence normale;
- nous nous acquittons de l'ensemble de nos obligations réglementaires et en rendons compte aux administrations fiscales compétentes;
- nous nous employons à nouer avec les administrations fiscales des relations positives durables et, en cas de différend, à rechercher des solutions constructives.

Dans l'évaluation des besoins de nos clients, nous prenons en compte plusieurs facteurs, dont la raison d'être de la transaction. Ce faisant, nous cherchons à ne prendre part qu'à des transactions réalisées de bonne foi et assorties d'un objectif commercial valable et économiquement bien fondé. Nous refusons d'exécuter toute transaction qui, à notre connaissance, permettrait au client concerné de se soustraire à ses obligations fiscales.

Nous exerçons nos activités dans 36 pays. Nos activités sont assujetties aux lois fiscales canadiennes et internationales ainsi qu'à divers autres règlements, et les informations s'y rapportant sont communiquées intégralement aux autorités fiscales compétentes. Le groupe Fiscalité et la Gestion des risques du Groupe examinent régulièrement les activités de toutes les entités afin de s'assurer qu'elles satisfont aux exigences fiscales et aux autres formes de réglementation.

Comme nous exerçons nos activités à l'échelle mondiale, il arrive que, de par la complexité des lois fiscales et des normes comptables, notre interprétation de la loi diffère de celle d'une administration fiscale donnée et que celle-ci rejette les positions fiscales que nous avions prises. Le cas échéant, nous nous engageons à amorcer un dialogue ouvert et transparent avec l'administration fiscale concernée, de manière à favoriser une évaluation rapide ainsi qu'une prompte résolution du différend, dans la mesure du possible. La gestion inappropriée des risques fiscaux et l'absence de résolution satisfaisante des différends avec des administrations fiscales pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, incidence éventuellement significative pour une période donnée, ou nuire considérablement à notre réputation.

Cotisations fiscales

En 2018, le total de la charge d'impôt et des autres taxes, y compris la charge d'impôt figurant à l'état consolidé du résultat global et des variations des capitaux propres, versées aux divers paliers de gouvernement à l'échelle mondiale s'est élevé à 5,0 milliards de dollars (5,1 milliards en 2017). Au Canada, le total de la charge d'impôt et des autres taxes versées aux divers paliers de gouvernement pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'est élevé à 3,8 milliards de dollars (3,9 milliards en 2017).

Charge d'impôt et autres taxes – par catégorie
(en millions de dollars canadiens)

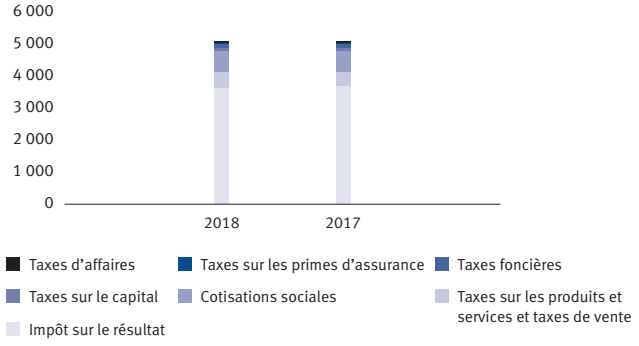

Charge d'impôt et autres taxes – par secteur géographique
(en millions de dollars canadiens)

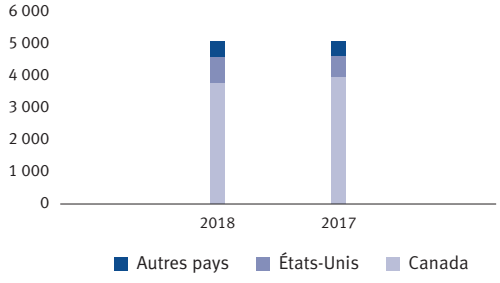

Pour plus de détails sur la charge d'impôt et les autres taxes, voir la rubrique Rendement financier.

Risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux et sociaux s'entendent des risques qu'un enjeu environnemental ou social relatif à un client, une transaction, un produit, un fournisseur ou une activité crée un risque de perte d'ordre financier, opérationnel, juridique ou réputationnel pour nous. Les enjeux d'ordre environnemental et social comprennent, sans s'y limiter, la contamination de sites, la gestion des déchets, l'utilisation de terrains et de ressources, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau, les changements climatiques, la réglementation environnementale, les droits de la personne, les droits des peuples autochtones et la consultation de ceux-ci, ainsi que l'apport aux collectivités. La Gestion des risques du Groupe est responsable, d'une part, de l'élaboration de politiques visant à identifier, évaluer, surveiller et signaler les risques environnementaux et sociaux et, d'autre part, de l'examen et de l'actualisation courants de ces politiques. Les politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux visent à identifier les secteurs, les clients et les activités qui y sont exposés, à mettre en œuvre de meilleurs contrôles diligents et procédés d'escalade hiérarchique, si cela est nécessaire, et à établir les modalités de gestion, d'atténuation et de surveillance de ces risques. Les secteurs d'exploitation et les unités fonctionnelles des services de soutien généraux sont tenus d'intégrer à leurs activités les exigences liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Nous reconnaissons l'importance des méthodes et processus de gestion des risques environnementaux et sociaux et entendons présenter avec régularité et transparence les renseignements les concernant. En tant que signataires des *Principes de l'Équateur*, nous présentons chaque année de l'information sur les projets dont les risques environnementaux et sociaux ont été évalués selon ces principes. RBC GMA et BlueBay Asset Management LLP sont signataires des *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies et communiquent chaque année de l'information sur leurs activités d'investissement responsable conformément à ces principes. RBC Europe Limited a adopté les *Principes sur les obligations vertes* et présente chaque année de l'information sur ses activités de prise ferme de telles obligations. Le groupe Citoyenneté d'entreprise établit notre stratégie générale en matière d'environnement et communique annuellement des informations sur notre performance à

cet égard dans le *Rapport aux investisseurs – Environnement, société et gouvernance d'entreprise*. De plus, nous publions annuellement une déclaration sur la *Modern Slavery Act* et y décrivons les mesures prises pour nous assurer que ni l'esclavage ni la traite de personnes n'ont lieu dans nos chaînes logistiques ou nos activités. Cette année, nous avons tenu compte des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (IFCC) du CSF.

IFCC à présenter

Gouvernance

Le Conseil et ses comités veillent à ce que la haute direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de gestion et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux. Le Conseil supervise l'exécution de notre stratégie environnementale et surveille nos risques environnementaux et sociaux, ce qui englobe la méthode de gestion employée à leur égard. La Gestion des risques du Groupe compte une équipe qui est expressément chargée de la gestion de ces risques et qui est responsable de l'élaboration des mesures servant à repérer, évaluer, surveiller et signaler les risques liés au climat qui se posent, lorsque cela convient. C'est au palier de la direction que sont établis les objectifs de rendement quant à la gestion de ces risques.

Stratégie

Nous estimons avoir un rôle à jouer dans l'accélération de la transition vers une économie sobre en carbone ainsi que dans l'atténuation des risques que soulèvent les changements climatiques. À l'échelle mondiale, les pratiques permettant de recenser, d'apprécier, de gérer et de réduire les risques liés au climat évoluent sans cesse, et nous entendons toujours seconder nos clients en leur offrant les produits et services financiers et les conseils dont ils ont besoin, car cette transition exigera le recours aux marchés des capitaux, à des emprunts bancaires ou à d'autres modes de financement.

Gestion des risques

Les changements climatiques peuvent engendrer d'autres types de risque, tels des risques d'ordre systémique, réglementaire et stratégique ainsi que ceux liés à la concurrence, à la réputation, au crédit et au marché. C'est en 2017 que nous avons établi que les changements climatiques constituaient de fait un risque émergent, et c'est pourquoi des informations sur celui-ci sont régulièrement transmises à la haute direction ainsi qu'au Conseil.

Nous procédons à des analyses de portefeuilles, de clients et de scénarios afin d'évaluer notre exposition aux risques liés au climat et leur incidence. De nouvelles exigences réglementaires et juridiques, l'interruption de nos activités et de nos services ainsi que les produits et services que nous offrons à nos clients peuvent tous nous exposer à ces risques. Nous définissons ces risques comme étant ceux liés à la transition vers une économie sobre en carbone (risques de transition) et ceux associés aux conséquences physiques des changements climatiques (risques physiques).

Risque potentiel	Mesures
Nouvelles exigences réglementaires et juridiques	• Nous demeurons au fait des règlements pouvant s'appliquer à nos activités, dont ceux concernant la tarification du carbone, les informations à fournir en lien avec le climat et le financement durable. • Dans le cas des clients œuvrant dans des secteurs considérés comme présentant des risques environnementaux modérés ou élevés, tels ceux à fortes émissions de carbone, nous évaluons s'ils ont de fait estimé et quantifié les répercussions, sur le plan réglementaire, des changements climatiques.
Interruption des activités et des services aux clients	• Nous recensons les propriétés que nous louons ou que nous détenons, dans lesquelles se déroulent les processus opérationnels et sont exécutées les applications connexes et dont l'infrastructure doit être modernisée afin d'empêcher qu'elles fassent l'objet de perturbations, comme celles que causeraient des événements météorologiques extrêmes. Nous classons les sites présentant des enjeux environnementaux selon notre tolérance aux risques d'entreprise que pose l'interruption des activités ainsi que selon l'emplacement, l'approvisionnement en énergie, le risque d'inondation, la stabilité géologique et d'autres facteurs de risque. • Nous prenons des mesures pour atténuer l'impact des changements climatiques et nous y adapter par voie de la conception des immeubles et de nos décisions d'achat. • Lorsque cela est nécessaire, nous évaluons l'incidence d'événements climatiques (tels des inondations et des ouragans) sur nos activités et sur celles de nos clients.
Produits et services que nous offrons	• Nous fournissons à nos clients des produits, des services et des conseils afin de les aider à gérer et réduire les risques liés au climat (tels des services d'échange de droits d'émission de carbone, la prise ferme d'obligations vertes, des services-conseils sur les technologies propres et l'investissement socialement responsable). • Au cours de l'exercice 2018, nous avons participé à un projet des Nations Unies visant l'élaboration et la publication de méthodes d'évaluation des répercussions des risques de transition et des risques physiques sur nos portefeuilles de prêts, selon divers scénarios sur les changements climatiques. Nous avons appliqué cette méthode à certains de nos portefeuilles de prêts de détail et de gros que nous avons choisis en fonction de l'importance potentielle de ces risques et de leur degré d'exposition au risque de crédit. D'après notre analyse, nous avons jugé que les changements climatiques n'ont pas une incidence financière significative sur ces portefeuilles. • Nos services de gestion d'actifs intègrent les enjeux concernant l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance d'entreprise dans leur processus d'investissement lorsque cela pourrait influer fortement sur le risque d'investissement ou le rendement des placements. En 2018, nous avons modifié notre démarche en matière d'investissement responsable, laquelle s'applique à nos services de gestion d'actifs, de sorte à inclure les questions que soulèvent les changements climatiques. • Le secteur de l'assurance dans son ensemble est exposé à des changements climatiques susceptibles de survenir à plus long terme, tels la hausse des températures et le passage d'ouragans, ce qui pourrait influer indirectement sur les résultats de notre secteur Assurances.

Paramètres et objectifs
Nous avons pris des engagements en matière de financement, d'investissement, de gestion des risques, de réduction des émissions de carbone générées par nos activités, de recherche, de partenariat et de philanthropie. En tant que participant au *Carbon Disclosure Project*, nous publions depuis 2003 de l'information liée aux changements climatiques, dont des données pluriannuelles conformes au protocole sur les émissions de gaz à effet de serre. En outre, nous obtenons auprès de tiers des rapports de certification de portée limitée sur nos paramètres de consommation d'énergie et de production d'émissions polluantes.

Autres facteurs
Les autres facteurs susceptibles d'agir sur nos résultats sont les modifications de la politique fédérale en matière de commerce international, l'évolution des normes comptables et leur incidence sur les méthodes, estimations et jugements comptables, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les autres territoires où nous exerçons nos activités, les changements visant nos notations, la mise au point, en temps opportun, de nouveaux produits et services, les avancées technologiques, la conception, la réalisation et l'instauration efficaces de processus et des contrôles connexes, les fraudes commises par des employés ou des tiers, l'incidence possible sur nos activités d'une épidémie ou d'une maladie touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, des perturbations dont feraient l'objet des infrastructures publiques, dont celles des transports, des communications et des réseaux d'électricité ou d'aqueduc, des conflits internationaux et d'autres événements à caractère politique comme ceux liés à la lutte antiterroriste, et notre efficacité à prévoir et à gérer les risques en découlant.

Les lecteurs sont priés de noter que l'analyse susmentionnée des facteurs de risque, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence sur nos résultats.

Gestion des fonds propres

Nous gérons activement nos fonds propres afin de maintenir des ratios de fonds propres solides et de conserver des notations élevées, tout en offrant des rendements appréciables à nos actionnaires. Outre les exigences des autorités de réglementation, nous tenons compte des attentes des agences de notation, des déposants et des actionnaires, ainsi que de nos plans d'affaires, des simulations de crise, des comparaisons avec nos homologues et de nos objectifs internes en matière de ratios de fonds propres. Notre objectif est d'optimiser l'utilisation et la structure du capital, de soutenir nos secteurs d'exploitation et nos clients. Nous visons également à offrir des rendements supérieurs aux actionnaires, tout en protégeant déposants et créanciers de premier rang.

Cadre de gestion des fonds propres
Notre cadre de gestion des fonds propres énonce les politiques et processus nécessaires pour définir, évaluer, mobiliser et investir des capitaux de tout genre, selon une démarche coordonnée et uniforme. Il présente notre approche globale de gestion du capital, notamment les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités en matière d'adéquation des fonds propres et de transactions, de dividendes, de capital distinct et de gestion de l'actif pondéré en fonction des risques ainsi que d'exposition du ratio de levier. Nous gérons et surveillons différents types de capitaux, notamment les fonds propres réglementaires, le capital économique et le capital distinct.

Notre processus de planification du capital est dynamique et fait appel à diverses équipes, y compris la fonction Finances, la Trésorerie générale, la Gestion des risques du Groupe, la fonction Économie et nos secteurs d'activité. Ce processus vise les objectifs internes en matière de ratios de fonds propres, les opérations sur capitaux propres potentielles ainsi que les projets de distributions de dividendes et de rachats d'actions. Font partie intégrante de ce processus les plans d'exploitation, les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, les changements de méthodes comptables et de fonds propres réglementaires, les exigences internes en matière de fonds propres, les paramètres utilisés par les agences de notation et le capital distinct.

Le plan relatif aux fonds propres est établi chaque année en fonction des décisions de la direction qui sont intégrées au plan d'exploitation annuel, lequel comprend des prévisions concernant la croissance des actifs et du bénéfice et tient compte de nos stratégies commerciales ainsi que des prévisions relatives à la conjoncture du marché et de l'économie, outre le positionnement par rapport à nos homologues. Le processus tient notamment compte des opérations sur capitaux propres potentielles en fonction des capitaux autogénérés prévus, des prévisions commerciales, de la conjoncture et des autres faits nouveaux tels que les changements de méthodes comptables et les modifications réglementaires susceptibles de se répercuter sur les exigences en matière de fonds propres. Tous les éléments du plan relatif aux fonds propres font l'objet d'un suivi au cours de l'exercice et sont modifiés au besoin.

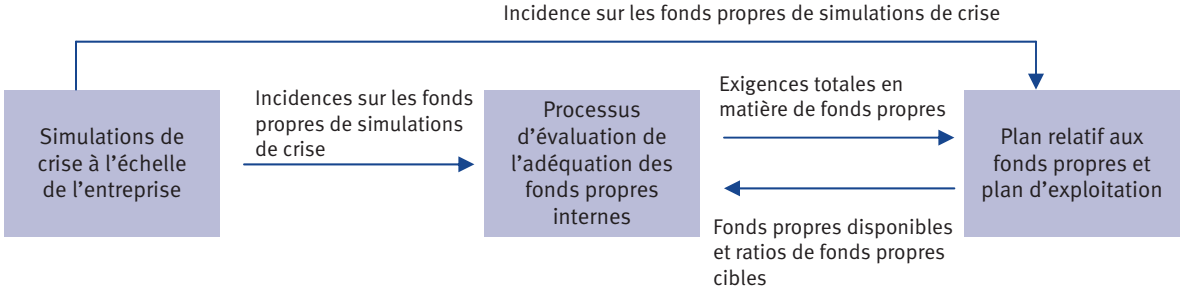

Les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise et le processus annuel d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes fournissent des données fondamentales aux fins de la planification du capital et, notamment, de l'établissement d'objectifs internes en matière de ratios de fonds propres. Nous évaluons les incidences des scénarios de crise sur tous les secteurs de la Banque et en intégrons les résultats afin de dégager un aperçu global de leur effet sur nos résultats financiers et nos exigences en matière de fonds propres, ce qui facilite la planification des mesures à prendre en cas d'événements défavorables. Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes sert à estimer la suffisance des fonds propres et les besoins à cet égard, de sorte à couvrir tous les risques significatifs et à prévoir une réserve en vue d'urgences plausibles. Conformément aux lignes directrices du BSIF, notre processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes comporte notamment une évaluation exhaustive des risques, des simulations de crise, un processus d'évaluation et de planification des fonds propres (tant sur le plan économique que réglementaire), un processus de surveillance par le Conseil et par la haute direction, un processus de suivi et de communication de l'information ainsi qu'un examen des contrôles internes.

Nos objectifs internes en matière de fonds propres sont établis de manière à maintenir une position de capital solide et qui va au-delà des objectifs réglementaires « tout compris » fixés par le BSIF au titre de l'accord de Bâle III. Les résultats des simulations de crise à l'échelle de

l'entreprise et ceux obtenus par l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes sont pris en compte afin de déterminer les réserves de fonds propres, le supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale et la réserve pour stabilité intérieure qu'exige le BSIF, l'objectif étant d'assurer que les fonds propres de la Banque sont suffisants pour couvrir les risques et absorber les pertes signalées par tous les scénarios de crise plausibles, compte tenu de notre profil de risque et de notre appétit pour le risque. De plus, nous ajoutons une réserve de fonds propres discrétionnaire au plancher réglementaire du BSIF afin de maintenir la solidité de nos fonds propres, en prévision des modifications réglementaires et des changements comptables, ainsi qu'aux fins de comparaison avec les fonds propres de nos homologues, des analyses effectuées par les agences de notation et du niveau des fonds propres distincts.

Le Conseil est le principal responsable de la surveillance du cadre de gestion des fonds propres et, notamment, de l'examen et de l'approbation annuels de notre plan relatif aux fonds propres. Le Comité actif-passif et la haute direction supervisent conjointement la gestion des fonds propres, et reçoivent régulièrement des rapports sur la conformité aux plafonds et lignes directrices approuvés. Le Comité de gestion des risques approuve le cadre de gestion des fonds propres annuellement. Le Comité d'audit et le Comité de gestion des risques approuvent conjointement le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Le Comité d'audit est aussi responsable de l'examen continu du contrôle interne à l'égard de la gestion des fonds propres.

Accord de Bâle III

Nos exigences en matière de fonds propres réglementaires consolidés sont déterminées à partir des lignes directrices publiées par le BSIF, lesquelles reposent sur les ratios de fonds propres minimaux proposés par le CBCB dans l'accord de Bâle III.

Le CBCB a établi les exigences transitoires en vertu de l'accord de Bâle III relativement au ratio CET1, au ratio de fonds propres de première catégorie et au ratio du total des fonds propres, qui sont de 6,375 %, 7,875 % et 9,875 %, respectivement, pour 2018, et qui devront être progressivement majorées (« tout compris ») à 7,0 %, à 8,5 % et à 10,5 %, respectivement, soit au premier trimestre de 2019 dans notre cas (ratios minimaux plus la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %). Cependant, en plus de prévoir des règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, le BSIF a imposé, en 2013, aux banques canadiennes de respecter les ratios cibles « tout compris » exigés par le CBCB (Bâle III) en ce qui concerne le ratio CET1, le ratio de fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres. Depuis le premier trimestre de 2016 et étant donné que nous avons été désignés comme banque d'importance systémique intérieure par le BSIF en 2013 (à l'instar de cinq autres banques canadiennes), nous devons inclure un supplément de 1 % au titre des fonds propres pondérés en fonction des risques pour chaque catégorie de fonds propres afin de rendre compte des ratios cibles « tout compris ».

En 2014, le BSIF a aussi avisé les banques canadiennes qu'il commencerait à appliquer progressivement les dispositions de l'accord de Bâle III concernant les exigences de fonds propres liées au rajustement de la valeur du crédit. Conformément aux directives du BSIF, deux options sont offertes pour cette application progressive. Selon l'option choisie par RBC, pour 2018, l'exigence de fonds propres liée au rajustement de la valeur du crédit à l'égard des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres se chiffrait à 80 %, 83 % et 86 %, respectivement, et en 2019, elle atteindra 100 % pour chacune des catégories.

En vertu de l'accord de Bâle III, les banques doivent choisir l'une des deux approches principales suivantes pour calculer les fonds propres réglementaires minimaux nécessaires pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel : l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Nous avons adopté l'approche fondée sur les notations internes en vertu de l'accord de Bâle III pour le calcul des fonds propres liés au risque de crédit aux fins de la présentation de l'information réglementaire consolidée. La plupart des risques de crédit auxquels nous sommes exposés sont présentés conformément à l'approche fondée sur les notations internes concernant les fonds propres réglementaires prévue par l'accord de Bâle III. En revanche, pour certains portefeuilles, le risque de crédit continue d'être présenté conformément à l'approche standard de Bâle III (par exemple, pour nos services bancaires dans les Antilles et City National). En ce qui concerne le calcul des fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de marché aux fins de la présentation de l'information réglementaire consolidée, nous utilisons à la fois l'approche des modèles internes et l'approche standard. En ce qui concerne le risque opérationnel, nous suivons l'approche standard ou l'approche de mesure avancée aux fins de la présentation de l'information réglementaire consolidée. Nous déterminons notre ratio de levier réglementaire en fonction de la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF, laquelle correspond au ratio de levier financier exigé par le CBCB au titre de Bâle III. Nous sommes tenus de maintenir un ratio de levier minimum de 3 %.

Les banques de compétence fédérale dont l'exposition totale liée au ratio de levier en vertu de l'accord de Bâle III excède 200 milliards d'euros à la clôture de l'exercice doivent au minimum rendre publics, au cours du premier trimestre suivant la clôture de l'exercice, les 12 indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation des banques d'importance systémique mondiale, l'objectif étant d'accroître la transparence du caractère relatif de l'importance systémique mondiale potentielle et la qualité des données des banques. Le CSF publie tous les ans une liste à jour des banques d'importance systémique mondiale. Le 21 novembre 2017, nous avons été désignés comme banque d'importance systémique mondiale par le CSF. Cette désignation exige que nous respections une exigence plus élevée en matière d'absorption des pertes (capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques), soit 1 %. Le BSIF requiert que l'exigence liée aux banques d'importance systémique intérieure ou aux banques d'importance systémique mondiale, selon la plus élevée des deux, soit appliquée. Puisque l'exigence imposée aux banques d'importance systémique intérieure est la même que celle que doivent respecter les banques d'importance systémique mondiale, soit 1 % de l'actif pondéré en fonction des risques, notre désignation en tant que banque d'importance systémique mondiale n'a eu aucune autre incidence sur l'exigence en matière d'absorption des pertes à prendre en compte dans le calcul de notre ratio CET1. Le 16 novembre 2018, nous faisions toujours partie de la liste des banques d'importance systémique mondiale du CSF, liste qu'il met à jour une fois l'an.

Avec prise d'effet le 1er février 2018, le BSIF a prescrit une révision du plancher de fonds propres réglementaires établi aux termes de Bâle I actuellement en vigueur, ce qui a exigé d'instaurer progressivement un nouveau plancher de fonds propres réglementaires représentant 75 % de l'actif pondéré en fonction des risques et fondé sur les approches standards de Bâle II. Ce nouveau plancher est entré progressivement en vigueur sur trois trimestres, le plancher de fonds propres exigé étant de 70 %, 72,5 % et de 75 % aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2018, respectivement.

Le 20 juin 2018, le BSIF a annoncé que toutes les banques d'importance systémique intérieure seront tenues de divulguer publiquement leur réserve pour stabilité intérieure conformément aux exigences du deuxième pilier dans le cadre de leurs déclarations trimestrielles, comme c'est le cas pour les autres renseignements qu'elles doivent actuellement fournir au sujet de leurs fonds propres. La réserve représentera entre 0 % et 2,5 % de la valeur totale de l'actif pondéré en fonction des risques d'une entité. Pour les six banques d'importance systémique au Canada, cette réserve correspond actuellement à 1,5 % du total de leur actif pondéré en fonction des risques et elle doit être constituée exclusivement de fonds propres CET1. Le BSIF examinera les réserves pour stabilité intérieure de ces banques deux fois l'an, soit en juin et en décembre, après quoi il signalera publiquement tout changement.

Conformément aux *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (version révisée)* du CBCB que le BSIF a adoptées en 2017 et qui sont entrées en vigueur au quatrième trimestre de 2018, nous avons publié notre premier rapport distinct en lien avec ce pilier pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Ces exigences remplacent celles visant certaines questions décrites sous la rubrique Gestion du risque. Aux termes des nouvelles exigences, il nous faut présenter des informations exhaustives sur nos risques et nos fonds propres réglementaires, dont

les méthodes que nous employons pour calculer les fonds propres requis. Outre les informations quantitatives et qualitatives paraissant dans notre rapport au titre du troisième pilier, nous avons inclus, dans le présent rapport annuel 2018, certaines informations que nous sommes en droit de divulguer.

Pour de plus amples renseignements sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter à la rubrique Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation.

Le tableau ci-après présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par le BSIF au titre de Bâle III ainsi que les exigences relatives au deuxième pilier. Nous respectons toutes les exigences en matière de fonds propres et de levier que nous impose le BSIF.

Bâle III – Cibles de fonds propres réglementaires du BSIF **Tableau 66**

Ratios de fonds propres et de levier au titre de Bâle III	Exigences de ratios cibles des fonds propres réglementaires du BSIF applicables aux grandes banques au titre de Bâle III					Ratios de fonds propres et de levier de RBC au 31 octobre 2018	Réserve pour stabilité intérieure (3)	Ratio minimal, y compris les réserves de fonds propres, le supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale et la réserve pour stabilité intérieure
	Ratio minimal	Réserves de fonds propres (1)	Ratio minimal y compris les réserves de fonds propres	Supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale (2)	Ratio minimal, y compris les réserves de fonds propres et le supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale (2)			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	› 4,5 %	2,5 %	› 7,0 %	1,0 %	› 8,0 %	11,5 %	1,5 %	› 9,5 %
Fonds propres de première catégorie	› 6,0 %	2,5 %	› 8,5 %	1,0 %	› 9,5 %	12,8 %	1,5 %	› 11,0 %
Total des fonds propres	› 8,0 %	2,5 %	› 10,5 %	1,0 %	› 11,5 %	14,6 %	1,5 %	› 13,0 %
Ratio de levier	› 3,0 %	s.o.	› 3,0 %	s.o.	› 3,0 %	4,4 %	s.o.	› 3,0 %

(1) Les réserves de fonds propres comprennent la réserve de conservation des fonds propres et la réserve de fonds propres anticyclique, comme le BSIF le prescrit.
(2) Avec prise d'effet le 1er janvier 2018, un supplément de fonds propres équivalant à notre supplément applicable aux banques d'importance systémique intérieure et au supplément du CBCB applicable aux banques d'importance systémique mondiale, selon le plus élevé des deux montants, s'applique aux fonds propres pondérés en fonction des risques.
(3) Avec prise d'effet le 20 juin 2018, le BSIF exige des banques qu'elles divulguent publiquement leur réserve pour stabilité intérieure conformément aux exigences du deuxième pilier.
s.o. sans objet

Fonds propres réglementaires, actif pondéré en fonction des risques et ratios de fonds propres

Selon Bâle III, les fonds propres réglementaires se composent des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie supplémentaires et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres CET1 réunissent le capital de la plus haute qualité. Les ajustements réglementaires aux termes de l'accord de Bâle III comprennent la déduction intégrale de certains éléments ainsi que des composantes du capital supplémentaires qui sont assujetties aux déductions liées à un seuil.

Les fonds propres de première catégorie comprennent principalement les fonds CET1 et certains éléments de fonds propres de première catégorie supplémentaires, dont les actions privilégiées à dividende non cumulatif répondant à certains critères. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent des débentures subordonnées qui satisfont à certains critères, certaines corrections de valeur pour pertes sur prêts ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de fonds propres de deuxième catégorie de filiales. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie. Pour être incluses dans les fonds propres réglementaires, les actions privilégiées et les débentures subordonnées émises après le 1er janvier 2013 doivent être assorties de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les exigences liées aux FPUNV visent à garantir que les personnes qui investissent dans des fonds propres réglementaires autres que sous forme d'actions ordinaires assument les pertes avant que les banques demandent du financement gouvernemental.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres CET1, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques lié à chaque catégorie de fonds propres.

Le tableau ci-après présente un sommaire des principales composantes des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie supplémentaires et des fonds propres de deuxième catégorie.

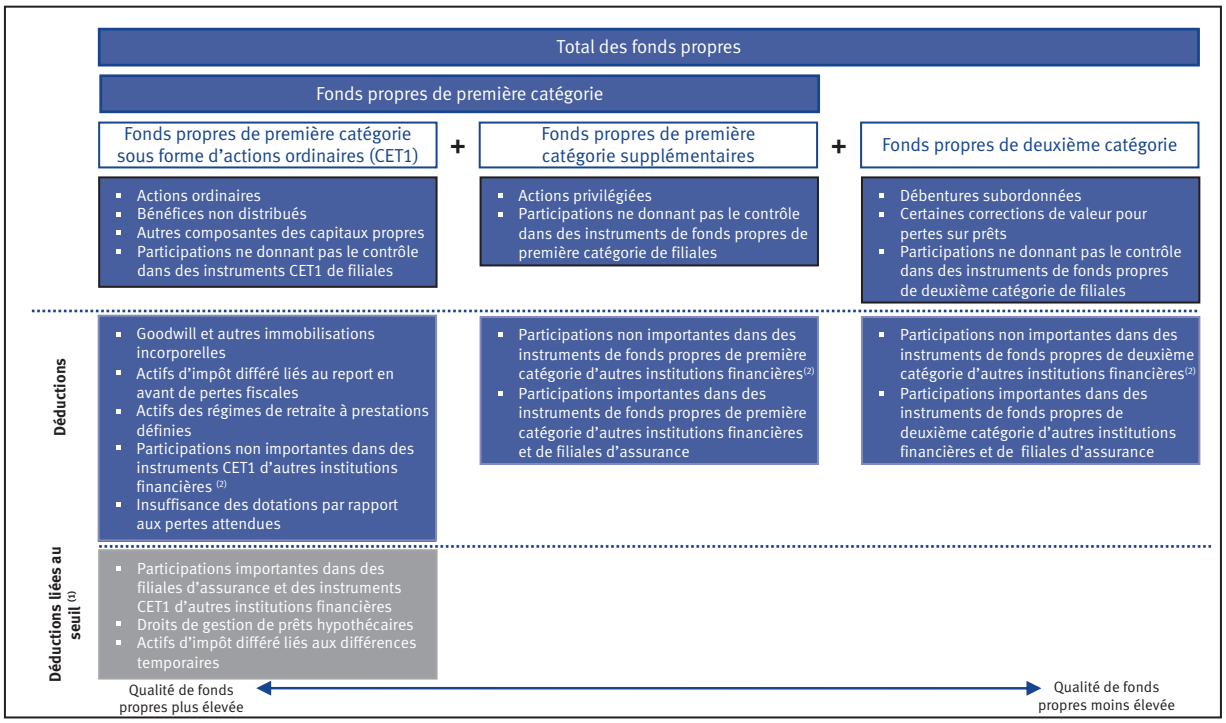

(1) Premier niveau : pour chaque élément, l'excédent par rapport au seuil de 10 % des fonds propres CET1 (après toutes les déductions, hormis celles liées au seuil) sera déduit des fonds propres CET1. Deuxième niveau : le montant total des trois éléments non déduits du montant du premier niveau ci-dessus qui excède 15 % des fonds propres CET1 après les ajustements réglementaires sera déduit des fonds propres, et le solde résiduel non déduit sera assujetti à une pondération en fonction du risque de 250 %.

(2) Les participations non significatives sont assujetties à certains critères liés aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres qui servent à déterminer le montant déductible.

Les tableaux qui suivent présentent des informations détaillées sur nos fonds propres réglementaires, notre actif pondéré en fonction des risques et nos ratios de fonds propres et de levier. Notre position de capital demeure solide, et nos ratios de fonds propres et de levier restent bien supérieurs aux cibles de fonds propres réglementaires fixées par le BSIF.

Fonds propres réglementaires, actif pondéré en fonction des risques et ratios de fonds propres et de levier **Tableau 67**

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)	Aux 31 octobre 2018	Aux 31 octobre 2017
Fonds propres (1)		
Fonds propres CET1	**57 001 $**	51 572 $
Fonds propres de première catégorie	**63 279**	58 361
Total des fonds propres	**72 494**	67 556
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres (1), (2)		
Aux fins du calcul du ratio CET1	**495 528 $**	474 478 $
Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de première catégorie	**495 993**	474 478
Aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres	**496 459**	474 478
L'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres comprend : (1)		
Risque de crédit	**401 534 $**	376 519 $
Risque de marché	**32 209**	27 618
Risque opérationnel	**62 716**	59 203
Ajustement au titre du plancher réglementaire (3)	**–**	11 138
Total de l'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres	**496 459 $**	474 478 $
Ratios de fonds propres et ratio de levier (1)		
Ratio CET1	**11,5 %**	10,9 %
Ratio de fonds propres de première catégorie	**12,8 %**	12,3 %
Ratio du total des fonds propres	**14,6 %**	14,2 %
Ratio de levier	**4,4 %**	4,4 %
Exposition du ratio de levier (en milliards)	**1 450,8 $**	1 315,5 $

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques et les ratios de fonds propres sont calculés conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF, d'après le cadre de l'accord de Bâle III (méthode « tout compris »). Le ratio de levier est calculé conformément aux exigences de levier du BSIF d'après le cadre de l'accord de Bâle III.

(2) Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit sont de 80 %, de 83 % et de 86 %, respectivement. Pour l'exercice 2017, ces facteurs étaient de 72 %, de 77 % et de 81 %, respectivement.

(3) Avant qu'un plancher de fonds propres ne soit fixé, le cas échéant, il est nécessaire de déterminer les trois niveaux d'actif pondéré en fonction des risques entrant dans le calcul du ratio CET1, du ratio de fonds propres de première catégorie et du ratio du total des fonds propres découlant de l'option que nous avons choisie pour l'application graduelle des exigences de fonds propres liées au rajustement de la valeur du crédit. Depuis l'introduction de l'accord de Bâle II en 2008, le BSIF prescrit un plancher de fonds propres aux institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes pour l'évaluation du risque de crédit. Le plancher de fonds propres était déterminé en comparant les exigences en matière de fonds propres aux termes de Bâle I et de Bâle III, conformément aux instructions du BSIF. Si les exigences en matière de fonds propres en vertu de Bâle III étaient inférieures à 90 % de ces exigences selon Bâle I, la différence était ajoutée à l'actif pondéré en fonction des risques. Avec prise d'effet le 1er février 2018, le BSIF a prescrit de passer du plancher de fonds propres réglementaires établi aux termes de Bâle I à un nouveau plancher de fonds propres réglementaires représentant 75 % de l'actif pondéré en fonction des risques et fondé sur les approches standards de Bâle II.

Fonds propres réglementaires	Tableau 68

(en millions de dollars canadiens)	Méthode « tout compris » 2018	2017
Fonds propres CET1 : instruments, réserves et ajustements réglementaires		
Actions ordinaires admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas d'entités qui ne sont pas constituées en sociétés par actions à responsabilité illimitée), plus primes liées au capital connexes	**17 922 $**	18 019 $
Bénéfices non distribués	**50 807**	45 043
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	**4 823**	4 354
Fonds propres directement émis à éliminer progressivement des fonds propres CET1 (seulement applicable aux entités qui ne sont pas constituées en sociétés par actions à responsabilité illimitée)	**–**	–
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1 du groupe)	**13**	13
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1 au titre de Bâle III	**(16 564)**	(15 857)
Fonds propres CET1	**57 001 $**	51 572 $
Fonds propres de première catégorie supplémentaires : instruments et ajustements réglementaires		
Instruments de fonds propres de première catégorie supplémentaires admissibles directement émis, plus primes liées au capital connexes	**3 825 $**	3 825 $
Instruments de fonds propres directement émis à éliminer progressivement des fonds propres de première catégorie supplémentaires	**2 450**	2 961
Instruments de fonds propres de première catégorie supplémentaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie supplémentaires du groupe)	**3**	3
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie supplémentaires au titre de Bâle III	**–**	–
Fonds propres de première catégorie supplémentaires	**6 278 $**	6 789 $
Fonds propres de première catégorie (fonds propres CET1 + fonds propres de première catégorie supplémentaires)	**63 279 $**	58 361 $
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments, provisions et ajustements réglementaires		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles directement émis, plus primes liées au capital connexes	**6 230 $**	6 346 $
Instruments de fonds propres directement émis à éliminer progressivement du capital de deuxième catégorie	**2 509**	2 550
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie du groupe)	**14**	12
Provisions collectives	**462**	287
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie au titre de Bâle III	**–**	–
Fonds propres de deuxième catégorie	**9 215 $**	9 195 $
Total des fonds propres (fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	**72 494 $**	67 556 $

2018 par rapport à 2017

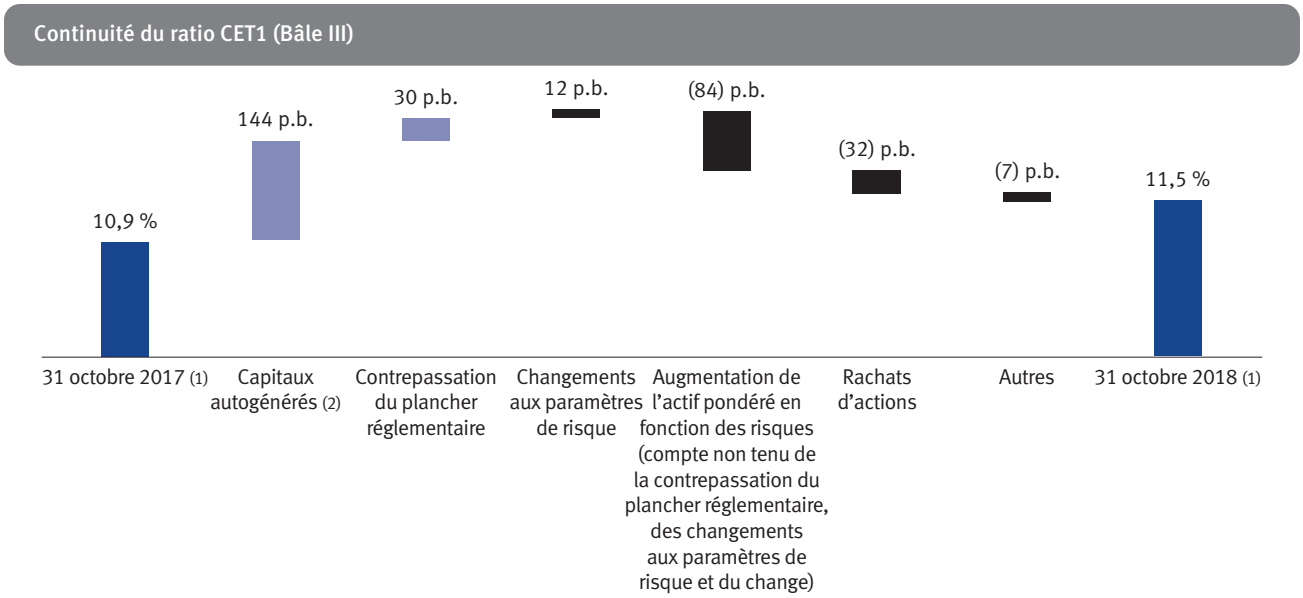

(1) Représente des chiffres arrondis.
(2) Capitaux autogénérés d'un montant de 6,9 milliards de dollars qui représente le bénéfice net disponible pour les actionnaires, moins les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées.

Notre ratio CET1 s'est établi à 11,5 %, en hausse de 60 p.b. par rapport à il y a un an. Cette hausse reflète principalement les capitaux autogénérés, la reprise de l'ajustement au titre du plancher réglementaire selon Bâle I et la mise à jour des paramètres de risque. Ces facteurs ont été annulés en partie par la hausse de l'actif pondéré en fonction des risques par suite de l'expansion des activités et des rachats d'actions. Les mises à jour de nos paramètres de risque et de notre méthode de calcul sont validées régulièrement.

Notre ratio de fonds propres de première catégorie, soit 12,8 %, a progressé de 50 p.b. en raison essentiellement des mêmes facteurs que ceux indiqués ci-dessus et du rachat de titres de fiducie de capital RBC.

Notre ratio du total des fonds propres de 14,6 % a monté de 40 p.b. en raison essentiellement des facteurs énoncés ci-dessus à l'égard du ratio de fonds propres de première catégorie.

Notre ratio de levier de 4,4 % est demeuré stable puisque les capitaux autogénérés ont été neutralisés par la progression des positions de levier, soit surtout en ce qui a trait aux transactions de mise en pension de titres, aux prêts et aux positions hors bilan, ainsi que par les rachats d'actions et de titres de fiducie de capital RBC.

Actif pondéré en fonction des risques au titre de Bâle III

Le BSIF exige que les banques satisfassent à des exigences minimales de fonds propres fondées sur le risque de crédit, sur le risque opérationnel et, si les activités de négociation sont significatives, sur le risque de marché. L'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun de ces types de risque, et le total de l'actif pondéré en fonction des risques représente la somme de chacun des montants calculés. En outre, conformément aux lignes directrices du BSIF sur les normes de fonds propres, un plancher de fonds propres doit être maintenu. Depuis le 1er février 2018, ce plancher doit représenter 75 % de l'actif pondéré en fonction des risques établi conformément aux normes de Bâle II. Avant cette date, le plancher requis correspondait à 90 % de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les normes de Bâle I. Si les fonds propres requis sont inférieurs au plancher prescrit, celui-ci doit faire l'objet d'un ajustement en fonction de cet actif, comme l'exigent les lignes directrices du BSIF sur les normes de fonds propres.

Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres — Tableau 69

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2018						2017
			Actif pondéré en fonction des risques				
	Risque (1)	Facteur de pondération moyen des risques (2)	Approche standard	Approche avancée	Autres	Total	Total
Risque de crédit							
Risques liés aux prêts et autres risques							
Prêts hypothécaires résidentiels	259 528 $	8 %	7 116 $	14 803 $	– $	21 919 $	18 197 $
Autres prêts de détail	255 747	22 %	6 908	48 761	–	55 669	53 749
Prêts aux entreprises	355 587	58 %	45 630	160 105	–	205 735	187 163
Prêts aux organismes souverains	145 036	8 %	2 181	9 256	–	11 437	11 735
Prêts aux banques	140 682	7 %	1 622	8 617	–	10 239	11 267
Total des risques liés aux prêts et autres risques	1 156 580 $	26 %	63 457 $	241 542 $	– $	304 999 $	282 111 $
Risques liés aux activités de négociation							
Mise en pension de titres	658 100 $	1 %	106 $	7 976 $	34 $	8 116 $	8 520 $
Dérivés – y compris l'application progressive des rajustements de la valeur du crédit et des fonds propres CET1	97 496	32 %	661	17 522	12 990	31 173	28 388
Total des risques liés aux activités de négociation	755 596 $	5 %	767 $	25 498 $	13 024 $	39 289 $	36 908 $
Total des risques liés aux prêts et autres risques et des risques liés aux activités de négociation	1 912 176 $	18 %	64 224 $	267 040 $	13 024 $	344 288 $	319 019 $
Instruments d'intermédiation bancaire	3 245	128 %	–	4 161	–	4 161	3 485
Risques liés aux opérations de titrisation	63 338	16 %	3 850	6 134	–	9 984	8 462
Facteur scalaire réglementaire	s. o.	s. o.	s. o.	16 608	–	16 608	15 306
Autres actifs	19 169	133 %	s. o.	s. o.	25 562	25 562	28 836
Total du risque de crédit	1 997 928 $	20 %	68 074 $	293 943 $	38 586 $	400 603 $	375 108 $
Risque de marché							
Taux d'intérêt			4 547 $	4 950 $	– $	9 497 $	6 910 $
Capitaux propres			1 501	2 364	–	3 865	2 832
Change			862	100	–	962	735
Marchandises			159	31	–	190	245
Risque spécifique			5 907	2 098	–	8 005	7 193
Exigence de fonds propres supplémentaire			–	9 690	–	9 690	9 703
Total du risque de marché			12 976 $	19 233 $	– $	32 209 $	27 618 $
Risque opérationnel			5 194 $	57 522 $	s. o.	62 716 $	59 203 $
Ajustement au titre du plancher réglementaire (3)					–	–	12 549
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres CET1 (4)	1 997 928 $		86 244 $	370 698 $	38 586 $	495 528 $	474 478 $
Rajustement supplémentaire de la valeur du crédit, prescrit par le BSIF, pour les fonds propres de première catégorie					465	465	784
Ajustement au titre du plancher réglementaire (3)					–	–	(784)
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres de première catégorie (4)	1 997 928 $		86 244 $	370 698 $	39 051 $	495 993 $	474 478 $
Rajustement supplémentaire de la valeur du crédit, prescrit par le BSIF, pour le total des fonds propres					466	466	627
Ajustement au titre du plancher réglementaire (3)					–	–	(627)
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres (4)	1 997 928 $		86 244 $	370 698 $	39 517 $	496 459 $	474 478 $

(1) Le risque total représente le risque en cas de défaillance, soit le risque brut prévu en cas de défaut de paiement d'un débiteur. Ce montant ne tient pas compte des éventuelles corrections de valeur pour prêts douteux ni des sorties du bilan partielles, pas plus qu'il ne rend compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit ni des garanties détenues.

(2) Représente le facteur de pondération moyen des risques de contrepartie liés à une catégorie donnée.

(3) Avant qu'un plancher de fonds propres ne soit fixé, le cas échéant, il est nécessaire de déterminer les trois niveaux d'actif pondéré en fonction des risques entrant dans le calcul du ratio CET1, du ratio de fonds propres de première catégorie et du ratio du total des fonds propres découlant de l'option que nous avons choisie pour l'application graduelle des exigences de fonds propres liées au rajustement de la valeur du crédit. Depuis l'introduction de l'accord de Bâle II en 2008, le BSIF prescrit un plancher de fonds propres aux institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes pour l'évaluation du risque de crédit. Le plancher de fonds propres est déterminé en comparant les exigences de fonds propres selon Bâle I et celles selon Bâle III, tel que le précise le BSIF. Depuis le 1er février 2018, si les fonds propres requis par Bâle III sont inférieurs à 75 % de ceux calculés selon les approches standards de Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Avant cette date, le plancher représentait 90 % de ces exigences selon les normes de Bâle I.

(4) Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit sont de 80 %, de 83 % et de 86 %, respectivement. Pour l'exercice 2017, ces facteurs étaient de 72 %, de 77 % et de 81 %, respectivement.

s.o. sans objet

2018 par rapport à 2017
Au cours de l'exercice, l'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres CET1 a augmenté de 21 milliards de dollars, ce qui reflète essentiellement l'expansion des activités liées aux prêts de gros et à la prise ferme, des portefeuilles de négociation et des prêts hypothécaires résidentiels, facteur annulé en partie par la reprise de l'ajustement au titre du plancher réglementaire selon Bâle I et par la mise à jour des paramètres de risque.

Principales activités de gestion des fonds propres
Le tableau suivant présente nos principales activités de gestion des fonds propres.

Principales activités de gestion des fonds propres — **Tableau 70**

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)	31 octobre 2018		
	Date d'émission ou de rachat	Nombre d'actions (en milliers)	Montant
Fonds propres de première catégorie			
Activités liées aux actions ordinaires			
Actions émises dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des actions (1)		1 466	92 $
Actions rachetées aux fins d'annulation		(15 335)	(187)
Rachat d'actions privilégiées, série C-1	13 novembre 2017	(82)	(107)
Rachat de titres de fiducie de capital RBC, série 2008-1 (2)	30 juin 2018		(500)

(1) Les montants comprennent les espèces reçues au titre des options sur actions exercées au cours de la période et les ajustements de la juste valeur des options sur actions.
(2) Pour plus de détails, voir la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Le 23 février 2018, nous avons annoncé le lancement d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, visant le rachat d'au plus 30 millions de nos actions ordinaires, offre qui a commencé le 27 février 2018 et qui prendra fin le 26 février 2019 ou à une date antérieure si nous avons procédé au rachat de la totalité des actions autorisées en vertu de cette offre. En 2017, nous avions annoncé le lancement d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, laquelle visait également le rachat d'un maximum de 30 millions de nos actions ordinaires, qui avait débuté le 14 mars 2017 et avait pris fin le 31 janvier 2018. Nous déterminons le montant et le calendrier des rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités après consultation du BSIF. Les rachats peuvent être effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York et d'autres Bourses ou systèmes canadiens de négociation désignés.

En 2018, quelque 15,3 millions d'actions ordinaires ont été rachetées et annulées en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui inclut les 9,3 millions d'actions ordinaires qui ont été rachetées aux termes de programmes spécifiques de rachat d'actions. Le coût total des actions rachetées a été de 1 522 millions de dollars. Le nombre total d'actions ordinaires qui ont été rachetées et annulées aux termes de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuellement en vigueur, laquelle a débuté le 27 février 2018, a été d'environ 6,0 millions. Le coût total de ces actions a été de 599 millions de dollars. Le prix payé pour les actions rachetées a correspondu au cours en vigueur à la date du rachat, sauf dans le cas des rachats réalisés aux termes des programmes spécifiques de rachat d'actions, lesquels l'ont été à un prix reflétant un escompte par rapport au cours au moment du rachat.

Nous avions émis des instruments de fonds propres novateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC, par l'intermédiaire de notre entité structurée Fiducie de capital RBC (Fiducie). Le 30 juin 2018, la Fiducie a racheté la totalité des 500 000 titres de fiducie de capital RBC de série 2008-1 qui avaient été émis et qui étaient en circulation à un prix de rachat de 1 000 $ le titre.

Le 2 novembre 2018, nous avons émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série BO au prix de 25 $ chacune.

Le 24 novembre 2018, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série AD au prix de 25 $ chacune.

Au cours de l'exercice, nous avons également annoncé avoir l'intention de racheter, le 24 février 2019, la totalité des 2,4 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif de série AK, la totalité des 13,6 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AJ, ainsi que la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AL. Ces actions seront rachetées au prix de 25 $ chacune.

Dividendes
Notre politique relative aux dividendes sur actions ordinaires reflète nos perspectives de rentabilité, notre ratio de distribution cible ainsi que le besoin de maintenir des niveaux de capital adéquats pour financer les plans d'affaires. En 2018, le ratio de distribution s'est élevé à 45 %, ce qui se situe dans notre fourchette cible de 40 % à 50 %. Les dividendes sur actions ordinaires versés au cours de l'exercice se sont établis à 5,4 milliards de dollars.

Principales données concernant les actions (1) **Tableau 71**

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et sauf indication contraire)	2018 Nombre d'actions (en milliers)	2018 Montant	2018 Dividendes déclarés par action	2017 Nombre d'actions (en milliers)	2017 Montant	2017 Dividendes déclarés par action
Actions ordinaires émises	1 439 029	17 635 $	3,77 $	1 452 898	17 730 $	3,48 $
Actions propres – actions ordinaires	(235)	(18)		(363)	(27)	
Actions ordinaires en circulation	1 438 794	17 617 $		1 452 535	17 703 $	
Options sur actions et attribution d'actions						
En cours	8 504			9 315		
Exerçables	3 726			4 337		
Pouvant être octroyées	9 262			9 933		
Actions privilégiées de premier rang émises						
À dividende non cumulatif, série W (2)	12 000	300 $	1,23	12 000	300 $	1,23
À dividende non cumulatif, série AA	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11
À dividende non cumulatif, série AB (3)	–	–	–	–	–	0,99
À dividende non cumulatif, série AC	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15
À dividende non cumulatif, série AD	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AE	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AF	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11
À dividende non cumulatif, série AG	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AJ (4)	13 579	339	0,88	13 579	339	0,88
À dividende non cumulatif, série AK (4)	2 421	61	0,78	2 421	61	0,62
À dividende non cumulatif, série AL (4)	12 000	300	1,07	12 000	300	1,07
À dividende non cumulatif, série AZ (4), (5)	20 000	500	1,00	20 000	500	1,00
À dividende non cumulatif, série BB (4), (5)	20 000	500	0,98	20 000	500	0,98
À dividende non cumulatif, série BD (4), (5)	24 000	600	0,90	24 000	600	0,90
À dividende non cumulatif, série BF (4), (5)	12 000	300	0,90	12 000	300	0,90
À dividende non cumulatif, série BH (5)	6 000	150	1,23	6 000	150	1,23
À dividende non cumulatif, série BI (5)	6 000	150	1,23	6 000	150	1,23
À dividende non cumulatif, série BJ (5)	6 000	150	1,31	6 000	150	1,31
À dividende non cumulatif, série BK (4), (5)	29 000	725	1,38	29 000	725	1,38
À dividende non cumulatif, série BM (4), (5)	30 000	750	1,38	30 000	750	1,38
À dividende non cumulatif, série C-1 (6), (7)	–	–	– $ US	82	107	55,00 $ US
À dividende non cumulatif, série C-2 (7)	20	31	67,50 $ US	20	31	67,50 $ US
Actions privilégiées émises	251 020	6 306 $		251 102	6 413 $	
Actions propres – actions privilégiées (8)	114	3		6	–	
Actions privilégiées en circulation	251 134	6 309 $		251 108	6 413 $	
Dividendes						
Actions ordinaires		5 442 $			5 096 $	
Actions privilégiées		285			300	

(1) Pour plus de détails au sujet de nos activités de gestion des fonds propres, se reporter à la note 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.
(2) Depuis le 24 février 2010, nous avons le droit de convertir ces actions en actions ordinaires, à notre gré et sous réserve de certaines restrictions.
(3) Le 27 septembre 2017, nous avons racheté contre trésorerie les 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AB émises et en circulation au prix de rachat de 25 $ par action.
(4) Le taux de dividende est révisé tous les cinq ans.
(5) Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
(6) Le 13 novembre 2017, nous avons racheté la totalité des 82 050 actions privilégiées perpétuelles de premier rang à dividende non cumulatif de série C-1 émises et en circulation, pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 $ US l'action (soit l'équivalent de 25 $ US par action représentative d'actions étrangères).
(7) Représente 3 282 000 et 815 400 actions représentatives d'actions étrangères relatives aux actions privilégiées de série C-1 et de série C-2, respectivement. Chaque action représentative d'action étrangère représente un quarantième de droit sur une action de série C-1 et de série C-2, respectivement.
(8) Les montants positifs représentent une position vendeur dans des actions propres.

Au 23 novembre 2018, le nombre d'actions ordinaires en circulation s'établissait à 1 439 643 158, compte tenu d'une position vendeur dans les actions propres de 595 209, et le nombre d'options sur actions et d'attribution d'actions en cours était de 8 488 618.

Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires dès lors que le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait se produire, les actions privilégiées de série AZ, les actions privilégiées de série BB, les actions privilégiées de série BD, les actions privilégiées de série BF, les actions privilégiées de série BH, les actions privilégiées de série BI, les actions privilégiées de série BJ, les actions privilégiées de série BK, les actions privilégiées de série BM, les débentures subordonnées échéant le 17 juillet 2024, les débentures subordonnées échéant le 29 septembre 2026, les débentures subordonnées échéant le 4 juin 2025, les débentures subordonnées échéant le 20 janvier 2026 et les débentures subordonnées échéant le 27 janvier 2026, qui sont des instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV, seraient converties en actions ordinaires de RBC selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 $; ii) le cours de nos actions ordinaires à la date de l'événement

déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix plancher de 5,00 $ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV se convertiraient au total en un maximum de 2 751 millions d'actions ordinaires de RBC, d'où un effet dilutif de 65,66 % selon le nombre d'actions ordinaires de RBC en circulation au 31 octobre 2018.

Capital attribué

La méthode que nous utilisons consiste à attribuer le capital à nos secteurs d'exploitation selon le montant le plus élevé entre le capital économique pleinement diversifié et les exigences en matière de fonds propres réglementaires de l'accord de Bâle III. L'attribution du capital fondée sur le risque fournit une mesure du rendement uniforme pour l'ensemble de nos secteurs d'exploitation, ce qui permet une comparaison avec notre objectif de rendement global et aide la direction à déterminer l'affectation des ressources en fonction d'autres facteurs.

Le capital attribué est calculé et affecté en fonction d'un plus grand nombre de risques que ce que prescrivent les exigences en matière de fonds propres réglementaires de l'accord de Bâle III, lesquelles sont surtout calibrées en fonction du risque de crédit, du risque de marché (activités de négociation) et du risque opérationnel. Le capital économique représente notre propre quantification des risques liés à nos activités commerciales, à savoir le capital requis pour demeurer solvable dans des conditions de marché extrêmes, compte tenu de notre objectif qui consiste à maintenir une notation élevée. Le capital économique est calculé en fonction du risque de crédit, du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation), du risque opérationnel, du risque commercial, du risque lié aux immobilisations corporelles ainsi que du risque d'assurance, et il comprend l'attribution du capital lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles. Les risques communs entre les deux cadres sont harmonisés de façon à refléter les exigences accrues en matière de fonds propres réglementaires.

- Le risque commercial est le risque de pertes ou de préjudices attribuable à des écarts dans les volumes, les prix et les coûts occasionnés par la concurrence, à des modifications réglementaires ainsi qu'à des risques de réputation et stratégiques.
- Le risque lié aux immobilisations corporelles constitue le risque que la valeur future de ces actifs soit inférieure à leur valeur comptable.

Voir la rubrique Gestion du risque pour une analyse plus détaillée du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et du risque d'assurance.

Le capital attribué sert en outre à évaluer l'adéquation de nos fonds propres. Notre politique a pour objectif de maintenir un niveau de capitaux disponibles qui excède considérablement le capital économique. Le capital disponible se définit comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les autres instruments de fonds propres semblables à des titres de participation et qui permettent d'absorber les pertes, comme les actions privilégiées.

Le calcul et l'attribution du capital nécessitent la formulation d'hypothèses et de jugements par la direction. Ces derniers font l'objet d'une surveillance dans le but de garantir que le cadre de gestion du capital économique demeure exhaustif et uniforme. Les modèles sont comparés aux principales pratiques du secteur au moyen de sondages, d'examens des méthodes et des relations permanentes établies avec des professionnels du secteur spécialisés en gestion des risques.

Le tableau qui suit donne un aperçu de notre capital attribué.

Capital attribué — **Tableau 72**

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Risque de crédit	22 200 $	21 450 $
Risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation)	3 800	3 250
Risque opérationnel	5 600	5 200
Risque commercial et risque lié aux immobilisations corporelles	3 400	3 200
Risque d'assurance	700	650
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	15 550	15 550
Attribution de fonds propres réglementaires	12 450	10 950
Capital attribué	63 700 $	60 250 $
Capital non attribué	5 200	5 050
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**68 900 $**	65 300 $

2018 par rapport à 2017

Le capital attribué a augmenté de 3 milliards de dollars, et ce, en raison surtout de la croissance interne des activités.

Notre capitalisation demeure favorable, et les niveaux actuels des capitaux disponibles excèdent le capital attribué requis pour couvrir tous nos risques significatifs.

Capital attribué relatif au contexte d'exploitation

Dans l'exercice de nos activités, nous sommes exposés à divers risques. Le tableau qui suit donne un aperçu général des risques liés à nos secteurs d'exploitation, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Nous avons utilisé le capital attribué pour illustrer l'importance relative des risques liés à chacun de nos secteurs d'exploitation. La distribution du capital attribué reflète la nature diversifiée de nos activités. L'actif pondéré en fonction des risques représente notre exposition au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins des exigences en matière de fonds propres réglementaires.

Le risque le plus important lié au secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises est le risque de crédit, lequel a principalement trait aux services financiers aux particuliers et aux entreprises. Les risques significatifs liés au secteur Gestion de patrimoine, qui fournit des services aux clients institutionnels et aux particuliers, sont le risque opérationnel et le risque de crédit. Les risques liés au secteur Assurances ont principalement trait aux assurances vie et maladie, ce secteur étant également exposé au risque de marché et au risque opérationnel. Le risque le plus important lié au secteur Services aux investisseurs et de trésorerie est le risque de marché, ce secteur étant également exposé au risque de crédit et au risque opérationnel. Le risque le plus important lié au secteur Marchés des Capitaux est le risque de crédit, ce secteur étant aussi exposé au risque de marché.

Pour en savoir davantage sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la rubrique Gestion du risque.

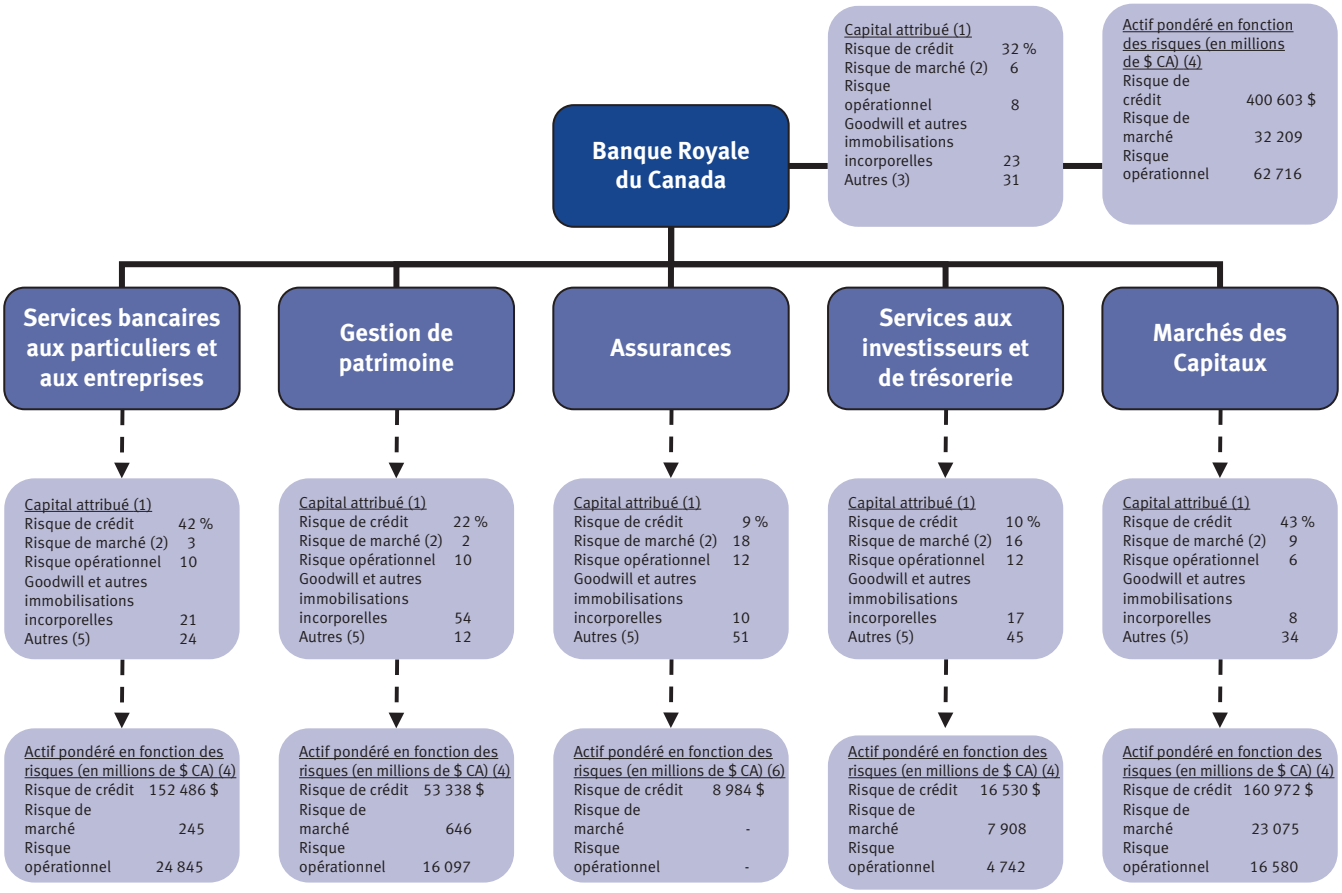

(1) Capital attribué : Représente le montant de capital estimé requis pour couvrir les risques. On obtient ce capital en estimant le niveau moyen de capital requis pour couvrir les risques associés à nos diverses entreprises, compte tenu de nos normes de solvabilité et notations cibles.

(2) Capital attribué au risque de marché : Représente l'estimation du montant de capital nécessaire pour couvrir le risque de marché et le risque de taux d'intérêt liés aux activités de négociation.

(3) Autres risques – RBC : Comprend a) une estimation du montant de capital requis pour couvrir le risque commercial, le risque lié aux immobilisations corporelles ainsi que le risque d'assurance; b) un ajustement des fonds propres réglementaires, car le capital attribué correspond aux fonds propres réglementaires ou au capital économique, selon le plus élevé des deux montants; c) le capital non attribué comptabilisé, qui représente l'excédent des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires attribués à nos secteurs d'exploitation, lequel est seulement présenté dans le secteur Services de soutien généraux.

(4) Le montant de l'actif pondéré en fonction des risques représente les soldes au comptant à la clôture de la période et l'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres CET1.

(5) Autres – secteurs d'exploitation : Comprend a) une estimation du montant de capital requis pour couvrir le risque commercial et le risque lié aux immobilisations corporelles et le risque d'assurance; b) un ajustement des fonds propres réglementaires, car le capital correspond, au niveau du secteur d'exploitation, aux fonds propres réglementaires ou au capital économique, selon le plus élevé des deux montants.

(6) Le montant de l'actif pondéré en fonction des risques du secteur Assurances présenté ci-dessus représente nos placements dans les filiales d'assurance capitalisés au taux prescrit par les organismes de réglementation, comme l'exigent les normes d'adéquation des fonds propres de Bâle.

Fonds propres des filiales

Notre cadre de gestion des fonds propres englobe la gestion des fonds propres des filiales. Nous investissons les fonds propres à l'échelle de l'entreprise afin de satisfaire à toutes les exigences des autorités de réglementation locales en matière d'adéquation des fonds propres et de maximiser les rendements pour nos actionnaires. Nous établissons des lignes directrices pour déterminer les investissements de capitaux dans nos filiales, en plus de gérer le lien entre les capitaux investis dans les filiales et notre capital consolidé en vue de pouvoir accéder au capital servant à mesurer les fonds propres réglementaires consolidés.

Il incombe à chaque filiale de respecter les exigences en matière d'adéquation des fonds propres prescrites par les autorités de réglementation locales et, notamment, les éventuelles restrictions liées au transfert d'actifs sous forme de trésorerie, de dividendes, de prêts ou d'avances. La Trésorerie générale assure en parallèle la surveillance de l'adéquation des fonds propres pour l'ensemble des filiales.

Autres facteurs influant sur les fonds propres

Le traitement des fonds propres liés aux placements en titres de participation dans d'autres entités se fonde sur diverses lignes directrices d'ordre comptable et réglementaire en fonction du montant ou de la nature du placement. Nous préconisons les trois approches globales suivantes :

- Consolidation : Nous regroupons dans nos bilans consolidés les entités que nous contrôlons.
- Déduction : Certains titres détenus sont portés en déduction des fonds propres réglementaires, notamment tous les « intérêts de groupe financier » (au sens de la *Loi sur les banques* [Canada]) non consolidés dans le capital d'institutions financières, ainsi que tous les placements dans des filiales d'assurance.
- Pondération des risques : Un facteur de pondération des risques est attribué aux placements en titres de participation qui ne sont pas portés en déduction du capital, en fonction du taux prescrit aux fins du calcul des charges de capital.

Approche des fonds propres réglementaires aux fins de la détermination du risque lié à la titrisation
En ce qui concerne les risques liés à la titrisation, nous utilisons une approche d'évaluation interne pour notre PCAA et une approche axée sur les notations et l'approche standard pour les autres activités de titrisation.

Comme elles se fondent en grande partie sur les critères que publient les organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) comme Standard & Poors, les méthodes d'établissement de notations dans le cadre de notre approche d'évaluation interne sont semblables à celles des OEEC sans pour autant être identiques. Notre processus de notation consiste notamment à comparer le rehaussement de crédit disponible relativement à une structure de titrisation aux pertes prévues en période de tensions. Le degré de gravité des tensions retenu est fonction du profil de risque désiré pour la transaction, si bien qu'une transaction donnée obtiendra une notation plus forte si nous relevons le degré de gravité des tensions appliqué aux flux de trésorerie s'y rapportant. À l'inverse, une transaction recevra une notation plus faible si le degré de gravité des tensions appliqué est moins élevé.

La plupart des autres risques liés à la titrisation auxquels nous sommes exposés (c'est-à-dire autres que ceux liés au PCAA) sont assortis de notations externes. Nous utilisons notre notation la plus faible, qu'elle soit de source interne ou externe, pour déterminer l'attribution du capital qui convient à ces positions. Nous comparons périodiquement nos notations internes à celles des OEEC, afin de nous assurer que ces dernières sont raisonnables.

La Gestion des risques du Groupe est responsable de l'évaluation de tous les risques concernant les fonds propres liés au portefeuille d'intermédiation bancaire, et n'a aucun lien avec les secteurs d'activité d'où émanent les risques liés à la titrisation. Si elle effectue parfois ses propres analyses en collaboration avec les secteurs d'activité visés, elle demeure en revanche toujours indépendante de ces secteurs. La Gestion des risques du Groupe a élaboré des lignes directrices concernant les critères spécifiques de notation à appliquer à chaque catégorie d'actif. Ces lignes directrices sont revues à intervalles réguliers et assujetties au processus de reproduction des notations prévu par le pilier I de l'accord de Bâle.

Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation

Fonds propres

Traitement des fonds propres proposé ou publié relativement aux modifications comptables
Le 29 mars 2017, le CBCB a publié une norme comportant le détail du traitement intermédiaire des provisions comptables en vertu du cadre de Bâle III relatif aux fonds propres réglementaires. Cette norme portait sur le traitement de l'incidence des nouvelles exigences comptables, en vertu d'IFRS 9, concernant les pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres réglementaires. Elle maintenait le même traitement des provisions comptables aux fins des fonds propres réglementaires selon l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes de Bâle III jusqu'à ce qu'une solution à plus long terme soit trouvée. Elle prévoyait aussi des arrangements transitoires permettant une application progressive jusqu'à cinq ans de la nouvelle norme comptable sur les pertes de crédit attendues relativement aux fonds propres réglementaires, dans l'éventualité où les territoires individuels décideraient d'alléger les dispositions en matière de fonds propres.

Le 29 novembre 2017, le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres, laquelle devait être instaurée au premier trimestre de 2018. Cette ligne directrice maintenait le traitement réglementaire en vigueur relativement aux provisions comptables, aux termes de la norme du CBCB. Cependant, le BSIF a choisi de ne pas prescrire une approche de prise en compte graduelle des répercussions réglementaires d'IFRS 9. Par conséquent, les banques canadiennes se devaient d'absorber l'incidence intégrale d'IFRS 9 par voie de leurs ratios de fonds propres au premier trimestre de 2018. Cette ligne directrice tenait également compte de révisions exigeant le traitement des corrections de valeur pour pertes de crédit sur les actifs financiers productifs (de niveau 1 et de niveau 2) aux termes d'IFRS 9 en tant que corrections de valeur générales aux fins des fonds propres réglementaires. De même, les corrections de valeur pour pertes de crédit sur les actifs financiers dépréciés (niveau 3) en vertu d'IFRS 9 devaient être traitées comme des corrections de valeur spécifiques aux fins des fonds propres réglementaires.

À notre date de transition, soit le 1er novembre 2017, l'insuffisance de nos corrections de valeur comptables aux termes d'IAS 39 par rapport aux pertes attendues calculées en vertu de Bâle se chiffrait à 1,2 milliard de dollars. Les exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation ont eu pour effet de réduire le montant de l'insuffisance de nos corrections de valeur comptables par rapport aux pertes attendues établies selon Bâle, sans pour autant l'éliminer. Dans l'avenir, l'incidence sur les fonds propres réglementaires d'autres hausses de nos corrections de valeur comptables en vertu d'IFRS 9 sera atténuée par une réduction du montant que nous déduirons des fonds propres CET1 au titre de cette insuffisance.

Réformes de Bâle III
Le 7 décembre 2017, le CBCB a finalisé les réformes de Bâle III, qui entreront en vigueur en janvier 2022. Les réformes visent principalement à réduire les fluctuations des niveaux de fonds propres des banques et à traiter certaines faiblesses du cadre en matière de fonds propres existant en revoyant le mode d'établissement des exigences en matière de fonds propres à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. Cela englobe une révision de l'approche standard à l'égard du risque de crédit et des contraintes inhérentes à l'utilisation d'approches fondées sur des notations internes, une refonte du cadre de gestion du risque opérationnel, un ajustement des planchers standardisés, une révision du cadre relatif à l'ajustement d'évaluation lié au crédit, et des changements au cadre de ratio de levier.

Le 16 juillet 2018, le BSIF a diffusé, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. Dans ce document, le BSIF proposait un calendrier et des changements à la mise en œuvre des exigences du CBCB qu'il entend adopter afin de mieux refléter le marché canadien. Nous avons analysé les propositions initiales du BSIF et lui avons fait part de notre rétroaction en tant qu'acteur du secteur par voie de l'Association des banquiers canadiens avant la date d'échéance fixée pour les commentaires, à savoir le 19 octobre 2018. Les propositions énoncées dans ce document de travail sont de nature conceptuelle. Dans l'année à venir, nous prévoyons continuer d'échanger avec le BSIF au sujet de la mise en œuvre des réformes de Bâle III au pays et, à la lumière des recommandations émises à ce jour, nous prendrons les mesures nécessaires pour nous préparer à les appliquer. Nous continuons de chercher à mieux comprendre les réformes du CBCB à la lumière des nouvelles lignes directrices que cet organisme et le BSIF peuvent émettre, ce qui signifie notamment intégrer cette directive d'orientation et de conception publiée par le BSIF.

Révisions de la ligne directrice sur les normes de fonds propres concernant le cadre de titrisation et l'approche standard pour le risque de contrepartie (AS-RCC) du CBCB
Le 30 octobre 2018, le BSIF a révisé le cadre de titrisation énoncé dans sa ligne directrice sur les normes de fonds propres de sorte à refléter les révisions qu'a apportées le CBCB au cadre de titrisation et au traitement des fonds propres au titre des titrisations à court terme qui sont simples, transparentes et comparables. Les révisions intègrent également d'autres normes administratives qu'a établies le BSIF. Les nouvelles exigences sont entrées en vigueur le 1er novembre 2018. Cependant, le BSIF a prévu certaines dispositions transitoires s'appliquant aux transactions réalisées avant le 1er janvier 2019. De plus, il a accordé pour toutes les expositions au 31 octobre 2018, et ce, pour une période

d'un an, des droits acquis eu égard à l'actif pondéré en fonction des risques au titre du risque de crédit engendré par les titrisations. C'est pourquoi, à l'adoption de la ligne directrice révisée, soit le 1er novembre 2018, son application initiale n'a eu aucune incidence importante sur nos ratios de fonds propres.

Nous calculons actuellement nos expositions sur dérivés hors cote aux fins des fonds propres réglementaires en nous fondant sur la méthode d'évaluation du risque courant, tel que le prescrit le chapitre 4 de la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Le 30 octobre 2018, le BSIF a également révisé cette ligne directrice de sorte à y intégrer la nouvelle approche standard que préconise le CBCB aux fins du calcul du risque de contrepartie et ses exigences en matière de fonds propres concernant les expositions à des contreparties centrales. L'adoption des nouvelles dispositions exigera que nos expositions sur dérivés hors cote soient établies selon l'AS-RCC plutôt que selon notre approche actuelle, laquelle consiste à évaluer le risque courant (les deux approches ne faisant pas intervenir une modélisation). Les nouvelles lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er novembre 2018.

Selon nos plus récentes estimations, l'adoption des lignes directrices révisées devrait réduire le ratio CET1 d'environ 10 à 15 p.b., y compris l'application graduelle intégrale du rajustement de la valeur du crédit des actifs moyens pondérés en fonction des risques, au cours du prochain trimestre. Ces chiffres pourraient changer selon la croissance des portefeuilles et leur composition.

Cadre de levier

Le 30 octobre 2018, le BSIF a publié une version révisée de sa ligne directrice sur les exigences de levier, version dont la date d'entrée en vigueur est le 1er novembre 2018. Les changements qui y ont été apportés reflètent l'adoption, au premier trimestre de 2019 par le BSIF, de la norme du CBCB concernant l'approche standard aux fins de la mesure des expositions au risque de contrepartie et de ses révisions au cadre de titrisation, ce qui est reflété dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF pour 2019. À l'adoption de ces dispositions, nous prévoyons que notre ratio de levier diminuera d'environ 8 à 12 p.b. dans le trimestre suivant leur application. Ces chiffres pourraient changer selon la croissance des portefeuilles et leur composition.

Le 20 novembre 2018, le BSIF a également publié la ligne directrice Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier, qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2018. Nous commencerons à présenter l'information selon cette ligne directrice au premier trimestre de 2019.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires et exigences connexes

Nous continuons de surveiller les récentes exigences réglementaires que se proposent d'instaurer le CBCB et le BSIF. Nous analysons et commentons les lignes directrices que le CBCB émet à des fins de consultation lorsque cela est requis et nous discutons activement avec le BSIF. L'incidence que toute nouvelle proposition pourrait avoir sur nous dépendra des normes que le CBCB adoptera en définitive et de la façon dont ces normes seront mises en œuvre par le BSIF. Pour plus de détails sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires, voir la rubrique Gestion des fonds propres.

Liquidités

Échéancier pour la mise en application du Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

En ce qui concerne l'évaluation des liquidités, le CBCB a publié, en octobre 2014, sa norme définitive sur le Ratio de liquidité à long terme (NSFR) qui exige que les banques utilisent des sources suffisamment stables pour financer leurs activités. Le NSFR a pour objet de réduire le risque de financement structurel en exigeant que les banques disposent de ressources financières suffisantes pour financer leurs activités moyennant un recours moins important au financement venant à échéance dans un an. Le 6 février 2018, le BSIF a annoncé qu'il prolongerait l'échéancier pour la mise en application afin de permettre aux banques canadiennes de respecter les exigences du NSFR, faisant passer l'échéance du 1er janvier 2019 au 1er janvier 2020.

Autres changements réglementaires

Régime de recapitalisation interne des banques canadiennes

À l'heure actuelle, des régimes de recapitalisation interne sont implantés dans plusieurs territoires en vue de limiter l'exposition des contribuables aux pertes découlant de la faillite d'une institution et d'assurer que les actionnaires et créanciers de l'institution en cause continuent d'en assumer la responsabilité. Le 22 juin 2016, une loi est entrée en vigueur qui a modifié certaines lois fédérales se rapportant aux banques en vue de mettre sur pied un régime de recapitalisation interne pour les six banques d'importance systémique intérieure du Canada. Le 18 avril 2018, le ministère des Finances a publié ses règlements sur la recapitalisation en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques*. Aux termes de ces règlements, si le surintendant des institutions financières détermine qu'une banque pourrait ne plus être viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre des Finances, lorsque ce dernier juge qu'il en va de l'intérêt du public, ordonner à la SADC de convertir une partie ou la totalité de certaines actions et de certains passifs de cette banque en actions ordinaires. Ces règlements sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence importante sur le coût de nos financements à long terme non garantis.

Capacité totale d'absorption des pertes

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes qui s'applique aux banques canadiennes d'importance systémique intérieure dans le cadre du régime de recapitalisation interne mis en place par le gouvernement fédéral. Cette ligne directrice s'inscrit dans la même veine que la norme sur la capacité totale d'absorption des pertes publiée le 9 novembre 2015 par le CSF à l'intention des institutions désignées en tant que banques d'importance systémique mondiale, si ce n'est qu'elle a été adaptée pour le contexte canadien. Ces normes visent à assurer une capacité suffisante d'absorption des pertes d'une banque d'importance systémique de manière à permettre sa recapitalisation interne dans l'éventualité d'une faillite. On entend par « capacité totale d'absorption des pertes » l'ensemble des fonds propres de première catégorie, des fonds propres de deuxième catégorie et des autres instruments liés à la capacité totale d'absorption des pertes qui permettent leur conversion, en tout ou en partie, en actions ordinaires en vertu de la loi de la SADC et moyennant satisfaction de tous les critères d'admissibilité de la directive.

Le 21 août 2018, le BSIF a émis un avis exigeant des banques d'importance systémique qu'elles maintiennent au moins 23 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %) d'instruments admissibles à la capacité totale d'absorption des pertes au titre de leur actif pondéré en fonction des risques et au moins 6,75 % au titre de leurs positions de levier. Nous serons tenus de nous conformer aux exigences minimales relatives à la capacité totale d'absorption des pertes d'ici le 1er novembre 2021 et de commencer à communiquer nos ratios relatifs à la capacité totale d'absorption des pertes au premier trimestre de 2019. Nous ne prévoyons pas avoir de difficulté à nous conformer à ces exigences.

Révision du dispositif de mesure des banques d'importance systémique mondiale

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié un document intitulé *Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*, document qui décrit les révisions apportées au dispositif de mesure des banques d'importance systémique mondiale. Ce dispositif a pour objectif d'assurer que ces banques maintiennent des réserves de fonds propres plus élevées et leur propose des mesures incitatives visant la réduction de leur importance systémique. Même si les éléments fondamentaux de ce dispositif ont été conservés,

les changements touchent notamment la définition des indicateurs de l'activité transfrontalière, l'instauration d'un indicateur relatif aux volumes des transactions de négociation, l'obligation de consolider les filiales d'assurance, de nouvelles normes quant aux informations à fournir et d'autres lignes directrices concernant la capacité additionnelle d'absorption des pertes. Nous analysons actuellement l'incidence de ces révisions. Le CBCB s'attend à ce que les administrations membres les mettent en œuvre d'ici 2021. Le BSIF n'a pas encore fait connaître la date prévue de leur entrée en vigueur.

Questions en matière de comptabilité et de contrôle

Méthodes et estimations comptables critiques

Mise en application des méthodes, jugements, estimations et hypothèses comptables critiques
Nos principales méthodes comptables sont présentées à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018. Certaines de ces méthodes et estimations connexes constituent des méthodes comptables critiques, en ce sens qu'elles nécessitent des jugements particulièrement subjectifs ou complexes à propos de questions qui sont, de par leur nature, incertaines. En outre, selon d'autres conditions ou hypothèses, des montants sensiblement différents pourraient être présentés. Nos jugements, estimations et hypothèses comptables critiques portent notamment sur la juste valeur des instruments financiers et la dépréciation de titres (au sens d'IAS 39), la correction de valeur pour pertes de crédit, le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles, les avantages du personnel, la consolidation, la décomptabilisation d'actifs financiers, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif, les dotations, les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance, l'impôt sur le résultat ainsi que les produits différés au titre de notre programme de fidélisation des clients. Nos méthodes et estimations comptables critiques ont été examinées et approuvées par le Comité d'audit, de concert avec la direction, dans le cadre du processus d'examen et d'approbation de nos principales méthodes, jugements, estimations et hypothèses comptables.

Changements de méthodes comptables
Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons adopté IFRS *9 Instruments financiers* (IFRS 9). Comme l'autorisent les dispositions transitoires d'IFRS 9, nous avons choisi de ne pas retraiter les résultats des périodes correspondantes. En conséquence, toute l'information concernant les périodes correspondantes antérieures au 1er novembre 2017 est présentée conformément aux méthodes comptables utilisées précédemment. Les ajustements aux valeurs comptables des actifs et passifs financiers au 1er novembre 2017 ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et des autres composantes des capitaux propres du premier trimestre de 2018. Pour plus de détails sur nos anciennes méthodes comptables et ces changements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels.

Juste valeur des instruments financiers
La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Nous déterminons la juste valeur en fonction de l'ensemble des facteurs dont tiendraient compte les intervenants du marché pour établir un prix, y compris des méthodes d'évaluation généralement reconnues.

Nous privilégions en l'occurrence les techniques d'évaluation et les services d'évaluation des cours de tierces parties dont les données sont exactes et constamment fiables. Nous établissons le degré d'exactitude au fil du temps en comparant les cours que fournissent ces services à ceux que publient divers courtiers ou systèmes ainsi que d'autres services d'évaluation et, le cas échéant, aux données de négociation réelles. En l'absence de prix ou de cours, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées. Certains processus d'évaluation permettent de déterminer la juste valeur à l'aide de modèles. Notre approche pour gérer l'utilisation de modèles est systématique et homogène.

Pour déterminer la juste valeur, nous avons recours à une hiérarchie qui place en ordre de priorité les données utilisées dans les techniques d'évaluation. Selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs et le niveau le plus bas correspond aux données non observables. Les justes valeurs établies selon cette hiérarchie prescrivent l'utilisation de données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Les données du niveau 1 correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs qui sont disponibles à la date d'évaluation, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs semblables sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou semblables sur des marchés inactifs, outre les données tirées d'un modèle observables ou susceptibles d'être corroborées par des données observables sur le marché pour la quasi-totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs. Les données du niveau 3 correspondent à une ou à plusieurs données non observables qui sont importantes aux fins du calcul de la juste valeur de l'actif ou du passif. Les données non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur si aucune donnée observable n'est disponible à la date d'évaluation. La disponibilité des données aux fins de l'évaluation peut influer sur la sélection des techniques d'évaluation. Aux fins de présentation, les instruments financiers sont classés selon la donnée du niveau le plus bas de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur qui revêt une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

En l'absence de prix ou de données observables, la direction doit exercer son jugement pour déterminer les justes valeurs en évaluant d'autres sources pertinentes d'information, comme les données historiques et les données indirectes pour des transactions semblables, en plus de recourir à des techniques d'extrapolation et d'interpolation. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important est nécessaire pour déterminer le modèle à utiliser, choisir les données pertinentes et, dans certains cas, ajuster la valeur obtenue en fonction du modèle ou des cours du marché dans le cas d'instruments financiers qui ne sont pas négociés activement. La sélection des données peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données non observables sont de par leur nature incertaines vu la rareté ou l'absence de données de marché permettant de déterminer le montant auquel serait conclue la transaction visée dans le cours normal des affaires. Dans le cas de ces données, il convient d'établir des ajustements d'évaluation compte tenu de l'incertitude des paramètres et du risque de marché, outre le risque de modèle.

Les ajustements d'évaluation peuvent être subjectifs, en ce que le choix des données d'entrée pertinentes demande un jugement important, notamment pour ce qui est de la probabilité de défaillance et du taux de recouvrement, et qu'ils visent à aboutir à une juste valeur reflétant les hypothèses que retiendraient normalement les intervenants du marché pour établir le prix d'instruments financiers. Étant donné que le prix réalisé dans le cadre d'une transaction peut différer de la valeur comptable qu'avait estimée la direction par l'exercice de son jugement, ce prix peut se répercuter sur les profits et les pertes latents constatés aux postes Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation ou Autres.

Correction de valeur pour pertes de crédit – Politique applicable depuis le 1er novembre 2017 (IFRS 9)
Une correction de valeur pour pertes de crédit est établie pour tous les actifs financiers, sauf les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation. Les actifs soumis à des tests de dépréciation comprennent certains prêts, les titres d'emprunt, les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les engagements de clients en contrepartie

d'acceptations, les créances et les intérêts courus à recevoir et les créances sur contrat de location-financement ou contrat de location simple. Les éléments hors bilan soumis à des tests de dépréciation comprennent les garanties financières et les engagements de prêt inutilisés.

Nous calculons la correction de valeur pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation à trois niveaux fondé sur les pertes de crédit attendues :

- Actifs financiers productifs
  - Niveau 1 – Entre la comptabilisation initiale d'un actif financier et la date à laquelle l'actif a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée dont le montant correspond aux pertes de crédit qui devraient découler des défaillances qui se produiront dans les 12 mois suivant la date de clôture.
  - Niveau 2 – Après une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante de l'actif.
- Actifs financiers dépréciés
  - Niveau 3 – Lorsqu'un actif financier est jugé déprécié, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie restante de l'actif. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes, plutôt que sur la valeur comptable brute.

La correction de valeur pour pertes de crédit est une estimation actualisée, établie par pondération probabiliste, des insuffisances de flux de trésorerie qui découleraient des défaillances au cours d'une période donnée. Dans le cas des engagements de prêt, l'estimation de la perte de crédit tient compte de la partie de l'engagement qui serait prélevée au cours de la période visée. Du côté des garanties financières, l'estimation de la perte de crédit se fonde sur les paiements qui seraient requis selon les dispositions du contrat de garantie. En ce qui concerne les créances résultant de contrats de location financement, l'estimation de la perte de crédit est basée sur des flux de trésorerie qui correspondent aux flux de trésorerie utilisés pour évaluer la créance locative.

La correction de valeur pour pertes de crédit représente une estimation objective des pertes de crédit attendues sur nos actifs financiers à la date de clôture. Le jugement est nécessaire pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la correction de valeur pour pertes de crédit, y compris pour effectuer des transferts entre les trois niveaux et utiliser des informations prospectives. Les hypothèses et estimations sous-jacentes peuvent faire varier la correction de valeur d'une période à l'autre, et la variation peut avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements sur la correction de valeur pour pertes de crédit, voir les notes 2 et 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Dépréciation des titres – Politique applicable depuis le 1er novembre 2017 (IAS 39)

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, comme une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût, ou lorsque peut être estimé de façon fiable un facteur défavorable touchant les flux de trésorerie futurs découlant du titre. Les indications objectives de dépréciation comprennent entre autres les cas de défaut, les faillites, les restructurations et les autres événements qui peuvent remettre en question la solvabilité d'un émetteur. Lorsque nous évaluons la perte de valeur des titres d'emprunt, nous étudions principalement les notations des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment les garanties, les notations externes, la priorité de rang et d'autres facteurs de marché. Pour évaluer les titres d'emprunt complexes, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par un organisme gouvernemental américain, les titres adossés à des actifs et les autres produits structurés, nous utilisons également des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre ainsi que d'un certain nombre d'hypothèses et de données fondées sur des facteurs propres à chaque titre. Les données et les hypothèses utilisées, notamment les taux de défaillance, de remboursement anticipé et de recouvrement, se fondent sur les données de marché à jour. En outre, nous tenons compte de la structure des transactions et des rehaussements de crédit en ce qui concerne les titres structurés. Si les résultats indiquent qu'il ne sera pas possible de recouvrer intégralement la somme du capital et des intérêts, le titre visé est soumis à une analyse plus approfondie afin de déterminer si une perte sera réalisée à terme. Comme les titres de participation ne sont pas assortis de flux de trésorerie contractuels, ils sont évalués différemment des titres d'emprunt. Lorsque nous évaluons la dépréciation de titres de participation, nous considérons des facteurs comme l'ampleur ainsi que la durée de l'écart négatif entre juste valeur et coût, ainsi que la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme. Nous tenons également compte de la valeur recouvrable estimée et de la période de recouvrement. Pour de plus amples renseignements, voir la note 4 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Correction de valeur pour pertes de crédit – Politique applicable depuis le 1er novembre 2017 (IAS 39)

La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux risques comptabilisés au bilan, comme les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan comme les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés, est maintenue à un niveau que nous estimons approprié pour couvrir les pertes de crédit à la date de clôture.

Les prêts qui sont individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel afin de déceler des indications objectives de dépréciation. Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsque nous déterminons que nous ne serons pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir aux termes des conditions initiales du contrat. L'exposition au risque de crédit des prêts individuellement significatifs est évaluée en fonction de facteurs comme l'ensemble de la situation financière, des ressources et de l'historique de paiement de l'emprunteur et, le cas échéant, la valeur réalisable de tout bien affecté en garantie. S'il existe une indication de dépréciation donnant lieu à une perte de valeur, le montant de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et le montant recouvrable estimé. Le montant recouvrable estimé correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif original du prêt, y compris les flux de trésorerie qui résulteraient de la réalisation de la garantie, moins les coûts de la vente.

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, ou qui ont été soumis à un test de dépréciation individuel sans montrer d'indication de dépréciation, sont soumis à un test de dépréciation collectif. Le cas échéant, les prêts sont groupés selon des caractéristiques de risque de crédit similaires, qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, du retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents. La provision découlant du test de dépréciation collectif est déterminée en fonction de plusieurs facteurs, dont : i) l'historique des pertes, qui tiennent compte des probabilités de défaillance historiques, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance et ii) le jugement de la direction à l'égard de l'ampleur de la perte de valeur en fonction de la comparaison de l'historique des pertes et de la perte réelle présentée à la date de clôture, compte tenu des tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, de la conjoncture commerciale et économique, des conditions du crédit, de l'incidence des modifications des politiques et des processus ainsi que d'autres facteurs. Les flux de trésorerie futurs d'un groupe de prêts sont soumis collectivement à un test de dépréciation en fonction des flux de trésorerie contractuels et de l'historique des pertes enregistrées sur des prêts présentant des

caractéristiques de risque de crédit similaires à celles du groupe. Nous utilisons l'historique de pertes et normalisons les données observables courantes et antérieures qui ne sont pas liées à l'évaluation effectuée pour la période de présentation. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement passées en revue afin de réduire les différences éventuelles entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Les prêts et la correction de valeur pour pertes de crédit connexe sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après l'encaissement de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'aucun recouvrement additionnel n'est raisonnablement prévisible, la sortie anticipée est possible.

Pour de plus amples renseignements sur la correction de valeur pour pertes de crédit, voir la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Nous affectons le goodwill aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill n'est pas amorti; il est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent s'il existe des indications objectives de dépréciation. Le test de dépréciation consiste en l'occurrence à comparer la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable.

Nous évaluons la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie de nos UGT principalement par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui intègre les prévisions internes des produits et des charges de chaque UGT. La direction doit exercer un jugement important pour estimer les flux de trésorerie futurs prévus (incertitude liée au moment de la réalisation et au montant), les taux d'actualisation (fondés sur les risques propres aux UGT) et les taux de croissance finaux. Les risques propres aux UGT comprennent le risque souverain, le risque commercial ou opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation). Si les bénéfices prévus et les autres hypothèses dans les périodes futures s'écartent considérablement des montants courants utilisés lors de nos tests de dépréciation, la valeur de notre goodwill pourrait subir une dépréciation.

Les autres immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Lorsque des indices donnent à penser qu'un actif pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, nous estimons la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Un jugement important doit être exercé pour estimer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de dépréciation. Nous ne détenons pas d'autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

Pour de plus amples renseignements, voir les notes 2 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Avantages du personnel

Nous offrons plusieurs régimes d'avantages aux employés admissibles, dont des régimes de retraite enregistrés, des régimes de retraite complémentaires et des régimes d'assurances maladie, dentaire, invalidité et vie.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies repose sur diverses hypothèses comme les taux d'actualisation, les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir d'une courbe de rendement basée sur les cours au comptant d'obligations de sociétés de grande qualité. Nous formulons toutes les autres hypothèses, qui sont passées en revue par des actuaires. Tout écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles influera sur les montants des obligations au titre des prestations constituées et les réévaluations. Les hypothèses moyennes pondérées retenues et la sensibilité des hypothèses clés sont présentées à la note 16 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Consolidation d'entités structurées

Les filiales sont les entités, y compris les entités structurées, sur lesquelles nous exerçons un contrôle. Nous contrôlons une entité lorsque nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur l'entité émettrice. Nous détenons le pouvoir sur une entité lorsque nous avons des droits effectifs qui nous confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont l'incidence la plus importante sur les rendements de l'entité (les activités pertinentes). Le pouvoir peut être déterminé sur la base des droits de vote ou, dans le cas des entités structurées, d'autres accords contractuels.

Nous ne sommes pas considérés comme exerçant un contrôle sur une entité si le pouvoir est exercé à titre de mandataire de tierces parties. Pour déterminer si nous agissons comme mandataire, nous examinons la relation globale existant entre nous, l'entité émettrice et les autres parties à l'accord en fonction des facteurs suivants : i) l'étendue de notre pouvoir décisionnel; ii) les droits détenus par d'autres parties; iii) la rémunération à laquelle nous avons droit; et iv) notre exposition à la variabilité des rendements.

La détermination du contrôle est fondée sur les faits et circonstances actuels et fait l'objet d'une évaluation sur une base continue. Dans certains cas, l'évaluation de divers facteurs et conditions peut porter à croire que le contrôle de l'entité est exercé par différentes parties, selon que ces facteurs ou conditions sont évalués séparément ou dans leur ensemble. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous déterminons si nous contrôlons une entité, plus précisément, lorsque nous évaluons si nous avons d'importants droits décisionnels sur les activités pertinentes et si nous exerçons notre pouvoir en agissant pour notre propre compte ou comme mandataire.

Nous consolidons toutes nos filiales à partir de la date à laquelle le contrôle nous a été transféré, et cessons de consolider une entité lorsque nous ne la contrôlons plus. Nos conclusions aux fins de la consolidation se répercutent sur le classement et le montant des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Pour plus de détails, voir la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Nous effectuons périodiquement des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, comme des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires, à des entités structurées ou à des fiducies, lesquelles émettent des titres aux investisseurs. Nous décomptabilisons les actifs lorsque nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à ces actifs ont pris fin, lorsque nous conservons le droit de recevoir les flux de trésorerie mais avons l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert, ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés de nos bilans consolidés et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, nous décomptabilisons les actifs

si le contrôle de ces actifs est abandonné. Lorsque nous gardons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où des liens sont conservés. La direction doit exercer son jugement au moment de déterminer si nous avons transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété de l'actif financier transféré.

La plupart des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres ainsi que dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation. Nous continuons donc de comptabiliser les actifs transférés en cause dans nos bilans consolidés, et aucun profit ni aucune perte liés à ces activités de titrisation ne sont comptabilisés. Autrement, un profit ou une perte lié à la transaction de titrisation est comptabilisé en comparant la valeur comptable de l'actif transféré et sa juste valeur à la date du transfert. Pour de plus amples renseignements sur la décomptabilisation d'actifs financiers, voir les notes 2 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Mise en application de la méthode du taux d'intérêt effectif

En règle générale, les intérêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt et les frais d'intérêt, dans les comptes consolidés de résultat, en ce qui concerne tous les instruments financiers productifs d'intérêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier au montant de la valeur comptable nette lors de la constatation initiale. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons le taux d'intérêt effectif, en raison de l'incertitude liée au montant des flux de trésorerie futurs et au moment de leur réalisation.

Dotations

Une dotation est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et elle est comptabilisée lorsque nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Nous comptabilisons des dotations au titre des litiges, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et d'autres éléments. Les dotations sont comptabilisées dans le poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

Les dotations sont évaluées selon la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture. Un jugement important doit être exercé pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, nous devons faire largement appel à notre jugement pour prévoir le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs et leur montant. Nous comptabilisons nos dotations en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière et apportons des ajustements sur une base trimestrielle afin de rendre compte des prévisions actuelles. Si les résultats réels différaient de nos prévisions, nous pourrions devoir engager des charges supérieures aux dotations constatées.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une dotation sera recouvrée auprès d'un tiers, un assureur par exemple, un actif distinct est comptabilisé si le remboursement est quasiment certain.

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois par an en fonction des résultats réels et de la conjoncture de marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont inscrites au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos états consolidés du résultat net au cours de la période où les estimations ont subi des variations. Pour de plus amples renseignements, voir la note 14 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Il se peut que notre interprétation de ces lois fiscales complexes diffère de celle des autorités fiscales compétentes. La direction exerce son jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer le montant de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé, ainsi que le moment de leur comptabilisation. Un actif ou passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif, réglé. Lorsque les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible, aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Chaque trimestre, nous cherchons à déterminer si la réalisation des avantages liés à nos actifs d'impôt différé est probable; notre évaluation tient compte des indices favorables et défavorables. Pour de plus amples renseignements, voir la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Changements futurs de méthodes comptables et des informations à fournir

Cadre conceptuel de l'information financière (cadre conceptuel)

En mars 2018, l'IASB a publié son cadre conceptuel révisé, qui a remplacé la version antérieure de cette norme qu'il avait publiée en 2010. Les exigences qui y sont énoncées devront être appliquées à compter du 1er novembre 2020. Nous analysons actuellement les répercussions de leur adoption sur nos états financiers consolidés.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15)

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, qui établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. La norme fournit un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes pour la comptabilisation des produits. Ce modèle doit être appliqué aux contrats conclus avec des clients, sauf pour les revenus tirés d'éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. On ne s'attend pas à ce que la majeure partie de nos revenus, y compris le revenu net d'intérêt, soit touchée. Nous adopterons IFRS 15 de façon rétrospective en ajustant notre bilan consolidé au 1er novembre 2018, date de sa première application, sans retraitement des périodes comparatives.

Afin de gérer notre transition à IFRS 15, nous avons mis en œuvre une structure de gouvernance et un programme complet à l'échelle de l'entreprise, dirigés par la fonction Finances, qui met l'accent sur les principaux secteurs touchés, notamment l'information financière, les systèmes, les processus et la formation, outre les communications.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons parachevé l'évaluation des contrats générant des revenus ainsi que des modifications devant être apportées à l'information financière à produire à la transition et pour les périodes intermédiaires et annuelles. L'adoption d'IFRS 15 ne devrait pas avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

IFRS 16 *Contrats de location* (IFRS 16)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Pour les preneurs, la norme élimine l'obligation de classement en contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation unique, les preneurs devant désormais inscrire au bilan leurs actifs faisant l'objet de contrats de location et leurs passifs liés à des contrats de location, et ce, dans la plupart des cas. Les preneurs doivent aussi constater dans l'état du résultat net une charge d'amortissement à l'égard de tout actif faisant l'objet d'un contrat de location et des frais d'intérêt relativement à tout passif lié à un contrat de location. La comptabilisation visant les bailleurs ne fait l'objet d'aucun changement notable, hormis certaines obligations d'information accrues. En ce qui nous concerne, IFRS 16 entrera en vigueur le 1er novembre 2019.

Nous prévoyons adopter IFRS 16 en ajustant notre bilan consolidé au 1er novembre 2019, date de sa première application, sans retraitement des périodes comparatives.

L'adoption d'IFRS 16 comprendra un programme centralisé appliqué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'une structure de gouvernance qui seront sous la responsabilité de la fonction Finances et qui serviront à évaluer notre portefeuille de contrats de location ainsi que son incidence sur les systèmes, les processus, la formation, les communications et la présentation de l'information financière. Dans l'exercice à venir, nous terminerons l'évaluation de ce portefeuille et des modifications à apporter à l'information financière à produire à la transition et pour les périodes intermédiaires et annuelles. Nous sommes actuellement en voie d'analyser les répercussions de l'adoption de cette norme sur nos états financiers consolidés.

Au fil de nos préparatifs en vue de l'application d'IFRS 16, nous demeurerons au fait de ses interprétations au sein du secteur et nous adapterons nos plans de mise en œuvre en conséquence.

IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 qui établit une norme unique et complète fournissant des indications quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance. En ce qui nous concerne, cette nouvelle norme sera appliquée le 1er novembre 2021. En novembre 2018, l'IASB a décidé, sur une base provisoire, de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17. Nous continuerons de surveiller toute initiative de cet organisme. Nous sommes actuellement en voie d'analyser les répercussions de son adoption sur nos états financiers consolidés.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de présentation de l'information

Nos contrôles et procédures de présentation de l'information sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous sommes tenus de fournir dans les rapports déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis est consignée, traitée, résumée et rapportée dans les délais prévus par ces lois. En outre, ces contrôles et procédures sont conçus de manière à assurer la collecte et la communication de cette information à la direction, notamment au président et chef de la direction et au chef des finances, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun à l'égard de l'information à fournir.

Au 31 octobre 2018, la direction a évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de présentation de l'information conformément aux règles adoptées par la SEC des États-Unis. Cette évaluation a été faite sous la supervision et avec le concours du président et chef de la direction et du chef des finances. Selon cette évaluation, le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont conclu que nos contrôles et procédures liés à la présentation de l'information étaient efficaces au 31 octobre 2018.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la présentation de l'information financière, conformément aux IFRS. Toutefois, étant donné ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni déceler des inexactitudes en temps opportun. Se reporter au rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'au rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous n'avons effectué aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence significative, ou étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative, sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9 et avons mis à jour et modifié certains contrôles internes à l'égard de l'information financière du fait de cette nouvelle norme comptable.

Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires et des services d'exploitation habituels, et concluons d'autres transactions avec des sociétés affiliées ou avec d'autres sociétés liées, y compris avec nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles des parties non liées. Nous consentons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. Nous offrons en outre des régimes d'attribution d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de détails, se reporter aux notes 11 et 26 de nos états financiers consolidés annuels audités de 2018.

Principales données annuelles — Tableau 73

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Total des revenus	42 576 $	40 669 $	38 795 $
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires	12 400	11 428	10 405
Participations ne donnant pas le contrôle	31	41	53
	12 431 $	11 469 $	10 458 $
Bénéfice de base par action (en dollars)	8,39	7,59	6,80
Bénéfice dilué par action (en dollars)	8,36	7,56	6,78
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,77	3,48	3,24
Total de l'actif	1 334 734	1 212 853	1 180 258
Dépôts	837 046	789 635	757 589

Revenu net d'intérêt sur l'actif et le passif moyen — Tableau 74

	Soldes moyens			Intérêts			Taux moyen		
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Actifs									
Dépôts auprès d'autres banques									
Canada	10 300 $	11 380 $	11 679 $	198 $	146 $	114 $	1,92 %	1,28 %	0,98 %
États-Unis	27 522	21 508	16 842	429	192	71	1,56	0,89	0,42
Autres pays	21 587	17 215	15 415	(61)	(31)	(18)	(0,28)	(0,18)	(0,12)
	59 409	50 103	43 936	566	307	167	0,95	0,61	0,38
Titres									
Titres détenus à des fins de transaction	125 153	130 816	153 114	3 785	3 520	3 366	3,02	2,69	2,20
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable	90 470	83 787	72 440	1 885	1 379	1 227	2,08	1,65	1,69
	215 623	214 603	225 554	5 670	4 899	4 593	2,63	2,28	2,04
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	266 709	205 993	191 243	5 536	3 021	1 816	2,08	1,47	0,95
Prêts (1)									
Canada									
Prêts de détail	364 473	350 155	338 270	13 533	11 672	11 141	3,71	3,33	3,29
Prêts de gros	77 985	74 955	69 028	3 682	3 534	3 249	4,72	4,71	4,71
	442 458	425 110	407 298	17 215	15 206	14 390	3,89	3,58	3,53
États-Unis	79 695	75 967	75 734	3 008	2 391	2 038	3,77	3,15	2,69
Autres pays	28 932	27 201	29 409	1 026	1 080	1 448	3,55	3,97	4,92
	551 085	528 278	512 441	21 249	18 677	17 876	3,86	3,54	3,49
Total de l'actif productif d'intérêts	1 092 826	998 977	973 174	33 021	26 904	24 452	3,02	2,69	2,51
Dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	31 695	23 953	17 586	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16 015	14 550	13 247	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	154 395	149 114	172 393	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif	1 294 900 $	1 186 600 $	1 176 400 $	33 021 $	26 904 $	24 452 $	2,55 %	2,27 %	2,08 %
Passif et capitaux propres									
Dépôts (2)									
Canada	513 240 $	498 134 $	487 194 $	7 718 $	5 560 $	4 714 $	1,50 %	1,12 %	0,97 %
États-Unis	98 651	79 354	83 001	1 313	640	413	1,33	0,81	0,50
Autres pays	78 145	70 028	67 365	572	364	340	0,73	0,52	0,50
	690 036	647 516	637 560	9 603	6 564	5 467	1,39	1,01	0,86
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	32 642	37 205	50 262	1 627	1 515	1 579	4,98	4,07	3,14
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	184 934	128 831	110 231	3 261	1 396	629	1,76	1,08	0,57
Débentures subordonnées	9 131	9 460	8 931	322	270	227	3,53	2,85	2,54
Autres passifs portant intérêt	15 352	14 839	15 437	17	19	19	0,11	0,13	0,12
Total du passif portant intérêt	932 095	837 851	822 421	14 830	9 764	7 921	1,59	1,17	0,96
Dépôts non productifs d'intérêts	129 696	122 800	112 071	–	–	–	–	–	–
Acceptations	16 030	14 549	13 248	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	141 390	138 797	159 215	–	–	–	–	–	–
Total du passif	1 219 211 $	1 113 997 $	1 106 955 $	14 830 $	9 764 $	7 921 $	1,22 %	0,88 %	0,72 %
Capitaux propres	75 720	72 607	69 445	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total du passif et des capitaux propres	1 294 900 $	1 186 600 $	1 176 400 $	14 830 $	9 764 $	7 921 $	1,15 %	0,82 %	0,67 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt	1 294 900 $	1 186 600 $	1 176 400 $	18 191 $	17 140 $	16 531 $	1,40 %	1,44 %	1,41 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (moyenne des actifs productifs)									
Canada	637 214 $	595 790 $	572 671 $	13 076 $	12 104 $	11 694 $	2,05 %	2,03 %	2,04 %
États-Unis	275 895	243 276	246 065	3 616	3 469	3 241	1,31	1,43	1,32
Autres pays	179 717	159 912	154 438	1 499	1 567	1 596	0,83	0,98	1,03
Total	1 092 826 $	998 978 $	973 174 $	18 191 $	17 140 $	16 531 $	1,66 %	1,72 %	1,70 %

(1) Le revenu d'intérêt inclut des commissions sur prêts de 621 millions de dollars (561 millions en 2017; 573 millions en 2016).

(2) Les dépôts comprennent les dépôts d'épargne de particuliers, lesquels comportaient des soldes moyens de 182 milliards de dollars (178 milliards en 2017; 166 milliards en 2016), des frais d'intérêt de 0,8 milliard (0,5 milliard en 2017; 0,4 milliard en 2016) ainsi que des taux moyens de 0,4 % (0,3 % en 2017; 0,3 % en 2016). Les dépôts comprennent également les dépôts à terme, dont les soldes moyens s'élevaient à 390 milliards de dollars (353 milliards en 2017; 362 milliards en 2016), des frais d'intérêt de 7,1 milliards (5,0 milliards en 2017; 4,3 milliards en 2016) ainsi que des taux moyens de 1,83 % (1,42 % en 2017; 1,20 % en 2016).

Variation du revenu net d'intérêt — Tableau 75

(en millions de dollars canadiens)	2018 (1) par rapport à 2017 — Facteur d'augmentation (de diminution) — Volume moyen (2)	Taux moyen (2)	Variation nette	2017 par rapport à 2016 — Facteur d'augmentation (de diminution) — Volume moyen (2)	Taux moyen (2)	Variation nette
Actif						
Dépôts auprès d'autres banques						
Canada (3)	(14)$	66 $	52 $	(3)$	35 $	32 $
États-Unis (3)	54	183	237	20	101	121
Autres pays (3)	(8)	(22)	(30)	(2)	(11)	(13)
Titres						
Titres détenus à des fins de transaction	(152)	417	265	(490)	644	154
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable	110	396	506	192	(40)	152
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	890	1 625	2 515	140	1 065	1 205
Prêts						
Canada						
Prêts de détail	477	1 384	1 861	391	140	531
Prêts de gros	143	5	148	279	6	285
États-Unis	117	500	617	6	347	353
Autres pays	70	(123)	(53)	(109)	(259)	(368)
Total du revenu d'intérêt	1 687 $	4 431 $	6 118 $	424 $	2 028 $	2 452 $
Passif						
Dépôts						
Canada	169	1 990	2 159	106	740	846
États-Unis	156	517	673	(18)	245	227
Autres pays	42	166	208	13	11	24
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(186)	298	112	(410)	346	(64)
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	608	1 257	1 865	106	661	767
Débentures subordonnées	(9)	61	52	13	30	43
Autres passifs portant intérêt	1	(3)	(2)	(1)	1	–
Total des frais d'intérêt	781 $	4 286 $	5 067 $	(191)$	2 034 $	1 843 $
Revenu net d'intérêt	906 $	145 $	1 051 $	615 $	(6)$	609 $

(1) Les actifs et les passifs du secteur Assurances sont inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs, respectivement.
(2) L'écart de volume ou de taux est attribué en fonction du pourcentage des variations de soldes et de taux par rapport au total de la variation nette du revenu net d'intérêt.
(3) Le classement géographique des actifs et passifs choisis est fondé sur l'emplacement du point d'inscription des actifs et des passifs en question.

Prêts et acceptations par secteur géographique — Tableau 76

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016	2015	2014
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	265 831 $	255 799 $	241 800 $	229 987 $	215 624 $
Prêts aux particuliers	82 112	82 022	82 205	84 637	86 984
Prêts sur cartes de crédit	18 793	17 491	16 601	15 516	14 650
Prêts aux petites entreprises	4 866	4 493	3 878	4 003	4 067
Prêts de détail	371 602	359 805	344 484	334 143	321 325
Prêts aux entreprises	112 447	88 453	76 266	71 246	64 643
Prêts aux organismes souverains (1)	4 307	9 379	8 586	8 508	3 840
Prêts aux banques	1 873	1 326	1 278	530	413
Prêts de gros	118 627 $	99 158 $	86 130 $	80 284 $	68 896 $
	490 229 $	458 963 $	430 614 $	414 427 $	390 221 $
États-Unis					
Prêts de détail	21 033	18 100	17 134	5 484	4 686
Prêts de gros	59 476	55 037	59 349	34 702	23 639
	80 509	73 137	76 483	40 186	28 325
Autres pays					
Prêts de détail	6 817	7 265	7 852	8 556	8 258
Prêts de gros	17 837	21 870	21 733	24 536	21 881
	24 654	29 135	29 585	33 092	30 139
Total des prêts et des acceptations	595 392 $	561 235 $	536 682 $	487 705 $	448 685 $
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit	(2 933)	(2 159)	(2 235)	(2 029)	(1 994)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit	592 459 $	559 076 $	534 447 $	485 676 $	446 691 $

(1) En 2015, nous avons reclassé dans les prêts un montant de 4 milliards de dollars de titres de placements (titres disponibles à la vente selon IAS 39).

Prêts et acceptations par portefeuille et par secteur — Tableau 77

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016	2015	2014
Prêts hypothécaires résidentiels	**282 471 $**	270 348 $	254 998 $	233 975 $	219 257 $
Prêts aux particuliers	**92 700**	92 294	93 466	94 346	96 021
Prêts sur cartes de crédit	**19 415**	18 035	17 128	15 859	14 924
Prêts aux petites entreprises	**4 866**	4 493	3 878	4 003	4 067
Prêts de détail	**399 452 $**	385 170 $	369 470 $	348 183 $	334 269 $
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	**8 312**	7 380	6 515	6 057	5 694
Industrie automobile	**8 726**	8 248	7 279	6 614	6 209
Biens de consommation	**12 012**	11 387	10 052	7 146	7 172
Énergie					
Pétrole et gaz	**6 027**	6 743	6 259	7 691	5 849
Services publics	**8 090**	5 614	7 680	5 162	3 766
Produits financiers	**7 938**	6 556	8 840	10 093	3 670
Produits forestiers	**1 100**	911	1 099	1 169	979
Services de santé	**6 982**	6 998	7 763	6 023	4 052
Sociétés de portefeuille et d'investissement	**8 883**	8 803	7 195	6 935	6 865
Produits industriels	**7 509**	5 581	5 508	4 725	4 665
Mines et métaux	**1 301**	1 113	1 455	1 402	1 320
Services financiers non bancaires	**16 157**	10 744	8 408	6 428	5 688
Autres services	**16 908**	14 757	11 582	8 834	8 322
Immobilier et autres	**51 563**	46 197	40 419	33 802	30 387
Technologie et média	**11 506**	8 890	11 019	6 599	4 822
Transport et environnement	**6 318**	5 950	6 060	5 907	5 432
Autres	**5 551**	4 570	7 568	3 248	3 695
Prêts aux organismes souverains	**5 884**	11 362	10 581	9 887	4 628
Prêts aux banques	**5 173**	4 261	1 930	1 800	1 201
Prêts de gros	**195 940 $**	176 065 $	167 212 $	139 522 $	114 416 $
Total des prêts et des acceptations	**595 392 $**	561 235 $	536 682 $	487 705 $	448 685 $
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit	**(2 933)**	(2 159)	(2 235)	(2 029)	(1 994)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit	**592 459 $**	559 076 $	534 447 $	485 676 $	446 691 $

Montant brut des prêts douteux, par portefeuille et par secteur géographique — Tableau 78

	IFRS 9	IAS 39			
Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018**	2017	2016	2015	2014
Prêts hypothécaires résidentiels	**725 $**	634 $	709 $	646 $	678 $
Prêts aux particuliers	**302**	276	304	299	300
Prêts aux petites entreprises	**44**	38	46	45	47
Prêts de détail	**1 071**	948	1 059	990	1 025
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	**29 $**	28 $	43 $	41 $	40 $
Industrie automobile	**7**	29	43	11	12
Biens de consommation	**68**	105	165	130	108
Énergie					
Pétrole et gaz	**231**	315	1 264	156	6
Services publics	**7**	10	78	57	–
Produits financiers	**78**	107	111	109	–
Produits forestiers	**9**	7	21	28	25
Services de santé	**6**	21	21	17	18
Sociétés de portefeuille et d'investissement	**10**	27	72	185	132
Produits industriels	**42**	34	43	45	48
Mines et métaux	**2**	3	15	17	9
Services financiers non bancaires	**20**	32	3	1	3
Autres services	**140**	157	109	69	99
Immobilier et autres	**293**	345	241	297	314
Technologie et média	**10**	82	93	34	38
Transport et environnement	**91**	23	45	53	32
Autres	**48**	47	57	43	66
Prêts aux organismes souverains	**–**	–	–	–	–
Prêts aux banques	**–**	–	2	2	2
Prêts de gros	**1 091**	1 372	2 426	1 295	952
Prêts dépréciés acquis	**21**	256	418	–	–
Ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (1), (2)	**2 183 $**	2 576 $	3 903 $	2 285 $	1 977 $
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**431 $**	323 $	368 $	356 $	388 $
Prêts aux particuliers	**248**	198	228	223	224
Prêts aux petites entreprises	**44**	38	46	45	47
Prêts de détail	**723**	559	642	624	659
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	**29**	22	34	39	36
Industrie automobile	**5**	4	9	8	11
Biens de consommation	**47**	45	91	65	70
Énergie					
Pétrole et gaz	**39**	13	57	39	4
Services publics	**–**	–	15	20	–
Produits financiers	**–**	–	–	–	–
Produits forestiers	**9**	7	21	5	6
Services de santé	**4**	5	18	17	19
Sociétés de portefeuille et d'investissement	**3**	3	5	3	3
Produits industriels	**31**	25	39	39	41
Mines et métaux	**2**	3	12	7	9
Services financiers non bancaires	**19**	29	–	–	1
Autres services	**48**	48	49	51	67
Immobilier et autres	**137**	187	121	161	171
Technologie et média	**8**	12	27	34	37
Transport et environnement	**15**	23	24	29	11
Autres	**–**	–	–	(5)	1
Prêts aux organismes souverains	**–**	–	–	–	–
Prêts aux banques	**–**	–	–	–	–
Prêts de gros	**396**	426	522	512	487
Total	**1 119 $**	985 $	1 164 $	1 136 $	1 146 $
États-Unis					
Prêts de détail	**23 $**	59 $	56 $	10 $	13 $
Prêts de gros	**401**	736	1 736	204	18
Total	**424 $**	795 $	1 792 $	214 $	31 $
Autres pays					
Prêts de détail	**327 $**	345 $	380 $	356 $	353 $
Prêts de gros	**313**	451	567	579	447
Total	**640 $**	796 $	947 $	935 $	800 $
Total du montant brut des prêts douteux (1), (2)	**2 183 $**	2 576 $	3 903 $	2 285 $	1 977 $
Correction de valeur pour prêts douteux (3)	**(700)**	(737)	(809)	(654)	(632)
Prêts douteux, montant net	**1 483 $**	1 839 $	3 094 $	1 631 $	1 345 $
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations					
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,26 %**	0,23 %	0,28 %	0,28 %	0,31 %
Prêts aux particuliers	**0,33 %**	0,30 %	0,33 %	0,32 %	0,31 %
Prêts aux petites entreprises	**0,90 %**	0,85 %	1,19 %	1,13 %	1,16 %
Prêts de détail	**0,27 %**	0,25 %	0,29 %	0,28 %	0,31 %
Prêts de gros	**0,57 %**	0,92 %	1,69 %	0,93 %	0,84 %
Total	**0,37 %**	0,46 %	0,73 %	0,47 %	0,44 %
Correction de valeur pour prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux (3)	**32,08 %**	28,61 %	20,72 %	28,64 %	31,98 %

(1) Le 1er novembre 2017, la définition du montant brut des prêts douteux a été abrégée pour certains produits afin que nos critères définissant une défaillance correspondent à la définition donnée dans IFRS 9, selon laquelle une créance est en défaut si elle est en souffrance depuis au moins 90 jours. Cela a donné lieu à une augmentation du montant brut des prêts douteux de 134 millions de dollars. Les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, non compris dans les prêts douteux, se sont établis à 179 millions de dollars en 2018 (307 millions en 2017; 337 millions en 2016; 314 millions en 2015; 316 millions en 2014). Pour plus de détails, voir la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(2) Depuis le 1er novembre 2017, le montant brut des prêts douteux exclut un montant de 229 millions de dollars lié aux PDA obtenus dans le cadre de l'acquisition de City National, prêts qui sont depuis redevenus productifs.

(3) Représente, depuis le 1er novembre 2017, la correction de valeur pour pertes de crédit de niveau 3 liée aux prêts, acceptations et engagements selon IFRS 9 et la correction de valeur pour prêts douteux selon IAS 39.

Dotation à la provision pour pertes de crédit, par portefeuille et par secteur géographique — Tableau 79

	IFRS 9	IAS 39			
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018**	2017	2016	2015	2014
Prêts hypothécaires résidentiels	**51 $**	56 $	77 $	47 $	94 $
Prêts aux particuliers	**462**	409	458	388	441
Prêts sur cartes de crédit	**468**	435	442	378	353
Prêts aux petites entreprises	**30**	32	34	32	44
Prêts de détail	**1 011 $**	932 $	1 011 $	845 $	932 $
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	**1 $**	2 $	10 $	9 $	3 $
Industrie automobile	**5**	14	13	3	2
Biens de consommation	**48**	11	20	33	27
Énergie					
Pétrole et gaz	**(1)**	(27)	320	47	(5)
Services publics	**1**	5	16	9	32
Produits financiers	**–**	(19)	1	39	3
Produits forestiers	**5**	4	4	6	7
Services de santé	**4**	10	4	–	–
Sociétés de portefeuille et d'investissement	**3**	1	–	18	29
Produits industriels	**4**	16	12	4	14
Mines et métaux	**–**	(4)	7	8	2
Services financiers non bancaires	**(2)**	2	–	7	–
Autres services	**58**	20	(5)	4	18
Immobilier et autres	**11**	115	36	29	58
Technologie et média	**(21)**	13	8	5	14
Transport et environnement	**37**	–	(4)	8	2
Autres	**(6)**	53	36	24	26
Prêts aux organismes souverains	**–**	–	–	–	–
Prêts aux banques	**–**	–	(3)	(1)	–
Prêts de gros	**147 $**	216 $	475 $	252 $	232 $
Prêts dépréciés acquis	**2**	2	10	–	–
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (1)	**1 160 $**	1 150 $	1 496 $	1 097 $	1 164 $
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**44 $**	33 $	42 $	27 $	27 $
Prêts aux particuliers	**458**	413	459	393	393
Prêts sur cartes de crédit	**456**	426	435	371	345
Prêts aux petites entreprises	**30**	32	34	32	44
Prêts de détail	**988 $**	904 $	970 $	823 $	809 $
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	**1**	–	10	9	4
Industrie automobile	**1**	1	3	3	3
Biens de consommation	**21**	11	19	21	25
Énergie					
Pétrole et gaz	**2**	(15)	99	22	(5)
Services publics	**1**	1	–	1	–
Produits financiers	**–**	–	–	–	–
Produits forestiers	**5**	4	5	1	1
Services de santé	**6**	7	4	–	–
Sociétés de portefeuille et d'investissement	**–**	–	–	–	–
Produits industriels	**3**	13	10	7	14
Mines et métaux	**–**	1	7	3	2
Services financiers non bancaires	**(1)**	2	–	–	–
Autres services	**25**	21	14	–	6
Immobilier et autres	**11**	38	26	13	34
Technologie et média	**1**	10	2	6	14
Transport et environnement	**4**	2	8	7	3
Autres	**–**	(1)	6	23	22
Prêts aux organismes souverains	**–**	–	–	–	–
Prêts aux banques	**–**	–	–	–	–
Prêts de gros	**80 $**	95 $	213 $	116 $	123 $
Total (1)	**1 068 $**	999 $	1 183 $	939 $	932 $
États-Unis					
Prêts de détail	**4**	3	1	1	2
Prêts de gros	**64**	117	227	40	40
	68 $	120 $	228 $	41 $	42 $
Autres pays					
Prêts de détail	**19**	25	41	21	121
Prêts de gros	**5**	6	44	96	69
	24 $	31 $	85 $	117 $	190 $
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (1)	**1 160 $**	1 150 $	1 496 $	1 097 $	1 164 $
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (2)	**123**	–	50	–	–
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs financiers	**24**				
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit	**1 307 $**	1 150 $	1 546 $	1 097 $	1 164 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	**0,23 %**	0,21 %	0,29 %	0,24 %	0,27 %
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (1)	**0,20 %**	0,21 %	0,28 %	0,24 %	0,27 %

(1) Représente, depuis le 1er novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3 aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

(2) Représente, depuis le 1er novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 sur les prêts, acceptations et engagements aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts qui n'ont pas encore été désignés comme prêts douteux selon IAS 39.

Correction de valeur liée aux prêts (1) par portefeuille et par secteur géographique — Tableau 80

	IFRS 9	IAS 39			
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**2018**	2017	2016	2015	2014
Correction de valeur liée aux prêts au début de l'exercice	**2 976 $**	2 326 $	2 120 $	2 085 $	2 050 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit (1)	**1 283**	1 150	1 546	1 097	1 164
Sorties du bilan par portefeuille					
Prêts hypothécaires résidentiels	**(51)**	(53)	(42)	(64)	(30)
Prêts aux particuliers	**(552)**	(543)	(556)	(494)	(565)
Prêts sur cartes de crédit	**(599)**	(565)	(564)	(497)	(466)
Prêts aux petites entreprises	**(35)**	(38)	(40)	(40)	(47)
Prêts de détail	**(1 237)$**	(1 199)$	(1 202)$	(1 095)$	(1 108)$
Prêts aux entreprises	**(207)$**	(226)$	(321)$	(243)$	(221)$
Prêts aux organismes souverains	**–**	–	–	–	–
Prêts aux banques	**–**	–	–	–	–
Prêts de gros	**(207)$**	(226)$	(321)$	(243)$	(221)$
Total des sorties du bilan par portefeuille	**(1 444)$**	(1 425)$	(1 523)$	(1 338)$	(1 329)$
Recouvrements par portefeuille					
Prêts hypothécaires résidentiels	**8 $**	8 $	5 $	7 $	2 $
Prêts aux particuliers	**121**	116	111	105	106
Prêts sur cartes de crédit	**131**	131	122	119	114
Prêts aux petites entreprises	**7**	9	10	10	9
Prêts de détail	**267 $**	264 $	248 $	241 $	231 $
Prêts aux entreprises	**65 $**	66 $	38 $	33 $	32 $
Prêts aux organismes souverains	**–**	–	–	–	–
Prêts aux banques	**–**	–	–	1	–
Prêts de gros	**65 $**	66 $	38 $	34 $	32 $
Total des recouvrements par portefeuille	**332 $**	330 $	286 $	275 $	263 $
Sorties du bilan, montant net	**(1 112)$**	(1 095)$	(1 237)$	(1 063)$	(1 066)$
Ajustements (2)	**(59)**	(131)	(103)	1	(63)
Correction de valeur liée aux prêts à la fin de l'exercice	**3 088 $**	2 250 $	2 326 $	2 120 $	2 085 $
Correction de valeur pour prêts douteux (3)					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**43 $**	31 $	35 $	27 $	31 $
Prêts aux particuliers	**107**	91	105	96	93
Prêts aux petites entreprises	**18**	19	20	19	19
Prêts de détail	**168 $**	141 $	160 $	142 $	143 $
Prêts aux entreprises					
Exploitations agricoles	**2 $**	3 $	6 $	5 $	6 $
Industrie automobile	**4**	4	4	4	4
Biens de consommation	**15**	11	14	12	22
Énergie					
Pétrole et gaz	**2**	3	6	–	–
Services publics	**–**	–	–	1	–
Produits financiers	**–**	–	–	–	–
Produits forestiers	**5**	3	5	3	3
Services de santé	**6**	6	6	6	6
Sociétés de portefeuille et d'investissement	**1**	1	1	1	1
Produits industriels	**5**	13	11	13	18
Mines et métaux	**1**	4	4	1	1
Services financiers non bancaires	**–**	1	–	–	–
Autres services	**22**	19	18	19	28
Immobilier et autres	**15**	36	23	28	48
Technologie et média	**10**	11	10	12	17
Transport et environnement	**4**	8	11	7	5
Autres	**–**	1	–	(1)	1
Prêts aux organismes souverains	**–**	–	–	–	–
Prêts aux banques	**–**	–	–	–	–
Prêts de gros	**92 $**	124 $	119 $	111 $	160 $
	260 $	265 $	279 $	253 $	303 $
États-Unis					
Prêts de détail	**1 $**	1 $	2 $	1 $	1 $
Prêts de gros	**164**	150	177	47	16
	165 $	151 $	179 $	48 $	17 $
Autres pays					
Prêts de détail	**166 $**	168 $	180 $	169 $	172 $
Prêts de gros	**109**	153	171	184	140
	275 $	321 $	351 $	353 $	312 $
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (3)	**700 $**	737 $	809 $	654 $	632 $
Correction de valeur liée aux prêts productifs (4)					
Prêts hypothécaires résidentiels	**206 $**	128 $	96 $	83 $	78 $
Prêts aux particuliers	**754**	391	385	396	400
Prêts sur cartes de crédit	**760**	379	386	386	385
Prêts aux petites entreprises	**33**	37	45	45	45
Prêts de détail	**1 753 $**	935 $	912 $	910 $	908 $
Prêts de gros	**635 $**	487 $	514 $	465 $	454 $
Éléments hors bilan et autres éléments		91 $	91 $	91 $	91 $
Total de la correction de valeur liée aux prêts productifs (4)	**2 388 $**	1 513 $	1 517 $	1 466 $	1 453 $
Total de la correction de valeur liée aux prêts	**3 088 $**	2 250 $	2 326 $	2 120 $	2 085 $
Principaux ratios					
Correction de valeur liée aux prêts en pourcentage des prêts et des acceptations	**0,52 %**	0,40 %	0,43 %	0,43 %	0,46 %
Sorties du bilan, montant net, en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	**0,20 %**	0,20 %	0,23 %	0,23 %	0,25 %

(1) Comprend les prêts, acceptations et engagements.

(2) Les autres ajustements comprennent une désactualisation de 77 millions de dollars et des variations du taux de change de (18) millions (104 millions et 27 millions en 2017; 100 millions et 3 millions en 2016; 80 millions et (81) millions en 2015). Pour plus de détails, voir la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(3) Représente, depuis le 1er novembre 2017, la correction de valeur pour pertes de crédit de niveau 3 sur les prêts, acceptations et engagements aux termes d'IFRS 9 et la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

(4) Représente, depuis le 1er novembre 2017, la correction de valeur pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 sur les prêts, acceptations et engagements aux termes d'IFRS 9 et la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts qui n'ont pas encore été désignés comme prêts douteux selon IAS 39.

Information sur la qualité du crédit par province canadienne — Tableau 81

	IFRS 9	IAS 39			
(en millions de dollars canadiens)	**2018**	2017	2016	2015	2014
Prêts et acceptations					
Provinces de l'Atlantique (1)	**25 305 $**	24 471 $	23 947 $	23 040 $	22 130 $
Québec	**58 067**	56 749	53 518	51 197	50 748
Ontario	**225 606**	202 272	185 434	175 315	159 817
Alberta	**69 497**	68 051	66 277	64 902	61 197
Autres provinces des Prairies (2)	**32 101**	31 318	30 143	29 490	27 341
Colombie-Britannique et territoires (3)	**79 653**	76 102	71 295	70 483	68 988
Total des prêts et des acceptations au Canada	**490 229 $**	458 963 $	430 614 $	414 427 $	390 221 $
Montant brut des prêts douteux (4)					
Provinces de l'Atlantique (1)	**89 $**	77 $	101 $	93 $	81 $
Québec	**185**	176	207	213	205
Ontario	**227**	213	336	341	391
Alberta	**335**	284	313	224	185
Autres provinces des Prairies (2)	**176**	125	93	115	73
Colombie-Britannique et territoires (3)	**107**	110	114	150	211
Total du montant brut des prêts douteux au Canada	**1 119 $**	985 $	1 164 $	1 136 $	1 146 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit au titre des prêts douteux (5)					
Provinces de l'Atlantique (1)	**59 $**	66 $	67 $	57 $	51 $
Québec	**94**	85	92	96	92
Ontario	**678**	617	654	590	588
Alberta	**116**	112	226	77	71
Autres provinces des Prairies (2)	**68**	64	64	52	40
Colombie-Britannique et territoires (3)	**53**	55	80	67	90
Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux au Canada	**1 068 $**	999 $	1 183 $	939 $	932 $

(1) Comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
(2) Comprend le Manitoba et la Saskatchewan.
(3) Comprend la Colombie-Britannique, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
(4) Le 1er novembre 2017, la définition du montant brut des prêts douteux a été abrégée pour certains produits afin que nos critères définissant une défaillance correspondent à la définition donnée dans IFRS 9, selon laquelle une créance est en défaut si elle est en souffrance depuis au moins 90 jours.
(5) Représente, depuis le 1er novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3 aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

La publication de notre rapport annuel 2018 et du document d'information financière complémentaire (IFC) a pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du CSF.

L'index qui suit présente un sommaire de nos renseignements à fournir selon les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements.

			Référence	
Catégorie de risque	Recommandation	Information à fournir	Page du rapport annuel	Page de l'IFC
Généralités	1	Table des matières sur les informations relatives aux risques à fournir conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	129	1
	2	Définir la terminologie et les mesures relatives aux risques	56, 59-63, 243-245	–
	3	Risques connus et risques émergents	57-58	–
	4	Nouveaux ratios réglementaires	104-109	–
Gouvernance, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion des risques	56, 59-63	–
	6	Culture à l'égard du risque	59-63	–
	7	Risques relatifs au contexte dans lequel nous exerçons nos activités	114	–
	8	Simulation de crise	60-62, 77	–
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques	9	Ratios de fonds propres minimaux en vertu de l'accord de Bâle III et supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure	104-109	–
	10	Composition des fonds propres et rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	–	20-23
	11	État de l'évolution des fonds propres réglementaires	–	24
	12	Planification stratégique en matière de fonds propres	103-109	–
	13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'activité	–	26
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres et renseignements sur le modèle d'évaluation connexe	64-68	25,*
	15	Information relative au risque de crédit lié à l'actif pondéré en fonction des risques et mesures de risque connexes	–	*
	16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par catégorie de risque	–	26
	17	Information relative au contrôle ex post en vertu de l'accord de Bâle	60, 64-66	41
Liquidités	18	Analyse quantitative et qualitative de notre réserve de liquidités	84-86 90-91	–
Financement	19	Actifs grevés et non grevés par catégorie du bilan, et obligations contractuelles découlant de révisions des notations	86, 89	–
	20	Analyse de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors bilan consolidés en fonction de la durée contractuelle résiduelle à la date du bilan	92-93	–
	21	Sources de financement et stratégie de financement	86-88	–
Risque de marché	22	Liens entre les postes du bilan et les mesures de risque de marché relatives aux portefeuilles de négociation et aux portefeuilles autres que de négociation	81-82	–
	23	Ventilation des facteurs de risque de marché	76-80	–
	24	Informations relatives à la validation et au contrôle ex post des mesures de risque de marché	76-77	–
	25	Principales techniques de gestion des risques au-delà des mesures et paramètres de risque présentés	76-80	–
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit de la Banque	64-76, 186-191	29-41,*
		Sommaire quantitatif de l'ensemble des expositions au risque de crédit en rapprochement avec le bilan	123-128	39
	27	Politiques de détermination des prêts douteux	65-68, 117-119, 119-144, 146-148	–
	28	Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des prêts douteux et des provisions pour dépréciation au cours de l'exercice	–	31, 36
	29	Quantification de l'exposition notionnelle brute aux dérivés négociés hors cote ou en Bourse	69	43
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	67	40
Autres	31	Autres types de risque	94-103	–
	32	Événements publics comportant des risques	98-99, 230-231	–

* Conformément aux *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (version révisée)* du CBCB, nous avons publié notre premier rapport distinct en lien avec ce pilier pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Ainsi, ces exigences sont remplies en totalité ou en partie grâce aux informations que nous y avons incluses.

RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

130 Rapports

131 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

131 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

132 Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

133 États financiers consolidés

133 Bilans consolidés

134 États consolidés du résultat net

135 États consolidés du résultat global

136 États consolidés des variations des capitaux propres

137 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

138 Notes annexes

138 Note 1 Informations générales

138 Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements

161 Note 3 Juste valeur des instruments financiers

178 Note 4 Titres

183 Note 5 Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit

191 Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers

192 Note 7 Entités structurées

196 Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

205 Note 9 Locaux et matériel

206 Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

208 Note 11 Coentreprises et entreprises associées

209 Note 12 Autres actifs

209 Note 13 Dépôts

210 Note 14 Activités d'assurance

212 Note 15 Fonds distincts

213 Note 16 Avantages du personnel – Régime de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

218 Note 17 Autres passifs

219 Note 18 Débentures subordonnées

219 Note 19 Titres de fiducie de capital

219 Note 20 Capitaux propres

222 Note 21 Rémunération fondée sur des actions

224 Note 22 Impôt sur le résultat

226 Note 23 Bénéfice par action

227 Note 24 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités

230 Note 25 Actions en justice et questions de réglementation

231 Note 26 Transactions entre parties liées

232 Note 27 Résultats par secteur d'exploitation

235 Note 28 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

235 Note 29 Gestion des fonds propres

236 Note 30 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

238 Note 31 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan

239 Note 32 Information sur la société mère

240 Note 33 Événements postérieurs à la date du bilan

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les nombreux montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est présentée de manière cohérente avec ces états financiers consolidés.

Nos contrôles internes sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le Code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe d'auditeurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise de son Comité d'audit composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité d'audit assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédures de contrôles internes actuelles ainsi que les révisions prévues de ces procédures et de conseiller les administrateurs en matière d'audit et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre auditeur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité d'audit.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant nos opérations et activités qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si nous respectons les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si nous sommes en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts de nos déposants et créanciers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant nommé par nos actionnaires sur recommandation du Comité d'audit et du Conseil d'administration, a effectué un audit indépendant des états financiers consolidés et présente le rapport suivant. Les auditeurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité d'audit de tous les aspects de leur mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

David I. McKay
Président et chef de la direction

Rod Bolger
Chef des finances

Toronto, le 27 novembre 2018

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres employés, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions de nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que nos encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de notre direction et de notre Conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de nos actifs qui pourrait avoir une incidence significative sur nos états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2018, en se fondant sur les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2018 est efficace selon les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013).

L'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2018 a fait l'objet d'un audit par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme en fait mention son rapport, intégré aux présentes.

David I. McKay
Président et chef de la direction

Rod Bolger
Chef des finances

Toronto, le 27 novembre 2018

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Royale du Canada

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière
Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (la « Banque ») au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017, et des états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Banque maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Changement de principes comptables
Sans pour autant modifier notre opinion sur les états financiers consolidés, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers consolidés qui indique que la Banque a modifié la façon dont elle comptabilise les instruments financiers en 2018 en raison de l'adoption d'IFRS 9 *Instruments financiers*.

Fondement des opinions
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés et du contrôle interne à l'égard de l'information financière
La direction de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Banque et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'expertise comptable inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (« PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie pertinentes pour nos audits, lesquelles comprennent les lois canadiennes et fédérales américaines sur les valeurs mobilières ainsi que les règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits des états financiers consolidés de la Banque et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux normes du PCAOB et nous avons effectué nos audits des états financiers consolidés de la Banque conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et à évaluer si un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous les aspects significatifs. Ces normes exigent également que nous nous conformions aux règles de déontologie.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne portant sur la préparation par la Banque et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Nos audits ont également compris l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière
Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 27 novembre 2018

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Banque depuis 2016.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2018	31 octobre 2017
Actifs		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**30 209 $**	28 407 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**36 471**	32 662
Titres (notes 2 et 4)		
Titres détenus à des fins de transaction	**128 258**	127 657
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable	**94 608**	90 722
	222 866	218 379
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	**294 602**	220 977
Prêts (notes 2 et 5)		
Prêts de détail	**399 452**	385 170
Prêts de gros	**180 278**	159 606
	579 730	544 776
Correction de valeur pour pertes sur prêts (notes 2 et 5)	**(2 912)**	(2 159)
	576 818	542 617
Actif net des fonds distincts (note 15)	**1 368**	1 216
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**15 641**	16 459
Dérivés (note 8)	**94 039**	95 023
Locaux et matériel (note 9)	**2 832**	2 670
Goodwill (note 10)	**11 137**	10 977
Autres immobilisations incorporelles (note 10)	**4 687**	4 507
Autres actifs (note 12)	**44 064**	38 959
	172 400	168 595
Total de l'actif	**1 334 734 $**	1 212 853 $
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 13)		
Particuliers	**270 154 $**	260 213 $
Entreprises et gouvernements	**534 371**	505 665
Banques	**32 521**	23 757
	837 046	789 635
Passif net des fonds distincts (note 15)	**1 368**	1 216
Autres		
Acceptations	**15 662**	16 459
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**32 247**	30 008
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	**206 814**	143 084
Dérivés (note 8)	**90 238**	92 127
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 14)	**10 000**	9 676
Autres passifs (note 17)	**52 273**	46 955
	407 234	338 309
Débentures subordonnées (note 18)	**9 131**	9 265
Total du passif	**1 254 779**	1 138 425
Capitaux propres attribuables aux actionnaires (note 20)		
Actions privilégiées	**6 309**	6 413
Actions ordinaires	**17 617**	17 703
Bénéfices non distribués	**51 112**	45 359
Autres composantes des capitaux propres	**4 823**	4 354
	79 861	73 829
Participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	**94**	599
Total des capitaux propres	**79 955**	74 428
Total du passif et des capitaux propres	**1 334 734 $**	1 212 853 $

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

David I. McKay
Président et chef de la direction

David F. Denison
Administrateur

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Pour les exercices clos le 31 octobre 2018	le 31 octobre 2017
Revenu d'intérêt et de dividende (note 3)		
Prêts	21 249 $	18 677 $
Titres	5 670	4 899
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	5 536	3 021
Dépôts et autres	566	307
	33 021	26 904
Frais d'intérêt (note 3)		
Dépôts et autres	9 603	6 564
Autres passifs	4 905	2 930
Débentures subordonnées	322	270
	14 830	9 764
Revenu net d'intérêt	18 191	17 140
Revenus autres que d'intérêt		
Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires (note 14)	4 279	4 566
Revenus tirés des activités de négociation	911	806
Commissions de gestion de placements et de services de garde	5 377	4 803
Revenus tirés des fonds communs de placement	3 551	3 339
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 372	1 416
Frais bancaires	1 800	1 770
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	2 053	2 093
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	1 098	974
Revenus sur cartes	1 054	933
Commissions de crédit	1 394	1 433
Profits nets sur les titres de placement (notes 2 et 4)	147	172
Quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées (note 11)	21	335
Autres	1 328	889
	24 385	23 529
Total des revenus	42 576	40 669
Dotation à la provision pour pertes de crédit (notes 2, 4 et 5)	1 307	1 150
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance (note 14)	2 676	3 053
Frais autres que d'intérêt		
Ressources humaines (notes 16 et 21)	13 776	13 330
Matériel	1 593	1 434
Frais d'occupation	1 558	1 588
Communications	1 049	1 011
Honoraires	1 379	1 214
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (note 10)	1 077	1 015
Autres	2 401	2 202
	22 833	21 794
Bénéfice avant impôt	15 760	14 672
Impôt sur le résultat (note 22)	3 329	3 203
Bénéfice net	12 431 $	11 469 $
Bénéfice net attribuable aux :		
Actionnaires	12 400 $	11 428 $
Participations ne donnant pas le contrôle	31	41
	12 431 $	11 469 $
Bénéfice de base par action (en dollars) (note 23)	8,39 $	7,59 $
Bénéfice dilué par action (en dollars) (note 23)	8,36	7,56
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,77	3,48

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos le 31 octobre 2018	Pour les exercices clos le 31 octobre 2017
Bénéfice net	**12 431 $**	11 469 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt (note 22)		
Éléments qui seront reclassés en résultat dans une période future :		
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente		
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente		134
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres disponibles à la vente		(96)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(70)**	
Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net	**(9)**	
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(94)**	
	(173)	38
Écarts de change		
Profits (pertes) de change latents	**840**	(1 570)
Profits nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture	**(237)**	438
Reclassement en résultat de pertes (profits) de change	**–**	(10)
	603	(1 142)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**150**	622
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**107**	(92)
	257	530
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat dans une période future :		
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel (note 16)	**724**	790
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**123**	(323)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(2)**	
	845	467
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	**1 532**	(107)
Total du résultat global	**13 963 $**	11 362 $
Total du résultat global attribuable aux :		
Actionnaires	**13 931 $**	11 323 $
Participations ne donnant pas le contrôle	**32**	39
	13 963 $	11 362 $

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017												
						Autres composantes des capitaux propres							
(en millions de dollars canadiens)	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions propres – privilégiées	Actions propres – ordinaires	Bénéfices non distribués	Titres disponibles à la vente	Titres et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Écart de change	Couverture de flux de trésorerie	Total des autres composantes des capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de la période	6 713 $	17 939 $	– $	(80)$	41 519 $	340 $		4 685 $	(99)$	4 926 $	71 017 $	595 $	71 612 $
Variation des capitaux propres													
Capital social émis	–	227	–	–	(1)	–		–	–	–	226	–	226
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	–	(436)	–	–	(2 674)	–		–	–	–	(3 110)	–	(3 110)
Rachat de titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–		–	–	–	–	–	–
Rachat d'actions privilégiées	(300)	–	–	–	–	–		–	–	–	(300)	–	(300)
Actions propres – vente	–	–	130	4 414	–	–		–	–	–	4 544	–	4 544
Actions propres – achat	–	–	(130)	(4 361)	–	–		–	–	–	(4 491)	–	(4 491)
Attributions de rémunération fondée sur des actions	–	–	–	–	(40)	–		–	–	–	(40)	–	(40)
Dividendes sur actions ordinaires	–	–	–	–	(5 096)	–		–	–	–	(5 096)	–	(5 096)
Dividendes sur actions privilégiées et autres	–	–	–	–	(300)	–		–	–	–	(300)	(34)	(334)
Autres	–	–	–	–	56	–		–	–	–	56	(1)	55
Bénéfice net	–	–	–	–	11 428	–		–	–	–	11 428	41	11 469
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	–	–	–	–	467	38		(1 140)	530	(572)	(105)	(2)	(107)
Solde à la fin de la période	6 413 $	17 730 $	– $	(27)$	45 359 $	378 $		3 545 $	431 $	4 354 $	73 829 $	599 $	74 428 $

	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018												
						Autres composantes des capitaux propres							
(en millions de dollars canadiens)	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions propres – privilégiées	Actions propres – ordinaires	Bénéfices non distribués	Titres disponibles à la vente	Titres et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Écart de change	Couverture de flux de trésorerie	Total des autres composantes des capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de la période	6 413 $	17 730 $	– $	(27)$	45 359 $	378 $		3 545 $	431 $	4 354 $	73 829 $	599 $	74 428 $
Ajustement de transition (note 2)	–	–	–	–	(558)	(378)	299 $	–	–	(79)	(637)	–	(637)
Solde ajusté au début de la période	6 413 $	17 730 $	– $	(27)$	44 801 $	– $	299 $	3 545 $	431 $	4 275 $	73 192 $	599 $	73 791 $
Variation des capitaux propres													
Capital social émis	–	92	–	–	–		–	–	–	–	92	–	92
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	–	(187)	–	–	(1 335)		–	–	–	–	(1 522)	–	(1 522)
Rachat de titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–		–	–	–	–	–	(500)	(500)
Rachat d'actions privilégiées	(107)	–	–	–	2		–	–	–	–	(105)	–	(105)
Actions propres – vente	–	–	259	5 479	–		–	–	–	–	5 738	–	5 738
Actions propres – achat	–	–	(256)	(5 470)	–		–	–	–	–	(5 726)	–	(5 726)
Attributions de rémunération fondée sur des actions	–	–	–	–	(10)		–	–	–	–	(10)	–	(10)
Dividendes sur actions ordinaires	–	–	–	–	(5 442)		–	–	–	–	(5 442)	–	(5 442)
Dividendes sur actions privilégiées et autres	–	–	–	–	(285)		–	–	–	–	(285)	(37)	(322)
Autres	–	–	–	–	136		(138)	–	–	(138)	(2)	–	(2)
Bénéfice net	–	–	–	–	12 400		–	–	–	–	12 400	31	12 431
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	–	–	–	–	845		(173)	602	257	686	1 531	1	1 532
Solde à la fin de la période	6 306 $	17 635 $	3 $	(18)$	51 112 $		(12)$	4 147 $	688 $	4 823 $	79 861 $	94 $	79 955 $

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos le 31 octobre 2018	le 31 octobre 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	**12 431 $**	11 469 $
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie et autres		
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**1 307**	1 150
Amortissement	**569**	600
Impôt différé	**459**	203
Amortissement et perte de valeur des autres immobilisations incorporelles	**1 083**	1 017
Variations nettes des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	**(1)**	(331)
Pertes (profits) à la vente de locaux et de matériel	**–**	(1)
Pertes (profits) sur les titres de placement (note 2)	**(149)**	(246)
Pertes (profits) à la cession d'activités	**(40)**	2
Perte de valeur de titres disponibles à la vente		52
Ajustements liés à la variation nette des actifs et passifs d'exploitation		
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	**218**	512
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	**(88)**	(90)
Impôt exigible	**(2 707)**	(1 183)
Actifs dérivés	**984**	23 921
Passifs dérivés	**(1 889)**	(24 423)
Titres détenus à des fins de transaction	**2 297**	23 624
Prêts, déduction faite de la titrisation	**(41 477)**	(22 608)
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	**(73 626)**	(34 675)
Dépôts, déduction faite de la titrisation	**48 749**	33 296
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	**63 730**	39 643
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**2 239**	(20 361)
Montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	**147**	601
Autres	**3 238**	5 553
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	**17 474**	37 725
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**(3 809)**	(4 811)
Produit de la vente de titres de placement (note 2)	**19 572**	11 432
Produit de l'arrivée à échéance de placement (note 2)	**37 536**	40 844
Achat de titres de placement (note 2)	**(59 286)**	(61 559)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	**(1 980)**	(1 364)
Produit de cessions	**14**	–
Flux de trésorerie affectés aux acquisitions	**(65)**	–
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**(8 018)**	(15 458)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat de titres de fiducie de capital	**(500)**	–
Remboursement de débentures subordonnées	**–**	(119)
Émission d'actions ordinaires	**72**	199
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	**(1 522)**	(3 110)
Rachat d'actions privilégiées	**(105)**	(300)
Actions propres – vente	**5 738**	4 544
Actions propres – achat	**(5 726)**	(4 491)
Dividendes versés	**(5 640)**	(5 309)
Frais d'émission	**–**	(1)
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**(37)**	(34)
Variation des emprunts à court terme des filiales	**–**	(30)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	**(7 720)**	(8 651)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	**66**	(138)
Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	**1 802**	13 478
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période (1)	**28 407**	14 929
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période (1)	**30 209 $**	28 407 $
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les éléments suivants :		
Intérêts versés	**13 524 $**	8 803 $
Intérêts reçus	**31 386**	25 602
Dividendes reçus	**1 706**	1 729
Impôt sur le résultat payé	**5 818**	4 708

(1) Nous sommes tenus de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes était de 2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (2,3 milliards au 31 octobre 2017; 3,3 milliards au 31 octobre 2016).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Note 1 Informations générales

La Banque Royale du Canada et ses filiales (la Banque) offrent, à l'échelle mondiale, des services financiers diversifiés, dont des produits et services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de gestion de patrimoine, d'assurance, aux investisseurs et liés aux marchés des capitaux. Se reporter à la note 27 pour en savoir davantage sur nos secteurs d'exploitation.

La société mère, la Banque Royale du Canada, est une banque de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), constituée et établie au Canada. Notre bureau central est situé au Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada, et notre siège social, au 1, Place Ville-Marie, Montréal (Québec), Canada. Nos actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole RY.

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). À moins d'indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. L'information présentée dans les tableaux est en millions de dollars, sauf indication contraire. Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS. À moins d'indication contraire, les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées avec cohérence à toutes les périodes présentées.

Le 27 novembre 2018, le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés.

Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables prescrites par le BSIF, sont résumées ci-après. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS. À moins d'indication contraire, les mêmes méthodes comptables ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

Généralités

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations subjectives et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le résultat net et l'information connexe. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les principales sources d'incertitude liée aux estimations comprennent : la dépréciation des titres, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la correction de valeur pour pertes de crédit, les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance, les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, l'impôt sur le résultat, la valeur comptable du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les provisions pour litiges et les produits différés au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations ainsi que de certaines autres, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos futurs états financiers consolidés. Se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites dans cette note pour plus de détails sur notre utilisation d'estimations et d'hypothèses.

Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû faire des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants, comme il est décrit aux notes annexes :

Consolidation d'entités structurées	Note 2 Note 7	Dépréciation de titres (selon IAS 39)	Note 2 Note 4
Juste valeur des instruments financiers	Note 2 Note 3	Mise en application de la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 2
Correction de valeur pour pertes de crédit	Note 2 Note 4 Note 5	Décomptabilisation d'actifs financiers	Note 2 Note 6
Avantages du personnel	Note 2 Note 16	Impôt sur le résultat	Note 2 Note 22
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Note 2 Note 10	Provisions	Note 2 Note 24 Note 25

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de la société mère, la Banque Royale du Canada, et de ses filiales, y compris certaines entités structurées, compte tenu de l'élimination des transactions, soldes, revenus et charges intersociétés.

Consolidation

Les filiales sont les entités, y compris les entités structurées, sur lesquelles nous exerçons un contrôle. Nous contrôlons une entité lorsque nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur l'entité émettrice. Nous détenons le pouvoir sur une entité lorsque nous avons des droits effectifs qui nous confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont l'incidence la plus importante sur les rendements de l'entité (les activités pertinentes). Le pouvoir peut être déterminé sur la base des droits de vote ou, dans le cas des entités structurées, d'autres accords contractuels.

Nous ne sommes pas considérés comme exerçant un contrôle sur une entité si le pouvoir est exercé à titre de mandataire. Pour déterminer si nous agissons comme mandataire, nous examinons la relation globale existant entre nous, l'entité émettrice et les autres parties à l'accord en fonction des facteurs suivants : i) l'étendue de notre pouvoir décisionnel; ii) les droits détenus par d'autres parties; iii) la rémunération à laquelle nous avons droit; et iv) notre exposition à la variabilité des rendements.

La détermination du contrôle est fondée sur les faits et circonstances actuels et fait l'objet d'une évaluation sur une base continue. Dans certains cas, l'évaluation de divers facteurs et de diverses conditions peut porter à croire que le contrôle de l'entité est exercé par différentes parties, selon que ces facteurs ou ces conditions sont évalués séparément ou dans leur ensemble. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons les facteurs et les conditions pertinents dans leur ensemble afin de déterminer si nous contrôlons une entité. Plus précisément, nous exerçons notre jugement lorsque nous évaluons si nous avons d'importants droits décisionnels sur les activités pertinentes et si nous exerçons notre pouvoir en agissant pour notre propre compte ou comme mandataire.

Nous consolidons toutes nos filiales à partir de la date à laquelle nous obtenons le contrôle, et cessons de consolider une entité lorsqu'elle n'est plus contrôlée par nous. Nos conclusions aux fins de la consolidation se répercutent sur le classement et le montant des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales que nous consolidons sont présentées dans nos bilans consolidés à titre de composante distincte des capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté séparément dans nos états consolidés du résultat net.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Nos participations dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Nous utilisons également cette méthode pour comptabiliser nos participations dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part du résultat net de l'entité émettrice (y compris notre quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice) après la date d'acquisition.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente dans la mesure où leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, la direction doit s'être engagée à l'égard de la vente et il doit être hautement probable que la vente aura lieu d'ici un an. Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable précédente et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont présentés séparément des autres actifs dans les bilans consolidés si leur montant est important.

Un groupe destiné à être cédé est classé à titre d'activités abandonnées s'il respecte les conditions suivantes : i) il s'agit d'une composante distincte du reste de nos activités, tant du point de vue financier que de l'exploitation et ii) soit il représente une ligne d'activité principale et distincte, soit il fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte. Les groupes destinés à être cédés classés dans les activités abandonnées sont présentés séparément de nos activités poursuivies dans nos états consolidés du résultat net.

Instruments financiers

Changements de méthodes comptables

Au cours du premier trimestre, nous avons adopté IFRS *9 Instruments financiers* (IFRS 9). Par conséquent, nous avons changé nos méthodes comptables dans les domaines décrits ci-après, et les nouvelles méthodes s'appliquent depuis le 1er novembre 2017. Comme l'autorisent les dispositions transitoires d'IFRS 9, nous avons choisi de ne pas retraiter les résultats des périodes correspondantes. En conséquence, toute l'information concernant les périodes correspondantes est présentée conformément aux méthodes comptables utilisées précédemment, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Les ajustements aux valeurs comptables des actifs et passifs financiers à la date de première application (1er novembre 2017) ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture respectif des bénéfices non distribués et des autres composantes des capitaux propres de la période considérée. Les informations nouvelles ou modifiées ont été fournies au besoin, et les informations des périodes correspondantes sont conformes à celles de l'exercice précédent.

Méthodes applicables depuis le 1er novembre 2017 (IFRS 9)

Classement des actifs financiers (IFRS 9)

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ultérieurement évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, suivant le modèle économique que nous suivons pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Les instruments d'emprunt sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : a) l'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie (voir la description ci-après) et b) les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : a) l'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs (voir la description ci-après) et b) les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si l'actif n'est pas détenu à des fins de transaction et que nous prenons la décision irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette décision est prise instrument par instrument.

Détermination du modèle économique

Nous déterminons nos modèles économiques d'une manière qui reflète au mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers en vue d'atteindre nos objectifs commerciaux. Le jugement sert à déterminer nos modèles économiques et il s'appuie sur des éléments probants pertinents et objectifs, dont les suivants :

- la manière dont les activités économiques de nos activités génèrent des avantages (par exemple, sous forme de produits tirés des activités de négociation ou en améliorant le rendement ou en couvrant les coûts de financement ou d'autres coûts) et la manière dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants influant sur la performance de nos activités (par exemple, le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques décrits à la rubrique Gestion du risque du rapport de gestion) et les activités menées pour gérer ces risques;

- les ventes antérieures et les ventes attendues des portefeuilles de prêts ou de titres qui sont gérés dans le cadre d'un modèle économique;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos entreprises, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques se divisent en trois catégories qui reflètent les principales stratégies visant à générer des rendements, comme suit :

- Modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie – L'objectif de ce modèle économique est de détenir les prêts et les titres afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels de principal et d'intérêts. Les ventes sont accessoires par rapport à cet objectif, et on s'attend à ce qu'elles soient négligeables ou rares.
- Modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs – Tant la perception de flux de trésorerie contractuels que les ventes sont essentielles à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.
- Autres modèles économiques à la juste valeur – Ces modèles ne sont ni le premier ni le deuxième et représentent essentiellement ceux selon lesquels les actifs sont détenus à des fins de transaction ou sont gérés sur la base de la juste valeur.

Déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts
Les instruments détenus selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie ou un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs sont évalués pour déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de remboursements de principal et de versements d'intérêts. Les paiements constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sont ceux qu'on s'attend à recevoir normalement d'un contrat de prêt de base. Les montants de principal comprennent les remboursements de la valeur nominale du contrat de prêt ou de financement, tandis que les intérêts représentent essentiellement les rendements de base du prêt, y compris la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent associés au principal restant dû sur une période donnée. Les intérêts peuvent aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base (par exemple, le risque de liquidité, les frais de gestion ou d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée, ainsi qu'une marge.

Lorsque les modalités du contrat exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Titres (IFRS 9)
Les titres détenus à des fins de transaction comprennent tous les titres classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net du fait de leur nature et tous les autres titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les profits et les pertes réalisés et latents relativement à ces titres sont généralement inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt. Le revenu d'intérêt et le revenu de dividende afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres de placement comprennent tous les titres classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Tous les titres de placement sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite évalués en fonction de leurs classements respectifs.

Les titres de placement comptabilisés au coût amorti sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont présentés déduction faite de toute correction de valeur pour pertes de crédit, celle-ci étant calculée conformément à notre méthode d'établissement de la correction de valeur pour pertes de crédit décrite ci-après. Les revenus d'intérêt, y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres évalués au coût amorti, sont comptabilisés dans les revenus d'intérêt. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les titres inscrits au coût amorti sont comptabilisés à titre de dotation à la provision pour pertes de crédit. Lorsqu'un instrument d'emprunt évalué au coût amorti est vendu, la différence entre le produit de la vente et le coût amorti de l'instrument au moment de la vente est comptabilisée en tant que profits nets sur les titres de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les titres d'emprunt inscrits à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes latents résultant des variations de la juste valeur sont inclus dans les autres composantes des capitaux propres. Les gains et les pertes de valeur sont comptabilisés en dotation à la provision pour pertes de crédit et ils réduisent d'un montant correspondant le cumul des variations de la juste valeur compris dans les autres composantes des capitaux propres. Lorsqu'un instrument d'emprunt évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est vendu, le cumul des profits et des pertes est reclassé depuis le poste Autres composantes des capitaux propres vers le poste Profits nets sur les titres de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt – Autres.

Les titres de participation comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres et ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net lorsqu'ils sont réalisés. Les dividendes sur les titres de participation inscrits à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des variations des taux de change sur les titres d'emprunt, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt.

Option de la juste valeur (IFRS 9)
Un instrument financier dont la juste valeur peut être évaluée de façon fiable peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (option de la juste valeur) lors de sa comptabilisation initiale même s'il n'a pas été acquis ou assumé principalement en vue d'une revente ou d'un rachat. L'option de la juste valeur peut être appliquée aux actifs financiers si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes correspondants sur une base différente (une non-concordance comptable). L'option de la juste valeur peut être choisie pour les passifs financiers si : i) le choix élimine une non-concordance comptable; ii) le passif financier fait partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit; ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte. Ces instruments ne peuvent être sortis de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou perte latent découlant des variations de la juste valeur est inscrit aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres, selon l'objectif commercial en vue duquel nous détenons l'actif financier.

Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur attribuables aux modifications de notre risque de crédit propre sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les montants associés à notre propre risque de crédit qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net. Les autres variations de la juste valeur non attribuables aux changements dans notre propre risque de crédit sont comptabilisées aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres, selon l'objectif commercial en vue duquel nous détenons le passif financier. Lors de la comptabilisation initiale, si nous déterminons que la présentation de l'incidence des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat global créerait ou accroîtrait une non-concordance comptable dans le résultat net, la variation de la juste valeur de notre dette désignée à la juste valeur par le biais du résultat net est entièrement comptabilisée en résultat net. Pour déterminer le cas, nous évaluons si nous nous attendons à ce que les effets des variations du risque de crédit du passif soient compensés, dans le résultat net, par une variation de la juste valeur d'un autre instrument financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute attente en ce sens se fonde sur une relation de nature économique entre les caractéristiques du passif et celles de l'autre instrument financier. La détermination se fait lors de la comptabilisation initiale et n'est pas révisée par la suite. Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon notre taux de financement effectif au début et à la fin de la période.

Prêts (IFRS 9)

Les prêts sont des instruments d'emprunt qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués selon la méthode relative au classement des actifs financiers indiquée plus haut. La majorité de nos prêts sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui représente la valeur comptable brute diminuée de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Les intérêts sur les prêts sont constatés au poste Revenu d'intérêt au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs estimatifs utilisés dans ce calcul incluent ceux qui sont prévus par les modalités contractuelles de l'actif, toutes les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Le montant inclut aussi les coûts de transaction et tout autre escompte ou prime. Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont différées et comptabilisées au poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est raisonnablement probable qu'un prêt sera octroyé, les commissions d'engagement et d'attente sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties dans les revenus autres que d'intérêt sur la période d'engagement ou de confirmation du prêt. Si les commissions liées au remboursement anticipé sont reçues dans le cadre du renouvellement d'un prêt hypothécaire avant l'échéance, les commissions sont incluses dans le taux d'intérêt effectif et, si le prêt n'est pas renouvelé, les commissions liées au remboursement anticipé sont constatées dans le revenu d'intérêt à la date du remboursement anticipé.

Pour ce qui est des prêts comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de valeur sont comptabilisées à chaque date de clôture, conformément au modèle de dépréciation à trois niveaux présenté ci-après.

Correction de valeur pour pertes de crédit (IFRS 9)

Une correction de valeur pour pertes de crédit est établie pour tous les actifs financiers, sauf les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation. Les actifs soumis à des tests de dépréciation comprennent certains prêts, les titres d'emprunt, les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, les créances et les intérêts courus à recevoir et les créances sur contrat de location-financement ou contrat de location simple. La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts est présentée au poste Correction de valeur pour pertes sur prêts. La correction de valeur pour pertes de crédit relative aux titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée au poste Autres composantes des capitaux propres. Les autres actifs financiers inscrits au coût amorti sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit, dans nos bilans consolidés.

Les éléments hors bilan soumis à des tests de dépréciation comprennent les garanties financières et les engagements de prêt inutilisés. Dans le cas de certains produits de détail, les pertes de crédit attendues sont évaluées en fonction de l'exposition totale et ne sont pas attribuables aux composantes figurant au bilan ou qui n'y figurent pas. Pour ces produits, la correction de valeur pour pertes de crédit est présentée au poste Correction de valeur pour pertes sur prêts dans la mesure où elle ne dépasse pas le solde du prêt concerné et elle est ultérieurement présentée au poste Autres passifs – Dotations. En ce qui concerne tous les autres produits hors bilan soumis à des tests de dépréciation, la correction de valeur pour pertes de crédit est calculée séparément et incluse au poste Autres passifs – Dotations.

Nous calculons la correction de valeur pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation à trois niveaux fondé sur les pertes de crédit attendues :

- Actifs financiers productifs
  - Niveau 1 – Entre la comptabilisation initiale d'un actif financier et la date à laquelle l'actif a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée dont le montant correspond aux pertes de crédit qui devraient découler des défaillances qui se produiront dans les 12 mois suivant la date de clôture.
  - Niveau 2 – Après une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante de l'actif.
- Actifs financiers dépréciés
  - Niveau 3 – Lorsqu'un actif financier est jugé déprécié, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie restante de l'actif. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes, plutôt que sur sa valeur comptable brute.

La correction de valeur pour pertes de crédit est une estimation actualisée, établie par pondération probabiliste, des insuffisances de flux de trésorerie qui découleraient des défaillances au cours d'une période donnée. Dans le cas des engagements de prêt, l'estimation de la perte de crédit tient compte de la partie de l'engagement qui serait utilisée au cours de la période pertinente. Du côté des garanties financières, l'estimation de la perte de crédit se fonde sur les paiements qui seraient requis selon les dispositions du contrat de garantie. En ce qui concerne les créances résultant de contrats de location financement, l'estimation de la perte de crédit est basée sur des flux de trésorerie qui correspondent aux flux de trésorerie utilisés pour évaluer la créance locative.

Les augmentations ou diminutions de la correction de valeur pour pertes de crédit attribuables aux achats et aux nouveaux cas d'origination, de décomptabilisation ou d'arrivée à échéance, ainsi que les réévaluations dues à des changements dans les pertes attendues ou à des transferts entre les niveaux, sont comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes de crédit. Les sorties du bilan et les montants repris qui avaient déjà été sortis du bilan sont imputés à la correction de valeur pour pertes de crédit.

La correction de valeur pour pertes de crédit représente une estimation objective des pertes de crédit attendues sur nos actifs financiers à la date de clôture. Le jugement est nécessaire pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la correction de valeur pour pertes de crédit, y compris pour effectuer des transferts entre les trois niveaux et utiliser des informations prospectives. Les hypothèses et estimations sous-jacentes peuvent faire varier la correction de valeur d'une période à l'autre, et la variation peut avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont basées sur un intervalle de résultats possibles et tiennent compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles, y compris les notations internes et externes, l'historique des pertes de crédit et les attentes quant aux flux de trésorerie futurs. Les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la probabilité de défaillance (PD) de l'instrument par la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD), le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs financiers productifs, la principale différence entre les pertes de crédit attendues de niveau 1 et de niveau 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de niveau 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois tout au plus, tandis que les estimations de niveau 2 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur la durée restante de l'instrument.

Une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille qui permet une prise en compte appropriée des informations prospectives. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte par la modélisation, un jugement expert en matière de crédit est exercé pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Dans le cas du faible pourcentage de portefeuilles pour lesquels nous ne disposons pas d'information historique détaillée ni d'historique des pertes, nous emploierons des approches d'évaluation simplifiées qui peuvent être différentes de celles décrites ci-dessus. Ces approches, qui peuvent être de nature collective, sont conçues de manière à s'appuyer sur le plus d'informations fiables et justifiables susceptibles d'être obtenues pour chaque portefeuille.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées à la date de clôture au moyen du taux d'intérêt effectif.

Durée de vie attendue

Pour les instruments des niveaux 2 et 3, les provisions pour pertes reflètent les pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante prévue de l'instrument. Pour la plupart des instruments, la durée de vie prévue est limitée à la durée de vie contractuelle restante.

Une exemption s'applique à certains instruments ayant les caractéristiques suivantes : a) l'instrument est composé à la fois d'un prêt et d'un engagement inutilisé; b) nous avons la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement inutilisé; et c) notre exposition aux pertes de crédit ne se limite pas à la période de préavis contractuelle. Pour les produits visés par cette exemption, la durée de vie attendue pourrait dépasser la durée de vie contractuelle restante et correspond à la période au cours de laquelle notre exposition aux pertes de crédit n'est pas réduite en raison de nos activités normales de gestion du risque de crédit. Cette période varie selon le produit et la catégorie de risque et elle est estimée sur la base de l'historique de nos expositions similaires, compte tenu des activités de gestion du risque de crédit entreprises dans le cadre de notre cycle régulier d'examen de la qualité du crédit. Les produits visés par cette exemption comprennent les cartes de crédit, les découverts et certaines marges de crédit renouvelables. Il nous faut exercer un jugement significatif au moment de déterminer les instruments visés par cette exemption et d'estimer leur durée de vie restante appropriée sur la base de notre expérience passée et de nos activités d'atténuation du risque de crédit.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit nécessite une part importante de jugement. Les transferts entre les niveaux 1 et 2 dépendent de la question de savoir si le risque de crédit lié à un instrument à la date de clôture a subi ou non une augmentation importante depuis sa comptabilisation initiale. Aux fins de cette appréciation, le risque de crédit est fondé sur la PD de l'instrument sur la durée de vie et non pas sur les pertes que nous nous attendons à subir. L'appréciation se fait généralement au niveau de l'instrument.

Notre appréciation des augmentations importantes du risque de crédit est effectuée tous les trimestres, sur la base de trois facteurs. Si l'un quelconque des facteurs ci-après indique une augmentation importante du risque de crédit, l'instrument sera transféré depuis le niveau 1 vers le niveau 2 :

(1) Nous avons fixé des seuils pour déterminer ce qu'est une augmentation importante du risque de crédit, en fonction à la fois d'une variation en pourcentage et d'une variation en valeur absolue de la PD sur la durée de vie de l'instrument par rapport à sa comptabilisation initiale.

(2) D'autres examens qualitatifs sont effectués afin de vérifier des critères correspondant aux différents niveaux et de faire des ajustements au besoin, afin de mieux refléter les positions à l'égard desquelles le risque s'est accru sensiblement.

(3) Les instruments en souffrance depuis 30 jours sont généralement considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit, même si nos autres indicateurs ne reflètent pas une telle augmentation.

Les seuils d'un transfert entre les niveaux 1 et 2 sont symétriques. Si le risque de crédit d'un actif financier qui a été transféré vers le niveau 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré au niveau 1.

Pour certains instruments dont le risque de crédit est faible à la date de clôture, on présume que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Le risque de crédit est considéré comme faible si l'instrument comporte un faible risque de défaillance et que l'emprunteur est en mesure de satisfaire à ses obligations contractuelles à court et à long terme, y compris dans des périodes de bouleversement économique ou commercial. Certains dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les actifs achetés en vertu de conventions de revente, les prêts sur polices d'assurance et les facilités de liquidité consenties à nos conduits multicédants ont été jugés comme ayant un faible risque de crédit.

Utilisation d'informations prospectives
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque niveau et l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur les faits antérieurs comme sur les conditions actuelles, ainsi que de projections raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un degré élevé de jugement.

Les données qui entrent dans l'estimation des corrections de valeur pour pertes de crédit des niveaux 1 et 2, soit la PD, la PCD et l'ECD, sont intégrées à un modèle fondé sur les variables macroéconomiques (ou sur les variations de celles-ci) les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille pertinent. Chacun des scénarios macroéconomiques entrant dans notre calcul des pertes de crédit attendues comprend une projection, sur cinq ans, de toutes les variables macroéconomiques pertinentes dont se servent nos modèles et se rabat ensuite sur des moyennes à long terme. Les variables macroéconomiques qu'emploient nos modèles de pertes de crédit attendues comprennent, entre autres, les taux de chômage, le produit national brut, les prix des marchandises et les prix des maisons au Canada. Selon l'usage qu'on en fait dans les modèles, les variables macroéconomiques peuvent faire l'objet d'une projection au niveau d'un pays, d'une province ou d'un État ou à un niveau plus fin.

Notre estimation des pertes de crédit attendues des niveaux 1 et 2 est une estimation actualisée, établie par pondération probabiliste, qui tient compte d'au moins trois scénarios macroéconomiques futurs. Notre scénario de base repose sur les prévisions macroéconomiques publiées par notre groupe interne Économie. Les scénarios de fluctuation à la hausse et à la baisse varient par rapport à notre scénario de base en fonction de toutes les situations macroéconomiques raisonnablement possibles. Des scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires et plus graves sont élaborés afin de relever une fourchette plus large de pertes de crédit possibles dans certains secteurs. La conception de scénarios, y compris la création de scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires, est effectuée au moins une fois par année et plus souvent si la situation le justifie.

Les scénarios servent à recenser un vaste intervalle de résultats possibles et ils sont pondérés selon notre meilleure estimation quant à la probabilité relative de l'intervalle de résultats représenté par chaque scénario. La pondération des scénarios tient compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, et est mise à jour chaque trimestre. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles exposés à des pertes de crédit attendues assorties des mêmes probabilités.

Notre appréciation des augmentations importantes du risque de crédit est basée sur les variations de la PD à la date de clôture, établie par pondération probabiliste pour toute la durée de vie et compte tenu de l'information prospective, à partir des scénarios macroéconomiques entrant dans le calcul des pertes de crédit attendues.

Définition de la défaillance
La définition de défaillance utilisée pour l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Notre définition de défaillance peut varier selon le type de produit et elle tient compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs tels que les termes des clauses restrictives de nature financière et le nombre de jours que le compte est en souffrance. En ce qui concerne les prêts de détail et de gros, à l'exception des cas mentionnés ci-après, la défaillance a lieu lorsque le compte est en souffrance depuis plus de 90 jours relativement à une obligation importante envers nous et/ou que nous estimons que l'emprunteur n'effectuera probablement pas ses paiements intégralement sans que nous intentions une action à son encontre (par exemple, en prenant officiellement possession de la garantie fournie). Pour certains soldes de cartes de crédit, la défaillance se produit lorsque les paiements sont en retard depuis 180 jours. En ce qui concerne ces soldes, l'emploi d'une période où le compte est en souffrance depuis plus de 90 jours est raisonnable et justifiable par des données observables sur les taux de sortie du bilan et de reprise que l'historique des portefeuilles de cartes de crédit peut fournir. La définition de défaillance est la même d'une période à l'autre et s'applique à tous les instruments financiers, sauf si on peut démontrer que les circonstances ont changé au point d'exiger une nouvelle définition qui est plus appropriée.

Actifs financiers dépréciés (niveau 3)
Chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation. Les preuves d'une dépréciation peuvent être que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ou être une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestée par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou par une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Un actif du niveau 3 est reclassé au niveau 2 lorsque, à la date de clôture, il n'est plus jugé déprécié. L'actif réintégrera le niveau 1 lorsque son risque de crédit à la date de clôture n'est plus considéré comme ayant augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale, ce qui pourrait se produire durant la même période d'information financière où a eu lieu son transfert depuis le niveau 3 vers le niveau 2.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, des flux de trésorerie futurs estimés. Lorsqu'un actif financier déprécié comporte une composante utilisée et une non utilisée, les pertes de crédit attendues reflètent aussi la partie de l'engagement de prêt qui serait utilisée pendant la durée de vie restante de l'instrument.

Si un actif financier est déprécié, les intérêts cessent d'être comptabilisés selon le mode normal, suivant lequel le revenu d'intérêt est calculé en fonction de la valeur comptable brute de l'actif. Le revenu d'intérêt est plutôt calculé au taux d'intérêt effectif initial, qu'on applique au coût amorti de l'actif, lequel représente la valeur comptable brute diminuée de la correction de valeur pour pertes de crédit correspondante. À la suite d'une dépréciation, le revenu d'intérêt est comptabilisé en fonction d'une désactualisation à compter de la date de comptabilisation initiale de la perte de valeur.

La correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts douteux de niveau 3 est établie au niveau de l'emprunteur, et les pertes sur les prêts douteux sont recensées sur les prêts individuellement importants ou sont collectivement évaluées et établies au moyen de taux basés sur les portefeuilles, sans aucune référence à des prêts en particulier.

Prêts soumis à un test de dépréciation individuel (niveau 3)
Lorsque des prêts individuellement importants sont désignés comme douteux, nous ramenons la valeur comptable des prêts à leur valeur de réalisation estimée en comptabilisant une correction de valeur pour pertes de crédit évaluée individuellement afin de couvrir les pertes de crédit observées. La correction de valeur pour pertes de crédit évaluée individuellement reflète le montant de principal et d'intérêts attendu selon les termes du contrat de prêt initial qui ne sera pas recouvré, ainsi que l'incidence des retards dans la reprise du principal et/ou des intérêts (valeur temps de l'argent). La valeur de réalisation estimée de chaque prêt individuellement important correspond aux flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsque les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière fiable et raisonnable, la valeur de réalisation estimée peut être déterminée à l'aide de prix de marché observables de prêts comparables, de la juste valeur de la garantie fournie pour le prêt ou d'autres méthodes raisonnables et justifiables basées sur le jugement de la direction.

Les corrections de valeur évaluées individuellement sont établies en fonction d'un intervalle de résultats possibles, qui peuvent inclure des scénarios macroéconomiques ou non macroéconomiques, dans la mesure où ils sont pertinents compte tenu des circonstances de l'emprunteur concerné. Les hypothèses fondant l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus reflètent les conditions économiques actuelles et futures et elles sont généralement les mêmes que celles retenues pour les niveaux 1 et 2.

Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et estimons le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination des pertes de crédit attendues. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes de crédit et pourraient entraîner une variation de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Prêts soumis à un test de dépréciation collectif (niveau 3)

Les prêts soumis à un test de dépréciation collectif sont groupés selon des caractéristiques de risque similaires qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, du retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents.

La correction de valeur pour pertes de crédit évaluée collectivement reflète i) le montant de principal et d'intérêts attendu selon les termes du contrat de prêt initial qui ne sera pas recouvré et ii) l'incidence des retards dans le recouvrement du principal et/ou des intérêts (valeur temps de l'argent).

Le recouvrement de principal et d'intérêts attendu est estimé au niveau du portefeuille et tient compte des pertes historiques qu'ont subies des portefeuilles comparables présentant des caractéristiques du risque de crédit similaires, ajustées en fonction de la situation actuelle et des conditions futures. Un ratio de couverture spécifique au portefeuille est appliqué au solde des prêts douteux pour calculer la provision pour pertes de crédit évaluée collectivement. La composante valeur temps de l'argent est calculée à l'aide des facteurs d'actualisation appliqués aux groupes de prêts ayant des caractéristiques communes. Les facteurs d'actualisation représentent la tendance de recouvrement attendue qu'affichent les groupes de prêts comparables et reflètent l'expérience passée de ces groupes ajustée en fonction des conditions économiques actuelles et futures et/ou de facteurs sectoriels. Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et estimons le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination des pertes de crédit attendues. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes de crédit et pourraient entraîner une variation de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Sortie de prêts

Les prêts et la correction de valeur pour pertes de crédit connexe sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après l'encaissement de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'aucun recouvrement additionnel n'est raisonnablement prévisible, la sortie anticipée est possible. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la correction de valeur pour pertes de crédit connexe sont en général sortis du bilan lorsque le paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours.

Modifications

Les conditions initiales d'un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend essentiellement de la façon dont la renégociation s'est faite et de la nature et de l'ampleur des changements qui en résulteraient. Les modifications apportées pour des raisons de crédit, surtout liées à la restructuration d'une dette en souffrance, sont généralement traitées comme une modification de l'actif financier initial. Les modifications non motivées par une question de crédit sont généralement considérées comme une cessation des flux de trésorerie initiaux, et par conséquent, la renégociation est traitée comme une décomptabilisation de l'actif financier initial et une comptabilisation d'un nouvel actif financier.

Si la modification des conditions ne donne pas lieu à la décomptabilisation de l'actif financier, la valeur comptable de l'actif financier est recalculée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et une perte ou un profit est comptabilisé. L'actif financier continue de faire l'objet des mêmes appréciations visant à déterminer s'il a subi ou non une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ainsi qu'une dépréciation due au crédit (voir plus haut). Un actif financier modifié est transféré hors du niveau 3 si les conditions qui ont permis de le désigner comme déprécié ne sont plus là et qu'elles se rapportent objectivement à un fait s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur initiale. Un actif financier modifié est transféré hors du niveau 2 lorsqu'il ne respecte plus les seuils relatifs fixés pour déterminer si le risque de crédit a sensiblement augmenté, augmentation qui se fonde sur les variations de la PD sur la durée de vie de l'actif, le nombre de jours en souffrance et d'autres considérations qualitatives. L'actif financier continue de faire l'objet d'un suivi pour vérifier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit ou dépréciation.

Si la modification des conditions entraîne la décomptabilisation de l'actif financier initial et la comptabilisation du nouvel actif financier, ce dernier sera normalement classé au niveau 1, à moins que l'on détermine qu'il s'est déprécié au moment de la renégociation. Pour qu'on puisse déterminer si le risque de crédit a subi une augmentation importante, la date de la modification devient la date de comptabilisation initiale du nouvel actif financier.

Dérivés (IFRS 9)

Lorsque des dérivés sont incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes, de tels regroupements sont appelés instruments hybrides. Certains des flux de trésorerie d'un instrument hybride varient d'une façon semblable à celle d'un dérivé autonome. Si le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation sont appliqués à l'instrument hybride dans son intégralité, comme il est décrit à la rubrique Classement des actifs financiers de la note 2. Si le contrat hôte est un passif financier ou un actif qui n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 9, les dérivés incorporés sont comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas clairement et étroitement liés au contrat hôte, à moins que l'option de la juste valeur ait été retenue, comme il est indiqué plus haut. Le contrat hôte est comptabilisé selon les normes applicables.

Méthodes applicables avant le 1er novembre 2017 (IAS 39)

Titres (IAS 39)

Les titres sont classés initialement, selon l'intention de la direction, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Certains titres d'emprunt à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés au titre des prêts et créances.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature, ainsi que les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les profits et les pertes réalisés et latents relativement à ces titres sont habituellement inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités, par suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque connexe de paiement anticipé, de variations du risque de change, de changements des sources ou des modalités de financement; et ii) les titres en substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôt plutôt que comme des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les variations des taux de change liés aux titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres, alors que les variations des taux de change liés aux titres d'emprunt disponibles à la vente sont comptabilisées au poste Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation, dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque le titre est vendu, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres composantes des capitaux propres est inclus au poste Profits nets sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres d'emprunt disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt.

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une telle indication existe notamment, dans le cas des titres d'emprunt, lorsqu'une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs provenant d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut être estimée de façon fiable et, dans le cas des titres de participation, lorsqu'il y a une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement en deçà de son coût.

Lorsque nous évaluons la perte de valeur des instruments d'emprunt, nous étudions principalement les notations des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment la priorité de rang, les notations externes et la valeur de toute garantie détenue pour lesquelles il peut ne pas y avoir de marché facilement accessible. La direction doit faire largement appel à son jugement pour évaluer la perte de valeur puisqu'elle doit tenir compte de tous les éléments probants disponibles pour déterminer si des indications objectives de dépréciation existent et si le capital et les intérêts sur les titres d'emprunt disponibles à la vente peuvent être entièrement recouvrés. Pour évaluer les titres d'emprunt complexes, nous utilisons des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre, déterminés en fonction de facteurs propres à chaque titre et au moyen d'un certain nombre d'hypothèses et de données nécessitant le jugement de la direction, telles que les taux de défaillance, de remboursement anticipé et de recouvrement. Étant donné le caractère subjectif du choix de ces données et hypothèses, le montant réel et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs peuvent différer des estimations utilisées par la direction et, par conséquent, peuvent donner lieu à des conclusions différentes quant à la constatation ou à l'évaluation des pertes de valeur.

Lorsque nous évaluons la perte de valeur des titres de participation, nous tenons compte de facteurs tels que la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que de l'évaluation de la direction quant aux risques liés à la situation financière et aux activités de l'émetteur et à tout autre risque qu'il présente. La direction examine tous ces facteurs afin de déterminer la perte de valeur, mais dans la mesure où son jugement peut différer du montant réel et du moment du recouvrement de la juste valeur, l'estimation de la perte de valeur pourrait changer d'une période à l'autre selon les événements futurs qui pourraient survenir ou non et, par conséquent, les conclusions relatives à la dépréciation des titres de participation peuvent différer.

Si un titre disponible à la vente a subi une perte de valeur, la perte cumulée latente qui a antérieurement été comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres est sortie des capitaux propres et comptabilisée au poste Profits nets sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Le montant de la perte cumulée est égal à la différence entre le coût/coût amorti et la juste valeur actuelle du titre, diminuée de toute perte de valeur antérieurement comptabilisée. À la suite d'une perte de valeur, les diminutions additionnelles de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt, et les augmentations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres jusqu'à la vente. En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, le montant de la reprise des pertes de valeur antérieurement comptabilisées est inscrit dans nos états consolidés du résultat net si la reprise peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des titres d'emprunt que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur que nous évaluons au moyen du même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres d'emprunt sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. En ce qui a trait aux titres détenus jusqu'à leur échéance, le montant de la reprise des pertes de valeur antérieurement comptabilisées est inscrit dans nos états consolidés du résultat net si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les reprises de pertes de valeur sur des titres détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées à un montant qui n'excède pas le coût amorti du placement qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée à la date à laquelle elle est reprise. Les titres détenus jusqu'à leur échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente de nos bilans consolidés.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des variations des taux de change sur les titres d'emprunt, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt.

Option de la juste valeur (IAS 39)

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (option de la juste valeur) au moment de la comptabilisation initiale. Un instrument qui est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur pouvant être évaluée de façon fiable et satisfaire à l'un des critères suivants : i) il doit éliminer ou réduire

sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes correspondants sur une base différente (une non-concordance comptable); ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques, et l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants, et nous pouvons démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou réduits de manière importante ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou perte latent découlant de variations de la juste valeur est inscrit aux postes Revenu tiré des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres. Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur attribuables aux modifications de notre risque de crédit propre sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres. Lors de la comptabilisation initiale, si nous déterminons que la présentation de l'incidence des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat global créerait ou accroîtrait une non-concordance comptable dans le résultat net, la variation de la juste valeur de notre dette désignée à la juste valeur par le biais du résultat net est entièrement comptabilisée en résultat net.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon notre taux de financement effectif au début et à la fin de la période, et nous comptabilisons la variation de la valeur actualisée dans les Autres éléments du résultat global, les Revenus tirés des activités de négociation ou les Revenus autres que d'intérêt – Autres, selon ce qui est le plus approprié.

Prêts (IAS 39)

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont pas classés comme disponibles à la vente. Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Lorsque des prêts sont accordés au taux du marché, la juste valeur correspond au montant versé aux emprunteurs. Les prêts sont par la suite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, duquel la perte de valeur est retranchée, à moins que nous entendions les vendre dans un avenir proche au moment de leur création ou qu'ils aient été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; auquel cas, ils sont comptabilisés à la juste valeur.

Nous évaluons nos prêts (y compris les titres d'emprunt classés dans les prêts) à chaque date de clôture pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestée par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception de certains soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, entités gouvernementales canadiennes), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance du paiement. Les prêts garantis par une entité gouvernementale canadienne sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes de cartes de crédit sont habituellement classés comme étant dépréciés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Les actifs acquis pour satisfaire les engagements de prêts sont inscrits à leur juste valeur moins les coûts de la vente. La juste valeur est évaluée soit en fonction de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes de crédit.

Les intérêts sur les prêts sont constatés au poste Revenu d'intérêt – Prêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs estimatifs utilisés dans ce calcul incluent ceux qui sont prévus par les modalités contractuelles de l'actif, toutes les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et tout autre escompte ou prime. Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont différées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimée de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est raisonnablement probable qu'un prêt sera monté, les commissions d'engagement et d'attente sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties dans les revenus autres que d'intérêt sur la période d'engagement ou de confirmation du prêt. Les commissions liées au remboursement anticipé de prêts hypothécaires ne sont pas incluses dans le taux d'intérêt effectif au moment du montage, car les montants ne peuvent être évalués de manière fiable. Si les commissions liées au remboursement anticipé sont reçues dans le cadre du renouvellement d'un prêt hypothécaire, les commissions sont incluses dans le taux d'intérêt effectif et, si le prêt n'est pas renouvelé, les commissions liées au remboursement anticipé sont constatées dans le revenu d'intérêt à la date du remboursement anticipé.

Correction de valeur pour pertes de crédit (IAS 39)

Une correction de valeur pour pertes de crédit est constituée s'il y a une indication objective que nous ne serons pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir sur notre portefeuille de prêts aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente. Ce portefeuille comprend des éléments figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi que des éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La correction de valeur pour pertes de crédit est augmentée par les pertes de valeur comptabilisées et réduite par les sorties du bilan, déduction faite des recouvrements. La correction de valeur pour pertes de crédit touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs et la correction de valeur pour pertes de crédit touchant les éléments hors bilan est comptabilisée à titre de dotations dans les autres passifs.

Nous évaluons si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour des prêts individuellement importants, de même que collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement importants. Si nous déterminons qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un prêt considéré individuellement, important ou non, nous incluons ce prêt dans un groupe de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et procédons à un test de dépréciation collectif. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ne sont pas pris en compte dans un test de dépréciation collectif.

La correction de valeur pour pertes de crédit représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes subies au titre de notre portefeuille de prêts à la date de clôture du bilan. La direction doit faire appel à son jugement pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la correction de valeur au titre des prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif. Les hypothèses et estimations sous-jacentes appliquées aux prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif peuvent varier d'une période à l'autre et avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation.

Prêts soumis à un test de dépréciation individuel
Les prêts qui sont individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel afin de déceler des indications objectives de dépréciation. Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsque nous déterminons que nous ne serons pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir aux termes des conditions initiales du contrat, ou la valeur équivalente.

L'exposition au risque de crédit des prêts individuellement significatifs est évaluée en fonction de facteurs comme l'ensemble de la situation financière, des ressources et de l'historique de paiement de l'emprunteur et, le cas échéant, la valeur réalisable de tout bien affecté en garantie. S'il existe une indication de dépréciation donnant lieu à une perte de valeur, le montant de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et le montant recouvrable estimé. Le montant recouvrable estimé correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif original du prêt, y compris les flux de trésorerie qui résulteraient de la réalisation de la garantie, moins les coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation individuel entraînent une réduction de la valeur comptable du prêt par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes de crédit dans nos états consolidés du résultat net. Après la perte de valeur, un revenu d'intérêt est comptabilisé au titre de la désactualisation résultant de la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et que nous estimons le montant et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination de la perte de valeur. Afin de déterminer si des indications objectives de dépréciation existent, nous examinons principalement des facteurs spécifiques tels que la situation financière de l'emprunteur, les défauts de paiement des intérêts ou du capital par l'emprunteur, les conditions économiques locales et d'autres données observables. Pour déterminer le montant recouvrable estimatif, nous évaluons la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif, à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses et de données. La direction doit faire appel à son jugement pour choisir les données et hypothèses qui seront utilisées, telles que le montant du prêt que l'on ne prévoit pas recouvrer et le coût lié aux délais de recouvrement du capital ou des intérêts, ainsi que pour estimer la valeur de toute garantie détenue pour laquelle il pourrait ne pas y avoir de données de marché facilement accessibles. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes de crédit et pourraient entraîner une variation de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Prêts soumis à un test de dépréciation collectif
Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, ou qui ont été soumis à un test de dépréciation individuel sans montrer d'indication de dépréciation, sont soumis à un test de dépréciation collectif. Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les prêts sont groupés selon des caractéristiques de risque similaires qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, du retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents.

La provision découlant du test de dépréciation collectif est déterminée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les suivants : i) l'historique des pertes, qui tiennent compte des probabilités de défaut historiques, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut dans le cas de portefeuilles comportant des caractéristiques semblables en matière de risque de crédit et ii) le jugement de la direction à l'égard de l'ampleur de la perte de valeur en fonction de la comparaison de l'historique des pertes et de la perte réelle présentée à la date de clôture, compte tenu des tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, de la conjoncture économique et des conditions liées au crédit, de l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. Les flux de trésorerie futurs d'un groupe de prêts sont soumis collectivement à un test de dépréciation en fonction des flux de trésorerie contractuels découlant des prêts compris dans le groupe et de l'historique des pertes enregistrées sur des prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires à celles du groupe. L'historique des pertes est ajusté compte tenu des données observables courantes en vue, d'une part, de tenir compte des conditions actuelles qui ne prévalaient pas durant la période se rapportant à l'historique des pertes et, d'autre part, d'ignorer les conditions liées à la période se rapportant à l'historique qui ne prévalent plus. La méthodologie et les hypothèses retenues pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement passées en revue afin de réduire les différences éventuelles entre les pertes estimées et les pertes réelles. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation collectif entraînent une réduction de la valeur comptable du montant global des prêts par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes de crédit. Après la perte de valeur, un revenu d'intérêt est comptabilisé au titre de la désactualisation résultant de la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour calculer les provisions au titre des prêts soumis à un test de dépréciation collectif comportent un degré d'incertitude, notamment parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes pour chacun des prêts étant donné le grand nombre de prêts non importants au sein du portefeuille. Nous devons faire largement appel au jugement pour évaluer l'historique des pertes, la période d'identification des pertes, et la relation avec les portefeuilles actuels, y compris la défaillance et les soldes des prêts, ainsi que les activités, la conjoncture économique et les conditions liées au crédit courantes, y compris le rendement sectoriel, le taux de chômage et les risques liés aux pays. Les variations de ces hypothèses auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes de crédit et pourraient entraîner une variation de la correction de valeur pour pertes de crédit connexe.

Sortie de prêts
Les prêts et la correction de valeur pour pertes de crédit connexe sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après l'encaissement de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'aucun recouvrement additionnel n'est raisonnablement prévisible, la sortie anticipée est possible. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la correction de valeur pour pertes de crédit connexe sont en général sortis du bilan lorsque le paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours, sauf pour les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien ou un organisme gouvernemental canadien, qui sont sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours.

Dérivés (IAS 39)
Lorsque des dérivés sont incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes, de tels regroupements sont appelés instruments hybrides et font en sorte que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à celle d'un dérivé autonome. Si le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur, et que les variations de la juste valeur ne sont pas prises en compte dans nos états consolidés du résultat net, le dérivé incorporé doit habituellement être séparé du contrat hôte et comptabilisé de façon distincte à la juste valeur

par le biais du résultat net si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation lorsque les conditions nécessaires à la séparation sont remplies.

Incidence de l'adoption d'IFRS 9

Reclassements obligatoires

L'application combinée du modèle économique et des tests pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à l'adoption d'IFRS 9 a donné lieu au reclassement des actifs et passifs financiers suivants.

	IFRS 9		IAS 39	
	Aux			
	1er novembre 2017		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable	Ancienne catégorie d'évaluation	Valeur comptable
Actifs financiers				
Titres détenus à des fins de transaction (1)	Juste valeur par le biais du résultat net	2 572 $	Titres disponibles à la vente	2 572 $
Titres détenus à des fins de transaction (2)	Juste valeur par le biais du résultat net	398	Prêts et créances	398
Titres de placement (3)	Coût amorti	23 602	Titres disponibles à la vente	23 473
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés (4)	Juste valeur par le biais du résultat net	11 720	Prêts et créances	11 720
Prêts (2)	Juste valeur par le biais du résultat net	380	Prêts et créances	405
Prêts (5)	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	547	Prêts et créances	540
Passifs financiers				
Autres				
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés (4)	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	2 534 $	Coût amorti	2 534 $

(1) Des titres de participation de 833 millions de dollars précédemment classés comme disponibles à la vente ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature. Des titres d'emprunt de 1 739 millions de dollars précédemment classés comme disponibles à la vente, dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ni à des versements d'intérêts, ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

(2) Les prêts et titres dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ni à des versements d'intérêts ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

(3) Les titres d'emprunt gérés selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie ont été reclassés depuis la catégorie « disponibles à la vente » vers la catégorie « coût amorti ». Au 31 octobre 2018, la juste valeur de ces titres correspondait à 17 870 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, des pertes de 271 millions auraient été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global si les titres n'avaient pas été reclassés.

(4) Les actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés, anciennement classés dans les prêts et créances, ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils sont gérés sur la base de la juste valeur. Les engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés, anciennement évalués au coût amorti, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, car ils sont aussi gérés sur la base de la juste valeur.

(5) Les prêts gérés selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Éléments anciennement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers ci-dessous, anciennement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ont été classés soit dans cette catégorie même, en raison de leur nature, soit comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global parce qu'ils sont gérés selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs.

	IFRS 9		IAS 39	
	Aux			
	1er novembre 2017		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable	Ancienne catégorie d'évaluation	Valeur comptable
Actifs financiers				
Titres de placement	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	18 $	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	18 $
Titres détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résultat net	4 291	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	4 291
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	Juste valeur par le biais du résultat net	138 979	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	138 979
Prêts	Juste valeur par le biais du résultat net	2 296	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	2 296
Autres actifs	Juste valeur par le biais du résultat net	1 212	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	1 212

Désignations facultatives
En raison des changements de classement imposés par IFRS 9, les désignations facultatives suivantes ont été effectuées lors de la transition à IFRS 9.

	IFRS 9		IAS 39	
	Aux			
	1er novembre 2017		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable	Ancienne catégorie d'évaluation	Valeur comptable
Actifs financiers				
Titres de placement (1)	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (désigné)	384 $	Titres disponibles à la vente	384 $
Prêts (2)	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	1 368	Prêts et créances	1 263
Passifs financiers				
Dépôts (3)	Juste valeur par le biais du résultat net (désigné)	295 $	Coût amorti	324 $

(1) Certains titres de participation non détenus à des fins de transaction ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
(2) Les prêts dans notre portefeuille d'assurances ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer une non-concordance comptable avec les passifs correspondants.
(3) Certains dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer une non-concordance comptable avec les prêts correspondants, qui ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net parce que leurs flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ni à des versements d'intérêts.

Autres
Le tableau suivant présente d'autres changements résultant de l'application d'IFRS 9.

	IFRS 9		IAS 39	
	Aux			
	1er novembre 2017		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable	Ancienne catégorie d'évaluation	Valeur comptable
Actifs financiers				
Titres de placement (1)	Coût amorti	7 220 $	Prêts et créances	7 232 $
Titres de placement (1)	Coût amorti	14 665	Détenus jusqu'à l'échéance	14 845

(1) Avant l'adoption d'IFRS 9, certains actifs financiers avaient été reclassés depuis la catégorie « disponibles à la vente » vers la catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » ou la catégorie « prêts et créances ». Au moment de l'adoption d'IFRS 9, ces actifs financiers ont été réévalués comme s'ils avaient été toujours comptabilisés au coût amorti et ont été reclassés dans les titres de placement.

Présentation dans le bilan
Le 1er novembre 2017, le poste du bilan intitulé « Titres disponibles à la vente » figurant sous le libellé « Titres » a été renommé « Titres de placement ». Les titres de placement comprennent tous les titres sauf ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont présentés dans les titres détenus à des fins de transaction. Dans le cas des périodes correspondantes, les titres de placement correspondent aux titres disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance selon IAS 39. Pour la période à l'étude, les titres de placement correspondent aux titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti selon IFRS 9.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Le tableau suivant offre une comparaison entre les corrections de valeur pour pertes de crédit calculées conformément à IAS 39 et à IAS 37 et la correction de valeur correspondante calculée conformément à IFRS 9 au 1er novembre 2017.

	IAS 39 / IAS 37 au 31 octobre 2017				IFRS 9 au 1er novembre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	Évalués collectivement (1)	Évalués individuellement	Total	Ajustements de transition	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (2), (3)	– $	– $	– $	25 $	3 $	22 $	– $	25 $
Titres d'emprunt au coût amorti (4)	–	–	–	54	9	45	–	54
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés au coût amorti	–	–	–	1	1	–	–	1
Prêts au coût amorti	1 855	304	2 159	590	845	1 184	720	2 749
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations au coût amorti	–	–	–	20	15	5	–	20
Autres actifs au coût amorti	–	–	–	1	–	1	–	1
Engagements de prêt et garanties financières hors bilan	91	–	91	143	104	130	–	234
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit	1 946 $	304 $	2 250 $	834 $	977 $	1 387 $	720 $	3 084 $

(1) Y compris la correction de valeur à l'égard des prêts non encore désignés comme douteux et les corrections de valeur évaluées collectivement à l'égard des prêts douteux.
(2) La correction de valeur pour pertes de crédit relative aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée au poste Autres composantes des capitaux propres.
(3) Anciennement titres d'emprunt disponibles à la vente selon IAS 39.
(4) Anciennement titres détenus jusqu'à leur échéance selon IAS 39.

Le tableau suivant présente des rapprochements, entre IAS 39 et IFRS 9, d'éléments de nos bilans consolidés, indiquant séparément les incidences de l'application des règles de dépréciation, de classement et d'évaluation d'IFRS 9. Les incidences fiscales correspondantes sont comptabilisées au poste Autres actifs, sous la rubrique Autres.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017 IAS 39	Incidence du classement et de l'évaluation	Incidence de la dépréciation	Total des incidences	Au 1er novembre 2017 IFRS 9
Actifs					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	28 407 $	– $	– $	– $	**28 407 $**
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	32 662	–	–	–	**32 662**
Titres					
Titres détenus à des fins de transaction	127 657	2 952	–	2 952	**130 609**
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable	90 722	4 615	(54)	4 561	**95 283**
	218 379	7 567	(54)	7 513	**225 892**
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	220 977	–	(1)	(1)	**220 976**
Prêts					
Prêts de détail	385 170	(8)	–	(8)	**385 162**
Prêts de gros	159 606	(7 535)	8	(7 527)	**152 079**
	544 776	(7 543)	8	(7 535)	**537 241**
Correction de valeur pour pertes sur prêts	(2 159)	–	(590)	(590)	**(2 749)**
Actifs nets des fonds distincts	1 216	–	–	–	**1 216**
Autres					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16 459	–	(20)	(20)	**16 439**
Dérivés	95 023	–	–	–	**95 023**
Locaux et matériel	2 670	–	–	–	**2 670**
Goodwill	10 977	–	–	–	**10 977**
Autres immobilisations incorporelles	4 507	–	–	–	**4 507**
Autres actifs	38 959	(1)	217	216	**39 175**
	168 595	(1)	197	196	**168 791**
Total de l'actif	1 212 853 $	23 $	(440)$	(417)$	**1 212 436 $**
Passifs					
Dépôts					
Particuliers	260 213 $	– $	– $	– $	**260 213 $**
Entreprises et gouvernements	505 665	(29)	–	(29)	**505 636**
Banques	23 757	–	–	–	**23 757**
	789 635	(29)	–	(29)	**789 606**
Passif net des fonds distincts	1 216	–	–	–	**1 216**
Autres					
Acceptations	16 459	–	–	–	**16 459**
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	30 008	–	–	–	**30 008**
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	143 084	–	–	–	**143 084**
Dérivés	92 127	–	–	–	**92 127**
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	9 676	106	–	106	**9 782**
Autres passifs	46 955	–	143	143	**47 098**
	338 309	106	143	249	**338 558**
Débentures subordonnées	9 265	–	–	–	**9 265**
Total du passif	1 138 425	77	143	220	**1 138 645**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires					
Actions privilégiées	6 413	–	–	–	**6 413**
Actions ordinaires	17 703	–	–	–	**17 703**
Bénéfices non distribués	45 359	44	(602)	(558)	**44 801**
Autres composantes des capitaux propres	4 354	(98)	19	(79)	**4 275**
	73 829	(54)	(583)	(637)	**73 192**
Participations ne donnant pas le contrôle	599	–	–	–	**599**
Total des capitaux propres	74 428	(54)	(583)	(637)	**73 791**
Total du passif et des capitaux propres	1 212 853 $	23 $	(440)$	(417)$	**1 212 436 $**

Méthodes applicables aux termes d'IFRS 9 et d'IAS 39

Détermination de la juste valeur (IFRS 9 et IAS 39)

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Nous déterminons la juste valeur en fonction de l'ensemble des facteurs dont tiendraient compte les intervenants du marché pour établir un prix, y compris des méthodes d'évaluation généralement reconnues.

Le Conseil d'administration supervise l'évaluation des instruments financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit et du Comité de gestion des risques. Le Comité d'audit revoit la présentation des instruments financiers évalués à la juste valeur et les informations à fournir connexes, tandis que le Comité de gestion des risques évalue le caractère adéquat des structures de gouvernance et des processus de contrôle concernant l'évaluation de ces instruments.

Nous avons mis en place des politiques, des procédures et des contrôles liés aux méthodes et aux techniques d'évaluation afin de nous assurer que l'estimation de la juste valeur soit raisonnable. Les principaux processus et contrôles d'évaluation comprennent notamment la ventilation des profits et des pertes, la vérification indépendante des prix et les normes de validation des modèles. Ces processus de contrôle sont gérés soit par le groupe Finance, soit par la Gestion des risques du Groupe et ils sont indépendants des secteurs d'activité connexes et de leurs fonctions de négociation. Processus effectué quotidiennement pour les portefeuilles de négociation, la ventilation des profits et des pertes permet d'expliquer les variations de la juste valeur de certaines positions. Tous les instruments comptabilisés à la juste valeur sont soumis à la vérification indépendante des prix, processus de comparaison des évaluations de la fonction de négociation aux cours du marché externe et à d'autres données de marché pertinentes. Les données de marché sont tirées de cours, de courtiers et de services d'évaluation des cours. Nous privilégions les services d'évaluation des cours dont les données sont exactes et constamment fiables. Nous établissons le degré d'exactitude au fil du temps en comparant les cours que fournissent ces services à ceux que publient divers courtiers ou systèmes ainsi que d'autres services d'évaluation et, le cas échéant, aux données de négociation réelles. Les prix cotés pour des instruments identiques obtenus de courtiers ou de services d'évaluation ne sont pas ajustés, sauf en cas de situations problématiques comme dans le cas de prix périmés. Lorsqu'il existe plusieurs prix cotés pour des instruments identiques, la juste valeur se fonde sur la moyenne des prix reçus ou sur le prix du fournisseur le plus fiable, après élimination des prix qui ne sont pas dans la fourchette moyenne. En l'absence de prix ou de cours, nous avons recours à d'autres techniques d'évaluation, dont certaines permettent de déterminer la juste valeur par modélisation. Notre approche est systématique et homogène afin de contrôler l'utilisation des modèles. Notre cadre de gestion des risques liés aux modèles prévoit l'approbation des modèles d'évaluation de sorte à assurer leur conformité. Ce cadre énonce notamment les normes d'établissement de modèles, les processus de validation et les procédures hiérarchiques d'approbation. La validation permet de vérifier qu'un modèle donné convient à son utilisation prévue, en plus de définir les paramètres de celle-ci. Des employés qualifiés ne participant pas à la conception ni à l'élaboration des modèles soumettent régulièrement ceux-ci au processus de validation. Le profil de risque des modèles est présenté tous les ans au Conseil d'administration.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* permet une exception, au moyen d'un choix de méthode comptable, visant l'évaluation de la juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers selon l'exposition nette au risque ouverte lorsque certains critères sont respectés. Nous avons opté pour ce choix de méthode afin de déterminer la juste valeur de certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés, en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché.

Nous comptabilisons les ajustements d'évaluation afin de refléter adéquatement la qualité du crédit de la contrepartie relativement à notre portefeuille de dérivés, les différences entre la courbe d'actualisation de la garantie réelle de la contrepartie et la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour pour les dérivés garantis, les ajustements d'évaluation liés au financement pour les dérivés hors cote sous-garantis et non garantis, les profits ou les pertes latents à la création de la transaction, les écarts acheteur-vendeur, les paramètres non observables et les limitations du modèle. Ces ajustements peuvent être subjectifs étant donné qu'un jugement important doit être exercé dans la sélection des données, notamment la probabilité implicite de défaut et le taux de recouvrement, et ils visent à obtenir une juste valeur reflétant les hypothèses qui seraient prises en compte par les intervenants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Le prix réalisé dans le cadre d'une transaction peut différer de la valeur comptable qui avait été estimée selon le jugement de la direction. Les ajustements au titre de l'évaluation peuvent par conséquent se répercuter sur les profits et les pertes latents constatés aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Autres de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés relativement au risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Les rajustements de la valeur du crédit tiennent compte de la qualité du crédit de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle de transactions ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les conventions-cadres de compensation et les conventions d'affectation d'actifs en garantie. Les montants des rajustements de la valeur du crédit sont établis en fonction des estimations du risque auquel nous sommes exposés en cas de défaut, de la probabilité de défaut, des taux de recouvrement pour chaque contrepartie, ainsi que des corrélations entre les facteurs de marché et de crédit. Le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance correspond à la valeur des actifs et des passifs liés aux dérivés prévus au moment de la défaillance, estimés au moyen d'un processus de modélisation qui tient compte des facteurs de risque sous-jacents. La probabilité de défaut est fondée sur les cours du marché pour une protection de crédit et les notations liées à la contrepartie. Lorsque les données de marché ne sont pas disponibles, elles sont estimées à partir d'hypothèses et d'ajustements qu'utiliseraient les intervenants du marché pour déterminer la juste valeur à l'aide de ces données. La corrélation s'entend de la mesure statistique permettant de jauger les variations des facteurs de crédit et de marché les uns en fonction des autres. La corrélation est estimée à l'aide de données historiques. Les rajustements de la valeur du crédit sont calculés quotidiennement, les variations étant comptabilisées au poste Revenus tirés des activités de négociation de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les ajustements d'évaluation liés au financement sont également calculés afin de tenir compte du coût et de l'avantage du financement dans l'évaluation des dérivés hors cote sous-garantis ou non garantis par des créances. Les flux de trésorerie futurs prévus de ces dérivés sont actualisés de manière à refléter le coût et l'avantage du financement des dérivés en utilisant comme données une courbe de financement, les volatilités implicites et les corrélations.

Au besoin, lorsque la juste valeur d'un instrument financier n'est pas tirée d'un prix coté sur le marché ou qu'elle ne s'appuie pas sur d'autres transactions observables sur le marché, selon une technique d'évaluation qui tient compte de données observables sur le marché, un ajustement au titre de l'évaluation est apporté afin de refléter le profit ou la perte latent à la conclusion de cet instrument financier.

Un ajustement au titre de l'évaluation des cours acheteur et vendeur est nécessaire lorsqu'un instrument financier est évalué au cours moyen, plutôt qu'au cours acheteur ou vendeur de l'actif ou du passif, respectivement. L'ajustement au titre de l'évaluation tient compte de l'écart entre, d'une part, le cours moyen et, d'autre part, le cours acheteur ou le cours vendeur.

Certains modèles d'évaluation nécessitent un calibrage des paramètres en fonction de facteurs comme les prix des options observables sur le marché. Le calibrage des paramètres peut varier en fonction de facteurs comme le choix des instruments ou la méthodologie d'optimisation. Un ajustement au titre de l'évaluation est également estimé afin d'atténuer les incertitudes liées au calibrage des paramètres et aux limitations du modèle.

Pour déterminer la juste valeur, nous avons recours à une hiérarchie qui place en ordre de priorité les données utilisées dans les techniques d'évaluation. Selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché dès que celles-ci existent. Les données du niveau 1 correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs qui sont disponibles à la date d'évaluation, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs semblables sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou semblables sur des marchés inactifs, outre les données modélisées observables ou susceptibles d'être corroborées par des données observables sur le marché pour la quasi-totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs. Les données du niveau 3 correspondent à une ou à plusieurs données non observables qui sont importantes aux fins du calcul de la juste valeur de l'actif ou du passif. Il n'est fait emploi de données non observables pour évaluer la juste valeur que si l'on ne dispose d'aucune donnée observable à la date d'évaluation. La disponibilité ou non de données aux fins de l'évaluation peut influer sur la sélection des techniques d'évaluation. Aux fins de présentation, les instruments financiers sont classés selon la donnée du niveau le plus bas de la hiérarchie qui revêt une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

En l'absence de prix ou de données d'entrée observables, la direction doit exercer son jugement pour déterminer les justes valeurs à partir d'autres sources utiles d'information, comme les données historiques et les données indirectes portant sur des transactions semblables, en plus de recourir à des techniques d'extrapolation et d'interpolation. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important est nécessaire pour déterminer le modèle à utiliser, choisir les données pertinentes et, dans certains cas, ajuster la valeur obtenue en fonction du modèle ou des cours du marché dans le cas d'instruments financiers qui ne sont pas négociés activement, car la sélection des données peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données d'entrée non observables sont de par leur nature incertaines, vu la rareté ou l'absence de données de marché permettant de déterminer le montant auquel aurait été conclue la transaction visée dans le cours normal des affaires. Le cas échéant, il convient d'ajuster l'évaluation en fonction du caractère incertain des paramètres et du risque de marché, outre le risque de modèle.

Décomptabilisation d'actifs financiers (IFRS 9 et IAS 39)

Les actifs financiers sont décomptabilisés de nos bilans consolidés lorsque nos droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs expirent, lorsque nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et avantages des actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs transférés, ceux-ci ne sont pas sortis de nos bilans consolidés et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, nous décomptabilisons les actifs si le contrôle de ces actifs est abandonné. Lorsque nous gardons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où des liens sont conservés.

La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie. Nous décomptabilisons les actifs financiers transférés si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs ont été transférés. Pour déterminer si nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, la direction examine l'exposition de la Banque avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de réalisation des flux de trésorerie nets des actifs transférés. Dans le cas des actifs transférés pour lesquels nous conservons les droits de gestion, la direction a fait appel à son jugement pour déterminer les avantages liés aux droits de gestion par rapport aux attentes du marché. Si les avantages liés aux droits de gestion sont supérieurs à la juste valeur, un actif de gestion est comptabilisé au poste Autres actifs de nos bilans consolidés. Si les avantages liés aux droits de gestion sont inférieurs à la juste valeur, un passif de gestion est comptabilisé au poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

Décomptabilisation de passifs financiers (IFRS 9 et IAS 39)

Nous décomptabilisons un passif financier de nos bilans consolidés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte ou annulée ou a expiré. Nous comptabilisons l'écart entre la valeur comptable d'un passif financier transféré et la contrepartie payée dans nos états consolidés du résultat net.

Intérêts (IFRS 9 et IAS 39)

Les intérêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt et les frais d'intérêt, à l'état consolidé du résultat net, en ce qui concerne tous les instruments financiers productifs d'intérêts. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier au montant de la valeur comptable nette lors de la constatation initiale. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons le taux d'intérêt effectif, en raison de l'incertitude liée au montant des flux de trésorerie futurs et au moment de leur réalisation.

Revenu de dividende (IFRS 9 et IAS 39)

Le revenu de dividende est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de participation cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de participation qui ne sont pas cotés.

Coûts de transaction (IFRS 9 et IAS 39)

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont inscrits au bilan au moment de la comptabilisation initiale. Pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, les coûts de transaction inscrits au bilan sont amortis par le biais du résultat net sur la durée de vie estimée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39) qui n'ont pas de paiements déterminés ou déterminables ni d'échéance fixe, les coûts de transaction inscrits à l'actif sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une dépréciation.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers (IFRS 9 et IAS 39)
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés au bilan lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs achetés en vertu de conventions de revente et actifs vendus en vertu de conventions de rachat (IFRS 9 et IAS 39)
Nous achetons des titres dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces titres. Nous suivons de près la valeur de marché des titres acquis et nous nous assurons que des garanties supplémentaires sont obtenues, au besoin. Nous avons le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts assortis de garanties. Nous vendons également des titres en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont traitées comme des transactions d'emprunts assortis de garanties. Les titres reçus en vertu de conventions de revente et les titres livrés en vertu de conventions de rachat ne sont pas comptabilisés dans nos bilans consolidés ou décomptabilisés de ceux-ci, respectivement, à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites aux bilans consolidés aux montants d'achat ou de vente initiaux des titres, sauf lorsqu'elles sont classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans nos états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation ou dans le poste Autres, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Dérivés (IFRS 9 et IAS 39)
Les dérivés sont utilisés principalement dans les activités de négociation. Les dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et les autres risques de marché. Les dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt et de change, les options, les contrats à terme de taux d'intérêt standardisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les swaps sur actions et les dérivés de crédit. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés dans nos bilans consolidés à la juste valeur.

Lorsque des dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de négociation, les profits et les pertes réalisés et latents sur ces dérivés sont constatés au poste Revenus tirés des activités de négociation de la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Conformément à notre méthode relative à la compensation des actifs et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains actifs et passifs dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements d'évaluation sont pris en compte dans la juste valeur des actifs dérivés et des passifs dérivés. Les primes versées et reçues sont présentées dans les actifs dérivés et les passifs dérivés, respectivement.

Lorsque les dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué à la rubrique Comptabilité de couverture ci-après.

Comptabilité de couverture (IFRS 9 et IAS 39)
Nous avons choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture d'IAS 39 plutôt que ceux d'IFRS 9.

Nous utilisons des dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Nous évaluons, aussi bien lors de la mise en place de la couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Une couverture est considérée comme hautement efficace seulement si les deux conditions suivantes sont réunies : i) à la mise en place de la couverture et au cours des périodes ultérieures, on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert; ii) les résultats réels de l'opération de couverture se situent dans un intervalle prédéterminé. Dans le cas d'une couverture de transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se concrétise et cette dernière doit présenter un risque de variation des flux de trésorerie qui pourrait au bout du compte avoir une incidence sur le résultat net présenté. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture ou l'élément couvert est liquidé ou vendu ou lorsque la transaction prévue a cessé d'être hautement probable. Veuillez vous reporter à la note 8 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur
Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur portés à la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis en résultat net sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Couvertures de flux de trésorerie
Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés auparavant comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les profits et les pertes latents sur les dérivés sont reclassés immédiatement en résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, ou lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif à taux variable.

Couvertures de l'investissement net
Dans le cas de la couverture de notre risque de change lié à un investissement net dans un établissement à l'étranger, la tranche efficace des profits et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite de l'impôt applicable, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. La totalité ou une partie des montants précédemment inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont comptabilisés en résultat net à la cession totale ou partielle de l'établissement à l'étranger.

Nous utilisons des contrats de change et des passifs libellés en devises pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Garanties (IFRS 9 et IAS 39)
Les contrats de garantie financière sont des contrats qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement spécifié (sous forme de trésorerie, d'autres actifs, de nos propres actions ou de la prestation de services) pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, lequel représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Les garanties financières sont par la suite réévaluées en retenant le plus élevé de deux montants : i) le montant initialement comptabilisé, déduction faite du cumul des amortissements et ii) notre meilleure estimation de la valeur actualisée de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actualisée à la fin de la période de présentation de l'information financière.

S'il satisfait à la définition de dérivé, le contrat de garantie financière est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture et présenté au poste Dérivés de nos bilans consolidés.

Assurance et fonds distincts
Les primes découlant de contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant de contrats de courte durée, principalement l'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurance sont classés comme des instruments étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et comme des instruments au coût amorti selon IFRS 9 (auparavant classés dans les titres disponibles à la vente selon IAS 39 et prêts et créances), à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois par an en fonction des résultats réels et de la conjoncture de marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimées au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont inscrites au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos états consolidés du résultat net au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les primes cédées au titre de la réassurance et les recouvrements de réassurance relativement aux indemnités et sinistres sont prises en compte dans les revenus et charges, selon le cas. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance, qui se rapportent aux montants des prestations versées et des réclamations non versées, sont inclus dans les Autres actifs.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouveaux contrats d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouveaux contrats. Les coûts d'acquisition différés liés aux produits d'assurance vie sont comptabilisés implicitement au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont comptabilisés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat d'assurance est conclu aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs liés aux fonds distincts sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Le passif lié à ces contrats est calculé en fonction des obligations contractuelles au moyen d'hypothèses actuarielles et est au moins équivalent à la valeur de rachat ou de transfert calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents appropriés. Les actifs et les passifs des fonds distincts sont présentés séparément dans nos bilans consolidés. Comme les titulaires d'une police liée à un fonds distinct assument les risques et profitent des avantages liés au rendement du fonds, le revenu de placement gagné par les fonds distincts et les charges engagées par ces fonds sont compensés et ne sont pas présentés séparément dans nos états consolidés du résultat net. Les honoraires que nous gagnons grâce aux fonds distincts comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat. Ces honoraires sont comptabilisés dans les Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Des tests de suffisance du passif sont effectués sur tous les portefeuilles de contrats d'assurance à chaque date de clôture pour assurer la suffisance des passifs liés aux contrats d'assurance. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des coûts de gestion et d'administration des sinistres et des rendements des actifs qui supportent les passifs sont prises en compte dans les tests. Lorsque les résultats du test mettent en évidence une insuffisance dans les passifs, celle-ci est immédiatement comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net par le biais d'une réduction des coûts d'acquisition différés inclus dans les Autres actifs ou d'une augmentation des Sinistres et réclamations liées aux indemnités d'assurance.

Avantages du personnel – prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations définies, comprise dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations des employés au titre des services de l'année en cours, au montant net des intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, au coût des services passés et aux profits ou pertes sur liquidation. Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des sommes comprises dans le montant net des intérêts sur le passif net au titre des prestations définies), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles se produisent. Les écarts actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience (l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net. Le coût des services passés correspond à la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies attribuable à une modification ou à une réduction du régime, et il est immédiatement passé en charges.

Pour chaque régime de retraite à prestations définies, nous comptabilisons la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, comme un passif au titre des prestations définies et nous le présentons au poste Autres passifs – Passifs au titre des avantages du personnel dans nos bilans consolidés. Dans le cas des régimes comportant un actif net au titre des prestations définies, le montant est comptabilisé comme un actif au poste Autres actifs – Actifs au titre des avantages du personnel dans nos bilans consolidés.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies nécessite l'exercice d'un jugement important, car la constatation repose sur les taux d'actualisation et sur diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite, ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. En raison de la nature à long terme de ces régimes, de telles estimations et hypothèses font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques. Pour ce qui est de nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le taux d'actualisation est déterminé en fonction de rendements de marché liés à des obligations de sociétés de première qualité. Étant donné que le taux d'actualisation est fondé sur des rendements disponibles actuels ainsi que sur l'évaluation de la liquidité du marché par la direction, il ne donne qu'une indication des rendements futurs. Les hypothèses actuarielles, qui sont établies conformément aux pratiques actuelles dans les pays où nos régimes sont en vigueur, peuvent s'écarter des résultats réels puisque les statistiques propres à chaque pays reflètent uniquement une estimation du comportement futur des employés. Ces hypothèses sont formulées par la direction et sont passées en revue par les actuaires au moins une fois par année. Toute variation dans les hypothèses susmentionnées pourrait influer sur les montants de l'obligation au titre des prestations, des charges et des réévaluations que nous comptabilisons.

Nos cotisations aux régimes à cotisations définies sont passées en charges lorsque les employés ont rendu des services en échange de telles cotisations. La charge au titre des régimes à cotisations définies est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines.

Rémunération fondée sur des actions

Nous offrons des régimes de rémunération fondée sur des actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés.

Pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux employés, une charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits applicable, ainsi qu'une augmentation correspondante des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, qui tiennent compte du prix d'exercice de l'option, du prix actuel de l'action, du taux d'intérêt sans risque, de la volatilité attendue du prix de l'action sur la durée de vie de l'option et d'autres facteurs pertinents. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice ainsi que le montant initial comptabilisé au titre des capitaux propres sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Nos autres régimes de rémunération fondée sur des actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (les régimes). Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition des droits. Les régimes sont réglés en trésorerie.

Pour les attributions réglées en trésorerie, nos obligations à payer sont ajustées à leur juste valeur à chaque date de bilan. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations comptabilisées dans les capitaux propres attendues sont fondées sur la juste valeur de nos actions ordinaires à la date de l'attribution. Les variations de nos obligations, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans nos états consolidés du résultat net, et une hausse correspondante est comptabilisée dans les autres passifs pour les attributions réglées en trésorerie et dans les bénéfices non distribués pour les attributions réglées en actions. La charge de rémunération est comptabilisée au cours de l'exercice pendant lequel les attributions sont obtenues par les participants du régime en fonction du calendrier d'acquisition des droits des régimes touchés, déduction faite des déchéances estimatives.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le seront au cours de la période d'acquisition des droits est comptabilisé immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et est comptabilisé dans nos états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est passé en charges selon les lois fiscales applicables dans chaque territoire dans la période au cours de laquelle le bénéfice se produit et est calculé selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Un actif ou un passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos filiales, à nos succursales et à nos entreprises associées ainsi que des participations dans des coentreprises dont les différences temporaires ne devraient pas se résorber dans un avenir prévisible et dont nous avons la capacité de contrôler le moment auquel la résorption aura lieu. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes faisant partie du même groupe de déclaration fiscale (lequel a l'intention de procéder à un règlement net), et lorsqu'il existe un droit juridique de compenser les montants comptabilisés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les

mêmes conditions sont remplies. Nos états consolidés du résultat net comprennent des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôt diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

L'impôt différé cumulé en raison des différences temporaires et des reports en avant de perte fiscale est inclus dans les Autres actifs et les Autres passifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôt différé afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est probable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour déterminer notre charge d'impôt en fonction de nos meilleures estimations quant aux positions fiscales qui font l'objet d'une vérification ou d'un appel auprès des autorités fiscales compétentes. Nous effectuons un examen chaque trimestre afin de mettre à jour nos meilleures estimations selon l'information disponible, mais les décisions prises par les autorités fiscales compétentes pourraient donner lieu à un passif et à une charge d'impôt additionnels.

La direction doit également faire largement appel à son jugement pour déterminer notre actif ou passif d'impôt différé, car la comptabilisation d'un tel actif ou passif dépend de nos prévisions quant aux bénéfices imposables futurs et des taux d'imposition qui devraient être en vigueur dans la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé. Toute variation de nos prévisions peut entraîner une variation des actifs ou passifs d'impôt différé comptabilisés dans nos bilans consolidés, ainsi que de la charge d'impôt différé dans nos états consolidés du résultat net.

Regroupements d'entreprises, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées au montant de leur quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables, à moins d'indication contraire. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées séparément du goodwill et sont incluses dans le poste Autres immobilisations incorporelles. Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

Goodwill

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation, lequel est appliqué sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Le test de dépréciation est effectué annuellement, au 1er août, ou plus souvent s'il y a des indications objectives d'une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'une UGT dans une transaction normale entre des intervenants du marché, diminué des coûts de sortie. La juste valeur d'une UGT est estimée au moyen de techniques d'évaluation comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, et ajustée pour tenir compte du point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Les indications externes, comme des contrats de vente exécutoires ou des transactions récentes pour des entreprises semblables du même secteur, sont prises en considération dans la mesure où elles sont disponibles.

Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour la détermination de la valeur recouvrable de nos UGT, notamment les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux, en raison de l'incertitude liée au moment de la réalisation et au montant des flux de trésorerie et du caractère prospectif de ces données. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires ainsi que des dépenses d'investissement et des rendements pour les actionnaires prévus. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'UGT et de son exposition au risque de change, comme il est reflété dans les écarts de l'inflation prévue. Le coût du capital à l'échelle de la banque est fondé sur le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les risques propres aux UGT comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix des produits et l'inflation). Les taux de croissance finaux reflètent la croissance prévue du produit intérieur brut à long terme et l'inflation dans les pays où l'UGT exerce ses activités. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable des actifs, des passifs et du goodwill affectés à l'UGT. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis elle est attribuée aux autres actifs non financiers de l'UGT proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif. Toute perte de valeur est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est identifiée. Le goodwill est présenté au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Les reprises ultérieures de pertes de valeur du goodwill sont interdites.

À la cession d'une partie d'une UGT, la valeur comptable du goodwill lié à la partie de l'UGT vendue est incluse dans le calcul des profits et des pertes à la cession. La valeur comptable est évaluée sur la base de la juste valeur relative de la partie cédée par rapport à l'intégralité de l'UGT.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les actifs non monétaires identifiables, et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou sont générées en interne. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou autres droits et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend son coût d'acquisition et les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour son utilisation prévue. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation de l'actif en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Les frais de recherche et de développement qui ne peuvent pas être incorporés dans le coût de l'actif sont passés en charges. Après la comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle varie de 3 à 10 ans pour les logiciels et de 10 à 20 ans pour les relations-clients. Nous ne détenons pas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test visant à déterminer s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'une immobilisation incorporelle pourrait s'être dépréciée, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, nous estimons la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Si la valeur

recouvrable de l'actif (ou de l'UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est réduite à sa valeur recouvrable, ce qui donne lieu à une perte de valeur.

Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise lorsqu'est apportée une modification aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'UGT) depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. À la reprise d'une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est révisée qui correspond à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et la valeur comptable (déduction faite de l'amortissement) qui aurait été déterminée en l'absence de perte de valeur antérieure.

En raison de la nature subjective de ces estimations, un jugement important doit être exercé pour déterminer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de dépréciation. Les estimations de la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles s'appuient sur certaines données clés, notamment les flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les ventes prévues et les coûts attribués, qui sont estimés en fonction des résultats prévisionnels et des initiatives d'affaires. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'actif. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

Autres

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les profits et les pertes de change résultant de la conversion et du règlement de ces éléments sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net au poste Revenus autres que d'intérêt.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques.

Les actifs et les passifs de nos établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens pour la période de présentation de l'information financière.

Les profits ou les pertes latents résultant de la conversion de nos établissements à l'étranger de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôt dans les autres composantes des capitaux propres. Au moment de la cession ou de la cession partielle d'un établissement à l'étranger, une tranche appropriée du montant net des profits ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel comprennent les terrains, les bâtiments, les améliorations locatives, le matériel informatique, le mobilier, les agencements et le reste du matériel et ils sont comptabilisés au coût moins le cumul des amortissements, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, et le cumul des pertes de valeur. Le coût comprend le prix d'achat, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue, ainsi que l'estimation initiale de tout coût de sortie. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et autre matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond à la moins élevée de la durée d'utilité des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si le renouvellement est raisonnablement assuré, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à chaque période de présentation de l'information financière et ils sont ajustés au besoin. Les profits et les pertes à la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les locaux et le matériel sont évalués pour déterminer s'il y a des indicateurs de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'un actif pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, nous estimons la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient et effectuons un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable d'un actif (ou de l'UGT), laquelle correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie, est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif (ou de l'UGT). La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) dans une transaction normale entre des intervenants du marché, diminué des coûts de sortie.

Après la comptabilisation de la perte de valeur, la dotation à l'amortissement est ajustée pour les périodes futures afin de refléter la valeur comptable révisée de l'actif. Si, par la suite, une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est révisée pour correspondre à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (diminuée de l'amortissement) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La dotation à l'amortissement pour les périodes futures est ajustée pour refléter la valeur comptable révisée.

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain, et elle est comptabilisée lorsque nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture. Un jugement important doit être exercé pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Nous comptabilisons des provisions au titre des litiges, des positions fiscales incertaines et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres. Les provisions sont comptabilisées dans le poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

Nous devons estimer l'issue des procédures judiciaires en cours, les positions fiscales qui font l'objet d'une vérification ou d'un appel par les autorités fiscales compétentes et les charges qui devront être engagées pour la mise hors service des immobilisations. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, nous devons faire largement appel à notre jugement pour prévoir le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs et leur montant. Nous comptabilisons nos provisions en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière et apportons des ajustements sur une base trimestrielle afin de rendre compte des prévisions courantes. Il pourrait ne pas être possible de prédire le règlement de ces questions ou le moment de leur règlement. Si les résultats réels différaient de nos prévisions, nous pourrions devoir engager des charges supérieures aux provisions constatées. Nous exerçons notre jugement, le cas échéant, afin de limiter l'étendue de l'information à fournir sur les provisions afin de ne pas nuire à notre position dans ces questions en litige.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un assureur par exemple, un actif distinct est comptabilisé si le remboursement est quasiment certain.

Commissions et honoraires
Les honoraires de gestion de portefeuille et les autres honoraires tirés de services-conseils et d'autres services de gestion sont comptabilisés d'après les contrats de service applicables. Les honoraires liés à la prestation de services, y compris la gestion d'actifs, la gestion de patrimoine, la planification financière et les services de garde de titres qui couvrent une période de service précise, sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle le service est offert. Les commissions de gestion de placements et de services de garde correspondent généralement à un pourcentage des valeurs liquidatives quotidiennes ou de fin de période, et elles sont perçues mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, selon les modalités des contrats. Les honoraires de gestion découlent généralement des biens sous gestion lorsque nos clients font appel aux capacités de placement d'un gestionnaire de placements et les frais d'administration découlent des biens administrés lorsque la stratégie de placement est gérée par le client ou par un gestionnaire tiers désigné. Les honoraires liés au rendement, qui sont gagnés lorsque certaines cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont dépassées, sont comptabilisés seulement lorsque les cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont atteintes. Les honoraires comme les commissions de prise ferme et les commissions de courtage qui sont liées à la prestation de services liés à des transactions précises sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Lorsque des honoraires liés à la prestation de services et d'autres coûts sont engagés à l'égard de commissions et honoraires gagnés et que les principaux risques et avantages liés à la prestation de services nous incombent, nous comptabilisons le montant brut de ces coûts dans les Frais autres que d'intérêt – Autres ou dans les Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, selon le cas.

Location
Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Contrats de location simple
Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location simple, nous comptabilisons les loyers sur une base linéaire à la rubrique Frais autres que d'intérêt sur la durée du contrat de location.

Contrats de location-financement
Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location-financement, nous comptabilisons initialement l'actif loué et l'obligation liée au contrat connexe aux postes Locaux et matériel, Autres immobilisations incorporelles et Autres passifs dans nos bilans consolidés, pour un montant égal à la juste valeur de l'actif loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée à la date de passation du contrat de location. Les coûts directs initiaux directement attribuables au contrat de location sont comptabilisés comme un actif aux termes du contrat de location-financement.

Bénéfice par action
Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés, des profits (pertes) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite de l'impôt connexe, et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires dans l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujetti à des éventualités non dénouées. Pour les contrats qui pourraient être réglés en trésorerie ou en actions ordinaires à notre gré, le bénéfice dilué par action est calculé en supposant que ces contrats seront réglés en actions. Les revenus et les charges liés à ces types de contrats ne sont pas inclus dans le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, et les actions supplémentaires qui seraient émises sont incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action. Ces contrats comprennent certaines de nos actions convertibles, et il est supposé que la conversion a eu lieu au début de la période ou à la date d'émission, si elle survient après. Pour ce qui est des options sur actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires, selon la méthode des actions propres, elles sont présumées être exercées, et le produit de l'exercice est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour la période. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de l'exercice des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Capital social
Nous classons un instrument financier que nous émettons comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, selon la nature de l'accord contractuel.

Nos actions ordinaires que nous détenons sont classées comme des actions propres dans les capitaux propres et sont comptabilisées au coût moyen pondéré. Au moment de la vente d'actions propres, l'écart entre le produit de la vente et le coût des actions est constaté au poste Bénéfices non distribués. Les instruments financiers que nous émettons sont classés comme des instruments de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres à titre de déduction du produit, moins l'impôt. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs ainsi que les distributions à verser connexes sont classés à titre de passifs dans nos bilans consolidés. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans la rubrique Frais d'intérêt de nos états consolidés du résultat net.

Changements futurs de méthodes comptables et des informations à fournir
Les normes suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour nous.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15)
En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 qui établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. La norme fournit un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes pour la comptabilisation des produits. Ce modèle doit être appliqué aux contrats conclus avec des clients, sauf pour les revenus tirés d'éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location.

Nous prévoyons adopter IFRS 15 en ajustant nos états financiers consolidés au 1er novembre 2018, date de sa première application, sans retraitement des périodes comparatives. L'adoption d'IFRS 15 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

IFRS 16 *Contrats de location* (IFRS 16)
En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Pour les preneurs, la norme élimine l'obligation de classement en contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation unique, les preneurs devant désormais inscrire au bilan leurs actifs faisant l'objet de contrats de location et leurs passifs liés à des contrats de location, et ce, dans la plupart des cas. Les preneurs doivent aussi constater dans l'état du résultat net une charge d'amortissement à l'égard de tout actif faisant l'objet d'un contrat de location et des frais d'intérêt relativement à tout passif lié à un contrat de location. La comptabilisation visant les bailleurs ne fait l'objet d'aucun changement notable, hormis certaines obligations d'information accrues. En ce qui nous concerne, IFRS 16 entrera en vigueur le 1er novembre 2019. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17)
En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 qui établit une norme unique et complète fournissant des indications quant à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs au titre des contrats d'assurance à leur valeur de réalisation actuelle selon l'une de trois approches. En ce qui nous concerne, ces modifications entreront en vigueur le 1er novembre 2021 et seront appliquées de manière rétrospective et les données comparatives seront retraitées, sauf si cela se révèle impossible. En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 d'un an. Nous continuons de suivre l'évolution des décisions de l'IASB. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur nos états financiers consolidés.

Cadre conceptuel de l'information financière
En mars 2018, l'IASB a publié son Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel) révisé, qui remplace la version antérieure du Cadre Conceptuel qui a été publiée en 2010. Les exigences qui sont énoncées dans le Cadre Conceptuel révisé devront être appliquées à compter du 1er novembre 2020. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption sur nos états financiers consolidés.

Note 3 Juste valeur des instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier. Les dérivés incorporés sont présentés avec les contrats hôtes. Aux fins de l'évaluation, ils sont comptabilisés à la juste valeur lorsque les conditions exigeant la séparation sont respectées.

	IFRS 9							
	Au 31 octobre 2018							
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
(en millions de dollars canadiens)	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	– $	20 274 $	– $	– $	16 197 $	16 197 $	36 471 $	36 471 $
Titres								
Titres détenus à des fins de transaction	121 031	7 227	–	–	–	–	128 258	128 258
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable (1)	–	–	48 093	406	46 109	45 367	94 608	93 866
	121 031	7 227	48 093	406	46 109	45 367	222 866	222 124
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	219 108	–	–	–	75 494	75 490	294 602	294 598
Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable								
Prêts de détail	69	190	94	–	397 102	394 051	397 455	394 404
Prêts de gros	7 129	1 540	458	–	170 236	168 087	179 363	177 214
	7 198	1 730	552	–	567 338	562 138	576 818	571 618
Autres								
Dérivés	94 039	–	–	–	–	–	94 039	94 039
Autres actifs (2)	1 373	–	–	–	46 205	46 205	47 578	47 578
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	150 $	14 602 $			255 402 $	255 115 $	270 154 $	269 867 $
Entreprises et gouvernements (3)	(11)	103 446			430 936	431 158	534 371	534 593
Banques (4)	–	7 072			25 449	25 462	32 521	32 534
	139	125 120			711 787	711 735	837 046	836 994
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	32 247	–			–	–	32 247	32 247
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	201 839			4 975	4 976	206 814	206 815
Dérivés	90 238	–			–	–	90 238	90 238
Autres passifs (5)	(1 434)	18			54 917	54 880	53 501	53 464
Débentures subordonnées	–	–			9 131	9 319	9 131	9 319

	IAS 39						
	Au 31 octobre 2017						
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur		
(en millions de dollars canadiens)	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers							
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	– $	20 752 $	– $	11 910 $	11 910 $	32 662 $	32 662 $
Titres							
Titres détenus à des fins de transaction	116 720	10 937	–	–	–	127 657	127 657
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable (1)	–	–	75 877	14 845	14 771	90 722	90 648
	116 720	10 937	75 877	14 845	14 771	218 379	218 305
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	138 979	–	81 998	81 999	220 977	220 978
Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable							
Prêts de détail	69	–	–	383 857	380 782	383 926	380 851
Prêts de gros	1 837	2 329	–	154 525	153 967	158 691	158 133
	1 906	2 329	–	538 382	534 749	542 617	538 984
Autres							
Dérivés	95 023	–	–	–	–	95 023	95 023
Autres actifs (2)	–	1 213	–	44 598	44 598	45 811	45 811
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	184 $	13 794 $		246 235 $	246 147 $	260 213 $	260 125 $
Entreprises et gouvernements (3)	(9)	94 518		411 156	412 495	505 665	507 004
Banques (4)	–	2 072		21 685	21 708	23 757	23 780
	175	110 384		679 076	680 350	789 635	790 909
Autres							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	30 008	–		–	–	30 008	30 008
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	133 947		9 137	9 138	143 084	143 085
Dérivés	92 127	–		–	–	92 127	92 127
Autres passifs (5)	(1 132)	–		49 440	49 426	48 308	48 294
Débentures subordonnées	–	–		9 265	9 559	9 265	9 559

(1) Les titres de placement comprennent les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti selon IFRS 9 ainsi que les titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance selon IAS 39.
(2) Comprend les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les instruments financiers comptabilisés dans les autres actifs.
(3) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques.
(4) Les dépôts de banques correspondent aux dépôts venant de banques réglementées et de banques centrales.
(5) Comprend les acceptations et les instruments financiers comptabilisés dans les autres passifs.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont attribuables aux modifications du risque de crédit correspondent à l'écart entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées. Pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, il n'y a eu aucune variation importante de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net qui était attribuable aux modifications du risque de crédit. Aux 31 octobre 2018 et 2017, la mesure dans laquelle les dérivés de crédit ou les instruments similaires limitaient l'exposition maximale au risque de crédit était minime.

Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour nos passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous prenons en considération les variations de notre écart de taux et la durée attendue de l'instrument afin d'évaluer la variation de la juste valeur attribuable aux modifications du risque de crédit.

	Au 31 octobre 2018 ou pour l'exercice clos à cette date (1)				
				Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans les autres éléments du résultat global relativement aux positions encore détenues	
(en millions de dollars canadiens)	**Valeur à l'échéance contractuelle**	**Valeur comptable**	**Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle**	**Au cours de la période**	**Variation cumulative** (2)
Dépôts à terme					
Particuliers	**14 726 $**	**14 602 $**	**(124)$**	**(41)$**	**19 $**
Entreprises et gouvernements (3)	**103 489**	**103 446**	**(43)**	**(134)**	**285**
Banques (4)	**7 067**	**7 072**	**5**	**–**	**–**
	125 282	**125 120**	**(162)**	**(175)**	**304**
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	**201 924**	**201 839**	**(85)**	**–**	**–**
Autres passifs	**18**	**18**	**–**	**–**	**–**
	327 224 $	**326 977 $**	**(247)$**	**(175)$**	**304 $**

	Au 31 octobre 2017 ou pour l'exercice clos à cette date (1)				
				Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans les autres éléments du résultat global relativement aux positions encore détenues	
(en millions de dollars canadiens)	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Au cours de la période	Variation cumulative (2)
Dépôts à terme					
Particuliers	13 633 $	13 794 $	161 $	34 $	59 $
Entreprises et gouvernements (3)	93 532	94 518	986	398	423
Banques (4)	2 072	2 072	–	–	–
	109 237	110 384	1 147	432	482
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	133 967	133 947	(20)	–	–
Autres passifs	–	–	–	–	–
	243 204 $	244 331 $	1 127 $	432 $	482 $

(1) Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur attribuable aux modifications du risque de crédit comprises dans le résultat net relativement aux positions encore détenues.

(2) La variation cumulative est mesurée depuis la désignation initiale des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, des pertes liées à la juste valeur de 7 millions de dollars auparavant compris dans les autres éléments du résultat global ont trait aux passifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice (profits liés à la juste valeur de 16 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

(3) Les dépôts à terme des entreprises et gouvernements comprennent les sommes provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(4) Les dépôts à terme des banques désignent les sommes provenant de banques réglementées et de banques centrales.

Profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers classés et désignés comme à la juste valeur par le biais du résultat net
Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent essentiellement les titres détenus à des fins de transaction, les dérivés, les passifs liés aux activités de négociation, ainsi que les actifs et passifs financiers désignés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur, les profits et pertes réalisés et latents étant inscrits dans les revenus autres que d'intérêt, essentiellement dans les revenus tirés des activités de négociation.

	IFRS 9	IAS 39
	Pour les exercices clos	
(en millions de dollars canadiens)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Profits nets (pertes nettes) (1)		
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (2)	**(265)$**	1 112 $
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (3)	**1 828**	(68)
	1 563 $	1 044 $
Par gamme de produits (1)		
Taux d'intérêt et crédit	**1 296 $**	662 $
Titres de participation	**(164)**	(54)
Opérations de change et contrats de négociation de marchandises	**431**	436
	1 563 $	1 044 $

(1) Exclut les montants qui suivent qui ont trait à nos activités d'assurance et sont inscrits au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des états consolidés du résultat net : des pertes nettes découlant des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de 400 millions de dollars (pertes de 148 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).
(2) Compte non tenu des dérivés désignés comme instruments de couverture. Se reporter à la note 8 pour en savoir davantage sur les profits (pertes) sur ces dérivés.
(3) Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, des profits nets liés à la juste valeur de 1 832 millions de dollars sur les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux attribuables aux variations de notre propre risque de crédit, ont été inclus dans les revenus autres que d'intérêt (pertes de 645 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

Revenu net d'intérêt tiré des instruments financiers
Le revenu d'intérêt et le revenu de dividende découlant des actifs financiers et passifs financiers et les coûts de financement connexes sont inclus dans le revenu net d'intérêt.

	IFRS 9	IAS 39
	Pour les exercices clos	
(en millions de dollars canadiens)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Revenu d'intérêt et revenu de dividende (1), (2)		
Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	**7 811 $**	6 043 $
Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**802**	
Instruments financiers évalués au coût amorti	**24 408**	
Autres catégories d'instruments financiers (3)		20 861
	33 021	26 904
Frais d'intérêt (1)		
Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	**6 964 $**	3 934 $
Instruments financiers évalués au coût amorti	**7 866**	
Autres catégories d'instruments financiers (3)		5 830
	14 830	9 764
Revenu net d'intérêt	**18 191 $**	17 140 $

(1) Exclut les montants suivants qui ont trait à nos activités d'assurance et qui sont inscrits au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des états consolidés du résultat net : revenu d'intérêt de 479 millions de dollars (459 millions au 31 octobre 2017) et frais d'intérêt de 4 millions (5 millions au 31 octobre 2017).
(2) Inclut un revenu de dividende de 1 561 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (1 357 millions au 31 octobre 2017), présenté à titre de revenu d'intérêt et de dividende dans l'état consolidé du résultat net.
(3) Inclut les actifs classés dans les catégories suivantes : disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance; inclut également les passifs classés comme étant au coût amorti.

Honoraires tirés des instruments financiers
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons tiré des honoraires de 5 426 millions de dollars de nos services bancaires (5 139 millions au 31 octobre 2017). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons aussi tiré des honoraires de 11 944 millions de dollars des services de gestion de placement, de fiducie, de garde, de souscription, de courtage et autres à nos clients de détail et à nos clients institutionnels (11 191 millions au 31 octobre 2017). Ces honoraires sont inclus au poste Revenus autres que d'intérêt.

Juste valeur des actifs et des passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	IFRS 9						IAS 39					
	Aux											
	31 octobre 2018						31 octobre 2017					
	Évaluation à la juste valeur selon le			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/ passifs à la juste valeur	Évaluation à la juste valeur selon le			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/ passifs à la juste valeur
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Actifs financiers												
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	– $	20 274 $	– $	20 274 $	$	20 274 $	– $	20 752 $	– $	20 752 $	$	20 752 $
Titres												
Titres détenus à des fins de transaction												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (1)												
Gouvernement fédéral	8 342	6 231	–	14 573		14 573	9 374	7 929	–	17 303		17 303
Provinces et municipalités	–	11 350	–	11 350		11 350	–	11 422	–	11 422		11 422
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (1)	2 068	31 030	66	33 164		33 164	1 226	29 634	–	30 860		30 860
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE (2)	1 151	9 018	–	10 169		10 169	934	10 420	–	11 354		11 354
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	–	1 001	–	1 001		1 001	–	1 298	–	1 298		1 298
Titres adossés à des actifs												
Titres non garantis par des créances (3)	–	1 023	110	1 133		1 133	–	732	–	732		732
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	2	22 303	21	22 326		22 326	52	21 655	29	21 736		21 736
Titres de participation	30 847	2 547	1 148	34 542		34 542	29 674	2 853	425	32 952		32 952
	42 410	84 503	1 345	128 258		128 258	41 260	85 943	454	127 657		127 657
Titres de placement (4)												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (1)												
Gouvernement fédéral	–	238	–	238		238	477	1 124	–	1 601		1 601
Provinces et municipalités	–	1 554	–	1 554		1 554	–	2 503	–	2 503		2 503
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (1)	–	18 136	–	18 136		18 136	8	28 999	508	29 515		29 515
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	–	1 470	–	1 470		1 470	479	8 673	–	9 152		9 152
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	–	2 174	–	2 174		2 174	–	934	–	934		934
Titres adossés à des actifs												
TGC	–	6 239	–	6 239		6 239	–	3 623	–	3 623		3 623
Titres non garantis par des créances	–	863	–	863		863	–	2 671	203	2 874		2 874
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	–	17 227	192	17 419		17 419	–	23 662	797	24 459		24 459
Titres de participation	42	103	237	382		382	339	38	711	1 088		1 088
Titres en substitut de prêt	–	24	–	24		24	–	24	4	28		28
	42	48 028	429	48 499		48 499	1 303	72 251	2 223	75 777		75 777
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	219 108	–	219 108		219 108	–	138 979	–	138 979		138 979
Prêts	–	8 929	551	9 480		9 480	–	4 056	179	4 235		4 235
Autres												
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	1	33 862	222	34 085		34 085	–	106 145	380	106 525		106 525
Contrats de change	–	43 253	53	43 306		43 306	–	42 871	63	42 934		42 934
Dérivés de crédit	–	38	–	38		38	–	157	–	157		157
Autres contrats	5 868	11 654	296	17 818		17 818	3 510	10 141	307	13 958		13 958
Ajustements d'évaluation	–	(631)	6	(625)		(625)	–	(722)	(3)	(725)		(725)
Total des dérivés, montant brut	5 869	88 176	577	94 622		94 622	3 510	158 592	747	162 849		162 849
Ajustements de compensation					(583)	(583)					(67 826)	(67 826)
Total des dérivés						94 039						95 023
Autres actifs	1 020	288	65	1 373		1 373	966	247	–	1 213		1 213
	49 341 $	469 306 $	2 967 $	521 614 $	(583)$	521 031 $	47 039 $	480 820 $	3 603 $	531 462 $	(67 826)$	463 636 $
Passifs financiers												
Dépôts												
Particuliers	– $	14 362 $	390 $	14 752 $	$	14 752 $	– $	13 513 $	465 $	13 978 $	$	13 978 $
Entreprises et gouvernements	–	103 440	(5)	103 435		103 435	–	94 509	–	94 509		94 509
Banques	–	7 072	–	7 072		7 072	–	2 072	–	2 072		2 072
Autres												
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 732	14 515	–	32 247		32 247	12 407	17 601	–	30 008		30 008
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	201 839	–	201 839		201 839	–	133 947	–	133 947		133 947
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	–	29 620	726	30 346		30 346	–	100 765	835	101 600		101 600
Contrats de change	–	41 836	32	41 868		41 868	–	40 497	42	40 539		40 539
Dérivés de crédit	–	94	–	94		94	–	258	–	258		258
Autres contrats	4 369	13 730	380	18 479		18 479	3 417	13 461	488	17 366		17 366
Ajustements d'évaluation	–	29	5	34		34	–	55	13	68		68
Total des dérivés, montant brut	4 369	85 309	1 143	90 821		90 821	3 417	155 036	1 378	159 831		159 831
Ajustements de compensation					(583)	(583)					(67 704)	(67 704)
Total des dérivés						90 238						92 127
Autres passifs	170	(1 654)	68	(1 416)		(1 416)	130	(1 286)	24	(1 132)		(1 132)
	22 271 $	424 883 $	1 596 $	448 750 $	(583)$	448 167 $	15 954 $	415 392 $	1 867 $	433 213 $	(67 704)$	365 509 $

(1) Au 31 octobre 2018, la valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans tous les niveaux de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction s'établissait respectivement à 16 776 et à néant (17 977 millions et néant au 31 octobre 2017), et la valeur de ceux inclus dans tous les niveaux de la juste valeur des titres de placement se chiffrait respectivement à 4 713 et à 1 348 million (13 352 millions et 727 millions au 31 octobre 2017).

(2) OCDE signifie « Organisation de Coopération et de Développement Économiques ».

(3) TGC signifie « titres garantis par des créances ».

(4) Au 31 octobre 2017, le montant ne tenait pas compte d'un montant de 100 millions de dollars de titres de placement comptabilisés au coût.

Les justes valeurs de nos principaux actifs et passifs évalués de façon récurrente sont établies et classées dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à l'aide des données et techniques d'évaluation suivantes :

Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques
Une majorité de nos dépôts productifs d'intérêts auprès des banques est désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de dépôts à court terme auprès de banques et sont inclus dans le poste Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les données des modèles d'évaluation comprennent les courbes de swaps de taux d'intérêt et les écarts de taux, le cas échéant. Ils sont classés dans les instruments de niveau 2 de la hiérarchie, car les données sont observables.

Obligations d'État (entités gouvernementales canadiennes, américaines et d'autres pays membres de l'OCDE)
Les obligations d'État sont incluses dans les postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains, Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des titres d'emprunt garantis ou émis par des entités gouvernementales sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cours établis par les courtiers ou des prix établis par des vendeurs tiers, et ces titres sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est fondée soit sur les prix des titres, soit sur des techniques d'évaluation qui utilisent des données comme des rendements et des écarts liés au risque implicites dérivés des prix des titres d'entités gouvernementales semblables négociés activement. Les titres dont les prix ou les taux sont observables et qui peuvent être comparés aux prix des transactions, aux cours établis par les courtiers ou aux prix établis par les vendeurs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés au niveau 3 de la hiérarchie.

Obligations sur le marché municipal américain et obligations de sociétés
La juste valeur des obligations sur le marché municipal américain et des obligations de sociétés, qui sont comptabilisées aux postes Titres d'emprunt de sociétés et autres créances, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, est déterminée en fonction de l'un ou l'autre des éléments suivants : les prix des transactions récentes, les cours établis par les courtiers, les services d'établissement des prix ou, dans certains cas, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise des données sur les taux comme des rendements de référence (CDOR, LIBOR et autres taux de référence semblables) et des écarts liés au risque de titres comparables. Les titres dont les prix ou les taux sont observables sont classés au niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés au niveau 3 de la hiérarchie.

Titres adossés à des actifs et titres adossés à des créances hypothécaires
Les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont présentés aux postes Titres adossés à des actifs, Titres adossés à des créances hypothécaires, Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Les données utilisées pour l'évaluation des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires sont, lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché, les cours établis par les contrepartistes ou les syndicataires chefs de file, les cours établis par les courtiers et les prix établis par les vendeurs de titres identiques. Lorsque les prix de titres identiques ne sont pas facilement accessibles, nous avons recours aux modèles standards appliqués dans le secteur qui utilisent des données comme les marges d'escompte, les rendements, le taux de défaillance, le taux de remboursement anticipé et l'ampleur des taux de perte, lesquels sont fondés sur les prix de transaction, les cours établis par les courtiers ou les prix établis par les vendeurs d'instruments comparables. Lorsque les prix et les données sont observables, les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés au niveau 2 de la hiérarchie, autrement, ils sont classés au niveau 3.

Titres à enchères
Les titres à enchères sont inclus dans les Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et les Titres adossés à des actifs du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. L'évaluation des titres à enchères consiste à actualiser les flux de trésorerie projetés provenant de la garantie des prêts aux étudiants sous-jacents et à tenir compte de multiples données, comme les taux de défaillance, de remboursement anticipé, de report et de rachat et les écarts de taux. Ces données ne sont pas observables et, par conséquent, les titres à enchères sont classés au niveau 3 de la hiérarchie. Toutes les données pertinentes doivent être évaluées et il faut faire appel à un jugement important pour déterminer les données d'évaluation appropriées.

Titres de participation
Les titres de participation comprennent des actions ordinaires cotées et non cotées, des titres de participation de sociétés fermées, des fonds communs de placement et des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives, ces titres figurant dans les postes Titres de participation et Engagements afférents à des titres vendus à découvert. La juste valeur des actions ordinaires est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, et ces titres sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. Lorsque les prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas facilement accessibles, la juste valeur est déterminée en se fondant sur les cours du marché de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, notamment les ratios cours/bénéfice et la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les flux de trésorerie projetés et le taux d'actualisation. Les titres de participation de sociétés fermées sont classés au niveau 3 de la hiérarchie, car leurs données ne sont pas observables. Les fonds de couverture sont évalués selon la valeur liquidative. S'il nous est possible de racheter un fonds de couverture à sa valeur liquidative avant la prochaine date de clôture trimestrielle, celui-ci est classé au niveau 2 de la hiérarchie, autrement, il est classé au niveau 3.

Dérivés
La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, comme les options sur taux d'intérêt et sur actions et les contrats à terme standardisés, est fondée sur les cours du marché, et ces titres sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. Les dérivés hors cote comprennent principalement les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change et les dérivés de crédit. Les dérivés sur taux d'intérêt, sur devises et sur actions hors cote ou négociés en Bourse sont inclus dans les postes Contrats de taux d'intérêt, Contrats de change et Autres contrats, respectivement, du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des dérivés hors cote est déterminée au moyen de modèles d'évaluation lorsque

les cours du marché ou les données sur les prix consensuels établis par des tiers ne sont pas disponibles. Les modèles d'évaluation, comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tiennent compte des données observables et non observables sur les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et les prix des marchandises (y compris les indices), les écarts de taux, les niveaux correspondants de la volatilité sur le marché et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Les écarts acheteur-vendeur, les rajustements de la valeur du crédit, les ajustements d'évaluation liés au financement, les swaps indexés sur le taux à un jour, les incertitudes liées aux paramètres et aux modèles et le profit ou la perte latent à la création d'une transaction sont d'autres ajustements à la juste valeur. Un instrument dérivé est classé au niveau 2 de la hiérarchie si des données observables sur le marché sont disponibles ou si les données non observables n'ont pas d'incidence importante sur la juste valeur, autrement il est classé au niveau 3.

Titres empruntés ou achetés en vertu de conventions de revente et titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat
Dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, ces instruments sont inclus dans les postes Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés. La juste valeur de ces contrats est calculée au moyen de techniques d'évaluation comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, dont les données sont fondées sur les courbes de taux d'intérêt. Ils sont classés dans les instruments de niveau 2 de la hiérarchie, car les données sont observables.

Dépôts
La majorité de nos dépôts est évaluée au coût amorti, mais certains dépôts sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net englobent les dépôts pris de clients, les certificats de dépôt et de billets émis, ainsi que des obligations liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation des options sur dérivés. Les données des modèles d'évaluation comprennent les courbes de rendements de référence, les écarts de taux, les taux d'intérêt, la volatilité des titres de participation et des taux d'intérêt, les dividendes et la corrélation, le cas échéant. Les dépôts sont classés dans les instruments de niveau 2 ou de niveau 3 de la hiérarchie, selon l'importance des écarts de taux, de la volatilité, des dividendes et de la corrélation non observables.

Information quantitative sur les évaluations de la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (instruments de niveau 3)
Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer leur juste valeur, les fourchettes et les moyennes pondérées des données non observables.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf les prix, les pourcentages et les ratios)

		Juste valeur				Fourchettes des valeurs des données (2), (3)		
Produits	Poste dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur	Actif	Passif	Techniques d'évaluation	Principales données non observables (1)	Bas	Haut	Moyenne pondérée/ répartition des données
Instruments financiers non dérivés								
Titres à enchères				Flux de trésorerie actualisés	Marges d'escompte	1,32 %	2,70 %	1,95 %
	Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	45			Taux de défaillance	3,00 %	3,00 %	3,00 %
	Titres adossés à des actifs	110			Taux de remboursement anticipé	4,00 %	5,50 %	4,56 %
					Taux de recouvrement	96,50 %	97,50 %	96,59 %
Titres d'emprunt de sociétés				Fondée sur les prix	Prix	72,00 $	123,06 $	103,84 $
	Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	28		Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,90 %	11,30 %	4,50 %
	Prêts	551			Rehaussement de crédit	11,80 %	15,80 %	13,10 %
Créances d'entités gouvernementales et obligations municipales				Fondée sur les prix	Prix	65,50 $	100,00 $	66,41 $
	Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	21		Flux de trésorerie actualisés	Rendements	3,50 %	7,60 %	5,75 %
	Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	185						
Titres de participation de sociétés fermées, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes				Cours de marché d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA	6,16X	17,80X	14,46X
	Titres de participation	1 385		Fondée sur les prix	Ratios c/b	9,10X	26,41X	18,26X
	Passifs liés aux dérivés		24	Flux de trésorerie actualisés	Ratios valeur de l'entreprise/revenus	0,90X	6,63X	4,86X
	Titres en substitut de prêt	–			Escomptes de liquidité (4)	10,00 %	40,00 %	18,27 %
					Taux d'actualisation	10,52 %	10,52 %	10,52 %
					Valeur liquidative/prix (5)	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés (6)								
Dérivés sur taux d'intérêt et obligations structurées liées à des taux d'intérêt (7)	Actifs liés aux dérivés	260		Flux de trésorerie actualisés	Taux d'intérêt	2,30 %	3,00 %	Répartition égale
	Passifs liés aux dérivés		740	Modèle d'évaluation des options	Taux des swaps sur IPC	1,90 %	2,10 %	Répartition égale
					Corrélation taux d'intérêt/taux d'intérêt	19,00 %	67,00 %	Répartition égale
					Corrélation taux de change/taux d'intérêt	29,00 %	56,00 %	Répartition égale
					Corrélation taux de change/taux de change	68,00 %	68,00 %	Répartition égale
Dérivés sur actions et obligations structurées liées à des titres de participation (7)				Flux de trésorerie actualisés	Rendement de l'action	0,30 %	8,40 %	Tranche inférieure
	Actifs liés aux dérivés	281		Modèle d'évaluation des options	Corrélation cours des actions/cours des actions	(55,00)%	100,00 %	Tranche centrale
	Dépôts		390		Corrélation cours des actions/taux de change	(71,40)%	30,50 %	Tranche centrale
	Passifs liés aux dérivés		328		Volatilités des cours des actions	8,00 %	164,00 %	Tranche supérieure
Autres (8)								
	Titres adossés à des actifs	–						
	Actifs liés aux dérivés	36						
	Autres actifs	65						
	Dépôts		(5)					
	Passifs liés aux dérivés		51					
	Autres passifs		68					
Total		2 967 $	1 596 $					

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf les prix, les pourcentages et les ratios)

		Juste valeur				Fourchettes des valeurs des données (2), (3)		
Produits	Poste dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur	Actif	Passif	Techniques d'évaluation	Principales données non observables (1)	Bas	Haut	Moyenne pondérée / répartition des données
Instruments financiers non dérivés								
Titres à enchères				Flux de trésorerie actualisés	Marges d'escompte	1,13 %	2,95 %	1,71 %
	Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	508			Taux de défaillance	3,00 %	3,40 %	3,00 %
					Taux de remboursement anticipé	4,00 %	10,00 %	4,29 %
	Titres adossés à des actifs	197			Taux de recouvrement	40,00 %	97,50 %	95,95 %
Titres d'emprunt de sociétés				Fondée sur les prix	Prix	20,00 $	119,30 $	113,77 $
	Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	33		Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	1,11 %	11,59 %	6,35 %
					Rehaussement de crédit	12,82 %	17,10 %	14,16 %
	Prêts	179						
Créances d'entités gouvernementales et obligations municipales				Fondée sur les prix	Prix	63,43 $	93,29 $	64,18 $
	Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	–		Flux de trésorerie actualisés	Rendements	0,17 %	13,04 %	3,22 %
	Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	793						
Titres de participation de sociétés fermées, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes				Cours de marché d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA	9,30 X	16,60 X	13,32 X
	Titres de participation	1 136		Fondée sur les prix	Ratios c/b	4,80 X	27,40 X	19,42 X
	Passifs liés aux dérivés		97	Flux de trésorerie actualisés	Ratios valeur de l'entreprise/revenus	1,50 X	9,51 X	5,75 X
	Titres en substitut de prêt	4			Escomptes de liquidité (4)	15,00 %	40,00 %	25,24 %
					Taux d'actualisation	11,00 %	11,00 %	11,00 %
					Valeur liquidative/prix (5)	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés (6)								
Dérivés sur taux d'intérêt et obligations structurées liées à des taux d'intérêt (7)	Actifs liés aux dérivés	415		Flux de trésorerie actualisés	Taux d'intérêt	2,23 %	2,56 %	Répartition égale
	Dépôts			Modèle d'évaluation des options	Taux des swaps sur IPC	1,72 %	1,90 %	Répartition égale
	Passifs liés aux dérivés		843		Corrélation taux d'intérêt/taux d'intérêt	19,00 %	67,00 %	Répartition égale
					Corrélation taux de change/taux d'intérêt	29,00 %	56,00 %	Répartition égale
					Corrélation taux de change/taux de change	68,00 %	68,00 %	Répartition égale
Dérivés sur actions et obligations structurées liées à des titres de participation (7)				Flux de trésorerie actualisés	Rendement de l'action	0,02 %	10,49 %	Tranche inférieure
	Actifs liés aux dérivés	302		Modèle d'évaluation des options	Corrélation cours des actions/cours des actions	15,00 %	97,34 %	Tranche centrale
	Dépôts		465		Corrélation cours des actions/taux de change	(70,00)%	39,10 %	Tranche centrale
	Passifs liés aux dérivés		369		Volatilités des cours des actions	3,00 %	110,00 %	Tranche inférieure
Autres (8)	Titres adossés à des actifs	6						
	Actifs liés aux dérivés	30						
	Dépôts		–					
	Passifs liés aux dérivés		69					
	Autres passifs		24					
Total		3 603 $	1 867 $					

(1) Les acronymes désignent les termes suivants : i) bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (BAIIA); ii) cours/bénéfice (c/b); et iii) indice des prix à la consommation (IPC).

(2) Les valeurs du bas et du haut représentent les données des niveaux réels le plus bas et le plus élevé qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie de produits en particulier. Ces fourchettes de données ne reflètent pas le niveau d'incertitude des données, mais sont influencées par les différents instruments sous-jacents de la catégorie de produits. Par conséquent, les fourchettes de données varieront d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de bilan. Lorsqu'elle est présentée, la moyenne pondérée des valeurs des données est calculée en fonction de la juste valeur relative des instruments de la catégorie de produits. Les moyennes pondérées des dérivés ne sont pas présentées dans le tableau, car elles ne constituent pas une mesure comparable, mais la répartition des principales données non observables dans la fourchette indiquée pour chacune des catégories de produits y est présentée.

(3) Les données fondées sur les prix sont importantes pour certains titres d'emprunt et elles sont fondées sur des données de référence externes, des instruments comparables ou des données de négociation datées d'avant la fin du trimestre. Pour ces instruments, la donnée sur le prix est exprimée en dollars pour chaque tranche de 100 $ de la valeur nominale. Par exemple, si la donnée sur le prix est de 105 $, un instrument est évalué à prime sur sa valeur nominale.

(4) La juste valeur des titres, compte tenu des données sur les escomptes de liquidité, totalisait 207 millions de dollars (54 millions au 31 octobre 2017).

(5) La valeur liquidative d'un fonds de couverture est la juste valeur totale de l'actif moins le passif, divisée par le nombre de parts du fonds. La valeur liquidative des fonds et les dérivés sur actions correspondants fondés sur la valeur liquidative ne sont pas considérés comme des données observables, car nous ne pouvons racheter certains de ces fonds de couverture à la valeur liquidative avant la prochaine date de clôture trimestrielle. Les titres de participation de sociétés fermées sont évalués à la valeur liquidative ou selon des techniques d'évaluation. La fourchette de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour les fonds de couverture ou les titres de participation de sociétés fermées en raison de la dispersion des prix qui découle de la diversité des placements.

(6) Le niveau de regroupement et de diversité de chaque catégorie d'instruments dérivés peut faire en sorte que certaines fourchettes de données soient étendues et que les données y soient réparties inégalement. Dans le tableau, nous avons indiqué si la majorité des données sont concentrées dans la tranche supérieure, centrale ou inférieure de la fourchette, ou si elles sont réparties également dans la fourchette.

(7) Les obligations structurées comprennent des dérivés incorporés sur taux d'intérêt et sur actions dont les données non observables sont semblables à celles des dérivés sur actions et sur taux d'intérêt.

(8) La catégorie Autres inclut principalement des instruments non importants comme les dérivés sur marchandises, les dérivés de change, les contreparties conditionnelles, les contrats d'assurance vie détenus par des banques et les actions rachetables au gré du porteur.

s.o. sans objet

Sensibilité aux données non observables et relations entre les données non observables

Rendement, écarts de taux/marges d'escompte

Le rendement d'un instrument financier correspond au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans un modèle d'évaluation. Une augmentation du rendement, de façon isolée, se traduirait par une diminution de l'évaluation de la juste valeur, et réciproquement. Un écart de taux/une marge d'escompte s'entend de la différence entre le rendement d'un instrument d'emprunt et le rendement d'un instrument de référence. Les instruments de référence sont assortis de notations élevées et d'échéances semblables et sont souvent des obligations d'État. Par conséquent, l'écart de taux ou la marge d'escompte représente le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un actif afin de refléter le rendement du marché nécessaire pour compenser l'incertitude des flux de trésorerie estimatifs. L'écart de taux ou la marge d'escompte d'un instrument fait partie du rendement utilisé dans la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Écart de financement

Les écarts de financement sont les écarts de taux qui s'appliquent spécifiquement aux taux des dépôts ou des financements. Une diminution des écarts de financement, de façon isolée, se traduira par une augmentation de la juste valeur de nos passifs, et réciproquement.

Taux de défaillance

Le taux de défaillance s'entend du taux auquel les emprunteurs omettent d'effectuer leurs remboursements prévus. Une diminution du taux de défaillance donnera habituellement lieu à une augmentation de la juste valeur du prêt, et réciproquement. Cet effet sera beaucoup plus prononcé pour un prêt aux étudiants non garanti par un gouvernement que pour un prêt garanti par un gouvernement.

Taux de remboursement anticipé

Le taux de remboursement anticipé s'entend du taux auquel un prêt sera remboursé par anticipation par rapport à son amortissement prévu. Les remboursements anticipés modifient les flux de trésorerie futurs d'un prêt. Une augmentation du taux de remboursement anticipé, de façon isolée, se traduira par une augmentation de la juste valeur si le taux d'intérêt du prêt est inférieur au taux de réinvestissement en vigueur, et une diminution du taux de remboursement anticipé, de façon isolée, se traduira par une diminution de la juste valeur si le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux de réinvestissement en vigueur. Les taux de remboursement anticipé sont, en général, corrélés négativement par rapport aux taux d'intérêt.

Taux de recouvrement et ampleur des taux de perte

Le taux de recouvrement est une estimation du montant du prêt qui devrait être recouvré en cas de défaillance. Le taux de recouvrement correspond au montant recouvré divisé par le solde du prêt, exprimé en pourcentage. La notion inverse du recouvrement est l'ampleur des taux de perte. L'ampleur des taux de perte est une estimation du montant qui ne sera pas recouvré si un prêt est en défaillance. L'ampleur des taux de perte correspond à la perte divisée par le solde du prêt et elle est exprimée en pourcentage. En général, une augmentation du taux de recouvrement ou une diminution de l'ampleur des taux de perte se traduira par une augmentation de la juste valeur du prêt, et réciproquement.

Taux de volatilité

La volatilité mesure la variabilité potentielle des prix futurs et est souvent évaluée comme écart type des fluctuations des prix. La volatilité est une donnée des modèles d'évaluation des options qui est utilisée pour déterminer la valeur des dérivés et des obligations structurées émises. La volatilité est utilisée pour évaluer les options sur actions, sur taux d'intérêt, sur marchandises et sur devises. Un taux de volatilité plus élevé représente une plus forte probabilité que le taux ou le prix sous-jacent fluctue. Des taux de volatilité plus élevés pourraient se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'option, selon les modalités de l'option. La détermination des taux de volatilité dépend de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, le cours du marché sous-jacent, le prix d'exercice et l'échéance.

Rendement de l'action

Les rendements des actions correspondent aux rendements prévus des actions sous-jacentes, exprimés en pourcentage annuel de leur prix. Les rendements des actions sont utilisés comme données des modèles d'évaluation des prix des contrats à terme de gré à gré sur actions et des options. Une augmentation des rendements des actions se traduira par une diminution du prix à terme et réciproquement. Une augmentation des rendements des actions se traduira par une augmentation ou une diminution de la valeur d'une option, selon les modalités de l'option.

Taux de corrélation

La corrélation est la relation linéaire entre les variations de deux variables différentes. La corrélation est une donnée utilisée pour évaluer les contrats dérivés et les obligations structurées émises lorsque le rendement d'un instrument est déterminé par des variables corrélées. Lorsque les variables sont corrélées positivement, une augmentation d'une variable se traduira par une augmentation de l'autre variable. Lorsque les variables sont corrélées négativement, une augmentation d'une variable se traduira par une diminution de l'autre variable. Les variables en question peuvent faire partie d'une seule catégorie d'actifs ou d'un seul marché (cours des actions, taux d'intérêt, prix des marchandises, écarts de taux et taux de change) ou faire partie de différentes catégories d'actifs (cours des actions par rapport aux taux de change ou taux d'intérêt par rapport aux taux de change). Les variations de la corrélation donneront lieu à une augmentation ou à une diminution de la juste valeur d'un instrument financier selon les modalités de l'instrument.

Taux d'intérêt

Un taux d'intérêt est le montant à payer en pourcentage sur le capital ou le capital nominal. Une augmentation des taux d'intérêt entraînera une diminution de la valeur des flux de trésorerie actualisés d'un instrument financier, et réciproquement.

Taux des swaps sur l'indice des prix à la consommation

Le taux d'un swap sur l'IPC est exprimé en pourcentage d'une augmentation du prix moyen d'un panier de produits et services, par exemple dans les secteurs du transport, de l'alimentation et des soins de santé. Une augmentation du taux des swaps sur IPC se traduira par une augmentation des paiements des swaps sur inflation, et réciproquement.

Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA, ratios c/b, ratios valeur de l'entreprise/revenus et escomptes de liquidité

Les données d'évaluation des titres de participation de sociétés fermées incluent les ratios valeur de l'entreprise/BAIIA, les ratios c/b et les ratios valeur de l'entreprise/revenus. Ces ratios sont utilisés pour calculer soit la valeur de l'entreprise, soit la valeur de l'action d'une société en

se fondant sur un multiple des bénéfices ou des revenus estimés. Des multiples plus élevés se traduiront par des justes valeurs plus élevées pour tous les types de ratios, et réciproquement. Un escompte de liquidité peut être appliqué lorsqu'il y a peu de transactions sur lesquelles fonder les évaluations, voire aucune.

Rehaussement de crédit
Le rehaussement de crédit est une donnée utilisée pour évaluer une transaction de titrisation et correspond au montant de la protection contre la perte sur prêts pour une tranche de rang supérieur. Le rehaussement de crédit est exprimé en tant que pourcentage de la taille de la transaction. Une progression du rehaussement de crédit donnera lieu à une diminution de l'écart de taux et à une augmentation de la juste valeur de la tranche, et réciproquement.

Relations entre les données non observables
Les données non observables, y compris celles présentées ci-dessus, soit la marge d'escompte, le taux de défaillance, le taux de remboursement anticipé et le taux de recouvrement et l'ampleur des taux de perte, pourraient ne pas être indépendantes l'une de l'autre. Par exemple, une variation du taux de défaillance, du taux de remboursement anticipé, du taux de recouvrement et de l'ampleur des taux de perte pourrait avoir une incidence sur la marge d'escompte. En général, les marges d'escompte diminueront si les taux de défaillance diminuent ou si les taux de recouvrement augmentent.

Variations de l'évaluation de la juste valeur des instruments évalués de façon récurrente et classés au niveau 3
Les tableaux suivants présentent les variations des évaluations récurrentes de la juste valeur pour les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

	IFRS 9								
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018								
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au début de la période (1)	Total des profits réalisés/ latents compris dans le résultat	Total des profits latents compris dans les autres éléments du résultat global (2)	Achats d'actifs/ émissions de passifs	Ventes d'actifs/ règlements de passifs et autres (3)	Transferts vers le niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur à la fin de la période	Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux actifs et passifs encore détenus
Actifs									
Titres									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	508 $	16 $	(3)$	– $	(455)$	– $	– $	66 $	(1)$
Titres adossés à des actifs									
Titres non garantis par des créances	196	28	2	–	(116)	–	–	110	1
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	30	(2)	–	–	(2)	–	(5)	21	(1)
Titres de participation	923	(160)	37	395	(170)	125	(2)	1 148	(24)
	1 657	(118)	36	395	(743)	125	(7)	1 345	(25)
Titres de placement									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
Titres adossés à des actifs									
Titres non garantis par des créances	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	29	(30)	6	125	(144)	206	–	192	s.o.
Titres de participation	217	–	20	–	–	–	–	237	s.o.
Titres en substitut de prêt	3	–	–	–	(3)	–	–	–	s.o.
	249	(30)	26	125	(147)	206	–	429	s.o.
Prêts	477	(3)	(3)	450	(291)	16	(95)	551	14
Autres									
Soldes nets des dérivés (4)									
Contrats de taux d'intérêt	(455)	21	–	67	73	7	(217)	(504)	(3)
Contrats de change	21	(10)	(4)	11	2	5	(4)	21	(5)
Autres contrats	(181)	34	(2)	(88)	(42)	(36)	231	(84)	79
Ajustements d'évaluation	(16)	–	–	–	17	–	–	1	–
Autres actifs	–	(5)	–	71	(1)	–	–	65	(5)
	1 752 $	(111)$	53 $	1 031 $	(1 132)$	323 $	(92)$	1 824 $	55 $
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(465)$	(36)$	(4)$	(301)$	44 $	(431)$	803 $	(390)$	(8)$
Entreprises et gouvernements	–	–	–	5	–	–	–	5	–
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	(24)	–	(1)	(53)	10	–	–	(68)	4
	(489)$	(36)$	(5)$	(349)$	54 $	(431)$	803 $	(453)$	(4)$

	IAS 39								
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017								
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au début de la période	Total des profits (pertes) réalisés/ latents compris dans le résultat	Total des profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global (2)	Achats d'actifs/ émissions de passifs	Ventes d'actifs/ règlements de passifs et autres (3)	Transferts vers le niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur à la fin de la période	Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux actifs et passifs encore détenus
Actifs									
Titres									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 $	– $	– $	– $	(1)$	– $	– $	– $	– $
Titres adossés à des actifs									
Titres non garantis par des créances	4	–	–	7	(10)	–	(1)	–	–
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	62	(4)	1	52	(68)	20	(34)	29	(3)
Titres de participation	376	(143)	(18)	275	(81)	17	(1)	425	(119)
	443	(147)	(17)	334	(160)	37	(36)	454	(122)
Titres de placement									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	747	(5)	(19)	–	(215)	–	–	508	s.o.
Titres adossés à des actifs									
Titres non garantis par des créances	217	–	7	–	(21)	–	–	203	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	956	(1)	(34)	119	(55)	–	(188)	797	s.o.
Titres de participation	756	62	45	45	(197)	–	–	711	s.o.
Titres en substitut de prêt	–	–	–	4	–	–	–	4	s.o.
	2 676	56	(1)	168	(488)	–	(188)	2 223	s.o.
Prêts	329	(5)	(5)	405	(512)	–	(33)	179	–
Autres									
Soldes nets des dérivés (4)									
Contrats de taux d'intérêt	(448)	49	(20)	33	(2)	4	(71)	(455)	74
Contrats de change	(15)	49	2	(3)	(7)	1	(6)	21	17
Autres contrats	(122)	80	2	(76)	2	(58)	(9)	(181)	52
Ajustements d'évaluation	(10)	–	–	–	(6)	–	–	(16)	–
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2 853 $	82 $	(39)$	861 $	(1 173)$	(16)$	(343)$	2 225 $	21 $
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(425)$	(20)$	14 $	(387)$	85 $	(277)$	545 $	(465)$	5 $
Entreprises et gouvernements	(2)	–	–	–	–	–	2	–	–
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(1)	–	–	–	1	–	–	–	–
Autres passifs	(88)	(4)	2	–	66	–	–	(24)	–
	(516)$	(24)$	16 $	(387)$	152 $	(277)$	547 $	(489)$	5 $

(1) Ces montants reflètent certains reclassements effectués lors de l'adoption d'IFRS 9. Pour plus de détails, se reporter à la note 2.
(2) Ces montants comprennent les profits et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3, s'il y a lieu. Des profits latents sur les titres de placement de 33 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (profits de 84 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, exclusion faite des profits ou des pertes de change découlant de la consolidation.
(3) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés en résultat net.
(4) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2018 comprenait des actifs dérivés de 577 millions de dollars (747 millions au 31 octobre 2017) et des passifs dérivés de 1 143 millions de dollars (1 378 millions au 31 octobre 2017).
s.o. sans objet

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur pour les instruments inscrits à la juste valeur de façon récurrente
Les transferts entre les niveaux 1 et 2, et les transferts d'instruments vers le niveau 3 et hors de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. Pour un actif ou un passif transféré vers le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat du tableau de rapprochement ci-dessus, alors que pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est comprise dans cette même colonne.

Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont effectués selon que la juste valeur est obtenue au moyen des cours des marchés actifs (niveau 1).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts hors du niveau 1 vers le niveau 2 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 529 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 809 millions. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts hors du niveau 1 vers le niveau 2 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 1 143 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 1 472 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts hors du niveau 2 vers le niveau 1 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 65 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 96 millions. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts hors du niveau 2 vers le niveau 1 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 339 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 80 millions.

Les transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 sont principalement attribuables à un changement dans l'observabilité d'une donnée sur le marché ou à un changement dans l'importance de l'incidence d'une donnée non observable sur la juste valeur d'un instrument financier.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient 125 millions de dollars de titres de participation détenus à des fins de transaction en raison de l'incidence des données non observables sur leur juste valeur, 206 millions de dollars de titres d'emprunt de sociétés et autres créances en raison de changements dans l'observabilité des données sur le marché et 431 millions de dollars de dépôts de particuliers en raison de changements dans l'importance de l'incidence des données non observables sur leur juste valeur. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient 277 millions de dollars de dépôts de particuliers. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient 11 millions de dollars d'options sur actions négociées sur le marché hors cote incluses dans les autres contrats, qui sont composés de 94 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 105 millions de dollars de passifs liés aux dérivés.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient 217 millions de dollars de swaps de taux d'intérêt dans les contrats de taux d'intérêt, qui sont composés de 244 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 27 millions de dollars de passifs liés aux dérivés, en raison de changements dans l'observabilité des données sur le marché et 231 millions de dollars d'options sur actions négociées sur le marché hors cote incluses dans les autres contrats, qui sont composés de 703 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 934 millions de dollars de passifs liés aux dérivés, en raison de changements dans l'observabilité´ des données sur le marché. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient 803 millions de dollars de dépôts de particuliers en raison de changements dans l'importance de l'incidence des données non observables sur leur juste valeur. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient 188 millions de titres d'emprunt de sociétés et autres créances disponibles à la vente et 545 millions de dollars de dépôts de particuliers. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts importants du niveau 3 au niveau 2 comprenaient 52 millions de dollars d'options sur actions négociées sur le marché hors cote incluses dans les autres contrats, qui sont composés de 321 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 269 millions de dollars de passifs liés aux dérivés.

Variations positive et négative de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Un instrument financier est classé au niveau 3 si une ou plusieurs de ses données non observables peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de sa juste valeur. Dans le cadre de l'établissement des états financiers, les niveaux appropriés de ces données non observables sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction. En raison de la nature non observable des cours ou des taux, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments financiers de niveau 3.

Le tableau suivant résume les effets, sur la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles. Cette analyse de sensibilité vise à illustrer l'incidence éventuelle que peut avoir le facteur d'incertitude relative lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3. Pour la présentation des sensibilités ci-dessous, nous avons compensé les soldes lorsque : i) la variation des facteurs d'évaluation crée une variation des justes valeurs positive et négative qui se compensait, ii) les deux éléments qui se compensaient étaient classés au niveau 3 et iii) les risques étaient gérés et présentés sur la base du solde net. En ce qui concerne la sensibilité globale, il est en pratique improbable que l'ensemble des autres hypothèses raisonnablement possibles se réalisent simultanément.

	IFRS 9			IAS 39		
	Aux					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens)	**Juste valeur des instruments de niveau 3**	**Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles**	**Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles**	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles
Titres						
Titres détenus à des fins de transaction						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	**66 $**	**– $**	**(1)$**	– $	– $	– $
Titres adossés à des actifs	**110**	**7**	**(10)**	–	–	–
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	**21**	**–**	**–**	29	–	–
Titres de participation	**1 148**	**12**	**(12)**	425	–	–
Titres de placement						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	**–**	**–**	**–**	508	8	(20)
Titres adossés à des actifs	**–**	**–**	**–**	203	15	(21)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	**192**	**19**	**(16)**	797	6	(6)
Titres de participation	**237**	**24**	**(26)**	711	40	(24)
Titres en substitut de prêt	**–**	**–**	**–**	4	2	–
Prêts	**551**	**5**	**(7)**	179	2	(3)
Dérivés	**577**	**20**	**(18)**	747	34	(30)
Autres actifs	**65**	**–**	**–**	–	–	–
	2 967 $	**87 $**	**(90)$**	3 603 $	107 $	(104)$
Dépôts	**(385)$**	**12 $**	**(11)$**	(465)$	11 $	(11)$
Dérivés	**(1 143)**	**47**	**(54)**	(1 378)	37	(48)
Autres						
Titres vendus à découvert et autres passifs	**(68)**	**–**	**–**	(24)	–	–
	(1 596)$	**59 $**	**(65)$**	(1 867)$	48 $	(59)$

Sensibilité

Au 31 octobre 2018, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles se traduirait par une augmentation de 87 millions de dollars et une diminution de 90 millions de la juste valeur des positions représentant un actif de niveau 3, dont une tranche de 24 millions et une tranche de 26 millions respectivement, seraient inscrites dans les autres composantes des capitaux propres. L'utilisation de ces hypothèses se traduirait par une diminution de 59 millions de dollars et par une augmentation de 65 millions de dollars de la juste valeur des positions représentant un passif de niveau 3.

Données de l'évaluation des instruments de niveau 3 et approches utilisées pour formuler les autres hypothèses raisonnablement possibles
Les données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation des instruments de niveau 3 et les approches adoptées pour élaborer d'autres hypothèses raisonnablement possibles utilisées dans l'analyse de la sensibilité sont résumées ci-dessous.

Actifs ou passifs financiers	Méthode d'analyse de la sensibilité
Titres adossés à des actifs, titres d'emprunt de sociétés, créances d'entités gouvernementales, obligations municipales et prêts	Les sensibilités sont déterminées en ajustant, de plus ou moins un écart type, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur ou les prix des données d'entrée, si un nombre suffisant de prix sont relevés, en ajustant les paramètres des données d'entrée, par exemple les écarts de taux, ou en utilisant les prix plafonds et planchers du vendeur comme autre hypothèse raisonnablement possible.
Titres à enchères	La sensibilité des titres à enchères est déterminée en diminuant la marge d'escompte pour l'établir entre 15 % et 28 % et en l'augmentant pour l'établir entre 30 % et 45 %, en fonction de la fourchette raisonnable d'incertitude liée à la juste valeur pour chaque marché relatif à un instrument financier en particulier. Les modifications de la marge d'escompte reflètent les fluctuations mensuelles historiques sur le marché des titres adossés à des actifs liés aux prêts étudiants.
Titres de participation de sociétés fermées, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes	La sensibilité des titres de participation de sociétés fermées directs est établie en i) ajustant le taux d'actualisation de 2 % lorsque la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est utilisée pour établir la juste valeur, ii) en ajustant les coefficients des prix selon les coefficients de sociétés comparables lorsque des modèles fondés sur les prix sont utilisés ou iii) en utilisant une autre approche pour l'évaluation. Les valeurs liquidatives des fonds de titres de participation de sociétés fermées, des fonds de couverture et des dérivés sur actions connexes sont fournies par le gestionnaire du fonds. Par conséquent, il n'y a pas d'autre hypothèse raisonnablement possible pour ces placements.
Dérivés sur taux d'intérêt	Les sensibilités des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur devises sont obtenues au moyen de l'ajout ou de la soustraction d'un écart type des données et d'un montant correspondant à l'incertitude du modèle et des paramètres, le cas échéant.
Dérivés sur actions	La sensibilité de la position de niveau 3 est déterminée en ajoutant aux données non observables du modèle ou en soustrayant de celles-ci un écart type des données de marché des services d'établissement des prix, notamment la volatilité, les dividendes ou les corrélations, selon le cas.
Financement bancaire et dépôts	Les sensibilités des dépôts sont calculées en appliquant à la courbe de financement une fluctuation positive ou négative d'un certain nombre de points de base.
Obligations structurées	Les sensibilités dans le cas des obligations structurées liées à des taux d'intérêt et à des titres de participation sont calculées en ajustant les données de plus ou moins un écart type et, dans le cas des autres dépôts, en estimant une fluctuation positive ou négative raisonnable de la courbe de financement de plus ou moins certains points de base.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	IFRS 9					
	Au 31 octobre 2018					
	La juste valeur correspond toujours approximativement à la valeur comptable (1)	**La juste valeur pourrait ne pas correspondre approximativement à la valeur comptable**				
		Évaluation à la juste valeur selon le				
(en millions de dollars canadiens)		**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Total de la juste valeur**
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**16 197 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**16 197 $**
Titres au coût amorti (2)	**–**	**470**	**44 897**	**–**	**45 367**	**45 367**
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	**57 099**	**–**	**18 391**	**–**	**18 391**	**75 490**
Prêts						
Prêts de détail	**65 847**	**–**	**323 114**	**5 090**	**328 204**	**394 051**
Prêts de gros	**8 889**	**–**	**154 781**	**4 417**	**159 198**	**168 087**
	74 736	**–**	**477 895**	**9 507**	**487 402**	**562 138**
Autres actifs	**45 559**	**–**	**480**	**166**	**646**	**46 205**
	193 591 $	**470 $**	**541 663 $**	**9 673 $**	**551 806 $**	**745 397 $**
Dépôts						
Particuliers	**184 887 $**	**– $**	**69 606 $**	**622 $**	**70 228 $**	**255 115 $**
Entreprises et gouvernements	**270 349**	**–**	**160 010**	**799**	**160 809**	**431 158**
Banques	**15 218**	**–**	**10 235**	**9**	**10 244**	**25 462**
	470 454	**–**	**239 851**	**1 430**	**241 281**	**711 735**
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	**4 264**	**–**	**712**	**–**	**712**	**4 976**
Autres passifs	**45 346**	**–**	**406**	**9 128**	**9 534**	**54 880**
Débentures subordonnées	**–**	**–**	**9 260**	**59**	**9 319**	**9 319**
	520 064 $	**– $**	**250 229 $**	**10 617 $**	**260 846 $**	**780 910 $**

	IAS 39					
	Au 31 octobre 2017					
	La juste valeur correspond toujours approximativement à la valeur comptable (1)	La juste valeur pourrait ne pas correspondre approximativement à la valeur comptable				
		Évaluation à la juste valeur selon le				
(en millions de dollars canadiens)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Total de la juste valeur
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	11 880 $	– $	30 $	– $	30 $	11 910 $
Titres détenus jusqu'à leur échéance (2)	–	–	14 754	17	14 771	14 771
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	58 605	–	23 394	–	23 394	81 999
Prêts						
Prêts de détail	65 991	–	309 855	4 936	314 791	380 782
Prêts de gros	8 930	–	139 128	5 909	145 037	153 967
	74 921	–	448 983	10 845	459 828	534 749
Autres actifs	43 963	–	433	202	635	44 598
	189 369 $	– $	487 594 $	11 064 $	498 658 $	688 027 $
Dépôts						
Particuliers	182 440 $	– $	62 981 $	726 $	63 707 $	246 147 $
Entreprises et gouvernements	261 898	–	149 618	979	150 597	412 495
Banques	16 615	–	5 079	14	5 093	21 708
	460 953	–	217 678	1 719	219 397	680 350
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	7 774	–	1 364	–	1 364	9 138
Titres prêtés						
Autres passifs	43 733	–	311	5 382	5 693	49 426
Débentures subordonnées	–	–	9 504	55	9 559	9 559
	512 460 $	– $	228 857 $	7 156 $	236 013 $	748 473 $

(1) Le niveau de certains instruments financiers n'a pas été établi, car la valeur comptable de ceux-ci se rapproche toujours de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme (instruments qui sont à recevoir ou à payer à vue ou qui sont assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois) et de leur risque de crédit négligeable.

(2) Inclus dans le poste Titres – Placements, déduction faite de la correction de valeur applicable, dans les bilans consolidés.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti et présentés dans le tableau ci-dessus est établie au moyen des techniques d'évaluation et des données suivantes.

Titres au coût amorti (détenus jusqu'à leur échéance selon IAS 39)
La juste valeur des obligations d'entités gouvernementales, des obligations de sociétés et de titres adossés à des actifs est fondée sur les prix cotés. La juste valeur de certaines obligations d'État de pays non membres de l'OCDE est fondée sur les prix du vendeur ou calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les courbes de rendement des obligations d'État d'autres pays. Dans le cas des titres adossés à des actifs, lorsque les prix du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les données d'entrée des modèles d'évaluation comprennent habituellement les taux d'intérêt en vigueur, les écarts et les rendements de titres comparables, les paiements anticipés et la perte en cas de défaillance.

Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés
Les méthodes d'évaluation utilisées pour les instruments à long terme sont décrites dans la rubrique Juste valeur des actifs et des passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. En général, la valeur comptable des instruments à court terme avoisine leur juste valeur.

Prêts de détail
Les prêts de détail comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit. Pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers et aux petites entreprises, nous séparons le portefeuille selon certaines caractéristiques, telles que le type de produit, le taux d'intérêt contractuel, la durée jusqu'à l'échéance et la notation de crédit, selon le cas. La juste valeur de ces prêts est établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données applicables comme les taux d'intérêt en vigueur, les taux affichés et les taux contractuels des clients, les escomptes des clients, les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et les ratios prêt-valeur. La juste valeur des créances sur cartes de crédit est également calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les taux de rendement, les sorties du bilan et les taux de paiements mensuels du portefeuille. En général, la valeur comptable des prêts à court terme et à taux variable se rapproche de leur juste valeur.

Prêts de gros
Les prêts de gros comprennent les prêts aux entreprises, aux banques et aux organismes souverains. Les prêts sont évalués en fonction des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Autrement, la juste valeur est établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les données suivantes : les taux d'intérêt sur le marché et les écarts avec le marché des actifs dont les notations et les durées jusqu'à l'échéance sont semblables, la perte en cas de défaut, la fréquence de défaut attendue fondée sur les cours des swaps sur défaillance de crédit, si elle est disponible, et les données pertinentes sur les cours, comme le taux contractuel, les dates de montage et d'échéance, le prix de rachat, la fréquence et la date de paiement du coupon convenues.

Dépôts
Les dépôts se composent de dépôts à vue, sur préavis et à terme, qui comprennent des billets de dépôt de premier rang que nous avons émis à des fins de financement à long terme. La juste valeur des dépôts à terme est établie au moyen de l'une des techniques d'évaluation suivantes : i) pour les dépôts à terme et autres instruments semblables, nous répartissons le portefeuille selon la durée jusqu'à l'échéance. La juste valeur de ces instruments est établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données telles que les taux offerts aux clients pour de nouveaux contrats assortis des échéances correspondantes; ii) pour les billets de dépôt de premier rang, nous avons recours aux prix négociés réels, aux prix du vendeur ou à la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données la courbe des taux d'intérêt sur le marché et nos écarts de financement. La valeur comptable des dépôts à vue, sur préavis et à court terme correspond approximativement à leur juste valeur.

Autres actifs et autres passifs
Les autres actifs et les autres passifs comprennent des montants à recevoir et des montants à payer relativement à certaines marchandises. La juste valeur des montants à recevoir et à payer relativement aux marchandises est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données applicables comme les taux d'intérêt du marché, les écarts de taux des contreparties, nos écarts de financement, les prix à terme des marchandises et les prix au comptant.

Débentures subordonnées
La juste valeur des débentures subordonnées se fonde sur les cours du marché, les cours établis par les courtiers ou les prix établis par les vendeurs, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours ne peuvent être observés, la juste valeur est établie au moyen selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant des données pertinentes, notamment les taux d'intérêt sur le marché et les écarts de taux.

Note 4 Titres

Valeur comptable des titres

(en millions de dollars canadiens)	IFRS 9 Au 31 octobre 2018 Durée jusqu'à l'échéance (1) Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise	Total
Titres détenus à des fins de transaction (2)							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	1 860 $	7 237 $	7 983 $	2 244 $	6 599 $	– $	25 923 $
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	595	3 715	9 836	5 119	13 899	–	33 164
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	1 367	3 932	3 456	635	779	–	10 169
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	114	93	794	–	1 001
Titres adossés à des actifs	126	14	215	369	409	–	1 133
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Acceptations bancaires	326	–	–	–	–	–	326
Certificats de dépôt	300	84	48	3	25	–	460
Autres (3)	2 120	4 058	6 720	3 099	5 543	–	21 540
Titres de participation	–	–	–	–	–	34 542	34 542
	6 694	19 040	28 372	11 562	28 048	34 542	128 258
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (2)							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes							
Gouvernement fédéral							
Coût amorti	–	–	173	15	56	–	244
Juste valeur	–	–	169	15	54	–	238
Rendement (4)	–	–	1,7 %	1,8 %	4,5 %	–	2,3 %
Provinces et municipalités							
Coût amorti	–	51	673	236	618	–	1 578
Juste valeur	–	51	672	234	597	–	1 554
Rendement (4)	–	1,7 %	2,9 %	2,0 %	4,0 %	–	3,1 %
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains							
Coût amorti	1 355	132	2 766	635	13 112	–	18 000
Juste valeur	1 355	131	2 768	643	13 239	–	18 136
Rendement (4)	2,4 %	2,1 %	2,3 %	3,2 %	3,0 %	–	2,8 %
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE							
Coût amorti	225	86	1 090	67	1	–	1 469
Juste valeur	225	86	1 091	67	1	–	1 470
Rendement (4)	0,6 %	2,4 %	2,3 %	1,4 %	4,2 %	–	2,0 %
Titres adossés à des créances hypothécaires							
Coût amorti	–	–	59	193	1 924	–	2 176
Juste valeur	–	–	59	193	1 922	–	2 174
Rendement (4)	–	–	1,6 %	3,4 %	2,9 %	–	2,9 %
Titres adossés à des actifs							
Coût amorti	–	–	–	2 662	4 442	–	7 104
Juste valeur	–	–	–	2 657	4 445	–	7 102
Rendement (4)	–	–	–	3,6 %	3,4 %	–	3,4 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Coût amorti	4 119	1 769	10 785	399	367	–	17 439
Juste valeur	4 120	1 772	10 783	390	354	–	17 419
Rendement (4)	1,5 %	1,8 %	2,0 %	3,0 %	4,1 %	–	1,9 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	–	197	197
Juste valeur (5)	–	–	–	–	–	382	382
Titres en substitut de prêt							
Coût	–	–	–	–	–	25	25
Juste valeur	–	–	–	–	–	24	24
Rendement (4)	–	–	–	–	–	5,7 %	5,7 %
Coût amorti	5 699	2 038	15 546	4 207	20 520	222	48 232
Juste valeur	5 700	2 040	15 542	4 199	20 612	406	48 499
Coût amorti (2)							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	1 762	1 427	10 863	2 381	–	–	16 433
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	69	115	2 231	2 177	9 736	–	14 328
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	2 601	1 386	2 800	–	–	–	6 787
Titres adossés à des actifs	–	5	1 035	29	–	–	1 069
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	253	1 434	5 566	161	78	–	7 492
Coût amorti, déduction faite de la correction de valeur	4 685	4 367	22 495	4 748	9 814	–	46 109
Juste valeur	4 687	4 360	22 286	4 635	9 399	–	45 367
Total de la valeur comptable des titres	17 079 $	25 447 $	66 409 $	20 509 $	58 474 $	34 948 $	222 866 $

	IAS 39						
	Au 31 octobre 2017						
	Durée jusqu'à l'échéance (1)					Sans échéance précise	
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		Total
Titres détenus à des fins de transaction (2)							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	1 757 $	11 362 $	8 047 $	1 447 $	6 112 $	– $	28 725 $
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	3 527	2 031	4 685	4 145	16 472	–	30 860
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	834	4 846	4 843	260	571	–	11 354
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	67	22	1 209	–	1 298
Titres adossés à des actifs	85	63	249	162	173	–	732
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Acceptations bancaires	246	–	–	–	–	–	246
Certificats de dépôt	28	22	67	4	5	–	126
Autres (3)	2 625	5 038	6 010	2 784	4 907	–	21 364
Titres de participation	–	–	–	–	–	32 952	32 952
	9 102	23 362	23 968	8 824	29 449	32 952	127 657
Titres disponibles à la vente (2)							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes							
Gouvernement fédéral							
Coût amorti	5	–	1 528	17	58	–	1 608
Juste valeur	5	–	1 521	17	58	–	1 601
Rendement (4)	1,7 %	–	0,9 %	1,8 %	4,3 %	–	1,1 %
Provinces et municipalités							
Coût amorti	25	71	1 838	41	539	–	2 514
Juste valeur	25	71	1 836	40	531	–	2 503
Rendement (4)	1,6 %	2,0 %	2,1 %	2,8 %	4,1 %	–	2,5 %
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains							
Coût amorti	1 284	2 768	1 087	1 723	22 615	–	29 477
Juste valeur	1 284	2 765	1 085	1 720	22 661	–	29 515
Rendement (4)	1,2 %	1,6 %	1,5 %	3,0 %	2,7 %	–	2,5 %
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE							
Coût amorti	824	2 367	5 894	60	–	–	9 145
Juste valeur	824	2 367	5 901	60	–	–	9 152
Rendement (4)	0,4 %	1,0 %	1,5 %	1,1 %	–	–	1,3 %
Titres adossés à des créances hypothécaires							
Coût amorti	–	–	–	15	919	–	934
Juste valeur	–	–	–	15	919	–	934
Rendement (4)	–	–	–	2,9 %	2,2 %	–	2,3 %
Titres adossés à des actifs							
Coût amorti	960	67	688	3 030	1 774	–	6 519
Juste valeur	956	67	690	3 039	1 745	–	6 497
Rendement (4)	1,2 %	1,6 %	1,6 %	2,6 %	2,4 %	–	2,2 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Coût amorti	3 332	2 917	17 006	461	680	–	24 396
Juste valeur	3 336	2 918	17 060	464	681	–	24 459
Rendement (4)	1,3 %	1,5 %	1,8 %	2,8 %	4,6 %	–	1,8 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	–	875	875
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 188	1 188
Titres en substitut de prêt							
Coût	–	–	–	–	–	29	29
Juste valeur	–	–	–	–	–	28	28
Rendement (4)	–	–	–	–	–	4,3 %	4,3 %
Coût amorti	6 430	8 190	28 041	5 347	26 585	904	75 497
Juste valeur	6 430	8 188	28 093	5 355	26 595	1 216	75 877
Coût amorti (2)							
Coût amorti	9	54	5 960	4 754	4 068	–	14 845
Juste valeur	9	54	5 941	4 761	4 006	–	14 771
Total de la valeur comptable des titres	15 541 $	31 604 $	58 021 $	18 933 $	60 112 $	34 168 $	218 379 $

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de proroger leur emprunt ou de le rembourser à l'avance, avec ou sans pénalité.

(2) Les titres détenus à des fins de transaction et les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (titres disponibles à la vente selon IAS 39) sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres inscrits au coût amorti, qui font partie des titres de placement (titres détenus jusqu'à l'échéance selon IAS 39), sont comptabilisés au coût amorti et, en vertu d'IFRS 9, sont présentés déduction faite de toute correction de valeur pour pertes de crédit.

(3) Comprend principalement des titres d'emprunt de sociétés, des titres d'emprunt d'organismes supranationaux, ainsi que du papier commercial.

(4) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

(5) Certains titres de participation non détenus à des fins de transaction ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons sorti 8 millions de dollars de titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. À la date de cession, la perte cumulative se chiffrait à 1 million.

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (1), (2), (3)

	IFRS 9			
	Au 31 octobre 2018			
(en millions de dollars canadiens)	**Coût/ coût amorti**	**Profits bruts latents**	**Pertes brutes latentes**	**Juste valeur**
Créances d'entités gouvernementales canadiennes				
Gouvernement fédéral	**244 $**	**– $**	**(6)$**	**238 $**
Provinces et municipalités	**1 578**	**2**	**(26)**	**1 554**
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (4)	**18 000**	**285**	**(149)**	**18 136**
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	**1 469**	**2**	**(1)**	**1 470**
Titres adossés à des créances hypothécaires	**2 176**	**1**	**(3)**	**2 174**
Titres adossés à des actifs				
TGC	**6 248**	**1**	**(10)**	**6 239**
Titres non garantis par des créances	**856**	**9**	**(2)**	**863**
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	**17 439**	**22**	**(42)**	**17 419**
Titres de participation	**197**	**186**	**(1)**	**382**
Titres en substitut de prêt	**25**	**–**	**(1)**	**24**
	48 232 $	**508 $**	**(241)$**	**48 499 $**

Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	IAS 39			
	Au 31 octobre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Créances d'entités gouvernementales canadiennes				
Gouvernement fédéral	1 608 $	2 $	(9)$	1 601 $
Provinces et municipalités	2 514	7	(18)	2 503
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (4)	29 477	242	(204)	29 515
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	9 145	18	(11)	9 152
Titres adossés à des créances hypothécaires	934	1	(1)	934
Titres adossés à des actifs				
TGC	3 610	13	–	3 623
Titres non garantis par des créances	2 909	10	(45)	2 874
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	24 396	106	(43)	24 459
Titres de participation	875	320	(7)	1 188
Titres en substitut de prêt	29	–	(1)	28
	75 497 $	719 $	(339)$	75 877 $

(1) La plupart des titres adossés à des créances hypothécaires se rapportent à des prêts hypothécaires résidentiels. Le coût/coût amorti, les profits bruts latents, les pertes brutes latentes et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se chiffraient respectivement à 1 442 millions de dollars, à néant, à 6 millions de dollars et à 1 436 millions de dollars au 31 octobre 2018 (727 millions, 1 million, 1 million et 727 millions au 31 octobre 2017).

(2) Compte non tenu de titres détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie de 46 109 millions de dollars au 31 octobre 2018 qui sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes de crédit (titres détenus jusqu'à leur échéance de 14 845 millions au 31 octobre 2017 qui étaient comptabilisés au coût amorti).

(3) Les gains et les pertes bruts latents comprennent une correction de valeur pour pertes de crédit de 11 millions de dollars liée à des titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2018 comptabilisée en résultat et dans les autres composantes des capitaux propres.

(4) Comprend des titres émis par des entités autres que des organismes gouvernementaux américains et adossés à des actifs assurés par le gouvernement, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs émis par des organismes gouvernementaux américains.

Correction de valeur pour pertes de crédit sur les titres de placement

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur, par niveau, pour les titres d'emprunt évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les éléments de rapprochement sont les suivants :

- Transferts entre les niveaux – On présume qu'ils surviennent avant toute réévaluation correspondante de la correction de valeur.
- Achats et originations – Ils reflètent la correction de valeur établie pour les actifs nouvellement comptabilisés durant la période, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Décomptabilisations et arrivées à échéance – Elles reflètent la correction de valeur établie pour les actifs décomptabilisés durant la période sans qu'une perte de crédit ait été subie, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Réévaluations – Elles reflètent les faits suivants : l'incidence des variations des données ou hypothèses relatives aux modèles, y compris les changements dans les conditions macroéconomiques prospectives et les remboursements partiels; les changements d'évaluation à la suite d'un transfert entre les niveaux et la désactualisation de la valeur temps de l'argent du fait du passage du temps.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, aucun changement important n'a été apporté aux modèles servant à l'estimation des pertes de crédit attendues.

Correction de valeur pour pertes de crédit – titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (1)

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
	Productifs		Dépréciés	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au début de la période	3 $	22 $	– $	25 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers (depuis) le niveau 1	5	(5)	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 2	–	–	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 3	(36)	–	36	–
Achats et originations	85	–	–	85
Décomptabilisations et arrivées à échéance	(47)	(17)	25	(39)
Réévaluations	(8)	7	–	(1)
Sorties du bilan	–	–	(62)	(62)
Écart de change et autres	2	–	1	3
Solde à la fin de la période	4 $	7 $	– $	11 $

(1) Les pertes de crédit attendues sur les titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas comptabilisées séparément dans le bilan, car les titres visés sont inscrits à la juste valeur. Le cumul des pertes de crédit comptabilisé en résultat net est présenté au poste Autres composantes des capitaux propres.

Correction de valeur pour pertes de crédit – titres au coût amorti

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
	Productifs		Dépréciés	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au début de la période	9 $	45 $	– $	54 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers (depuis) le niveau 1	3	(3)	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 2	(7)	7	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 3	–	(2)	2	–
Achats et originations	5	–	–	5
Décomptabilisations et arrivées à échéance	(3)	(11)	–	(14)
Réévaluations	(2)	(3)	–	(5)
Sorties du bilan	–	–	(2)	(2)
Écart de change et autres	1	(1)	–	–
Solde à la fin de la période	6 $	32 $	– $	38 $

Exposition au risque de crédit selon la notation interne du risque

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres évalués au coût amorti ainsi que la juste valeur des titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les notations du risque sont basées sur les évaluations internes à la date de clôture telles qu'elles figurent dans les grilles de notations internes de la rubrique Risque de crédit de notre rapport de gestion.

	IFRS 9			
	Au 31 octobre 2018			
	Productifs		Dépréciés	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (1)	Total
Titres de placement				
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Qualité investissement	46 956 $	479 $	– $	47 435 $
Qualité inférieure	500	33	–	533
Titres dépréciés	–	–	125	125
	47 456	512	125	48 093
Éléments non soumis à des tests de dépréciation (2)				406
				48 499
Titres au coût amorti				
Qualité investissement	44 958	119	–	45 077
Qualité inférieure	367	703	–	1 070
Titres dépréciés	–	–	–	–
	45 325	822	–	46 147
Correction de valeur pour pertes de crédit	6	32	–	38
Coût amorti	45 319 $	790 $	– $	46 109 $

(1) Comprend des titres dépréciés acquis de 125 millions de dollars dont une tranche de 67 millions représente les pertes de crédit attendues comptabilisées initialement.

(2) Les titres de placement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation sont des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Perte de valeur de titres disponibles à la vente (IAS 39)
Chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifiait, les titres disponibles à la vente faisaient l'objet de tests pour vérifier s'il y a une indication objective de dépréciation. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquions des méthodes particulières pour évaluer si le coût/coût amorti du titre serait repris. Au 31 octobre 2017, nos pertes brutes latentes sur les titres disponibles à la vente se chiffraient à 339 millions de dollars. Nous sommes d'avis qu'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation des titres disponibles à la vente qui affichaient une perte latente au 31 octobre 2017.

Profits nets et pertes nettes sur les titres disponibles à la vente (1)

	IAS 39
(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017
Profits réalisés	246 $
Pertes réalisées	(22)
Pertes de valeur	(52)
	172 $

(1) Les éléments qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ne sont pas inscrits au poste Profits nets et pertes nettes sur les titres disponibles à la vente, mais plutôt au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires de l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 : profits réalisés de 23 millions de dollars, pertes réalisées de 1 million et pertes de valeur de néant.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, des profits nets de 172 millions de dollars ont été inscrits dans les revenus autres que d'intérêt. Les profits nets réalisés de 224 millions de dollars étaient principalement composés de distributions et de profits à la vente liés à certains titres de participation, de créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE et de titres en substitut de prêt. Les profits nets comprenaient également des pertes de valeur de 52 millions de dollars principalement liées à des titres de participation et à des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (IAS 39)
Les titres détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti faisaient périodiquement l'objet de tests de dépréciation et étaient classés comme dépréciés lorsque la direction avait estimé que le plein recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'était plus raisonnablement assuré. Le test de dépréciation des titres détenus jusqu'à leur échéance se fondait principalement sur le modèle de dépréciation utilisé pour les prêts. Nous sommes d'avis qu'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation des titres détenus jusqu'à leur échéance au 31 octobre 2017.

Instruments financiers reclassés au cours de périodes antérieures

	IAS 39	
	Au 31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers – Titres disponibles à la vente reclassés dans les prêts et créances (1), (2)		
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	2 747 $	2 737 $
Actifs financiers – Titres disponibles à la vente reclassés dans les titres détenus jusqu'à leur échéance (1)		
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	3 674	3 645
	6 421 $	6 382 $

(1) Le 1er octobre 2015, nous avons reclassé des titres disponibles à la vente aux prêts et créances une tranche de 4 132 millions de dollars de certains titres d'emprunt et des titres disponibles à la vente aux titres détenus jusqu'à leur échéance une tranche de 5 240 millions de dollars de certains titres d'emprunt.
(2) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, nous avons reclassé dans les prêts et créances une tranche de 897 millions de dollars de certains titres d'emprunt qui était classé dans les titres disponibles à la vente.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global pour les titres d'emprunt après le reclassement.

	IAS 39	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Profits (pertes) latents au cours de la période (1)	Revenu d'intérêt/ profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période
Titres disponibles à la vente reclassés dans les prêts et créances (2)		
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	(15)$	56 $
Titres disponibles à la vente reclassés dans les titres détenus jusqu'à leur échéance (2)		
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	(77)	128
	(92)$	184 $

(1) Représente les profits ou les pertes latents qui auraient été comptabilisés en résultat net (aux fins du reclassement depuis les titres à la juste valeur par le biais du résultat net) ou dans les autres éléments du résultat global (aux fins du reclassement depuis les titres disponibles à la vente) si les actifs n'avaient pas été reclassés.
(2) Les revenus d'intérêts/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période tiennent compte de l'amortissement des profits nets latents liés aux actifs reclassés qui ont été comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres à la date du reclassement.

Note 5 Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit

Prêts, par portefeuille et par secteur géographique, déduction faite de la correction de valeur

	IFRS 9					
	Au 31 octobre 2018					
(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Corrections de valeur pour pertes (1)	Total, déduction faite de la correction de valeur
Prêts de détail (2)						
Prêts hypothécaires résidentiels	265 831 $	13 493 $	3 147 $	282 471 $	(382)$	282 089 $
Prêts aux particuliers	82 112	7 172	3 416	92 700	(841)	91 859
Prêts sur cartes de crédit (3)	18 793	368	254	19 415	(725)	18 690
Prêts aux petites entreprises (4)	4 866	–	–	4 866	(49)	4 817
Prêts de gros (2)						
Prêts aux entreprises, aux banques et aux organismes souverains (5), (6), (7)	103 069	59 442	17 767	180 278	(915)	179 363
Total des prêts	474 671 $	80 475 $	24 584 $	579 730 $	(2 912)$	576 818 $
Engagements inutilisés – Prêts de détail	199 395	609	1 250	201 254	(90)	
Engagements inutilisés – Prêts de gros	96 146	173 308	53 797	323 251	(64)	

	IAS 39			
	Au 31 octobre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Prêts de détail (2)				
Prêts hypothécaires résidentiels	255 799 $	11 449 $	3 100 $	270 348 $
Prêts aux particuliers	82 022	6 357	3 915	92 294
Prêts sur cartes de crédit (3)	17 491	294	250	18 035
Prêts aux petites entreprises (4)	4 493	–	–	4 493
	359 805	18 100	7 265	385 170
Prêts de gros (2)				
Prêt aux entreprises (5)	74 425	51 556	20 310	146 291
Prêts aux banques (6)	1 027	2 498	437	3 962
Prêts aux organismes souverains (7)	7 370	934	1 049	9 353
	82 822	54 988	21 796	159 606
Total des prêts	442 627	73 088	29 061	544 776
Correction de valeur pour pertes sur prêts	(1 406)	(234)	(519)	(2 159)
Total des prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts	441 221 $	72 854 $	28 542 $	542 617 $

(1) Exclut une correction de valeur de 1 million de dollars relative aux prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global aux termes d'IFRS 9.
(2) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.
(3) Les prêts sur cartes de crédit sont gérés dans un seul portefeuille qui comprend les cartes pour particuliers et les cartes pour entreprises.
(4) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
(5) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.
(6) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.
(7) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	IFRS 9							
	Au 31 octobre 2018							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an (2)	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	217 188 $	163 291 $	18 973 $	399 452 $	123 826 $	268 793 $	6 833 $	399 452 $
Prêts de gros	144 208	27 789	8 281	180 278	31 016	147 970	1 292	180 278
Total des prêts	361 396 $	191 080 $	27 254 $	579 730 $	154 842 $	416 763 $	8 125 $	579 730 $
Correction de valeur pour pertes sur prêts				(2 912)				(2 912)
Total des prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts				576 818 $				576 818 $

	IAS 39							
	Au 31 octobre 2017							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an (2)	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	202 221 $	165 337 $	17 612 $	385 170 $	112 299 $	267 124 $	5 747 $	385 170 $
Prêts de gros	123 570	27 907	8 129	159 606	21 202	136 111	2 293	159 606
Total des prêts	325 791 $	193 244 $	25 741 $	544 776 $	133 501 $	403 235 $	8 040 $	544 776 $
Correction de valeur pour pertes sur prêts				(2 159)				(2 159)
Total des prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts				542 617 $				542 617 $

(1) Généralement basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.
(2) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.

Correction de valeur pour pertes de crédit

	IFRS 9				
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018				
(en millions de dollars canadiens)	**Solde au début de la période**	**Dotation à la provision pour pertes de crédit**	**Sorties du bilan, montant net** (1)	**Écart de change et autres** (2)	**Solde à la fin de la période**
Prêts de détail					
Prêts hypothécaires résidentiels	**378 $**	**47 $**	**(43)$**	**– $**	**382 $**
Prêts aux particuliers	**826**	**513**	**(431)**	**(13)**	**895**
Prêts sur cartes de crédit	**693**	**534**	**(468)**	**1**	**760**
Prêts aux petites entreprises	**49**	**33**	**(28)**	**(3)**	**51**
Prêts de gros					
Prêts aux entreprises, aux organismes souverains et aux banques	**1 010**	**156**	**(142)**	**(45)**	**979**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**20**	**–**	**–**	**1**	**21**
	2 976 $	**1 283 $**	**(1 112)$**	**(59)$**	**3 088 $**
Présentation ventilée :					
Correction de valeur pour pertes sur prêts	**2 749 $**				**2 912 $**
Autres passifs – Dotations	**207**				**154**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**20**				**21**
Autres composantes des capitaux propres	**–**				**1**

(1) Les prêts qui ont été sortis du bilan font en général l'objet d'efforts de recouvrement continus pour une certaine période après leur sortie. Le montant contractuel en cours lié aux prêts sortis du bilan pendant l'exercice clos le 31 octobre 2018 qui ne peuvent plus faire l'objet de mesures de recouvrement est de 83 millions de dollars.
(2) Comprend les revenus d'intérêt sur les prêts douteux de 77 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour pertes de crédit, par niveau, pour chaque grande catégorie de produits.

Les éléments de rapprochement sont les suivants :

- Changements de modèle – Ils reflètent généralement l'incidence des changements importants apportés aux modèles quantitatifs utilisés pour faire l'estimation des pertes de crédit attendues, ainsi que toute incidence connexe ayant trait aux niveaux.
- Transferts entre les niveaux – On présume qu'ils surviennent avant toute réévaluation correspondante de la correction de valeur.
- Achats et originations – Ils reflètent la correction de valeur établie pour les actifs nouvellement comptabilisés durant la période, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Décomptabilisations et arrivées à échéance – Elles reflètent la correction de valeur établie pour les actifs décomptabilisés durant la période sans qu'une perte de crédit ait été subie, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Réévaluations – Elles reflètent les faits suivants : l'incidence des variations des données ou hypothèses relatives aux modèles, y compris les changements dans les conditions macroéconomiques prospectives; les remboursements partiels et les prélèvements supplémentaires sur les facilités existantes; les changements d'évaluation à la suite d'un transfert entre les niveaux et la désactualisation de la valeur temps de l'argent du fait du passage du temps au niveau 1 et au niveau 2.

Correction de valeur pour pertes de crédit – prêts hypothécaires résidentiels

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
	Prêts productifs		Prêts douteux	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au début de la période	140 $	65 $	173 $	378 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Changements de modèle	20	2	4	26
Transferts vers (depuis) le niveau 1	59	(59)	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 2	(18)	23	(5)	–
Transferts vers (depuis) le niveau 3	(2)	(16)	18	–
Achats et originations	63	1	–	64
Décomptabilisations et arrivées à échéance	(13)	(10)	–	(23)
Réévaluations	(110)	56	34	(20)
Sorties du bilan	–	–	(51)	(51)
Recouvrements	–	–	8	8
Écart de change et autres	3	2	(5)	–
Solde à la fin de la période	142 $	64 $	176 $	382 $

Correction de valeur pour pertes de crédit – prêts aux particuliers

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
	Prêts productifs		Prêts douteux	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au début de la période	278 $	427 $	121 $	826 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Changements de modèle	(10)	1	(6)	(15)
Transferts vers (depuis) le niveau 1	712	(712)	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 2	(140)	141	(1)	–
Transferts vers (depuis) le niveau 3	(3)	(157)	160	–
Achats et originations	107	5	–	112
Décomptabilisations et arrivées à échéance	(33)	(130)	–	(163)
Réévaluations	(668)	938	309	579
Sorties du bilan	–	–	(552)	(552)
Recouvrements	–	–	121	121
Écart de change et autres	(1)	(1)	(11)	(13)
Solde à la fin de la période	242 $	512 $	141 $	895 $

Correction de valeur pour pertes de crédit – prêts sur cartes de crédit

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
	Prêts productifs		Prêts douteux	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au début de la période	251 $	442 $	– $	693 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Changements de modèle	(65)	64	–	(1)
Transferts vers (depuis) le niveau 1	693	(693)	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 2	(123)	123	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 3	(2)	(227)	229	–
Achats et originations	11	2	–	13
Décomptabilisations et arrivées à échéance	(12)	(60)	–	(72)
Réévaluations	(592)	947	239	594
Sorties du bilan	–	–	(599)	(599)
Recouvrements	–	–	131	131
Écart de change et autres	–	1	–	1
Solde à la fin de la période	161 $	599 $	– $	760 $

Correction de valeur pour pertes de crédit – prêts aux petites entreprises

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
	Prêts productifs		Prêts douteux	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au début de la période	15 $	15 $	19 $	49 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Changements de modèle	–	–	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 1	31	(31)	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 2	(5)	5	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 3	–	(11)	11	–
Achats et originations	10	–	–	10
Décomptabilisations et arrivées à échéance	(4)	(9)	–	(13)
Réévaluations	(31)	48	19	36
Sorties du bilan	–	–	(35)	(35)
Recouvrements	–	–	7	7
Écart de change et autres	1	(1)	(3)	(3)
Solde à la fin de la période	17 $	16 $	18 $	51 $

Correction de valeur pour pertes de crédit – prêts aux entreprises, aux organismes souverains et aux banques

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
	Prêts productifs		Prêts douteux	
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au début de la période	251 $	352 $	407 $	1 010 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Changements de modèle	(17)	(12)	(6)	(35)
Transferts vers (depuis) le niveau 1	207	(207)	–	–
Transferts vers (depuis) le niveau 2	(66)	93	(27)	–
Transferts vers (depuis) le niveau 3	(2)	(43)	45	–
Achats et originations	227	46	–	273
Décomptabilisations et arrivées à échéance	(153)	(179)	–	(332)
Réévaluations	(176)	289	137	250
Sorties du bilan	–	–	(207)	(207)
Recouvrements	–	–	65	65
Écart de change et autres	3	1	(49)	(45)
Solde à la fin de la période	274 $	340 $	365 $	979 $

Correction de valeur pour pertes de crédit

	IAS 39						
.	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017						
(en millions de dollars canadiens)	Solde au début de l'exercice	Dotation à la provision pour pertes de crédit	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Écart de change/ autres	Solde à la fin de l'exercice
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	273 $	90 $	(53)$	8 $	(21)$	– $	297 $
Prêts aux particuliers	529	422	(543)	116	(11)	(1)	512
Prêts sur cartes de crédit	386	427	(565)	131	–	–	379
Prêts aux petites entreprises	65	29	(38)	9	(3)	(6)	56
	1 253	968	(1 199)	264	(35)	(7)	1 244
Prêts de gros							
Prêt aux entreprises	979	180	(226)	66	(69)	(18)	912
Prêts aux banques	–	–	–	–	–	–	–
	979	180	(226)	66	(69)	(18)	912
Prêts dépréciés acquis	3	2	–	–	–	(2)	3
Total de la correction de valeur pour pertes sur prêts	2 235	1 150	(1 425)	330	(104)	(27)	2 159
Correction de valeur pour éléments hors bilan et autres (1)	91	–	–	–	–	–	91
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit	2 326 $	1 150 $	(1 425)$	330 $	(104)$	(27)$	2 250 $
Évalués individuellement	365 $	86 $	(139)$	47 $	(52)$	(3)$	304 $
Évalués collectivement	1 961	1 064	(1 286)	283	(52)	(24)	1 946
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit	2 326 $	1 150 $	(1 425)$	330 $	(104)$	(27)$	2 250 $

(1) La correction de valeur pour éléments hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte à titre de dotations, au poste Autres passifs.

Données et hypothèses clés
L'évaluation des pertes de crédit attendues est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont les suivants :

- les changements dans la qualité du crédit de l'emprunteur ou de l'instrument, que reflètent principalement les évaluations internes des risques;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques sur lesquelles reposent nos modèles, lesquelles sont les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille pertinent;
- les changements dans la façon dont les scénarios sont construits et les pondérations attribuées à chaque scénario;
- les transferts entre les niveaux, qui peuvent être motivés par les changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus.

Notations internes du risque
Les notations internes du risque sont attribuées conformément au cadre de gestion des risques présenté à la rubrique Risque de crédit de notre rapport de gestion, sous les titres Risque de crédit lié aux prêts de gros et Risque de crédit lié aux prêts de détail. Les changements apportés aux notations internes du risque se reflètent dans les paramètres de la PD qui sont estimés en fonction de l'historique de nos pertes selon le segment de risque pertinent ou la note de risque pertinente, ajustés en fonction des informations prospectives.

Variables macroéconomiques prospectives
Les données qui entrent dans l'estimation des corrections de valeur pour pertes de crédit des niveaux 1 et 2, soit la PD, la PCD et l'ECD, sont intégrées à un modèle fondé sur les variables macroéconomiques (ou sur les variations de celles-ci) les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille pertinent. Chacun des scénarios macroéconomiques entrant dans notre calcul des pertes de crédit attendues comprend une projection, sur cinq ans, de toutes les variables macroéconomiques pertinentes dont se servent nos modèles et se rabat sur une période de deux à cinq ans, généralement dans une perspective à moyen terme. Selon l'usage qu'on en fait dans les modèles, les variables macroéconomiques font l'objet d'une projection au niveau d'un pays, d'une province ou d'un État ou à un niveau plus fin. Elles incluent une ou plusieurs variables, décrites ci-dessous, qui varient selon le portefeuille et la région.

Le tableau suivant présente les principales variables macroéconomiques utilisées dans les modèles servant à estimer les corrections de valeur pour pertes de crédit liées aux prêts productifs, aux engagements et aux acceptations. Les scenarios de fluctuation à la baisse reflètent un événement macroéconomique négatif se produisant au cours des 12 premiers mois, les conditions se détériorant sur une période allant jusqu'à deux ans, suivi par une reprise pour le reste de la période. Ce scénario est établi à partir de l'expérience passée et il table sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie à un rythme de croissance durable au cours de la période de prévision. En plus des scénarios décrits ci-dessous, nous appliquons d'autres scénarios de fluctuation à la baisse qui nous permettent de tenir compte d'une plus vaste fourchette de résultats possibles pour nos portefeuilles de crédit.

	IFRS 9					
	Au 31 octobre 2018					
	Scénario de base		Scénario de fluctuation à la hausse		Scénario de fluctuation à la baisse	
Indicateur	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
Taux de chômage (1)						
Canada	5,8 %	6,0 %	5,7 %	5,1 %	6,8 %	7,1 %
É.-U.	3,6 %	4,1 %	3,6 %	3,3 %	4,8 %	5,3 %
Produit intérieur brut (2)						
Canada	1,7 %	1,7 %	2,3 %	2,1 %	(2,0)%	2,7 %
É.-U.	2,1 %	1,4 %	2,1 %	1,9 %	(2,3)%	2,6 %
Taux de croissance du prix du pétrole (West Texas Intermediate) (3)	5,6 %	(2,1)%	36,0 %	(7,9)%	(36,0)%	11,8 %
Taux de croissance de l'indice des prix des maisons au Canada (3)	0,1 %	3,9 %	5,3 %	2,5 %	(9,2)%	5,8 %

(1) Correspond au niveau trimestriel moyen du chômage pendant la période.
(2) Correspond à la valeur annualisée du produit intérieur brut, d'un trimestre à l'autre, pour la période.
(3) Les taux de croissance sont calculés sur une base annualisée pour la période allant de la deuxième année à la cinquième année.

Les variables influant le plus sur les pertes de crédit de nos portefeuilles de détail sont le taux de chômage au Canada, le produit intérieur brut au Canada et l'indice des prix des maisons. Le taux de financement à un jour au Canada a également une incidence sur nos portefeuilles de détail. Nos portefeuilles de gros sont soumis à l'influence de toutes les variables présentées dans le tableau ci-dessus, mais le poids de chacune varie selon le secteur. Parmi les autres variables influant sur nos portefeuilles de gros figurent notamment le taux des obligations de sociétés américaines BBB à 10 ans, le taux des obligations du gouvernement américain à 10 ans, les indices TSX et S&P 500, les prix du gaz naturel (Henry Hub) et l'indice des prix de l'immobilier commercial.

Une hausse de la valeur des variables macroéconomiques suivantes sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues : taux de chômage au Canada et aux États-Unis, taux de financement à un jour au Canada, taux des obligations de sociétés américaines BBB à 10 ans et taux des obligations du gouvernement américain à 10 ans.

Une hausse de la valeur des variables macroéconomiques suivantes sera habituellement corrélée avec une baisse des pertes de crédit attendues : indice des prix des maisons au Canada, le PIB au Canada et aux États-Unis, indice TSX, indice S&P 500, prix du pétrole, prix du gaz naturel et indice des prix de l'immobilier commercial.

Élaboration et pondération des scénarios
Notre estimation des pertes de crédit attendues des niveaux 1 et 2 tient compte de cinq différents scénarios macroéconomiques futurs. Les scénarios servent à recenser un large intervalle de résultats possibles et ils sont pondérés selon notre estimation quant à la probabilité relative de l'intervalle de résultats représenté par chaque scénario à la date de clôture. Nous pondérons ensuite chaque scénario en tenant compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. Le scénario de base repose sur des prévisions à l'égard du taux, de la valeur ou du rendement attendus pour chacune des variables macroéconomiques indiquées ci-dessus. Les scénarios de fluctuation à la hausse et à la baisse sont établis par l'ajustement de nos projections de base, le but étant de construire des

scénarios raisonnablement possibles qui soient respectivement plus optimistes et plus pessimistes. Deux scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires sont destinés aux secteurs de l'immobilier et de l'énergie afin de relever une plus vaste gamme de pertes de crédit possibles dans les portefeuilles de la Banque.

L'incidence de nos cinq scénarios varie d'un portefeuille à l'autre étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente aux diverses variables macroéconomiques.

L'incidence de la pondération de ces multiples scénarios a augmenté notre Correction de valeur pour pertes de credit liée aux prêts productifs de 290 millions de dollars par rapport à notre scénario de base au 31 octobre 2018.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux 1 et 2 dépendent de l'appréciation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale, tel qu'il est décrit à la note 2. L'incidence d'un transfert de pertes de crédit attendues dans les 12 mois à venir vers la catégorie des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument, ou réciproquement, varie selon le produit et dépend de la durée de vie attendue restante à la date du transfert. Les transferts entre les niveaux peuvent faire fluctuer grandement les pertes de crédit attendues.

Le tableau ci-après illustre l'incidence des différents niveaux sur nos corrections de valeur pour pertes de crédit en comparant la correction de valeur qui serait obtenue si tous les prêts étaient classés au niveau 1 et la correction de valeur réellement comptabilisée à l'égard de ces actifs.

	IFRS 9		
	Au 31 octobre 2018		
	Correction de valeur pour pertes de crédit – ensemble des prêts productifs classés au niveau 1	**Incidence du niveau**	**Corrections de valeur pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2**
Prêts productifs (1)	1 526 $	841 $	2 367 $

(1) Représente les corrections de valeur pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2 liées aux prêts et engagements.

Exposition au risque de crédit selon la notation interne du risque

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts évalués au coût amorti et le montant contractuel total des engagements de prêt inutilisés soumis aux dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation. Les notations du risque sont basées sur les évaluations internes à la date de clôture telles qu'elles figurent dans les grilles de notations internes relatives aux prêts de gros et de détail de la rubrique Risque de crédit de notre rapport annuel 2018.

	IFRS 9			
	Au 31 octobre 2018			
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (1)	Total
Prêts de détail				
Prêts en cours – Prêts hypothécaires résidentiels				
Faible risque	222 026 $	3 688 $	– $	225 714 $
Risque moyen	13 681	1 369	–	15 050
Risque élevé	2 577	2 897	–	5 474
Non notés	34 670	578	–	35 248
Prêts douteux	–	–	726	726
	272 954	8 532	726	282 212
Éléments non soumis à des tests de dépréciation (2)				259
Total				282 471
Prêts en cours – Prêts aux particuliers				
Faible risque	71 763 $	1 256 $	– $	73 019 $
Risque moyen	6 124	1 925	–	8 049
Risque élevé	998	1 672	–	2 670
Non notés	8 595	64	–	8 659
Prêts douteux	–	–	303	303
	87 480	4 917	303	92 700
Total				92 700
Prêts en cours – Prêts sur cartes de crédit				
Faible risque	13 185 $	100 $	– $	13 285 $
Risque moyen	2 234	1 632	–	3 866
Risque élevé	139	1 331	–	1 470
Non notés	764	30	–	794
	16 322	3 093	–	19 415
Total				19 415
Prêts en cours – Prêts aux petites entreprises				
Faible risque	2 004 $	46 $	– $	2 050 $
Risque moyen	2 230	102	–	2 332
Risque élevé	95	178	–	273
Non notés	166	1	–	167
Prêts douteux	–	–	44	44
	4 495	327	44	4 866
Total				4 866
Engagements inutilisés – Prêts de détail				
Faible risque	182 426 $	1 270 $	– $	183 696 $
Risque moyen	10 794	239	–	11 033
Risque élevé	3 740	166	–	3 906
Non notés	2 584	35	–	2 619
Total	199 544	1 710	–	201 254
Prêts de gros				
Prêts en cours – Prêts aux entreprises, aux organismes souverains et aux banques				
Qualité investissement	46 869 $	324 $	– $	47 193 $
Qualité inférieure	106 027	10 190	–	116 217
Non notés	6 692	411	–	7 103
Prêts douteux	–	–	1 096	1 096
	159 588	10 925	1 096	171 609
Éléments non soumis à des tests de dépréciation (2)				8 669
Total	159 588	10 925	1 096	180 278
Engagements inutilisés – Prêts de gros				
Qualité investissement	222 970 $	93 $	– $	223 063 $
Qualité inférieure	88 828	7 069	–	95 897
Non notés	4 291	–	–	4 291
Total	316 089	7 162	–	323 251

(1) Au 31 octobre 2018, 88 % des prêts dépréciés étaient soit entièrement, soit partiellement garantis. Pour de plus amples renseignements sur les types de biens donnés en garantie des actifs dépréciés et sur nos politiques en matière de garanties, se reporter à la rubrique Atténuation du risque de crédit du rapport de gestion.

(2) Les prêts de détail en cours – Prêts hypothécaires résidentiels et les prêts de gros en cours – Prêts aux entreprises, aux organismes souverains et aux banques, qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation, sont des prêts détenus à la juste valeur par le biais du résultat net.

Prêts et acceptations et engagements inutilisés (1)

	IAS 39					
	Au 31 octobre 2017					
(en millions de dollars canadiens)	Faible risque	Risque moyen	Risque élevé	Prêts douteux	Prêts standards et sans notation (2)	Total
Prêts de détail (3)						
Prêts hypothécaires résidentiels	221 911 $	12 388 $	2 383 $	284 $	34 200 $	271 166 $
Prêts aux particuliers	161 484	12 238	2 736	193	3 763	180 414
Prêts sur cartes de crédit	31 883	5 320	1 396	–	1 262	39 861
Prêts aux petites entreprises	7 770	1 908	433	31	1 239	11 381
	423 048 $	31 854 $	6 948 $	508 $	40 464 $	502 822 $

	IAS 39			
	Au 31 octobre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	Qualité investissement	Qualité inférieure	Prêts douteux	Total
Prêts de gros (4)				
Prêt aux entreprises	108 733 $	164 256 $	1 372 $	274 361 $
Prêts aux organismes souverains	21 457	1 311	–	22 768
Prêts aux banques	3 519	2 165	–	5 684
Total	133 709 $	167 732 $	1 372 $	302 813 $

(1) Ce tableau présente nos prêts de détail et prêts de gros et nos acceptations en cours ainsi que nos engagements inutilisés, par portefeuille et par catégorie de risque. Les montants sont présentés compte non tenu de toute correction de valeur liée aux prêts.
(2) Selon l'approche standard, l'exposition au risque de crédit est déterminée en fonction de la pondération des risques prescrite par le BSIF.
(3) Comprend des engagements inutilisés de 1,0 milliard de dollars, de 88,1 milliards, de 21,8 milliards et de 6,9 milliards relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts aux particuliers, aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts aux petites entreprises, respectivement.
(4) Comprend des engagements inutilisés de 113,9 milliards de dollars, de 11,4 milliards et de 1,4 milliard relatifs aux prêts aux entreprises, aux organismes souverains et aux banques, respectivement.

Prêts en souffrance mais non douteux (1)

	IFRS 9				IAS 39			
	Aux							
	Au 31 octobre 2018				Au 31 octobre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	**De 1 à 29 jours**	**De 30 à 89 jours**	**90 jours et plus**	**Total**	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts de détail	**2 995 $**	**1 402 $**	**179 $**	**4 576 $**	3 097 $	1 337 $	307 $	4 741 $
Prêts de gros	**1 246**	**468**	**–**	**1 714**	1 251	424	–	1 675
	4 241 $	**1 870 $**	**179 $**	**6 290 $**	4 348 $	1 761 $	307 $	6 416 $

(1) Les montants présentés peuvent inclure les prêts qui sont en souffrance en raison de procédures administratives, comme les prêts hypothécaires dont les paiements sont retenus dans l'attente des sommes reçues à la suite de la vente ou du refinancement. Les prêts en souffrance en raison de procédures administratives ne sont pas représentatifs de la capacité des emprunteurs à respecter leurs obligations de paiement.

Valeur comptable brute des prêts évalués individuellement comme étant douteux (1)

(en millions de dollars canadiens)	IAS 39 Au 31 octobre 2017
Prêts de gros (2)	
Prêt aux entreprises	1 126 $
Prêts dépréciés acquis	256
Total	1 382 $

(1) Le solde moyen brut des prêts évalués individuellement comme étant douteux pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 s'est établi à 2 065 millions de dollars.
(2) Exclusion faite des prêts dépréciés acquis (PDA).

Prêts dépréciés acquis
Au 31 octobre 2018, la valeur comptable des PDA découlant de l'acquisition de City National se composaient de prêts de détail, de prêts de gros et de prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et la correction de valeur correspondante s'établissait à 217 millions de dollars et à 4 millions (256 millions et 3 millions au 31 octobre 2017, respectivement).

Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers

Nous effectuons des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, comme des prêts ou des titres, à des entités structurées ou à d'autres tiers. La majorité des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres et dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, tels que les risques liés aux paiements anticipés, au crédit, au prix, au taux d'intérêt et au change.

Actifs financiers transférés qui n'ont pas été décomptabilisés
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Nous titrisons périodiquement des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par la création de groupes de titres adossés à des créances hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Tous les prêts titrisés en vertu du Programme des titres hypothécaires LNH doivent être assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou un assureur tiers. Nous exigeons que l'emprunteur paie l'assurance hypothécaire dans le cas de prêts hypothécaires pour lesquels le montant emprunté est plus élevé que l'équivalent de 80 % de l'évaluation initiale de la valeur de la propriété (ratio prêt-valeur). Nous devons prendre en charge le coût de l'assurance des prêts hypothécaires résidentiels titrisés en vertu de ce programme de ratios prêt-valeur inférieurs à 80 %. Conformément au Programme des titres hypothécaires LNH, nous avons la responsabilité d'effectuer tous les paiements exigibles sur les titres adossés à des créances hypothécaires que nous avons émis, que les fonds nécessaires proviennent du débiteur hypothécaire ou de l'assureur. Lorsque l'emprunteur manque aux engagements relativement aux paiements hypothécaires, nous soumettons une réclamation à l'assureur si le montant récupéré à la suite du recouvrement ou de la saisie de biens est moindre que la somme du solde en capital du prêt, des intérêts courus et des coûts de recouvrement sur le prêt impayé. Le processus de réclamation est géré par l'assureur conformément à ses politiques et couvre la totalité du solde impayé du prêt plus les intérêts sur, en règle générale, un maximum de 12 mois, les frais de vente et les autres charges admissibles. Si la réclamation est refusée, une perte est comptabilisée au poste Dotation à la provision pour pertes de crédit dans nos états consolidés du résultat net. Le montant comptabilisé en tant que perte ne revêtait pas une grande importance pour nos états financiers consolidés, et aucune perte importante découlant d'une poursuite liée à un défaut de paiement sur un prêt hypothécaire n'a été comptabilisée au cours de 2018 et de 2017.

Nous cédons les groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH principalement à une entité structurée parrainée par le gouvernement, en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. L'entité émet périodiquement des obligations hypothécaires du Canada, lesquelles sont garanties par le gouvernement, et elle cède ces obligations à des tiers investisseurs. L'entité utilise le produit de l'émission d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH auprès d'émetteurs admissibles qui participent à l'émission d'une série particulière des obligations hypothécaires du Canada. Notre implication continue consiste à fournir des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents que nous avons titrisés, soit nous-même, soit par l'intermédiaire d'un tiers gestionnaire. Nous agissons également à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous versons à l'entité les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents et sur les actifs réinvestis. Dans le cadre des swaps, nous devons également tenir un « compte de réinvestissement du capital » pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires sous-jacents afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Nous réinvestissons les remboursements de capital reçus dans des placements admissibles aux termes des modalités des swaps.

Nous avons déterminé que certains des prêts liés au programme de titres adossés à des créances hypothécaires LNH transférés à l'entité ne peuvent être décomptabilisés, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Par conséquent, ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés continuent d'être classés dans les prêts hypothécaires résidentiels et comptabilisés dans nos bilans consolidés. Le montant en espèces reçu relativement à ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés est traité comme un emprunt garanti, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Dépôts – Entreprises et gouvernements dans nos bilans consolidés.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés
Nous concluons également des transactions, comme des conventions de rachat et des conventions de prêt de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs en vertu de modalités prévoyant leur rachat à une date future et conservons la quasi-totalité des risques et avantages associés aux actifs. Ces actifs transférés demeurent inscrits dans nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts assortis de garanties.

Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers (suite)

Le tableau suivant présente l'information relative à la valeur comptable et à la juste valeur des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, ainsi que le passif correspondant.

	Aux							
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	**Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (2)**	**Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)**	**Titres prêtés (3)**	**Total**	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total
Valeur comptable des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation	**34 105 $**	**202 543 $**	**4 271 $**	**240 919 $**	33 948 $	139 249 $	3 835 $	177 032 $
Valeur comptable du passif connexe	**33 975**	**202 543**	**4 271**	**240 789**	33 861	139 249	3 835	176 945
Juste valeur des actifs transférés	**33 490 $**	**202 544 $**	**4 271 $**	**240 305 $**	33 529 $	139 249 $	3 835 $	176 613 $
Juste valeur du passif connexe	**33 916**	**202 544**	**4 271**	**240 731**	34 314	139 249	3 835	177 398
Juste valeur de la position nette	**(426)$**	**– $**	**– $**	**(426)$**	(785)$	– $	– $	(785)$

(1) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels canadiens transférés principalement à la Fiducie du Canada pour l'habitation au moment de la titrisation initiale et d'autres placements admissibles servant au financement après la titrisation initiale.
(2) La garantie légale des porteurs d'obligations hypothécaires du Canada se limite aux actifs transférés et ne s'étend pas à notre actif général.
(3) Ne comprend pas le surdimensionnement des actifs donnés en garantie.

Actifs financiers transférés décomptabilisés
Règle générale, la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels canadiens dans le programme de titres adossés à des créances hypothécaires LNH ne peut être décomptabilisée, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons comptabilisé des profits nets de 16 millions de dollars dans les revenus autres que d'intérêt en lien avec la décomptabilisation de prêts hypothécaires résidentiels évalués au coût amorti. Nous avons décomptabilisé ces actifs car les titres hypothécaires LNH et les intérêts résiduels des prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents avaient été vendus à des tiers, ce qui a donné lieu au transfert de la quasi-totalité des risques et avantages qui y étaient associés.

Note 7 Entités structurées

Nous nous livrons, dans le cours normal des activités, à diverses transactions financières par l'entremise d'entités structurées, afin de soutenir nos besoins et les besoins de nos clients en matière de financement et d'investissement. Une entité structurée est une entité pour laquelle les droits de vote ou autres droits similaires ne sont pas les principaux facteurs permettant de déterminer l'existence d'un contrôle. Les entités structurées sont généralement constituées dans un but précis et bien défini, et des restrictions sont imposées à leurs activités courantes. Nous consolidons une entité structurée lorsque nous contrôlons l'entité conformément à nos méthodes comptables, tel qu'il est décrit à la note 2. Dans d'autres cas, nous pourrions être le promoteur d'une telle entité ou y détenir une participation, sans toutefois la consolider.

Entités structurées consolidées
Nous consolidons les entités structurées suivantes, dont les actifs et les passifs sont comptabilisés dans nos bilans consolidés. Les garanties dont disposent les tiers investisseurs dans ces entités structurées grèvent habituellement uniquement les actifs des entités connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces entités. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque entité structurée consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de cette entité.

Conduits multicédants administrés par RBC
Nous ne conservons habituellement aucune participation dans ces conduits multicédants et n'avons ni le droit ni contrôle sur les actifs qu'ils détiennent. En revanche, nous émettons du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) par l'intermédiaire d'un conduit multicédant qui n'a pas d'investisseur assumant les pertes prévues qui détient un pouvoir substantiel de diriger la majeure partie des activités du conduit. Le conduit est consolidé puisque nous sommes exposés à la variabilité des rendements découlant de la performance des accords de conduits multicédants du fait que nous fournissons des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération ainsi que des facilités de prêt et de crédit à l'échelle du programme et que nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes. Au 31 octobre 2018, des actifs financiers de 2,4 milliards de dollars détenus par le conduit étaient inclus au poste Prêts (0,6 milliard au 31 octobre 2017) et 1,3 milliards de dollars en PCAA émis par le conduit étaient inclus au poste Dépôts (0,5 milliard au 31 octobre 2017), dans notre bilan consolidé.

Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit
Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une entité structurée, sur une base renouvelable. L'entité fait l'acquisition de participations en copropriété dans un portefeuille de créances sur cartes de crédit et émet des billets à terme de premier rang et secondaires garantis par ces participations en copropriété dans le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit. Les garanties dont disposent les investisseurs qui achètent les billets à terme ne grèvent que les participations en copropriété dans le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit.

Nous continuons d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit et jouons un rôle administratif pour l'entité. Nous conservons aussi les risques dans le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit, car nous conservons une participation dans les actifs transférés, versons à l'occasion des fonds dans un compte de réserve en espèces et conservons certains billets secondaires. De plus, nous

pouvons détenir certains billets de premier rang comme placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché; nous avons fourni des prêts subordonnés à l'entité pour acquitter ses frais initiaux; nous agissons aussi à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt et de devises qui couvrent les risques de taux d'intérêt et de change de l'entité.

Nous consolidons l'entité structurée car nous avons le pouvoir décisionnel en ce qui a trait au calendrier et à l'importance des émissions futures ainsi qu'à d'autres activités pertinentes que nous avions définies dès sa mise en place. Nous obtenons également des avantages de financement importants et nous sommes exposés à la variabilité du rendement des cartes de crédit sous-jacentes par l'entremise de la participation que nous conservons. Au 31 octobre 2018, des billets émis par nos entités de titrisation de créances sur cartes de crédit d'un montant de 8,5 milliards de dollars ont été comptabilisés au poste Dépôts dans nos bilans consolidés (7,5 milliards au 31 octobre 2017).

Entité de papier commercial garanti par des créances

Nous avons constitué une entité de financement qui nous fournit des prêts qu'elle finance en émettant du papier commercial à l'intention de tiers investisseurs. Le papier commercial de l'entité structurée est assorti d'une notation équivalente à celle de la Banque Royale du Canada, puisque nous sommes tenus d'avancer des liquidités à l'entité si les liquidités provenant d'autres sources sont insuffisantes pour régler le papier commercial arrivant à échéance. Nous donnons des garanties sur ces prêts et sommes exposés aux risques de marché et de crédit liés aux titres donnés en garantie.

Nous consolidons l'entité structurée puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, que nous sommes l'unique emprunteur de la structure, et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété en raison du soutien au crédit fourni. Au 31 octobre 2018, du papier commercial émis par l'entité d'un montant de 16,6 milliards de dollars a été comptabilisé au poste Dépôts de nos bilans consolidés (12,2 milliards au 31 octobre 2017).

Obligations sécurisées

Nous transférons périodiquement des prêts hypothécaires à RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP) afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu de notre programme d'obligations sécurisées. Guarantor LP a été créée afin de garantir les obligations sécurisées et les paiements de principal du programme d'obligations sécurisées. Les obligations sécurisées garanties par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Banque Royale du Canada; par conséquent, les investisseurs ont un droit contre la Banque, lequel se poursuivra si les obligations sécurisées ne sont pas payées par la Banque et si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir les sommes à payer relativement aux obligations sécurisées. Nous agissons à titre de commandité, de commanditaire, de contrepartie dans le cadre de swaps, de prêteur et de fournisseur de liquidités auprès de Guarantor LP, de gestionnaire des prêts hypothécaires sous-jacents, de même qu'à titre d'émetteur enregistré des obligations sécurisées.

Nous consolidons Guarantor LP puisque, en notre qualité de commandité, nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes et que nous sommes exposés à la variabilité du rendement des prêts hypothécaires sous-jacents. Au 31 octobre 2018, le montant total des prêts hypothécaires transférés et en cours s'établissait à 53,0 milliards de dollars (52,5 milliards au 31 octobre 2017) et des obligations sécurisées d'un montant de 36,9 milliards étaient comptabilisées au poste Dépôts de nos bilans consolidés (37,3 milliards au 31 octobre 2017).

Structures d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales

Nous vendons des obligations municipales imposables et exonérées d'impôt à des structures d'obligations encaissables par anticipation, qui sont constituées d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. La fiducie de rehaussement de crédit nous achète une obligation, financée par un certificat de fiducie émis à l'intention de la fiducie d'obligations encaissables par anticipation. La fiducie d'obligations encaissables par anticipation émet ensuite des certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et un certificat résiduel que nous détenons. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons une facilité de liquidités à la fiducie d'obligations encaissables par anticipation, ce qui nous oblige à acheter les certificats qui ont été déposés pour rachat mais non revendus avec succès. Nous fournissons également une lettre de crédit à la fiducie de rehaussement de crédit, en vertu de laquelle nous sommes tenus de fournir un financement advenant toute perte liée aux obligations sous-jacentes. Nous gagnons des intérêts sur le certificat résiduel et nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation de la facilité de liquidités et de la lettre de crédit.

Nous consolidons la fiducie de rehaussement de crédit et la fiducie d'obligations encaissables par anticipation lorsque nous sommes le détenteur du certificat résiduel, car nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, incluant la sélection des obligations municipales sous-jacentes et la capacité de mettre fin à la structure, et nous sommes exposés à la variabilité du rendement des obligations municipales sous-jacentes. Au 31 octobre 2018, des obligations municipales d'un montant de 7,1 milliards de dollars étaient incluses dans les titres de placement liés aux structures consolidées d'obligations encaissables par anticipation (5,2 milliards au 31 octobre 2017) et des certificats à taux variable d'un montant correspondant de 7,6 milliards étaient comptabilisés au poste Dépôts de nos bilans consolidés (5,2 milliards au 31 octobre 2017).

Fonds de placement gérés par RBC

Nous sommes les promoteurs et les gestionnaires de placements de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune, ce qui nous permet d'orienter les décisions de placement concernant les fonds. Nous consolidons certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune dans lesquels nos participations, qui comprennent des investissements directs du capital de démarrage ainsi que des honoraires de gestion ou des honoraires liés au rendement, indiquent que nous agissons pour notre propre compte. Au 31 octobre 2018, des titres détenus à des fins de transaction dans les fonds consolidés, d'un montant de 548 millions de dollars (473 millions au 31 octobre 2017), et d'autres passifs représentant les parts de fonds détenues par des tiers, d'un montant de 128 millions de dollars (148 millions au 31 octobre 2017), étaient comptabilisés dans nos bilans consolidés.

Entités structurées non consolidées

Nous détenons des droits dans certaines entités structurées que nous ne consolidons pas, mais nous avons comptabilisé dans nos bilans consolidés les actifs et les passifs découlant de nos transactions et de nos liens avec ces entités.

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs que nous inscrivons à nos bilans consolidés, ainsi que le risque de perte maximal auquel nous sommes exposés par rapport à nos participations détenues dans les entités structurées non consolidées. Ce tableau présente également la taille de chaque catégorie d'entité structurée non consolidée, évaluée selon le total des actifs des entités dans lesquelles nous détenons une participation.

	Au 31 octobre 2018					
(en millions de dollars canadiens)	Conduits multicédants (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement non gérés par RBC	Entités de titrisation de tiers	Autres	Total
Actif figurant au bilan						
Titres	65 $	– $	2 721 $	– $	906 $	3 692 $
Prêts	–	2 301	–	6 292	1 647	10 240
Dérivés	–	–	–	–	52	52
Autres actifs	–	176	–	–	288	464
	65 $	2 477 $	2 721 $	6 292 $	2 893 $	14 448 $
Passif figurant au bilan						
Dérivés	84 $	– $	– $	– $	– $	84 $
Autres passifs	–	–	–	–	–	–
	84 $	– $	– $	– $	– $	84 $
Risque de perte maximal (2)	38 342 $	5 477 $	2 981 $	10 215 $	3 556 $	60 571 $
Total de l'actif des entités structurées non consolidées	37 590 $	15 776 $	523 176 $	67 446 $	454 567 $	1 098 555 $

	Au 31 octobre 2017					
(en millions de dollars canadiens)	Conduits multicédants (1)	Entités de financement structuré	Fonds de placement non gérés par RBC	Entités de titrisation de tiers	Autres	Total
Actif figurant au bilan						
Titres	1 028 $	– $	2 903 $	– $	869 $	4 800 $
Prêts	371	1 078	–	3 246	750	5 445
Dérivés	17	–	–	–	32	49
Autres actifs	–	443	–	–	254	697
	1 416 $	1 521 $	2 903 $	3 246 $	1 905 $	10 991 $
Passif figurant au bilan						
Dérivés	41 $	– $	– $	– $	– $	41 $
Autres passifs	–	–	–	–	–	–
	41 $	– $	– $	– $	– $	41 $
Risque de perte maximal (2)	38 639 $	4 280 $	3 153 $	6 767 $	2 429 $	55 268 $
Total de l'actif des entités structurées non consolidées	37 871 $	16 778 $	533 219 $	62 411 $	409 562 $	1 059 841 $

(1) Le total de l'actif des entités structurées non consolidées représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur. Sur les engagements d'acquisition en cours, les conduits ont acquis des actifs financiers d'un montant total de 24,7 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (25,2 milliards au 31 octobre 2017).

(2) Le risque de perte maximal découlant de nos participations détenues dans ces entités est principalement lié aux placements, aux prêts, à la juste valeur des dérivés et aux facilités de liquidités et de rehaussement de crédit. Le risque de perte maximal lié aux conduits multicédants est plus élevé que l'actif au bilan, la différence correspondant essentiellement à la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Se reporter à la note 24.

Nos liens avec chaque catégorie significative d'entité structurée non consolidée sont décrits ci-dessous.

Conduits multicédants

Nous administrons des programmes de PCAA offerts par des conduits multicédants. Les conduits multicédants acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de PCAA.

Dans certaines ententes de conduit multicédant, nous n'avons aucune participation dans les conduits multicédants que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la consignation, l'exécution et la surveillance. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de garantie de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédant n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de garantie de liquidités, pour régler le PCAA arrivant à échéance. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de garantie de liquidités et de crédit.

Pour certaines opérations, nous agissons à titre de contrepartie à des contrats de change à terme et à des swaps de taux d'intérêt afin de faciliter la titrisation d'actifs à taux fixe et/ou libellés en devises pour nos clients au moyen des conduits. Ces dérivés nous exposent aux risques de change et de taux d'intérêt, qui font l'objet d'une gestion centralisée par nos bureaux de change et de swaps, respectivement, et au risque de crédit à l'égard des actifs sous-jacents, qui est atténué par les rehaussements de crédit décrits ci-dessous.

Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants avant les détenteurs de titres d'emprunt des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues détient un pouvoir substantiel de diriger la majeure partie des activités qui ont une incidence importante sur le rendement économique du conduit, notamment la sélection initiale et l'approbation des engagements en matière d'achat d'actifs et des facilités de liquidités, l'approbation du renouvellement de ces opérations et facilités et des modifications apportées à celles-ci, la vente ou le transfert d'actifs, le suivi constant du rendement des actifs, l'atténuation des pertes et la gestion des passifs liés au PCAA.

Nous ne consolidons pas ces conduits multicédants, puisque nous ne les contrôlons pas, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Entités de financement structuré

Nous avons acheté des titres à enchères américains auprès de certaines fiducies (fiducies liées à des titres à enchères américains) qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Nous pourrions subir des pertes relatives à ces fiducies liées à des titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, le capital et les intérêts courus sur ces prêts sont garantis par des organismes gouvernementaux américains. Nous agissons à titre d'agent de vente aux enchères pour certaines de ces entités, mais n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères. Nous ne consolidons pas ces fiducies liées à des titres à enchères américains puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités d'investissement et de financement des fiducies, qui sont les activités ayant le plus d'incidence sur le rendement des fiducies.

En outre, nous investissons dans certaines structures d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales que nous ne consolidons pas. Ces structures sont semblables aux structures consolidées d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales décrites ci-dessus. Cependant, les certificats résiduels sont détenus par des tiers. Nous fournissons des facilités de liquidités sur les certificats à taux variable, lesquelles peuvent être utilisées si les certificats ont été déposés pour rachat mais ne peuvent pas être revendus. Nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes des structures. Par conséquent, nous ne consolidons pas ces structures. Les actifs transférés à ces programmes sont décomptabilisés de nos bilans consolidés.

Nous fournissons du financement sur stocks de premier rang à des entités structurées créées par des tiers, dont le but est l'acquisition de prêts à des fins d'émission de titres garantis par des prêts à terme. Au cours de la phase du financement sur stocks, un financement subordonné est fourni par au moins un tiers investisseur en titres de participation. Nous agissons à titre de promoteur et d'agent des placements pour l'émission de titres garantis par des prêts à terme. Le produit de la vente des titres garantis par des prêts à terme sert à rembourser notre financement sur stocks de premier rang, ce qui marque la fin de notre implication à l'égard de cette transaction. Nous ne consolidons pas ces structures de titres garantis par des prêts, car nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes de l'entité, incluant la sélection initiale du portefeuille de titres d'emprunt sous-jacent et sa gestion subséquente.

Fonds de placement non gérés par RBC

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré de risque qu'ils souhaitent relativement aux fonds de référence, et nous couvrons économiquement notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans ces fonds de référence gérés par des tiers. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Nous ne consolidons pas ces fonds de référence gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Nous fournissons des facilités de liquidités à certains fonds de placement de tiers. Les fonds émettent des actions privilégiées à taux variable non garanties et ils investissent dans des portefeuilles d'obligations municipales exonérées d'impôt. Les engagements inutilisés relatifs aux liquidités nous exposent au risque de liquidité lié aux actions privilégiées, et les engagements utilisés nous exposent au risque de crédit lié aux obligations municipales sous-jacentes. Nous ne consolidons pas ces fonds gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Entités de titrisation de tiers

Nous détenons des droits dans des entités de titrisation qui fournissent du financement à certains tiers au nom desquels les entités ont été créées. Les activités de ces entités se limitent à l'achat et à la vente d'actifs précis émis par le promoteur et à l'émission d'effets adossés à des actifs garantis par ces actifs. Les actifs sous-jacents sont généralement des créances, y compris des prêts automobiles et le crédit-bail automobile. Tout comme d'autres institutions financières, nous sommes tenus de fournir du financement n'excédant pas notre engagement maximal, et nous sommes exposés aux pertes de crédit à l'égard des actifs sous-jacents, compte tenu des divers rehaussements de crédit. Ces rehaussements peuvent revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies. Nous ne consolidons pas ces entités puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, y compris aux activités d'investissement et de financement des entités.

Autres
Les autres entités structurées non consolidées comprennent les fonds de placement gérés, les entités de création de produits de crédit et les fonds liés aux crédits d'impôt.

Nous sommes les promoteurs et les gestionnaires de placements de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune, ce qui nous permet d'orienter les décisions de placement des fonds. Nous ne consolidons pas les fonds communs de placement si nous exerçons notre pouvoir décisionnel à titre de mandataire d'autres porteurs de parts.

Nous utilisons des entités structurées généralement dans le but de transformer des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, afin de répartir le risque de crédit et de créer des produits de crédit faits sur mesure qui répondent aux exigences précises des investisseurs. Nous concluons des contrats dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces entités (protection liée au crédit) et modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et ainsi répondre aux besoins des investisseurs. Pour certaines entités, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus de remplir d'autres fonctions administratives pour certaines de ces entités. Nous ne consolidons pas ces entités de création de produits de crédit puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, qui comprennent la sélection des portefeuilles de garanties et de référence, et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des avantages ou des risques des entités.

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré, de restauration historique ou de nouveaux crédits d'impôt du marché (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les fonds, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous ne consolidons pas les fonds liés aux crédits d'impôt puisque les tiers investisseurs de ces fonds ont le pouvoir décisionnel lié au choix des placements sous-jacents et qu'ils sont exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété et des risques fiscaux de ces fonds.

Nous achetons aussi des participations passives dans des entités liées aux crédits d'impôt spécialisées en énergie renouvelable créées et contrôlées par des tierces parties. Nous ne consolidons pas les fonds de ces tierces parties puisque nous n'avons aucun pouvoir décisionnel lié à ces activités et que nos placements sont gérés en tant que partie d'importants portefeuilles qui sont détenus à des fins de transaction.

Autres participations dans des entités structurées non consolidées
Dans le cours normal de nos activités, nous achetons et vendons des participations passives dans certaines entités structurées mises en place par des tiers, y compris dans des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse et des titres adossés à des actifs dont le gouvernement est le promoteur. Nos placements dans ces entités sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités et de couverture. Nous n'avons pas créé ces entités et nous n'en sommes pas le promoteur, et nous n'avons aucun pouvoir décisionnel lié à leurs activités courantes. Le risque de perte maximal auquel nous sommes exposés est limité à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels ne sont pas inclus dans les tableaux ci-dessus. Aux 31 octobre 2018 et 2017, nos placements dans ces entités étaient inclus aux postes Titres détenus à des fins de transaction et Titres de placement, de notre bilan consolidé. Se reporter aux notes 3 et 4 pour plus de détails sur nos titres détenus à des fins de transaction et nos titres de placement.

Entités commanditées
Nous sommes le promoteur de certaines entités structurées dans lesquelles nous détenons des droits, mais que nous ne consolidons pas. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, notre implication initiale et continue avec l'entité et le fait de savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'entité. Nous sommes considérés comme le promoteur de certaines entités de création de produits de crédit, d'entités liées aux crédits d'impôt, de fonds communs de placement gérés par RBC et d'une entité de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons transféré des prêts hypothécaires commerciaux d'une valeur comptable de 352 millions de dollars (407 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) à une entité de titrisation commanditée dans laquelle nous ne détenions aucun droit à la clôture de la période considérée.

Soutien financier fourni aux entités structurées
Au cours des exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions pas tenus, par un contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un taux d'intérêt sous-jacent qui peut être un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaut.

Instruments financiers dérivés
Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés
Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes non standardisées qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés sont présentés ci-dessous.

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux d'intérêt) et les contrats à termes standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date ultérieure préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des obligations contractuelles visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps
Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Des exemples de swaps sont présentés ci-dessous.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule monnaie en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements à taux fixe dans une monnaie contre réception de paiements fixes dans une autre monnaie. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de capitaux nominaux et d'intérêts dans deux monnaies différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options
Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquérir (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des titres, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix déterminé et à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent, notamment, des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

Dérivés de crédit
Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les dérivés de crédit englobent les swaps sur défaillance de crédit, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de la valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels l'une des parties accepte de verser à l'autre ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements, tels que les intérêts générés sur ces actifs, en échange d'une somme basée sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Autres produits dérivés
Les autres contrats comprennent les dérivés à valeur stable et sur titres de participation.

Dérivés non financiers
Les autres contrats comprennent également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, sur les marchés hors cote et boursiers.

Dérivés émis aux fins de transaction
La plupart de nos opérations liées aux dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation liées à l'activité des clients et à la couverture du risque de marché connexe. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients leur permettant de modifier ou de réduire les risques. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste en la gestion active des transactions sur dérivés dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques de marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les types de produits. Le cas échéant, les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés utilisés aux fins de négociation sont comptabilisés immédiatement au poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation.

Dérivés émis à des fins autres que de transaction
Nous utilisons également les dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que du risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et des risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans les Autres revenus de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Capitaux nominaux des dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)

	Au 31 octobre 2018					
	Durée jusqu'à l'échéance					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
Contrats hors cote						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 895 613 $	8 788 $	– $	1 904 401 $	1 904 401 $	– $
Swaps	4 535 040	4 377 512	2 856 403	11 768 955	11 424 094	344 861
Options achetées	101 663	155 985	27 273	284 921	284 921	–
Options vendues	87 254	156 886	37 217	281 357	281 357	–
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 397 520	30 688	616	1 428 824	1 420 575	8 249
Swaps sur devises	30 358	4 379	1 170	35 907	27 545	8 362
Swaps simultanés de taux et de devises	347 477	767 742	365 880	1 481 099	1 430 437	50 662
Options achetées	33 202	11 037	1 807	46 046	46 046	–
Options vendues	37 716	12 250	4 515	54 481	54 481	–
Dérivés de crédit (1)	1 578	5 263	3 424	10 265	9 752	513
Autres contrats	81 720	66 686	17 409	165 815	161 323	4 492
Contrats négociés en Bourse						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	38 825	22 465	11	61 301	61 301	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	32 424	23 072	6	55 502	55 502	–
Options achetées	2 587	3 312	–	5 899	5 899	–
Options vendues	2 544	1 291	–	3 835	3 835	–
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	277	–	–	277	277	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	340	–	–	340	340	–
Autres contrats	228 549	59 308	372	288 229	288 229	–
	8 854 687 $	5 706 664 $	3 316 103 $	17 877 454 $	17 460 315 $	417 139 $

	Au 31 octobre 2017					
	Durée jusqu'à l'échéance					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
Contrats hors cote						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 156 843 $	31 989 $	– $	1 188 832 $	1 188 832 $	– $
Swaps	2 570 180	3 450 280	2 331 289	8 351 749	7 854 309	497 440
Options achetées	77 953	124 083	59 435	261 471	261 471	–
Options vendues	61 765	106 887	63 685	232 337	232 337	–
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 326 223	33 543	623	1 360 389	1 343 196	17 193
Swaps sur devises (2)	20 436	35 662	39 440	95 538	89 254	6 284
Swaps simultanés de taux et de devises	281 590	551 576	268 119	1 101 285	1 048 891	52 394
Options achetées	55 851	13 913	3 386	73 150	73 150	–
Options vendues	55 922	9 187	2 829	67 938	67 938	–
Dérivés de crédit (1)	1 975	7 686	3 814	13 475	13 330	145
Autres contrats	56 166	49 652	19 241	125 059	120 737	4 322
Contrats négociés en Bourse						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	33 195	19 688	55	52 938	52 938	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	35 726	23 478	9	59 213	59 213	–
Options achetées	8 274	695	–	8 969	8 969	–
Options vendues	10 872	317	–	11 189	11 189	–
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés – position acheteur	83	–	–	83	83	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	291	142	–	433	433	–
Autres contrats	198 360	44 858	528	243 746	243 607	139
	5 951 705 $	4 503 636 $	2 792 453 $	13 247 794 $	12 669 877 $	577 917 $

(1) Les dérivés de crédit d'un capital nominal de 0,5 milliard de dollars (0,1 milliard au 31 octobre 2017) sont des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis à des fins de transaction comprennent la protection achetée de 6,2 milliards de dollars (8,5 milliards au 31 octobre 2017) et la protection vendue de 3,6 milliards (4,8 milliards au 31 octobre 2017).

(2) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Juste valeur des instruments dérivés

	Aux			
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	308 $	232 $	324 $	319 $
Swaps	29 340	25 501	101 481	96 408
Options achetées	3 211	–	3 108	–
Options vendues	–	3 471	–	3 696
	32 859	29 204	104 913	100 423
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	13 367	12 929	13 643	14 562
Swaps sur devises	174	258	4 229	3 438
Swaps simultanés de taux et de devises	26 837	25 849	21 740	19 054
Options achetées	1 540	–	1 324	–
Options vendues	–	1 272	–	1 217
	41 918	40 308	40 936	38 271
Dérivés de crédit	38	89	157	246
Autres contrats	17 668	18 300	13 775	17 183
	92 483	87 901	159 781	156 123
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	1 226	1 142	1 612	1 177
Options achetées	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–
	1 226	1 142	1 612	1 177
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	31	33	246	250
Swaps sur devises	212	423	207	318
Swaps simultanés de taux et de devises	1 145	1 104	1 545	1 700
	1 388	1 560	1 998	2 268
Dérivés de crédit	–	5	–	12
Autres contrats	150	179	184	184
	2 764	2 886	3 794	3 641
Justes valeurs brutes totales avant les éléments sivants :	95 247	90 787	163 575	159 764
Ajustements d'évaluation déterminés collectivement	(625)	34	(725)	68
Incidence des conventions de compensation admissibles à la compensation au bilan	(583)	(583)	(67 827)	(67 705)
	94 039	90 238	95 023	92 127
Incidence des conventions de compensation non admissibles à la compensation au bilan (1)	(57 010)	(57 010)	(58 804)	(58 804)
	37 029 $	33 228 $	36 219 $	33 323 $

(1) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous sommes partie à des accords non admissibles à la compensation au bilan.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à leur échéance

	Aux							
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	28 241 $	29 197 $	36 601 $	94 039 $	26 292 $	28 810 $	39 921 $	95 023 $
Passifs dérivés	26 720	27 013	36 505	90 238	26 414	26 334	39 379	92 127

Risque de crédit lié aux dérivés

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs transactions est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons les transactions sur dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système de notation de crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces notations internes se rapprochent des notations de crédit externes attribuées par les agences de notation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation de conventions-cadres de compensation et mise en application lorsque des critères précis sont respectés conformément à notre méthode comptable décrite à la note 2. Une convention-cadre de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les

instruments financiers visés par la convention en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation de conventions-cadres de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation de conventions-cadres de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les transactions faisant l'objet de la convention, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant de transactions sur les dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux transactions.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation. Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application de la mesure courante non modélisée du BSIF du risque de la contrepartie au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

	Aux					
	31 octobre 2018 (1)			31 octobre 2017 (1)		
(en millions de dollars canadiens)	**Coût de remplacement**	**Montant d'équivalent-crédit** (2)	**Équivalent pondéré en fonction des risques** (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Équivalent pondéré en fonction des risques (3)
Contrats hors cote						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**307 $**	**324 $**	**13 $**	264 $	328 $	59 $
Swaps	**9 671**	**20 321**	**3 363**	10 890	24 318	4 187
Options achetées	**610**	**857**	**407**	283	883	527
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	**4 589**	**10 944**	**3 439**	5 421	11 555	3 634
Swaps	**9 342**	**13 718**	**5 002**	10 476	12 643	4 498
Options achetées	**443**	**1 100**	**478**	360	1 125	472
Dérivés de crédit (4)	**71**	**770**	**153**	109	936	149
Autres contrats	**9 709**	**9 959**	**4 303**	7 750	6 332	2 945
Contrats négociés en Bourse	**2 912**	**11 285**	**225**	1 391	8 340	167
	37 654 $	**69 278 $**	**17 383 $**	36 944 $	66 460 $	16 638 $

(1) Les montants sont présentés compte tenu des conventions-cadres de compensation, conformément à l'accord de Bâle III.
(2) Le total du montant d'équivalent-crédit comprend des actifs affectés en garantie de 16 milliards de dollars (18 milliards au 31 octobre 2017).
(3) Les soldes pondérés en fonction des risques sont calculés conformément à l'accord de Bâle III.
(4) Ne tient pas compte des dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées.

Coût de remplacement des instruments dérivés selon la notation des risques et le type de contrepartie

.	Au 31 octobre 2018								
	Notation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
(en millions de dollars canadiens)	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	25 458 $	32 693 $	21 215 $	15 881 $	95 247 $	42 937 $	18 749 $	33 561 $	95 247 $
Incidence des conventions-cadres de compensation	14 544	24 255	15 046	3 748	57 593	36 081	8 348	13 164	57 593
Coût de remplacement (après les conventions de compensation)	10 914 $	8 438 $	6 169 $	12 133 $	37 654 $	6 856 $	10 401 $	20 397 $	37 654 $

.	Au 31 octobre 2017								
	Notation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
(en millions de dollars canadiens)	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	26 707 $	108 320 $	19 672 $	8 876 $	163 575 $	45 723 $	18 694 $	99 158 $	163 575 $
Incidence des conventions-cadres de compensation	14 468	98 605	10 167	3 391	126 631	38 508	8 342	79 781	126 631
Coût de remplacement (après les conventions de compensation)	12 239 $	9 715 $	9 505 $	5 485 $	36 944 $	7 215 $	10 352 $	19 377 $	36 944 $

(1) Les notations internes du risque que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences de notation de crédit indépendantes. Les notations AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité investissement tandis que les notations BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF.

Dérivés dans des relations de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats et du capital imputable à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi que donner lieu à la variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert.

Les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont inscrits au bilan, dans les autres actifs au poste Dérivés et dans les autres passifs au poste Dérivés. Les passifs libellés en devises utilisés dans des relations de couverture de l'investissement net sont comptabilisés au poste Dépôts – Entreprises et gouvernements et au poste Débentures subordonnées dans le bilan. Les profits et les pertes issus de l'inefficacité des couvertures sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt, et les montants reclassés depuis la réserve pour couvertures des autres éléments du résultat global vers le résultat sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt pour les couvertures de flux de trésorerie et dans les revenus autres que d'intérêt pour les couvertures de l'investissement net.

Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'une relation de couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Lorsque des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de leur valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Non-concordance des modalités des instruments de couverture et des éléments couverts, par exemple la fréquence et la date des révisions de taux et la fréquence des paiements.
- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts, en tenant compte des différentes fréquences de révisions de taux de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Nous fournissons ci-après une description de notre stratégie de gestion des risques pour chaque risque que nous décidons de couvrir :

Risque de taux d'intérêt

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les swaps sont désignés soit comme couvertures de la juste valeur, soit comme couvertures de flux de trésorerie.

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, nous utilisons des contrats de taux d'intérêt pour gérer les variations de la juste valeur de nos instruments à taux fixe entraînées par la fluctuation des taux d'intérêt de référence. Les swaps de taux d'intérêt sont conclus individuellement afin de gérer le risque lié aux taux d'intérêt de référence, et les modalités des swaps sont appariées avec précision à celles des instruments à taux fixe désignés.

Nous utilisons aussi des swaps de taux d'intérêt pour les couvertures de la juste valeur afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié aux actifs des prêts hypothécaires résidentiels et aux passifs de financement. Notre exposition au risque associé à ce portefeuille varie au gré de l'octroi de nouveaux prêts, du remboursement de prêts existants et de la vente de prêts hypothécaires titrisés. En conséquence, nous adoptons pour ce portefeuille une stratégie de couverture dynamique dans le cadre de laquelle le rééquilibrage de la relation de couverture se fait plus souvent, par exemple aux deux semaines ou mensuellement.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour gérer l'exposition de nos instruments à taux variable à la variabilité des flux de trésorerie résultant de fluctuations des taux d'intérêt de référence. Bien que certains dérivés sur taux d'intérêt soient conclus individuellement pour gérer un risque spécifique, d'autres dérivés sur taux d'intérêt peuvent être conclus pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à un portefeuille d'actifs et de passifs.

Risque de change
Nous avons recours à des swaps sur devises dans une couverture de flux de trésorerie et à des contrats de change à terme dans une couverture de l'investissement net pour gérer notre risque de change. Certains instruments de trésorerie peuvent aussi être désignés comme couvertures de l'investissement net, selon le cas.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous avons surtout recours à des swaps sur devises pour gérer la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change sur nos passifs à taux fixe émis libellés en devises. Le profil des échéances et les modalités de remboursement de ces swaps sont appariés avec ceux de nos actifs et passifs libellés en devises afin de limiter la volatilité de nos flux de trésorerie causée par la fluctuation des taux de change.

Pour les convertures de l'investissement net, nous avons recours à une combinaison de contrats de change à terme et d'instruments de trésorerie, comme des passifs au titre des dépôts libellés en devises, pour gérer le risque de change découlant de nos investissements dans des établissements étrangers. Nos expositions les plus importantes concernent le dollar américain, la livre sterling et l'euro. Lorsque nous couvrons notre investissement net dans un établissement étranger au moyen de contrats de change à terme, seul l'élément prix au comptant non actualisé du contrat de change à terme est désigné comme instrument de couverture. Ainsi, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture résultant de fluctuations des taux à terme et des effets de l'actualisation est exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture. Le risque lié aux établissements étrangers n'est couvert que dans la mesure où il concerne le passif ou le notionnel du dérivé. Habituellement, nous ne prévoyons pas subir d'inefficacité significative relativement aux couvertures d'investissement net dans des établissements étrangers.

Risque sur actions
Nous utilisons des swaps sur rendement total dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie pour limiter la variabilité des flux de trésorerie liés aux paiements attendus de notre régime de rémunération fondée sur des actions avec règlement en trésorerie destiné à certains employés clés, ces swaps consistant à échanger des paiements d'intérêt contre la variation indexée du cours de l'action RBC et le versement de dividendes.

Risque de crédit
Nous avons principalement recours à des dérivés de crédit pour couvrir économiquement notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et des risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Instruments dérivés désignés dans une relation de couverture
Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments dérivés et les montants de principal des passifs non dérivés, classés selon leur relation de couverture, ainsi que les dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture.

Instruments dérivés et non dérivés

	Aux							
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
	Designés comme instruments de couverture dans une relation de couverture				Designés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			
(en millions de dollars canadiens)	**Juste valeur**	**Flux de trésorerie**	**Investissement net**	**Non désignés dans une relation de couverture**	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	Non désignés dans une relation de couverture
Actifs								
Instruments dérivés	**642 $**	**809 $**	**13 $**	**92 575 $**	736 $	482 $	41 $	93 764 $
Passifs								
Instruments dérivés	**1 437**	**598**	**28**	**88 175**	740	499	246	90 642
Instruments non dérivés	**–**	**–**	**25 565**	**s.o.**	–	–	19 950	s.o.

s.o. sans objet

Les tableaux ci-après présentent l'analyse des échéances des valeurs nominales présentées ainsi que les taux moyens pondérés des instruments de couverture de même que les valeurs comptables correspondantes, l'ensemble de ces éléments étant classé en fonction du type de relation de couverture :

Couvertures de la juste valeur

	IFRS 9					
	Au 31 octobre 2018					
	Valeur nominale				**Valeur comptable**	
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Moins de 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Actifs**	**Passifs**
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux fixe	**2 518 $**	**12 778 $**	**4 668 $**	**19 964 $**	**498 $**	**8 $**
Couverture de passifs à taux fixe	**14 946**	**47 658**	**7 432**	**70 036**	**144**	**1 429**
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux fixe	**1,1 %**	**2,4 %**	**2,8 %**	**2,3 %**		
Couverture de passifs à taux fixe	**1,6 %**	**1,8 %**	**1,8 %**	**1,8 %**		

Couvertures de flux de trésorerie

	IFRS 9					
	Au 31 octobre 2018					
	Valeur nominale				Valeur comptable	
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actifs	Passifs
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux variable	12 686 $	12 805 $	1 615 $	27 106 $	1 $	184 $
Couverture de passifs à taux variable	2 000	38 256	3 978	44 234	796	1
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux variable	2,2 %	2,4 %	2,7 %	2,3 %		
Couverture de passifs à taux variable	2,1 %	1,9 %	2,5 %	2,0 %		
Risque de change						
Swaps sur devises	326 $	2 978 $	153 $	3 457 $	12 $	368 $
Taux de change moyen pondéré CAD-CHF	1,27	–	–	1,27		
Taux de change moyen pondéré CAD-EUR	–	–	1,52	1,52		
Taux de change moyen pondéré USD-EUR	–	1,33	–	1,33		

Couvertures de l'investissement net

	IFRS 9					
	Au 31 octobre 2018					
	Notionnel/Principal				Valeur comptable	
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actifs	Passifs
Risque de change						
Passifs libellés en devises	3 457 $	18 233 $	3 875 $	25 565 $	– $	25 043 $
Taux de change moyen pondéré CAD-USD	1,20	1,28	1,31	1,27		
Taux de change moyen pondéré CAD-EUR	–	–	1,53	1,53		
Taux de change moyen pondéré CAD-GBP	1,91	1,69	–	1,73		
Contrats à terme de gré à gré	3 372 $	– $	– $	3 372 $	13 $	28 $
Taux de change moyen pondéré CAD-USD	1,31	–	–	1,31		
Taux de change moyen pondéré CAD-EUR	1,49	–	–	1,49		
Taux de change moyen pondéré CAD-GBP	1,68	–	–	1,68		

Le tableau ci-après indique les périodes où des flux de trésorerie devraient être enregistrés et où ceux-ci devraient influer sur le résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie :

	IAS 39					
	Au 31 octobre 2017					
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Entrées de trésorerie liées aux actifs	938 $	243 $	151 $	59 $	98 $	1 489 $
Sorties de trésorerie liées aux passifs	(1 070)	(939)	(3 501)	(476)	(71)	(6 057)
Flux de trésorerie nets	(132)$	(696)$	(3 350)$	(417)$	27 $	(4 568)$

Les tableaux ci-après présentent de l'information sur les éléments couverts, lesquels sont classés selon le type de relation de couverture :

Couvertures de la juste valeur – actifs et passifs désignés comme éléments couverts

	IFRS 9					
	Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2018					
	Valeur comptable		Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable			
(en millions de dollars canadiens)	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture
Risque de taux d'intérêt						
Actifs à taux fixe (1)	20 172 $	– $	(529)$	– $	Titres de placement; Prêts –Prêts de détail	(650)$
Passifs à taux fixe (1)	–	68 714	–	(1 302)	Dépôts – Entreprises et gouvernements Débentures subordonnées	1 018

(1) Au 31 octobre 2018, le cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur restant dans le bilan pour les éléments couverts ayant cessé d'être ajustés en fonction des profits et pertes de couverture correspond à une perte de 105 millions de dollars pour les actifs à taux fixe et à une perte de 277 millions pour les passifs à taux fixe.

Couvertures de flux de trésorerie et de l'investissement net – actifs et passifs désignés comme éléments couverts

	IFRS 9			
	Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
			Couverture de flux de trésorerie/ Écart de change	
(en millions de dollars canadiens)	Poste du bilan	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Actifs à taux variable	Titres de placement; Prêts –Prêts de détail	308 $	(187)$	(171)$
Passifs à taux variable	Dépôts – Entreprises et gouvernements			
	Débentures subordonnées	(769)	706	477
Risque de change				
Actifs à taux fixe	Prêts – Prêts de détail	19	(4)	–
Passifs à taux fixe	Dépôts – Entreprises et gouvernements	60	95	–
Couvertures de l'investissement net				
Risque de change				
Filiales étrangères	s. o.	315	(5 365)	(923)

s.o. sans objet

Efficacité des relations de couverture désignées

	IFRS 9			
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018			
(en millions de dollars canadiens)	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat (1)	Variations de la valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Montant reclassé de la réserve de couverture au résultat
Couvertures de la juste valeur				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt – actifs à taux fixe	605 $	(45)$	– $	– $
Contrats de taux d'intérêt – passifs à taux fixe	(1 000)	18	–	–
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt – actifs à taux variable	(318)	(11)	(275)	(37)
Contrats de taux d'intérêt – passifs à taux variable	751	(1)	674	101
Risque de change				
Swap sur devises – actifs à taux fixe	(19)	–	(10)	(7)
Swap sur devises – passif à taux fixe	(61)	–	(137)	(165)
Couvertures de l'investissement net				
Risque de change				
Passifs libellés en devises	(331)	–	(331)	–
Contrats à terme de gré à gré	16	–	17	–

(1) L'inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat comprenait des pertes de 46 millions de dollars qui sont exclues de l'évaluation de l'efficacité de la couverture et qui sont compensées par des couvertures économiques.

Résultats des activités de couverture comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat global

	IAS 39
(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017
Couvertures de la juste valeur	
Profits (pertes) sur les instruments de couverture (1)	(1 076)$
Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables au risque couvert (1)	991
Tranche inefficace (1), (2)	(85)
Couvertures de flux de trésorerie	
Tranche inefficace (1)	(1)
Tranche efficace (3)	622
Reclassés en résultat au cours de la période (4)	95
Couvertures de l'investissement net	
Tranche inefficace (1)	–
Profits (pertes) de change (3)	(1 570)
Profits (pertes) liés aux couvertures (3)	438

(1) Les montants sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt.
(2) Les montants comprennent des pertes de 82 millions de dollars qui sont exclues de l'évaluation de l'efficacité de la couverture et qui sont compensées par des couvertures économiques.
(3) Les montants sont inclus dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt.
(4) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, des profits après impôt de 70 millions de dollars ont été reclassés des autres composantes des capitaux propres au revenu net d'intérêt.

Rapprochement des composantes des capitaux propres
Le tableau ci-après présente un rapprochement, par catégorie de risque, de chaque composante des capitaux propres ainsi qu'une analyse des autres éléments du résultat global relatifs à la comptabilité de couverture :

	IFRS 9	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	
(en millions de dollars canadiens)	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion des devises
Solde au début de l'exercice	431 $	3 545 $
Couvertures de flux de trésorerie		
Tranche efficace de la variation de la juste valeur :		
Risque de taux d'intérêt	399	
Risque de change	(147)	
Risque sur actions	(18)	
Montant net reclassé en résultat net :		
Couvertures maintenues :		
Risque de taux d'intérêt	44	
Risque de change	172	
Risque sur actions	7	
Couvertures dont la désignation a été annulée :		
Risque de taux d'intérêt	(108)	
Risque de change	–	
Profit net sur la couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger		
Dette libellée en devises		(331)
Contrats de change à terme		17
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger		841
Impôt sur les variations des réserves durant la période	(92)	75
Solde à la fin de l'exercice	688 $	4 147 $

Note 9 Locaux et matériel

	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autre matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût							
Solde au début de la période	157 $	1 363 $	1 875 $	1 314 $	2 586 $	153 $	7 448 $
Entrées (1)	–	–	255	43	61	374	733
Transferts des travaux en cours	–	7	44	56	184	(291)	–
Cessions	(5)	(17)	(50)	(41)	(73)	–	(186)
Écart de change	1	5	4	4	8	–	22
Autres	–	41	(5)	(3)	(40)	28	21
Solde à la fin de la période	153 $	1 399 $	2 123 $	1 373 $	2 726 $	264 $	8 038 $
Amortissement cumulé							
Solde au début de la période	– $	608 $	1 367 $	984 $	1 819 $	– $	4 778 $
Amortissement	–	44	246	100	179	–	569
Cessions	–	(10)	(48)	(34)	(55)	–	(147)
Écart de change	–	2	1	2	6	–	11
Autres	–	25	(10)	(1)	(19)	–	(5)
Solde à la fin de la période	– $	669 $	1 556 $	1 051 $	1 930 $	– $	5 206 $
Valeur comptable nette à la fin de la période	153 $	730 $	567 $	322 $	796 $	264 $	2 832 $

Note 9 Locaux et matériel (suite)

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017						
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autre matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût							
Solde au début de la période	171 $	1 379 $	1 686 $	1 352 $	2 566 $	132 $	7 286 $
Entrées (1)	–	1	211	25	43	226	506
Transferts des travaux en cours	–	7	43	37	96	(183)	–
Cessions	(9)	(23)	(90)	(47)	(68)	–	(237)
Écart de change	(4)	(9)	(11)	(7)	(18)	–	(49)
Autres	(1)	8	36	(46)	(33)	(22)	(58)
Solde à la fin de la période	157 $	1 363 $	1 875 $	1 314 $	2 586 $	153 $	7 448 $
Amortissement cumulé							
Solde au début de la période	– $	570 $	1 209 $	961 $	1 710 $	– $	4 450 $
Amortissement	–	74	229	111	186	–	600
Cessions	–	(15)	(89)	(44)	(61)	–	(209)
Écart de change	–	(2)	(8)	(3)	(12)	–	(25)
Autres	–	(19)	26	(41)	(4)	–	(38)
Solde à la fin de la période	– $	608 $	1 367 $	984 $	1 819 $	– $	4 778 $
Valeur comptable nette à la fin de la période	157 $	755 $	508 $	330 $	767 $	153 $	2 670 $

(1) Au 31 octobre 2018, nous avions des engagements contractuels totalisant 273 millions de dollars visant l'acquisition de locaux et de matériel (268 millions au 31 octobre 2017).

Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018									
	Services bancaires canadiens	Services bancaires dans les Antilles	Gestion de patrimoine – Canada	Gestion mondiale d'actifs	Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)	Gestion de patrimoine – International	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux	Total
Solde au début de la période	2 527 $	1 694 $	576 $	2 006 $	2 745 $	120 $	112 $	148 $	1 049 $	10 977 $
Acquisition	1	–	–	–	80	–	–	–	–	81
Cessions	–	–	–	–	(8)	–	–	–	–	(8)
Écart de change	–	35	3	(20)	53	(2)	–	–	18	87
Solde à la fin de la période	2 528 $	1 729 $	579 $	1 986 $	2 870 $	118 $	112 $	148 $	1 067 $	11 137 $

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017									
	Services bancaires canadiens	Services bancaires dans les Antilles	Gestion de patrimoine – Canada	Gestion mondiale d'actifs	Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)	Gestion de patrimoine – International	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux	Total
Solde au début de la période	2 527 $	1 771 $	582 $	1 963 $	2 854 $	115 $	112 $	148 $	1 084 $	11 156 $
Acquisition	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)
Écart de change	–	(77)	(6)	43	(107)	5	–	–	(35)	(177)
Solde à la fin de la période	2 527 $	1 694 $	576 $	2 006 $	2 745 $	120 $	112 $	148 $	1 049 $	10 977 $

Nous effectuons un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable de chaque UGT avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT est représentée par sa valeur d'utilité, sauf en cas d'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur d'utilité. Dans ce cas, la valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Notre test de dépréciation annuel est effectué au 1er août.

Lors de nos tests de dépréciation annuels de 2018 et de 2017, les valeurs recouvrables de nos UGT Services bancaires dans les Antilles et Gestion de patrimoine – International étaient basées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les valeurs recouvrables de toutes les autres UGT ayant fait l'objet d'un test étaient basées sur leur valeur d'utilité.

Valeur d'utilité

Nous calculons la valeur d'utilité au moyen d'une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur cinq ans, sauf pour l'UGT Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) pour laquelle des flux de trésorerie sur sept ans étaient utilisés, dans la mesure où celles-ci s'alignent davantage sur le plan de croissance stratégique découlant de l'acquisition de City National. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires, des capitaux requis pour financer les flux de trésorerie futurs et des rendements pour les actionnaires. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs comprennent la marge nette d'intérêt et la moyenne des actifs productifs d'intérêts. Les valeurs attribuées à ces

facteurs pour la période visée par les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les prévisions économiques internes et externes et les attentes de la direction quant à l'incidence de la conjoncture économique sur nos résultats financiers. Au-delà de la période initiale de projection des flux de trésorerie, il est présumé que les flux de trésorerie augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme (taux de croissance final). Les taux de croissance finaux sont établis en fonction de l'appréciation courante du marché du produit intérieur brut et de l'inflation dans les pays où l'UGT exerce ses activités. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de chaque UGT sont fondés sur le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques auxquels chaque UGT est exposée. Les risques propres aux UGT comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation).

L'estimation de la valeur d'utilité nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; cette estimation est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. La sensibilité des données et hypothèses clés utilisées a été soumise à un test aux fins du recalcul de la valeur recouvrable en appliquant des variations raisonnablement possibles à ces hypothèses. Les taux d'actualisation après impôt ont été augmentés de 1 %, les taux de croissance finaux ont été diminués de 1 % et les flux de trésorerie futurs ont été réduits de 10 %. Au 1er août 2018, aucune des variations raisonnablement possibles décrites d'une donnée ou d'une hypothèse clé individuelle n'aurait donné lieu à un excédent de la valeur comptable d'une UGT sur sa valeur recouvrable, selon la valeur d'utilité.

Les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans nos modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont résumés ci-après.

	Aux			
	1er août 2018		1er août 2017	
	Taux d'actualisation (1)	**Taux de croissance final**	Taux d'actualisation (1)	Taux de croissance final
Groupe d'unités génératrices de trésorerie				
Services bancaires canadiens	**10,5 %**	**3,0 %**	10,1 %	3,0 %
Services bancaires dans les Antilles	**11,8**	**4,3**	12,0	4,3
Gestion de patrimoine – Canada	**10,7**	**3,0**	11,2	3,0
Gestion mondiale d'actifs	**10,6**	**3,0**	11,1	3,0
Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)	**10,5**	**3,0**	13,4	3,0
Gestion de patrimoine – International	**9,2**	**3,0**	10,5	3,0
Assurances	**10,5**	**3,0**	10,6	3,0
Services aux investisseurs et de trésorerie	**10,8**	**3,0**	11,0	3,0
Marchés des Capitaux	**10,9**	**3,0**	15,0	3,0

(1) Les taux d'actualisation avant impôt sont déterminés implicitement en fonction des taux d'actualisation après impôt.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie – Services bancaires dans les Antilles

Pour notre UGT Services bancaires dans les Antilles, nous avons calculé la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui projette les flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont fondés sur les prévisions de la direction, lesquelles sont ajustées pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Quant aux flux de trésorerie postérieurs à la période initiale de 5 ans, il est présumé qu'ils augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme. Les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation sont basés sur les mêmes facteurs que ceux décrits ci-dessus. Cette évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, car certaines données importantes ne sont pas observables.

Nous avons recours au jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. La sensibilité de ces données clés a été soumise à un test en appliquant une variation raisonnablement possible à ces hypothèses. Au 1er août 2018, la valeur recouvrable de notre UGT Services bancaires dans les Antilles, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie, correspondait à 129 % de sa valeur comptable. Si le taux d'actualisation après impôt avait augmenté de 1,8 %, toutes les autres variables individuelles restant constantes, la valeur recouvrable se rapprocherait de sa valeur comptable. Aucune autre variation raisonnablement possible touchant une donnée ou une hypothèse clé individuelle, y compris une baisse de 2,5 % des taux de croissance finaux ou une diminution de 22 % des flux de trésorerie futurs, ne donnerait lieu à un excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie – Gestion de patrimoine – International

Pour notre UGT Gestion de patrimoine – International, nous avons calculé la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'une méthode fondée sur les ratios. Chaque activité au sein de cette UGT a été évaluée soit au moyen du ratio prix/biens administrés, soit au moyen du ratio prix/revenus, selon le cas, afin de refléter les motifs d'un acheteur tiers potentiel. En 2018 et en 2017, nous avons appliqué aux biens administrés un ratio prix/biens administrés de 2,5 % au 1er août et nous avons appliqué aux revenus un ratio prix/revenus de 2,5 fois pour les 12 mois précédant la date de test. Ces ratios représentent notre meilleure estimation par rapport à une série de données raisonnablement possibles selon des transactions précédentes pour des activités comparables. Cette évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, car certaines données importantes ne sont pas observables

L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite un jugement important pour déterminer l'approche d'évaluation et les données appropriées; cette estimation est particulièrement sensible aux variations du ratio prix/biens administrés et du ratio prix/revenus. Ces données clés ont été soumises à un test de sensibilité en ramenant chaque ratio à l'extrémité inférieure de la fourchette de la série de données considérées raisonnablement possibles. Au 1er août 2018, aucune des variations raisonnablement possibles décrites touchant une donnée ou une hypothèse clé individuelle ne donnerait lieu à un excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles (suite)

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018					
	Logiciels générés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations-clients	Logiciels en cours	Total
Valeur comptable brute						
Solde au début de la période	5 143 $	1 432 $	1 715 $	1 753 $	892 $	10 935 $
Entrées	40	79	–	–	1 111	1 230
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	–	16	–	16
Transferts	798	51	–	–	(849)	–
Cessions	(1)	(1)	–	–	(2)	(4)
Pertes de valeur	(1)	–	–	–	(7)	(8)
Écart de change	16	11	35	(1)	4	65
Autres variations	(11)	10	–	–	(3)	(4)
Solde à la fin de la période	5 984 $	1 582 $	1 750 $	1 768 $	1 146 $	12 230 $
Amortissement cumulé						
Solde au début de la période	(3 825)$	(1 094)$	(487)$	(1 022)$	– $	(6 428)$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(669)	(112)	(153)	(143)	–	(1 077)
Cessions	1	1	–	–	–	2
Écart de change	(11)	(7)	(14)	3	–	(29)
Autres variations	3	(14)	–	–	–	(11)
Solde à la fin de la période	(4 501)$	(1 226)$	(654)$	(1 162)$	– $	(7 543)$
Solde net à la fin de la période	1 483 $	356 $	1 096 $	606 $	1 146 $	4 687 $

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017					
	Logiciels générés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations-clients	Logiciels en cours	Total
Valeur comptable brute						
Solde au début de la période	4 435 $	1 389 $	1 784 $	1 761 $	778 $	10 147 $
Entrées	26	70	–	–	896	992
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	–	–	–	–
Transferts	692	60	–	–	(752)	–
Cessions	–	(8)	–	–	(2)	(10)
Pertes de valeur	(2)	(12)	–	–	–	(14)
Écart de change	(22)	(16)	(69)	6	(5)	(106)
Autres variations	14	(51)	–	(14)	(23)	(74)
Solde à la fin de la période	5 143 $	1 432 $	1 715 $	1 753 $	892 $	10 935 $
Amortissement cumulé						
Solde au début de la période	(3 223)$	(1 054)$	(348)$	(874)$	– $	(5 499)$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(595)	(111)	(156)	(153)	–	(1 015)
Cessions	–	7	–	–	–	7
Écart de change	15	10	17	(10)	–	32
Autres variations	(22)	54	–	15	–	47
Solde à la fin de la période	(3 825)$	(1 094)$	(487)$	(1 022)$	– $	(6 428)$
Solde net à la fin de la période	1 318 $	338 $	1 228 $	731 $	892 $	4 507 $

Note 11 Coentreprises et entreprises associées

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ainsi que notre quote-part du bénéfice de ces entités.

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	Aux et pour les exercices clos les			
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Valeur comptable	**165 $**	164 $	**521 $**	526 $
Quote-part des éléments suivants :				
Bénéfice net	**113**	328	**(92)**	7
Autres éléments du résultat global	**–**	(8)	**–**	–
	113 $	320 $	**(92)$**	7 $

Prises individuellement, les coentreprises et les entreprises associées n'ont aucune incidence significative sur nos résultats financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 12 millions de dollars relativement à nos participations dans des coentreprises et des entreprises associées (pertes de valeur de 4 millions au 31 octobre 2017).

Certaines de nos filiales, coentreprises et entreprises associées sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2018, l'actif net restreint de ces filiales, coentreprises et entreprises associées s'élevait à 33,9 milliards de dollars (29,4 milliards au 31 octobre 2017).

Note 12 Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2018	Aux 31 octobre 2017
Garanties en espèces	**14 467 $**	13 657 $
Dépôts de garantie	**4 940**	5 867
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	**2 868**	1 870
Débiteurs et montants prépayés	**4 047**	3 574
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	**686**	690
Actifs au titre des avantages du personnel	**626**	59
Actifs liés aux activités d'assurance		
Prêts garantis	**991**	1 103
Avances sur police	**99**	95
Actifs de réassurance	**656**	549
Autres	**163**	268
Actif d'impôt différé	**1 475**	1 732
Impôt à recevoir	**5 456**	3 031
Intérêts courus à recevoir	**2 641**	2 111
Métaux précieux	**361**	1 082
Autres	**4 588**	3 271
	44 064 $	38 959 $

Note 13 Dépôts

	Aux							
	Au 31 octobre 2018				Au 31 octobre 2017			
(en millions de dollars canadiens)	**À vue** (1)	**À préavis** (2)	**À terme** (3)	**Total**	À vue (1)	À préavis (2)	À terme (3)	Total
Particuliers	**135 101 $**	**48 873 $**	**86 180 $**	**270 154 $**	134 184 $	47 366 $	78 663 $	260 213 $
Entreprises et gouvernements	**238 617**	**8 606**	**287 148**	**534 371**	229 337	9 520	266 808	505 665
Banques	**8 750**	**299**	**23 472**	**32 521**	8 587	158	15 012	23 757
	382 468 $	**57 778 $**	**396 800 $**	**837 046 $**	372 108 $	57 044 $	360 483 $	789 635 $
Dépôts non productifs d'intérêts (4)								
Canada	**88 119 $**	**5 086 $**	**– $**	**93 205 $**	84 498 $	4 871 $	– $	89 369 $
États-Unis	**34 098**	**–**	**–**	**34 098**	34 441	90	–	34 531
Europe (5)	**564**	**–**	**–**	**564**	616	–	–	616
Autres pays	**5 495**	**5**	**–**	**5 500**	6 059	5	–	6 064
Dépôts productifs d'intérêts (4)								
Canada	**213 747**	**15 112**	**292 641**	**521 500**	212 456	14 990	274 934	502 380
États-Unis	**2 478**	**33 099**	**67 211**	**102 788**	847	32 263	55 840	88 950
Europe (5)	**32 930**	**1 412**	**26 598**	**60 940**	30 148	1 585	19 613	51 346
Autres pays	**5 037**	**3 064**	**10 350**	**18 451**	3 043	3 240	10 096	16 379
	382 468 $	**57 778 $**	**396 800 $**	**837 046 $**	372 108 $	57 044 $	360 483 $	789 635 $

(1) Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit d'exiger un avis de retrait, ce qui comprend des comptes d'épargne et des comptes-chèques.
(2) Les dépôts à préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
(3) Les dépôts à terme sont remboursables à une date fixe et comprennent aussi les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables.
(4) La répartition géographique des dépôts est fondée sur l'origine des dépôts et le pays où les revenus sont comptabilisés. Au 31 octobre 2018, les dépôts libellés en dollars américains, en livres sterling, en euros et en autres devises s'élevaient respectivement à 309 milliards de dollars, 20 milliards, 38 milliards et 32 milliards (283 milliards, 16 milliards, 37 milliards et 29 milliards au 31 octobre 2017).
(5) Comprend le Royaume-Uni, le Luxembourg et les îles Anglo-Normandes.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs au titre des dépôts à terme.

(en millions de dollars canadiens)	Aux Au 31 octobre 2018	Au 31 octobre 2017
Moins de 1 an :		
Moins de 3 mois	**89 553 $**	71 841 $
De 3 à 6 mois	**59 109**	41 221
De 6 à 12 mois	**80 773**	82 588
De 1 à 2 ans	**51 798**	52 033
De 2 à 3 ans	**45 550**	40 400
De 3 à 4 ans	**21 127**	30 062
De 4 à 5 ans	**23 863**	18 745
Plus de 5 ans	**25 027**	23 593
	396 800 $	360 483 $
Montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 $ ou plus	**335 000 $**	328 000 $

Note 13 Dépôts (suite)

Le tableau suivant présente les soldes moyens des dépôts et les taux d'intérêt moyens.

	Pour les exercices clos			
	le 31 octobre 2018		le 31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Soldes moyens**	**Taux moyens**	Soldes moyens	Taux moyens
Canada	**603 582 $**	**1,28 %**	581 059 $	0,96 %
États-Unis	**131 715**	**1,00**	112 551	0,57
Europe	**60 647**	**0,51**	53 928	0,25
Autres pays	**23 788**	**1,11**	22 778	1,01
	819 732 $	**1,17 %**	770 316 $	0,85 %

Note 14 Activités d'assurance

Gestion du risque

Le risque d'assurance correspond aux fluctuations des échéances, de la fréquence et de la gravité des événements assurés par rapport à nos attentes au moment de la souscription. En raison de notre diversité géographique et de la composition de nos activités, nous ne sommes pas exposés à un degré élevé de risque de concentration. Le risque de concentration n'est pas une préoccupation majeure pour les activités d'assurance vie et maladie, car le niveau de leurs caractéristiques particulières aux régions n'est pas significatif comme celui des activités d'assurance IARD. L'exposition des activités d'assurance IARD aux concentrations de risques d'assurance est négligeable. La réassurance est également utilisée au sein de toutes les activités d'assurance afin d'améliorer notre profil de risque et de limiter l'obligation par sinistre. Nous gérons le risque de souscription et de prix au moyen de lignes directrices sur la sélection des risques qui détaillent la catégorie, la nature et le type d'activités qui peuvent être acceptées, de politiques d'établissement des prix par gamme de produits et du contrôle centralisé de la formulation des contrats. Le risque de gestion ou de paiement inapproprié lié aux sinistres est atténué au moyen des contrôles des systèmes informatiques et de processus manuels effectués par des professionnels d'expérience, ce qui, combiné à une série de politiques et de procédures détaillées, permet de s'assurer que tous les sinistres sont traités en temps opportun et de façon précise et adéquate.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue de diminuer notre profil de risque, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité accrue de croissance future. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations du risque de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur. Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Primes et sinistres nets

	Pour les exercices clos	
(en millions de dollars canadiens)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Primes brutes	**4 236 $**	4 215 $
Primes cédées à des réassureurs	**(204)**	(340)
Primes nettes	**4 032 $**	3 875 $
Indemnités et sinistres bruts	**2 615 $**	2 840 $
Quote-part des réassureurs des indemnités et sinistres	**(224)**	(53)
Sinistres nets	**2 391 $**	2 787 $

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Toutes les hypothèses actuarielles sont établies conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et aux exigences du BSIF. Les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation des passifs d'assurance, les processus utilisés pour les établir et les hypothèses utilisées au 31 octobre 2018 sont les suivants :

Polices d'assurance vie

Mortalité et morbidité – les estimations de la mortalité se fondent sur les tables de mortalité des assurés standardisées du secteur, ajustées au besoin pour tenir compte de notre propre expérience. Les estimations de la morbidité sont effectuées en fonction des taux de sinistres et de résiliations pour les polices d'assurance maladie et se basent sur notre propre expérience et celle du secteur.

Rendement prévu des placements – les hypothèses se basent sur le taux de rendement actuel, sur une hypothèse de réinvestissement et sur une correction de valeur pour pertes de crédit futures pour chaque secteur d'activité et sont établies au moyen de scénarios utilisant des taux d'intérêt, ce qui comprend les scénarios visant à déterminer les obligations minimales prescrits par les normes actuarielles.

Comportement des titulaires de police – en vertu de certaines polices, le titulaire de police dispose du droit contractuel de modifier ses indemnités et ses primes et de convertir son contrat en une forme permanente d'assurance. Tous les titulaires de police ont le droit de résilier leur contrat par déchéance. La déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime. Nous établissons les hypothèses quant à la déchéance d'après nos taux de déchéance récents, ajustés pour tenir compte des nouvelles pratiques du secteur, le cas échéant.

Principales hypothèses relatives à l'assurance

	Aux	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Polices d'assurance vie		
Assurances – Canada		
Taux de mortalité (1)	**0,11 %**	0,11 %
Taux de morbidité (2)	**1,82**	1,74
Rendement des réinvestissements (3)	**3,80**	3,90
Taux de déchéance (4)	**0,50**	0,50
Assurances – International		
Taux de mortalité (1)	**0,52**	0,47
Rendement des réinvestissements (3)	**3,14**	3,14

(1) Taux de mortalité annuel moyen pour le plus important portefeuille de polices assurées.
(2) Taux de règlement net moyen pour les portefeuilles d'assurance invalidité individuels et collectifs.
(3) Taux de réinvestissement final des activités d'assurance.
(4) Taux de résiliation des polices final (taux de déchéance) pour le plus important portefeuille d'assurance vie permanente qui dépend d'un taux de résiliation plus élevé pour maintenir sa rentabilité (polices fondées sur les déchéances).

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Le tableau suivant présente un sommaire de notre quote-part brute et de celle des réassureurs des passifs d'assurance à la fin de l'exercice.

	Aux					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens)	**Montant brut**	**Montant cédé**	**Bénéfice net**	Montant brut	Montant cédé	Bénéfice net
Obligations liées aux polices d'assurance vie						
Assurances vie et maladie et contrats de rentes	**9 982 $**	**493 $**	**9 489 $**	9 653 $	393 $	9 260 $
Contrats de placement (1)	**42**	**–**	**42**	34	–	34
	10 024 $	**493 $**	**9 531 $**	9 687 $	393 $	9 294 $
Obligations liées aux polices autres que d'assurance vie						
Provision pour primes non acquises (1)	**26 $**	**– $**	**26 $**	23 $	– $	23 $
Provision pour réclamations non versées	**18**	**3**	**15**	23	2	21
	44 $	**3 $**	**41 $**	46 $	2 $	44 $
	10 068 $	**496 $**	**9 572 $**	9 733 $	395 $	9 338 $

(1) Les passifs d'assurance liés aux contrats de placement et à la provision pour primes non acquises sont comptabilisés dans le poste Autres passifs des bilans consolidés.

Rapprochement des obligations liées aux polices d'assurance vie

	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2018			le 31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens)	**Montant brut**	**Montant cédé**	**Bénéfice net**	Montant brut	Montant cédé	Bénéfice net
Solde au début de la période	**9 687 $**	**393 $**	**9 294 $**	9 159 $	545 $	8 614 $
Polices nouvelles et en vigueur	**502**	**83**	**419**	865	53	812
Changements d'hypothèses et de méthodologie	**(173)**	**17**	**(190)**	(349)	(205)	(144)
Variation nette des contrats de placement	**8**	**–**	**8**	12	–	12
Solde à la fin de la période	**10 024 $**	**493 $**	**9 531 $**	9 687 $	393 $	9 294 $

L'augmentation nette des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprenait la hausse nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie et de la réassurance, qui s'explique par l'expansion des activités et qui a été annulée en partie par les fluctuations des marchés qui touchent les actifs garantissant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie. Au cours de l'exercice, nous avons revu l'ensemble des principales méthodes et hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations liées aux indemnités d'assurance, ce qui a donné lieu à une diminution nette de 190 millions de dollars des passifs d'assurance, laquelle comprend i) une diminution de 90 millions de dollars découlant de la révision des réserves actuarielles sur les taux d'intérêt; ii) une diminution de 84 millions de dollars découlant des renégociations de contrats de réassurance; iii) une diminution de 11 millions de dollars découlant des mises à jour des hypothèses liées au risque d'assurance provenant surtout des hypothèses sur la mortalité, la morbidité, le maintien, les provisions pour détérioration des résultats de l'assurance IARD et les charges qui ont eu une incidence sur les obligations liées aux polices d'assurance brutes et cédées; et iv) une diminution de 5 millions de dollars découlant des changements apportés aux données et au système d'évaluation.

Note 14 Activités d'assurance (suite)

Rapprochement des obligations liées aux polices autres que d'assurance vie

	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2018			le 31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens)	**Montant brut**	**Montant cédé**	**Bénéfice net**	Montant brut	Montant cédé	Bénéfice net
Solde au début de la période	**46 $**	**2 $**	**44 $**	50 $	4 $	46 $
Variations de la provision pour primes non acquises						
Primes souscrites	**126**	**1**	**125**	119	1	118
Moins : Primes acquises, montant net	**(123)**	**–**	**(123)**	(119)	(1)	(118)
Variations de la provision pour réclamations non versées et frais de règlement						
Sinistres subis	**75**	**–**	**75**	64	(2)	66
Moins : Sinistres payés	**(80)**	**–**	**(80)**	(68)	–	(68)
Solde à la fin de la période	**44 $**	**3 $**	**41 $**	46 $	2 $	44 $

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité du niveau des obligations au titre des polices d'assurance présentées dans cette note aux variations raisonnablement possibles des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations. La variation en pourcentage de chaque variable est appliquée à divers modèles existants d'hypothèses actuarielles pour obtenir l'incidence possible sur le bénéfice net. L'analyse porte sur la modification d'une seule hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, ce qui, dans les faits, est peu susceptible de se produire.

		Incidence sur le bénéfice net pour les exercices clos	
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Changement de variable	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Augmentation des taux d'intérêt du marché (1)	1 %	**(2)$**	(1)$
Diminution des taux d'intérêt du marché (1)	1	**–**	3
Augmentation de la valeur de marché des titres de participation (2)	10	**6**	3
Diminution de la valeur de marché des titres de participation (2)	10	**(8)**	(4)
Augmentation des frais de maintien (3)	5	**(29)**	(29)
Polices d'assurance vie (3)			
Variation défavorable des taux de mortalité des rentiers	2	**(131)**	(117)
Variation défavorable des taux de mortalité des assurances	2	**(59)**	(60)
Variation défavorable des taux de morbidité	5	**(188)**	(183)
Variation défavorable des taux de déchéance	10	**(226)**	(220)

(1) Les sensibilités aux taux d'intérêt sur le marché tiennent compte de l'incidence sur les bénéfices prévus de la période considérée d'une variation de 100 points de base de la courbe de rendement en augmentant le taux de réinvestissement actuel tout en maintenant constants les taux d'intérêt hypothétiques finaux. Les sensibilités se composent à la fois de l'incidence sur les taux de réinvestissements hypothétiques des passifs actuariels et des variations de la juste valeur des actifs et des passifs par rapport à la courbe de rendement.

(2) Les sensibilités aux variations des valeurs de marché des actions tiennent compte de l'incidence sur les bénéfices prévus de la période considérée des écarts dans les variations de la juste valeur des placements en actions et de l'effet de compensation partiel sur les provisions techniques.

(3) Les sensibilités aux variations des frais de maintien et des hypothèses actuarielles liées à l'assurance vie tiennent compte de l'incidence sur les bénéfices prévus pour la période considérée de la comptabilisation d'une augmentation des passifs en raison d'une variation défavorable d'une hypothèse donnée pour la durée de vie de toutes les polices en vigueur.

Note 15 Fonds distincts

Nous offrons certains contrats d'assurance variables individuels qui permettent aux titulaires de police d'investir dans des fonds distincts. Les rendements du placement sur ces fonds passent directement aux titulaires de police. Le risque lié aux montants investis revient au titulaire de police, sauf lorsque les titulaires de police ont choisi des options comportant des garanties relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance. Un passif est comptabilisé pour les garanties au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé à la juste valeur. L'actif net de tous nos fonds distincts est classé au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur du passif des fonds distincts correspond à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. L'actif net des fonds distincts et le passif des fonds distincts sont présentés dans des postes distincts du bilan consolidé. Les tableaux suivants présentent la composition de l'actif net et les variations de l'actif net pour l'exercice.

Actif net des fonds distincts

	Aux	
(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Trésorerie	**19 $**	1 $
Placement dans des fonds communs de placement	**1 348**	1 217
Autres actifs (passifs), montant net	**1**	(2)
	1 368 $	1 216 $

Variation de l'actif net

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos le 31 octobre 2018	Pour les exercices clos le 31 octobre 2017
Actif net au début de l'exercice	**1 216 $**	981 $
Ajouts (déductions) :		
Dépôts provenant des titulaires de police	**537**	430
Profits (pertes) réalisés et latents, montant net	**(40)**	87
Intérêts et dividendes	**31**	26
Paiements aux titulaires de police	**(342)**	(279)
Frais de gestion et d'administration	**(34)**	(29)
Actif net à la fin de l'exercice	**1 368 $**	1 216 $

Note 16 Avantages du personnel – Régime de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques des régimes

Nous parrainons un certain nombre de programmes qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. La plupart des bénéficiaires des régimes de retraite résident au Canada, et les autres bénéficiaires résident aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Antilles. Les modalités des régimes de retraite, y compris les décisions à l'égard des placements, des prestations de retraite et de la capitalisation, sont dictées par des comités de retraite ou des fiduciaires, qui sont juridiquement distincts de la Banque, ou des dirigeants. Les changements importants aux régimes doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

Nos régimes de retraite à prestations définies prévoient des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos principaux régimes de retraite à prestations définies sont fermés aux nouveaux participants. Les nouveaux employés sont généralement admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les caractéristiques de ces régimes varient selon la région. Nous offrons également des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles) à certains dirigeants et cadres dirigeants, lesquels sont habituellement non capitalisés ou capitalisés en partie.

Nos régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies selon le cumul des cotisations des employés et de la Banque. Les cotisations de la Banque correspondent à un pourcentage du salaire annuel de l'employé et une partie de ces cotisations peut dépendre du montant de la cotisation et du nombre d'années de service de l'employé.

Nos autres principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie et ils couvrent des employés actuels et retraités qui résident, pour la plupart, au Canada. Ces régimes ne sont pas capitalisés, sauf si la loi l'exige.

Nous évaluons nos obligations au titre des prestations et nos actifs au titre des régimes de retraite au 31 octobre de chaque année. Tous les régimes sont évalués au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations définies conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages du personnel en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été réalisée le 1er janvier 2018. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 1er janvier 2019.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, les cotisations à nos régimes de retraite (régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies) et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 594 millions de dollars et 65 millions de dollars (612 millions et 62 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017), respectivement. Pour 2019, le total des cotisations versées à nos régimes de retraite à prestations définies et à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à 578 millions de dollars et à 78 millions, respectivement.

Risques

En raison de la façon dont ils sont conçus, les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi exposent la Banque à divers risques liés entre autres au rendement des placements, aux réductions des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, à l'augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes, aux niveaux futurs de l'inflation qui auront une incidence sur les augmentations des salaires à l'avenir de même qu'aux hausses futures des coûts des soins de santé. Ces risques diminueront au fil du temps en raison de la fin des nouvelles adhésions à nos principaux régimes de retraite à prestations définies et de la migration vers des régimes à cotisations définies.

Le tableau suivant présente la situation financière de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

	Aux			
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	**Régimes de retraite à prestations définies**	**Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Canada				
Juste valeur de l'actif des régimes	**12 587 $**	**1 $**	12 505 $	1 $
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	**12 270**	**1 522**	12 834	1 714
Surplus (déficit), montant net	**317 $**	**(1 521)$**	(329)$	(1 713)$
Autres pays				
Juste valeur de l'actif des régimes	**977 $**	**– $**	1 068 $	– $
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	**948**	**100**	1 171	131
Surplus (déficit), montant net	**29 $**	**(100)$**	(103)$	(131)$
Total				
Juste valeur de l'actif des régimes	**13 564 $**	**1 $**	13 573 $	1 $
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	**13 218**	**1 622**	14 005	1 845
Total du surplus (déficit), montant net	**346 $**	**(1 621)$**	(432)$	(1 844)$
Incidence du plafond de l'actif	**(1)**	**–**	(1)	–
Total du surplus (déficit), montant net, compte tenu de l'incidence du plafond de l'actif	**345 $**	**(1 621)$**	(433)$	(1 844)$
Montants comptabilisés aux bilans consolidés				
Actifs au titre des avantages du personnel	**626 $**	**– $**	59 $	– $
Passifs au titre des avantages du personnel	**(281)**	**(1 621)**	(492)	(1 844)
Total du surplus (déficit), montant net, compte tenu de l'incidence du plafond de l'actif	**345 $**	**(1 621)$**	(433)$	(1 844)$

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la situation financière de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

	Aux et pour les exercices clos les			
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	**Régimes de retraite à prestations définies** (1)	**Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi**	Régimes de retraite à prestations définies (1)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur de l'actif des régimes au début de la période	**13 573 $**	**1 $**	12 459 $	1 $
Revenu d'intérêt	**476**	**–**	426	–
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant le revenu d'intérêt)	**(268)**	**–**	749	1
Variation des taux de change	**(10)**	**–**	25	–
Cotisations – employeur	**409**	**65**	444	62
Cotisations – participant du régime	**49**	**19**	50	19
Paiements	**(586)**	**(84)**	(566)	(82)
Paiements – montants versés relativement aux liquidations	**(64)**	**–**	–	–
Autres	**(15)**	**–**	(14)	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de la période	**13 564 $**	**1 $**	13 573 $	1 $
Obligation au titre des prestations au début de la période	**14 005 $**	**1 845 $**	13 879 $	1 894 $
Coûts des services rendus au cours de la période	**359**	**34**	380	40
Coûts des services passés	**(13)**	**(25)**	(2)	–
Profits et pertes sur les règlements	**13**	**–**	–	–
Frais d'intérêt	**484**	**66**	468	68
Réévaluations				
Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses démographiques	**(164)**	**(66)**	(2)	(36)
Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses financières	**(828)**	**(140)**	(188)	3
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	**(22)**	**(32)**	(31)	(59)
Variation des taux de change	**(15)**	**5**	18	(2)
Cotisations – participant du régime	**49**	**19**	50	19
Paiements	**(586)**	**(84)**	(566)	(82)
Paiements – montants versés relativement aux liquidations	**(64)**	**–**	–	–
Autres	**–**	**–**	(1)	–
Obligation au titre des prestations à la fin de la période	**13 218 $**	**1 622 $**	14 005 $	1 845 $
Obligation non capitalisée	**27 $**	**1 481 $**	30 $	1 694 $
Obligation entièrement ou partiellement capitalisée	**13 191**	**141**	13 975	151
Total de l'obligation au titre des prestations	**13 218 $**	**1 622 $**	14 005 $	1 845 $

(1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes se chiffraient à 685 millions de dollars et à 404 millions au 31 octobre 2018, respectivement (12 824 millions et 12 332 millions au 31 octobre 2017, respectivement).

Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi
Le tableau qui suit présente la composition de notre charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi relativement aux régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale.

.	Pour les exercices clos			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars canadiens)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Coûts des services rendus au cours de la période	**359 $**	380 $	**34 $**	40 $
Coûts des services passés	**(13)**	(2)	**(25)**	–
Profits et pertes sur les règlements	**13**	–	**–**	–
Frais d'intérêt, montant net	**8**	42	**66**	68
Réévaluation des autres avantages à long terme	**–**	–	**(4)**	(2)
Frais administratifs	**15**	14	**–**	–
Charge au titre des régimes à prestations définies	**382 $**	434 $	**71 $**	106 $
Charge au titre des régimes à cotisations définies	**185**	168	**–**	–
	567 $	602 $	**71 $**	106 $

Les coûts des services pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 se sont élevés à 354 millions de dollars (370 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) dans le cas des régimes de retraite au Canada et à (8) millions (8 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) dans le cas des régimes dans les autres pays. Les frais (revenus) d'intérêt, montant net, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont totalisé 4 millions de dollars (37 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) dans le cas des régimes de retraite au Canada et 4 millions (5 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) dans le cas des régimes dans les autres pays.

Réévaluations des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Le tableau qui suit présente la composition de nos réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relativement aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale.

	Pour les exercices clos			
	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars canadiens)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
(Gains) pertes actuariels :				
Modifications des hypothèses démographiques	**(164)$**	(2)$	**(65)$**	(34)$
Modifications des hypothèses financières	**(828)**	(188)	**(134)**	6
Ajustements liés à l'expérience	**(22)**	(31)	**(35)**	(62)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les intérêts en fonction du taux d'actualisation)	**268**	(749)	**–**	(1)
Changement au plafond de l'actif (excluant les revenus d'intérêt)	**–**	(2)	**–**	–
	(746)$	(972)$	**(234)$**	(91)$

Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 correspondent à des gains de 633 millions de dollars (gains de 963 millions au 31 octobre 2017) dans le cas des régimes de retraite au Canada et à des gains de 113 millions (gains de 9 millions au 31 octobre 2017) dans le cas des régimes dans les autres pays.

Politiques et stratégies de placement
L'actif des régimes de retraite à prestations définies est investi prudemment afin de respecter nos obligations à long terme au titre des prestations. Dans le cas des régimes de retraite, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille de placements diversifié en ce qui a trait à la catégorie d'actifs et à l'emplacement géographique, afin de réduire le risque d'investissement spécifique sur la situation de capitalisation, tout en maximisant les rendements prévus pour respecter les obligations au titre des prestations. L'actif des régimes est investi en portant une attention particulière aux principaux facteurs de risque ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations, soit l'évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt et aux écarts de taux. La politique relative à la composition de l'actif est donc conforme à un cadre de gestion de l'actif et du passif. Au nombre des facteurs pris en considération lors de l'élaboration de notre politique relative à la composition de l'actif figurent, sans s'y limiter :

(i) la nature des obligations au titre des prestations sous-jacentes, y compris la durée et le profil des échéances des passifs;
(ii) les données démographiques relatives aux membres, y compris les prévisions à l'égard de l'âge normal de la retraite, des départs et des décès;
(iii) la situation financière des régimes de retraite;
(iv) les avantages tirés de la diversification entre diverses catégories d'actifs;
(v) le rendement prévu de l'actif, y compris les valeurs de la volatilité et les corrélations des actifs et des passifs.

Afin de mettre en œuvre notre politique relative à la composition de l'actif, nous pouvons investir dans des titres d'emprunt, des titres de participation, des placements non traditionnels et des instruments dérivés. Notre position liée à certains types de placements, notamment les

actions ordinaires, les titres d'emprunt assortis d'une notation inférieure à BBB et les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, ne peut être supérieure à un pourcentage défini de la valeur de marché de l'actif de nos régimes de retraite à prestations définies. Nous pouvons recourir aux instruments dérivés soit à titre d'investissement synthétique, afin de reproduire plus efficacement le rendement d'un titre sous-jacent, soit à titre de couverture du risque financier du régime. Afin de gérer notre risque de crédit, lorsque les instruments dérivés ne font pas l'objet d'une compensation centrale, les contreparties doivent détenir des notations minimales et conclure des conventions d'affectation d'actifs en garantie.

L'actif de nos régimes de retraite à prestations définies se compose principalement de titres d'emprunt, de titres de participation et de placements non traditionnels. Nos titres de participation sont généralement évalués selon les prix cotés non ajustés sur un marché actif (niveau 1) et nos titres d'emprunt sont généralement évalués selon les prix cotés pour des actifs semblables sur un marché actif (niveau 2). Les placements non traditionnels et les autres placements comprennent la trésorerie, les fonds de couverture et les placements dans des fonds privés, y compris l'infrastructure, les contrats de location de biens immobiliers, les titres de participation de sociétés fermées et les titres de créance. De façon générale, dans le cas des placements dans des fonds privés, aucun prix coté sur un marché n'est disponible (niveau 2 ou niveau 3). Ces actifs sont évalués par un évaluateur indépendant, ou alors leur prix est fixé selon des données observables sur le marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la gestion des placements au titre des régimes à prestations définies a été axée sur les occasions d'investissement dans des fonds dans l'optique d'accroître la diversification, de réduire le risque lié aux régimes de retraite et d'améliorer le rendement. Au fil du temps, une plus grande exposition aux titres d'emprunt est utilisée pour réduire la non-concordance de la durée des actifs et des passifs, et donc la variabilité de la situation de capitalisation des régimes découlant des variations des taux d'intérêt. En raison de la sensibilité de leurs prix aux fluctuations des taux d'intérêt, les titres d'emprunt assortis d'échéances plus longues sont considérés comme une bonne couverture économique du risque lié aux passifs du régime, qui sont aussi actualisés en utilisant surtout les taux d'intérêt des obligations à long terme comme données.

Répartition de l'actif des régimes à prestations définies (1)

	Aux					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Juste valeur**	**Pourcentage du total de l'actif des régimes**	**Prix cotés sur un marché actif** (2)	Juste valeur	Pourcentage du total de l'actif des régimes	Prix cotés sur un marché actif (2)
Titres de participation						
Canada	**1 259 $**	**10 %**	**100 %**	1 752 $	13 %	100 %
Autres pays	**3 243**	**24**	**99**	3 314	25	100
Titres d'emprunt						
Obligations d'État – Canada	**2 643**	**19**	**–**	2 502	18	–
Obligations d'État – Autres pays	**288**	**2**	**–**	387	3	–
Obligations de sociétés et autres obligations	**3 265**	**24**	**–**	2 896	21	–
Placements non traditionnels et autres	**2 866**	**21**	**15**	2 722	20	16
	13 564 $	**100 %**	**36 %**	13 573 $	100 %	41 %

(1) La répartition de l'actif est fondée sur les placements sous-jacents détenus directement et indirectement par l'entremise de fonds, ce qui cadre avec notre politique et nos stratégies en matière de placement.

(2) Si notre évaluation, à savoir si oui ou non un actif est coté sur un marché actif, était fondée sur des placements directs, 40 % du total de l'actif des régimes serait classé comme étant évalué selon les prix cotés sur un marché actif (45 % au 31 octobre 2017).

Nos régimes de retraite au Canada sont composés de titres de participation à 33 % (38 % au 31 octobre 2017) et nos régimes dans les autres pays, à 23 % (22 % au 31 octobre 2017). Nos régimes de retraite au Canada sont composés de titres d'emprunt à 46 % (42 % au 31 octobre 2017) et nos régimes dans les autres pays, à 42 % (42 % au 31 octobre 2017). Nos régimes de retraite au Canada sont composés de placements non traditionnels et d'autres placements à 21 % (20 % au 31 octobre 2017) et nos régimes dans les autres pays, à 35 % (36 % au 31 octobre 2017).

Au 31 octobre 2018, l'actif des régimes comprenait une tranche de 1 million (1 million au 31 octobre 2017) de nos actions ordinaires d'une juste valeur de 95 millions de dollars (121 millions au 31 octobre 2017) et une tranche de 49 millions de dollars (41 millions au 31 octobre 2017) de nos titres d'emprunt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, les dividendes reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes se sont établis à 4 millions de dollars (4 millions au 31 octobre 2017).

Profil des échéances

Le tableau suivant présente le profil des échéances de notre obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies.

	Au 31 octobre 2018		
(en millions de dollars canadiens, sauf pour le nombre de participants et les durées en années)	**Canada**	**Autres pays**	**Total**
Nombre de participants aux régimes	**70 096**	**7 687**	**77 783**
Versements réels de prestations en 2018	**521 $**	**65 $**	**586 $**
Versements de prestations prévus en 2019	**575**	**57**	**632**
Versements de prestations prévus en 2020	**594**	**59**	**653**
Versements de prestations prévus en 2021	**615**	**61**	**676**
Versements de prestations prévus en 2022	**636**	**61**	**697**
Versements de prestations prévus en 2023	**657**	**61**	**718**
Versements de prestations prévus de 2024 à 2028	**3 567**	**297**	**3 864**
Durée moyenne pondérée des paiements de prestations définies	**14,9 ans**	**17,9 ans**	**15,1 ans**

Hypothèses importantes
Les méthodes auxquelles nous avons recours pour déterminer les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-après :

Taux d'actualisation
En ce qui a trait aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés canadiennes ayant une notation AA. La courbe dérivée est basée sur les taux réels à court et à moyen terme des obligations de sociétés ayant une notation AA et des taux à plus long terme extrapolés. Les taux d'obligations de sociétés ayant une notation AA extrapolés sont tirés des rendements observés des obligations de sociétés ayant une notation A et AA et des obligations de provinces ayant une notation AA. En ce qui a trait aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des autres pays, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les taux au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements d'obligations de sociétés locales ayant une notation AA. Les taux au comptant au-delà de 30 ans sont réputés être équivalents au taux au comptant à 30 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux unique qui génère une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir de l'ensemble de la courbe d'actualisation. Cette méthode d'évaluation n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des rendements du réinvestissement.

Taux de croissance de la rémunération future
Les hypothèses liées à la croissance de la rémunération future sont élaborées de façon distincte pour chaque régime, lorsque cela est pertinent, en fonction des hypothèses relatives à l'inflation des prix et des politiques de rémunération dans chacun des marchés, et conformément aux exigences locales prévues par la loi et à celles particulières aux régimes.

Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé
Le calcul des coûts des soins de santé repose sur des hypothèses relatives aux tendances à long terme et à court terme, lesquelles sont fondées sur l'expérience récente du régime et les attentes du marché.

Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations

	Aux			
	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Taux d'actualisation	**4,00 %**	3,50 %	**4,10 %**	3,70 %
Taux de croissance de la rémunération future	**3,30 %**	3,30 %	**s. o.**	s. o.
Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé (1)				
– Soins médicaux	**s. o.**	s. o.	**3,50 %**	4,00 %
– Soins dentaires	**s. o.**	s. o.	**3,10 %**	3,90 %

(1) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages liés aux obligations au titre des prestations définies sont aussi les taux tendanciels finaux.
s.o. sans objet

Hypothèses relatives à la mortalité
Les hypothèses relatives à la mortalité sont un élément important de l'évaluation de nos obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies. Ces hypothèses ont été établies selon les statistiques propres à chaque pays. L'amélioration future de l'espérance de vie est prise en compte, s'il y a lieu. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des hypothèses relatives à la mortalité utilisées pour les principaux régimes.

	Aux							
	31 octobre 2018				31 octobre 2017			
	Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de			
	65 ans		**45 ans**		65 ans		45 ans	
(en années)	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	Homme	Femme	Homme	Femme
Pays								
Canada	**23,7**	**24,1**	**24,7**	**25,0**	23,2	23,7	24,2	24,6
États-Unis	**20,6**	**22,7**	**22,3**	**24,2**	20,7	22,7	22,3	24,2
Royaume-Uni	**23,4**	**25,2**	**25,0**	**26,9**	24,1	26,2	26,2	28,4

Note 16 Avantages du personnel – Régime de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées peuvent avoir une incidence importante sur les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'augmentation (la diminution) de l'obligation dans le tableau ci-dessous a été déterminée en présumant que toutes les autres hypothèses demeuraient inchangées. Dans les faits, il est peu probable que cela arrive, car les changements de certaines hypothèses peuvent être corrélés. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés pour 2018.

	Augmentation (diminution) de l'obligation	
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Taux d'actualisation		
Incidence d'une augmentation de 50 p.b. du taux d'actualisation	(946)$	(107)$
Incidence d'une diminution de 50 p.b. du taux d'actualisation	1 060	120
Taux de croissance de la rémunération future		
Incidence d'une augmentation de 50 p.b. du taux de croissance de la rémunération future	59	1
Incidence d'une diminution de 50 p.b. du taux de croissance de la rémunération future	(62)	(1)
Taux de mortalité		
Incidence d'une augmentation de l'espérance de vie d'une année supplémentaire	331	29
Taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé		
Incidence d'une augmentation de 100 p.b. du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	s. o.	79
Incidence d'une diminution de 100 p.b. du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	s. o.	(66)

s.o. sans objet

Note 17 Autres passifs

	Aux	
(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Garanties en espèces	13 907 $	15 422 $
Créditeurs et charges à payer	1 531	1 293
Paie et rémunération connexe	7 073	7 192
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	4 078	2 932
Instruments négociables	1 693	2 080
Intérêts courus à payer	2 223	1 781
Revenu différé	2 259	2 079
Impôt à payer	2 071	2 342
Certificats au titre des métaux précieux	346	387
Dividendes à payer	1 482	1 394
Passifs liés aux activités d'assurance	364	334
Impôt différé	84	97
Dotations	507	460
Passifs au titre des avantages du personnel	1 902	2 336
Autres	12 753	6 826
	52 273 $	46 955 $

Note 18 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans ces débentures, et comprennent l'incidence des couvertures de la juste valeur aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants libellés en devises)				Aux	
Échéance	Date de rachat à la valeur nominale le plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellés en devises (en millions)	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
12 août 2019		9,00 %	75 $ US	**103 $**	106 $
15 juillet 2022		5,38 %	150 $ US	**208**	207
8 juin 2023		9,30 %		**110**	110
17 juillet 2024 (1)	17 juillet 2019	3,04 % (2)		**998**	1 002
6 décembre 2024	6 décembre 2019	2,99 % (3)		**1 978**	2 003
4 juin 2025 (1)	4 juin 2020	2,48 % (3)		**988**	992
20 janvier 2026 (1)	20 janvier 2021	3,31 % (4)		**1 443**	1 456
27 janvier 2026 (1)		4,65 %	1 500 $ US	**1 813**	1 882
29 septembre 2026 (1)	29 septembre 2021	3,45 % (5)		**988**	1 014
1er novembre 2027	1er novembre 2022	4,75 %	300 $ TT	**59**	57
26 juin 2037	26 juin 2017 (6)	2,86 %	10 000 JPY	**–**	–
1er octobre 2083	Toute date de paiement des intérêts	(7)		**224**	224
29 juin 2085	Toute date de paiement des intérêts	(8)	174 $ US	**229**	224
				9 141 $	9 277 $
Coûts de financement différés				**(10)**	(12)
				9 131 $	9 265 $

Les modalités des débentures sont les suivantes :

(1) Les billets sont assortis de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires afin que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie en vertu de l'accord de Bâle III. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion de l'instrument en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF considère la Banque comme non viable ou si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement que la Banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Dans un tel cas, chaque billet peut être converti en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 $; ii) le cours du marché de nos actions ordinaires selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.

(2) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,08 %.

(3) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,10 %.

(4) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,35 %.

(5) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,12 %.

(6) La totalité des 10 000 millions de yens de nos débentures subordonnées en circulation ont été rachetées le 26 juin 2017 pour la totalité de leur capital, majoré des intérêts courus à la date de rachat.

(7) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.

(8) Portent intérêt au taux LIMEAN de trois mois en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.

Tous les rachats, annulations et échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF, à l'exception des débentures échéant le 12 août 2019 et le 15 juillet 2022.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**
Moins de 1 an	**103 $**
De 1 à 5 ans	**318**
De 5 à 10 ans	**8 267**
Par la suite	**453**
	9 141 $

Note 19 Titres de fiducie de capital

Nous avons émis des instruments de fonds propres novateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS), par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie de capital RBC (Fiducie).

Le 30 juin 2018, la Fiducie a racheté tous les titres RBC TruCS de série 2008-1 émis et en circulation contre un montant en espèces équivalant à un prix de rachat de 1 000 $ le titre.

Note 20 Capitaux propres

Capital social

Capital social autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Capital social en circulation
Le tableau suivant présente en détail nos actions ordinaires et privilégiées en circulation.

	Aux et pour les exercices clos les					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les dividendes par action)	**Nombre d'actions (en milliers)**	**Montant**	**Dividendes déclarés par action**	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions ordinaires émises						
Solde au début de la période	**1 452 898**	**17 730 $**		1 485 394	17 939 $	
Émises dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des actions (1)	**1 466**	**92**		3 477	227	
Rachetées aux fins d'annulation (2)	**(15 335)**	**(187)**		(35 973)	(436)	
Solde à la fin de l'exercice	**1 439 029**	**17 635 $**	**3,77 $**	1 452 898	17 730 $	3,48 $
Actions propres – actions ordinaires						
Solde au début de la période	**(363)**	**(27)$**		(1 159)	(80)$	
Achats	**(53 964)**	**(5 470)**		(46 066)	(4 361)	
Ventes	**54 092**	**5 479**		46 862	4 414	
Solde à la fin de la période	**(235)**	**(18)$**		(363)	(27)$	
Actions ordinaires en circulation	**1 438 794**	**17 617 $**		1 452 535	17 703 $	
Actions privilégiées émises						
Actions privilégiées de premier rang (3)						
À taux fixe et à dividende non cumulatif						
Série W	**12 000**	**300 $**	**1,23 $**	12 000	300 $	1,23 $
Série AA	**12 000**	**300**	**1,11**	12 000	300	1,11
Série AB (4)	**–**	**–**	**–**	–	–	0,99
Série AC	**8 000**	**200**	**1,15**	8 000	200	1,15
Série AD (5)	**10 000**	**250**	**1,13**	10 000	250	1,13
Série AE	**10 000**	**250**	**1,13**	10 000	250	1,13
Série AF	**8 000**	**200**	**1,11**	8 000	200	1,11
Série AG	**10 000**	**250**	**1,13**	10 000	250	1,13
Série BH	**6 000**	**150**	**1,23**	6 000	150	1,23
Série BI	**6 000**	**150**	**1,23**	6 000	150	1,23
Série BJ	**6 000**	**150**	**1,31**	6 000	150	1,31
Série C-1 (6)	**–**	**–**	**– $ US**	82	107	55,00 $ US
À taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif						
Série AJ	**13 579**	**339**	**0,88**	13 579	339	0,88
Série AL	**12 000**	**300**	**1,07**	12 000	300	1,07
Série AZ	**20 000**	**500**	**1,00**	20 000	500	1,00
Série BB	**20 000**	**500**	**0,98**	20 000	500	0,98
Série BD	**24 000**	**600**	**0,90**	24 000	600	0,90
Série BF	**12 000**	**300**	**0,90**	12 000	300	0,90
Série BK	**29 000**	**725**	**1,38**	29 000	725	1,38
Série BM	**30 000**	**750**	**1,38**	30 000	750	1,38
À taux variable et à dividende non cumulatif						
Série AK	**2 421**	**61**	**0,78**	2 421	61	0,62
À taux fixe/à taux variable et à dividende non cumulatif						
Série C-2	**20**	**31**	**67,50 $ US**	20	31	67,50 $ US
	251 020	**6 306 $**		251 102	6 413 $	
Actions propres – actions privilégiées						
Solde au début de la période (7)	**6**	**– $**		31	– $	
Achats	**(10 215)**	**(256)**		(5 311)	(130)	
Ventes	**10 323**	**259**		5 286	130	
Solde à la fin de la période (7)	**114**	**3 $**		6	– $	
Actions privilégiées en circulation	**251 134**	**6 309 $**		251 108	6 413 $	

(1) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 15 millions de dollars (46 millions en 2017).

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons acheté aux fins d'annulation des actions ordinaires au coût moyen de 99,29 $ par action, d'une valeur comptable de 12,22 $ par action. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, nous avons acheté aux fins d'annulation des actions ordinaires au coût moyen de 86,47 $ par action, d'une valeur comptable de 12,15 $ par action.

(3) Les actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 $ par action, à l'exception des actions privilégiées perpétuelles de premier rang à dividende non cumulatif de série C-1 (série C-1) et des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe/taux variable de série C-2 (série C-2) qui ont été émises pour un prix de 1 000 $ US par action (soit l'équivalent de 25 $ US par action représentative d'actions étrangères).

(4) Le 27 septembre 2017, nous avons racheté contre espèces la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AB émises et en circulation au prix de rachat de 25 $ par action.

(5) Le 24 novembre 2018, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD, pour une contrepartie en trésorerie de 25 $ l'action.

(6) Le 13 novembre 2017, nous avons racheté contre espèces la totalité des 82 050 actions de série C-1 émises et en circulation au prix de rachat de 1 000 $ US par action (équivalent à 25 $ US par action représentative d'actions étrangères.

(7) Les montants positifs correspondent à des positions vendeur sur actions propres.

Principales modalités des actions privilégiées

Au 31 octobre 2018	Rendement annuel pour la période initiale	Prime	Dividende par action de la période considérée (1)	Date de rachat la plus rapprochée (2)	Date d'émission	Prix de rachat (2), (3)
Actions privilégiées						
De premier rang						
À taux fixe et à dividende non cumulatif						
Série W (4)	4,90 %		,306250 $	24 février 2010	31 janvier 2005	25,00 $
Série AA	4,45 %		,278125	24 mai 2011	4 avril 2006	25,00
Série AC	4,60 %		,287500	24 novembre 2011	1er novembre 2006	25,00
Série AD (5)	4,50 %		,281250	24 février 2012	13 décembre 2006	25,00
Série AE	4,50 %		,281250	24 février 2012	19 janvier 2007	25,00
Série AF	4,45 %		,278125	24 mai 2012	14 mars 2007	25,00
Série AG	4,50 %		,281250	24 mai 2012	26 avril 2007	25,00
Série BH (6)	4,90 %		,306250	24 novembre 2020	5 juin 2015	26,00
Série BI (6)	4,90 %		,306250	24 novembre 2020	22 juillet 2015	26,00
Série BJ (6)	5,25 %		,328125	24 février 2021	2 octobre 2015	26,00
À taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (7)						
Série AJ	5,00 %	1,93 %	,220000	24 février 2014	16 septembre 2008	25,00
Série AL	5,60 %	2,67 %	,266250	24 février 2014	3 novembre 2008	25,00
Série AZ (6)	4,00 %	2,21 %	,250000	24 mai 2019	30 janvier 2014	25,00
Série BB (6)	3,90 %	2,26 %	,243750	24 août 2019	3 juin 2014	25,00
Série BD (6)	3,60 %	2,74 %	,225000	24 mai 2020	30 janvier 2015	25,00
Série BF (6)	3,60 %	2,62 %	,225000	24 novembre 2020	13 mars 2015	25,00
Série BK (6)	5,50 %	4,53 %	,343750	24 mai 2021	16 décembre 2015	25,00
Série BM (6)	5,50 %	4,80 %	,343750	24 août 2021	7 mars 2016	25,00
À taux variable et à dividende non cumulatif						
Série AK (8)		1,93 %	,212482	24 février 2019	24 février 2014	25,00
À taux fixe/à taux variable et à dividende non cumulatif						
Série C-2 (9)	6,75 %	4,052 %	16,875000 $ US	7 novembre 2023	2 novembre 2015	1 000,00 $ US

(1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de chacune des séries sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 (le 7 pour la série C-2) de chaque mois de février, de mai, d'août et de novembre.

(2) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada), nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Dans le cas des actions de séries AJ, AL, AZ, BB, BD, BF, BK, BM et AK, elles peuvent être rachetées en espèces à un prix de 25 $ par action si les actions sont rachetées à la date de rachat la plus rapprochée et à la même date tous les cinq ans par la suite. Dans le cas des actions de séries W, AA, AC, AD, AE, AF, AG, BH, BI et BJ, elles peuvent être rachetées en espèces, à un prix de 26 $ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant à la date de rachat la plus rapprochée, diminué de 0,25 $ pour chaque période de 12 mois subséquente jusqu'à atteindre le prix par action de 25 $ si les actions sont rachetées quatre ans après la date de rachat la plus rapprochée ou par la suite. Les actions privilégiées de série C-2 peuvent être rachetées au prix de 1 000 $ US l'action à la date de rachat la plus rapprochée et à toute date de versement de dividende par la suite.

(3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada), nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de chacune des séries, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.

(4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, depuis le 24 février 2010, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang de série W peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 $ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

(5) Le 24 novembre 2018, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD, pour une contrepartie en trésorerie de 25 $ l'action.

(6) Les actions privilégiées sont assorties de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires afin que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie en vertu de l'accord de Bâle III. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion de l'instrument en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF considère la Banque comme non viable ou si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement que la Banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Dans un tel cas, chaque action privilégiée peut être convertie en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un multiplicateur de 1 et à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5 $; ii) le cours du marché de nos actions ordinaires selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur d'une action privilégiée (25 $ plus les dividendes déclarés et non versés) par le prix de conversion.

(7) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.

(8) Le taux de dividende équivaut au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série AJ, sous certaines conditions, le 24 février 2019 et tous les cinq ans par la suite.

(9) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée de manière à correspondre au LIBOR à trois mois majoré de la prime indiquée. Les actions de série C-2 ne sont pas admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi sur les Banques* (Canada) nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrons, aux règles relatives à la suffisance des fonds propres et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la Loi. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que la totalité des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires et privilégiés la possibilité de recevoir des actions ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires résidant au Canada ou aux États-Unis. Les exigences de notre régime sont remplies soit au moyen d'achats d'actions sur le marché libre, soit au moyen d'actions propres. Au cours de 2018 et de 2017, les exigences de notre régime de réinvestissement de dividendes ont été remplies au moyen d'achat d'actions sur le marché libre.

Note 20 Capitaux propres (suite)

Actions disponibles pour émission future
Au 31 octobre 2018, 43,7 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice potentiel d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 38,9 millions d'actions propres ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la RBC, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

Participations ne donnant pas le contrôle

	Aux	
(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017
Titres de fiducie de capital (RBC TruCS) (1)		
Série 2008-1	**– $**	511 $
Autres	**94**	88
	94 $	599 $

(1) Au 31 octobre 2018, nous avons racheté la totalité des titres RBC TruCS série 2008-1 en circulation.

Note 21 Rémunération fondée sur des actions

Régimes d'options sur actions
Nous offrons des régimes d'options sur actions à certains employés clés. En vertu de ces régimes, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix d'exercice de la majorité des options octroyées correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse consécutifs précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Le prix d'exercice des options octroyées restantes correspond au cours de clôture de notre action ordinaire à la Bourse de New York à la date d'octroi. Les droits des options sont acquis sur une période de quatre ans et celles-ci peuvent être exercées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, à l'égard des régimes d'options sur actions, s'est établie à 6 millions de dollars (8 millions au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, la charge de rémunération liée aux options dont les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 3 millions de dollars (5 millions au 31 octobre 2017) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,1 an (1,5 an au 31 octobre 2017).

Une analyse de la fluctuation du nombre d'options et de la moyenne pondérée du prix d'exercice est présentée ci-après :

Sommaire des activités visant les options sur actions et information connexe

	Pour les exercices clos			
	le 31 octobre 2018		le 31 octobre 2017	
(en dollars canadiens par action, sauf le nombre d'actions)	**Nombre d'options (en milliers)**	**Prix d'exercice moyen pondéré (3)**	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (3)
En cours au début de l'exercice	**8 566**	**64,96 $**	10 650	57,64 $
Octroyées	**773**	**102,33**	1 509	90,23
Exercées (1), (2)	**(1 440)**	**50,42**	(3 477)	51,14
Ayant fait l'objet d'une renonciation au cours de l'exercice	**(129)**	**78,12**	(116)	75,96
En cours à la fin de l'exercice	**7 770**	**71,40 $**	8 566	64,96 $
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	**3 726**	**55,82 $**	4 337	50,04 $

(1) Le montant des espèces reçu par suite de l'exercice d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 73 millions de dollars (178 millions au 31 octobre 2017), et le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'exercice s'est établi à 101,81 $ (93,48 $ au 31 octobre 2017).
(2) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options sur actions exercées en 2018 et en 2017.
(3) Les prix d'exercice moyens pondérés reflètent la conversion d'options libellées en devises aux taux de change en vigueur aux 31 octobre 2018 et 2017. En ce qui a trait aux options libellées en devises exercées au cours de l'exercice, les prix d'exercice moyens pondérés sont convertis aux taux de change à la date de règlement.

Options en cours au 31 octobre 2018 par fourchette de prix d'exercice

	Options en cours			**Options pouvant être exercées**	
(en dollars canadiens par action, sauf le nombre d'actions et d'années)	**Nombre d'options en cours (en milliers)**	**Prix d'exercice moyen pondéré (1)**	**Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée (en années)**	**Nombre d'options exerçables (en milliers)**	**Prix d'exercice moyen pondéré (1)**
19,79 $ à 46,55 $	**1 065**	**40,60 $**	**2,66**	**1 065**	**40,60 $**
47,06 $ à 55,04 $	**1 132**	**52,14**	**2,09**	**1 132**	**52,14**
58,65 $ à 74,22 $	**1 003**	**64,55**	**5,04**	**937**	**63,94**
74,39 $ à 76,61 $	**1 636**	**74,65**	**6,89**	**247**	**75,57**
78,59 $ à 102,33 $	**2 934**	**90,53**	**7,83**	**345**	**78,59**
	7 770	**71,40 $**	**5,72**	**3 726**	**55,82 $**

(1) Les prix d'exercice moyens pondérés reflètent la conversion d'options libellées en devises au taux de change en vigueur au 31 octobre 2018.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été estimée à 6,66 $ (5,28 $ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017). Cette estimation a été déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes à la date de l'octroi, en tenant compte des modalités particulières en vertu desquelles les options sont octroyées, notamment la période d'acquisition des droits, la volatilité

prévue du cours de l'action estimée en fonction de la volatilité moyenne historique du cours de l'action et de la volatilité implicite des options négociées sur nos actions ordinaires assorties d'une échéance semblable à celle des options offertes aux employés. Les hypothèses suivantes ont été utilisées aux fins de la détermination de la juste valeur des options octroyées :

Hypothèses moyennes pondérées

	Pour les exercices clos	
(en dollars canadiens par action, sauf les pourcentages et les années)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Cours de l'action à la date de l'octroi	**101,83 $**	90,30 $
Taux d'intérêt sans risque	**1,71 %**	1,27 %
Rendement prévu des actions	**3,66 %**	4,14 %
Volatilité prévue du cours des actions	**13 %**	14 %
Durée de vie prévue des options	**6 ans**	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionnariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionnariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 $ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 97 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (92 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2018, un total de 35 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes (36 millions d'actions ordinaires au 31 octobre 2017).

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas des employés de RBC. En vertu de ces régimes, les participants peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion.

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. La prime différée est investie en unités d'actions de RBC et un pourcentage précis des droits est acquis chaque année, à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Le montant de chaque tranche de droits acquis est payé en espèces et est fondé sur le nombre initial d'unités d'actions de RBC plus les dividendes cumulés, évalués selon le cours de clôture moyen des actions ordinaires de RBC pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement; les droits rattachés à ces actions s'acquièrent après trois ans. Lorsque les droits sont acquis, l'attribution est payée en espèces et est fondée sur le nombre initial d'unités d'actions de RBC attribuées plus les dividendes cumulés, évalués selon le cours de clôture moyen des actions ordinaires de RBC pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 25 %, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières mondiales homologues.

Nous maintenons des régimes de rémunération différée non admissibles pour certains employés clés aux États-Unis. Ces régimes permettent aux employés admissibles de différer une partie de leur revenu annuel et diverses primes à la productivité et au recrutement et de répartir les reports parmi certains fonds, y compris un fonds d'actions RBC qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente les unités attribuées dans le cadre des régimes d'actions différées et des autres régimes pour l'exercice.

Unités attribuées dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

	Pour les exercices clos			
	le 31 octobre 2018		le 31 octobre 2017	
(Unités et montants par unité)	**Unités attribuées (en milliers)**	**Juste valeur moyenne pondérée par unité**	Unités attribuées (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée par unité
Régimes d'unités d'actions différées	**376**	**100,71 $**	343	91,87 $
Régime de primes différées	**4 820**	**95,18**	4 347	100,30
Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	**2 099**	**101,55**	2 185	88,79
Régimes de rémunération différée	**91**	**103,55**	99	91,49
Autres régimes fondés sur des actions	**978**	**101,48**	794	90,68
	8 364	**97,85 $**	7 768	93,24 $

Notre passif au titre des attributions octroyées aux termes des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes est évalué à la juste valeur, en fonction du cours du marché de nos actions ordinaires et de certains fonds, s'il y a lieu. Annuellement, notre obligation augmente du nombre d'unités acquises par les participants au régime et est compensée par les renonciations, les annulations et le règlement d'unités acquises. De plus, les fluctuations des cours de nos actions ordinaires et de certaines parts de fonds influent sur notre obligation. Dans le cas des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, le résultat estimatif de l'atteinte du rendement cible a également une incidence sur notre obligation.

Note 21 Rémunération fondée sur des actions (suite)

Les tableaux suivants présentent les unités obtenues par les participants, nos obligations à l'égard de ces unités obtenues au titre des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes, et les charges (économies) de rémunération connexes comptabilisées pour l'exercice.

Obligations au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

	Aux			
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens sauf le nombre d'unités)	**Unités (en milliers)**	**Valeur comptable**	Unités (en milliers)	Valeur comptable
Régimes d'unités d'actions différées	**4 631**	**446 $**	4 642	468 $
Régime de primes différées	**10 347**	**990**	12 021	1 213
Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	**5 892**	**565**	5 924	597
Régimes de rémunération différée (1)	**3 299**	**317**	3 651	368
Autres régimes fondés sur des actions	**2 140**	**202**	2 021	201
	26 309	**2 520 $**	28 259	2 847 $

(1) Exclut les obligations qui ne sont pas établies en fonction du cours du marché de nos actions ordinaires.

Charges de rémunération comptabilisées au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

	Pour les exercices clos	
(en millions de dollars canadiens)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Régimes d'unités d'actions différées	**6 $**	96 $
Régime de primes différées	**139**	343
Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	**190**	312
Régimes de rémunération différée	**80**	342
Autres régimes fondés sur des actions	**78**	108
	493 $	1 201 $

Note 22 Impôt sur le résultat

Composantes de la charge d'impôt

	Pour les exercices clos	
(en millions de dollars canadiens)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Charge (économie) d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat net		
Impôt exigible		
Charge d'impôt pour l'exercice considéré	**3 351 $**	3 261 $
Ajustements au titre des exercices précédents	**(212)**	(22)
Économie découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non comptabilisés antérieurement	**(11)**	–
	3 128	3 239
Impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	**28**	(32)
Incidence des modifications des taux d'imposition	**148**	(8)
Ajustements au titre des exercices précédents	**152**	5
Économie découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non comptabilisés antérieurement	**(127)**	–
Réduction de valeur (reprise de perte de valeur)	**–**	(1)
	201	(36)
	3 329	3 203
Charge (économie) d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres		
Autres éléments du résultat global		
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente		62
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres disponibles à la vente		(38)
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**12**	
Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net	**(5)**	
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(52)**	
Profits (pertes) de change latents	**2**	(3)
Profits nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture	**(77)**	142
Profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**84**	195
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**8**	(3)
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel	**256**	273
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**45**	(124)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de partipation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(5)**	
Attributions de rémunération fondée sur des actions	**15**	(35)
	283	469
Total de la charge d'impôt	**3 612 $**	3 672 $

Notre taux d'imposition effectif est passé de 21,8 % en 2017 à 21,1 % en 2018, essentiellement en raison de la hausse du montant net des ajustements fiscaux favorables, de la hausse du bénéfice découlant de la réduction du taux d'imposition et de l'incidence nette de la réforme fiscal américaine, la réduction de valeur du montant net des impôts différés ayant été plus que compensée par la diminution du taux d'impôt sur les résultats aux États-Unis. Ces facteurs ont été en partie compensés par notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris en 2017.

Le tableau suivant présente une analyse des différences entre la charge d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat net et les montants calculés au taux canadien prévu par la loi.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	Pour les exercices clos			
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**le 31 octobre 2018**		le 31 octobre 2017	
Impôt sur le résultat au taux d'imposition canadien prévu par la loi	**4 176 $**	**26,5 %**	3 888 $	26,5 %
Augmentation (diminution) de l'impôt attribuable à ce qui suit :				
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	**(752)**	**(4,8)**	(518)	(3,5)
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	**(285)**	**(1,8)**	(293)	(2,0)
Modification du taux d'imposition	**148**	**0,9**	(8)	(0,1)
Autres	**42**	**0,3**	134	0,9
Impôt sur le résultat présenté dans les états consolidés du résultat net/taux d'imposition effectif	**3 329 $**	**21,1 %**	3 203 $	21,8 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des reports en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt ainsi que des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés.

Composantes importantes des actifs et des passifs d'impôt différé

	Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2018				
(en millions de dollars canadiens)	**Actif net au début de la période** (1)	**Variation par le biais des capitaux propres**	**Variation par le biais du résultat net**	**Écart de change**	**Actif net à la fin de la période**
Actif (passif) d'impôt différé, montant net					
Correction de valeur pour pertes de crédit	**703 $**	**(6)$**	**1 $**	**(3)$**	**695 $**
Rémunération différée	**1 491**	**(15)**	**(502)**	**59**	**1 033**
Charges liées au réalignement de l'entreprise	**11**	**–**	**(8)**	**–**	**3**
Reports en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt	**19**	**–**	**188**	**(4)**	**203**
Revenu différé	**(11)**	**–**	**(37)**	**–**	**(48)**
Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**48**	**19**	**(74)**	**(1)**	**(8)**
Locaux et matériel et immobilisations incorporelles	**(1 003)**	**(1)**	**182**	**(36)**	**(858)**
Charge différée	**76**	**–**	**(23)**	**2**	**55**
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	**571**	**(260)**	**(16)**	**–**	**295**
Autres	**(54)**	**3**	**88**	**(16)**	**21**
	1 851 $	**(260)$**	**(201)$**	**1 $**	**1 391 $**
Composés des éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	**1 948 $**				**1 475 $**
Passifs d'impôt différé	**(97)**				**(84)**
	1 851 $				**1 391 $**

	Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2017				
(en millions de dollars canadiens)	Actif net au début de la période	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Écart de change	Actif net à la fin de la période
Actif (passif) d'impôt différé, montant net					
Correction de valeur pour pertes de crédit	484 $	– $	9 $	(7)$	486 $
Rémunération différée	1 558	35	(65)	(37)	1 491
Charges liées au réalignement de l'entreprise	8	–	3	–	11
Reports en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt	32	–	(12)	(1)	19
Revenu différé	95	–	(105)	(1)	(11)
Titres disponibles à la vente	10	47	(5)	(3)	49
Locaux et matériel et immobilisations incorporelles	(1 081)	(1)	66	13	(1 003)
Charge différée	(60)	–	135	1	76
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	825	(273)	23	(4)	571
Autres	(33)	(12)	(13)	4	(54)
	1 838 $	(204)$	36 $	(35)$	1 635 $
Composés des éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	2 827 $				1 732 $
Passifs d'impôt différé	(989)				(97)
	1 838 $				1 635 $

(1) Ces montants reflètent certains ajustements de transition effectués lors de l'adoption d'IFRS 9. Pour plus de détails, se reporter à la note 2.

Note 22 Impôt sur le résultat (suite)

Le montant des reports en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt lié aux actifs d'impôt différé se rapporte aux pertes et aux crédits d'impôt au Canada, aux États-Unis, dans les Antilles et au Japon. Des actifs d'impôt différé de 203 millions de dollars ont été comptabilisés au 31 octobre 2018 (19 millions au 31 octobre 2017) à l'égard des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour l'exercice considéré ou des exercices précédents. La comptabilisation de ces montants dépend des prévisions concernant les bénéfices imposables futurs. Les prévisions de la direction vont dans le sens de l'hypothèse voulant qu'il est probable que les résultats des activités futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les actifs d'impôt différé. Les prévisions reposent sur le soutien continu en matière de liquidité et de capital fourni à nos activités d'exploitation, notamment sur les stratégies de planification fiscale mises en œuvre pour offrir un tel soutien.

Au 31 octobre 2018, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles de 443 millions de dollars, de 426 millions et de 39 millions, respectivement (387 millions, 582 millions et 40 millions, respectivement, au 31 octobre 2017), qui pouvaient être portés en diminution des ajustements fiscaux éventuels ou du bénéfice imposable futur, n'ont pas été comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé. Ce montant comprend des pertes fiscales inutilisées de 4 millions de dollars qui arriveront à expiration après un an (2 millions au 31 octobre 2017), de 2 millions de dollars qui arriveront à expiration dans deux à quatre ans (4 millions au 31 octobre 2017) et de 437 millions de dollars qui arriveront à expiration après quatre ans (381 millions au 31 octobre 2017). Des crédits d'impôt de néant (7 millions au 31 octobre 2017) arriveront à expiration dans un an, des crédits d'impôt de 45 millions de dollars (92 millions au 31 octobre 2017) arriveront à expiration dans deux à quatre ans et de 381 millions (483 millions au 31 octobre 2017) arriveront à expiration après quatre ans. De plus, il y a des différences temporaires déductibles de 1 million de dollars arriveront à expiration dans un an (néant au 31 octobre 2017, de 1 million (1 million au 31 octobre 2017) qui arriveront à expiration dans deux à quatre ans et de 37 millions de dollars (39 millions au 31 octobre 2017) qui arriveront à expiration après quatre ans.

Le montant des différences temporaires associées aux participations dans des filiales, des succursales et des entreprises associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé par la société mère s'élevait à 14,6 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (13,5 milliards au 31 octobre 2017).

Avis de cotisation et contrôles fiscaux

Nous avons reçu des lettres de proposition (les propositions) de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC) au sujet des années d'imposition 2013 et 2012 qui laissent entendre que la Banque Royale du Canada doit respectivement environ 211 millions de dollars et 250 millions de dollars de plus en impôt sur le résultat, car la déductibilité fiscale relative à certains dividendes a été refusée au motif que ces dividendes s'inscrivaient dans un « mécanisme de transfert de dividendes ». Ces propositions sont cohérentes avec les cotisations reçues pour les années d'imposition 2011, 2010 et 2009 qui représentent des impôts et intérêts supplémentaires d'environ 434 millions de dollars concernant les mêmes questions. Ces montants représentent le montant maximum supplémentaire à payer pour ces années. Il se peut que l'ARC établisse à notre égard une nouvelle cotisation augmentant l'impôt sur le résultat pour les exercices à venir de la même façon. Nous sommes convaincus que notre position fiscale était appropriée et entendons nous défendre avec vigueur.

Réforme fiscale américaine

En décembre 2017, les États-Unis ont adopté la loi H.R. 1. Les changements entraînés par cette loi ont fait baisser le taux d'imposition des sociétés, qui est passé de 35 % à 21 %, ce qui a donné lieu à une réduction de valeur de 178 millions de dollars (142 millions de dollars américains) concernant principalement le montant net des actifs d'impôt différé. Comme la réduction des taux d'imposition s'appliquait à compter du 1er janvier 2018, le taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales comprend le taux combiné de l'exercice 2018 pour les filiales américaines. Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, voir la rubrique Risque lié au cadre juridique et réglementaire – Réforme fiscale américaine de notre rapport de gestion.

Note 23 Bénéfice par action

	Pour les exercices clos	
(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)	**le 31 octobre 2018**	le 31 octobre 2017
Bénéfice de base par action		
Bénéfice net	**12 431 $**	11 469 $
Dividendes sur actions privilégiées	**(285)**	(300)
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**(31)**	(41)
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires	**12 115**	11 128
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	**1 443 894**	1 466 988
Bénéfice de base par action (en dollars)	**8,39 $**	7,59 $
Bénéfice dilué par action		
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires	**12 115 $**	11 128 $
Incidence dilutive des actions échangeables	**15**	15
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, compte tenu de l'incidence dilutive des actions échangeables	**12 130**	11 143
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	**1 443 894**	1 466 988
Options sur actions (1)	**2 691**	3 273
Actions pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions	**742**	744
Actions échangeables (2)	**3 158**	3 416
Nombre moyen d'actions ordinaires diluées (en milliers)	**1 450 485**	1 474 421
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**8,36 $**	7,56 $

(1) L'effet de dilution des options sur actions a été établi au moyen de la méthode des actions propres. Lorsque le prix d'exercice des options en cours excède le cours moyen du marché de nos actions ordinaires, les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, en moyenne 657 353 options en cours au prix d'exercice moyen de 102,33 $ ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du bénéfice dilué par action.

(2) Comprend les actions privilégiées échangeables.

Note 24 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités

Garanties et engagements

Nous avons recours à des garanties et à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de notre risque maximal de pertes de crédit lié aux garanties et aux engagements que nous avons fournis à des tiers. Le risque de crédit maximal lié à une garantie est le risque maximal de perte en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance ou en raison d'actifs détenus en garantie ou affectés en garantie. Le risque maximal de crédit lié à un engagement de crédit correspond au montant intégral de l'engagement. Dans les deux cas, le risque maximal est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif dans nos bilans consolidés.

	Risque maximal de pertes de crédit	
	Aux	
(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2018**	31 octobre 2017 (1)
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien financier	**15 502 $**	16 295 $
Engagements de crédit		
Facilités de garantie de liquidités	**36 267**	36 056
Rehaussements de crédit	**2 128**	2 261
Lettres de crédit documentaire	**268**	286
Autres engagements de crédit	**223 954**	185 286
Autres engagements liés au crédit		
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	**107 239**	101 844
Garanties de bonne fin	**6 955**	6 579
Autres	**391**	154

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes pour les garanties et les engagements que ceux qui s'appliquent aux prêts. De façon générale, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties et nos engagements dans un délai de un an. Toutefois, certaines garanties peuvent être utilisées seulement si des conditions particulières sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties et des engagements soient utilisés ou réglés dans un délai de un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties et les engagements aient été utilisés ou réglés.

Garanties financières

Lettres de crédit de soutien financier

Les lettres de crédit de soutien financier constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations de paiement envers le tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre sept ans.

Notre politique en ce qui a trait à l'exigence d'actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

Engagements de crédit

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de PCAA administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée restante moyenne de ces facilités de garantie de liquidités est d'environ quatre ans.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds à ces programmes en cas de faillite ou d'insolvabilité ni, en général, à acheter des actifs non productifs ou en défaillance.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux programmes de conduits multicédants financés par des programmes de PCAA que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où des recouvrements des actifs sous-jacents et des rehaussements de crédit lié à la transaction ou des facilités de liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une notation de titre de grande qualité au moyen de rehaussements de crédit de notre part ou de la part de tiers liés à chaque transaction. La durée restante moyenne de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Certaines lettres de crédit documentaire sont garanties en vertu de l'entente sous-jacente avec les clients, alors que d'autres le sont par des dépôts en espèces ou d'autres actifs de tiers, qui peuvent comprendre les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Autres engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit pour lesquelles nous ne pouvons pas retirer unilatéralement le crédit consenti à l'emprunteur.

Autres engagements liés au crédit

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Dans les transactions de prêt de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à expiration sans avoir été utilisés. Les durées de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de rappel sur demande. Les actifs détenus en garantie à l'égard des transactions de prêt de titres sont habituellement constitués de trésorerie, de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE ou d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres de grande qualité.

Garanties de bonne fin

Les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements auprès de tiers bénéficiaires au cas où un client ne respecterait pas une obligation contractuelle non financière précise. Ces obligations comprennent habituellement des contrats de travail et de service, des garanties de bonne exécution et des garanties liées au commerce international. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre sept ans.

Notre politique en ce qui a trait à l'exigence d'actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre de transactions telles que les contrats d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de garde, de prestation de services et de location, d'accords de compensation, de participation en tant que membre de bourses ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de la transaction. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Montants non engagés

Les montants non engagés représentent les facilités de crédit inutilisées pour lesquelles nous pouvons retirer unilatéralement le crédit consenti à l'emprunteur en tout temps. Ces montants incluent tant les engagements envers la clientèle de détail que les engagements commerciaux. Au 31 octobre 2018, le solde total des montants non engagés se chiffrait à 264 milliards de dollars (245 milliards[1] au 31 octobre 2017).

Autres engagements

Nous agissons à titre de preneur ferme dans le cadre de nouvelles émissions en vertu de quoi nous faisons l'acquisition, seuls ou avec un syndicat d'institutions financières, des nouveaux titres émis afin de les revendre à des investisseurs. Au 31 octobre 2018, les engagements connexes à ces activités se chiffraient à 141 millions de dollars (38 millions au 31 octobre 2017).

Nous investissons dans des sociétés à capital fermé soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds de placement de tiers, y compris dans des sociétés d'investissement spécialisées dans les petites entreprises, des fonds de placement immobilier et des fonds liés aux crédits d'impôt pour les logements abordables. Ces fonds sont habituellement structurés en tant que sociétés de personnes à capital fermé dans lesquelles nous détenons une participation de commanditaire. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons des engagements non capitalisés de 948 millions de dollars (1 081 millions[1] au 31 octobre 2017) qui représentent le montant total que nous devons verser à ces sociétés de personnes aux termes des ententes pertinentes.

Actifs donnés en garantie et actifs affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs et concluons des conventions d'affectation d'actifs en garantie conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie et aux actifs affectés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les actifs donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le montant des actifs donnés en garantie n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons donné en moyenne des actifs de 4,0 milliards de dollars en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour (3,7 milliards au 31 octobre 2017). Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalente des actifs donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017.

[1] Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs et des actifs détenus ou donnés de nouveau en garantie sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2018	31 octobre 2017 (1)
Sources d'actifs donnés en garantie et détenus en garantie		
Actifs de la Banque		
Prêts	**79 798 $**	80 467 $
Titres	**48 993**	43 149
Autres actifs	**19 406**	19 524
	148 197	143 140
Actifs des clients (2)		
Biens reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	**402 187**	288 945
Moins : Actifs non vendus ou qui n'ont pas été donnés de nouveau en garantie	**(53 590)**	(56 820)
	348 597	232 125
	496 794 $	375 265 $
Utilisations d'actifs donnés en garantie et détenus en garantie		
Emprunts et prêts de titres	**119 087 $**	70 893 $
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**32 247**	30 008
Engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	**209 353**	145 342
Titrisation	**49 997**	48 461
Obligations sécurisées	**36 959**	37 041
Transactions sur dérivés	**21 110**	21 508
Gouvernements étrangers et banques centrales	**5 058**	3 280
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	**4 006**	3 621
Autres	**18 977**	15 111
	496 794 $	375 265 $

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.
(2) Correspond essentiellement aux engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat, aux titres prêtés et aux transactions sur dérivés.

Engagements en vertu de baux

Contrats de location-financement

Nous louons du matériel informatique auprès de tiers en vertu de contrats de location-financement. Les contrats de location sont assortis de durées, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location-financement s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2018			31 octobre 2017		
	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	**Frais d'intérêt futurs**	**Valeur actualisée des contrats de location-financement**	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Frais d'intérêt futurs	Valeur actualisée des contrats de location-financement
Paiements minimaux futurs au titre de la location						
Un an au plus tard	**25 $**	**(2)$**	**23 $**	17 $	(2)$	15 $
Plus d'un an, mais cinq ans au plus tard	**25**	**(2)**	**23**	21	(2)	19
	50 $	**(4)$**	**46 $**	38 $	(4)$	34 $

Au 31 octobre 2018, la valeur comptable nette du matériel informatique détenu en vertu de contrats de location-financement se chiffrait à 47 millions de dollars (44 millions au 31 octobre 2017).

Note 24 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités (suite)

Contrats de location simple
Nous avons des obligations en vertu d'un certain nombre de contrats de location simple non résiliables qui visent des locaux et du matériel. Ces contrats de location sont assortis de durées, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les contrats de location ne sont assortis d'aucune clause qui impose des restrictions quant à notre capacité à payer des dividendes, à prendre part à des transactions de financement par dette ou à conclure d'autres contrats de location. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

	Aux			
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)	**Terrains et bâtiments**	**Matériel**	Terrains et bâtiments	Matériel
Paiements minimaux futurs au titre de la location				
Un an au plus tard	**684 $**	**103 $**	643 $	94 $
Plus de un an, mais cinq ans au plus tard	**2 081**	**137**	2 006	192
Plus de cinq ans	**2 816**	**–**	2 868	–
	5 581	**240**	5 517	286
Moins : paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir	**(11)**	**–**	(21)	–
Paiements minimaux futurs au titre de la location, montant net	**5 570 $**	**240 $**	5 496 $	286 $

Note 25 Actions en justice et questions de réglementation

Nous sommes une importante institution mondiale qui est assujettie à de nombreuses exigences juridiques et réglementaires complexes en constante évolution. Nous sommes et avons été parties à diverses procédures judiciaires, y compris des poursuites en responsabilité, des vérifications réglementaires, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part de divers organismes de réglementation gouvernementaux et autorités chargées de l'exécution de la loi, dans divers territoires. Certaines de ces procédures pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations juridiques et pourraient être entendues tant en droit criminel que civil, et certaines procédures pourraient donner lieu à des sanctions civiles, réglementaires ou pénales. Nous revoyons régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures et exercerons notre jugement afin de les résoudre au mieux de nos intérêts. Ces procédures judiciaires font largement appel à l'exercice du jugement et soulèvent beaucoup d'incertitudes; le risque financier et les autres risques qui y sont associés, compte tenu des charges à payer courantes, pourraient avoir une incidence significative sur nos résultats d'exploitation de toute période donnée. Nos procédures judiciaires importantes sont décrites ci-dessous.

Enquêtes réglementaires et litiges relatifs au LIBOR
Diverses autorités de réglementation et autorités en matière de concurrence et d'exécution de la loi dans le monde, y compris au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, mènent des enquêtes liées à certaines soumissions effectuées dans le passé par un groupe de banques relativement à la fixation du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) libellé en dollars américains. Ces enquêtes sont surtout liées à des allégations de collusion parmi les banques qui faisaient partie du groupe devant effectuer les soumissions pour certains taux LIBOR. La Banque Royale du Canada est membre de certains comités du LIBOR, y compris du comité du LIBOR sur les fonds en dollars américains, et par le passé elle a fait l'objet de demandes d'informations réglementaires. En outre, la Banque Royale du Canada et d'autres banques du comité du LIBOR sur les fonds en dollars américains ont été désignées comme défenderesses dans des litiges de droit privé engagés aux États-Unis concernant la fixation du LIBOR, y compris dans un certain nombre de recours collectifs qui ont été regroupés devant le tribunal du district des États-Unis du district sud de New York. Les plaintes dans ces litiges de droit privé font état de revendications à notre encontre et à l'encontre d'autres banques du comité en vertu de diverses lois américaines, y compris la législation antitrust américaine, la *Commodity Exchange Act* des États-Unis et la loi de l'État. Le 28 février 2018, cette requête de certification du recours collectif a été rejetée en ce qui concerne la Banque Royale du Canada. Par conséquent, à moins que cette décision soit infirmée en appel, la Banque Royale du Canada n'est plus défenderesse dans le cadre d'un recours collectif en instance. Toutefois, la Banque Royale du Canada est encore partie aux diverses poursuites individuelles relatives au LIBOR. Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces enquêtes et procédures ni le moment auquel elles seront réglées.

Procédure liée à Royal Bank of Canada Trust Company (Bahamas) Limited
Le 13 avril 2015, un juge d'instruction français a informé Royal Bank of Canada Trust Company (Bahamas) Limited (RBC Bahamas) de l'émission d'une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel français visant RBC Bahamas et d'autres personnes non liées afin de faire face à des accusations pour complicité dans des pratiques de fraude fiscale successorale dans le cadre d'actions entreprises relativement à une fiducie pour laquelle RBC Bahamas agit à titre de fiduciaire. RBC Bahamas estime que ses actions ne sont pas allées à l'encontre du droit français et a contesté l'accusation devant le tribunal français. Le 12 janvier 2017, le tribunal français a acquitté toutes les parties en cause, y compris RBC Bahamas. Le 29 juin 2018, la cour d'appel française a confirmé ces acquittements, qui ont par la suite été portés en appel.

Le 28 octobre 2016, la Banque Royale du Canada s'est vu accorder une exemption par le Department of Labor des États-Unis. Cette exemption lui permettra, ainsi qu'à ses filiales actuelles et futures, de continuer de se prévaloir de l'exemption en tant que « Qualified Professional Asset Manager » en vertu de la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act*, et ce, malgré un verdict de culpabilité potentiel de RBC Bahamas de la part du tribunal français, pour une période temporaire d'un an à partir de la date de culpabilité. Une demande pour une dispense d'application plus longue est en cours.

RBC Bahamas continue de réexaminer les obligations juridiques du fiduciaire et de la fiducie, y compris les obligations et les obligations potentielles en vertu de la loi de l'impôt et des autres lois applicables. Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces litiges. Nous estimons toutefois que le règlement final n'aura pas d'incidence significative sur notre situation financière consolidée, même s'il pouvait en avoir une sur nos résultats d'exploitation dans la période concernée.

Litige portant sur les frais d'interchange
Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés au Canada : *Bancroft-Snell c. Visa Canada Corporation, et al.*, *9085-4886 Quebec Inc. c. Visa Canada Corporation, et al.*, *Coburn and Watson's Metropolitan Home c. Bank of America Corporation, et al. (Watson), Macaronies Hair Club and Laser Centre Inc. c. BofA Canada Bank, et al., 1023926 Alberta Ltd. c. Bank of America Corporation, et al., The Crown & Hand Pub Ltd. c. Bank of America Corporation, et al., et Hello Baby Equipment Inc. c. BofA Canada Bank, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la Banque Royale du Canada ainsi que d'autres institutions financières. Les membres des groupes formant les recours collectifs sont des commerçants canadiens qui acceptent les paiements par carte Visa et/ou MasterCard. Dans les recours, il est allégué, entre autres, que de mars 2001 jusqu'à aujourd'hui, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais d'interchange par défaut et des frais d'escompte de commerçant et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les recours comprennent des allégations de complot civil, d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'ingérence dans des relations économiques et d'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Dans le cas de Watson, la décision de certifier en partie l'action comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014, puis portée en appel. Le 19 août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a annulé la cause d'action des représentants des demandeurs du recours en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence* et a rétabli la cause d'action des représentants des demandeurs pour complot civil par des moyens illicites, entre autres décisions. En octobre 2016, dans le recours de Watson, le tribunal a refusé au plaignant sa demande de réactiver la cause d'action en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence*, et a également refusé sa demande d'ajouter de nouvelles causes d'actions. La Cour suprême du Canada a rejeté la requête des demandeurs en recours collectif de la Colombie-Britannique de l'affaire Watson d'appeler de la décision d'annuler la cause d'action des demandeurs du recours en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence*.

Dans l'affaire *9085-4886 Quebec Inc. c. Visa Canada Corporation, et al.*, la Cour du Québec a rejeté la demande déposée en vertu de la *Loi sur la concurrence* par les marchands du Québec au titre de dommages postérieurs à 2010, et a certifié le recours collectif lié aux demandes restantes. Les marchands ont porté en appel le rejet de leurs demandes par la Cour du Québec dans le cadre de la décision rendue. Aucune date n'a encore été fixée pour la procédure d'appel.

Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces procédures ni le moment auquel elles seront réglées.

Affaires liées aux opérations de change
Divers organismes de réglementation ont ouvert des enquêtes concernant d'éventuelles violations de la législation antitrust par un certain nombre de banques, dont la Banque Royale du Canada, en matière de commerce des devises.

À partir de 2015, des recours collectifs putatifs ont été intentés contre la Banque Royale du Canada ou RBC Capital Markets, LLC aux États-Unis, au Canada et en Israël. Ces actions ont chacune été intentées contre de multiples courtiers de change, et allèguent, entre autres, un comportement collusif dans le cadre du commerce des devises à l'échelle mondiale. En août 2018, la cour de district des États-Unis a rendu une ordonnance définitive dans laquelle elle approuve le règlement en instance par RBC Capital Markets envers les demandeurs dans le cadre d'un recours collectif. En novembre 2018, certains demandeurs institutionnels qui avaient choisi de ne pas participer au règlement ont déposé leur propre poursuite à la cour de district des États-Unis. Les recours collectifs au Canada et une autre action aux États-Unis prétendument intentée au nom de différentes catégories de demandeurs demeurent en instance. De plus, un recours collectif projeté récemment déposé en Israël demeure en instance.

La Banque Royale du Canada peut, à son gré, choisir de régler les requêtes, litiges ou autres affaires semblables, en tout temps. Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces questions liées aux opérations de change ni le moment auquel elles seront réglées définitivement.

Autres litiges
Nous sommes défenderesse dans un certain nombre d'autres poursuites qui allèguent que certaines de nos pratiques et mesures sont inappropriées. Les poursuites portent sur diverses questions complexes, et le moment auquel elles seront réglées demeure variable et incertain. La direction est d'avis que nous parviendrons, à terme, à résoudre ces poursuites, dans la mesure où nous pouvons les évaluer, sans subir d'incidence financière significative. Il s'agit, toutefois, de questions qui font dans une large mesure appel à l'exercice du jugement, et les obligations éventuelles pouvant découler de ces poursuites pourraient influer de façon significative sur nos résultats d'exploitation pour toute période donnée.

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos autres pratiques ou mesures. Bien que ces procédures judiciaires fassent largement appel à l'exercice du jugement et que l'incidence de certaines d'entre elles ne puisse être estimée, nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces autres poursuites, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, ne sera pas significatif à l'égard de notre situation financière ou de nos résultats d'exploitation consolidés.

Note 26 Transactions entre parties liées

Parties liées
Les parties liées comprennent les sociétés liées, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts à nos employés, les principaux dirigeants, le Conseil d'administration (les administrateurs), les membres de la famille proche des principaux dirigeants et des administrateurs, ainsi que les entités qui sont, directement ou indirectement, sous contrôle, contrôle conjoint ou influence notable des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche.

Principaux dirigeants et administrateurs
Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, directement ou indirectement. Ils incluent les principaux membres de notre organisation désignés sous le nom de haute direction. La haute direction se compose du président et chef de la direction et des personnes qui relèvent de lui, notamment le chef de l'administration, le chef des finances, le chef des ressources humaines, le chef de la gestion des risques du Groupe, le chef de la stratégie et de l'expansion et les chefs du Groupe des secteurs Gestion de patrimoine et Assurances, Marchés des Capitaux et Services aux investisseurs et de trésorerie, Technologie et Exploitation et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les administrateurs ne planifient pas, ne dirigent pas ou ne contrôlent pas les activités de l'entité; ils surveillent la gestion de l'entreprise et exécutent des tâches de gérance.

Note 26 Transactions entre parties liées (suite)

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos le 31 octobre 2018	Pour les exercices clos le 31 octobre 2017
Salaires et autres avantages du personnel à court terme (1)	34 $	33 $
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	2	2
Paiements fondés sur des actions	42	37
	78 $	72 $

(1) Comprend la tranche de la prime de rendement annuelle variable à court terme que certains dirigeants ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées. Pour plus de détails, se reporter à la note 21. Les administrateurs touchent des honoraires, mais aucun salaire ni autres avantages sociaux à court terme.
(2) Les administrateurs ne reçoivent aucun avantage postérieur à l'emploi.

Options sur actions, attributions de rémunération fondée sur des actions et actions détenues par les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'unités)	Aux 31 octobre 2018 Nombre d'unités détenues	Aux 31 octobre 2018 Valeur	Aux 31 octobre 2017 Nombre d'unités détenues	Aux 31 octobre 2017 Valeur
Options sur actions (1)	2 154 835	37 $	2 174 841	60 $
Attributions de rémunération fondée sur des actions autre que des options (1)	1 440 002	138	1 371 104	138
Actions ordinaires et privilégiées de RBC	453 316	43	632 631	64
	4 048 153	218 $	4 178 576	262 $

(1) Les administrateurs ne reçoivent aucune option sur actions ni aucune attribution de rémunération fondée sur des actions autre que des options.

Transactions, contrats et ententes impliquant des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche
Dans le cours normal des activités, nous offrons certains services bancaires aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche. Ces transactions ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties, que celles qui sont en vigueur pour des transactions comparables avec des personnes d'un statut similaire, et elles n'impliquaient pas un risque plus grand que le risque normal lié au remboursement et ne présentaient pas d'autres caractéristiques défavorables.

Au 31 octobre 2018, le total des prêts consentis aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche s'élevait à 10 millions de dollars (10 millions au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017 et pour les exercices clos à ces dates, nous n'avions aucune correction de valeur ou dotation à la provision pour perte de crédit de niveau 3 à l'égard de ces prêts. Les principaux dirigeants, les administrateurs ou les membres de leur famille proche n'ont bénéficié d'aucune garantie, d'aucun actif donné en garantie ni d'aucun engagement.

Coentreprises et entreprises associées
Dans le cours normal des activités, nous fournissons certains services bancaires et financiers à nos coentreprises et entreprises associées, notamment des prêts, des dépôts productifs d'intérêts et des dépôts non productifs d'intérêts. Ces transactions répondent à la définition de transactions entre parties liées et ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions que celles qui sont en vigueur pour des transactions comparables avec des tiers.

Au 31 octobre 2018, les prêts à des coentreprises et à des entreprises associées s'établissaient à 225 millions de dollars (200 millions au 31 octobre 2017) et les dépôts provenant des coentreprises et des entreprises associées s'élevaient à 203 millions (123 millions au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017 et pour les exercices clos à ces dates, nous n'avions aucune correction de valeur ou dotation à la provision pour perte de crédit de niveau 3 à l'égard des prêts consentis aux coentreprises et aux entreprises associées. Des garanties de 1 million de dollars ont été données aux coentreprises et aux entreprises associées pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (1 million au 31 octobre 2017).

Autres transactions, contrats ou ententes impliquant des coentreprises et des entreprises associées

(en millions de dollars canadiens)	Aux et pour les exercices clos les 31 octobre 2018	Aux et pour les exercices clos les 31 octobre 2017
Engagements et autres éventualités	621 $	870 $
Autres honoraires reçus pour services rendus	41	40
Autres honoraires payés pour services reçus	150	182

Note 27 Résultats par secteur d'exploitation

Composition des secteurs d'exploitation
Aux fins de la gestion, en fonction des produits et services offerts, nous sommes organisés en cinq secteurs d'exploitation : Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Gestion de patrimoine, Assurances, Services aux investisseurs et de trésorerie et Marchés des Capitaux.

Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises offre un vaste éventail de produits et services financiers aux particuliers et aux entreprises pour leurs opérations bancaires quotidiennes, leurs placements et leurs besoins financiers par l'intermédiaire de deux secteurs : les Services bancaires canadiens et les Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis. Au Canada, nous fournissons un vaste éventail de produits et services financiers par l'intermédiaire de nos vastes réseaux de succursales, de guichets automatiques bancaires et de services

bancaires mobiles. Dans les Antilles et aux États-Unis, nous offrons une vaste gamme de produits et services financiers sur des marchés ciblés. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises se composent principalement des revenus tirés des fonds communs de placement, des frais bancaires et des revenus sur cartes.

Le secteur Gestion de patrimoine offre à des clients institutionnels et à des particuliers fortunés et très fortunés une gamme complète de solutions et stratégies fondées sur les services-conseils pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers par l'intermédiaire de nos secteurs au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie, notamment Gestion de patrimoine – Canada, Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), Gestion mondiale d'actifs et Gestion de patrimoine – International. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Gestion de patrimoine se composent principalement des commissions de gestion de placements et de services de garde, des revenus tirés des fonds communs de placement et des commissions de courtage en valeurs mobilières.

Le secteur Assurances exerce ses activités au Canada et à l'échelle mondiale, par l'intermédiaire de deux secteurs d'activité : Assurances – Canada et Assurances – International. Il offre un vaste éventail de produits d'assurance vie, maladie, habitation, automobile, voyage, gestion de patrimoine, des services-conseils en matière de rentes et de réassurance ainsi que des services d'assurance crédit et entreprise à une clientèle composée de particuliers, d'entreprises et de groupes. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux de distribution composés de notre équipe de vente, de centres d'expertise et de services en ligne, ainsi que par l'intermédiaire des conseillers indépendants en assurance et grâce à des alliances. À l'extérieur du Canada, nous exerçons des activités de réassurance et de rétrocession à l'échelle mondiale et offrons des produits de réassurance dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance invalidité et longévité. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Assurances se composent principalement de primes d'assurance, de revenus de placement et d'honoraires.

Le secteur Services aux investisseurs et de trésorerie offre des services d'administration d'actifs, de gestion de la trésorerie, des transactions bancaires et des services de trésorerie à des clients institutionnels à l'échelle mondiale. Nous offrons également des services de gestion de la trésorerie en dollar canadien, de correspondants bancaires et de négociation à des institutions financières partout dans le monde, ainsi que des services de gestion des liquidités et du financement à court terme à la Banque. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie se composent principalement des commissions de gestion de placements et de services de garde.

Le secteur Marchés des Capitaux offre son expertise dans les services bancaires, la finance et les marchés des capitaux aux sociétés à des investisseurs institutionnels, à des gestionnaires d'actifs, à des gouvernements et à des banques centrales à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de nos deux principaux secteurs d'activité : Grande entreprise et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux. En Amérique du Nord, il offre une gamme complète de produits et services, notamment des services à la grande entreprise et des services de banque d'investissement, des services d'origination et de distribution de prêts ou de titres de participation, et des services de ventes et d'exécution des opérations. Ailleurs dans le monde, nous sommes présents dans des marchés ciblés au Royaume-Uni et en Europe ainsi qu'en Australie, en Asie et dans d'autres marchés, où nous offrons un ensemble de capacités diversifiées dans nos principaux secteurs d'expertise, soit les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures, des produits industriels, des biens de consommation, des soins de santé et de la technologie. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Marchés des Capitaux se composent principalement d'activités de négociation, de commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils ainsi que des commissions de crédit.

Toutes les autres activités au niveau de l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement de l'entreprise, la titrisation, les charges nettes liées au capital non attribué ainsi que les ajustements de consolidation, y compris les écritures d'élimination des montants de majoration au montant imposable équivalent, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements au montant imposable équivalent font augmenter le revenu provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux, des dividendes imposables de sociétés canadiennes et des investissements liés aux crédits d'impôt aux États-Unis comptabilisés pour les Marchés des Capitaux, au montant imposable équivalent effectif, et un montant compensatoire correspondant est comptabilisé dans la charge d'impôt. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont le secteur Marchés des Capitaux est géré et qu'ils accroissent la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent ne soient pas comparables à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élevait à 542 millions de dollars (548 millions au 31 octobre 2017).

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les catégories Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont essentiellement comptabilisées selon l'emplacement qui reflète le mieux les risques liés à la dégradation de la conjoncture économique ainsi que les perspectives de croissance liées à l'amélioration de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les transactions sont comptabilisées dans la monnaie locale et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement individuel de nos secteurs d'exploitation comme s'ils exerçaient leurs activités sur une base autonome, et il reflète la façon dont le secteur d'exploitation est géré. Cette approche vise à faire en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation tiennent compte de toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à l'exercice de chaque activité et reflète la perception qu'à la direction de ces résultats.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement ou au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation. Ce cadre sert également à l'attribution du capital et à la fixation des prix de cession des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités visant l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos cinq secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

Nous revoyons périodiquement les hypothèses et les méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses qui sont révisées périodiquement.

Note 27 Résultats par secteur d'exploitation (suite)

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018									
Revenu net d'intérêt (2), (3)	11 776 $	2 602 $	– $	297 $	3 567 $	(51)$	18 191 $	13 076 $	3 616 $	1 499 $
Revenus autres que d'intérêt (2)	5 140	8 324	4 279	2 294	4 831	(483)	24 385	12 698	6 080	5 607
Total des revenus	16 916	10 926	4 279	2 591	8 398	(534)	42 576	25 774	9 696	7 106
Dotation à la provision pour pertes de crédit (4)	1 273	(15)	–	1	48	–	1 307	1 259	41	7
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2 676	–	–	–	2 676	1 347	–	1 329
Frais autres que d'intérêt	7 526	8 070	602	1 617	4 960	58	22 833	11 634	7 322	3 877
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	8 117	2 871	1 001	973	3 390	(592)	15 760	11 534	2 333	1 893
Charge (économie) d'impôt	2 089	606	226	232	613	(437)	3 329	2 661	402	266
Bénéfice net	6 028 $	2 265 $	775 $	741 $	2 777 $	(155)$	12 431 $	8 873 $	1 931 $	1 627 $
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	579 $	544 $	36 $	124 $	363 $	– $	1 646 $	1 102 $	389 $	155 $
Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles	–	–	–	1	1	4	6	4	1	1
Total de l'actif	453 879 $	93 063 $	16 210 $	136 030 $	590 950 $	44 602 $	1 334 734 $	680 276 $	384 921 $	269 537 $
Le total de l'actif comprend :										
Entrées de locaux et matériel et d'immobilisations incorporelles	279 $	431 $	45 $	187 $	442 $	579 $	1 963 $	1 196 $	503 $	264 $
Total du passif	453 878 $	93 162 $	16 289 $	135 944 $	590 582 $	(35 076)$	1 254 779 $	600 619 $	384 816 $	269 344 $

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017									
Revenu net d'intérêt (2), (3)	10 787 $	2 248 $	– $	679 $	3 565 $	(139)$	17 140 $	11 965 $	3 572 $	1 603 $
Revenus autres que d'intérêt (2)	5 076	7 827	4 566	1 756	4 617	(313)	23 529	12 701	5 606	5 222
Total des revenus	15 863	10 075	4 566	2 435	8 182	(452)	40 669	24 666	9 178	6 825
Dotation à la provision pour pertes de crédit (4)	1 054	34	–	–	62	–	1 150	951	107	92
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 053	–	–	–	3 053	1 793	–	1 260
Frais autres que d'intérêt	7 176	7 611	584	1 466	4 719	238	21 794	11 219	6 889	3 686
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	7 633	2 430	929	969	3 401	(690)	14 672	10 703	2 182	1 787
Charge (économie) d'impôt	1 878	592	203	228	876	(574)	3 203	2 472	468	263
Bénéfice net	5 755 $	1 838 $	726 $	741 $	2 525 $	(116)$	11 469 $	8 231 $	1 714 $	1 524 $
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	582 $	526 $	33 $	105 $	352 $	17 $	1 615 $	959 $	465 $	191 $
Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	2	2	2	–	–
Total de l'actif	433 532 $	89 493 $	15 122 $	133 126 $	506 118 $	35 462 $	1 212 853 $	644 292 $	323 895 $	244 666 $
Le total de l'actif comprend :										
Entrées de locaux et matériel et d'immobilisations incorporelles	331 $	269 $	43 $	74 $	296 $	485 $	1 498 $	1 021 $	321 $	156 $
Total du passif	433 554 $	89 571 $	15 172 $	132 987 $	505 952 $	(38 811)$	1 138 425 $	569 889 $	323 911 $	244 625 $

(1) Majoration au montant imposable équivalent.

(2) Le revenu intersectoriel et la quote-part des résultats des coentreprises et des entreprises associées ne sont pas significatifs, sauf en ce qui concerne les informations présentées à la note 11.

(3) Le revenu d'intérêt est présenté déduction faite des frais d'intérêt, puisque nous nous fions essentiellement au revenu net d'intérêt comme mesure du rendement.

(4) Selon IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit liées aux actifs financiers productifs (niveaux 1 et 2) est comptabilisée dans le secteur d'exploitation respectif. Selon IAS 39 et avant le 1er novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux était comprise dans le secteur Services de soutien généraux.

Note 28 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (*), de la rubrique Risque de crédit de notre rapport de gestion. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de nos contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans le même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre de certains instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

	Au 31 octobre 2018								
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	594 823 $	66 %	184 040 $	21 %	60 645 $	7 %	50 486 $	6 %	889 994 $
Dérivés avant l'incidence des conventions-cadres de compensation (2), (3)	18 364	19	20 053	21	50 767	53	6 063	7	95 247
	613 187 $	62 %	204 093 $	21 %	111 412 $	11 %	56 549 $	6 %	985 241 $
Instruments de crédit hors bilan (4)									
Montants engagés et non engagés (5)	345 545 $	66 %	142 692 $	27 %	31 530 $	6 %	7 140 $	1 %	526 907 $
Autres	79 399	61	14 852	11	34 849	27	987	1	130 087
	424 944 $	65 %	157 544 $	24 %	66 379 $	10 %	8 127 $	1 %	656 994 $

	Au 31 octobre 2017								
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	531 294 $	68 %	145 824 $	19 %	55 265 $	7 %	49 829 $	6 %	782 212 $
Dérivés avant l'incidence des conventions-cadres de compensation (2), (3)	14 915	9	24 530	15	118 469	72	5 661	4	163 575
	546 209 $	58 %	170 354 $	18 %	173 734 $	18 %	55 490 $	6 %	945 787 $
Instruments de crédit hors bilan (4)									
Montants engagés et non engagés (5), (6)	294 710 $	63 %	133 197 $	28 %	29 561 $	7 %	11 437 $	2 %	468 905 $
Autres (6)	72 876	58	17 090	14	33 970	27	936	1	124 872
	367 586 $	62 %	150 287 $	25 %	63 531 $	11 %	12 373 $	2 %	593 777 $

(1) Comprend les actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 54 % (50 % au 31 octobre 2017), dans les provinces des Prairies, 18 % (19 % au 31 octobre 2017), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 14 % (15 % au 31 octobre 2017), et au Québec, 10 % (11 % au 31 octobre 2017). Aucun type d'industrie ne représente plus de 47 % du total des instruments de crédit au bilan (42 % au 31 octobre 2017).

(2) Une ventilation plus approfondie de notre exposition sur dérivés par cote d'évaluation du risque et par type de contrepartie est présentée à la note 8.

(3) Compte non tenu des ajustements de l'évaluation déterminés collectivement.

(4) Les soldes présentés correspondent aux montants contractuels qui représentent notre exposition maximale au risque de crédit.

(5) Correspond à notre exposition maximale au risque de crédit. Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 42 % et 58 % (39 % et 61 %, respectivement, au 31 octobre 2017) du total de nos engagements. Les concentrations les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont liées aux services financiers non bancaires, 15 % (9 % au 31 octobre 2017), aux services publics, 13 % (9 % au 31 octobre 2017) au secteur Technologie et média, 11 % (8 % au 31 octobre 2017), au produits de consommation, 9 % (6 % au 31 octobre 2017), et au secteur immobilier, 8 % (9 % au 31 octobre 2017).

(6) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Note 29 Gestion des fonds propres

Fonds propres réglementaires et ratios

Le BSIF établit des objectifs précis à l'intention des institutions de dépôt du Canada en ce qui concerne les fonds propres requis au titre des risques et le ratio de levier. Nous sommes tenus de calculer nos ratios de fonds propres en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III selon lequel les fonds propres réglementaires comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres CET1 se composent essentiellement d'actions ordinaires, de bénéfices non distribués et d'autres composantes des capitaux propres. Les ajustements réglementaires imposés par l'accord de Bâle III exigent la déduction du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, de certains actifs d'impôt différé, des actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies, des participations dans des entités de services bancaires, financiers et d'assurance et de l'insuffisance des dotations à la provision pour pertes prévues. Les fonds propres de première catégorie comprennent essentiellement les fonds propres CET1 et d'autres instruments de fonds propres comme certaines actions privilégiées, ainsi que certaines participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Les fonds propres de deuxième catégorie incluent les débentures subordonnées qui répondent à certains critères, et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie supplémentaires et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les ratios de fonds propres réglementaires égalent les fonds propres CET1, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de première catégorie par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition se compose du total de l'actif (compte non tenu des éléments déduits des fonds propres de première catégorie) et de certains éléments hors bilan convertis en équivalents-risque de crédit. Les dérivés et les transactions de financement garanti font également l'objet d'ajustements afin de refléter le risque de crédit et d'autres risques.

Note 29 Gestion des fonds propres (suite)

En 2018 et en 2017, nous nous sommes conformés à toutes les exigences de fonds propres et de levier imposées par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)	Aux 31 octobre 2018	Aux 31 octobre 2017
Fonds propres (1)		
Fonds propres CET1	**57 001 $**	51 572 $
Fonds propres de première catégorie	**63 279**	58 361
Total des fonds propres	**72 494**	67 556
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres (1), (2)		
Aux fins du calcul du ratio CET1	**495 528 $**	474 478 $
Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de première catégorie	**495 993**	474 478
Aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres	**496 459**	474 478
L'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres comprend : (1)		
Risque de crédit	**401 534 $**	376 519 $
Risque de marché	**32 209**	27 618
Risque opérationnel	**62 716**	59 203
Ajustement au titre du plancher réglementaire (3)	**–**	11 138
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres	**496 459 $**	474 478 $
Ratios de fonds propres et ratio de levier (1)		
Ratio CET1	**11,5 %**	10,9 %
Ratio de fonds propres de première catégorie	**12,8 %**	12,3 %
Ratio du total des fonds propres	**14,6 %**	14,2 %
Ratio de levier	**4,4 %**	4,4 %
Exposition du ratio de levier (en milliards)	**1 450,8 $**	1 315,5 $

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques et les ratios de fonds propres sont calculés conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF, d'après le cadre de l'accord de Bâle III (méthode « tout compris »). Le ratio de levier est calculé conformément aux exigences de levier du BSIF d'après le cadre de l'accord de Bâle III.

(2) Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit sont de 80 %, de 83 % et de 86 %, respectivement. Pour l'exercice 2017, ces facteurs étaient de 72 %, de 77 % et de 81 %, respectivement.

(3) Avant qu'un plancher de fonds propres ne soit fixé, le cas échéant, il est nécessaire de déterminer les trois niveaux d'actif pondéré en fonction des risques entrant dans le calcul du ratio CET1, du ratio de fonds propres de première catégorie et du ratio du total des fonds propres découlant de l'option que nous avons choisie pour l'application graduelle des exigences de fonds propres liées au rajustement de la valeur du crédit. Depuis l'introduction de l'accord de Bâle II en 2008, le BSIF prescrit un plancher de fonds propres aux institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes pour l'évaluation du risque de crédit. Le plancher de fonds propres était déterminé en comparant les exigences en matière de fonds propres aux termes de Bâle I et de Bâle III, conformément aux instructions du BSIF. Si les exigences en matière de fonds propres en vertu de Bâle III étaient inférieures à 90 % de ces exigences selon Bâle I, la différence était ajoutée à l'actif pondéré en fonction des risques. Avec prise d'effet le 1er février 2018, le BSIF a prescrit de passer du plancher de fonds propres réglementaires établi aux termes de Bâle I à un nouveau plancher de fonds propres réglementaires représentant 75 % de l'actif pondéré en fonction des risques et fondé sur les approches standards de Bâle II.

Note 30 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

La compensation dans nos bilans consolidés est possible lorsque des actifs et des passifs financiers font l'objet de conventions-cadres de compensation qui donnent un droit de compensation actuellement exécutoire, et lorsqu'il y a une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cas des contrats dérivés et des conventions de rachat et de revente, la compensation a généralement lieu lorsqu'il existe un mécanisme de règlement sur le marché (p. ex., une contrepartie centrale ou une chambre de compensation) qui prévoit un règlement quotidien sur la base du solde net des flux de trésorerie découlant de ces contrats. En général, les montants à recevoir et à payer au titre des dépôts de garantie obligatoires sont compensés au moment de leur règlement simultané par l'intermédiaire d'un mécanisme de règlement sur le marché. Ces derniers sont habituellement présentés dans les autres actifs ou autres passifs.

Les montants qui ne sont pas admissibles à la compensation comprennent les conventions-cadres de compensation qui ne permettent la compensation des transactions en cours avec la même contrepartie qu'en cas de manquement ou si un autre événement prédéfini se produit. Ces conventions-cadres de compensation comprennent l'accord-cadre de l'ISDA ou certains accords conclus avec une contrepartie de compensation ou une bourse de dérivés pour des contrats dérivés, les conventions-cadres de rachat mondiales et les conventions-cadres de prêt de titres mondiales pour le rachat, la revente et d'autres accords semblables de prêt ou d'emprunt de titres.

Le montant des garanties financières reçues ou données assujetties aux conventions-cadres de compensation ou à des accords semblables qui ne sont pas admissibles à la compensation correspond aux garanties reçues ou données en vue de couvrir le risque net entre des contreparties en permettant la réalisation de la garantie en cas de manquement ou si un autre événement prédéfini se produit. Certains montants au titre des garanties ne peuvent être vendus ou donnés de nouveau en garantie sauf en cas de défaut ou si un événement prédéfini se produit.

Les tableaux ci-après présentent le montant des instruments financiers qui ont été compensés dans les bilans consolidés ainsi que les montants qui ne sont pas admissibles à la compensation, mais qui sont assujettis à des conventions-cadres de compensation exécutoires ou à des accords semblables. Les montants présentés ne sont pas censés être représentatifs de notre exposition réelle au risque de crédit.

Actifs financiers assujettis à des accords de compensation, à des conventions-cadres de compensation exécutoires et à des accords semblables

	Au 31 octobre 2018							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
				Montants assujettis à des accords de compensation ou à des accords semblables, mais non admissibles à la compensation au bilan (1)				
(en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des actifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Incidence des Conventions-cadres de compensation	Garanties financières reçues (2)	Montant net	Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Actifs vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés	312 392 $	18 379 $	294 013 $	85 $	292 808 $	1 120 $	589 $	294 602 $
Actifs dérivés (3)	81 770	583	81 187	57 010	14 720	9 457	12 852	94 039
Autres actifs financiers	3 315	3 054	261	–	244	17	–	261
	397 477 $	22 016 $	375 461 $	57 095 $	307 772 $	10 594 $	13 441 $	388 902 $

	Au 31 octobre 2017							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
				Montants assujettis à des accords de compensation ou à des accords semblables, mais non admissibles à la compensation au bilan (1)				
(en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des actifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Incidence des Conventions-cadres de compensation	Garanties financières reçues (2)	Montant net	Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Actifs vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés	239 944 $	20 470 $	219 474 $	24 $	218 970 $	480 $	1 503 $	220 977 $
Actifs dérivés (3)	151 451	67 827	83 624	58 804	16 357	8 463	11 399	95 023
Autres actifs financiers	2 593	1 050	1 543	–	78	1 465	62	1 605
	393 988 $	89 347 $	304 641 $	58 828 $	235 405 $	10 408 $	12 964 $	317 605 $

(1) Les garanties financières sont présentées à la juste valeur. Le montant présenté des instruments financiers et des garanties financières se limite au risque net figurant au bilan et tout surdimensionnement est exclu du tableau.
(2) Comprend une garantie en espèces de 10 milliards de dollars (12 milliards au 31 octobre 2017) et des garanties autres qu'en espèces de 297 milliards (224 milliards au 31 octobre 2017).
(3) Comprend des dépôts de garantie obligatoires en espèces de 2,2 milliards de dollars (0,6 milliard au 31 octobre 2017) portés en diminution du solde des dérivés au bilan.

Passifs financiers assujettis à des accords de compensation, à des conventions-cadres de compensation exécutoires et à des accords semblables

	Au 31 octobre 2018							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
				Montants assujettis à des accords de compensation ou à des accords semblables, mais non admissibles à la compensation au bilan (1)				
(en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des passifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Incidence des Conventions-cadres de compensation	Garanties financières reçues (2)	Montant net	Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	225 193 $	18 379 $	206 814 $	85 $	205 790 $	939 $	– $	206 814 $
Passifs dérivés (3)	76 877	583	76 294	57 010	11 446	7 838	13 944	90 238
Autres passifs financiers	3 061	3 005	56	–		56	–	56
	305 131 $	21 967 $	283 164 $	57 095 $	217 236 $	8 833 $	13 944 $	297 108 $

	Au 31 octobre 2017							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
				Montants assujettis à des accords de compensation ou à des accords semblables, mais non admissibles à la compensation au bilan (1)				
(en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des passifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Incidence des Conventions-cadres de compensation	Garanties financières reçues (2)	Montant net	Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	161 883 $	20 470 $	141 413 $	24 $	141 256 $	133 $	1 671 $	143 084 $
Passifs dérivés (3)	145 855	67 705	78 150	58 804	10 697	8 649	13 977	92 127
Autres passifs financiers	3 027	1 364	1 663	–	444	1 219	5	1 668
	310 765 $	89 539 $	221 226 $	58 828 $	152 397 $	10 001 $	15 653 $	236 879 $

(1) Les garanties financières sont présentées à la juste valeur. Le montant présenté des instruments financiers et des garanties financières se limite au risque net figurant au bilan et tout surdimensionnement est exclu du tableau.
(2) Comprend une garantie en espèces de 11 milliards de dollars (10 milliards au 31 octobre 2017) et des garanties autres qu'en espèces de 206 milliards (142 milliards au 31 octobre 2017).
(3) Comprend des dépôts de garantie obligatoires en espèces de 2,3 milliards de dollars (0,3 milliard au 31 octobre 2017) portés en diminution du solde des dérivés au bilan.

Note 31 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan

Le tableau suivant présente une analyse des actifs et des passifs comptabilisés dans nos bilans consolidés, en fonction des montants qui seront recouvrés ou réglés dans moins d'un an et après un an, à la date de clôture selon les échéances contractuelles et certaines autres hypothèses décrites dans les notes de bas de page ci-dessous. S'il y a lieu, nous gérons le risque de liquidité de divers produits en fonction de modèles de comportement historiques qui, souvent, ne sont pas alignés avec les échéances contractuelles. Les montants à recouvrer ou à régler dans une période d'un an, qui sont présentés ci-dessous, pourraient ne pas traduire notre vision à long terme à l'égard du profil de liquidité de certaines catégories au bilan.

	Aux					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
(en millions de dollars canadiens)	**Un an ou moins**	**Après un an**	**Total**	Un an ou moins	Après un an	Total
Actifs						
Trésorerie et montants à recevoir de banques (1)	**28 583 $**	**1 626 $**	**30 209 $**	26 695 $	1 712 $	28 407 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**36 471**	**–**	**36 471**	32 662	–	32 662
Titres						
Titres détenus à des fins de transaction (2)	**121 152**	**7 106**	**128 258**	116 841	10 816	127 657
Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable	**16 795**	**77 813**	**94 608**	15 930	74 792	90 722
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	**294 049**	**553**	**294 602**	214 353	6 624	220 977
Prêts						
Prêts de détail	**97 414**	**302 038**	**399 452**	97 784	287 386	385 170
Prêts de gros	**43 280**	**136 998**	**180 278**	38 573	121 033	159 606
Correction de valeur pour pertes sur prêts			**(2 912)**			(2 159)
Actifs nets des fonds distincts	**–**	**1 368**	**1 368**	–	1 216	1 216
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**15 635**	**6**	**15 641**	16 443	16	16 459
Dérivés (2)	**91 833**	**2 206**	**94 039**	92 606	2 417	95 023
Locaux et matériel	**–**	**2 832**	**2 832**	–	2 670	2 670
Goodwill	**–**	**11 137**	**11 137**	–	10 977	10 977
Autres immobilisations incorporelles	**–**	**4 687**	**4 687**	–	4 507	4 507
Autres actifs	**33 578**	**10 486**	**44 064**	30 738	8 221	38 959
	778 790 $	**558 856 $**	**1 334 734 $**	682 625 $	532 387 $	1 212 853 $
Passifs						
Dépôts (3)	**669 682 $**	**167 364 $**	**837 046 $**	624 802 $	164 833 $	789 635 $
Passif net des fonds distincts	**–**	**1 368**	**1 368**	–	1 216	1 216
Autres						
Acceptations	**15 657**	**5**	**15 662**	16 443	16	16 459
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**29 725**	**2 522**	**32 247**	28 041	1 967	30 008
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	**206 813**	**1**	**206 814**	143 072	12	143 084
Dérivés (2)	**88 112**	**2 126**	**90 238**	90 156	1 971	92 127
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	**1 691**	**8 309**	**10 000**	131	9 545	9 676
Autres passifs	**36 906**	**15 367**	**52 273**	34 980	11 975	46 955
Débentures subordonnées	**103**	**9 028**	**9 131**	–	9 265	9 265
	1 048 689 $	**206 090 $**	**1 254 779 $**	937 625 $	200 800 $	1 138 425 $

(1) La trésorerie et les montants à recevoir de banques sont présumés être recouvrés dans un délai d'un an, à l'exception des soldes de trésorerie qui ne peuvent être utilisés par la Banque.

(2) Les titres détenus à des fins de transaction classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les dérivés détenus à des fins de transaction qui ne sont pas désignés comme des relations de couverture sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » puisque cela représente le mieux, dans la plupart des cas, la nature à court terme de nos activités de négociation. Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui sont désignés comme des relations de couverture sont présentés selon le recouvrement ou le règlement de l'élément couvert connexe.

(3) Des dépôts à vue de 382 milliards de dollars (372 milliards au 31 octobre 2017) sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » en raison du fait qu'ils sont remboursables à vue ou dans un court délai sur une base contractuelle.

Note 32 Information sur la société mère

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales étant présentées selon la méthode de la mise en équivalence.

Bilans résumés

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2018	Aux 31 octobre 2017
Actifs		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	16 398 $	12 901 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	20 261	20 864
Titres	111 072	109 082
Placements dans des filiales bancaires et leurs sociétés liées (1)	34 547	31 302
Placements dans d'autres filiales et leurs sociétés liées	69 063	65 576
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	107 941	49 615
Prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts	494 922	474 052
Soldes nets à recevoir de filiales bancaires (1)	4 329	20 579
Autres actifs	137 821	136 069
	996 354 $	920 040 $
Passifs et capitaux propres		
Dépôts	643 120 $	605 849 $
Soldes nets à payer à d'autres filiales	38 985	58 598
Autres passifs	225 626	172 869
	907 731	837 316
Débentures subordonnées	8 762	8 895
Capitaux propres	79 861	73 829
	996 354 $	920 040 $

(1) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

États résumés du résultat net et du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos le 31 octobre 2018	Pour les exercices clos le 31 octobre 2017
Revenu d'intérêt (1)	22 578 $	18 419 $
Frais d'intérêt	10 423	6 556
Revenu net d'intérêt	12 155	11 863
Revenus autres que d'intérêt (2)	5 880	4 476
Total des revenus	18 035	16 339
Dotation à la provision pour pertes de crédit	1 294	1 033
Frais autres que d'intérêt	9 085	8 631
Bénéfice avant impôt	7 656	6 675
Impôt sur le résultat	1 546	1 601
Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales	6 110	5 074
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	6 321	6 395
Bénéfice net	12 431 $	11 469 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	1 532	(107)
Total du résultat global	13 963 $	11 362 $

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 12 millions de dollars (25 millions au 31 octobre 2017).
(2) Comprend la quote-part des bénéfices (pertes) des sociétés liées de (31) millions de dollars (12 millions au 31 octobre 2017).

Note 32 Information sur la société mère (suite)

Tableaux résumés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos le 31 octobre 2018	Pour les exercices clos le 31 octobre 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	12 431 $	11 469 $
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :		
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(6 321)	(6 395)
Variation des dépôts, déduction faite de la titrisation	38 580	33 166
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(26 281)	(14 025)
Variation des titres détenus à des fins de transaction	3 730	24 671
Variation des engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	49 811	14 018
Variation des actifs achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(58 326)	(24 486)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	2 600	(4 809)
Autres activités d'exploitation, montant net	514	6 059
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	16 738	39 668
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	603	(4 738)
Produit de la vente de titres de placement	12 519	5 823
Produit de l'arrivée à échéance de titres de placement	17 836	25 599
Acquisition de titres de placement	(32 561)	(34 903)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	(1 173)	(938)
Variation de la trésorerie investie dans des filiales	93	(116)
Variation du financement net fourni à des filiales	(3 363)	(12 018)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(6 046)	(21 291)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de débentures subordonnées	–	(119)
Émission d'actions ordinaires	72	199
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(1 522)	(3 110)
Rachat d'actions privilégiées	(105)	(300)
Dividendes versés	(5 640)	(5 309)
Frais d'émission	–	(1)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(7 195)	(8 640)
Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	3 497	9 737
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	12 901	3 164
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	16 398 $	12 901 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (1)		
Intérêts versés	9 486 $	6 152 $
Intérêts reçus	20 490	16 877
Dividendes reçus	1 414	1 291
Impôt sur le résultat payé	3 562	1 656

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Note 33 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 2 novembre 2018, nous avons émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série BO à un prix de 25 $ l'action, soit un produit brut de 350 millions de dollars.

Le 24 novembre 2018, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD, pour une contrepartie en trésorerie de 25 $ l'action.

Bilans résumés

	IFRS								PCGR du Canada		
(en millions de dollars canadiens) (1)	**2018**	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2011	2010	2009
Actif											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**30 209 $**	28 407 $	14 929 $	12 452 $	17 421 $	15 550 $	12 428 $	12 428 $	13 247 $	8 440 $	7 584 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**36 471**	32 662	27 851	22 690	8 399	9 039	10 246	6 460	12 181	13 254	8 919
Titres, deduction faite de la correction de valeur applicable (2)	**222 866**	218 379	236 093	215 508	199 148	182 710	161 602	167 022	179 558	183 519	177 298
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	**294 602**	220 977	186 302	174 723	135 580	117 517	112 257	84 947	84 947	72 698	41 580
Prêts, déduction faite de la correction de valeur	**576 818**	542 617	521 604	472 223	435 229	408 850	378 241	347 530	296 284	273 006	258 395
Autres	**173 768**	169 811	193 479	176 612	144 773	126 079	149 180	175 446	165 485	175 289	161 213
Total de l'actif	**1 334 734 $**	1 212 853 $	1 180 258 $	1 074 208 $	940 550 $	859 745 $	823 954 $	793 833 $	751 702 $	726 206 $	654 989 $
Passif											
Dépôts	**837 046 $**	789 635 $	757 589 $	697 227 $	614 100 $	563 079 $	512 244 $	479 102 $	444 181 $	414 561 $	378 457 $
Autres	**408 602**	339 525	341 295	305 675	264 088	239 763	259 174	263 625	256 124	263 030	229 699
Débentures subordonnées	**9 131**	9 265	9 762	7 362	7 859	7 443	7 615	8 749	7 749	6 681	6 461
Titres de fiducie de capital	**–**	–	–	–	–	–		894	–	727	1 395
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 941	2 256	2 071
Total du passif	**1 254 779 $**	1 138 425 $	1 108 646 $	1 010 264 $	886 047 $	810 285 $	779 033 $	752 370 $	709 995 $	687 255 $	618 083 $
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	**79 861**	73 829	71 017	62 146	52 690	47 665	43 160	39 702	41 707	38 951	36 906
Participations ne donnant pas le contrôle	**94**	599	595	1 798	1 813	1 795	1 761	1 761	s. o.	s. o.	s. o.
Total des capitaux propres	**79 955**	74 428	71 612	63 944	54 503	49 460	44 921	41 463	41 707	38 951	36 906
Total du passif et des capitaux propres	**1 334 734 $**	1 212 853 $	1 180 258 $	1 074 208 $	940 550 $	859 745 $	823 954 $	793 833 $	751 702 $	726 206 $	654 989 $

États résumés du résultat net

	IFRS								PCGR du Canada		
(en millions de dollars canadiens) (1)	**2018**	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	**18 191 $**	17 140 $	16 531 $	14 771 $	14 116 $	13 249 $	12 439 $	11 357 $	10 600 $	10 338 $	10 705 $
Revenus autres que d'intérêt (3)	**24 385**	23 529	22 264	20 932	19 992	17 433	16 708	16 281	16 830	15 744	15 736
Total des revenus (3)	**42 576**	40 669	38 795	35 703	34 108	30 682	29 147	27 638	27 430	26 082	26 441
Dotation à la provision pour pertes de crédit (4)	**1 307**	1 150	1 546	1 097	1 164	1 237	1 299	1 133	975	1 240	2 167
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	**2 676**	3 053	3 424	2 963	3 573	2 784	3 621	3 358	3 360	3 546	3 042
Frais autres que d'intérêt (3)	**22 833**	21 794	20 526	19 020	17 661	16 214	14 641	14 167	14 453	13 469	13 436
Participations ne donnant pas le contrôle	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	104	99	100
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	**12 431**	11 469	10 458	10 026	9 004	8 342	7 558	6 970	6 650	5 732	5 681
Perte nette liée aux activités abandonnées	**–**	–	–	–	–	–	(51)	(526)	(1 798)	(509)	(1 823)
Bénéfice net	**12 431 $**	11 469 $	10 458 $	10 026 $	9 004 $	8 342 $	7 507 $	6 444	4 852 $	5 223 $	3 858 $

Autres statistiques – présentées

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants par action) (1)	IFRS								PCGR du Canada		
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2011	2010	2009
MESURES DE LA RENTABILITÉ (5)											
Bénéfice par action – de base	**8,39 $**	7,59 $	6,80 $	6,75 $	6,03 $	5,53 $	4,96 $	4,25 $	3,21 $	3,49 $	2,59 $
– dilué	**8,36 $**	7,56 $	6,78 $	6,73 $	6,00 $	5,49 $	4,91 $	4,19 $	3,19 $	3,46 $	2,57 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (6), (7)	**17,6 %**	17,0 %	16,3 %	18,6 %	19,0 %	19,7 %	19,6 %	18,7 %	12,9 %	14,9 %	11,9 %
Rendement de l'actif pondéré en fonction des risques (8)	**2,55 %**	2,49 %	2,34 %	2,45 %	2,52 %	2,67 %	2,70 %	2,44 %	1,87 %	2,03 %	1,50 %
Ratio d'efficience (3)	**53,6 %**	53,6 %	52,9 %	53,3 %	51,8 %	52,8 %	50,2 %	51,3 %	52,7 %	51,6 %	50,8 %
PRINCIPAUX RATIOS											
Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (9)	**0,20 %**	0,21 %	0,28 %	0,24 %	0,27 %	0,31 %	0,35 %	0,33 %	0,34 %	0,45 %	0,72 %
Marge nette d'intérêt (total de l'actif moyen) (6)	**1,66 %**	1,72 %	1,70 %	1,71 %	1,86 %	1,88 %	1,97 %	1,86 %	1,84 %	1,99 %	2,19 %
INFORMATION SUR LES ACTIONS											
Actions ordinaires en circulation (en milliers) – à la fin de la période (10)	**1 438 794**	1 452 535	1 484 235	1 443 955	1 443 125	1 441 722	1 445 846	1 438 522	1 438 522	1 423 203	1 415 483
Dividendes déclarés par action ordinaire	**3,77 $**	3,48 $	3,24 $	3,08 $	2,84 $	2,53 $	2,28 $	2,08 $	2,08 $	2,00 $	2,00 $
Rendement de l'action (11)	**3,7 %**	3,8 %	4,3 %	4,1 %	3,8 %	4,0 %	4,5 %	3,9 %	3,9 %	3,6 %	4,8 %
Ratio de distribution	**45 %**	46 %	48 %	46 %	47 %	46 %	46 %	45 %	47 %	52 %	52 %
Valeur comptable par action	**51,12 $**	46,41 $	43,32 $	39,51 $	33,69 $	29,87 $	26,52 $	24,25 $	25,65 $	23,99 $	22,67 $
Cours de clôture de l'action ordinaire (RY sur TSX) (12)	**95,92 $**	100,87 $	83,80 $	74,77 $	80,01 $	70,02 $	56,94 $	48,62 $	48,62 $	54,39 $	54,80 $
Capitalisation boursière (TSX) (12)	**138 009**	146 554	124 476	107 925	115 393	100 903	82 296	69 934	69 934	77 502	77 685
Cours du marché par rapport à la valeur comptable	**1,88**	2,17	1,93	1,89	2,38	2,34	2,15	2,00	1,90	2,27	2,42
MESURES DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS (13)											
Ratio CET1	**11,5 %**	10,9 %	10,8 %	10,6 %	9,9 %	9,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de fonds propres de première catégorie	**12,8 %**	12,3 %	12,3 %	12,2 %	11,4 %	11,7 %	13,1 %	s. o.	13,3 %	13,0 %	13,0 %
Ratio du total des fonds propres	**14,6 %**	14,2 %	14,4 %	14,0 %	13,4 %	14,0 %	15,1 %	s. o.	15,3 %	14,4 %	14,2 %
Ratio de levier	**4,4 %**	4,4 %	4,4 %	4,3 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Le 1er novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9 *Instruments financiers*. Les résultats des périodes antérieures au 1er novembre 2017 sont présentés conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) dans le présent rapport annuel 2018. Pour plus de détails sur les répercussions de l'adoption d'IFRS 9, y compris la description des méthodes comptables choisies, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(2) Comprend les titres de placement et les titres de négociation. Selon IFRS 9, les titres de placement englobent les titres d'emprunt et les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les titres de créance au coût amorti, déduction faite de la correction de valeur applicable. Selon IAS 39, les titres de placement comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à leur échéance. Pour plus de détails sur les répercussions de l'adoption d'IFRS 9, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels.

(3) Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2017, le montant brut des honoraires liés aux services et des autres coûts engagés à l'égard de certains honoraires et commissions gagnés est présenté dans les frais autres que d'intérêt. Au 1er novembre 2014, les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

(4) En vertu d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit est liée essentiellement aux prêts, aux acceptations et aux engagements ainsi qu'à tous les actifs financiers sauf ceux qui sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit était uniquement liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39) et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (dotation à la provision pour pertes de crédit de niveaux 1 et 2, au sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux, au sens d'IAS 39). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique sur le risque de crédit de la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

(5) Les ratios de 2009 à 2012 se rapportent aux activités poursuivies.

(6) Les moyennes sont calculées à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période. Elles ont trait à la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires utilisée pour calculer le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR du rapport de gestion.

(7) Ces mesures pourraient ne pas avoir de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) et elles pourraient ne pas être comparables aux mesures analogues présentées par d'autres institutions financières. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR du rapport de gestion.

(8) Le rendement de l'actif pondéré en fonction des risques pour l'exercice 2011 est fondé sur l'actif pondéré en fonction des risques présenté en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et sur le bénéfice présenté en vertu des IFRS.

(9) La dotation à la provision pour pertes de crédit représente la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux représente la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, au sens d'IFRS 9, et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, au sens d'IAS 39. La dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, en vertu d'IFRS 9, est composée des pertes de crédit pour la durée de vie des prêts, acceptations et engagements dépréciés.

(10) Les actions ordinaires en circulation ont été ajustées pour tenir compte de l'incidence des actions propres.

(11) Dividende par action ordinaire divisé par la moyenne des cours extrêmes pour la période visée.

(12) Selon le cours de clôture à la TSX à la fin de la période.

(13) Avec prise d'effet pour l'exercice 2013, nous calculons les ratios de fonds propres et les coefficients en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III (méthode « tout compris »), sauf indication contraire. Pour 2009 à 2012, les ratios de fonds propres et les coefficients ont été calculés selon le cadre de l'accord de Bâle II. Pour 2011, les ratios de fonds propres et les coefficients ont été calculés selon les PCGR du Canada.

Glossaire

Acceptations
Lettre de change ou instrument négociable tiré sur une banque par un emprunteur qui s'engage à effectuer le paiement à l'échéance. L'acceptation représente une garantie de paiement par la banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Prêts dépréciés acquis (PDA)
Prêts classés comme dépréciés à leur date d'acquisition, sur la base de certains risques particuliers, entre autres, des indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité d'une faillite ou d'une réorganisation financière, la situation des remboursements ou une conjoncture économique en corrélation avec les défauts de paiement.

Correction de valeur pour pertes de crédit (IFRS 9)
Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes de crédit attendues à la date de clôture. La correction de valeur est déterminée pour tous les actifs financiers soumis à des tests de dépréciation, y compris certains prêts, titres de créance, engagements de clients en contrepartie d'acceptations, garanties financières et engagements inutilisés. La correction de valeur est modifiée du montant de la dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée, laquelle est imputée au résultat et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Correction de valeur pour pertes de crédit (IAS 39)
Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes de crédit déterminées ainsi que les pertes subies mais non déterminées à la date du bilan. Cette correction de valeur sert à couvrir le portefeuille de prêts, y compris les prêts, les acceptations bancaires, les garanties, les lettres de crédit et les engagements non capitalisés. La correction de valeur est augmentée du montant de la dotation à la provision pour pertes de crédit, laquelle est imputée au résultat et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Titres adossés à des actifs
Titres créés au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs, par exemple des prêts automobiles ou des prêts sur cartes de crédit.

Biens administrés
Biens que nous administrons et qui sont la propriété effective de nos clients au 31 octobre, à moins d'indication contraire. Les services fournis relativement aux biens administrés sont de nature administrative et comprennent notamment les services de garde, le recouvrement des revenus de placement, le règlement des opérations de vente et d'achat et la tenue de registres.

Biens sous gestion
Biens que nous gérons et qui sont la propriété effective de nos clients au 31 octobre, à moins d'indication contraire. Les services fournis relativement aux biens sous gestion comprennent le choix des placements et les services-conseils en matière d'investissement. Nous détenons des biens sous gestion que nous administrons également et qui sont inclus dans les biens administrés.

Titres à enchères
Titres d'emprunt dont le taux d'intérêt est régulièrement réévalué à la suite d'un processus d'enchères.

Moyenne des actifs productifs
La moyenne des actifs productifs tient compte des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, y compris certaines composantes de la trésorerie et des montants à recevoir de banques, des titres, des actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et des prêts, et exclut l'actif net des fonds distincts et les autres actifs. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Point de base (p.b.)
Un centième pour cent (0,01 %).

Sûretés
Sûretés pour un prêt ou toute autre obligation. Les sûretés peuvent être des espèces, des titres assorties de notations élevées, des propriétés, des stocks, du matériel et des créances.

Titres garantis par des créances (TGC)
Titres comportant plusieurs tranches qui sont émis par des entités structurées et garantis par des créances, y compris des obligations et des prêts. Chaque tranche offre un degré différent de risque et de rendement pouvant répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales
Titres créés au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

Engagements de crédit
Montants inutilisés de facilités de crédit offertes aux clients, sous la forme de prêts, d'acceptations bancaires ou d'autres types de financement au bilan, ou encore d'instruments hors bilan tels que les garanties et les lettres de crédit.

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1)
Mesure de fonds propres prévue par l'accord de Bâle III se composant principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins les déductions et ajustements réglementaires pour le goodwill et les immobilisations incorporelles, les actifs des régimes de retraite à prestations définies, le déficit au titre des provisions et d'autres éléments définis.

Ratio CET1
Mesure de fonds propres basée sur le risque correspondant aux fonds propres CET1 divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Obligations sécurisées
Obligations avec plein recours figurant au bilan émises par les banques et les établissements de crédit qui sont également entièrement garanties par des actifs sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité de l'émetteur.

Swaps sur défaillance
Contrat dérivé qui offre à l'acquéreur un paiement non récurrent en cas de défaillance de l'entité ou des entités (ou si un événement déclencheur semblable survient).

Dérivé
Contrat conclu entre deux parties qui ne nécessite que peu ou pas d'investissements initiaux et en vertu duquel les paiements faits de part et d'autre sont tributaires de la variation du prix d'un instrument, d'un indice boursier ou d'un taux financier sous-jacent. Les dérivés comprennent notamment les swaps, les options, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats à terme standardisés. Le capital nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Ratio de distribution
Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires.

Bénéfice par action – de base
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Bénéfice par action – dilué
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des options sur actions et des autres titres convertibles.

Capital économique
Représente le montant de capital estimatif requis pour couvrir les risques. On obtient ce capital en estimant le niveau de capital requis pour couvrir les risques associés à nos diverses entreprises, compte tenu de nos normes de solvabilité et notations cibles. Les risques auxquels nous attribuons un capital économique comprennent le risque de crédit, le risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation), le risque opérationnel, le risque commercial, le risque lié aux immobilisations corporelles, ainsi que le risque d'assurance. En outre, le capital économique comprend le goodwill et les immobilisations incorporelles et permet de tirer des avantages de la diversification des risques et des secteurs d'exploitation.

Pertes de crédit attendues
Différence entre les flux de trésorerie contractuels qui nous sont dus conformément aux conditions du contrat et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir, actualisée à la date de clôture.

Juste valeur
La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)
Organisme gouvernemental indépendant aux États-Unis dont le mandat est de sauvegarder et d'inspirer la confiance chez le public envers le système financier américain en assurant les dépôts dans les banques et les institutions d'épargne, en déterminant la nature des risques liés à ces dépôts et en surveillant et en gérant ces risques, et en limitant les retombées que la faillite d'une banque ou d'une institution d'épargne pourrait avoir sur le système économique et financier.

Ajustement de l'évaluation lié au financement
Les ajustements de l'évaluation liés au financement sont calculés afin de tenir compte du coût et de l'avantage du financement dans l'évaluation des dérivés hors cote sous-garantis ou non garantis. Les flux de trésorerie futurs prévus de ces dérivés sont actualisés de manière à refléter le coût et l'avantage du financement des dérivés en utilisant comme données une courbe de financement, les volatilités implicites et les corrélations.

Garanties et lettres de crédit
Représentent principalement des garanties de paiement irrévocables par une banque dans le cas où un client serait incapable d'honorer ses obligations financières envers des tiers. Certaines autres garanties (comme les cautionnements de soumission et les garanties de bonne exécution) sont de nature non financière.

Couverture
Technique de gestion du risque visant à réduire l'exposition aux risques de marché, de taux d'intérêt ou de change liés aux transactions bancaires courantes. L'élimination ou la réduction du risque est obtenue au moyen de la prise de positions compensatoires. Par exemple, des actifs libellés dans une devise peuvent être couverts au moyen de passifs libellés dans cette même devise ou au moyen de divers instruments de couverture de change (comme les contrats à terme standardisés, les options sur devises et les contrats de change à terme).

Fonds de couverture
Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités disposant d'un avoir net élevé, qui est assujetti à une réglementation et à des restrictions limitées à l'égard de ses placements comparativement aux fonds communs de placement de détail et qui a souvent recours à des stratégies audacieuses comme la vente à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Actifs liquides de haute qualité
Les actifs sont considérés comme des actifs liquides de haute qualité s'ils peuvent être facilement et immédiatement convertis en espèces durant une période de tensions, et ce, en perdant peu ou pas de valeur.

Produits de financement sur valeur nette
Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers garantis aux termes desquels l'emprunteur fournit des biens immobiliers en garantie.

Normes internationales d'information financière (IFRS)
Les IFRS comprennent les normes, les interprétations et le cadre fondés sur des principes adoptés par l'International Accounting Standards Board.

Prêts douteux
Un prêt est classé comme prêt douteux si la qualité de crédit s'est détériorée de telle sorte que la direction juge que le plein recouvrement des intérêts et du capital aux dates prévues conformément aux modalités du contrat de prêt n'est plus raisonnablement assuré. Les soldes de cartes de crédit ne sont pas classés comme douteux étant donné qu'ils sont directement sortis du bilan après 180 jours de retard.

Instruments de fonds propres novateurs
Les instruments de fonds propres novateurs sont des instruments de fonds propres émis par des entités structurées dont l'objectif principal est d'obtenir du capital. Nous avons émis précédemment des instruments de fonds propres novateurs, soit les titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) par l'intermédiaire de la Fiducie de capital RBC. Conformément aux lignes directrices du BSIF selon l'accord de Bâle III, les instruments de fonds propres innovateurs non admissibles traités comme des fonds propres de première catégorie supplémentaires font l'objet d'un retrait progressif sur une période de dix ans commençant le 1er janvier 2013.

Ratio de levier
Mesure réglementaire prévue par l'accord de Bâle III consistant à diviser les fonds propres de première catégorie par la somme du total de l'actif et d'éléments hors bilan particuliers.

Ratio de liquidité à court terme
Le ratio de liquidité à court terme est une mesure prévue par l'accord de Bâle III utilisée pour évaluer la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme nettes sur une période de 30 jours advenant une sévère crise de liquidité.

Ratio prêt-valeur
Calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des produits de la gamme Marge Proprio divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Convention-cadre de compensation
Accord conclu entre la Banque et une contrepartie et conçu afin de réduire le risque de crédit lié à de multiples transactions sur dérivés au moyen de la création d'un droit juridique de contrebalancer l'exposition au risque dans le cas d'une défaillance.

Revenu net d'intérêt
Écart entre le montant gagné sur les actifs (tels que les prêts et les titres) et le montant versé au titre des passifs (tels que les dépôts et les débentures subordonnées).

Marge nette d'intérêt (selon la moyenne des actifs productifs)
Représente le revenu net d'intérêt divisé par la moyenne des actifs productifs.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités
Programme visant le rachat de nos propres actions aux fins d'annulation, par l'intermédiaire d'une Bourse, assujetti aux divers règlements de la Bourse et de la commission des valeurs mobilières pertinentes.

Capital nominal
Montant contractuel de référence utilisé pour calculer les paiements relatifs aux dérivés.

Instruments financiers hors bilan
Divers types d'ententes offertes aux clients, qui comprennent les dérivés de crédit, les ventes d'options de vente, les facilités de garantie de liquidités, les produits à valeur stable, les lettres de garantie financière, les garanties de bonne fin, les rehaussements de crédit, les prêts hypothécaires vendus avec recours, les engagements de crédit, les prêts de titres, les lettres de crédit documentaire, les facilités d'émission de billets ou les facilités de prise ferme renouvelables, les garanties pour prêt de titres et les indemnisations.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)
Principale autorité de réglementation des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale canadienne et des régimes de retraite administrés par le gouvernement fédéral canadien. Le BSIF a pour mission de protéger les titulaires de police, les déposants et les participants aux régimes de retraite contre les pertes indues.

Levier d'exploitation
Écart entre le taux de croissance de nos revenus et le taux de croissance des frais autres que d'intérêt.

Options
Contrat ou disposition d'un contrat qui donne à une partie (le porteur de l'option) le droit, et non l'obligation, d'effectuer une opération déterminée avec une autre partie (l'émetteur ou le vendeur de l'option) selon des conditions établies.

Courtier principal
Désignation officielle d'une banque ou d'un courtier ou contrepartiste de titres autorisé à négocier directement avec la banque centrale d'un pays. Les courtiers principaux participent aux opérations sur le marché libre, agissent à titre de teneurs de marché pour les créances du gouvernement et fournissent de l'information et des analyses du marché afin de contribuer à l'élaboration de politiques monétaires.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
Montant imputé au résultat en vue de porter la correction de valeur pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Selon IFRS 9, elle se compose des dotations liées aux actifs financiers productifs et dépréciés. Avant le 1er novembre 2017, elle englobait les dotations liées aux prêts douteux et aux prêts non encore désignés comme douteux.

Convention de rachat
Prévoit à la fois la vente de titres contre espèces et le rachat de ces titres contre valeur à une date ultérieure. Ces transactions ne constituent habituellement pas des ventes économiques et, par conséquent, sont traitées comme des transactions de financement garanties.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Convention de revente
Prévoit à la fois l'achat de titres contre espèces et la vente de ces titres contre valeur à une date ultérieure. Ces transactions ne constituent habituellement pas des ventes économiques et, par conséquent, sont traitées comme des transactions de financement garanties.

Actif pondéré en fonction des risques
Actif ajusté en fonction d'un facteur de pondération du risque prévu par règlement afin de refléter le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan et aux éléments hors bilan. Certains actifs ne sont pas pondérés en fonction des risques, mais déduits des fonds propres. Le calcul est défini dans les lignes directrices du BSIF. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Gestion des fonds propres.

Prêt de titres
Opération dans le cadre de laquelle le propriétaire d'un titre accepte de le prêter en contrepartie d'une commission aux termes d'un contrat négocié au préalable avec l'emprunteur. Le prêt de titres doit être entièrement garanti par l'emprunteur en tout temps. Un intermédiaire, comme une banque, agit souvent à titre d'agent pour le propriétaire du titre. Il existe deux types d'ententes de prêt de titres, soit les ententes prévoyant une indemnité au titre du risque de crédit ou de marché et les ententes ne prévoyant pas une telle indemnité. Dans le cadre d'un prêt de titres sans indemnité, l'intermédiaire n'est pas exposé à un risque de perte. Un tel risque existe pour un prêt de titres avec indemnité, en cas de défaillance par l'emprunteur combinée à une perte de valeur de la garantie.

Titres vendus à découvert
Transaction dans le cadre de laquelle une partie vend des titres pour ensuite les emprunter afin de les céder à l'acheteur au moment du règlement. À une date ultérieure, le vendeur achète des titres identiques sur le marché pour remplacer les titres empruntés.

Titrisation
Opération dans le cadre de laquelle divers actifs financiers sont regroupés en titres nouvellement émis adossés à ces actifs.

Entités structurées
Une entité structurée est une entité pour laquelle les droits de vote ou autres droits similaires ne sont pas les principaux facteurs permettant de déterminer qui contrôle l'entité, comme lorsque les activités qui ont une incidence importante sur le rendement de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Souvent, les entités structurées exercent des activités restreintes, ont des objectifs précis et bien définis, ont des capitaux propres insuffisants pour financer leurs activités et disposent de financement sous forme de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Approche standard
La pondération des risques prescrite par le BSIF permet de calculer l'actif pondéré en fonction des risques pour déterminer l'exposition au risque de crédit. L'évaluation du crédit par les agences de notation externes reconnues par le BSIF, soit S&P, Moody's, Fitch et DBRS, sert à pondérer notre exposition au risque lié aux organismes souverains et aux banques en fonction des normes et des lignes directrices formulées par le BSIF. Quant au calcul de notre exposition au risque lié aux entreprises et au secteur du détail, nous avons recours à la pondération du risque standard prescrite par le BSIF.

Entité d'investissement structuré
Entité d'investissement géré qui détient essentiellement des titres adossés à des actifs de grande qualité et qui s'autofinance par l'intermédiaire du marché du papier commercial à court terme et du marché des billets à moyen terme.

Majoration au montant imposable équivalent
Augmentation du revenu provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes admissibles) à un niveau permettant de le rendre comparable aux revenus provenant de sources imposables. Il y a un ajustement correspondant de la charge d'impôt qui permet d'obtenir le même bénéfice net après impôt.

Fonds propres de première catégorie
Les fonds propres de première catégorie comprennent essentiellement les fonds propres CET1 et d'autres éléments additionnels de fonds propres de première catégorie, comme les actions privilégiées, les instruments novateurs et les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de fonds propres de première catégorie de filiales.

Fonds propres de deuxième catégorie
Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent principalement des débentures subordonnées qui répondent à certains critères, certaines provisions pour pertes sur prêts ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de fonds propres de deuxième catégorie de filiales.

Total des fonds propres et ratio du total des fonds propres
Le total des fonds propres se définit comme le total des fonds propres de première et de deuxième catégorie. On obtient le ratio du total des fonds propres en divisant le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

Tranche
Type de titre créé de façon à ce que les risques et le rendement liés à un groupe d'actifs soient regroupés en plusieurs catégories de titres assortis de niveaux de risque et de rendement différents de ceux du groupe d'actifs sous-jacent. Les tranches sont habituellement notées par des agences de notation et reflètent à la fois la qualité de crédit de la garantie sous-jacente et le niveau de protection en fonction de la subordination intrinsèque de la tranche.

Titres de fiducie de capital (RBC TruCS)
Titres de fiducie cessibles émis par la Fiducie de capital RBC ou la Fiducie de capital RBC II, des entités structurées, afin d'obtenir un type novateur de fonds propres de première catégorie.

Valeur à risque (VAR)
Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques fondés sur des informations historiques pour estimer, selon un degré de confiance déterminé, la perte de valeur de marché maximale que subiraient les portefeuilles de négociation de la banque en cas de changement défavorable des taux et des cours du marché au cours d'une séance.

Principales filiales

(en millions de dollars canadiens)

Principales filiales (1)	Adresse du bureau principal (2)	Valeur comptable des actions avec droit de vote que détient la Banque (3)
Banque Royale Holding Inc.	Toronto (Ontario), Canada	60 725 $
Compagnie d'assurance générale RBC	Mississauga (Ontario), Canada	
Compagnie d'assurance vie RBC	Mississauga (Ontario), Canada	
R.B.C. Holdings (Bahamas) Limited	Nassau, New Providence, Bahamas	
RBC Caribbean Investments Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
Royal Bank of Canada Insurance Company Ltd.	St. Michael, La Barbade	
Investment Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
RBC (Barbados) Funding Ltd.	St. Michael, La Barbade	
Capital Funding Alberta Limited	Calgary (Alberta), Canada	
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.	Toronto (Ontario), Canada	
Fiducie RBC Services aux Investisseurs	Toronto (Ontario), Canada	
RBC Investor Services Bank S.A.	Esch-sur-Alzette, Luxembourg	
RBC (Barbados) Trading Bank Corporation	St. James, La Barbade	
RBC US Group Holdings LLC (2)	Toronto (Ontario), Canada	21 184
RBC USA Holdco Corporation (2)	New York (New York), États-Unis	
RBC Capital Markets, LLC (2)	New York (New York), États-Unis	
City National Bank	Los Angeles (Californie), États-Unis	
RBC Dominion valeurs mobilières Limitée	Toronto (Ontario), Canada	9 249
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	Toronto (Ontario), Canada	
RBC Finance S.à r.l./B.V. (2)	Amsterdam, Pays-Bas	3 048
RBC Holdings (Luxembourg) S.A R.L.	Luxembourg, Luxembourg	
RBC Holdings (Channel Islands) Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes	
Royal Bank of Canada (Channel Islands) Limited	Guernesey, Îles Anglo-Normandes	
RBC Europe Limited	Londres, Angleterre	2 202
Société d'Hypothèques de la Banque Royale	Toronto (Ontario), Canada	1 241
Compagnie Trust Royal	Montréal (Québec), Canada	777
Société Trust Royal du Canada	Toronto (Ontario), Canada	273

(1) La Banque contrôle chaque filiale directement ou indirectement.

(2) Toutes les filiales sont fondées ou constituées sous le régime des lois de l'État ou du pays dans lequel se trouve leur bureau principal, à l'exception de RBC US Group Holdings LLC et RBC USA Holdco Corporation, qui est constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, et de RBC Capital Markets, LLC qui sont fondées sous les lois de l'État du Minnesota, aux États-Unis. RBC Finance S.à r.l./B.V. est une société constituée aux Pays-Bas, dont le siège social est à Amsterdam, aux Pays-Bas, et le bureau principal, où se trouve la direction et les services administratifs centraux, se situe à Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(3) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans ces placements.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Bureau central
Adresse :
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Téléphone : 1-888-212-5533

Pour toute correspondance :
P.O. Box 1
Royal Bank Plaza
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Site Web : rbc.com

Agent des transferts et agent comptable des registres
Agent principal :
Société de fiducie Computershare du Canada
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada
Téléphone : 1-866-586-7635
(Canada et États-Unis)
ou 514-982-7555
(appels internationaux)
Télécopieur : 514-982-7580
Site Web : computershare.com/rbc

Co-agent des transferts (États-Unis) :
Computershare Trust Company, N.A.
250 Royall Street
Canton, Massachusetts 02021
États-Unis

Co-agent des transferts (Royaume-Uni) :
Computershare Investor Services PLC
Securities Services – Registrars
P.O. Box 82, The Pavilions,
Bridgwater Road,
Bristol BS99 6ZZ
Royaume-Uni

Inscriptions en Bourse
(Symbole : RY)

Bourses où sont inscrites les actions ordinaires de la Banque :
Canada – Bourse de Toronto (TSX)
États-Unis – New York Stock Exchange (NYSE)
Suisse – Bourse suisse (SIX)

Toutes les actions privilégiées sont inscrites à la TSX, à l'exception de la série C-2. Les actions dépositaires connexes aux actions privilégiées de série C-2 sont inscrites à la NYSE.

Prix du jour d'évaluation
Aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada, l'action ordinaire de la Banque Royale du Canada s'établissait à 29,52 $ par action au jour d'évaluation (le 22 décembre 1971). Ce prix correspond à 7,38 $ par action, après ajustement pour tenir compte des deux divisions d'actions à raison de deux actions pour une de mars 1981 et de février 1990. Le dividende en actions de une action pour une, versé en octobre 2000 et en avril 2006, n'a eu aucune incidence sur le prix du jour d'évaluation de nos actions ordinaires.

Communications avec les actionnaires
Pour des renseignements relatifs aux dividendes, aux changements au registre des actionnaires ou aux changements d'adresse, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts, aux transferts de succession et au réinvestissement de dividendes, les actionnaires sont priés de communiquer avec :
Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

Téléphone : 1-866-586-7635
(Canada et États-Unis)
ou 514-982-7555
(appels internationaux)
Télécopieur : 1-888-453-0330 (Canada et États-Unis)
ou 416-263-9394
(appels internationaux)
Courriel : service@computershare.com

Toute autre demande peut être adressée à :
Services aux actionnaires
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
South Tower
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Téléphone : 416-955-7806

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille, investisseurs institutionnels
Pour obtenir des renseignements financiers, veuillez communiquer avec :
Relations avec les investisseurs
Banque Royale du Canada
155 Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3K7
Canada
Téléphone : 416-955-7802
ou visitez notre site Web au rbc.com/investisseurs

Service de dépôt direct
Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires du Canada et des États-Unis peuvent faire déposer directement dans leur compte bancaire les dividendes sur leurs actions ordinaires de RBC; il leur suffit d'en faire la demande à notre agent des transferts et agent comptable des registres, la Société de fiducie Computershare du Canada.

Désignation à titre de dividendes admissibles
Sauf indication contraire, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et dans toute législation fiscale provinciale ou territoriale applicable, tous les dividendes (ainsi que les dividendes réputés) que verse RBC à des résidents du Canada sur ses actions ordinaires et privilégiées sont désignés comme des « dividendes admissibles ».

Rachat d'actions ordinaires
Nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui nous permet de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 30 millions de nos actions ordinaires au cours de la période allant du 27 février 2018 au 26 février 2019, à l'expiration de l'offre, ou avant, étant donné que nous sommes autorisés à compléter les achats en vertu de notre avis d'intention déposé à la Bourse de Toronto.

Nous déterminons le montant et le calendrier des rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités après consultation du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada).

Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de notre avis d'intention de déposer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités en communiquant avec le secrétaire de la Banque, à notre adresse postale de Toronto.

Dates de publication des rapports trimestriels pour 2019

Premier trimestre	22 février
Deuxième trimestre	23 mai
Troisième trimestre	21 août
Quatrième trimestre	4 décembre

Assemblée annuelle de 2019
L'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires se tiendra le jeudi 4 avril 2019 à 9 h 30 (heure de l'Atlantique), au Halifax Convention Centre, 1650, Argyle Street, à Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada.

Dates de paiement des dividendes pour 2019
Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration

	Dates de clôture des registres	Dates de paiement
Actions ordinaires et privilégiées de séries W, AA, AC, AE, AF, AG, AJ, AK, AL, AZ, BB, BD, BF, BH, BI, BJ, BK, BM et BO	24 janvier 25 avril 25 juillet 24 octobre	22 février 24 mai 23 août 22 novembre
Actions privilégiées de série C-2 ($ US)	28 janvier 26 avril 26 juillet 28 octobre	7 février 7 mai 7 août 7 novembre

Gouvernance
Les résumés des différences importantes entre les pratiques de RBC en matière de gouvernance d'entreprise et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise que doivent respecter les entreprises nationales américaines en vertu des conditions d'admission en Bourse de la NYSE sont présentés sur notre site Web, à l'adresse rbc.com/gouvernance.

L'information disponible sur les sites Web mentionnés dans le présent rapport aux actionnaires ou l'information pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie du rapport. Dans ce rapport aux actionnaires, les références à des sites Web ne constituent pas des hyperliens et ne sont faites qu'à titre d'information pour le lecteur, et à aucune autre fin.

Les désignations commerciales utilisées dans le présent rapport comprennent le symbole du LION et du GLOBE TERRESTRE, BANQUE ROYALE DU CANADA, RBC, le programme RBC amplifie, le projet Eau Bleue RBC, RBC MARCHÉS DES CAPITAUX, LA FIDUCIE DU CAPITAL RBC, RBC DEVELOPERS, RBC DISRUPTORS, RBC ELEMENTS, Objectif avenir RBC, RBC GESTION MONDIALE D'ACTIFS, RBC ASSURANCES, RBC RÉCOMPENSES, TRUCS RBC, RBC GESTION DE PATRIMOINE, AIDEN, MON CONSEILLER, TROUVÉPARGNE NOMIMC et PERSPECTIVES NOMIMC, lesquelles sont des désignations commerciales de la Banque Royale du Canada utilisées par la Banque Royale du Canada ou par ses filiales autorisées. VISA est une marque déposée de Visa International Service Association. Toutes les autres désignations commerciales mentionnées dans le présent rapport qui ne sont pas la propriété de la Banque Royale du Canada sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

120792 (08/2018)